This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue de l'Anjou

Digitized by Google

Fr 27.38.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

53e Année

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1904

TOME XLVIII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1904

Digitized by Google

SOMMAIRE

JANVIER-FÉVRIER

Section angevine de la Société de Géographie commerciale. Première séance. Discours de MM. L.-An. Leroy, Paul Labbé et Dr Barot. Conférence de M. Gervais-Courtellemont sur le Yunnan et le Set-Chouen 5

Une exploration au Yunnan. — **William Downie**..... 15

Charles Renou, de Vernantes — **Joseph Ménard**..... 47

Le Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers. — **Louis Halphen**..... 51

Poésies : Tourmente ; Ar-Gazek (La Jument) ; Le Cimetière d'Ouessant. — **Albin Sabatier**..... 61

M. Léon Cosnier. Le littérateur (suite et fin). — **Eusèbe Pavie**..... 71

Les Routes d'Arles, par André Godard. — **Léon Philouze**..... 89

Noms de rues. — **A. Planchenault**..... 95

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'Ile de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier**..... 99

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800) (suite). — **H. Faye**..... 119

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1903 à l'Observatoire de la Beaumette (près Angers). — **A. Cheux.** 147

Résumé des observations météorolgiques faites à la Baumette, près Angers (janvier-février 1904). — **A. Cheux**..... 151

Chronique..... 153

Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers : Concours Daillière. — Foire aux vins et inauguration de la station vinicole de Saumur. — Réunion de la Croix Rouge. — Université catholique : Conférences de M. le comte de Blois, de M. Denys Cochin, de M. Henry et de M. le chanoine Bossard. — Conférences faites aux militaires sur l'Agriculture. — Conférence de M. Lionel Bonnemère sur les vieux bijoux angevins. — M. Louis Halphen, archiviste-paléographe. — M. Georges Bouvet, conservateur de l'herbier Lloyd. — Concerts populaires. — Matinées des Amis des Arts. — Deux concerts. — Le théâtre. — Résultats du concours de la Société des Amis des Arts. — Portraits de MM. de Blois et de Montlaur. — Restauration du cloître de Saint-Jean, de la tour Saint-Aubin et des tapisseries de Saint-Pierre de Saumur. — Don de l'encrier de Jean-Jacques Rousseau au musée Carnavalet. — M. Boyer au concours de musique du Congrès mutualiste de Nantes. — Chevaliers du Mérite agricole. — **X*****

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : L. Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises ;* — Albin Sabatier, *Au pays de la mer ;* — De Girard de Châteauvieux, *Un fief presbytéral en Anjou ;* — *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers ;* — *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers ;* — J. Miron d'Aussy, *Le culte de la Nature*, etc. — **Ch. U.**

Gravure : Carte de la région traversée par M. et Mme Courtellemont.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-HUITIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1904

Digitized by Google

Digitized by Google

SECTION ANGEVINE

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE

PREMIÈRE SÉANCE

Discours de MM. L.-An. Leroy, Paul Labbé et Dr Barot
Conférence de M. Gervais-Courtellemont sur le Yunnan et le Set-Chouen

---

Le 29 janvier dernier, la salle du Cirque-Théâtre était comble, comme aux grands jours des galas de l'Association artistique. Tout ce qu'Angers compte de notabilités artistiques, commerciales ou industrielles, avait tenu à manifester par sa présence l'intérêt qu'on prenait à la réussite, dans notre ville, de la Section naissante de la Société de Géographie commerciale.

La soirée fut, comme on pouvait le prévoir, des plus brillantes. Sous la présidence de M. Paul Labbé, l'éminent explorateur de l'Asie russe, M. Gervais-Courtellemont fit un intéressant récit de son voyage à travers la province chinoise voisine du Tonkin, où la France construit actuellement un chemin de fer de pénétration. Grâce au charme de sa parole et aux nombreuses projections photographiques effectuées au cours de la conférence par les soins de M. Cauville, la soirée parut courte à tous les auditeurs et c'est au milieu des applaudissements les plus

Digitized by Google

flatteurs que M. Gervais-Courtellemont acheva sa patriotique péroraison.

Au début de la séance, M. L.-A. Leroy, président de la Section angevine de la Société de Géographie commerciale, exposa, dans une courte allocution, l'origine et le but du groupement local. Nous donnons ci-dessous le texte de cette allocution :

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a quelques semaines, M. le Dr Barot, que beaucoup d'entre vous ont eu le plaisir d'entendre ici au mois de décembre 1901, me racontait son voyage au Soudan français.

Tout plein de son sujet et avec l'ardeur de son âge, il me disait combien ce pays, encore si peu connu des Européens, offrait de merveilleuses ressources.

La science, les arts, l'industrie et le commerce avaient là, me disait-il, un champ immense d'exploration, et il ajoutait : « Combien d'autres contrées lointaines, aussi bien parmi les « colonies françaises que parmi les autres pays étrangers, « sont dans le même cas ! »

Nous songions tous les deux aux moyens les plus efficaces pour répandre parmi nous la connaissance de ces régions si intéressantes.

De là à créer à Angers une Section de la Société de Géographie commerciale de Paris il n'y avait qu'un pas.

Aidés de quelques amis, nous l'avons franchi, et la Section angevine de la Société fut ainsi créée.

Ce qu'est cette Société, M. Paul Labbé et M. le Dr Barot vous le diront tout à l'heure.

C'eût été le rôle de M. Noël, le distingué président de la Société, qui nous avait promis de venir présider notre séance d'inauguration.

Malheureusement un empêchement est survenu au dernier moment, et M. Noël m'a prié de l'excuser près de vous, tout en nous exprimant sa vive sympathie pour notre entreprise.

Toutefois, notre Société mère a voulu nous témoigner d'une façon plus pressante encore sa sollicitude et, ce matin même, elle nous a envoyé un de ses membres les plus actifs et les plus méritants, M. Paul Labbé, explorateur.

Digitized by Google

Je le prie de vouloir bien reporter au Bureau de la Société de Paris, et tout particulièrement à M. Noël, le président, et à M. Gauthiot, le secrétaire général, nos bien vifs et bien sincères remerciements pour le témoignage de sympathie qu'ils nous donnent au début de notre carrière.

Après M. Paul Labbé, vous entendrez notre conférencier, M. Gervais-Courtellemont.

C'est un Algérien de naissance qui, dans ses nombreux voyages, et notamment dans celui qu'il entreprit à La Mecque, s'est acquis une renommée incontestable.

M. Gervais-Courtellemont a fait de nombreuses conférences dans diverses régions de la France. Il va vous parler ce soir de l'Indochine, du Yunnan et du Thibet, qu'il connaît très bien.

Vous l'entendrez, j'en suis certain, avec un vif plaisir. De nombreuses projections, faites par les soins de M. Cauville, rendront plus attrayant encore le voyage que nous allons faire ce soir.

Puis M. Paul Labbé prit la parole au nom de la Société de Géographie commerciale de Paris :

Mesdames, Messieurs,
Mes chers Collègues,

Ce n'est pas sans quelque confusion que je prends ici la parole : des voix plus autorisées que la mienne devaient se faire entendre. Vous attendiez la venue du président ou du secrétaire de la Société de Géographie commerciale de Paris, M. Octave Noël ou M. Charles Gauthiot, universellement connus l'un et l'autre par tant d'éminents travaux, par tant de signalés services, par tout un passé d'honneur et de dévouement à la cause de la Géographie économique, que désormais vous allez soutenir avec eux. Tous deux m'ont chargé de vous apporter leurs vifs regrets et leurs excuses ; liés par des engagements antérieurs et qu'ils ne pouvaient rompre, ils se feront un devoir d'assister à l'une de vos prochaines séances. J'ai accepté de les remplacer, bien qu'un tel honneur m'effrayât quelque peu. Mais je vous devais cette preuve de sympathie ; je n'ai pas oublié que je suis votre obligé. Rarement j'ai trouvé un accueil plus cordial que celui que vous

Digitized by Google

m'avez réservé, lors de ma conférence au Théâtre, au moment du Congrès de l'Avancement des Sciences, et j'espère bien retrouver aujourd'hui parmi vous quelques-uns des amis inconnus et si indulgents qui ont bien voulu m'applaudir au mois d'août dernier. Et, d'ailleurs, pourquoi ne pas l'ajouter, j'ai accepté de venir parce que j'éprouve une joie très vive à m'acquitter de ma tâche ; plus tard, dans un avenir qui n'est pas éloigné, quand vous aurez eu les succès auxquels vous avez droit, je trouverai une très légitime fierté à avoir été en quelque sorte un des parrains de votre Section au jour solennel de son inauguration.

La création d'une Section nouvelle est toujours une récompense pour la Société de Géographie commerciale, qui en compte déjà à Tunis, à Saint-Étienne, à Brive, à Hanoï et à Constantinople. Chaque adhérent nouveau est pour elle un succès. Vous avez compris à votre tour combien était patriotique et grande l'œuvre par elle entreprise et à laquelle tous les membres, savants ou industriels, commerçants ou explorateurs, collaborent avec une foi égale et un même désintéressement. Vous savez tous comment la Société naquit au lendemain de 1870? Au moment où la France était abattue et mutilée et où l'ennemi la croyait blessée à mort, des cœurs généreux, qui ne voulaient pas désespérer même après nos désastres, entreprirent de prouver à leurs compatriotes découragés que tout mal peut se réparer quand l'honneur est resté sauf.

Leur tâche fut rude; mais ils trouvèrent vite tous les courages, toutes les énergies dont ils avaient besoin, car nous sommes d'un pays aux ressources infinies, et c'est dans les jours de malheur qu'il sait étonner le monde. Elle sera bien belle, bien noble à écrire, Mesdames et Messieurs, l'histoire du relèvement prodigieux de la France au lendemain de l'Année terrible.

Les hommes dont je parlais tout à l'heure fondèrent alors la Société de Géographie commerciale qui, par un effort opiniâtre et ininterrompu, entreprit d'enseigner le peuple, de vulgariser la science, d'aider les explorateurs, de rapprocher le savant qui crée de l'industriel qui applique, de trouver pour notre commerce des marchés nouveaux, d'exploiter en un mot rationnellement la terre pour le plus grand bien du pays.

Digitized by Google

Tout cela ne se fit pas sans luttes et sans difficultés, il y eut des heures pénibles; mais les fondateurs de la Société étaient des hommes de volonté, qu'aucun échec ne pouvait arrêter : ils savaient, en effet, qu'on ne réussit jamais sans peine et que ce sont les longues couvées qui seules préparent les grands essors.

Le 22 décembre dernier, la Société fêta son trentième anniversaire; ce jour-là elle a été à la gloire après avoir été toujours à l'honneur. Quelques-uns d'entre vous ont assisté à cette émouvante cérémonie, où l'on trouvait réunis les plus connus de nos savants, de nos explorateurs, de nos industriels et de nos commerçants. L'Institut, les Ministères, le Conseil général, le Conseil municipal, les grands corps constitués, les Sociétés savantes de Paris, de France, de l'étranger s'étaient fait représenter ; MM. Étienne, Levasseur, de Voguë, Grandidier, Octave Noël, le colonel Monteil et tant d'autres, en d'éloquents discours rendirent justice à l'œuvre accomplie pendant le secrétariat inoubliable de M. Gauthiot.

Cette œuvre était nécessaire, mais elle n'est pas terminée; elle ne saurait l'être sans la collaboration des Sociétés de province telles que la vôtre. Il faudrait que nous puissions former en quelque sorte un groupe, un tout, capable de défendre nos intérêts économiques, ainsi que cela se passe en Allemagne. N'oublions pas que c'est à des missions commerciales organisées par des Sociétés de Géographie que la Russie et les États-Unis ont pu enregistrer de grands succès. Dans le domaine de l'exploration nous n'avons rien à envier à personne, mais nous n'avons pas toujours su tirer parti de nos avantages et de nos découvertes.

C'est à cela que la Société de Paris vous convie. Vous entrez dans la lutte aujourd'hui, à ses côtés; vous êtes les bienvenus; nous vous souhaitons longue vie et prospérité. Nous remercions chacun de nos adhérents et nous savons un gré infini à votre président et à votre secrétaire général du zèle qu'ils viennent de montrer : nous savions déjà à Paris qu'on les trouve toujours lorsqu'il s'agit de travailler sans compter pour le bien de leur pays.

Nous savions aussi que notre cause était populaire dans votre ville, car c'est celle de tout Français, à quelque parti qu'il appartienne; un de nos donateurs, le plus généreux

Digitized by Google

peut-être, était un Angevin, et la Société de Géographie commerciale n'oubliera jamais le nom vénéré de M. Castonnet des Fosses[1]. Les hommes généreux font vivre les œuvres généreuses et je suis sûr qu'il s'en trouvera plus d'un pour aider la section naissante. Nos voyageurs seront toujours à votre disposition, je m'en porte garant. Vous ferez d'ailleurs plus amplement connaissance avec eux en venant nous voir à Paris à nos déjeuners du 10, en assistant au Congrès de Tunis; car nous travaillons toujours et partout, et notre devise, qui devient la vôtre, pourrait être la suivante : « Pour le bien du pays beaucoup de cœur et beaucoup de travail. » Grâce à cela, mes chers Collègues, nous réussirons.

M. le Dr Barot se leva ensuite et prononça, en s'adressant tout particulièrement à la jeunesse des Écoles, le vibrant discours qu'on va lire et qui fut, en plusieurs endroits, interrompu par d'unanimes applaudissements :

[1] M. Henri Castonnet des Fosses, né à Angers le 8 juin 1846 et décédé à Paris le 26 mai 1898, a fait successivement partie de toutes les commissions de la *Société de Géographie commerciale;* pendant onze ans il exerça les fonctions de président de section et pendant deux ans celles de vice-président. Il y a créé une médaille *Dupleix*, destinée à récompenser le voyageur ou l'auteur français dont les travaux ont trait spécialement à l'Asie. Par testament, entre autres libéralités, il légua une somme de 40.000 francs aux Missions du Tonkin et une autre de 50.000 francs à la *Société de Géographie commerciale.*

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* seront reconnaissants à M. Paul Labbé d'avoir rappelé le souvenir de notre regretté collaborateur et ami, qui publia dans ce recueil de remarquables travaux : en 1882, *La Rivalité de Dupleix et de la Bourdonnaye;* en 1886, *L'Inde française avant Dupleix*; en 1888, *François Bernier, ses voyages dans l'Inde;* en 1890, *Jean Bodin, sa vie et ses œuvres*; en 1891, *La Boullaye Le Gouz, sa vie et ses voyages;* en 1894, *L'Europe en 1788*; en 1896-97, *Comment l'Angleterre est devenue une puissance commerciale et coloniale.*

Une notice très détaillée, écrite avec le talent et la compétence qui caractérisent son auteur, fut consacrée à M. Henri Castonnet des Fosses par un de nos plus distingués écrivains angevins, membre lui aussi de la *Société de Géographie commerciale*, M. Joseph Joûbert, dans le fascicule de juillet-août 1898, de la *Revue de l'Anjou.*

Digitized by Google

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous venez d'entendre un magistral exposé du but, du rôle et de l'avenir de la Géographie économique et commerciale, et la déception que nous éprouvions de ne pas voir M. Noël assis au fauteuil de la présidence est largement compensée par le plaisir que nous ressentons à retrouver parmi nous le voyageur si connu et si apprécié, le narrateur charmant, le savant descripteur de l'Asie russe, M. Paul Labbé.

J'ai dit retrouver, car vous avez tous présente encore à l'esprit la conférence pleine de verve et d'humour que M. Labbé nous fit entendre au mois d'août dernier.

Champion convaincu de l'importance de la Géographie économique, M. Labbé nous a, en plus de la bonne parole, apporté le gage d'amitié, d'estime et de soutien du Comité central de la Société. Ceci nous prouve que nous, modestes fondateurs d'une section de province, nous avons eu raison de créer une Société filiale de celle de Paris, au lieu de nous constituer en groupe autonome. A notre époque, un des procédés de défense et de secours le plus sûr est celui de la fédération ; il s'applique à tout, même aux choses scientifiques.

Nous apporterons donc à l'œuvre commune le concours de nos cotisations et la force morale de notre assentiment; mais, à côté de ce résultat d'ordre général, il en existe de plus particuliers et de plus immédiats pour notre ville. Nous nous sommes souvenus que beaucoup des enfants de l'Anjou avaient pris part à cette splendide épopée coloniale qui a fait de la France la troisième nation européenne par la superficie totale de ses territoires et le nombre de ses citoyens ou de ses sujets.

Des noms angevins on en retrouve partout : en Annam, au Yunnan, au Thibet, en Chine, à Madagascar, au Soudan, au Sénégal, en Patagonie, en Océanie, à Djibouti, au Canada.

Je vois dans cette salle, parmi les auditeurs, quelques-uns de ces vaillants et heureux voyageurs ; d'autres, malheureusement moins fortunés, sont demeurés là-bas victimes des hommes ou du climat. Mais il faut bien se garder d'en conclure hâtivement que les pays éloignés sont tous inhospitaliers et malsains ; les explorateurs que nous vous ferons successivement entendre vous seront des preuves vivantes du contraire et les familles qui attendent un voyageur loin-

Digitized by Google

tain viendront puiser à nos réunions un peu de patience et de courage.

De plus, l'Anjou exporte beaucoup, en tous genres; et c'est un impérieux devoir pour nos industriels et nos commerçants que de surveiller attentivement les actes économiques des nations voisines et d'être toujours bien guidés au milieu de cette mêlée effroyable qui se nomme la concurrence.

Et cela est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que nous sommes à l'aurore d'un siècle nouveau, gros de menaces sociales et de dangers économiques, où les grandes nations, après s'être partagé par les armes les continents et les mers, semblent vouloir se replier en elles-mêmes, concentrer leur énergie vitale, élever autour de leurs territoires les formidables barrières de tarifs protecteurs, substituer en un mot au régime actuel de l'effort économique des peuples le régime autrement redoutable de la fédération économique des races. Cette orientation nouvelle de l'activité humaine nous oblige, si nous ne voulons être submergés, à garder jalousement nos débouchés propres et à être prêts à nous lancer vers ceux qui pourront encore s'ouvrir devant nous.

Enfin, nous avons pensé qu'il y avait à Angers une nombreuse population scolaire et que nous devions habituer ces enfants et ces jeunes gens à envisager de bonne heure l'importance des grands problèmes humains, orienter leur esprit vers les bruits et les agissements extérieurs, éveiller leur curiosité, élargir leur horizon, leur apprendre par la parole et par l'exemple qu'au-dessus de l'Anjou il y a la France continentale et coloniale, qu'autour de la France il y a le monde, et que, en attendant l'heure lointaine où la raison humaine aura effacé la frontière des états, l'activité humaine les a déjà, en partie, détruites ou franchies.

Et puis, mes jeunes amis, à voir et à entendre des hommes d'action, à refaire avec eux leurs pénibles voyages, à revivre leurs heures de désespérance ou de joie, vous vous sentirez devenir plus forts et plus audacieux; certains d'entre vous rêveront peut-être de devenir aussi des pionniers du Progrès, et tous vous comprendrez mieux, en découvrant les dévouements qu'elle suscite, la haute signification de la formule qui, à travers les siècles, enflamme, soutient et auréole les travailleurs et les savants de tous les pays :

Toujours plus de Vérité !

Digitized by Google

Aussitôt après le discours de M. le Dr Barot, la parole fut donnée à M. Gervais-Courtellemont. Il nous eût été agréable de publier *in extenso* son magistral exposé de l'état actuel et de l'avenir de la province Yunnanaise, mais le vaillant explorateur, tout rempli de son sujet, ne possédait pas la moindre note et improvisait sa conférence au fur et à mesure de ses projections photographiques.

Dans ces conditions, nous avons prié un de nos compatriotes, M. William Downie, qui a fait une partie du voyage au Yunnan en compagnie de M. Gervais-Courtellemont, de nous donner quelques détails personnels sur cette exploration et de nous faire part de quelques-unes des observations qu'il a pu recueillir au cours des trois années qu'il vient de passer dans la grande province chinoise.

C'est cette relation que nous publions d'autre part, accompagnée d'une carte dressée spécialement par M. H. Baron, Conducteur des Ponts et Chaussées.

La première et si brillante séance de la section angevine de la Société de Géographie Commerciale fut levée à dix heures et demie après une courte allocution du président, M. L.-A. Leroy, qui adressa en ces termes un appel à la population angevine :

Je serai, j'en suis certain, votre fidèle interprète en remerciant M. Gervais-Courtellemont de la très intéressante conférence qu'il vient de nous faire.

Cette conférence ne sera pas, je l'espère, la dernière de la saison. Mais cela dépendra uniquement de vous.

Notre section angevine compte actuellement quarante membres titulaires et vingt membres adhérents.

Pour pouvoir vivre, et malgré le complet désintéressement de ceux qui viennent nous apporter le gracieux concours de leur talent et de leur haute autorité, il nous faut atteindre un nombre beaucoup plus élevé. Nous ne doutons pas de votre bon vouloir à nous aider dans notre tâche, qui consiste à intéresser nos concitoyens et à être utiles, le cas échéant, à

Digitized by Google

ceux d'entre eux qui, jeunes encore, désireraient tenter la fortune dans les colonies françaises ou les pays étrangers et y porter le bon renom de la France.

Disons, en terminant, que l'appel de M. Leroy a été entendu et qu'à la suite de cette première soirée de nombreuses adhésions ont été recueillies par le comité angevin.

Digitized by Google

UNE EXPLORATION AU YUNNAN

Au mois de mai 1902, c'est-à-dire en pleine saison des pluies, la caisse du percepteur installé à Mongtzé et celle de la Société de construction du chemin de fer de Laokay à Yunnansen se trouvèrent vides en même temps.

Depuis longtemps déjà, le Commandant militaire du territoire de Laokay nous avisait qu'il tenait une grosse somme à notre disposition, mais il n'osait prendre sur lui de nous la faire parvenir par l'intermédiaire des transitaires chinois, dont l'honnêteté lui paraissait plus que douteuse.

Comme notre déplorable situation financière allait avoir pour résultat de nous empêcher de continuer les travaux, je pris le parti d'aller moi-même à Laokay chercher les caisses de piastres dont nous avions un si pressant besoin, et je quittai Mongtzé, un matin, par une pluie battante, suivi de mon boy, de quelques provisions et d'une escorte de cinq soldats chinois à mines patibulaires, chargés de veiller à ma sécurité et de me défendre en cas d'attaque des pirates.

C'est à Laokay, où j'arrivai sans encombre après cinq jours de voyage, que je fis la connaissance de M. et de

Digitized by Google

Mme Courtellemont, qui venaient, non sans peine, d'obtenir du Consul général de France au Yunnan, le passeport sans lequel il leur était impossible d'entreprendre leur voyage à travers la Chine centrale.

Chargé par M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine d'une mission spéciale au Yunnan et voulant, par la même occasion, étudier le système des relations commerciales de cette province avec les pays limitrophes, Tonkin, Birmanie anglaise, Thibet et Set-Chouen, M. Courtellemont se proposait d'abord de traverser du sud au nord le Yunnan et le Set-Chouen, en suivant l'itinéraire déjà parcouru par la Mission lyonnaise, c'est-à-dire, en visitant successivement Mongtzé, Yunnansen, Suifou et Tchong-King, puis, de descendre tout le long du fleuve Bleu jusqu'à Shanghai. De là, il devait prendre le paquebot jusqu'à Rangoon et retourner à Yunnansen en traversant de l'ouest à l'est la Birmanie anglaise et la partie occidentale du Yunnan.

On conçoit, sans peine, que l'éminent conférencier n'ait pu, dans une seule soirée, faire le récit détaillé de ces deux voyages bien distincts; il s'est contenté de raconter, dans une langue familière et sans aucune espèce de prétention oratoire, quelques-uns des épisodes de sa première traversée, si heureusement accomplie à travers la grande province yunnanaise, et a su, pendant près de deux heures, captiver l'auditoire par le récit de ses impressions de voyage et des nombreuses observations faites par lui au jour le jour, dans cette région si pittoresque et encore si peu connue des Européens.

La conférence faite par M. Courtellemont fut rendue plus attrayante encore par des clichés photographiques rapportés en grand nombre, et dont les projections, faites par les soins de M. Cauville, vinrent heureusement illustrer son texte intéressant.

Digitized by Google

A l'époque où M. et Mme Courtellemont se mirent en route, il fallait, pour aller à Mongtzé, se rendre d'abord à Manhao à bord d'une jonque chinoise en suivant la voie du haut fleuve Rouge, puis entreprendre une pénible ascension dans la montagne, le long d'un chemin dallé, glissant et dangereux, véritable casse-cou, auquel on a donné le nom typique d'*Escalier des dix mille marches.*

Depuis, la Société de construction du chemin de fer de Laokay à Yunnansen a terminé une jolie route de 4 mètres de largeur, ne présentant que des déclivités relativement faibles. Grâce à cette route, on se rend maintenant à Mongtzé d'une seule traite, sans courir le risque d'aller s'écraser dans les rapides du fleuve Rouge ou de tomber dans les profonds ravins de la montagne de Manhao.

Après avoir chargé à bord de nos trois jonques toutes nos provisions et tous nos bagages, notre petite flotte se mit en route le 3 mai 1902. Le ciel était d'un bleu magnifique et le thermomètre montait d'une façon menaçante, car cette région est terriblement chaude lorsque le soleil luit!

La jonque chinoise dans laquelle on est obligé d'habiter pendant les cinq à six jours que dure la première partie du voyage, est une sorte de longue pirogue à fond plat, de dix mètres de long sur deux mètres de large. La plateforme d'avant est réservée aux dix chinois de l'équipage, qui manient tour à tour la rame ou la gaffe. La partie centrale, recouverte d'une épaisse natte recourbée en demi-cylindre, formée de bambous et de feuilles de latanier, est réservée au passager et à ses bagages. La plateforme d'arrière sert d'office. C'est là que les boys se débrouilleront pour faire la cuisine et préparer des plats, sinon succulents, du moins presque appétissants. Le menu ne sera d'ailleurs pas des plus variés et, jusqu'à notre arrivée à Mongtzé, il ne faudra guère compter manger autre chose que du poulet, du riz et des conserves.

Digitized by Google

M. Gervais-Courtellemont estime que la jonque est un moyen de locomotion plutôt lent, mais plein de charme. J'avoue bien sincèrement que je ne partage pas du tout cette manière de voir : j'ai horreur des voyages en jonque et peut-être M. Gervais-Courtellemont serait-il complètement de mon avis s'il avait eu l'occasion d'y faire, comme moi, un séjour de près de huit mois, le long des mêmes bords du haut fleuve Rouge que je vais revoir en sa compagnie!

Quoi qu'il en soit, nous sommes en route; la coquette petite ville de Laokay disparaît à un tournant du fleuve et nous naviguons entre deux rives couvertes d'une inextricable brousse, vrai repaire de tigres et de panthères. Le paysage est magnifique, les bananiers balancent lentement leurs immenses feuilles vertes sur les bords de la grande rivière aux eaux rougies par l'argile en suspension; les lataniers, les bambous et les lianes forment sur le flanc des montagnes de véritables forêts touffues, et les arêquiers étiques lancent dans l'espace leur immense tige que surmonte un minuscule bouquet.

Les coolies chinois qui nous conduisent éprouvent la plus grande peine à remonter le courant terriblement violent du fleuve. De temps à autres ils s'arrêtent pour respirer et sifflent pour appeler le vent.

Vers 10 heures, enfin, alors que le terrible soleil tonkinois commence à darder sur le fleuve ses rayons brûlants, une légère brise s'élève. Sans perdre un instant, la grande voile carrée est hissée et la jonque file rapidement, à la grande joie de l'équipage, qui sifflera sans discontinuer jusqu'au soir pour que le vent ne cesse pas!

Le paysage ne change guère pendant les six jours que dure le voyage. C'est toujours la forêt vierge. De temps à autre, au milieu de la brousse, apparaît un petit village en paillottes; à notre aspect tous les chiens accourent sur la rive et aboient avec rage : les chiens chinois sont nos pir s ennemis!

Digitized by Google

C'est d'abord Song-Phong, l'ancienne ville pirate, aujourd'hui bien tranquille, couronnée de trois fortins armés de canons; puis Banqua, Baxat, Trinh-Thuong et Long-Po, petits postes militaires chinois surveillés de l'autre côté du fleuve par un poste français.

Les photographies projetées à ce moment de sa conférence par M. Courtellemont ont évoqué en moi un monde de souvenirs. C'est en cet endroit, en effet, que pendant de longs mois, n'ayant pour tout abri qu'une misérable jonque, j'ai vécu comme un sauvage au milieu des Chinois, n'ayant d'autre distraction que de travailler au lever tachéométrique de la région destinée à être traversée par le chemin de fer projeté.

Aujourd'hui encore, plusieurs conducteurs d'entreprise sont échelonnés sur les bords du fleuve Rouge, dans des jonques mieux aménagées. Ce sont les employés de la Compagnie de construction, qui procèdent à l'implantation du tracé ou qui commencent les travaux de terrassements. Au moment de mon départ du Yunnan, l'un d'eux, qui opérait près de Baxat, venait de s'installer dans son sampan avec sa femme et une ravissante petite fille!

A Long-Po, dernier poste français, défendu par un lieutenant et quelques soldats de Légion étrangère, nous quittons définitivement le sol français pour entrer en Chine. La navigation devient de plus en plus pénible, de dangereux rapides barrent le fleuve et on ne les franchit qu'au prix des plus grands efforts. Il faut une après-midi tout entière pour traverser le *Tac* de Sin-Kay. L'équipage, exténué, passe la nuit dans ce minuscule village, halte habituelle des sampaniers.

Si le voyage de Laokay à Long-Po est pénible, celui de Sinkay à Manhao est effrayant, du moins en certains endroits.

Le niveau du fleuve étant descendu bien au-dessous de

Digitized by Google

la moyenne par suite d'une extrême sécheresse, les rochers émergent de toutes parts et le chemin qu'il faut faire suivre aux jonques est un perpétuel zig-zag. Si l'on ajoute à cela que le courant se précipite avec une violence inouïe dans l'étroit passage laissé entre les rochers, on ne sera pas étonné qu'il nous ait fallu près de trois jours pour parcourir les 25 kilomètres qui séparent Sinkay de Manhao.

Le rapide situé en face du petit village de Ta-Tan est particulièrement dangereux et son sinistre bouillonnement se fait entendre plusieurs heures avant d'y être arrivé. Les Chinois ne franchissent pas sans inquiétude le terrible passage dans les eaux duquel habite, disent-ils, un Dragon malfaisant. Avant de le traverser, les patrons des jonques et les coolies tirent quantités de pétards sacrés, jettent dans le fleuve de nombreux papiers dorés et implorent longuement Bouddha, ce qui n'empêche pas d'ailleurs les sampans d'aller assez souvent s'écraser dans les rocs, comme en témoignent les épaves de toutes natures échouées sur la rive.

Grâce à un sérieux halage effectué par les coolies des trois jonques, auxquels se sont joints les habitants du village de Ta-Tan, et surtout grâce au bon vent qui soufflait à ce moment, nous avons passé sans accident ce rapide redouté et le reste du voyage s'est effectué sans accident.

Nous sommes arrivés à Manhao le 6 mai par une chaleur torride qui ne me prédisposait certes pas à regretter ce fleuve bourbeux et abondamment pourvu de moustiques, dont M. Courtellemont ni Mme Courtellemont ne semblaient pas avoir souffert !

La ville de Manhao a cette supériorité sur les localités chinoises précédemment visitées qu'on y voit des maisons construites en briques, alors que les autres villages des bords du fleuve Rouge ne se composent que d'immondes paillottes.

Digitized by Google

La chaussée est pavée d'énormes blocs de pierre sur lesquels on ne marche qu'avec les plus grandes précautions. De loin en loin, des groupes de cochons noirs font le service des cantonniers, avec cette différence qu'au lieu de mettre les immondices en tas sur la route, ils avalent le tout avec des grognements d'allégresse.

M. et Mme Courtellemont ayant pris soin de leurs bagages et rendu visite aux autorités locales, nous allons visiter la grande pagode, qui est ma foi assez coquette.

A la porte sont disposés trois canons braqués dans le vague, certainement plus dangereux pour le tireur que pour un ennemi éventuel.

Sans nous laisser intimider par cet appareil guerrier, nous entrons dans la maison, où un spectacle inattendu s'offre à nos regards.

De part et d'autre du portail sont construites des chambres, dans lesquelles une trentaine de jeunes enfants sont assis autour de petites tables; les uns s'escriment à tracer avec un pinceau vermillonné les complications fantastiques de caractères chinois; les autres, un livre à la main, hurlent à pleins poumons pendant qu'un vieux chinois, orné d'un bouc vénérable, corrige par-ci par-là les compositions de ses petits élèves.

C'est la maison d'école, une école identique à nos écoles communales et où les enfants travaillent sérieusement, je vous prie de le croire.

Le vieux professeur, à qui nous nous présentons, a un visage qui respire la bonté; il semble flatté de notre visite et nous offre la traditionnelle tasse de thé; puis, pour nous faire apprécier l'excellence de son enseignement, il fait écrire mon nom par l'un de ses marmots sur une feuille de papier rouge. Cela fait, il montre l'épreuve à la salle entière.

Aussitôt des hurlements s'élèvent. Chacun braille à

Digitized by Google

pleins poumons mes deux syllabes patronymiques, et le vieux, radieux, nous regarde avec un visage épanoui.

C'est, en effet, l'habitude dans les écoles chinoises de faire de la lecture un exercice de hurlements : celui qui braille le plus fort reçoit la palme. Aussi, lorsque tous les marmots se livrent ensemble à l'exercice cher au vénérable Legouvé, je vous assure que le tonnerre wagnérien n'a plus qu'à s'avouer vaincu.

Notre visite à l'école terminée, un vieux bonze au ventre proéminent vient nous faire de nombreuses salutations et nous invite par le canal d'un de nos interprètes à venir admirer le Bouddha dont il a la garde.

Ce Bouddha est fort riche. Il est doré jusqu'au refus, mais il n'offre, à nos yeux, absolument aucun caractère artistique. Nous quittons l'aimable bonze, non sans avoir vidé en sa compagnie la tasse de thé inévitable, servie dans un récipient assez malpropre, et nous allons faire un petit tour dans cette petite ville décimée chaque année par les épidémies les plus variées : peste, choléra ou typhoïde.

Les Chinois de l'intérieur ont de Manhao une terreur superstitieuse; les mafous ou propriétaires de chevaux, qui font constamment le voyage de Mongtzé à Manhao et retour, s'arrangent toujours pour y arriver le matin et en repartir à midi, de manière à n'y passer que quelques heures et surtout à n'y pas coucher.

Lorsque le petit poste militaire est renouvelé par des soldats envoyés de Mongtzé, de Kai-Hoa ou d'autres villes situées dans la montagne, cinquante pour cent de la garnison meurent presque immédiatement et les autres s'empressent, pour s'étourdir et oublier la terrible *fièvre de Manhao*, de se vautrer dans une orgie d'opium et d'alcool de riz.

La population de cette petite ville, située à la limite de la navigation du haut fleuve Rouge, se compose presque exclusivement de coolies, qui chargent et déchargent les

Digitized by Google

jonques de Laokay. Deux ou trois gros commerçants font le transit et servent d'intermédiaires entre les patrons de jonques et les chefs mafous. C'est dans la demeure de l'un d'eux que nous avons passé la nuit, au milieu de nos malles, de nos caisses, de la fumée d'opium et d'une nuée de moustiques.

Le lendemain matin, la journée s'annonce comme devant être très chaude. Le ciel est bleu et, dès sept heures, on sue à grosses gouttes. M. et Mme Courtellemont ont revêtu, pour la première fois, leur costume chinois, qui aura, pour premier résultat, de provoquer la colère de M. le Consul général François. Les deux vaillants explorateurs sont d'avis que cette précaution est absolument indispensable à la réussite de leur mission; elle ne fait, en tout cas, de mal à personne et me paraît peu destinée à entraîner des complications diplomatiques.

Il avait été convenu que nous partirions à neuf heures; mais à neuf heures et demie les chevaux du convoi ne sont pas encore là.

Une heure, puis deux se passent. M. et Mme Courtellemont font preuve d'une patience de bon augure... la patience est, en effet, ce qu'il y a de plus nécessaire pour voyager en Chine. Enfin, on entend au loin le son des clochettes. Ce sont les chevaux qui arrivent. Tout est pour le mieux, nous sommes sûrs de partir aujourd'hui.

Rapidement nous ouvrons quelques boîtes de conserves et nous cassons la croûte, pendant que les mafous fixent sur les bâts notre matériel de voyage. Les chevaux ruent, se mordent; d'autres, le dos ensanglanté, la peau complètement arrachée par la charge de la veille, se roulent dans la boue, croyant calmer ainsi leurs souffrances, pendant que les Chinois poussent leur juron favori : *Mâ-ni-pi!!*

Enfin tout est attaché, ficelé; nous n'avons plus qu'à partir. Il est midi et la chaleur est suffocante; il nous tarde d'aller respirer l'air frais des montagnes.

Digitized by Google

Les chevaux sont chargés par les mafous qui jurent; nous montons en selle avec nos boys et le convoi s'ébranle.

Le premier cheval est équipé d'une manière spéciale. Sa tête est ornée d'un flot de rubans et d'attributs en verroterie; il porte autour du cou un licol garni de clochettes dont le joyeux tintement s'entend de fort loin, et les autres chevaux, guidés par cette musique, le suivent docilement sans jamais chercher à le devancer.

Il est, en quelque sorte, le chef du convoi. Il connaît tous les raccourcis et s'arrête de lui-même à l'étape, devant la porte de l'auberge où l'on doit passer la nuit.

A peine a-t-on quitté Manhao que la *grimpette* commence. Construite en zig-zag sur le flanc d'une énorme montagne, la fameuse route dallée, en forme d'escalier, monte à perte de vue.

Déjà le commencement du convoi est à plus de cent mètres au-dessus de nous. Si par malheur une des bêtes faisait un faux pas et glissait, nous la recevrions sur la tête. Agréable perspective!

Nos excellents petits chevaux, qui depuis si longtemps font le voyage, n'ont pas trop l'air de souffrir de l'extrême difficulté du chemin; de temps en temps ils s'arrêtent, soufflent un peu et se remettent en marche.

Au fur et à mesure qu'on monte, l'horizon s'élargit. Il semble qu'on sorte peu à peu d'une énorme cuve au fond de laquelle serait Manhao. De toutes parts et à perte de vue c'est comme une mer de montagnes violettes; on ne voit que mamelons et pics et, à nos pieds, un vaste gouffre au fond duquel le Song-Coï roule ses eaux rouges caractéristiques.

Autour de nous c'est la brousse absolue. Aucune habitation, aucune culture ne vient égayer ce paysage désert! Dans les arbres, pas le moindre oiseau ne trouble de son chant le silence habituel de ces lieux solitaires; seul le tintement des clochettes du cheval de tête et le sempiternel

Digitized by Google

juron des mafous chinois, proféré par habitude et sans aucune raison, annonce la présence d'êtres vivants.

Mais l'ascension va prendre fin; dans un instant, nous serons au sommet de cette énorme montagne que nous escaladons depuis près de deux heures. Telle est, du moins notre impression. Hélas, il nous faudra bientôt en rabattre!

Arrivés tout en haut et croyant nos fatigues terminées, nous constatons, non sans contrariété, que la route se dirige tout droit vers une autre montagne que nous n'avions pu voir encore et monte de nouveau en escalier jusqu'au sommet qui disparaît dans les nuages.

Et la pénible grimpette recommence. Pendant de longues heures, il faut observer sur son cheval un équilibre absolu, sous peine d'aller rouler au fond du précipice. Mme Courtellemont, dont le courage est vraiment remarquable, ne semble pas trop fatiguée et chevauche gaillardement aux côtés de son mari.

Maintenant, tout paysage a disparu; on est dans un brouillard intense, c'est à peine si l'on peut distinguer la route à trente mètres devant soi, et il fait tout juste chaud.

Fatigués, les chevaux commencent à glisser sur les dalles humides; celui qui me précède manque des deux pattes de derrière et, emporté par le poids de sa charge, roule jusqu'au fond du gouffre avec les bagages. Des mafous se précipitent avec un cheval de réserve, mais l'opacité du brouillard m'empêche d'assister au sauvetage.

Mme Courtellemont se sent peu à peu prise de vertige; par prudence elle descend de cheval et continue à pied la terrible montée.

Cependant toute ascension a une fin : nous arrivons en haut. Mon baromètre de poche m'apprend que nous sommes à 1.200 mètres au-dessus de Manhao; maintenant c'est une promenade beaucoup plus dangereuse qui va commencer.

La route, ayant cessé de monter, se met à descendre à

Digitized by Google

pic, toujours sous forme d'escalier dallé en zig-zag; c'est un véritable casse-cou où le moindre faux-pas pourrait avoir des suites mortelles. Il faut s'en remettre à l'adresse de sa monture et la laisser faire sans chercher à la guider. La pauvre bête tient à sa vie et se rend peut-être mieux compte que moi du danger qu'elle court : je me confie entièrement à elle!

Sans incident fâcheux nous atteignons le fond de la vallée, non sans pousser un soupir de soulagement. La route se déroule maintenant en lacet à travers le col, qu'on pourrait qualifier de col de nuages, car, toutes les fois que j'y suis passé, le brouillard avait la même intensité; nous contournons de nombreux pics et nous débouchons enfin dans une petite plaine, au milieu de laquelle se trouvent les six misérables cahuttes du village de Yao-Téou.

Guidé par le cheval de tête, le convoi pénètre dans la cour d'une auberge chinoise. Les chevaux sont déchargés, et les pauvres bêtes, dont le dos ne forme plus qu'une horrible plaie ensanglantée, vont se rouler avec délices dans les flaques de boue!

Il s'agit maintenant de passer la nuit. Pour moi qui suis habitué depuis plus de trois ans à ce même genre de vie la chose ne présente guère de difficultés : mon boy déploie mon lit de camp sous un hangar en plein vent; c'est là que je coucherai tout habillé à la belle étoile, l'œil et l'oreille aux aguets.

Il n'en va pas de même pour Mme Courtellemont dont la fatigue est extrême. Après avoir parlementé avec les notables du lieu, on finit par mettre à sa disposition le grenier à foin, misérable petit hangar dont les fenêtres ont disparu et dont les boys opèrent préalablement le nettoyage indispensable. Cette opération terminée, la table est dressée au milieu de la cour, les boîtes de conserves ouvertes et nous faisons tous les trois un joyeux mais frugal repas, que notre appétit nous fait trouver exquis.

Digitized by Google

Puis chacun s'en va coucher... les uns avec leur femme et les autres tout seuls!

Notre nuit passée dans l'auberge chinoise n'a pas été mauvaise. Malgré les moustiques, les cris des Chinois, les bruyantes ruades des chevaux et l'écœurante odeur d'opium, nous avons tous dormi profondément tant notre fatigue était grande. Dès cinq heures du matin nous sommes debout. Le jour n'est pas encore levé et nos mafous, un falot à la main, vérifient soigneusement les fers des chevaux et remplacent ceux qui manquent, en hurlant d'invraisemblables bordées de *Mâ-ni-pi!* Le patron de l'auberge fait cuire le riz dans un énorme chaudron de cuivre et nos boys cirent avec un dévouement vraiment digne d'admiration nos souliers boueux.

Le temps est couvert et il fait un froid de loup. Nous avalons rapidement un peu de riz, du fromage, une tasse de café et, à 6 heures du matin, nous repartons avec notre convoi, malgré la pluie qui commence à tomber en petits grains serrés.

Le jour se lève enfin et nous pouvons nous rendre compte de l'état de la contrée que nous traversons. A la suite des pluies de la nuit dernière, la route qui serpente au fond d'une interminable vallée est partout recouverte d'eau sale, et les chevaux, qui glissent constamment, nous recouvrent à chaque instant de grandes gerbes de boue!

Pendant deux heures, on marche entre deux énormes montagnes pelées, sans végétation, jusqu'à ce qu'enfin on déborde dans la grande plaine de Sui-Tien.

Entourée de hautes montagnes, cette plaine, qui peut avoir une vingtaine de kilomètres carrés, est absolument horizontale. Les habitants du petit village de Sui-Tien, caché au centre, dans un bouquet de bambous, en ont fait une vaste rizière, et je ne connais rien de plus beau que le

Digitized by Google

tapis vert tendre qui s'offre à nos regards en débouchant dans cette vallée.

Au loin, devant nos yeux, l'horizon est barré par trois hauts mamelons, au sommet desquels sont perchés trois fortins chinois dont on peut distinguer, à l'aide d'une jumelle, les murailles crénelées. Ces fortins sont admirablement placés : ils commandent la plaine et rendraient la route impraticable à une armée d'invasion s'ils étaient garnis de canons et de soldats déterminés.

Après avoir traversé le village de Sui-Tien, la route se dirige résolument vers le plus élevé de ces pics, se transforme de nouveau en escalier et une ascension aussi fatigante que celle d'hier recommence pour nous.

Pendant trois heures, on monte sans relâche, quittant une montagne pour en escalader une autre, pataugeant dans des flaques d'eau, glissant sur les dalles, perdus dans les nuages, trempés jusqu'aux os et à moitié gelés.

On arrive pour déjeuner au village de Po-Ta-Tze et le convoi s'arrête sur un petit terre-plein, pour permettre aux chevaux de prendre un peu de repos et de nourriture.

Le long de la route sont déjà rangés de nombreux bâts, chargés de saumons d'étain. C'est un convoi analogue au nôtre, qui transporte à Manhao le produit des mines de Ko-Tchéou, voisines de Mongtzé, et dont les chevaux ont été conduits à l'abreuvoir par les mafous.

Sous une pluie battante, nous installons nos petites tables et rapidement nous avalons quelques sardines de conserve avec un peu de vin.

Je consulte mon baromètre; nous sommes à plus de 2.000 mètres d'altitude!

Les chevaux du convoi descendant sont repartis avec leur chargement d'étain; on entend pendant quelque temps le bruit de leurs clochettes qui résonne joyeusement dans les montagnes, puis c'est notre tour!

Digitized by Google

La pluie s'est un peu calmée et il fait moins froid. Après une petite grimpette — la dernière; — nous arrivons enfin sur les hauts plateaux. La route cesse d'être dallée et se transforme en un immonde cloaque d'argile détrempée, mais les chevaux n'en vont que mieux.

Nous sommes sur la crête d'un massif montagneux; à droite et à gauche sont deux immenses précipices; nous dominons l'horizon et, tout autour de nous, à l'infini, on aperçoit des milliers de pics. Je ne crois pas qu'il existe au monde beaucoup de panoramas comparables à celui-là et nous l'admirons tous sans retenue.

Le chemin est de plus en plus agréable. On descend en pente douce et la végétation reparaît. Bientôt on traverse de magnifiques bois de pins qui répandent une odeur exquise. Enfin, vers cinq heures du soir, après une dernière descente dans un escalier dangereux, nous entrons dans l'auberge de A-Sân-Chaï, aussi sale et aussi peu confortable que celle de Yao-Téou : C'est là que nous passerons la nuit.

Le lendemain matin, 19 mai, le ciel est d'un beau bleu, sans nuage, comme à Manhao; mais quelle agréable différence de température!

Nous ne sommes plus qu'à trois heures de Mongtzé et nous nous préparons alertement à parcourir les quinze derniers kilomètres, lorsqu'un individu remarquablement pouilleux vient s'incliner devant moi et me remet une carte de visite chinoise.

Grâce aux louables efforts d'un interprète qui, venant de Shanghai, comprend à peine le dialecte yunnanais et encore moins la langue française, je finis par apprendre que le mandarin militaire d'A-Sân-Chaï, envoie, pour veiller sur mes caisses de piastres, un supplément d'escorte composé de quatre soldats et d'un caporal.

En effet, les fiers guerriers annoncés ne tardent pas à

Digitized by Google

rejoindre notre convoi et je retiens avec peine, en les voyant, un formidable éclat de rire.

Ces soldats sont de vulgaires coolies qui, pour la circonstance, ont endossé par-dessus leurs loques misérables, une courte tunique rouge, sur laquelle on a cousu un certain nombre de caractères chinois. L'interprète, consulté, m'explique que ces caractères donnent le nom du mandarin d'A-Sân-Chaï sous les ordres duquel se trouvent placés les soldats, suivi d'une phrase exaltant sa bravoure. C'est égal! si les défenseurs de l'intégrité chinoise ressemblent tous à ces quelques spécimens, le péril jaune n'est pas encore bien redoutable.

Deux soldats portent une bannière rouge, le troisième une lance effroyablement rouillée, le dernier un vieux fusil à piston qu'il installe horizontalement sur son épaule, après avoir suspendu à la crosse et à l'extrémité du canon deux sacs de provisions. Quand au caporal, il est armé... d'un réveil-matin!

Nous repartons, confiants dans le courage de ces nouveaux protecteurs. C'est toujours la même route dallée en escalier à laquelle M. Courtellemont doit commencer à ne plus trouver de charmes. Pour Mme Courtellemont, surtout, il est temps que nous arrivions à Mongtzé et je me demande, non sans inquiétude, comment elle pourra supporter la fatigue du reste de son long voyage. Aujourd'hui qu'elle est revenue en France en bonne santé, j'ai plaisir à constater que mes craintes étaient exagérées; mais il n'en est pas moins vrai que la vaillante exploratrice a fait preuve d'un courage peu commun et que je l'admire en toute sincérité.

A dix heures du matin, nous arrivons devant une grande pagode, sous laquelle la route passe en tunnel, et, lorsque nous en sortons de l'autre côté, le magnifique panorama de la plaine de Mongtzé s'offre à nos regards.

A perte de vue, les rizières couvrent le sol d'un immense

Digitized by Google

tapis de verdure, au milieu duquel, les villages cachés au sein des touffes de bambous font autant de taches foncées. Dans le lointain, le grand lac de Ta-Toum se distingue par la teinte bleue de ses eaux : c'est un point de vue merveilleux.

Nous descendons dans la plaine et nous arrivons au bout de quelques instants devant l'agglomération fortifiée de Sin-Ngan-So, entourée d'une double ceinture de murailles crénelées.

Nous passons sous l'énorme poterne et nous parcourons dans toute sa longueur la rue centrale de cette ville chinoise que défend le mandarin Mac, chef de bandits, tristement célèbre par son habileté et son courage, lorsqu'il combattait contre nous, au moment de la conquête du Tonkin.

Tous les habitants sont aux portes pour nous voir passer. Mme Courtellemont excite tout particulièrement leur curiosité; mais on ne voit dans aucune de ces physionomies la moindre trace d'hostilité, bien au contraire.

Nous sortons de Sin-Ngan-So par une seconde poterne, énorme et menaçante comme la première, suivis d'une meute de chiens qui aboient avec rage. Nous ne sommes plus qu'à une heure de Mongtzé.

Mais à un détour de la route une agréable surprise nous est réservée. Quelques Français de Mongtzé, avertis de notre arrivée par une dépêche expédiée de Manhao grâce au télégraphe chinois, sont venus à notre rencontre. Il y a là le Dr Barbézieux, le percepteur qui vient s'assurer de l'arrivée de son trésor si impatiemment attendu, M. Curti, gérant du Comptoir commercial installé par la Compagnie lyonnaise, et quelques membres de la Société des Chemins de fer du Yunnan. Pendant un quart d'heure, ce ne sont que poignées de mains et congratulations.

Les présentations terminées, nous remontons en selle et nous repartons au petit trot. De part et d'autre du chemin,

Digitized by Google

les rizières, les champs d'opium et de maïs s'étendent jusqu'au pied des montagnes lointaines : on a la sensation d'arriver dans un pays riche; on respire un air d'une fraîcheur délicieuse. Après la fournaise de Manhao il semble qu'on soit enfin dans la Terre Promise.

Nous passons auprès de petits villages de cultivateurs, nous côtoyons les rizières en eau que des paysans labourent à l'aide d'une charrue grossière traînée par un énorme buffle gris sur le dos duquel les pies et les corneilles s'ébattent joyeusement; enfin, au bout d'une demi-heure nous apercevons dans le lointain un petit groupe de maisons blanches : c'est la concession française de Mongtzé.

Comme s'ils comprenaient qu'ils sont au bout de leurs peines, nos chevaux, qui viennent pourtant de faire un assez fatigant voyage, accélèrent la marche et, dix minutes après, nous arrivons au pied de notre joli petit blockhaus, nous pénétrons sous la porte monumentale et nous nous trouvons dans la cour de la concession : nous sommes rendus.

Au devant de nous, quelques dames viennent en souriant nous souhaiter la bienvenue. Trois petits enfants s'approchent également, et M. et Mme Courtellemont peuvent aisément se rendre compte que la petite agglomération française de Mongtzé est animée du meilleur esprit et que l'existence ne doit pas y être désagréable.

Avec délices chacun va faire un brin de toilette et changer de costume. Le déjeuner est servi chez le docteur Barbézieux et nous nous mettons gaiement à table, en pensant, moi, que je suis rendu, et mes hôtes, qu'ils n'ont encore fait qu'une toute petite partie de leur long voyage à travers la Chine centrale.

La ville chinoise de Mongtzé est la première agglomération importante qu'on rencontre sur la route de Yunnan. De la concession française on peut en apercevoir les mu-

Digitized by Google

railles crénelées et l'énorme poterne sud, gardée par un petit poste de soldats.

Mongtzé, dont la population est estimée par les uns à 20.000 âmes, par les autres à 10.000, est, comme la plupart des grandes villes de la Chine centrale entourée d'un mur d'enceinte percé de quatre portes, correspondant aux points cardinaux. Chaque soir, à la nuit tombante, les portes sont soigneusement fermées et les paisibles habitants, qui vivent dans la perpétuelle crainte des pirates, peuvent dormir tranquillement jusqu'au matin, sans trop redouter les attaques nocturnes.

La concession française, le consulat de France, et la douane chinoise, dont l'administration est exclusivement européenne, sont groupés dans la campagne au milieu des rizières, à 500 mètres environ de Mongtzé.

Les moyens de défense de notre petite colonie sont assez rudimentaires. La concession n'est entourée, en effet, que d'un petit mur d'enceinte de deux mètres de hauteur, très facile à escalader, défendu par un blockhaus récemment construit et plus coquet que redoutable. Il est bien évident qu'on ne pourrait songer, dans ces conditions, à opposer une résistance sérieuse à une attaque éventuelle des Chinois. Par bonheur, la population, très douce et très calme, ne pense pas le moins du monde à nuire à qui que ce soit et on y est, en général, à peu près en sécurité.

Il ne faudrait cependant pas se hâter d'en conclure, comme l'a fait M. Courtellemont, que la région est absolument tranquille et qu'aucun danger n'y est à craindre.

Le 22 juin 1889, à minuit, pendant que tous les Européens dormaient sans se douter de rien, une bande de pirates, composée presque exclusivement d'ouvriers employés aux mines d'étain de Ko-Tchéou, arriva silencieusement près de la douane, sans avoir été aperçue par les sentinelles de garde sur les remparts.

Le portier chinois, entendant du bruit et croyant avoir

Digitized by Google

affaire à des Européens revenant tardivement d'un dîner au Consulat, ouvrit sans défiance. La bande pénétra en hurlant et, après avoir étranglé le malheureux concierge et sa famille, se mit en devoir d'inonder de pétrole le bureau de la douane et le consulat de France. Quelques minutes après, un terrible incendie éclatait et le pillage commençait.

Réveillés en sursaut, les Européens prirent à peine le temps de s'habiller et, profitant de la fumée, s'enfuirent sans être vus par un chemin de traverse, dans la direction de la ville chinoise. Mme Espinay, femme du Commissaire général de la Douane, folle de terreur, accompagnait les fugitifs après avoir essuyé un coup de fusil tiré à bout portant par un Chinois heureusement maladroit, caché derrière un gros arbre du jardin.

Après avoir longuement parlementé et pris l'avis du Tao-Taï, les soldats préposés à la garde de la poterne consentirent à ouvrir aux étrangers, auxquels il fut donné d'assister, du haut des remparts, au triste spectacle de l'incendie de leurs habitations et du pillage général de tout ce qu'ils possédaient.

Le lendemain, au jour, les pirates avaient disparu et l'on constata qu'un bâtiment de la douane et le Consulat avaient été réduits en cendres. De plus, deux boys annamites, l'interprète chinois du consul et un indien malabar furent retrouvés entièrement carbonisés.

C'est à cette attaque, encore bien récente, que je pensais lorsque M. Courtellemont affirmait l'absolue sécurité dont les Européens jouissent au Yunnan. Peut-être l'éloquent explorateur ignore-t-il également le pillage de la mission du Père Gorostarzou ou la tentative d'assassinat dont fut victime, non loin de Mongtzé, le Père Vial, missionnaire catholique, qu'on retrouva un matin frappé de dix-sept coups de couteau, auxquels il trouva moyen de survivre!

Certes, le Yunnan est bien tranquille, mais il est pru-

Digitized by Google

dent de ne pas se fier absolument à cette sécurité apparente. Là comme ailleurs, le régime de la paix armée est malheureusement celui qui donne les meilleurs résultats.

Toutes les caravanes venant du Tonkin, soit par la route de Manhao, soit par celle de Sin-Kay, sont obligées de s'arrêter à Mongtzé pour y subir la visite des douaniers chinois. C'est à Ho-Kéou, sur la rive gauche du fleuve Rouge, que devraient être régulièrement installés les bureaux de la douane; mais le climat meurtrier de ce village ferait de trop nombreuses victimes parmi les Européens et on a dû se résoudre à les reporter à Mongtzé.

Les convois de chevaux chargés, descendant vers le Tonkin, ne peuvent se dispenser de s'arrêter à Mongtzé et de faire leur déclaration de transport. Cette formalité est destinée, non pas à faire payer aux différents produits un droit d'exportation, mais à permettre l'établissement d'une statistique générale qu'on publie chaque année sous la direction de sir Robert Hart, directeur général de la douane chinoise.

C'est en consultant ce document, d'ailleurs facile à se procurer, qu'on peut se faire l'idée la plus exacte de tout ce qui entre ou sort du territoire chinois.

Les relations amicales que j'ai toujours entretenues avec les employés de la douane de Mongtzé m'ont permis d'assister très souvent au déballage des ballots transportés par les convois. J'ai pu constater que l'article anglais, envoyé de Hong-Kong prédomine constamment dans les expéditions. On ne saurait s'imaginer le nombre de réveils à musique, de petites pendules, de boîtes en fer blanc, violemment coloriées, qui pénètrent au Yunnan revêtues de leur éternel *Made in England!* Les maisons française n'envoient guère que des parapluies, des cotons filés et des rubans. Il faut espérer que les efforts tentés par la Compagnie lyonnaise seront couronnés de succès et que toute la

Digitized by Google

petite camelote anglaise, si populaire auprès de ces populations primitives et pauvres, sera prochainement remplacée par des bibelots de fabrication exclusivement française.

Il est rare que les caravanes qui vont de Manhao à Mongtzé poursuivent leur route jusqu'à Yunnansen. Ces deux itinéraires sont en général bien distincts et l'exploitation de chacun d'eux se fait par des transitaires différents.

Aussi, Mongtzé étant tête de ligne dans les deux sens, a-t-il une importance beaucoup plus grande que ne saurait le faire concevoir la faiblesse numérique de sa population.

Les rues de Mongtzé sont tortueuses, étroites et bordées de ruisselets infects, pleins d'eau sale et de pourriture.

Le service de la voirie municipale y est uniquement assuré par une légion de porcs qui, malgré leur bonne volonté, ne réussissent pas à avaler la moitié des immondices. Aussi, dès que le soleil se montre, est-il presque impossible pour un Européen de circuler au milieu des odeurs épouvantables qui s'exhalent du sol. Inutile de dire que le choléra et la peste règnent en permanence en ces lieux parfumés et que la mortalité chinoise atteint, en certaines saisons, des proportions effrayantes.

La seule particularité de cette ville consiste dans le nombre considérable de pagodes qu'elle contient. Il n'y en a, paraît-il, pas moins de cinquante, toutes plus délabrées les unes que les autres.

Deux grandes pagodes se distinguent cependant : celle du *Tchou-Tchou-Méao* (pagode de la Guerre), et celle du *La-O-Méao*, réservée aux dévotions du Tao-Taï.

On y voit des Bouddhas un peu plus dorés, mais tout aussi grotesques que les autres. Leur seul intérêt vient de ce que, lors de la fameuse attaque du 22 juin 1899, dont j'ai parlé plus haut, les Européens furent autorisés à habiter dans ces pagodes, que quelques fanatiques assaillirent à

Digitized by Google

coups de pierre pendant plusieurs jours, sans aucune suite fâcheuse, d'ailleurs.

Le Français qui, comme moi, visite Mongtzé dans l'intention d'acquérir une collection de souvenirs locaux, est bien déçu. Les boutiquiers ne possèdent pas un objet de plus que le dernier étalagiste du plus petit village en paillottes : ce ne sont que pétards, chandelles sacrées, papier doré, etc., etc., pour Bouddha, articles divers de harnachement pour les mafous, ou objets d'habillement ou d'alimentation. J'ai réussi, par hasard, à mettre la main sur quelques peaux de panthères, animaux assez communs en ces parages, mais on peut difficilement les classer parmi les curiosités chinoises.

Une promenade dans les rues de Mongtzé, le jour du marché, est, malgré tout, fort amusante. C'est un indescriptible grouillement. Les paysans, installés de part et d'autre de la voie publique, vendent les légumes frais et les fruits dont les Français du Tonkin sont tant privés. D'autres détaillent un cochon fraîchement tué sur place; des musulmans venus du village de Ta-Tchouan ont apporté un bœuf, dont nos boys emportent pour un prix dérisoire un énorme gigot. Puis, ce sont les marchands de poules et d'œufs, les débitants d'opium, les peintres qui exécutent sous les yeux des clients de grimaçants Bouddhas violemment enluminés. Plus loin, enfin, voici les revendeurs, dans l'étalage desquels on découvre parfois d'étranges choses.

Les restaurants chinois, invraisemblablement répugnants, regorgent de consommateurs qui se bourrent gloutonnement de riz et de vermicelle; les coiffeurs peignent, en plein air, les queues embroussaillées, rasent la partie du crâne qui doit rester vierge de tout poil ou curent gravement les oreilles de leurs clients à l'aide d'un arsenal compliqué de petites tiges d'acier.

Mais c'est autour des tables de jeu que le spectacle de cette foule est particulièrement amusant. Les enjeux ne

Digitized by Google

sont pas très élevés et les Chinois, presque tous coolies ou mafous, n'aventurent guère qu'une sapèque à la fois, soit un vingtième de sou français! Malgré cela, on peut suivre sur ces physionomies, généralement placides et indifférentes, toutes les émotions que procure à ceux qui s'y adonnent le démon du jeu.

La table est partagée en deux parties égales par un trait longitudinal. D'un côté on mise sur *pair*, de l'autre sur *impair*.

Le tenancier dépose sur une soucoupe quatre sapèques noircies sur une face et les recouvre d'une tasse renversée qu'il agite ensuite violemment. On mise à droite ou à gauche et, aussitôt le « Rien ne va plus » chinois prononcé, la soucoupe est découverte et la position des sapèques fait connaître le côté gagnant. Alors, ce sont des cris de joie proférés par les favorisés pendant que les perdants gardent un sombre silence!

Parfois, au milieu de cette cohue, vient à passer un convoi de chevaux chargés d'énormes ballots ou une chaise à porteurs contenant un mandarin en promenade. C'est alors une bousculade indescriptible; les étalages sont renversés, les coups de badine pleuvent, mais le calme renaît instantanément dès que l'encombrement a pris fin.

La monnaie presque exclusivement employée est la sapèque, petite rondelle de cuivre percée d'un trou, qui permet d'en réunir de longues ligatures. On aura une idée de l'extrême incommodité de cette monnaie quand on saura qu'un collier de mille sapèques vaut environ deux francs cinquante!

Les Européens de Mongtzé se servent, pour payer la plupart de leurs achats, de la piastre indo-chinoise, devenue rapidement populaire. Mais l'usage qu'en font les Chinois ne correspond pas précisément au but que se proposait l'Indo-Chine, en cherchant à la faire accepter par les

Digitized by Google

populations yunnanaises. Les bijoutiers de Mongtzé, en effet, auxquels le titre immuable de cette pièce d'argent inspire la plus grande confiance, s'empressent d'en faire des lingots, destinés à être transformés ensuite en bagues, bracelets ou boucles d'oreilles. Il en résulte que, malgré le très grand nombre des piastres mises en circulation depuis quelques années, le collier de sapèques conserve toujours son encombrante prépondérance.

Si la ville de Mongtzé est malpropre, la campagne qui l'environne est merveilleuse. Comme je l'ai dit, c'est une plaine immense, très bien entretenue et très riche, où l'on cultive, indépendamment du riz, la plupart des légumes de France : choux, salades, haricots, raves et tomates.

Les fruits n'y sont en général pas fameux, mais on les trouve en abondance; ce sont notamment des oranges, des grenades, des pêches, des abricots et des poires. Il est certain qu'en apportant quelques améliorations au système de culture actuel et en procédant sur les arbres fruitiers à un greffage approprié, on obtiendrait, sans aucun doute, d'excellents produits qui, transportés au Tonkin par la voie du futur chemin de fer, seraient accueillis avec enthousiasme dans notre colonie d'Extrême-Orient, si mal partagée sous ce rapport.

On rencontre autour de Mongtzé trois jolis petits lacs où s'ébattent de nombreux canards sauvages. Ces lacs sont naturellement le but ordinaire des promenades à cheval, d'autant plus que la chasse aux canards y est particulièrement facile et fructueuse.

Au milieu de l'un d'eux est érigé un joli petit pagodon qui sort gracieusement du niveau de l'eau et sur le toit duquel de nombreuses aigrettes viennent souvent se poser.

Car la plaine de Mongtzé est le pays des aigrettes. Ces jolis oiseaux, dont les plumes sont si recherchées en France

Digitized by Google

par les modistes, voltigent par centaines dans les eucalyptus qui en sont parfois remplis.

On ne peut s'empêcher de s'étonner que des oiseaux si blancs et si beaux aient eu l'idée de venir s'installer aux environs de villes si noires et si sales. Il est vrai que les Chinois respectent l'aigrette et ne la tuent jamais ; pour éviter des troubles, les Européens ont même été obligés de renoncer à les chasser.

Les travaux agricoles sont exécutés par une race de femmes vaillantes et fortes appartenant à la race des *Lolos*. Les Lolottes sont loin de resssembler aux Chinoises de la ville dont les pieds, réduits, pour se conformer à une mode, qui nous parait ridicule, à des proportions invraisemblablement exiguës, ne justifient qu'imparfaitement la croupissante fainéantise. Dès le lever du soleil, elles se rendent aux champs, en file indienne, selon l'habitude commune à la plupart des peuples de l'Orient, portant la faucille et le parasol en bambou recouvert de toile imperméable, qu'elles piquent en terre et sous lequel elles travaillent avec acharnement. A l'époque du repiquage du riz, elles restent, parfois, toute la journée au milieu des rizières, dans l'eau jusqu'aux genoux. Elles sont très douces et très craintives et il m'a toujours été impossible de les photographier, le moindre appareil braqué dans leur direction les faisant fuir comme une volée de moineaux.

Les matériaux de construction font à peu près complètement défaut dans la vaste plaine de Mongtzé. La pierre de taille ne se trouve que dans les montagnes situées à douze kilomètres de distance et l'argile du sol, qui pourrait faire d'excellentes briques, n'est guère exploitée que par trois ou quatre Chinois, propriétaires de fours rudimentaires. Aussi, s'est-on trouvé en présence des plus grandes difficultés lorsqu'on a entrepris la construction des bâtiments de la concession française.

Digitized by Google

A la première commande de briques, les prix s'élevèrent dans des proportions extraordinaires jusqu'à atteindre le chiffre fabuleux de trente-trois piastres (soit une centaine de francs) le mille! Aussi renonça-t-on rapidement à s'en servir et c'est pourquoi les murs des bâtiments européens sont simplement construits en terre séchée au soleil.

Je dois dire qu'au moment de mon retour en France, la Société de construction du chemin de fer procédait à l'installation de fours à briques et de fours à chaux modernes, qui doivent maintenant être en plein fonctionnement, de sorte que tous les ennuis dont nous fûmes victimes à l'époque ont dû complètement disparaître.

La difficulté de transport augmente encore dans une assez grosse proportion le prix déjà élevé des approvisionnements. Quelle que soit la nature du produit, ces transports s'effectuent à l'aide d'une sorte de petit chariot à roues pleines, attelé d'un buffle, auquel sa force extraordinaire permet de traverser indifféremment les routes pavées et les terres labourées. Cette charrette, dont M. Courtellemont a réussi à prendre une jolie photographie, a obtenu à la conférence du 26 janvier un gros succès de curiosité.

Le déboisement à peu près général des montagnes qui entourent la plaine de Mongtzé et qui, au dire du Père Gorostarzu, missionnaire catholique de l'endroit, ne s'est guère effectué que pendant ces dernières années, rend également difficile l'approvisionnement en bois de construction. Il nous a fallu acheter des troncs d'arbres à Tsi-Kay, village situé à une vingtaine de kilomètres sur la route de Yunnansen et chaque tronc fut apporté à Mongtzé attelé d'un buffle!

L'opium est la véritable richesse du Yunnan, celle sur laquelle on peut fonder les plus grandes espérances d'avenir, lorsque les moyens d'exportation seront assurés par le chemin de fer en construction. Quelques savants, et notamment M. Rocher qui, depuis trente ans, habite ce

Digitized by Google

pays, ont découvert de nombreux gisements de minéraux divers, qui seront sans doute exploités dès que le chemin de fer pourra apporter à bon compte la houille et le bois de chauffage; mais la valeur réelle de ces mines futures, est assez problématique, et il pourrait sembler prématuré de la faire entrer en ligne de compte pour une trop grande part dans l'évaluation de l'opulence yunnanaise.

Il n'en va pas de même de l'opium, qui donne lieu, dès maintenant, à un trafic assez considérable.

L'opium, comme on sait, provient du fruit du pavot, qu'on incise au moment de la maturité. On recueille le liquide épais qui s'écoule par cette incision et on le fait fermenter à l'air; c'est ainsi qu'on obtient l'opium brut.

Jusqu'ici, Bénarès, Patna et Malona étaient les trois centres réputés de la culture du pavot. Il est permis d'espérer que, dans un avenir prochain, le Yunnan n'aura plus rien à leur envier et que nos protégés d'Indo-Chine seront généreusement empoisonnés par un produit exporté à leur intention par des Français.

Comme il est d'usage, lorsqu'on expose les terribles ravages produits dans la population chinoise par l'abus de l'opium, M. Gervais-Courtellemont n'a pu s'empêcher de flétrir l'odieuse guerre anglo-chinoise de 1839, terminée par le traité de Nankin, qui donnait toute latitude à la Compagnie des Indes d'intoxiquer la plus grande partie de la race jaune et de la précipiter dans une irrémédiable décadence.

Il est certain que tous les honnêtes gens sont de l'avis de M. Courtellemont et que les Anglais n'ont mérité, par cet acte violent et criminel, que la réprobation universelle.

Et cependant, ce qui se passe actuellement en Indo-Chine est-il bien réellement à notre honneur ? Je ne parle pas des espérances que fait concevoir l'exportation future de l'opium yunnanais, c'est-à-dire de la concurrence que des Français se réjouissent de faire aux Anglais dans la vente criminelle du terrible poison. Je veux simplement et sans

Digitized by Google

aucun commentaire exposer de quelle manière le gouvernement de notre colonie indo-chinoise en assure l'écoulement au sein de la population qu'il a mission de protéger.

La vente de l'opium est un monopole qui fait, à certaines dates, l'objet d'une adjudication. Depuis de longues années, c'est M. Raoul Debeaux qui jouit du droit exclusif d'écouler les petites boîtes d'opium et les bouteilles d'alcool de riz que lui remet la régie indo-chinoise. Pour exciter son zèle et pour être bien sûr que les Annamites et les Chinois fumeront ou boiront la quantité réglementaire prévue au cahier des charges de l'adjudication, le fermier d'opium est passible d'une grosse amende lorsque la vente n'atteint pas le chiffre déterminé pour chaque province et, au contraire, reçoit une prime et des encouragements flatteurs lorsque la quantité de poison débitée est plus considérable.

On dit que ce système est une source de gros bénéfices pour la colonie : je n'ai pas de peine à le croire, mais j'éprouve un certain étonnement, après cela, à voir prendre si violemment à parti les Anglais qui, en somme, intoxiquaient une population qu'ils ne s'étaient pas engagés à protéger !

Quoi qu'il en soit, l'usage de l'opium est très répandu au Yunnan. Dans la plus misérable paillote on trouve le lit destiné aux fumeries et aux longues rêvasseries qui en sont la conséquence. Accepter la pipe que vous tend gracieusement votre hôte est la plus grande politesse que vous puissiez lui faire, et j'ai vu bien souvent des Européens s'installer sur les nattes sordides pour demander à la fumée d'opium l'engourdissement délicieux qu'elle procure. Pour ma part, j'avoue bien sincèrement n'avoir jamais essayé de fumer la moindre pipe, l'odeur spéciale des fumeries ayant pour premier effet de me donner des nausées.

La pipe à opium se compose d'un tube de cinquante cen-

Digitized by Google

timètres de longueur, généralement en bambou plus ou moins incrusté. Ce tube porte un godet qui communique avec son canal intérieur par un petit conduit très fin.

Le fumeur se couche horizontalement sur la natte spécialement affectée à cet usage. Il pique, à l'aide d'une longue aiguille à tricoter, une boulette d'opium de la grosseur d'un pois et l'approche de la flamme d'une petite lampe. Lorsque la boulette qui grésille est suffisamment boursouflée, il l'applique sur le godet de la pipe.

Alors il place le godet au-dessus de la flamme de sa lampe; la boulette d'opium s'enflamme et le fumeur aspire lentement avec délices l'épaisse fumée qui se dégage.

En général, une pipe d'opium correspond à une seule aspiration; elle n'a donc qu'un résultat insignifiant. Pour goûter la véritable ivresse, il faut en fumer une série plus ou moins longue, suivant le tempérament ou le degré d'habitude de chacun.

Je n'insiste pas sur les terribles effets que produit l'opium sur les malheureux qui s'adonnent à cette abominable passion. Quelques-unes de ses victimes, notamment l'Anglais Quincey et le Français Bonnetain ont éprouvé une jouissance maladive à nous détailler les ravages produits sur leur propre personne par ce vice, dont ils avaient pleine conscience sans avoir la force de le combattre. Il serait à désirer que leurs ouvrages fussent lus par tous ceux qui partent pour les colonies, afin que le souvenir de ces lentes agonies les préserve à tout jamais de l'envie d'expérimenter les effets du terrible poison.

Tous ces détails, et un certain nombre d'autres, que le manque de place nous oblige à passer sous silence, furent longuement exposés par M. Courtellemont au cours de son intéressante conférence du 29 janvier. Ceux de nos lecteurs que cette question intéresse, trouveront dans le livre que prépare M. Courtellemont et dont la *Revue hebdomadaire* publie actuellement les premières pages, les rensei-

Digitized by Google

gnements les plus complets sur les gens et les choses dont il a été question au cours de la première séance de la Société de Géographie angevine.

C'est très rapidement — trop rapidement même, au gré des auditeurs charmés — qu'il raconta le reste de son long voyage si heureusement accompli.

De nombreuses projections photographiques firent apprécier la beauté des sites, la malpropreté des villes et l'extrême diversité des types rencontrés, soit de Mongtzé à Yunnansen en passant par Linganfou, soit de Yunnansen à Suifou et Tchong-King, soit enfin de Tchong-King à Shanghaï en jonque chinoise le long de l'immense et merveilleux fleuve Bleu.

Les mœurs de la colonie thibétaine de Talifou, l'exploration du haut fleuve Bleu et le baptême du mont Bonvalot intéressèrent vivement l'auditoire, et le vœu que formula en terminant M. Gervais-Courtellemont, de voir un jour toutes les richesses du Yunnan et du Set-Chouen exportées, grâce au chemin de fer de Laokay à Yunnansen et à l'amélioration de la route de Yunnansen à Tchong-King, par la voie du Tonkin, fut souligné par d'unanimes applaudissements.

M. Gervais-Courtellemont termina son attachante conférence en associant le nom de M. Doumer à cet idéal de prospérité future et félicita chaudement l'ancien Gouverneur général — dont l'œuvre, en Indo-Chine, est de celles qui forcent l'admiration — d'avoir lutté de toute son énergie pour faire entrer dans la voie de la réalisation l'idée de la construction d'un chemin de fer de pénétration au Yunnan, travail gigantesque et merveilleux qui doit établir de la façon la plus indiscutable la prépondérance de l'influence française dans la grande province chinoise limitrophe de notre beau Tonkin.

William Downie.

Digitized by Google

Digitized by Google

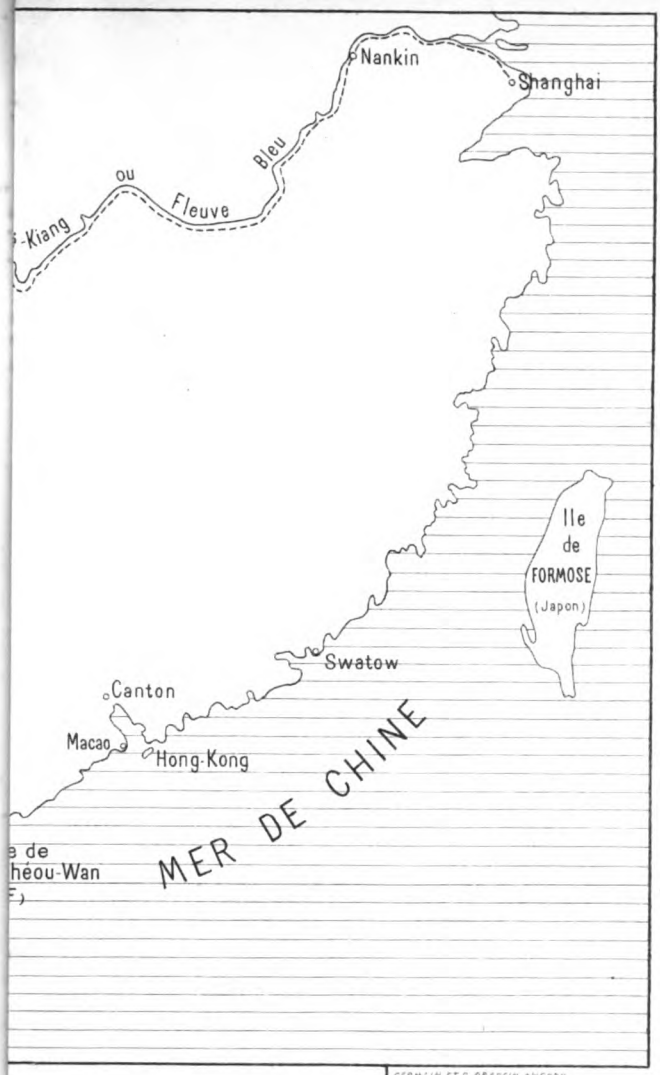

GERMAIN ET G. GRAESIN ANGERS.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHARLES RENOU

DE VERNANTES [1]

Charles Renou naquit à Vernantes, arrondissement de Baugé, le 22 août 1812, et fit ses études au collège de Combrée et au Grand-Séminaire d'Angers. Il fut d'abord missionnaire en Chine, dans la province du Su-Tchuen, où il resta pendant dix ans.

Désigné par ses supérieurs pour aller fonder la mission du Thibet, il partit de la ville chinoise de Tché-Fou et arriva, le 1er mars 1848, dans la ville thibétaine de Tchamouto. Là, il fut reconnu comme européen et ramené sous bonne escorte jusqu'au port de Canton.

« Ce premier voyage de M. Renou, dit Castonnet des Fosses, fut un véritable événement dans le monde géographique. Les frontières du Thibet, ce pays jusqu'alors mys-

[1] M. l'abbé Joseph Mesnard a pensé avec juste raison qu'après la belle conférence de M. Gervais-Courtellemont, il était bon de rappeler que le premier européen qui fit un séjour prolongé au Thibet fut un angevin, le P. Charles Renou, de Vernantes. L'intéressante note que nous publions ici, après avoir été lue, le 4 mars, à la deuxième séance de la Société de Géographie commerciale, a été écrite dans ce but.

Comme suite à la communication de M. l'abbé Mesnard, il nous paraît utile de faire remarquer que le doyen des européens qui résident actuellement au Yunnan est le P. Vial, des Missions Etrangères, qui vit là-bas depuis quinze ans et est né à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

Un autre angevin, missionnaire au Yunnan, le P. Pourias, de Saint-Martin-du-Bois, est l'auteur d'un volume très intéressant sur le Yunnan, publié par la maison Desclée. Il a laissé, en outre, de nombreux manuscrits, que M. Mesnard a retrouvés dans sa famille et qu'il se propose de publier.

Digitized by Google

térieux, avaient été forcées, et cet honneur revenait à un Français. »

Après être resté 3 ans à Canton, Charles Renou retourna au Thibet et y pénétra par le Yunnan. Habillé en marchand chinois, il trouva moyen de se faire introduire dans la lamaserie de Teun-Djrouling, où il séjourna pendant dix mois. Une longue-vue que renfermait sa pacotille ayant tenté le supérieur du couvent bouddhiste, le P. Renou lui déclara qu'il ne la lui céderait qu'à condition de recevoir des leçons de thibétain. Le marché fut conclu et le bouddha, qui était très fort en grammaire, apprit à notre compatriote la langue thibétaine. C'est là que Charles Renou composa son dictionnaire thibétain-français. Craignant d'être découvert comme européen, il se retira dès que ses travaux furent terminés et regagna le Yunnan.

Après s'être reposé de ses fatigues chez ses confrères du Yunnan, Charles Renou reprit la route du Thibet et se fit encore héberger dans une lamaserie, la lamaserie de Tchamoutong, où il compléta son instruction dans la langue thibétaine. Quelque temps après, il loua une petite vallée, la vallée de Bonga, où il tenta d'établir une colonie agricole avec quelques Chinois. Il y passa l'hiver de 1854-55, bloqué par les neiges, n'ayant guère à manger que des oignons de lis sauvages et des racines. Bientôt la situation s'améliora et la station de Bonga devint assez prospère. Les riches moissons de Bonga ayant excité les jalousies des habitants du voisinage et du propriétaire de la vallée, la petite colonie agricole fut en butte à mille persécutions, qui en amenèrent au bout de peu de temps la ruine presque complète et engagèrent Charles Renou dans d'interminables procès. Grâce à l'énergie de notre compatriote, justice lui fut rendue et, en 1862, les dégâts étaient réparés.

En 1862 et 1863, un courant très favorable vers le christianisme se manifestait dans toute cette région du Thibet et Charles Renou pouvait croire que ses fatigues seraient

Digitized by Google

récompensées par le succès, quand il mourut, épuisé par ses travaux, le 18 octobre 1863. Il se trouvait alors dans la ville de Kiang-Ka et fut enterré sur une montagne voisine.

Les missionnaires ont été chassés, dans la suite, de cette partie du Thibet. On prétend que la tombe de notre compatriote a été ouverte par les lamas, qui auraient fait de ses tibias des flûtes pour évoquer les esprits.

Le P. Renou a composé un dictionnaire thibétain-français, une grammaire thibétaine, une traduction en vers thibétains des psaumes, des hymnes et des prières catholiques, la traduction du grand et du petit catéchisme de Grenoble, une vie de Jésus-Christ, la traduction d'un grand ouvrage chinois, sorte de théodicée. Le style de ces ouvrages est, paraît-il, fort remarquable, et Charles Renou, tout angevin qu'il est, passe pour l'un des meilleurs poètes du Thibet.

Une biographie de Charles Renou a été faite par M. Castonnet des Fosses, membre de la Société de Géographie commerciale. Une vie plus détaillée sera bientôt publiée [1].

Joseph MESNARD,
Ancien vicaire à Baugé.

[1] M. Mesnard travaille en ce moment à la *Vie du P. Renou*, qui paraîtra en un fort volume in-8°, orné de nombreuses gravures, suivie de la biographie de cinq autres missionnaires originaires du Baugeois et précédée d'une courte notice sur les missionnaires fournis par le Baugeois au XVIIe siècle.

Les souscriptions à cet ouvrage sont reçues rue Belle-Poignée, 6, à Angers.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CARTULAIRE DE SAINT-AUBIN

D'ANGERS

Le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, publié par M. Bertrand de Broussillon[1], fait grand honneur à la fois à celui qui avait assumé la lourde tâche d'en préparer l'édition et à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* qui a eu l'heureuse inspiration d'en faire la tête de série d'une collection de « Documents historiques sur l'Anjou ». Des trois volumes qui le composent, l'un est consacré à la publication du cartulaire original conservé aujourd'hui à la Bibliothèque d'Angers[2], le second constitue le recueil de toutes les chartes de Saint-Aubin antérieures au XIIIe siècle que l'éditeur a pu réunir en recourant notamment aux documents des archives de Maine-et-Loire et de la Sarthe, aux copies de la Bibliothèque nationale et de

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, publié par le comte Bertrand de Broussillon, avec une table des noms de personnes et de lieux, par Eugène Lelong. Paris, Picard, 1903, 3 vol. in-8°. — L'édition de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* a été publiée à Angers, chez Germain et G. Grassin.

[2] M. Bertrand de Broussillon a eu grandement raison de respecter la disposition du manuscrit et de ne pas suivre l'exemple d'éditeurs trop nombreux, qui, préférant fondre en une seule série chronologique tous les documents d'une abbaye qu'ils peuvent trouver, même lorsqu'ils ont pour base un cartulaire ancien, enlèvent ainsi aux historiens un précieux élément de critique. Ceci n'a d'ailleurs pas, bien entendu, empêché M. Bertrand de Broussillon d'utiliser pour son premier volume, là où il le pouvait, les documents originaux ; on regrette seulement qu'il n'ait pas cru, lorsque ce cas se présentait, donner d'une manière régulière toutes les variantes du cartulaire.

Digitized by Google

la Bibliothèque d'Angers; enfin, le troisième volume est consacré à la table alphabétique des noms de personnes et de lieux : cette table excellente est l'œuvre particulière de M. Eugène Lelong.

Même en admettant que quelques pièces antérieures à la fin du XIIe siècle aient pu échapper aux recherches de M. Bertrand de Broussillon, nous n'en possédons pas moins, grâce à lui, non seulement d'importants matériaux pour l'histoire des institutions et pour l'histoire des comtes d'Anjou, mais les principaux éléments d'une histoire complète de l'abbaye de Saint-Aubin des origines à l'an 1200. Qu'on prenne, par exemple, la liste des abbés de Saint-Aubin dressée par Célestin Port dans son *Dictionnaire*[1] et l'on verra combien, rien qu'avec la publication de M. Bertrand de Broussillon, on pourra désormais y apporter de rectifications. Signalons-en quelques-unes.

Port reste indécis au sujet de l'avènement de Vitbold, premier abbé de Saint-Aubin après l'expulsion des chanoines séculiers. On peut affirmer aujourd'hui que cet avènement est du 19 juin 966, date assignée par les *Annales de Saint-Aubin* à la réforme de l'abbaye[2] : car, si la charte consacrant cette réforme et nommant Vitbold abbé[3] est dépourvue de toute indication chronologique, du moins pouvons-nous vérifier, maintenant que nous avons entre les mains la série complète des chartes de Saint-Aubin, qu'en mars 966 Vitbold n'était pas encore abbé[4]. Nous devons, il est vrai, être frappés en même temps de l'existence d'une charte qui mentionne Vitbold dans la

[1] *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 64.

[2] « DCCCCLXVI. De monasterio Sancti Albini canonici sunt ejecti et monachi sunt intromissi XIII kalendas julii. » (*Recueil d'annales angevines et vendômoises*, publié par Louis Halphen [*Collection de textes pour servir à l'étude de l'histoire*, Paris, Picard, 1903, in-8°], p. 1.)

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 2.

[4] *Ibid.*, n° 224, et de même *ibid.*, n° 38, qu'il faut dater « 966, avant le 19 juin ».

Digitized by Google

dixième année du règne de Lothaire, au mois de mai, ce qui, en comptant les années à dater du 12 novembre 954, jour où Lothaire succéda à son père, nous place en mai 964[1]; mais les erreurs dans le calcul des années de règne étaient trop fréquentes à cette époque en dehors de la chancellerie royale pour que nous puissions être arrêtés par ce texte que, d'ailleurs, le cartulaire seul a transcrit, et, d'autre part, il est certain que, dans les chartes, ce n'est pas toujours l'année 954 que l'on a prise pour point de départ des années de règne du roi Lothaire. Le cartulaire nous prouve donc que rien ne s'oppose à l'adoption de la date fournie par les *Annales*.

De même, Port doute qu'entre Renaud, abbé depuis 988, et Hubert, il y ait lieu à l'intercalation d'un Girard Ier, bien que ce Girard figure dans un catalogue abbatial composé à Saint-Aubin au milieu du XIIe siècle[2]. Nous croyons qu'aujourd'hui le doute n'est plus possible : non seulement, en effet, les chartes relatives à l'élection des abbés ont été classées dans un ordre rigoureusement chronologique par le compilateur du cartulaire, mais c'est au milieu du XIe siècle que s'arrêtent les actes spéciaux par lesquels le comte d'Anjou, ratifiant l'élection faite par les moines, déclare nommer l'abbé. Or, on trouve dans le cartulaire une charte d'un comte Foulque nommant un abbé Girard[3] et cette charte se trouve entre celle qui est consacrée à l'élection de Renaud et celle qui est consacrée à l'élection de Hubert : il ne peut donc s'agir que d'un Girard Ier, puisque l'élection du second Girard, à laquelle, d'ailleurs, une autre charte est consacrée[4], nous reporte à 1082. Cette conclu-

[1] *Ibid.*, n° 285.

[2] Nous l'avons édité dans le *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 48. Sur la composition de ce catalogue, primitivement arrêté à Hugue (1154-1157), voir l'introduction du *Recueil* cité.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 24.

[4] *Ibid.*, n° 31.

Digitized by Google

sion est tout à fait conforme à ce que nous révèle l'*Obituaire de Saint-Aubin*[1], lequel, dans la partie écrite au XIIe siècle, mentionne le décès de deux abbés de Saint-Aubin Girard, l'un au 5 des ides de janvier[2], ce qui doit s'entendre de Girard II, mort le 9 janvier 1106 suivant les *Annales de Saint-Aubin*[3], et l'autre au 5 des ides de mai[4], ce qui ne peut s'entendre que de notre Girard Ier.

C'est au 3 septembre de l'an 1000 que Port fixe l'élection de Hubert : le *Cartulaire de Saint-Aubin* nous permet d'élever quelques doutes à cet égard, puisque la charte d'élection[5] est datée du 3 septembre an IX du règne du roi Robert. En comptant les années de règne à dater de la captivité de Charles de Lorraine (30 mars 991), nous obtenons le 3 septembre 999, et non 1000, comme le porte par erreur l'édition de M. Bertrand de Broussillon.

Pour la fin du XIIe siècle, les listes dressées présentent quelques incertitudes : après Jacquelin, qu'il fait mourir le 10 juin 1190, Célestin Port place Geffroi Billon, dont il fait durer l'abbatiat du 15 août 1190 à l'année 1220 environ. Or il est facile d'abord, grâce au recueil de M. Bertrand de Broussillon, de constater, à l'encontre des *Annales de Saint-Aubin*[6], que Jacquelin vivait encore le 12 juin 1190[7], voire même en août 1190[8]. C'est donc au 10 juin 1191 qu'il faut fixer son décès, et c'est bien au 15 août 1191, en se conformant ici au texte des *Annales*

[1] Bibl. d'Angers, ms. 830, ancien 747.

[2] « V idus januarii. — Depositio domni Girardi abbatis. »

[3] « Anno MCVI obiit Girardus abbas Sancti Albini, V idus januarii, filius Nigelli comitis. » (*Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 45, parmi les *Fragmenta*.)

[4] « V idus mai. — Depositio domni Girardi abbatis. »

[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 25.

[6] « MCXC. — Jaguelinus abbas Sancti Albini moritur IV idus junii. » (*Recueil d'annales angevines*, p. 18.)

[7] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 924.

[8] *Ibid.*, n° 811.

Digitized by Google

de Saint-Aubin[1] qu'il faut fixer l'ordination de son successeur. Ce successeur est-il, d'ailleurs, Geoffroi Billon ou n'est-ce pas peut-être un autre Geoffroi, antérieur, comme l'indique expressément la continuation du catalogue abbatial du XIIe siècle déjà indiqué précédemment[2]? Dans notre édition des *Annales angevines et vendômoises*, sans nous prononcer nettement, nous penchions plutôt vers la seconde hypothèse[3]; un examen plus attentif des chartes du *Cartulaire de Saint-Aubin* nous porte à être à présent beaucoup moins affirmatif encore : s'il est vrai que Geoffroi Billon ait été sacriste avant son élection à l'abbatiat[4], s'il est vrai aussi qu'un Geoffroi sacriste figure dans des chartes postérieures à 1191[5], il y a lieu de remarquer qu'en 1191 la charge avait passé à un nommé Renaud[6], et que c'est seulement quelques années après[7] qu'un second Geoffroi le remplaça. Par conséquent, le seul argument qu'on puisse faire valoir en faveur de la distinction que nous avions indiquée en passant, c'est le catalogue abbatial, et dans ce catalogue une erreur a d'autant mieux pu se glisser, qu'à cet endroit il y a eu un changement de main dans le manuscrit primitif[8].

Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire ressortir la quantité de renseignements que le *Cartulaire de Saint-Aubin* apporte à ceux qui seraient désireux, non plus

[1] « MCXCI. — Gaufridus abbas ordinatur die Adsumtionis beate Marie. » (*Recueil d'annales angevines*, p. 18.) Le ms. B place cette note sous l'année 1190 (*ibid.*, p. 19); mais ce ms. ne fait que copier le texte précédent : le changement de date est une simple erreur de transcription.

[2] *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 48.

[3] *Ibid.*, n. 1.

[4] Voir notamment le n° 555 du *Cartul. de Saint-Aubin*.

[5] *Ibid.*, n°s 570, 718, 764, 845.

[6] *Ibid.*, n°s 763 (1192), 936.

[7] En 1199 : voir *ibid.*, n° 570.

[8] C'est-à-dire le manuscrit que nous appelons B et qui, seul, donne avec A le catalogue après le nom de Jacquelin.

Digitized by Google

seulement de connaître avec précision la chronologie des abbés, mais de saisir sur le vif dans quelle mesure l'abbaye est parvenue à se développer et comment elle s'est organisée intérieurement au cours des XIe et XIIe siècles. Nous préférons signaler aux érudits angevins l'importance des documents réunis par M. Bertrand de Broussillon au point de vue de l'histoire seigneuriale. Parmi les maisons dont elle éclaire les origines, notons à titre d'exemples celles de Beaupréau et de Clefs.

C'est en grande partie grâce aux chartes de Saint-Aubin que nous pouvons démêler les débuts de la maison de Beaupréau : le fondateur en est un certain Josselin de Rennes, qui reçut sans doute le fief de Foulque Nerra[1]; il épousa Gondrade[2] et en eut trois fils, Gautier, mort avant 1027[3], Girois, qui succéda à Josselin, mais fut tué presque aussitôt par les gens du vicomte de Thouars[4], enfin Hamelin, qui succéda à Girois en 1028 ou 1029[5] et qui est le premier qui soit expressément désigné comme « seigneur de Beaupréau »[6]. Hamelin eut à son tour deux fils, Girois et Foulque[7]. Girois lui succéda : le *Cartulaire de*

[1] Josselin de Rennes est indiqué comme le grand-père de Girois « de Beaupréau » (fils d'Hamelin) au n° 242 du *Cartul. de Saint-Aubin*. Il apparaît en 1014-1027 au n° 4 du même *Cartul.* et aussi *ibid.*, n° 1 (daté de 1037; mais la date, pour d'autres raisons, est inadmissible : il ne faut pas, par suite, en faire état). Josselin mourut certainement avant 1027 (voir n° 241, où, après sa mort, il est question d'une donation faite par son fils Girois).

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 241.

[3] Voir ce même n° 241, où Girois fait (avant 1027) une donation pour le repos de l'âme de son père Josselin, de sa mère Gondrade et de son frère Gautier.

[4] Girois est, nous venons de le dire, cité dans le n° 241 du *Cartul. de Saint-Aubin* comme fils de Josselin et Gondrade et frère de Gautier. Sur sa mort, voir *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 125. La date de cette dernière charte (1028-1029) est donnée par le n° 197 du *Cartul. de Saint-Aubin*.

[5] Au n° 125 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, il est question des difficultés qu'Hamelin éprouva à succéder à son frère Girois.

[6] *Cartul. du Ronceray*, n° 175.

[7] Foulque est cité comme fils d'Hamelin dans les chartes de Saint-

Digitized by Google

Saint-Aubin nous le montre à partir de 1060-1067[1]; le *Livre rouge de Saint-Florent de Saumur* et le *Premier cartulaire de Saint-Serge* permettent de préciser et d'affirmer que dès 1062, tout au moins, il avait succédé à Hamelin[2]. Enfin, nous voyons encore qu'il épousa Brice et en eut trois fils, Hamelin, Pierre et Josselin[3]. Mais à partir d'ici, c'est plutôt dans les *Cartulaires de Saint-Serge* qu'il faut aller chercher l'histoire généalogique de la maison de Beaupréau.

Grâce au recueil de M. Bertrand de Broussillon, on peut également serrer de plus près les renseignements déjà fournis par M. Luchaire[4] sur la maison de Clefs : M. Luchaire a déjà noté que c'est dès la fin du XIe siècle que les seigneurs de Clefs apparaissent dans l'histoire; nous devons ajouter que c'est non pas parmi les vassaux des comtes d'Anjou, mais parmi ceux des seigneurs de la Flèche, bientôt comtes du Maine[5], ce qui est en contradiction avec

Serge d'Angers : en 1060-1067, au n° 36 du *Premier cartul. de Saint-Serge* (copie de Gaignières, Bibl. nat., ms. lat. 5446, p. 247); en 1055-1083, au n° 151 du même *Cartul.* (*ibid.*, p. 265). Girois est dit fils d'Hamelin de Beaupréau, notamment au n° 175 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay.

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 263, 264, 265.

[2] *Livre rouge de Saint-Florent de Saumur* (Archives de Maine-et-Loire), f° 29, copié sous le n° 658 du vol. II² de la coll. dom Housseau, à la Bibl. nationale; *Premier cartul. de Saint-Serge*, f° 25, copie de la coll. dom Housseau, vol. II², n° 655. — Girois de Beaupréau est cité dans de très nombreuses chartes : en 1070, dans une charte de Marmoutier (Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 186); en 1077, au n° 242 du *Cartul. de Saint-Aubin*; avant 1080, au n° 93 du *Cartul. du Ronceray*; vers 1085, *ibid.*, n° 94, etc.

[3] Au n° 242 du *Cartul. de Saint-Aubin*, il apparait avec Brice, sa femme, et Hamelin, son fils; au *Premier cartul. de Saint-Serge*, n° 151, copie de Gaignières dans le ms. lat. 5446 de la Bibl. nat., p. 265, il apparait avec sa femme Brice et ses trois fils Hamelin, Pierre et Josselin; au *Deuxième cartul. de Saint-Serge*, f° 33 (à Nantes), il apparait en 1069 avec sa femme Brice et ses deux fils Hamelin et Josselin; au n° 95 du *Cartul. du Ronceray*, il apparait avec sa femme Brice et son fils Hamelin; cf. *ibid.*, n° 96, etc.

[4] *Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, fasc. III, p. 1-38 : *Hugues de Clers et le « De senescalcia Franciæ »*.

[5] Voir les textes relatifs à Girard cités plus bas.

Digitized by Google

les affirmations de Célestin Port[1]. Les seigneurs de Clefs ne seront personnellement attachés aux comtes d'Anjou que du jour où, à la mort d'Hélie de la Flèche, comte du Maine, Foulque V le Jeune aura recueilli la succession de ce dernier (1110). Le premier seigneur de Clefs dont on puisse trouver trace est Girard, cité dès 1087[2]; il mourut vers 1129 après avoir pris l'habit monastique à l'abbaye de Saint-Aubin[3]. Il laissait trois fils : Geoffroi, Hugue et Foulque[4]. Foulque, le cadet, ne joua jamais un bien grand rôle[5]. L'aîné, Geoffroi, fut au contraire nommé sénéchal de la Flèche, et on le trouve dès 1133 dans l'exercice de ses fonctions[6]; en 1143, il apparaît, en outre, avec le titre de « conseiller du comte d'Anjou »[7]. En 1145, il était encore pourvu de sa charge de sénéchal[8]; mais il dut s'en démettre peu après en faveur de son frère Hugue. Ce dernier, en effet, qui n'était cité jusqu'alors — et cela, dans les chartes de Saint-Aubin, depuis 1129 environ[9] — qu'en qualité de simple chevalier, est dès 1146 qualifié sénéchal de la Flèche et Baugé[10], quoique son frère soit

[1] *Dictionn. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 720.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 746 (1087), 747 (1095), 749 (vers 1097), 752 (vers 1105), 753 (1110).

[3] *Ibid.*, no 348.

[4] Au no 348 du *Cartul. de Saint-Aubin*, il est question de ses deux fils Geoffroi et Hugue ; au no 674, Foulque est dit frère de Geoffroi et de Hugue ; de même au no 864, au no 762 ; de même dans l'*Hist. de Geoffroi le Bel*, par Jean de Marmoutier (*Chron. des comtes d'Anjou*, éd. Marchegay et Salmon, p. 269).

[5] Voir les textes de la note précédente et *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, no 132.

[6] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 347.

[7] *Ibid.*, nos 898 et 933.

[8] *Ibid.*, no 757.

[9] *Ibid.*, no 350 (vers 1129); no 849 (1127-1146), où il est qualifié « quidam miles »; no 674 (1142); nos 898 et 933 (1143), etc., etc.

[10] Voir Luchaire, *loc. cit.*, p. 6. Cependant M. l'abbé Métais, dans l'édition de la charte sur laquelle s'appuie M. Luchaire, a imprimé « dapifer Lislæ et Balgiaci » (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, no 514

Digitized by Google

encore vivant, et il exerce seul cette charge jusque vers 1170[1]. Un acte mis au jour par M. Bertrand de Broussillon d'après une copie incomplète du XVIIe siècle[2] semble indiquer la femme et les enfants de Hugue : sa femme se serait nommé Hodierne, et ses fils, Girard, Eude et Hervé; et il faut noter, en effet, ici en terminant qu'on trouve dans le dernier quart du XIIe siècle, à une date où Hugue devait être mort, un Girard de Clefs, qui occupe une place importante dans l'entourage d'Henri Plantagenet[3].

Nous croyons en avoir assez dit pour faire ressortir aux yeux des érudits angevins l'importance à tous égards de la publication de M. Bertrand de Broussillon. Quant au soin avec lequel elle a été conduite, il apparaîtra suffisamment à tous ceux qui l'utiliseront. On pourrait sans doute relever quelques erreurs ou quelques oublis[4]; quelques points auraient pu être éclaircis plus complètement

8 avril 1146). En tout cas, dès 1151, Hugue était bien sénéchal de la Flèche (*Cartul. de Saint-Aubin*, t. III, p. 221, n° 949).

[1] Voir, entre autres, *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 665 (1154), 758 (vers 1170), 759 (1154-1189), 911 et 912 (1157-1189), *Cartul. du Ronceray*, n° 320 (1161), etc.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 849.

[3] *Ibid.*, n° 808.

[4] Signalons-en quelques-uns : au t. I, p. 7, n. 1, l. 4 : « Anditanus » doit être corrigé en « Andecavus » ou « Andecavensis »; p. 63, n. 1, les dates de l'épiscopat de Guy Ier de Soissons sont inexactes : on ignore la date précise de sa mort, mais elle est postérieure à 970; en outre, nous avons dit plus haut que la pièce n° 38 était antérieure au 19 juin 966; aux n°s 97, 237, 238, 667, il faut lire « Raginaldus Vicarius » au lieu de « vicarius », comme nous l'avons indiqué dans notre article sur les *Prévôts et voyers du XIe siècle* (*Le Moyen-Age*, 2e série, t. VI, 1902, p. 297, n. 1); p. 203, n° 177, il eût fallu dire que cette charte était aussi transcrite au *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, f° 24 v° (copie dans la coll. dom Housseau, t. I, n° 155), où elle présentait quelques variantes intéressantes; p. 204, dans le sommaire du n° 178, il faut remplacer la mention « accord conclu entre 1000 et 1027 » par celle-ci : « accord conclu en 1014 » (voir n° 197); p. 227, n° 197, corrigez 1129 en 1029; p. 230, n° 198, il fallait indiquer que l'autre partie du chirographe est transcrite au f° 32 du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, etc., etc. Indiquons encore une étourderie qui a fait appeler Foulque V le Jeune Foulque Nerra au n° 930 et au facsimilé correspondant.

Digitized by Google

que l'éditeur n'a cru devoir le faire[1]; mais le *Cartulaire de Saint-Aubin* n'en est pas moins à la fois un instrument de travail de premier ordre et un excellent modèle à suivre.

Louis HALPHEN.

[1] Ainsi, il eût peut-être été possible d'expliquer la raison d'être des grattages qui ont été faits dans le chapitre du cartulaire consacré aux élections des abbés.

Digitized by Google

POÉSIES[1]

TOURMENTE

Un souffle impétueux fait tressaillir la Mer !
Un grondement sonore et farouche emplit l'air ;
Le flot se hérisse et moutonne ;
Une immense nuée enténèbre le ciel,
Et, soudain, se déchaîne un flot torrentiel ;
L'éclair jaillit, la foudre tonne.

Tout l'Océan se rue aux écueils de granit ;
Des rochers monstrueux, dressés vers le zénith,
Frémit la base colossale ;
Dans la profonde horreur hurle le vent du Nord,
L'abîme est une gueule effroyable qui mord
L'esquif happé par la rafale.

L'horizon est voilé de gros nuages lourds ;
La grande voix du vent s'enfle et monte toujours,
La Mer, hideuse, s'exaspère ;
Sa bave horrible et blanche escalade les rocs ;
Les antres caverneux, aux gigantesques crocs,
Ouvrent leurs mâchoires de pierre.

* * *

[1] Les trois poésies que nous publions ici sont extraites de l'ouvrage *Au Pays de la Mer*, qu'a fait paraître notre distingué collaborateur M. Albin Sabatier (René Daxor) à la librairie Léon Vanier, à Paris. — Prix : 3 fr.

Digitized by Google

Oh! malheur au canot qu'ont saisi les courants!
Bientôt, il sombrera dans les flots dévorants,
Broyé par quelque roche sombre;
Et tous ses matelots, avec lui, périront,
Et leurs cadavres nus, dès ce soir, grossiront
Le peuple des *Errants* de l'ombre.

Oh! malheur au navire entraîné par les flots,
Dans le sournois Fromveur tout hérissé d'îlots
Qui sont autant d'écueils avides;
Il ira s'y briser si l'aveugle Hasard
Ne le mène, à travers l'embrun et le brouillard,
Hors de ces parages perfides.

*
* *

Un crépuscule froid sur l'horizon descend.
La Mer, que fouaille encor la lanière du vent,
Maintenant tout entière écume;
Enez-Heussa frémit sous ses rudes assauts,
Et, l'onde franchissant ses rochers les plus hauts,
Pern, comme un noir cratère fume.

La nuit tombe. Le ciel avec les eaux se fond;
Le tonnerre s'est tu; mais dans l'éther profond
La trompe de la Mer résonne.
L'ouragan monstrueux secoue encor les airs;
Et sous la lueur brève et rouge des éclairs,
La Mort implacable moissonne.

Digitized by Google

AR-GAZEK[1] (*La Jument*)

Au large de Porsdoun, un roc noir et gluant.
C'est son dos colossal, balayé par les lames,
Ce sont ses reins hideux, que raient de longues flammes
Quand les feux du Créac'h tournoient sur Ouessant.

Aux jours de calme, seul, ce dos visqueux émerge.
Mais, lorsque du suroît la flagellante verge
Fouaille la Mer qui hurle et se rue aux écueils,
Hurlante aussi, cabrée en la gloire des deuils
Qui lui font une sombre et sinistre auréole,
Tel un coursier vivant qui piaffe et caracole
Dans l'horreur d'un combat, et qui rue et qui mord,
Secouant dans les airs son humide crinière,
Sur la rage des flots s'érige tout entière
Ar-Gazek — la Jument — que chevauche la Mort.

*
* *

Oh! Méduse effroyable! Oh! vision atroce
Pour celui qu'une force irrésistible drosse
Vers ses sombres naseaux, vers ses flancs écumeux!...
Il aperçoit, là-bas, clair dans le ciel brumeux,
Se dressant sur Lampaul, le clocher de dentelle...
Et, là-bas, c'est sa femme en larmes qui l'appelle,
Ce sont les chers petits, c'est l'aïeul, ce sont ceux
Pour qui, sitôt que l'aube a rougi de ses feux
Les phares et les caps, hissant sa blanche voile,
Il part, chaque matin, croyant en son étoile,
Chantant le flot sonore et le ciel d'outremer,
Pour moissonner le champ immense de la mer.

*
* *

[1] Ecueil à l'Ouest de la Pointe de Bec-ar-Villiers. Cette pointe, qui limite, au sud, la baie de Lampaul, est comprise entre les havres de Porscoret et de Porsdoun. (*Note de l'auteur.*)

Digitized by Google

Ar-Gazek, devant lui, se dresse formidable.
Et le vent qui rugit sa plainte lamentable,
La houle, les courants, les glauques tourbillons,
Les rocs aigus, la nuit et l'obscurité louche,
— Toute la force aveugle, innombrable et farouche —
Étreignent cette barque et cet homme en haillons.

*
* *

Un cri d'angoisse ; — un choc ; — une lutte muette ;
Quelques débris épars que le Gouffre rejette...
Puis, rien !... Ouessant compte une veuve de plus !...

*
* *

Oh ! qui sait, à travers les siècles révolus,
Combien se sont broyés, contre cet écueil sombre,
De barques, de vaisseaux perdus au sein de l'ombre,
Aveuglés par la brume et poussés par la mer ?...
Contre son dur granit, les étraves de fer,
Les flancs surépaissis, les cuirasses énormes,
— Le tout, harmonisé, des forces et des formes —
Se brisent comme font les côtres vermoulus.

*
* *

Demain, quand les clairons du Vent se seront tus,
Quand l'aurore luira sur les flots abattus,
Rien ne décélera le crime de la veille ;
Mais, dans l'humble logis où la famille veille
En attendant celui qui ne reviendra pas,
Des femmes, des enfants pleureront son trépas,
Tandis que son cadavre, épave épouvantable,
De son crâne battra la roche redoutable
Où s'érige, en un ciel d'azur, de pourpre et d'or,
L'implacable *Ar-Gazek* que chevauche la Mort.

Digitized by Google

LE CIMETIÈRE D'OUESSANT

Vers l'azur éclatant monte la blanche église.
Août rayonne. La mer est un lac bleu. La brise
Apporte des parfums de lavande et de thym;
Des champs d'orges dorés brillent, dans le lointain,
Comme une toison fauve, ondoyante et superbe.

A l'ombre du clocher, dans la fraîcheur de l'herbe,
Dans le charme des fleurs, l'enclos sacré s'étend.
Les arbres font une ombre ineffable. On entend
La chanson de l'Été s'élever de leurs branches;
Les tertres verts sont pleins de marguerites blanches;
Et parmi les œillets luisent les crocus d'or.
De sveltes papillons, dans l'air de thermidor,
Font des essaims brillants d'émeraudes vivantes,
De saphirs, de rubis, de gemmes chatoyantes
Qui se mêlent aux vols des insectes vermeils.

*
* *

Ils dorment! Sur leurs fronts, les nocturnes soleils,
L'ardente Croix du Sud, ni l'Étoile Polaire
Ne verseront plus l'or de leur flamme stellaire,
Pas plus que l'Astre blond ses rayons flamboyants.
On les verra plus, sur les flots ondoyants,
A la clarté de l'aube ou sous la blanche étoile,
Hisser les focs, carguer la frémissante voile,
Prendre les ris, grimper aux vergues des huniers,
Virer aux treuils, remplir le poste des gabiers
De leurs rires joyeux ou des chansons bretonnes!
On ne les verra plus, dans les nuits monotones,
Pensifs, faire leur quart sous le ciel constellé!
Ils n'iront plus jamais, sur un navire ailé,

Digitized by Google

Par les mers réflétant les splendeurs aurorales,
Les ardeurs de midi, les flammes sidérales,
Vers les pays cherchés par les Conquistadors,
Vers les monts fabuleux, faits de marbre et d'ors,
Les golfes ignorés, où l'écume, encor vierge,
Baise, éternellement, le corail de la berge,
Les sables de topaze et les rocs de saphir!
Ils ne songeront plus à ces villes d'Ophir
Qu'ils voyaient, dans un rêve ardent et magnifique,
S'ériger, aux confins de la Mer Pacifique,
Sur un ciel enchanté de nacre et de cristal!
Ils ne les verront plus, les reflets de métal,
Ni les luisances d'or de tant de mers nouvelles
Où cinglèrent, jadis, les blanches caravelles
Et que raie aujourd'hui le cuirassé de fer!
Ils ne les verront plus, les lueurs de l'éclair
Qui dans les nuits d'orage, où l'air avec les ondes
Se mêlent, dans l'horreur de leurs noirceurs profondes,
Comme une rouge torche illumine le ciel!
Ils ne le verront plus, le sauvage archipel
Qu'ils aimèrent toujours, où tout enfants encore,
Ils partaient, le matin, aux clartés de l'aurore,
Avec leur frêle barque et leurs deux avirons!..
Ils ne t'entendront plus, Vent! lorsqu'en tes clairons
Tu sonnes l'hallali farouche des tempêtes!..
Ils ne t'entendront plus, Mer! lorsqu'en tes trompettes,
Tu souffles la terreur livide sur les fronts!...

*
* *

Ils dorment! Ils sont là, dans la terre ancestrale,
Quelques-uns, que la mer, dans son onde lustrale
N'a point ensevelis!
Sous le tertre émaillé de fleurs blanches et roses,
Où des femmes en deuil prient, graves et moroses,
Ils reposent en paix dans leurs funèbres lits.

Digitized by Google

Mais combien sont restés au fond des eaux lointaines?
Mousses et pilotins, marins et capitaines
Dans l'ombre disparus...
Dont les corps, repoussés par le flux des marées,
Épaves, chaque jour par les rocs déchirées,
Se consument aux feux de soleils inconnus!...

Pour eux, se dresse, au fond de l'humble cimetière,
Un modeste tombeau de bois peint et de pierre,
Où, dans un tabernacle ouvert souvent, hélas!
Des veuves, tout en pleurs sous leurs capes de laine,
Portent, emblèmes saints de la dépouille humaine,
Les croix de Proëllas.

*
* *

Ils dorment!....
Et dans l'île aux farouches approches,
Ayant pour bouclier la terreur de ses roches,
Où la lande sauvage est un fauve désert,
Où, presque sans répit, le souffle de la mer,
Le vent dévorateur, hurle, brûlant les mornes,
Les ravins, les caps nus que, monstrueuses cornes,
Le rocheux Ouessant allonge sur les flots;
Dans cette île où la nuit est pleine des sanglots
Des « morts en mer » errant par l'immensité glauque,
Où beugle, à chaque instant, la voix lugubre et rauque
De la trompe de brume, au faîte d'une tour;
Dans cette île qui porte, à son rugueux pourtour,
Des légions d'écueils, anguleux et féroces :
Dogues au muffle affreux, formidables molosses,
Qui, dressant à demi, sur les flots courroucés,
Leurs faces de Méduse et leurs dos hérissés,
Dardent les crocs luisants de leurs mâchoires vertes;
Dans cette île maudite, où, de varechs couvertes,
Des carcasses de sloops, de côtres, de vapeurs,

Digitized by Google

Des roches dans leurs flancs pleins de sourdes rumeurs,
Enfoncés, aux trois quarts, dans le sable et la glaise,
Pourrissent, lentement, au pied d'une falaise,...
La Terre bienfaisante et douce pour ses fils,
Du pauvre cimetière a fait une oasis!...

*
* *

Là, quand vient le Printemps, les arbres re revêtent
D'une mousse dorée où les oiseaux caquètent,
Et le vieux sol breton s'orne d'un vert velours.
Des fleurs, aux doux parfums, ourlent les blancs contours
Des tombes que l'avril couvre de flammes roses;
Juin y fait resplendir l'éclat pourpre des roses,
Qui, tout l'Été, rayonne en ce champ du sommeil.
Là, quand l'Automne vient, rutilant et vermeil,
Les mains pleines d'or roux, de rubis, de topazes,
Faisant blondir le pampre aux flancs bombés des vases
Que de pieuses mains ont mis sur les tombeaux,
Les arbres fraternels, idéalement beaux,
Comme des larmes d'or que la terre recueille,
Sur les tertres roussis, jour à jour, feuille à feuille,
Versent la frondaison que vit naître l'avril!...

*
* *

C'est l'Hiver! Les rameaux sont vêtus de grésil;
La neige, blanc velours, enveloppe les tombes;
Des vols de cygnes blancs, pareils à des colombes,
Passent dans le ciel gris aux reflets d'argent mat.
Des cristaux étoilés brillent d'un pur éclat
Poudrant, de diamants, les champs d'hermine vierge;
Les troncs d'arbres glacés ont des blancheurs de cierge;
La dentelle du givre emplit, d'étranges fleurs,
Les vases de faïence aux laiteuses pâleurs;
Au loin, la mer houleuse, aux luisances d'ivoire,
Enroule autour des rocs des flots de blanche moire;

Digitized by Google

Le Cors semble coiffé d'un capuchon de lin;
Les caps sont de paros et de quartz hyalin;
Le faîte des écueils est d'albâtre et d'opale,
Et, sous les blancs frimas, les arcs de granit pâle
Paraissent fleuronnés de micas argentins.

Ils dorment, sous ce givre et sous ces blancs satins,
Comme, en leur blanc duvet, au creux d'un banquise
Qui vogue, lentement, au souffle de la bise,
Dorment les lourds eiders de l'âpre mer du Nord.

*
* *

Leur banquise, c'est l'île; et leur sommeil, la Mort!...
Et, jusqu'au jour vermeil, où, dans l'aube inconnue,
Un soleil ignoré surgira de la nue,
Semant des ors nouveaux dans un nouvel azur,
Ils dormiront, bercés par la mer maternelle,
Et l'Automne pourpré, pieusement fidèle,
Versera ses pleurs d'or sur leur sépulcre obscur!

Albin SABATIER.
(René DAXOR)

Digitized by Google

Digitized by Google

M. LÉON COSNIER

LE LITTÉRATEUR

(suite et fin)

La « Revue d'Anjou »

La vente du cabinet Grille. — Acquisitions réalisées dans cette vente par les archives départementales et la bibliothèque municipale. — M. Cosnier, dépositaire d'une partie des manuscrits du fonds Grille : le Cartulaire du Ronceray et le Dictionnaire de C. Port. — Fondation de la *Revue d'Anjou* : Sa direction, son domaine, son esprit, son programme; les premiers recrutements de collaboration et l'amitié de Caro; le patronage du Conseil général et de la municipalité. — La direction : M. Cosnier, modérateur entre le protestantisme de M. Marchegay et l'orthodoxie de Lemarchand; M. Saint-Offange. — Les travaux : *La rue de l'Oisellerie* et David.

Ce qui avait manqué à la *Gerbe* et à la *Mosaïque de l'Ouest* pour leur conférer la viabilité, ce n'avait pas été le talent ni l'activité de ses collaborateurs, mais la pénurie de ressources locales, ou plutôt de ces documents fondamentaux auxquels seuls une revue puise une vie propre et de longue haleine.

Non que dans la première moitié du dix-neuvième siècle nos écrivains n'aient trouvé déjà un solide fonds d'études dans notre bibliothèque municipale, et cela grâce à son fondateur et à son second administrateur, le savant ex-genovéfain Toussaint Grille, qui l'avait dotée du lot à lui échu, lors de la loi sécularisatrice de 1791, dans la

Digitized by Google

riche bibliothèque de son abbaye de Ham. Mais, tout en couvant dans ses assiduités professionnelles et comme dans un prolongement de ses veillées monastiques ce premier noyau d'informations historiques, notre antiquaire retenait dans le mystère de son emmagasinement jaloux le trésor sans cesse accru de nos ressources manuscrites, jusqu'au jour où une dévolution testamentaire les adjoindrait, par une suite des mêmes destinations municipales, aux épaves bibliographiques du couvent de Ham. Par malheur, la réalisation du codicille si bien arrêté dans ses calculs s'évanouit dans les ajournements invétérés de ce nonagénaire qui se croyait éternel parce qu'il achevait presque son siècle. Aussi, lors du décès de Toussaint Grille, survenu le 25 septembre 1850, la minorité d'un de ses héritiers voua au feu des enchères une collection d'une telle opulence que, de mémoire de bibliophile, on n'avait jamais vu au Palais des Marchands, sous la baguette du commissaire-priseur [1], se ruer une telle âpreté de curée. Durant les vingt-six vacations de la vente, qui s'échelonnèrent du 28 avril au 26 mars 1851, ce fut une telle affluence d'enchérisseurs accourus sur les évocations les plus lointaines, depuis le bibliophile de Paris Techner jusqu'au libraire Boon de Londres, qu'il fallut le large crédit ouvert, les 13 juin et 2 septembre 1851, à l'archiviste Marchegay et au bibliothécaire adjoint de la ville Lemarchand, pour y conjurer une dispersion générale. Grâce à la vigilance de ces deux éminents mandataires, il nous resta de quoi remonter nos arsenaux d'érudition et y perpétuer le ravivement de nos sources. Car dès lors s'ouvrirent au public, entre autres richesses, les cartulaires des abbayes de Saint-Aubin, du Ronceray et de la Haye-aux-Bons-Hommes; les registres des feudistes Audouys et Thorode et du chanoine Brossier,

[1] Ce commissaire-priseur était mon parent M. Auguste Marie.

Digitized by Google

secrétaire du chapitre de Saint-Maurice; les papiers de Merlet de la Boulaye, de Deville; les comptes de recettes et dépenses de la ville d'Angers au XVIe siècle; la chronique de Saint-Aubin et le Philandinopolis de Bruneau de Tartifume, que Bodin croyait perdus; les manuscrits de l'abbé Rangeard; le journal de Louvet; les manuscrits des juristes Pierre Ayrault et Pocquet de Livonnière.

Nul n'avait surveillé de plus près que M. Cosnier la liquidation du cabinet Grille, à raison du mandat dont l'avaient investi les héritiers, en envisageant en lui à la fois la serviabilité de l'érudition et l'alliance de famille [1]. En vertu d'un accord survenu, sans doute, entre la cohérie Grille et MM. Marchegay et Lemarchand, M. Cosnier devait demeurer officieusement investi, pour un temps indéterminé, du dépôt d'une masse notable des archives acquises par la préfecture et la ville, avec plein pouvoir pour leurs communications [2]. Et en cela les héritiers Grille plaçaient bien leur confiance, vu la judicieuse exploitation de ce séquestre amiable. Car il en tira, pour la publier dans la *Revue d'Anjou*, la chronique du Prieuré de l'Evière. Puis une partie des liasses passa dans la publication, par M. Marchegay, du cartulaire du Ronceray [3]. Les cartons de biographie servirent de base au dictionnaire de Célestin Port. Et nul ne jalousera M. Cosnier de s'être, pour ainsi dire, rémunéré de l'administration éclairée de son dépôt en utilisant pour lui-même un recueil de patois indigène en vue de son entreprise mal-

[1] Par Mme Cosnier, dont la mère était une dame Debrais-Grille. Ces Grille étaient originaires d'Italie. Dans leurs papiers de famille, ils s'appelaient « de Grilley » et étaient venus d'Italie en Anjou à la suite du roi René.

[2] A défaut d'aucun titre précis, je fus réduit aux conjectures, tirées des renseignements oraux, pour la détermination du mandat conféré à M. Cosnier par la succession Grille.

[3] Aux yeux de M. Cosnier, cette publication du cartulaire du Ronceray ne devait être que la base d'une histoire de notre antique abbaye, pour l'entreprise de laquelle il tenta des démarches demeurées infructueuses.

Digitized by Google

heureusement non réalisée de la formation d'un Glossaire angevin.

Mais là encore n'est pas le plus beau titre d'honneur qui rattache à la liquidation du cabinet Grille le nom de M. Cosnier. A peine informé des acquisitions réalisées par les archives du département et la bibliothèque municipale, M. Cosnier, que venait de rendre aux loisirs littéraires son abdication politique, s'avisa aussitôt de leur mise en œuvre en un troisième essai de périodicité d'une publication littéraire angevine. Il s'associa d'abord naturellement MM. Marchegay et Lemarchand dans la direction d'une entreprise dont ils étendirent le domaine aux départements limitrophes incorporés jadis au moins partiellement à l'Anjou, tels que la Sarthe, la Mayenne et l'Indre-et-Loire. Tous trois assignèrent à leur fondation un caractère tout historique, sans exclusion d'opinions religieuses et sans répudier l'alliance de la littérature. Ils adoptèrent le système mixte d'un partage égal de chaque livraison entre les travaux modernes suivis d'un bulletin bibliographique et la publication des manuscrits de la collection Grille. Dans la partie moderne, on laissait à chaque auteur son indépendance avec la responsabilité attachée à sa signature. On s'adjoignait, comme premiers collaborateurs (et je n'énumère ici que ceux d'entre eux qui vinrent dès le premier appel) : MM. de Falloux, Louvet, de Civrac, Boreau, Daillière, Bougler, Ph. Béclard, Tavernier, H. Meauzé, P. Belleuvre, A. de Cumont, E. Bonnemère, Guillory, E. Jourdain, Charles Sainte-Foix, E. Lachèse, Mézière, de la Devansaye, C. Bourcier, Métivier, E. Berger, E. Poitou, V. et T. Pavie, V. Godard, A. et Th. de Soland, Quicherat, de Quatrebarbes, L. Boré, E. Prou, P. Ménière, E. Talbot, Farge, Ch. Livet, de Lens.

Plus tard encore, M. Cosnier étendit le champ de ses recrutements de collaboration, en s'assurant par exemple

Digitized by Google

le concours de M. Alexis Chevalier, que nous avons déjà vu à l'œuvre avec lui dans la publication des œuvres du roi René et qui lui donna sa notice sur l'hôpital de Baugé. Puis M. Cosnier obtint encore de l'érudit abbé Ulysse Chevalier, du diocèse de Tours, sa notice sur l'*Abbaye de la Boissière et le Mélinais ;* il reçut aussi du prince de Galitzin d'utiles renseignements sur la bibliographie angevine.

Enfin c'est par M. Cosnier que notre *Revue* eut un regard bienveillant de l'ancien professeur du Lycée, Caro, qui, dans son acheminement vers la Sorbonne et l'Académie, n'oublia pas plus l'amitié de notre doyen que n'avait fait Émile Souvestre, puisqu'il lui écrivait encore le 7 septembre 1882 : « Angers me sera toujours cher et sacré dans mes souvenirs, pour m'avoir donné une femme comme la mienne et de bons amis comme vous. Je me ferai une fête de passer à Pâques prochain un jour à Angers à me retremper avec ma femme dans nos vieux souvenirs, nos bonnes amitiés au nombre desquelles je vous compte en première ligne... » M. Caro disait encore à M. Cosnier, le 15 mars de la même année : « J'ai lu votre lettre avec émotion; elle m'apportait l'écho des années lointaines avec des souvenirs qui vivent toujours dans mon cœur. Votre nom est de ceux qui sont inscrits d'une manière ineffaçable dans la mémoire de votre tout dévoué. » Si le nom de M. Cosnier était imprimé si avant dans l'affectueux souvenir de M. Caro, en revanche M. Cosnier pouvait bien, en 1852, inscrire celui de Caro dans la collaboration de la *Revue d'Anjou*, car à cette date Caro lui offrait son premier chapitre de l'*Illuminisme en Europe à l'époque de saint Martin*.

Pour en revenir au programme originaine de la *Revue*, en y abordant la partie rétrospective, on annonçait, et l'on réalisa avec l'autorisation municipale du 21 février 1852, la publication de l'*Histoire d'Anjou*, de Barthélemy

Digitized by Google

Roger, du journal du greffier Louvet, de l'*Histoire de l'Université* de Rangeard, et de la *Notre-Dame Angevine* de Grandet[1].

Une fois qu'on eut ainsi pourvu à la marche, au cadre et à l'aliment de la publication nouvelle, nos triumvirs obtinrent, les 1er et 2 septembre 1851, les deux précieux patronages du Conseil général et de la municipalité. Car le Conseil général souscrivit à trente exemplaires pour les adresser aux chefs-lieux de cantons de Maine-et-Loire, et nous avons vu la municipalité autoriser le 21 février la publication des manuscrits du fonds Grille. Ensuite M. Cosnier, tout en annonçant au public par le *Maine-et-Loire* et la Société Industrielle l'ouverture au public de la collection Grille et tout en conviant par là les travailleurs à ce festin intellectuel, annonçait en 1852 l'apparition de la première livraison de la *Revue d'Anjou*[2].

Cette initiative était d'un fructueux exemple, si nous

[1] On annonçait encore les publications, non réalisées jusqu'ici, de dom Housseau, Jano, Claude Ménard, Bruneau de Tartifume, Petrineau des Noulis, dom Hugues, Pocquet de Livonnière, Tourreau, Bernard de Saumur, Toussaint Grille.

[2] *Revue d'Anjou*, t. I, 1852, avant-propos, t. III, 1853, pp. 330-362, t. XLIV, 51e année, janvier-février 1902 : *Les cinquante ans de la Revue d'Anjou*, par M. l'abbé Urseau. — T. XLV, septembre-octobre 1902 : *C. Port*, par Eugène Lelong, p. 227 et passim. — *Maine-et-Loire*, 22 et 24 avril 1851, 11 juin 1852, 3 février 1854. — Bulletin de la Société industrielle, séance du 8 juin 1851. — *Catalogue des collections de feu Toussaint Grille*, par M. Auguste Marie (Cosnier et Lachèse, 1851), notice en tête. — Dict. hist. de C. Port, art. Grille (Toussaint). — *Un antiquaire de moins*, par V. Pavie (Œuvres choisies), t. II, p. 254. — Conseil général, séances des 1er et 2 septembre 1851. — Délibérations du Conseil municipal, 13 juin 1851. — Mairie d'Angers, copie de la correspondance de M. le maire Duboys, n° 1002, 16 mars 1852 : 1° à MM. Cosnier et Lachèse; 2° à M. Adville, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers. — Correspondance Cosnier : Marchegay à Cosnier, 30 avril 1884; récépissé autographe du chartrier de l'abbaye du Ronceray, signé : « Marchegay, 29 mai 1851 »; Marchegay à Adolphe Lachèse, 22 août 1863; M. Cosnier au maire, 5 mai 1864; lettres à M. Cosnier de C. Port, 5 mai 1864; Caro, 27 septembre 1852; 15 mars et 27 septembre 1882; François Grille, 17 août 1853 et 30 septembre 1854; Alexis Chevalier, 2 mai 1852; Guibourd, 21 juin 1860; M. Bougler, 12 août 1863; Ch. Livet, 1863; le prince de Galitzin. — Renseignements de MM. A. de Soland, Joubin et Eugène Lelong.

Digitized by Google

en jugeons par les fondations consécutives, en 1854, des deux *Revues de Bretagne* et *de Vendée*. Et elle portait en elle de quoi braver les années, si l'on se rappelle que, dans sa récente livraison de janvier-février 1902, elle fêtait sa cinquantaine en rajeunissant sous son encadrement festonné les deux noms de Cosnier et Lachèse[1].

D'ailleurs la *Revue d'Anjou* n'en serait pas à compter déjà un demi-siècle de vie, si, en la lançant d'une main, M. Cosnier ne l'avait pas, de l'autre main, soutenue et guidée dans son essor. A cet effet, il n'avait qu'à reporter dans le domaine littéraire les sages aptitudes déployées dans la direction du *Maine-et-Loire*. Ainsi qu'il s'y était montré le digne élève de MM. de Falloux, de Marcombe et Desvarannes, à la tête de la *Revue d'Anjou* il se ressouvint des leçons de goût et de tact puisées dans la fréquentation de Sainte-Beuve et d'Émile Souvestre.

Dans son nouveau gouvernement, M. Cosnier s'aidait en outre de la compétence scientifique de ses deux collègues, non sans que les épines de sa tâche lui vinssent surtout de la contrariété et des antipathies de leurs humeurs, qui se déclarèrent dans leur administration commune. On y vit bientôt aux prises le protestantisme ombrageux de M. Marchegay avec l'orthodoxie impétueuse et intransigeante de Lemarchand[2]. Ajoutons qu'à l'érudition sûre, mais abstraite, austère et morne de notre respectable archiviste s'attachait un fond de répulsion chagrine contre

[1] Toutes les communications au public, émanées de la direction primitive de la *Revue d'Anjou*, sont signées : « P. Marchegay, A. Lemarchand, L. Cosnier. »

Ce n'est qu'en 1857 que la *Revue d'Anjou* passa sous la direction exclusive d'Albert Lemarchand. Mais, même sous la direction de Lemarchand, on appréciait encore la collaboration de M. Cosnier au point de lui offrir le titre, non accepté par lui, de chroniqueur de la *Revue* (correspondance : M. Barassé, 25 octobre 1872).

[2] « Toutes les concessions de forme, je les fais de grand cœur à M. Marchegay », disait-il à M. Cosnier, « mais pour les questions de principes, et surtout pour celles qui tiennent à la foi, *non possumus*. L'honneur de l'Eglise m'est aussi cher que le mien ; ou plutôt je ne le sépare pas du mien. »

Digitized by Google

ce qu'il appelait la « littérature historique ». Il se défiait surtout du groupe visant chez nous à féconder l'histoire par un catholicisme qu'il respectait en lui-même, mais qu'il suspectait dans le romantisme de Chateaubriand, d'Hugo et de Montalembert. Or à ce groupe épris d'un tel rafraîchissement d'orthodoxie et que représentaient M. Godard-Faultrier et mon père nul n'appartenait plus que Lemarchand par les affinités d'amitiés et de cénacles.

On devine dès lors les conflits surgissant chaque jour entre nos deux savants pour la composition de la *Revue*. Lemarchand y produisait-il, en 1853, une sentence d'anathème libellée de sa main contre le gallicanisme de Rangeard, ou de sévères qualifications de M. Godard-Faultrier contre le jansénisme de l'évêque Arnaud, il subissait les ajournements hostiles de son collègue. En revanche, M. Marchegay apportait-il, en 1853, un fragment de Dulaure sur l'histoire de Fontevrault, Lemarchand le proscrivait comme entaché d'irrévérence contre Rome; et aussitôt M. Marchegay de se récrier contre l'intolérance d'un collègue s'érigeant contre lui en un commissaire de l'Index et du Saint-Office.

Là-dessus on invoquait en dernier ressort l'arbitrage de M. Cosnier[1], qui n'avait, ce semble, qu'à invoquer ce principe de la liberté des opinions déposé dans le prospectus originaire signé de lui et de ses collègues. Mais cela n'allait pas sans embarras. Outre ce qu'il devait d'égards au patronage officieux exercé sur la *Revue d'Anjou* par Mgr Angebault, M. Cosnier était trop associé à Lemarchand dans ses inféodations ultramontaines pour décliner là-dessus toute solidarité de principes. Et cependant, d'autre part, il était d'humeur trop libérale et trop conciliante pour ne compatir pas aux susceptibilités d'hétérodoxie du plus hiérarchiquement considérable de ses deux collègues. Et puis, outre sa

[1] « C'est à vous qu'il appartient de juger, vous êtes maître du terrain, » disaient à M. Cosnier MM. Lemarchand et Godard-Faultrier.

Digitized by Google

qualité de leur ami commun, il tenait à maintenir l'équilibre, par des ménagements alternatifs, entre ces deux auxiliaires également précieux. Car, si la science de l'un était plus autorisée, celle de l'autre était plus variée et plus active. Il est vrai aussi qu'en revanche si une nécessité d'égards l'assujettissait respectivement à ses deux collègues, M. Cosnier n'était pas sans détenir vis-à-vis d'eux une réciproque garantie de déférences. Car cette même liquidation scientifique de l'héritage Grille qui les avait rendus, par leurs enrichissements respectifs, si considérables dans les destinées de la *Revue*, lui avait attribué en même temps à lui-même de quoi les tenir un peu dépendants de lui. Ils le savaient nanti d'une partie des fonds Grille avec pleine latitude dans leur communication. Et dès lors ils ne lui étaient pas tellement indispensables qu'en retour ils ne comptassent avec lui. Sans aller jusqu'à dire qu'il leur fît la loi, il avait de quoi autoriser près d'eux son arbitrage.

Avec tout cela il n'en importait pas moins à notre ami de ne pas s'aliéner l'assistance de ses collègues. Et, bref, il tourna dextrement entre les deux écueils se croisant sur sa route. D'une part, il n'accueillit l'anathème de Lemarchand contre Rangeard qu'en le rejetant en note sous sa signature et, de l'autre, il ajourna tout à la fois l'incrimination de M. Godard-Faultrier contre l'évêque Arnaud et l'invective antipapiste de Dulaure[1].

Un autre jour, Lemarchand introduisit au bureau de la *Revue* une étude historique de mon père, fort encouragée et prônée, sinon suggérée par lui-même sous ce titre : « Les Saint-Offange. » A ce nom se rattache le souvenir de l'irréconciliabilité ligueuse qui survécut chez nous si longtemps à l'absolution romaine d'Henri IV et à la raisonnable soumission du duc de Mayenne, pour s'incarner dans le

[1] *Maine-et-Loire*, 3 février 1854. — Correspondance Cosnier : Lemarchand, 14 juillet 1853; Godard-Faultrier, 19 juillet 1853; Marchegay, 6 août 1853. — *Revue d'Anjou, passim.*

Digitized by Google

chevaleresque mais inconsidéré duc de Mercœur. Mais si Mercœur prolongea chez nous dix ans encore les derniers soubresauts de la ligue aux abois, il le dut surtout à la crânerie désespérée de ces fier-à-bras, tels qu'il en surgit dans les fermentations suprêmes des chouaneries et des croisades; il le dut à ces pourfendeurs déclassés que leur intempérance avait compromis et brouillés sans retour avec la vie normale et qui, dès lors, ne visaient qu'à perpétuer les crises et les convulsions sociales propices au cliquetis de leurs arquebuses, à la frénésie de leurs chevauchées et à l'éruption de leur gourme. Les Saint-Offange! Mercœur n'a tenu chez nous que grâce à l'inexpugnabilité de leur citadelle de Rochefort, perchée comme un nid d'aigle sur cette butte de Dieuzie dominant en aval d'Angers le bassin de la Loire et d'où ils tinrent en échec avec leur garnison de séides, jusqu'à épuisement de la résistance, toutes les forces d'Henri IV. Ajoutons bien vite que, en ressuscitant avec les données du chroniqueur Louvet les féeriques exploits de ces lurons endiablés, mon père n'avait à nuls autres égards garanti l'intégrité de leur équivoque renommée. Et, d'autre part, si mon père avait paru amnistier l'intransigeance du duc de Mercœur, eu égard à ce qui lui semblait aventuré dans le libéralisme d'Henri IV, contrastant avec l'orthodoxie resplendissante ou vigoureuse de Charlemagne ou de Philippe II, ce n'avait pas été sans rendre hommage à la largeur de vues, aux séductions et à la loyauté du plus populaire et du plus universellement accepté de nos souverains. Et puis, ce que mon père avait eu surtout en vue dans la fécondation des données de Louvet, ç'avait été de dramatiser ce pathétique épisode de nos guerres de religion. Toute proportion gardée, il avait voulu transfigurer les paladins de la roche de Dieuzic en ces types chauds et riches de Rubens ou de Delacroix. Il avait tenu à ériger leurs prouesses finales en quelque chose dans le genre d'un poème de la Légende des Siècles ou d'un cha-

Digitized by Google

pitre d'Ivanhoë ou d'une scène de Goetz de Berlichingen. Il avait poursuivi l'évocation pittoresque de nos guisards à outrance, se détachant avec leurs cimiers, leurs mousquetons ou leurs hallebardes sur l'étrange silhouette de leur donjon aérien, au centre d'un cirque monumental, sur l'horizon majestueux des rives de la Loire.

Mais mon père ne pouvait ainsi charger et recharger son épopée sans que, du même coup, s'y haussât la note belliqueuse, avec ce qui s'y attachait de signification agressive, en des oreilles fâcheusement prévenues. En d'autres termes, au lieu de prendre le change sur la portée toute poétique des Saint-Offange, le morose M. Marchegay, qu'offusquait par lui seul l'écho le plus lointain de la ligue, n'en gronda que plus haut quand le grief de fanatisme à ses yeux se compliqua de celui d'audace littéraire, contre une œuvre où trois sacripans de ligueurs aggravaient à l'envi le défi jeté à son puritanisme classique. Que dis-je? A son égard n'était-ce encore un surcroît de provocation que la présentation par Lemarchand du manuscrit incendiaire? Aussi ne l'envoya-t-il de suite à M. Cosnier que criblé de tout ce que sa bile lui put suggérer de plus âpre en fait de censures marginales[1].

Nouvelle perplexité chez le pacifique directeur, chez qui les scrupules religieux et les calculs d'équilibre se compliquaient d'hésitations littéraires. Car il eût été trop heureux s'il n'y avait eu pour lui qu'à invoquer le principe du prospectus qui dans sa *Revue* conviait l'histoire à se parer des ornements de Tite-Live et de Tacite. Mais c'est que les Saint-Offange revendiquaient pour leur mise en scène un tout autre décor. Le champ de leur écusson c'était le romantisme. C'est le romantisme qu'ils arboraient et visaient à implanter dans la *Revue*.

[1] Ces censures, je ne les ai trouvées ni dans les lettres nombreuses et détaillées de M. Marchegay à M. Cosnier, ni parmi celles de M. Cosnier à mon père, ni dans le carton des manuscrits paternels.

Digitized by Google

Le romantisme! M. Cosnier y avait trempé à son heure de jeunesse parisienne, ainsi que nous l'avons vu, soit à l'hôtel Ladame, soit à la mêlée d'Hernani. Mais il y avait été moins attiré par l'inclination naturelle que par les accointances amicales. Aussi, à ce point de vue, s'était-il de très bonne heure rassis dans l'atmosphère tempérée du Maine-et-Loire; et, lors de la fondation de la *Revue d'Anjou* c'est depuis longtemps qu'en lui, pour ainsi dire, le salpêtre avait déposé pour laisser surnager l'huile. Mais ni la transparence ni la tranquillité de son assagissement ne lui interdisaient un sourire de complaisance sur l'idéalisation de ses plus lointains et, par là même, de ses plus magiques souvenirs; et il voyait toujours Rochefort et Dieuzie à travers le prisme trois fois enchanteur de l'enfance, de la famille et de l'amitié. Dieuzie! Il y avait maintes fois mené mon père, qui peut-être y était retourné avec lui depuis la gestation de son œuvre, pour en scruter avec lui les aspects et en résumer ensemble les destinées. A force de lui en faire les honneurs comme d'un domaine patrimonial, notre ami en caressait chez lui la transfiguration un peu comme si c'eût été son œuvre.

C'est dire que nul ne s'identifiait plus que lui au succès des Saint-Offange, et il ne les concevait guère sans leur intégral accueil dans la *Revue*. Mais comment apprivoiser M. Marchegay avec des héros dont l'oliphan sonnait ce cri de guerre : « La ligue dans le romantisme? » Ou comment faire digérer à mon père les flagellations infligées à son œuvre? Acculé à l'alternative entre deux aussi rudes épreuves, M. Cosnier y louvoya avec un surcroît d'adresse. Il retourna à mon père avec son manuscrit les cuisantes apostilles de M. Marchegay, tout en l'encourageant sous main à une résistance rachetée par quelques concessions de forme qui désarmeraient le rigoureux archiviste. « Je suis bien fâché », lui écrivait-il le 26 juillet 1851, de Luchon, où le retenait la cure d'une longue maladie, « je

Digitized by Google

suis bien fâché des sensibles contrariétés qu'ont dû te causer les observations excessives de M. Marchegay. Si j'avais été présent, je crois que je t'en aurais épargné une bonne partie. Fais bon marché de ses critiques; n'admets que ce qui te conviendra. Défies-toi de ta condescendance littéraire. J'ai peur que tu ne gâtes ton œuvre en t'efforçant de la polir et de la restreindre, car il serait désolant que tes chers Saint-Offange fussent mutilés ou contusionnés même non grièvement. Il faut que rien ne manque à leur physionomie ou à leur armure. Ils sont sortis ainsi de ton cerveau équipés de toutes pièces; s'ils étaient dépourvus d'une seule d'entre elles, ce ne seraient plus nos héros, et nous aurions le chagrin de pleurer des invalides au lieu d'admirer de fiers et robustes chevaliers. »

Après avoir tendu à ses preux une main secourable pour panser leurs blessures et refourbir leurs armes, notre Aristarque s'était bien acquis le droit d'ajouter sincèrement, à la suite de quelques observations personnelles mitigeant d'ailleurs celles de son collègue : « Je les soumets à ton appréciation tout à fait indépendante. Du reste, elles se réduisent à bien peu de chose : quelques substitutions de mots que, dans ta haine du commun, tu as été chercher trop loin, selon moi, dans les brouillards des sciences abstraites ou dans les néologismes encore inacceptés. Ta phrase est aussi parfois trop pleine de bonnes et excellentes choses sans doute, mais qui demandent à être éclaircies, comme dans les fourrés des forêts du bon temps..... C'est comme un de ces paysages riches en couleurs... un peu couverts, dont toutes les beautés ne se révèlent pas à la première contemplation... Un peu d'air contribuerait à faire respirer plus à l'aise et aussi à permettre d'admirer la magnificence de la végétation. Enfin, tu supposes que le lecteur est plus instruit qu'il ne l'est généralement, soit qu'il ait oublié, soit qu'il n'ait jamais su; une explication additionnelle, sans surcharger la

Digitized by Google

phrase, peut servir à rendre l'allusion plus sensible, la citation plus juste. L'esprit des lecteurs, même les plus forts, est ainsi fait, qu'il est bon de leur laisser à deviner, mais pourvu qu'il y puisse parvenir. S'il n'y réussit pas, sa vanité blessée fait retomber sur l'auteur le désappointement causé souvent par sa seule ignorance. »

Il y avait à la fois tant de finesse, de largeur et de tact dans ces conseils émanés d'une libre amitié, que mon père là-dessus fut trop heureux de s'exécuter de bonne grâce, avec une docilité qui, chez lui, s'allia toujours aux hardiesses littéraires. Il donna donc à M. Marchegay toutes les satisfactions de détail propres à faire amnistier, au fond, des résistances sur lesquelles M. Cosnier savait d'ailleurs à quoi s'en tenir. Car, au moment où partaient les exhortations datées de Luchon, l'impressionnable, mais au fond l'équitable archiviste, sondé là-dessus d'avance par l'entremise en partie double de son collègue, avait entendu raison, au point de revenir sur la sévérité outrée de ses premières critiques, et saluait la production paternelle en des termes d'une bienveillante courtoisie. Et ainsi, sous les auspices réconciliateurs de M. Cosnier et grâce à ses suggestions d'une juste réciprocité de sacrifices et d'égards, les Saint-Offange franchirent de plain pied le seuil de la *Revue* pour y entrer par une porte ouverte à deux battants, armés de pied en cap, la tête haute et l'épée au côté [1].

Lorsque, à son tour, en se souvenant que toute fondation oblige, M. Cosnier dut fournir à la *Revue* son propre tribut, il n'alla point ressusciter les gestes de quelques princes de la Table Ronde débusquant d'un donjon enfoui dans une forêt de Broceliandre ou d'Eviradnus. Il évoqua

[1] Correspondance paternelle : M. Cosnier à mon père, 25 juillet 1851. — Les Saint-Offange parurent dans le t. II, année 1854.

Digitized by Google

modestement la vie citadine plébéienne de ses circonvolutions quotidiennes ou de ses souvenirs d'enfance, où le vieil Angers prime encore les rives du Layon ou de la Loire. Et si, là aussi, il déroba quelques touches au romantisme, ce ne fut point le romantisme de la chanson de Roland ou du Romancero du Cid, ou même de Notre-Dame de Paris, ce fut quelque chose comme une perspective urbaine de Bonington, détrempée dans la sensibilité de Nodier.

C'est en 1854 que notre pittoresque rue de l'Oisellerie fut menacée par les rigueurs municipales d'un alignement de voirie. Aussitôt l'éditeur de l'*Angers pittoresque* s'émeut; et de là le plaidoyer palpitant intitulé : *la rue de l'Oisellerie*, qui s'ouvre par ce riant tableau de tout ce que M. Cosnier s'évertuait à soustraire à la condamnation des ingénieurs : « Tout y plaît jusqu'à son nom. A l'aspect de la rue de l'Oisellerie, on se croit en plein XVIe siècle; rien n'y manque : logis de chêne en colombages bariolés des plus gracieuses fantaisies; étages en encorbellements garnis de frises capricieuses, fenêtres barrées par des meneaux, ouvertes pour encadrer des bouquets aux riches couleurs ou de frais visages de jeunes filles; pignons pointus penchés dans la rue, comme pour y jeter un regard curieux et jaser avec les façades voisines; enfin des toits aigus ou développés pour préserver de l'atteinte des neiges et des pluies de notre humide climat. Pendant l'éclat du soleil, des effets merveilleux de jour et d'ombre sur ces plans si variés où les prismes de la lumière aiment tant à se jouer, et pendant la nuit, un aspect plus saisissant encore de mélancolie et de poétique harmonie, par les clairs argentés de la lune se détachant sur des fonds de ténèbres. »

Un aussi délectable panorama n'était que le digne objet des tendres objurgations qui suivent : « Conservez donc, de grâce, quelques images de notre passé. Si elles ne vous plaisent pas, pensez un peu à ceux qu'elles enchantent...

Digitized by Google

Nous pouvons invoquer la postérité. Que diront nos arrière-neveux si nous ne leur livrons qu'une grande ville vulgaire ressemblant à toute autre, ne conservant aucun asile, aucun refuge pour un souvenir, une pensée de reconnaisssance ou d'amour, où la vie s'écoule froidement sans trace des ancêtres et sans affection d'enfance? Ils nous accuseront d'avoir décoloré notre héritage et glacé tout leur avenir. N'auront-ils pas raison de proférer ces plaintes que nous n'entendrons plus, il est vrai, mais qui pèseront sur notre mémoire?...

Que d'âmes naïves s'éprennent de passions inexpliquées pour de chers souvenirs du premier âge; que d'enfants du peuple, revenant de l'armée ou du tour de France, ont versé de douces larmes à la vue des flèches de Saint-Maurice et ont salué avec reconnaissance la petite porte cintrée au seuil de laquelle ils ont reçu l'adieu suprême d'une mère!... La pierre et le bois ont aussi leur éloquence et leur sentiment et, lorsqu'ils ont été mêlés intimement aux joies et aux deuils de la famille, à l'illustration de la patrie, on ne nous repoussera pas quand, après l'immolation de tant de victimes, nous nous écrierons, au nom de ce qu'on a de plus sacré dans le cœur : « Grâce, grâce, pour ces dernières! »

Une aussi pressante supplique méritait d'être exaucée par une municipalité qui d'ailleurs épargna d'elle-même en partie la rue de l'Oisellerie[1] en ménageant par là d'avance à son éloquent avocat les applaudissements les plus enviables. Car, peu après l'apparition de son plaidoyer, l'illustre compatriote proscrit par le coup d'état de 1852, mais dont nul n'avait souhaité plus affectueusement que M. Cosnier d'abréger l'exil, le statuaire David, fraîche-

[1] Elle ne la sacrifia que dans la mesure nécessaire au dégagement de l'Evêché.

Digitized by Google

ment débarqué de son odyssée de Grèce, était accouru pour revoir sa cité natale, avant d'aller clore, en cet atelier, qu'il n'eût jamais dû échanger contre les orages de la politique, une vie dont l'exil autant que les labeurs avaient accéléré le déclin. Car, en 1855, notre grand statuaire n'était plus le David dont le jeune Cosnier avait salué au retour de Saint-Florent, entre Mlle Barbot et le curé Gourdon, la maturité épanouie; il ne lui apparaissait plus alors que, comme il m'est apparu à moi-même dans mon adolescence en une des villas paternelles, amaigri et voûté, avec ses yeux bleus d'une vivacité douce mais déjà voilés de mélancoliques pressentiments. Il voulut pourtant se ranimer à la vue des logis de son enfance, que ne lui avait pas plus fait oublier le Parthénon que les marbres fins de l'Italie n'avaient fait oublier à du Bellay son Liré natal. Et il errait ainsi d'un pas chancelant à travers nos quartiers d'une vétusté encore intacte, escorté d'un groupe d'amis fêtant son rapatriement, lorsque, arrivé à la rue de l'Oisellerie, il se tourna vers celui d'entre eux qui semblait ne l'avoir voulu conserver que pour lui en faire les honneurs, et le félicita de sa touchante plaidoirie en y attachant cet écho attendri : « Ah ! mes amis, gardez le feu sacré du patriotisme. Conservez pieusement l'héritage de vos pères. Respectez ces bonnes vieilles maisons en forme de volière où figurent si bien les vases de fleurs et les têtes d'enfants. Ne les avez vous pas reconnues dans les paysages de Breughel et de Wouwermans ?... Tenez ! Il me semble que tous ces charmants restes de l'architecture des temps passés me reconnaissent et me sourient. Je crois voir le visage de ma mère et de mes sœurs encadré dans ces croisées découpées en vignettes. Défendez pied à pied ce précieux patrimoine qui devrait être inaliénable ; et si, malgré vos protestations, vous ne pouvez arracher les victimes à la contagion du vandalisme, vous aurez du

Digitized by Google

moins la conscience d'avoir rempli votre devoir d'enfants attachés d'amour filial à notre vieil Angers[1]. »

Le vieil Angers et David ! Nous les allons retrouver avec M. Cosnier dans une enceinte qui deviendra de plus en plus chez nous le théâtre favori de ses manifestations littéraires, car j'en arrive tout à l'heure à notre Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Eusèbe PAVIE.

[1] *Revue d'Anjou*, 1854, t. I. — *La Rue de l'Oisellerie*, p. L. Cosnier. (Soc. d'Agr., 1877-1878, passim).

Digitized by Google

LES ROUTES D'ARLES

Par André GODARD

Les Routes d'Arles sont dédiées, dans une préface d'une forme exquise, « aux sols roses où, sous la joie du soleil, noircit le myrte d'Aphrodite et bleuit l'olivier d'Athéné, aux montagnes pauvres qui ne sont que parfums », à la terre antique et chrétienne, où Marthe et Lazare, Marie de Magdala et les saintes de la mer miraculeusement abordèrent. Et cette préface enferme l'essence précieuse du livre où la beauté profane des choses s'exhale en un cantique à la Divine Splendeur.

André Godard, le poète de la Loire aux grèves pâles, au ciel fin, aux saules cendrés, et du Bocage vendéen aux ruisseaux noirs sous les chênes, eut sa première et nostalgique révélation du Midi à Angers, près des exotiques arbustes de ce vieillot et délicieux jardin du musée Saint-Jean dont le discret mystère nous repose de la banalité des modernes « squares », « Mails » et « Jardins des Plantes ».

Dans la Provence, où la lumière joue sur les oliviers argentés, les fûts rouges des pins, les montagnes souples et nues et la mer étincelante, il a cherché l'Orient, il a rêvé la Grèce. Repris par la Foi naguère oubliée, il évoque en chrétien, en artiste, en poète, la primitive Église, radieusement épanouie en cette Hellas retrouvée aux rives bleuissantes de la Méditerranée.

[1] Librairie académique, Perrin et Cie, Paris.

Digitized by Google

Son livre est d'une beauté pure et grave. On ne lui reprochera pas ses sautes d'idées qui, parfois, étonnent et déconcertent. Ce sont là notes d'un voyageur, d'un pèlerin vagabondant avec ivresse sur les chemins d'Arles brûlés de soleil et de parfums. Sans les suivre dans leurs digressions éloquentes contre l'orgueilleuse et desséchante survivance du Jansénisme, en religion et en politique, ni dans leurs exposés de dogmatique et leurs belles recherches d'érudition historique et d'archéologie chrétienne, les *Routes d'Arles* apparaissent, en leur langue rythmée et fluide, un admirable poème en prose, éclatant de l'or des genêts, de la pourpre des grenadiers, de l'azur profond du ciel déployé sur les mas baignés de clarté rose et sur les sanctuaires provençaux.

L'âme d'Arles frémit dans ces pages d'agenouillement devant le beau et de tendresse épandue jusqu'aux pierres :

« J'ai compris, au Musée lapidaire, quelles jouissances interdites au pinceau le marbre peut offrir, et comme il dure, et comme il ressuscite l'histoire. Ils ont, ces blocs de Carrare où d'anonymes anciens martelèrent une pensée, revêtu la teinte des vieux ossements; leur transparence fit place à cette matité définitive.

« Comme elles vivent, ces pierres, plus que les poèmes! Combien une stèle est plus éloquente qu'un in-folio! Comme nous avons connu l'anonyme sculpteur dont le ciseau caressa ces délicates chevelures! Et quelle profondeur indestructible conquit l'écriture romaine à se limiter sur un marbre! »

On saisit en Provence, berceau, on l'a trop oublié, du christianisme en France, combien le catholicisme, loin d'étouffer le sens esthétique, l'a développé et élargi, en confondant la notion du bien et celle du beau ; « Le Provençal nomme ses saints *li santibelli*... il dit à la Madone en ses cantiques : *O bello Immaculado !* »

Mistral est l'expression la plus complète, la plus haute,

Digitized by Google

la plus noble de l'âme de sa race. André Godard l'a aimé davantage quand il a vibré, là-bas, à cet amour furieux de la beauté qui emporte tout, qui idéalise tout, sous un rayon. Et j'ai mieux compris, en lisant les *Routes d'Arles*, le cri éperdu de *Mireio* : « Ah! dans un verre d'eau en voyant cette grâce, toute à la fois, vous l'eussiez bue! »

Quelles affinités secrètes, quel atavisme de Celte, ramènent André Godard de Mistral à Brizeux? Le poète breton connut aussi la nostalgie de l'ardent azur et des cieux clairs :

Des villes d'Italie où j'osai, jeune et svelte,
Parmi ces hommes bruns montrer l'œil bleu d'un Celte,
J'arrivai, plein des feux de leur volcan sacré,
Mûri par leur soleil, de leurs arts enivré.
Mais dès que je sentis, ô ma terre natale,
L'odeur qui des genêts et des landes s'exhale,
Lorsque je vis le flux et reflux de la mer
Et les tristes sapins se balancer dans l'air[1]...
. . . . . .
Vous, mes yeux, fermez-vous à ce ciel pur et clair,
Ah! le *corn-boud* résonne au loin, l'Océan fume
Et la fille d'Arvor a passé dans la brume[2]...

De la terre ensoleillée où se déroule en extases le pèlerinage des Saintes, André Godard retourne aux landes mélancoliques semées de gris calvaires et de chapelles de granit. « La dévotion méridionale et la piété bretonne se rejoignent là-haut dans l'infini. » Vers le clocher de Sainte-Anne, les paroisses, lentement, s'acheminent modulant à voix sourde et à plein cœur les cantiques traînants de l'Arvor :

« Les hommes, hors de la transfiguration religieuse, reprenaient une allure brutale; les petites Bretonnes de la côte se balançaient avec un laisser-aller des bras hérité du séculaire roulis des barques. Mais une ténébreuse poésie

[1] *Les Bretons.*
[2] *La Fleur d'Or.*

Digitized by Google

chantait en elles, je les sentais si protégées sur leurs caps contre la vulgarité de la France centrale, je percevais une telle plainte de biniou au fond de leurs cœurs. Marie revivait en elles toutes, comme chez toute Provençale Mireio...

« La sensation de piété austère était totale, complétée par le songe des yeux tristes, au lieu que la joie du Midi s'interrompt parfois d'un sanglot et que sa sérénité indique un effort...

« Devant le grandiose Pardon de Sainte-Anne davantage je détestai les sectaires qui veulent arracher à la France de tels spectacles, pour y substituer leur haine satanique et leur psychologie d'estaminet. Cinquante ans d'athéisme éveilleraient à peine un refrain de café-concert aux lèvres de ce peuple qui, ayant approfondi devant ses récifs la douleur de vivre, garde pour toutes ses fêtes le même chant de sépulture. Ce glas accompagnait les lentes processions diocésaines, puis la procession générale aux lanternes, le défilé nocturne de cinq mille pèlerins, en tête ceux de langue bretonne. L'enthousiasme lui-même gémissait, lorsqu'au pied de la *Scala sancta* un seul chœur de la foule lança la vague immense d'un *Magnificat* qui mourut sur les bruyères, au loin... Sombre Arvor, tu as trop bien compris la vie! Seulement il t'a manqué de la force d'âme. La Grèce en montra davantage; elle continua de sourire après qu'Homère nous eut nommés les infortunés mortels ».

Je ne sais si, dans cette émouvante description du Pardon de Sainte-Anne, André Godard n'a pas un peu simplifié l'âme bretonne, si complexe, si nuancée, si diverse de canton à canton. J'imagine qu'il y a plus de vérité encore dans sa procession, étonnante de couleur, de vie et de mouvement des Saintes de la mer avec leurs méridionales volées de cloches, « bombes sur la place, musiques, pétards, couverts par l'acclamation des pèlerins. Grimpés jusque sur les autels, tous se ruent pour toucher

Digitized by Google

le câble et les reliquaires qui lentement descendent de la voûte. *Plan! Plan! Li caisso devaloun.* Vers ces châsses volent les rubans, les fleurs. Les cantiques redoublent. Là, revivent des mélopées d'aïeuls, des pensées qui traversèrent les âges, des complaintes à demi provençales, à demi françaises :

Dins la mar que nous encanto,
Grandi santo
Aduses vosti secour!

« Remarquez cette mer qui nous enchante; de la détresse bretonne nous sommes loin.

« ... Enfin, sur les épaules des pêcheurs, paraît la barque couverte de roses où sont les deux saintes. A leur passage, comme jadis au passage de celui qu'elles suivirent en Judée, les mères tendent leur nourrisson infirme, mille bras supplient. Au milieu des cinq mille pèlerins, des bannières multicolores, le brancard s'avance vers l'immense plage, dans la gloire de midi, au bruit des cloches, des accclamations et du ressac. L'officiant se détache du groupe des prêtres, élève le reliquaire du Saint-Bras, puis le plonge dans la mer pour la dompter ».

La terre d'Avor et la terre de Provence sont également chargées de tombes saintes, d'où s'élève et monte, avec des modulations différentes, un identique cantique d'amour. *In hymnis et canticis*, a dit Barrès : « Qu'une âme se forme une haute conception de sa terre et de ses morts, cette idée, avec l'occasion, redeviendra le principe des grandes actions[1]. »

— Il y a deux livres dans les *Routes d'Arles* d'André Godard et, peut-être eût-il mieux valu les séparer. L'un rappelle et complète, par l'érudition et la dialectique, l'originale et forte argumentation du *Positivisme chrétien* et de la *Vérité religieuse*. L'autre est un recueil exquis

[1] Barrès, *Les Amitiés Françaises.*

Digitized by Google

d'impressions d'art et de nature. On pourra discuter les idées des *Routes d'Arles*. On ne résistera pas au charme de cette prose musicale, que nous admirions naguère dans l'adorable préface de Chantegrolle et qui a pris sur les *Routes d'Arles*, aux houles mélodieuses des rivages de Provence, leurs reflets d'or, leurs chatoiements et leurs caresses.

Léon PHILOUZE.

Digitized by Google

NOMS DE RUES

Le Conseil municipal d'Angers vient d'adopter quelques nouvelles dénominations de rues. La rue de la Segrétennerie s'appellera désormais rue *Moirin*, du nom de l'architecte qui a percé la plupart des voies de ce quartier; la rue du Gaz portera le nom du *major Allard*, donateur insigne du Bureau de Bienfaisance; le nom de Bardoul de la Bigottière, architecte angevin célèbre au XVIIIe siècle, et auteur des jolis hôtels de la Besnardière, de Livois, de Maquillé, de Lantivy, des châteaux de Pignerolles et de Châteaubriant, est donné à la rue de Bouillou, mais, le vocable étant un peu long, on se contentera d'inscrire sur les plaques indicatrices : *rue Bardoul*. La rue du Reposoir est appelée *Godard-Faultrier;* la rue Renou prolongée, rue *Ernest Mourin*, en souvenir du maire d'Angers. Enfin le nom de Mme *Henry Gréville*, le brillant écrivain, qui, ayant habité la commune d'Angers pendant de nombreuses années, fut ainsi quelque peu notre compatriote, est attribué à la rue Fargeton.

Nous ne pouvons qu'approuver le choix de ces noms et, en particulier, l'hommage si justement rendu à la mémoire de M. Godard-Faultrier, l'archéologue, le fondateur du Musée Saint-Jean, dont il fut le Conservateur pendant plus de cinquante années, sans avoir jamais voulu accepter de la ville aucun traitement.

Malheureusement, le Conseil ne s'est pas borné à baptiser des rues nouvelles. Il a cru devoir changer quelques noms. Pourquoi faut-il qu'il ait, entre autres, fait disparaître celui de la rue de *Bouillou*. Cette rue, connue au moins depuis le XIIIe siècle, rappelait un vieux quartier

Digitized by Google

dont elle était jadis la principale artère. Mais quelques habitants se sont récemment imaginé, paraît-il, que *bouillou* signifie « ordure ». Or, rien n'est moins exact. Vous pouvez ouvrir les dictionnaires, tous les glossaires du vieux français ou de patois connus, vous ne trouverez nulle part, d'abord le mot *bouillou*, et encore moins le sens qu'on a cherché à lui attribuer. Tout au plus pourrait-on dire que ce mot se rapproche de *bouillon* dont une des nombreuses acceptions, d'après Littré, est synonyme de « bourbier », ou de « fondrière », ou bien qu'il a quelque rapport avec *bouillonnier*, terme par lequel on désigne « un homme chargé tous les matins d'enlever les bourriers, les bouillons ou résidus de la cuisine déposés dans la seille aux bourriers ». (*Glossaire angevin*, de Ménière.)

Mais ce n'est là qu'une simple homonymie de mots et encore par à peu près. A ce compte, combien de localités, de rues et même de gens portent, sans qu'on y prenne garde ou sans qu'ils s'en doutent, des noms au sens malpropre ou scatologique. Mais point n'était la signification du nom de la rue *de Bouillou*. Consultons à cet égard le Dictionnaire de Célestin Port :

« Bouillou (Boullou, en 1325). Quartier d'Angers sur « l'emplacement d'une closerie, dont une rue porte le « nom, donnée par échange, en 1447, par Louis de Beauvau « aux religieux de Saint-Serge. En 1680, des essais y furent « tentés de carrières d'ardoises... » qui ne réussirent pas.

Rien dans ceci qui rappelle un bourbier. D'ailleurs, ce n'est guère l'habitude d'aller chercher un bourbier sur une butte. Il n'est pas même possible d'attribuer au nom de ce quartier le sens de « fondrières », puisque le nom de Bouillou est antérieur, et de beaucoup, à l'établissement de ces mauvaises carrières.

Mais d'autres documents, plus anciens, peuvent nous éclairer. Dans les archives de Saint-Serge[1] nous trouvons

[1] Arch. dép., H, 831.

Digitized by Google

une charte d'arrentement du manoir de Bouillou, en 1291, « *quoddam manerium, in parrochia Sancti Sansonis prope Andegavum, quod vocatur Rocha Bouillou* », la Roche de Bouillou, déjà citée en 1226 sous la forme *Rocha Boillou*. Or ce nom de Bouillou ne serait-il pas tout simplement celui d'un homme, du premier propriétaire du lieu, comme il arrive souvent? Cette explication me paraît d'autant plus vraisemblable que nous voyons figurer en 1325, dans le titres de l'Hôtel-Dieu, un personnage du nom de *Boullou*.

A mon avis les habitants du quartier se sont mis bien à tort martel en tête, et il n'en a pas fallu davantage pour que le Conseil municipal sacrifiât un vieux souvenir.

Déjà, il y a sept ou huit ans, le nom bien angevin et si plaisant des *Luisettes*, dernier vestige d'un vieux quartier sur les rives de la Maine où poussaient jadis de ces touffes d'osiers appelés, en Anjou seulement, des « luisettes », ce nom, dis-je, avait disparu pour faire place à celui d'un maire récemment décédé. Loin de moi la pensée de vouloir contester ici l'hommage rendu. Mais qu'il me soit permis de protester encore, comme je l'ai fait au Conseil municipal, et de faire remarquer qu'il reste assez de rues nouvelles à baptiser, pour lesquelles on est parfois en peine de trouver des noms, sans qu'il soit besoin de débaptiser les anciennes.

C'est là une fâcheuse tendance et l'on ne devrait pas oublier que les vieux noms de rues, comme les vieilles maisons historiées et naïvement baroques, font partie du patrimoine archéologique d'une cité, à laquelle elles donnent sa physionomie particulière. La belle chose qu'une ville dont les rues porteraient les mêmes noms que celles de toutes les villes voisines! Des rues Corneille, Racine, ou La Fontaine, Thiers ou Gambetta, voire même rue Royale, deviennent d'une banalité parfaite à être retrouvées partout, sous couleur d'hommage public et universel.

Digitized by Google

C'est une erreur de croire que, seuls, les noms de personnages ou se rapportant à un état de choses encore existant présentent de l'intérêt, et qu'il soit sans conséquences, si ce n'est pour les tendres amateurs du passé, de supprimer les anciens souvenirs. Laissons de côté la question de sentiment. La nomenclature des rues présente, et pour tous, une utilité pratique. Les édiles parisiens, dévorés à maintes reprises du désir de modifier les noms de certaines rues, surtout à chaque changement de régime, ne l'ont pas toujours compris. Souvent aussi, ils se sont résignés à capituler sous la réalité des arguments qui leur ont été fournis. De très intéressants rapports sur ce sujet ont été présentés au Conseil municipal de Paris en 1860, en 1873, en 1877, 1880, 1885, etc.... et pourraient servir de code en la matière. Il serait trop long d'exposer ici tous les principes qui s'en dégagent. Je n'en veux citer, pour mémoire, que quelques-uns :

« Les meilleures dénominations de rues sont celles empruntées à leurs origines naturelles et traditionnelles, parce qu'elles sont les plus stables. — Eviter les noms politiques qui sont sujets à des fluctuations. — Eviter les changements; la première raison d'être pour un nom de rue est *d'être* d'ores et déjà. — S'en tenir aux changements indispensables et modifier le moins possible. — Tout changement désoriente les habitants de la rue, ceux du dehors, les cochers et la poste. De grands inconvénients en résultent au point de vue de la description des lieux dans les actes. Il cause au commerce un grave préjudice, en stérilisant la publicité, en déroutant la clientèle et compromettant par conséquent la valeur même des fonds de commerce. — Pour un commerçant, trois changements de nom de rue valent une expropriation, comme trois déménagements valent un incendie! »

A. PLANCHENAULT.

Digitized by Google

SIÈGE
DU
FORT SAINT-MARTIN
et Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER
(suite)

CHAPITRE IX

Convoi de secours sous les ordres de Valin

7 septembre. — Sous le commandement du capitaine Valin arrivent au fort 12 pinasses apportant soldats, vivres et munitions; mais disons auparavant les mille soins nécessités par la préparation de ce secours.

Comme nous l'avons dit précédemment, le 29 juillet, le cardinal avait dépêché à Bayonne le commissaire de marine Sauve pour acheter des pinasses destinées à faire passer des vivres aux assiégés et pour donner mission au comte de Grammont de les envoyer sous la conduite de du Chalart ou d'un autre capitaine, si ce dernier était retenu en Espagne.

M. Sauve arrive le 14 août à Bayonne; le 18, seize pinasses sont déjà prêtes, mais du Chalart, qui devait les commander, n'étant pas encore de retour d'Espagne, le comte de Grammont les met sous le commandement de Valin, avec ordre de les conduire aux Sables-d'Olonne au lieutenant du roi et d'attendre là de nouveaux ordres.

Valin fait voile rapidement vers les Sables-d'Olonne, y arrive le 27 août, après avoir rencontré six vaisseaux anglais dans le pertuis d'Antioche, quatre à la pointe des Baleines, qu'il ne put éviter qu'à force de rames après

Digitized by Google

avoir pris le vent sur eux et six devant le Verger du Jard qui prennent le vent sur lui et le poursuivent jusqu'aux Sables-d'Olonne; ils ne réussissent de part et d'autre qu'à échanger quelques coups de canon sans grands dommages.

Aux Sables-d'Olonne, Valin trouve des secours déjà préparés par M. de Beaumont, consistant en dix-sept barques mises sous le commandement de La Richardière et n'attendant plus que l'ordre du départ; mais celui-ci ne put partir, bien que Valin lui offrit aide et assistance [1].

L'abbé de Marsillac et l'intendant général Le Clerc font charger chaque pinasse de cinq tonneaux de farine, pois, fèves, biscuits, morue, de vingt barils de grosse poudre, de dix de petite, de beaucoup de mèche, plomb, etc.

Valin veut quitter les Sables aussitôt prêt, mais les huguenots de ce pays lui suscitent des difficultés, débauchent les matelots protestants qu'il a enrôlés, leur montrent sur la plage les cadavres de Français jetés à la mer par les Anglais, qui, pour les empêcher de se sauver à la nage, leur ont lié un bras à une jambe.

Cette mort cruelle épouvante tellement les matelots, déjà dissuadés par les réformés, qu'ils ne veulent plus embarquer.

Valin est contraint de mettre treize maîtres et soixante-dix-huit matelots (reste des deux cents qu'il a amenés) en prison, au pain et à l'eau pendant six semaines et de ne les délivrer qu'au moment de rembarquer.

Avec lui s'embarquent le fils du baron de Saugeon, ainsi

[1] Pourquoi, lorsque M. de Beaumont eut le principal rôle et le pouvoir déjà indiqué le 28 juillet, pour porter secours à Toiras, tandis que l'abbé de Marsillac ne fut que son auxiliaire, pourquoi, dis-je, tout le secours vint-il des Sables où était de Marsillac, ainsi que de Brouage et rien de Beaumont qui, cependant, fit de grandes dépenses, reçut de Bigoteau, trésorier à l'épargne, 57,000 livres, du Cardinal 3,750 livres, de Monsieur, frère du Roi, ou du duc d'Angoulême, 12,000 livres, tant le Roi attachait d'importance au secours de cette île... je l'ignore?... (Réflexion d'Isnard.)

Digitized by Google

que de Taraube, de Cursol, de Canteloup, de Salières, Perroutel, Besates, Coimpy et Du Lac.

Sur leur demande, il donne à chacun d'eux le commandement d'une chaloupe, se réservant la haute direction de l'entreprise.

En fait de soldats, il embarque le 5 septembre cent vingt hommes du régiment de Champagne, tirés du convoi de La Richardière qui n'avait pu partir avec eux.

Donc, le 7 septembre, sur les six heures du soir, la flotille lève l'ancre dans l'ordre ci-après : Saugeon à l'avant-garde, à 400 mètres ; Valin à la tête du convoi qu'il doit défendre, même au milieu des ennemis ; s'il est attaqué, les autres passeront pendant qu'il combattra afin que quelques embarcations, au moins, puissent parvenir aux assiégés.

Vers le milieu de la nuit, Valin se trouve auprès de la flotte ennemie, mais il n'a plus que cinq pinasses ; pendant une heure il cherche les autres ; trois fois il élève une lanterne au sommet du mât, signal convenu pour le rassemblement en cas de dispersion. Personne ne répond, il est obligé de retourner vers la Tranche ; là il rallie sept pinasses aux cinq qui lui restent, de Cursol et de Salières ayant dû relâcher à Cou (ou Queue) de Vache et de Saugeon en rivière de Saint-Benoit. (Ce gentilhomme quelques jours après, tentant de nouveau le passage, tomba au pouvoir des ennemis.)

A la tête des douze pinasses qui lui restent, Valin met le cap sur la pointe des Baleines et la côte sauvage. Dès qu'il se trouve en pleine flotte ennemie, il met toutes voiles dehors. Il traverse les vaisseaux anglais au milieu d'une grêle de balles et de boulets qui heureusement n'atteignent personne ; quelques mâts sont brisés, quelques voilés déchirées, une pinasse a une voie d'eau. Après avoir franchi les vaisseaux, il traverse les ramberges, chaloupes et pataches anglaises

Digitized by Google

qui sont en groupes nombreux et qui, ne pouvant atteindre les pinasses à la course, se contentent de leur envoyer de loin quelques bombes et boulets sans les atteindre.

Valin arrive à l'estacade, faite de grands mâts de navires, liés aux deux bouts par des chaînes, maintenus par des câbles énormes à de grandes ancres et formant obstacle à l'entrée du fort.

Il surmonte encore ces nouvelles difficultés, plusieurs pinasses passent par-dessus, grâce à leur vitesse et à la marée haute; les autres ont la chance de passer dans les brèches faites par la tempête de la nuit précédente.

Il avait plu à Dieu : 1° de ne pas détruire cette digue avant cette tempête, afin de laisser croire aux ennemis qu'il était impossible aux Français de passer; 2° de rompre cette barrière au moment opportun, c'est-à-dire au moment où les moyens et le temps de la rétablir étaient insuffisants; 3° de commander cette tempête qui permit au secours de parvenir jusqu'aux malheureux assiégés et de les ravitailler.

Il n'y a que la France (comme peut l'attester non-seulement l'Angleterre, notre ennemie héréditaire, mais encore l'univers entier) qui puisse se glorifier d'être aussi heureuse dans le malheur, aussi assistée dans le péril, aussi secourue du ciel qu'elle le fut, sous le règne de Louis XIII, dit le Juste.

Sa Majesté très chrétienne peut glorifier éternellement celui qui étend toujours sur elle une main secourable, au milieu du malheur, celui dont la puissance éclate dans sa protection et sa providence envers les Français, d'une façon si merveilleuse que l'on est tenté de croire que la France est sa nation de prédilection.

L'estacade était éloignée du fort de plus d'un kilomètre et composée, comme nous l'avons dit, de bateaux, de câbles et de mâts enchevêtrés; elle formait un demi-cercle

Digitized by Google

commençant du côté de la fosse de Loye et finissant du côté de La Flotte.

Après avoir franchi cette estacade, Valin aborde l'île vers deux heures du matin; cent cinquante mètres avant d'aborder, il est reconnu par les assiégés qui crient : « Vive le roi! Vive à jamais Louis XIII! »

Ses chaloupes s'échouent heureusement au pied de l'un des bastions du fort; là elles sont en sûreté et hors de la portée de l'ennemi.

Au point du jour, pendant que les matelots déchargent les chaloupes, les Anglais leur lancent des boulets mais sans les atteindre.

Ce secours arrivait en temps vraiment opportun, car le fort était réduit à la dernière extrémité, les assiégés étaient malades, Toiras lui-même était très fortement éprouvé par la disette; les moulins étaient presque tous détraqués et 20 chevaux étaient déjà mangés.

Les assiégés dès lors eurent chaque jour « 4 onces de pain et une escuellée de haricots » en sus de l'ordinaire.

Deux jours après, Valin repasse par une nuit noire, avec un bonheur égal à son courage, ramenant dans ses pinasses les malades, les blessés et les femmes catholiques que les ennemis avaient refoulées dans le fort, en tout cent personnes, y compris capitaines, marins et Saint-Preuil que Toiras envoyait au duc d'Orléans, frère du roi.

Plusieurs chaloupes ennemies cherchèrent à s'opposer à leur passage mais ne purent réussir, les pinasses arrivèrent intactes à « Cou de Vache[1] » le matin du vendredi 8 septembre au petit jour.

Ce secours important fait non-seulement reprendre courage aux assiégés qui peuvent désormais espérer de nouveaux ravitaillements et renforts de l'armée du Roi, mais est pour eux un bienfait réel et si opportun que le

[1] Anse de la côte située entre la Sèvre niortaise et la baie de La Rochelle.

Digitized by Google

soldat, quoique accablé de mille maux, ne doute plus du succès et ne redoute plus la continuation du siège.

Cette grande nouvelle que l'on pouvait introduire des vivres dans le fort fait sensation, l'ennemi commence à douter du succès de son entreprise.

Bien que le chargement des pinasses en vivres et munitions soit énuméré ci-dessus, nous en trouvons encore la preuve dans la lettre d'un assiégé, écrite à un sien ami à l'armée du roi, le 10 septembre, trois jours après l'arrivée du secours; cette lettre enjouée, mais historique, s'exprime ainsi :

« *Buckingam nous veut prendre comme les moines font le paradis, par jeûnes et prières; l'abbé de Marsillac n'est pas de cet avis, puisqu'il nous fit passer, la nuit d'entre lundi et mardi dernier, plus de 70 tonneaux de toutes sortes de munitions de guerre, de vivres et de médicaments sur des pinasses, que le cardinal de Richelieu son maistre a fait acheter.* »

Et plus loin :

« *Ce ravitaillement par les pinasses décidera du sort de la guerre.* »

Et, à la fin, parlant de la satisfaction et de la joie de Toiras à l'arrivée du secours :

« *Monsieur de Toiras est ravy de joie de voir les soins et la perpétuelle diligence qu'apportent pour notre secours ceux qui gouvernent.* »

Ce même jour, Toiras reçoit la lettre susdite du roi, écrite le 24 août; elle ranime son courage en lui montrant le cas que le roi fait de sa valeur et les moyens employés pour sa délivrance.

12 septembre. — Marsillac envoie un autre navire de 70 tonneaux, que sa vitesse avait fait nommer « La Poste », sous les ordres de Beaulieu, capitaine de Normandie, ainsi qu'une barque et un bateau chargés de vivres, de muni-

Digitized by Google

tions, de remèdes, de chaussures, de bas et de chemises.

Ce navire est à peine arrivé à une portée de mousquet du fort que le courant le fait dériver en rivière de Marans; la barque et le bateau sont pris par l'ennemi, les deux capitaines, blessés, sont faits prisonniers et presque tous les matelots tués.

14 septembre. — Saint-Surin sort du fort et s'entend avec Hasburnim, parent de Buckingam, pour aller à la cour du roi. Buckingam présumait, dans son audace, que Louis XIII se laisserait tenter par son allié et accepterait des conditions de paix.

A leur arrivée à Paris, Saint-Surin annonce au roi la présence de Hasburnim et demande les ordres de Sa Majesté.

Le roi, devant une démarche de cette importance, considérant et l'honneur du royaume jusqu'alors intact et le respect dû à sa personne, sur l'avis de son auguste mère et du Cardinal de Richelieu, rassemble les princes, ducs, comtes, pairs de France, ses ministres et tous les membres du Conseil présents à la cour, pour délibérer sur cette députation.

Saint-Surin ayant exposé le but de son voyage, le Conseil, à l'unanimité, déclare que le roi ne peut entendre Hasburnim et ne doit même pas le voir; que Saint-Surin ne doit pas l'amener à la cour, car sa présence ne peut être agréable au roi, tant que Buckingam portera les armes dans une guerre aussi injuste vis-à-vis du roi que de son royaume.

Ordre fut donné de veiller à ce que ce personnage ne vît personne de la cour sans la permission du Roi.

Autorisé cependant par le roi à rendre visite à un gentilhomme dont il avait acquis l'estime et l'amitié pendant une précédente mission en France, Hasburnim ne put dissimuler son mécontentement de n'avoir reçu aucune

Digitized by Google

proposition de paix, disant que pour une seule il eût répondu par douze, toutes sans nul doute très agréables au roi.

Sa Majesté ne crut pas néanmoins devoir l'entendre, d'autant qu'il avait fait courir le bruit qu'il venait traiter de la paix, que quelques-uns, peu soucieux de l'honneur et de la dignité royales, semblaient désirer et espérer de toute la force de leur esprit imprévoyant.

Le roi savait d'ailleurs, de source certaine, que Buckingam commençait, sinon à désespérer, du moins à avoir moins d'espérance du succès de son entreprise téméraire, qu'il cherchait un moyen rapide et favorable de finir la guerre, seul motif qui l'avait guidé dans l'envoi de son allié pour traiter une paix honorable avec la France.

Voyant qu'il ne pouvait parler au roi, Hasburnim demande l'autorisation de se retirer en Angleterre.

Cette autorisation eût été facile à accorder, car la flotte anglaise tenait la mer et communiquait facilement avec l'Angleterre; de plus, ce retour ne pouvait aucunement nuire aux assiégeants; mais, de crainte que ce voyage en Angleterre n'augmentât les bruits de paix, qu'Hasburnim semblât envoyé à son roi pour en porter les préliminaires, que les Français, par ces rumeurs, ne s'endormissent et ne perdissent leur ardeur pour une guerre dont l'heureuse et glorieuse issue ne faisait aucun doute, le roi refusa et décida de le renvoyer avec Saint-Surin à l'île de Ré d'où il était venu.

Sous prétexte que Saint-Surin rapportait de Paris d'excellents remèdes, offerts par le Cardinal pour soigner les blessés, Buckingam, avec une bonne foi toute britannique, le retint prisonnier et refusa de le laisser rentrer au fort, bien qu'il n'en fût sorti que pour accompagner Hasburnim, sous la sauvegarde d'un passeport.

Saint-Surin avait affirmé à la cour, devant tout le Conseil, qu'il y avait dans le fort des vivres pour un mois;

Digitized by Google

ceci paraissait d'autant plus vraisemblable que le 5 août le baron de Saugeon avait affirmé au roi qu'il restait deux mois de vivres et que Valin, depuis ce temps, avait encore ravitaillé la place.

15 septembre. — Toiras envoie de Taraube vers le roi pour lui déclarer que le moyen qu'il juge le plus sûr pour la défense serait de faire entrer des troupes dans l'île par le fort La Prée, de livrer bataille aux Anglais, de leur faire lever le siège et les chasser de l'île. Tel est, selon lui, l'expédient le meilleur et le plus pressant secours à envoyer au fort.

Toiras avait affirmé au roi, dès le début, qu'il n'y avait rien à craindre pour le fort, tant qu'il aurait des vivres, mais, la fatigue d'un tel siège accablant par sa longueur même les plus patients, il craignait que, poussés à bout, ses soldats ne vinssent à se révolter. Plusieurs déjà étaient passés à l'ennemi en sautant les remparts.

Il craignait que, par le redoublement de vigilance des Anglais, le passage par mer ne fût plus aussi facile qu'il ne l'avait été pour Valin; il savait aussi que les sièges qui traînent en longueur sont exposés à des coups de main; bref, il ne voyait pas de secours plus efficace et plus prompt que l'arrivée d'une armée qui fît lever le siège aux Anglais.

Pour ces motifs, de Taraube (entré précédemment dans le fort avec Valin) fut envoyé vers le roi par Toiras, pour le prier de vouloir bien tenter de délivrer le fort et l'île par l'envoi de troupes.

Toiras priait le roi, si tel était aussi son avis, d'envoyer au plus tôt dans l'île 6.000 hommes, un mois de vivres, des planches pour construire des baraques, des armes, des munitions, le tout sur 200 barques qui aborderaient au fort La Prée.

C'était un projet audacieux pour l'armée qui investissait déjà La Rochelle de détacher de si grandes forces, pour les envoyer au secours d'un fort que l'on considérait déjà

Digitized by Google

comme à demi perdu ; et, pour obtenir un tel résultat, de s'embarquer sur de petits bateaux, de faire voile vers une île assiégée par une grande armée navale, île sur laquelle ni un régiment entier ni à plus forte raison une armée ne pouvait aborder en ordre.

Exposer les meilleures troupes du roi à la mer, aux vents, aux canons de la flotte anglaise, n'était-ce pas vouloir offrir aux Anglais une victoire et précipiter notre défaite? Pour ces raisons bien des gens estimaient : 1° Qu'il fallait plutôt ravitailler de toute manière le fort, puisqu'il n'y avait point d'attaque à craindre de la part des ennemis; 2° que ceux-ci se détruiraient eux-mêmes et par ce seul moyen disparaîtraient sous leurs ruines.

Qu'obtiendraient d'ailleurs les Anglais en s'emparant du fort et de l'île de Ré, si le roi continuait à faire le siège de La Rochelle, à fermer son port, à ôter ainsi aux Anglais l'espoir d'y trouver des subsides; cette prise ne leur servirait donc à rien?

Dès que le roi aurait pris La Rochelle, les Anglais ne pourraient plus rester dans l'île de Ré; il n'y a, disait-on, rien de mieux, rien de plus sûr pour le roi que d'assiéger vigoureusement avec toute son armée La Rochelle, cette ville rebelle et ennemie, ce foyer de sédition depuis soixante ans, cette pépinière de guerre civile.

La Rochelle prise, les troubles cesseront en France ; la paix et la sûreté seront affermies à la grande joie du peuple dont il ne faut pas compromettre les biens, tel était l'avis de la Cour.

Le Cardinal, lui, a des vues beaucoup plus élevées.

Il expose au roi les forces dont il peut disposer, celles qui sont prêtes, celles qu'il fait venir, celles qui arriveront bientôt.

« Avec quelques nouveaux régiments, dit-il, on peut « cerner La Rochelle, augmenter les postes, renforcer les « forts qui entourent ce rempart de la rébellion ; avec les

Digitized by Google

« troupes de l'île d'Oléron, 2.000 hommes de l'armée de La « Rochelle, 500 cavaliers, on peut secourir l'île de Ré sans « péril. Cette île est d'une trop grande importance, il faut la « secourir à tout prix!... Si l'ennemi s'en empare, bientôt « Oléron sera en son pouvoir et mise aussi par lui en état de « défense. Pour s'y opposer il faut sans trève ravitailler le « fort Saint-Martin puisque la mer est libre. Si l'Anglais s'en « empare, il sera maître de toute la côte, accaparera le « blé, le vin et le sel, les interceptera aussi à Brouage, à « Marennes, sur tout le littoral, ainsi que les vins et « autres denrées de la Gironde, au grand détriment du « commerce français; il fera à tout propos des incursions « dans nos provinces du littoral, se rendra maître des « plus proches, augmentera de jour en jour ses forces et « marchera de victoire en victoire.

« Le succès que l'Anglais remporterait à l'île de Ré « serait suivi des pires résultats pour la France; il ne faut « lui laisser remporter aucun avantage, ni souffrir qu'il se « mêle de quoi que ce soit; la divine Providence, qui pro- « tège la France, s'étend sur elle et la secourra, comme « elle l'a toujours fait.

« La perfidie anglaise est trop forte pour rester impunie; « l'injure faite au roi de France est trop flagrante pour « passer sous silence. Il faut tout entreprendre pour « chasser l'ennemi. L'Anglais repoussé, La Rochelle est « privée de secours et forcée de se rendre sans grande « difficulté pour nous. »

Ces projets et tant d'autres aussi judicieux de la part du Cardinal sont approuvés du roi. Il ordonne aussitôt l'envoi dans l'île, par le fort La Prée, de 4.000 hommes. Pour ne pas affaiblir son armée devant La Rochelle, ces hommes seront tirés des régiments de Navarre et de du Plessis-Praslin, en garnison à l'île d'Oleron.

On expédiera par des barques autant d'hommes et de chevaux qu'elles pourront en contenir, avec vivres et four-

Digitized by Google

rages pour un mois, ainsi que des armes, des planches pour abri, des pelles, pioches, etc..., pour construire des retranchements.

Aussitôt l'arrivée de ces troupes au fort La Prée, elles s'abriteront immédiatement par des tranchées au fur et à mesure de leur débarquement et jusqu'à l'heure de l'attaque.

Le roi ordonne en outre de faire passer de suite 500 hommes avec un nouveau convoi de vivres dans le fort Saint-Martin. Il envoie de Taraube au duc d'Angoulême, pour lui porter ses ordres à ce sujet et pour rassembler de toutes parts les barques nécessaires.

Le Cardinal propose alors au roi de prendre toutes les barques du port de Brouage et d'avancer lui-même les frais, le trésor étant épuisé, ce qui fut accepté.

Il compte à l'évêque de Nîmes, frère de Toiras, 6.000 écus pour rechercher toutes les barques disponibles des côtes de Poitou et de Bretagne.

Le roi est résolu à se rendre à son armée; ses forces sont un peu revenues, mais pas encore suffisamment pour s'exposer à un si pénible voyage à l'approche de l'hiver si le courage ne suppléait à la force, si l'amour de ses sujets, la paix du royaume, la justice de sa cause, l'intérêt de la gloire de Dieu dans lequel il met toute sa confiance, ne lui donnaient plus de vigueur que la convalescence ne peut encore le faire.

A Saint-Martin, on ne confère plus avec Buckingham depuis quinze jours; le duc a expressément interdit sa porte, ainsi que toute communication avec les assiégés, sauf au sujet de la reddition de la place.

Toiras se voit obligé de parlementer, car il n'a plus que quatre jours de vivres.

Je cite ici cette détermination parce que les mémoires du temps en font mention, bien qu'il soit incroyable; d'après les témoignages publics, d'après la lettre de Toiras

Digitized by Google

au roi, d'après le récent ravitaillement de la place, que les choses en fussent arrivées à cette extrémité. Que ce soit une manière de réclamer du secours pour ne pas tomber en détresse, que ce soit la pure vérité, toujours est-il que cette nouvelle jette le roi, les ministres, le grand conseil dans la plus grande perplexité.

Bien que je ne veuille rien critiquer, je ne conseillerais pas à des assiégés de suivre cet exemple, de peur que, croyant tout perdu et n'ayant pas le temps de préparer des secours, un roi et ses généraux ne se décident à traiter sur des bases défavorables; ce qui n'aurait pas lieu s'ils connaissaient la réalité de la situation, c'est-à-dire les ressources de la place assiégée et le laps de temps pendant lequel elle peut tenir encore.

Les premiers succès d'une entreprise accroissent souvent le courage nécessaire à sa continuation, tandis que la crainte, le désespoir, l'inutilité des efforts affaiblissent le meilleur courage.

Lorsque de Taraube apporte à l'armée devant La Rochelle la nouvelle que le roi ordonne d'aller combattre les Anglais, les officiers sont dans la joie, les soldats applaudissent et se livrent à des manifestations d'enthousiasme de toutes sortes.

Les ordres du roi sont exécutés de suite, l'évêque de Mende et l'abbé de Marsillac, auxquels le Cardinal envoie tous les jours de l'argent et des courriers, rassemblent des denrées et en chargent des navires afin que le passage des troupes et des vivres s'effectue en même temps dans l'île.

On prépare les troupes pour les faire passer de divers points; le duc d'Orléans, arrivé à l'armée, ordonne au duc de La Rochefoucault d'aller en Olonne et de préparer l'embarquement de troupes au premier signal.

Les mêmes préparatifs ont lieu en Oleron et en Brouage; de toutes parts on rassemble des vivres et des munitions; tout ce qu'on peut trouver en Charente, en Seudre, à La

Digitized by Google

Tranche, au Plomb et ailleurs est pris sur-le-champ pour l'expédition.

16 septembre. — Le roi encore en convalescence, dans la charmante ville de Saint-Germain-en-Laye, avant de se rendre à son armée, écrit à Toiras et à ses compagnons pour leur prouver combien leur fidélité, leur courage et leur persévérance lui sont agréables.

Monsieur de Toiras[1],

Je ne sçaurois vous tesmoigner assez à mon gré le contentement que i'ay de la courageuse et constante défense que vous, et ceux qui sont dans la citadelle Sainct Martin, rendez pour la conservation de ceste place.

Je sçay que les uns et les autres y estes poussez, par le zèle et devotion que vous portez tous à mon service, et au bien de cet Estat, grandement intéressé au succez de ceste entreprise.

C'est pourquoy ie vous asseure que le service que vous rendez tous, régardé non seulement de la France, mais de toute l'Europe, sera dignement recogneu envers tous les Gentilshommes, Capitaines, Officiers et Soldats qui vous assistent.

Et qu'outre la gloire et l'honneur que vous y acquerrez, la récompense en sera telle, qu'elle esgalera, s'il se peut, le mérite d'une si belle, si importante et signalée action. Je ne vous exhorte pas icy de perseverer en la résolution que vous avez pris de conserver la place que vous avez iusqu'icy si vaillamment et vertueusement défendüe, car ie suis asseuré qu'il n'y a aucun d'entre vous à qui la vie ne soit beaucoup moins chère que l'interest de la réputation de vostre Roy et de ceste Couronne.

[1] Texte du temps, d'après la relation de Michel de Marillac, garde des sceaux du roi.

Digitized by Google

Souvenez-vous seulement que vous combatez pour l'un et pour l'autre, et pour l'honneur de la Nation que des Estrangers sont venus de gayeté de cœur assaillir en pleine paix, et que tout le monde qui commence dans la suite de vostre défense, à loüer et exalter la valeur, le travail et la patience des François, se promet de vostre vertu une yssüe aussi glorieuse pour nous de ceste entreprise, comme pleine de honte et de confusion aux Ennemis.

J'ay donné ordre de toutes parts pour vous faire secourir d'hommes, de vivres et munitions de guerre. J'espère que vous en recevrez bien tost l'effet, ainsi que l'on a commencé.

Outre ces rafraichissements, mon armée navale s'en va preste et capable d'un plus puissant secours, et de mettre sur la défensive ceux qui maintenant nous attaquent.

Et afin de ne rien oublier de ce qui peut estre necessaire, pour l'assistance de tant de gens de bien, qui estes attachez à la défense de ceste place, maintenant que ma santé me peut permettre de monter à cheval, i'ay résolu de partir le vingt-cinqiesme de ce mois de Dourdan, pour m'acheminer le plus diligemment que ie pourray en personne en mon armée, et pourvoir par ma présence à tout ce que ie verray estre convenable pour faire lever le siège aux Ennemis, me promettant que par vostre courage et bonne patience ie pourray arriver assez à temps pour cet effet.

C'est ce que ie désire de vous et vous ordonne que vous faciez une liste, contenant tous les noms et surnoms des Capitaines, Officiers, Gentilshommes et soldats, qui sont dans la citadelle et que vous me l'envoyez, afin que ie connoisse et face connoistre au public, le nom et le mérite de ceux qui ont si bien mérité de moy, et de la France.

Digitized by Google

Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Toiras, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escrit à Sainct-Germain-en-Laye, ce seiziesme septembre 1627.

Signé : LOUIS.

Contresigné : PHELIPPEAUX.

Cette lettre, sur l'ordre du roi est établie en deux expéditions données l'une à de Brouilly, l'autre à de Gribauval de telle sorte que si l'une était interceptée ou perdue, l'autre put parvenir à Toiras.

Ces deux gentilshommes, lors du secours, passèrent sur des navires différents; tous deux parvinrent auprès de Toiras.

20 Septembre. — L'abbé de Marsillac qui met tout en œuvre pour envoyer des vivres aux assiégés, dirige vers le fort cinq barques (nommées chattes) chargées de farine, fèves, pois, morue, sardines, beurre et chandelles; mais, pourchassées par l'ennemi, elles doivent relâcher en rivière de Saint-Benoist.

22 Septembre. — Le capitaine de navire Maupas, fils de la Richardière, parti de nuit à la tête d'un convoi de sept barques, parvient au fort Saint-Martin, deux heures avant le jour avec une barque de 25 tonneaux, chargée de vivres pour 8 jours et portant trente hommes du régiment de Chappes commandés par le chevalier du Mesnil; les six autres barques du convoi sont obligées de relâcher.

A marée basse, les ennemis s'avancent vers cette barque et tentent d'y mettre le feu, mais ils sont reçus vigoureusement et forcés de s'enfuir après un combat sanglant dans lequel ils perdent deux capitaines, deux lieutenants, un sergent et ont nombre de soldats tués ou blessés.

Le colonel *Bourach*, lieutenant-général anglais, homme de guerre et de talent, est tué au siège du fort, au milieu d'une tranchée, au dire des ennemis

Digitized by Google

Pour le retirer, ceux-ci font par trois fois une épaisse fumée; à la troisième fois la fumée est si intense qu'ils peuvent sans coup férir emporter le colonel et plusieurs hommes tombés près de lui, ne laissant que six morts et un blessé, que Toiras leur permet d'enlever dans la soirée.

Furieux et désolé de cette illustre mort et autres pertes cruelles, l'ennemi met ses pavillons en berne en signe de deuil et, ce matin même, profitant d'une forte marée, avance ses vaisseaux le plus près possible du fort et le bombarde, ainsi que la barque échouée la veille, avec plus de 300 pièces de canon.

Dans ce bombardement opiniâtre, de Montferrier, frère de Toiras, est tué par un boulet; c'était un gentilhomme noble entre tous par son génie et son cœur. Assiégeants et assiégés sont plongés ce jour même dans un deuil qui ne l'eût cédé qu'à la mort de leur chef.

30 Septembre. — Un nouveau convoi de vivres arrivé en vue du fort est repoussé par l'ennemi. Les assiégés craignent dès lors un insuccès semblable pour le grand convoi annoncé, une plus rigoureuse surveillance ayant lieu de la part de l'ennemi; ils craignent les horreurs de la famine, eux que ni le fer ni la force ni le feu ne peuvent vaincre; un prompt secours est leur dernière espérance.

1er Octobre. — Les ennemis attaquent, en plein jour, sur le rivage entre le fort et Saint-Martin, une masure retranchée par ordre de Toiras; ils arrivent si près de ce retranchement que le combat a lieu même à coups de pierres.

Après avoir longtemps tiré le canon, ils montent à l'assaut et, du premier élan, arrivent au parapet; mais ils sont aussitôt repoussés dans leurs retranchements, laissant sept des leurs sur le sol, sans compter le mal que nos canons leur font dans leur retraite.

Digitized by Google

Le jeune de Renié, enseigne-colonelle (mort, depuis, des blessures par coups de pierres reçues en cette attaque) montra beaucoup de courage, comme toujours d'ailleurs, depuis qu'il s'échappa des mains de l'ennemi qui le retenait prisonnier, pour venir heureusement servir au fort Saint-Martin.

Ce petit retranchement avancé n'était véritablement pas sans importance; sa conservation intéressait celle du fort. Ce fut en effet un point stratégique. Quoi qu'il en soit, les soldats de Toiras recommencent à murmurer, à menacer de se révolter et de se rendre. Cent d'entre eux passent à l'ennemi.

A la nouvelle de ce malheur, sachant qu'en paix même ils s'étaient déjà soulevés, Toiras, malade au lit depuis un mois, fait appeler les sergents, caporaux et lanspessades pour les interroger. Les voyant très attachés au roi, il se contente d'apaiser les esprits et leur promet de se rendre si les secours n'arrivent pas dans la huitaine.

Pendant ce temps, la sollicitude du roi et les soins particuliers pour la conservation de la place redoublent, le cardinal de Richelieu s'en occupe activement (comme nous l'avons vu). Les ravitaillements préparés par ses ordres en Oléron et en Brouage, ainsi que ceux préparés par l'abbé de Marsillac en Olonne, sont prêts à partir.

Ceux-ci avaient été secondés par le duc de la Rochefoucault et l'évêque de Mende. Ce dernier, au commencement de septembre, avait été déjà avec Richelieu le pourvoyeur du premier secours.

A l'arrivée du cardinal au camp de La Rochelle, le convoi de Brouage est expédié pour se joindre à celui des Sables-d'Olonne, auquel se joint aussi le reste du convoi de la Richardière dont il a été question plus haut.

L'évêque de Nîmes et de La Forest, frères de Toiras, font aussi pour le secours du fort tout ce que leur dicte leur amour pour le roi et pour leur frère.

Digitized by Google

3 octobre. — Le cardinal, en son château de Richelieu, reçoit du roi communication de lettres qui lui sont adressées par son frère, le duc d'Orléans. Dans ces lettres, celui-ci l'avertit du péril imminent du fort et de l'instante nécessité de le secourir par une armée.

Richelieu écrit aussitôt au duc d'Angoulême de faire passer dans l'île de Ré pour la sauver toutes les troupes d'Oléron.

Les défenseurs du fort Saint Martin en sont réduits à une telle extrémité qu'ils délibèrent sur leur reddition, alors que le roi, le duc d'Orléans son frère et le cardinal se préoccupent de sa délivrance.

6 octobre. — Sur l'ordre de Toiras et selon la promesse faite par lui aux soldats consternés et aux séditieux, de Montaud est envoyé vers Buckingam pour demander quelle capitulation honorable il lui plairait d'accorder aux assiégés :

« Celui-ci répond qu'il les connaît trop courageux et trop « fidèles à leur Roi pour se rendre, sans être réduits à la « dernière extrémité. Qu'il fera des conditions équitables « et dignes de gens aussi généreux mais qu'il se réserve « de leur faire connaître le lendemain les conditions qui « lui paraîtraient les meilleures. »

Cette réponse est des plus agréables à Toiras, aux gentilshommes, aux officiers, à tous ceux qui conservent encore de l'espoir et ne cherchent qu'à traîner les choses en longueur.

Le Souverain arbitre, qui veut délivrer les assiégés d'un si grand péril, aveugle l'esprit de l'ennemi au point de l'obliger à réfléchir dans le moment le plus critique alors qu'il n'y a plus de temps à perdre.

Avec quelle promptitude un général plus expérimenté et plus prudent eût-il réglé la capitulation et résolu autant que possible en une réponse nette et catégorique une question de cette importance.

Digitized by Google

7 octobre. — De Montaud étant tombé malade, de Soubran et des Etangs sont envoyés en son lieu et place vers Buckingam pour recevoir les conditions de la capitulation.

Buckingam, se ravisant, leur dit d'exposer eux-mêmes leurs conditions ; ceux-ci lui répondent n'avoir reçu mandat de Toiras que pour lui rapporter les volontés du duc ; sur cette réponse, Buckingam les renvoie, leur accordant trois heures pour rapporter leurs conditions par écrit.

Toiras, à cette nouvelle, envoie un tambour annoncer au duc qu'il y a dans la citadlle quatre sortes de gens : des religieux, des volontaires, des soldats et des insulaires ; que pour les consulter on n'a pas assez de trois heures, qu'on le prie d'attendre la réponse jusqu'au lendemain.

Buckingam, irrité de cette réponse, fait tirer aussitôt sur le fort un coup de canon et lancer quantités de grenades à feu.

8 octobre. — La famine et mille autres malheurs désolent définitivement les assiégés; on en est arrivé à attendre le lendemain pour conclure la capitulation et rendre la place.

Dr ATGIER.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE. — *Véritable récit du secours entré en l'isle de Ré*, conduit par les seigneurs et les capitaines cy-après nommés le 8 et 9e du présent mois d'octobre 1627 et feste de Saint-Denis. — A Paris, chez Charles Hulpeaux, marchand-libraire, demeurant sur le pont Saint-Michel, à l'Anchre double, 1627, petit in-8°, 8 pages, rare, anonyme.

— *Le secours de la Citadelle de Ré.* Envoyé la nuit du six au septiesme du présent mois. — A Paris, chez Denys Langlois, au Mont Saint-Hilaire, 1627, petit in-8°, 8 pages, rare, anonyme.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION AU JOUR LE JOUR

EN TOURAINE

(1789-1800)

(suite)

Année 1793

JANVIER

2 janvier — Election des commissaires de police de Tours par les sections.

— Le Conseil général de la commune de Tours se réunira tous les jeudis à 5 heures; le Conseil municipal les mercredis et les jeudis à la même heure; le Bureau municipal les mardis et vendredis à 3 heures.

3 janvier — Les notaires de Tours demandent les certificats de civisme exigés par la loi du 1er novembre 1792.

4 janvier — Le Conseil général du département d'Indre-et-Loire reçoit une lettre du département du Morbihan qui envoie une garde départementale à Tours pour protéger la Convention et qui invite les autres Départements à en faire autant.

Le Département d'Indre-et-Loire refuse d'acquiescer à une mesure qui aurait pour effet « de jeter les bases d'une république fédérative ».

6 janvier — Le Département de la Haute-Loire écrit qu'il envoie 500 hommes à Tours.

9 janvier — Les Départements de l'Orne et des Côtes-du-Nord envoient des troupes à Paris « contre les ambitieux, les agitateurs et les traîtres ».

Digitized by Google

10 janvier — Après une vive discussion, le Département d'Indre-et-Loire arrête qu'il sera levé une force de 500 hommes pour maintenir la liberté et la sûreté de la Convention. Cette force ne partira que sur les ordres de la Convention.

12 janvier — Le bureau municipal de Tours (qui siège tous les trois jours) prononce sur les demandes en décharge ou en modération des contributions, ainsi que sur les demandes en élargissement des prêtres.

20 janvier — Les municipalités délivrent aux citoyens des certificats de résidence conformément à la loi.

22 janvier — Le Directoire du Département vérifie les certificats de civisme délivrés aux notaires par les municipalités.

23 janvier — Le Département reçoit la nouvelle « de la mort du tyran, et de l'assassinat de *Lepelletier* ».

28 janvier — Le Directoire du Département invite les corps publics, les Sociétés populaires et les citoyens à rendre les honneurs funèbres au citoyen *Lepelletier Saint-Fargeau* qui a été assassiné.

— Le Directoire du District de Tours (*Lannuier* président, *Leroux*, *Barré*, *Beaulieu*, *Crouzilleau*, administrateurs, *Duvau*, procureur syndic) invite les citoyens à ouvrir une souscription patriotique pour subvenir aux frais de la guerre.

30 janvier — Disette au marché de Tours où il ne se trouve que 6 boisseaux de blé. Le pain est taxé à 50, 41 et 36 sols, suivant les qualités.

31 janvier — Adresse du Directoire du Département aux volontaires enrôlés dans les bataillons, qui sont revenus sans congé.

« Ce n'est pas une lâcheté coupable qui vous a fait abandonner vos drapeaux. Vous ne vous êtes rendus dans le sein de vos familles que pour prendre le repos dont

Digitized by Google

vous aviez besoin. Braves guerriers volez sous vos étendards! »

FÉVRIER

1er février — Mandement de l'évêque *Suzor* pour le carême de 1793.

3 février — Fête civique à Tours en l'honneur de la force armée, dont la bravoure et la fermeté ont sauvé la ville dans la journée du 20 novembre 1792. Discours de *Senard*, procureur de la Commune.

La troupe, qui assiste à la cérémonie, est commandée par le général *Wictinghoff* commandant en chef la 22e division.

6 février — Le Département réorganise « sur des bases républicaines » la « Société d'agriculture, sciences et arts du musée du département » et ordonne qu'à partir du 15 mars elle sera transportée à l'Évêché, que l'évêque *Suzor* devra évacuer.

11 février — Une cérémonie aura lieu le dimanche 17 février en l'honneur de *Lepelletier Saint-Fargeau.*

16 février — Le Conseil municipal de Tours ouvre un registre pour recevoir les souscriptions patriotiques.

17 février — La cérémonie en l'honneur de *Lepelletier* est remise au 24, à cause du mauvais temps.

19 février — Le Conseil municipal de *Chinon* refuse « d'adhérer à la mort du tyran ».

23 février — Le Conseil municipal ordonne qu'il sera procédé au recensement des volontaires « qui ont fui de l'armée ».

24 février (*Dimanche*) — Cérémonie funèbre en l'honneur de *Lepelletier.*

25 février — Le Département arrête que tous les citoyens seront en activité permanente. Il ne sera délivré de passeport à aucun citoyen de 16 à 45 ans, sans en avoir référé au Département. Les ecclésiastiques reclus au séminaire ne pourront plus communiquer avec le dehors.

Digitized by Google

Sur le rapport d'une délibération du Directoire du District de *Chinon*, le Directoire du Département, considérant qu'au mépris de la loi du 26 août 1792 plusieurs prêtres ont pris des passeports et sont restés cependant dans leur pays, voulant les forcer à « *purger de leur présence le sol de la liberté* », arrête que la municipalité de *Chinon* fera toute visite domiciliaire pour les découvrir, que tous ceux qui seront arrêtés seront, par les soins du Directoire du district, conduits de brigade en brigade jusqu'à Brest, où ils attendront le premier vaisseau prêt à faire voile pour la Guyane. Cet arrêté sera appliqué aux six autres districts.

— Arrêté du Conseil général de la commune de Tours portant que les citoyens qui se sont pourvus de certificats de résidence, et dont le certificat d'affiche n'a point encore été délivré, devront justifier par quittance de l'acquittement de leurs contributions des années 1790 et 1791, sans quoi la délivrance de ces certificats ne leur sera pas faite.

MARS

2 mars — Arrêté du Directoire du Département pour l'exécution du décret de la Convention portant réquisition de 300.000 hommes. — Le Directoire opère la répartition entre les districts. Chaque district doit faire la répartition entre les communes. — Des commissaires sont nommés dans chaque commune pour surveiller les enrôlements.

Le département d'Indre-et-Loire doit fournir 3.418 hommes. — Tous les citoyens non mariés de 18 à 40 ans sont en réquisition permanente (Décret du 24 février 1793). — Les officiers municipaux ouvriront dans les communes des registres d'inscription volontaire. Le quatrième jour, si le contingent n'est pas complet, l'assemblée des citoyens devra prendre des mesures pour le compléter.

Digitized by Google

3 mars — Les Districts opèrent la répartition du contingent entre les communes, pour la levée en masse.

5 mars — Les registres d'enrôlement sont ouverts à la mairie de Tours. Le contingent de la commune a été fixé à 241 hommes.

Le Directoire du Département autorise les officiers municipaux à faire des perquisitions domiciliaires, à vérifier l'état de santé des prêtres assujettis à la réclusion, et qui ont été dispensés de cette mesure, comme aussi à visiter les prêtres reclus et à les faire déporter s'ils peuvent supporter le voyage.

7 mars — Le Directoire du Département arrête que les prêtres, curés et vicaires non mariés ne sont pas exempts de la réquisition pour la levée en masse.

8 mars — Réunion tumultueuse à l'église Saint-Saturnin, à Tours. — Les citoyens atteints par la loi de recrutement ne mettent aucun empressement à s'enrôler et ne veulent prendre aucune décision pour compléter le contingent. — Les exhortations des corps administratifs restent vaines.

9 mars — L'assemblée des citoyens se continue sans résultat.

10 mars — Le désordre augmente.

11 mars — De graves tumultes se produisent.

12 mars — Il n'y a encore que 87 citoyens enrôlés.

13 mars — Pétition des citoyens de Tours qui demandent la déportation des prêtres insermentés.

— Arrêté du Directoire du Département : « Considérant que les enrôlements volontaires sont entravés par les manœuvres des parents d'émigrés et par les conciliabules des ci-devant religieuses », décide que « les pères, mères, frères, sœurs, beaux-pères, belles-mères, gendres, neveux et nièces des émigrés devront résider au chef-lieu du district ; chaque jour, ils devront comparaître à 11 heures à l'administration du district. Les ci-devant religieuses devront prêter serment dans les 3 jours ; sinon elles seront

Digitized by Google

recluses dans le ci-devant petit couvent de La Riche. Les ecclésiastiques devront également prêter serment sous peine d'être détenus à la maison de réclusion du département. »

14 mars — Arrivée des fédérés du Finistère et de la Loire-Inférieure qui traversent Tours se rendant à Paris.

Le procureur de la commune, *Sénard*, dénonce *Billard*, ex-receveur du chapitre de Saint-Martin, qui a tenu des « propos inciviques ». Le juge de paix *Douet* le fait mettre en liberté.

16 mars — La pétition demandant la déportation de 148 ecclésiastiques est renvoyée au Directoire du Département.

— Le Département, apprenant que des troubles ont éclaté en Vendée, décide l'envoi d'une force armée.

17 mars — Le Directoire du Département, inquiet à la nouvelle des troubles de la Vendée, met les gardes nationales sur le pied de guerre.

Il sera formé un Comité de surveillance composé de 5 membres, savoir : 3 du Département, 1 du District, 1 de la Municipalité de Tours.

Le Directoire du Département « jure de sauver la République ou de mourir ». « Tout citoyen qui parlera de capituler sera mis à mort. »

— Les citoyens ne devront pas sortir le soir, passé 10 heures.

— La municipalité de Tours se transporte à l'église Saint-Saturnin pour presser l'enrôlement des volontaires. — Un tumulte effroyable se produit. Pendant la nuit, la populace veut écharper *Reverdy* et *Marcombe*, administrateurs du Département, suspects d'aristocratie. La Municipalité les fait arrêter pour les sauver.

18 mars — Arrivée de deux commissaires de la Convention, *Tallien* et *Goupilleau de Fontenay*. Ils se transportent à l'église Saint-Saturnin à l'assemblée du recrutement.

Digitized by Google

18 mars — L'*Oratoire*, rue de la Guerche, sera transformé en maison d'asile.

— Les contingents de *Loches*, *Azay*, *Joué*, *Saint-Antoine* se présentent au Département et défilent « au sein de l'Assemblée ».

19 mars — Plusieurs communes présentent leurs contingents au Département.

— Le Département arrête que tous les citoyens seront obligés de porter la cocarde nationale.

— Les représentants en mission font arrêter 28 citoyens suspects, notamment *Mignon*, ancien président du tribunal, et *Jahan Jarossier*, ancien député à la Législative.

— Après une séance des plus tumultueuses, l'assemblée du recrutement de Tours se décide à adopter la voie du tirage au sort pour compléter le contingent. 204 volontaires se sont enrôlés. Le tirage au sort est interrompu par les violences des citoyens.

— Les représentants *Tallien* et *Goupilleau* demandent à la Convention d'envoyer à Tours des maréchaux de camp et des ingénieurs pour la défense de la ville. — Le lieutenant général *Wittinghof* est très âgé et a besoin d'aide.

Ils annoncent que plus de 12.000 hommes ont été envoyés de Tours pour *Saumur* et *Chinon* en vue d'organiser la défense[1].

20 mars — La ville de *Chinon* est menacée par les Vendéens.

— Des détachements de gardes nationaux, venus de tout le département, sont envoyés dans la direction de *Loudun*, et de *Thouars*.

— Un détachement de la légion germanique doit venir tenir garnison à *Chinon*.

— Les habitants de *Chinon*, suspects de sentiments favo-

[1] Correspondance des représentants en mission. — Archives Nationales, C. II, 65.

Digitized by Google

rables aux royalistes, sont soumis au régime de la Terreur. 150 personnes sont arrêtées et jetées en prison. — *Cazenac*, soupçonné d'être un agent royaliste, est arrêté et conduit à Tours.

21 mars — Le recrutement de la commune de Tours est enfin terminé par voie de tirage au sort.

Il restait 37 citoyens à trouver pour compléter le contingent. — Le nombre des citoyens tirant au sort était de 1.300.

— *Brulon*, curé constitutionnel de *Faye-le-Vineuse* et de *Marnay* présente sa jeune épouse à *Tallien* et à *Goupilleau*. Il demande une loi contre ceux qui s'opposent au mariage des prêtres. — *Brulon* dépose entre les mains des représentants du peuple sa croix de chevalier de l'Ordre de saint Jean-de-Latran et son brevet de protonotaire apostolique.

— Le Comité de sûreté générale de Tours fait arrêter des religieuses et un citoyen qui leur a donné asile.

— Le Conseil général du Département invite les bons citoyens à venir « déposer leurs inquiétudes au sein du Comité de surveillance ».

— Arrêté du Département interdisant aux maîtres de poste de donner des chevaux à ceux qui n'ont pas de passeport régulier.

24 mars — *Leproust*, clerc minoré, demeurant à *Vernou-sur-Bresne*, arrêté sur la dénonciation des sans-culottes, est amené à Tours. Arrivé sur le pont, on veut le jeter à l'eau. — L'abbé *Barbier*, curé de *Saint-Georges*, court les mêmes dangers. La populace les poursuit jusqu'à l'ancienne Intendance en les menaçant de la guillotine. Ils sont enfermés au Séminaire.

— L'Oratoire servira de maison de détention pour les suspects.

— Une partie des prisonniers sera transférée au *Plessis*.

25 mars — Le Département, « considérant qu'il est

Digitized by Google

urgent de faire construire l'échafaud pour la décapitation », autorise le District à faire le nécessaire.

26 mars — *Berruyer*, général, commandant l'armée de réserve, arrive à Tours pour se concerter avec les autorités.

27 mars — Le Département autorise les Directoires de Districts à faire détenir les parents d'émigrés qui paraîtront suspects.

Le Conseil général de la commune nomme des commissaires pour faire des visites domiciliaires.

28 mars — Le Conseil du Département arrête qu'il sera mis 10.000 livres à la disposition du Comité de défense générale. Il sera alloué 10 sols par femme de défenseur de la Patrie et 5 sols par enfant.

Tout célibataire ou veuf sans enfants, de 18 à 45 ans, sera commandé pour aller disperser les brigands dans les départements limitrophes.

31 mars — Le Département enjoint à tout habitant d'apposer à la porte de sa maison un bulletin indicatif des habitants de l'immeuble. — Le tableau devra indiquer les noms, âge, qualité et profession du propriétaire et des locataires.

AVRIL

1er avril — Arrêté du Conseil général de la commune portant que « seront considérés comme suspects et traités comme tels ceux qui porteront sur leurs boutons des fleurs de lys et autres emblèmes séditieux ».

4 avril — Le Département, statuant sur la pétition qui demande la déportation de 148 prêtres, arrête que les prêtres insermentés seront déportés à la Guyane, sauf les infirmes et ceux âgés de plus de 60 ans; 28 justifient avoir prêté serment.

6 avril — Le Comité de sûreté générale (constitué le

Digitized by Google

17 mars) ordonne l'élargissement de *Gervaize*, notaire, à charge par lui de se présenter à toute réquisition.

Les trois corps administratifs se réuniront tous les vendredis dans la salle des *Amis de la liberté et de l'égalité.*

7 avril — Le Comité de Sûreté générale fait arrêter des suspects, religieux et autres. — Un citoyen, chez qui on a trouvé un cœur surmonté d'une croix et une cocarde nationale, usée par le temps et devenue blanche, est arrêté.

6 avril — Adresse à la Convention, signée par les fonctionnaires publics dont les noms suivent :

Administrateurs du Département. — *Riffault*, président; *Bergey*, *Veau*, *Leroux*, *Texier Olivier*, *Poictevin*, *Lebarbier*, *Potier*, procureur général syndic; *Chalmel*, secrétaire général; *Cormery*, *Peltereau*, *Bourguin*, *Person*, *Goupy*, *Gardien*, *Maluost*, *Chaillou*, *Worms*, *Lafouchardière*, *L. Clément*, *Gorteau*, *Couëseau*, *Guizol*, *Clément de Ris*, *Chenantais*, *Perré*, *Vaulivert*, *Lemoine*, *Dieu*, *Lemoine*, *Turquand*, *Godefroi*, *Voyer*, *Pibalau*, *Fourchaud*.

Administrateurs du District. — *Magloire Lannuier*, Président; *Leroux*, *Barré*, *Beaulieu*, *Crouzilleau*, *Duveau*, procureur-syndic, *Gillet-Bodin*, *Auger-Vaslin*, *Thibault*, *Radault*, *Legendre*.

Conseil général de la Commune. — *Esnault*, maire, *Ducreux*, *Poitevin*, *Huet*, *Baignoux*, *Lambron*, *Guionnière*, *Petit*, *Chariou*, *Glacier*, *Carreau*, *Moreau*, *Senar*, procureur, *Bassereau*, substitut.

Tribunal criminel. — *Bruère*, président.

Tribunal civil. — *Jahan*, président.

Tribunal de commerce. — *Jahan-Deloché*, président.

Juges de paix. — *Fay*, *Douet*.

Bureau de conciliation. — *Juge*.

Plus **1.320** citoyens actifs.

8 avril — 37 prêtres venant d'*Orléans* et allant à *Bor-*

Digitized by Google

deaux traversent la ville de Tours. On les interne au Séminaire.

9 avril — Le Département arrête que les prêtres du Loiret partiront le 11, et ceux de l'Indre-et-Loire le 18. Ils pourront faire la route en voiture, à leurs frais.

10 avril — Visites domiciliaires pour le désarmement des suspects.

11 avril — Nouvelles arrestations de religieux à Tours.

On apprend la victoire des républicains à *Coron*. — Les Vendéens sont repoussés.

13 avril — Arrêté du Département portant que tous les prêtres insermentés, **sans distinction d'âge**, seront déportés s'ils n'ont pas prêté serment dans les trois jours.

— Le pain est taxé à 58, 48 et 42 sols.

14 avril — *Tallien* se transporte à la maison d'arrêt et fait élargir un certain nombre de prisonniers.

Tallien demande des fusils au Ministre de la guerre.

15 avril — *Tallien* fait mettre en liberté *Cazenac*, qui a été arrêté à *Chinon* le 20 mars.

Les citoyens sont convoqués pour le 21 avril (dimanche) pour procéder à la formation des *Comités de salut public* institués par la loi du 21 mars. — Il y aura un Comité de 12 membres par section. — Le scrutin ne sera clos que lorsqu'il y aura eu 500 votants par section.

18 avril — Arrêté du Conseil général du Département qui interdit sur tout le territoire du département la vente et le colportage des journaux ci-après :

Le Courrier français, *La Gazette française*, *Le Journal français*, *Les Annales de la République française*, *La Révolution de 1792* ou *Journal de la Convention*, *Le Patriote français*, par Brissot, *L'Abréviateur universel*, *Le Journal de Paris*, *Le Courrier des 85 départements*, par Gorsas, *Les Nouvelles politiques nationales et étrangères*, *Le Bulletin national*, *Le Courrier de la Convention nationale et des corps administratifs*, *Le*

Digitized by Google

Bulletin des amis de la vérité, Le Scrutateur universel, Le Courrier de l'Europe, Le Mercure universel.

« Considérant que, si la liberté de la presse est un droit précieux aux peuples libres, les ennemis de la liberté ne peuvent réclamer un droit dont ils abusent d'une manière véritablement hostile » — les exemplaires de ces journaux seront supprimés aux bureaux de poste.

— Le Conseil ajourne, jusqu'à examen ultérieur, la décision à prendre concernant : *Les Annales patriotiques*, par Carra; *Le Courrier de l'égalité*, par l'auteur des Lettres du père Duchêne; *La Gazette nationale* ou *Moniteur universel; Le Journal des Débats.*

19 avril — *Jahan-Jarossier*, arrêté le 19 mars, est mis en liberté.

— Il sera construit un second échafaud pour les expositions. Les deux échafauds seront peints en rouge « pour les préserver des injures du temps ».

20 avril — Arrêté du Département réformant son arrêté du 13 avril. — La déportation ne frappera que les prêtres âgés de moins de 70 ans.

— De nombreuses religieuses ayant prêté serment sont relâchées.

21 avril — Ouverture du scrutin pour l'élection des Comités de salut public dans chaque section. Les électeurs font défaut.

— 82 prêtres seront déportés le 22 avril.

— Un citoyen trouvé porteur d'une cocarde blanche est traduit devant le Tribunal criminel du Département.

22 avril — Le convoi des 82 prêtres qui doivent être déportés quitte le grand Séminaire au milieu d'une foule hostile. Les charrettes sont attaquées par la populace qui veut massacrer les prêtres. Plusieurs sont blessés. On peut cependant les soustraire à la fureur de la foule. Le convoi fait route vers *Bordeaux*.

23 avril — Tours est menacé de manquer de subsistances. *Tallien* demande des secours à la Convention.

Digitized by Google

23 avril. — Tous les citoyens de 16 à 50 ans sont exercés au maniement des armes.

24 avril — Plusieurs religieuses prêtent serment et sont élargies.

— Rénovation du Comité de surveillance formé le 17 mars. Il s'appellera à l'avenir « *Comité de sûreté générale* ». Il aura pour mission de recevoir les dénonciations, interroger les suspects, les mettre en arrestation et proposer au Département leur élargissement ou leur renvoi devant les tribunaux.

— Établissement d'un Comité des subsistances.

26 avril — *Maluost*, administrateur du Département, demande que sa maison d'Amboise, détruite en novembre 1792 par les émeutiers, soit reconstruite. Sa demande est transmise à la Convention.

Tous les tableaux, gravures, etc., représentant le « chef d'un culte religieux » seront supprimés dans les lieux des séances des administrations, tribunaux, etc.

27 avril — Le pain est taxé à Tours à 3 livres 2 sols pour la 1re qualité et 2 livres 6 sols pour la 3e.

Poirier, ci-devant avocat à Chinon, est arrêté.

30 avril — Les électeurs ne montrant aucun empressement à venir voter pour les membres du *Comité de salut public* de leur section, la Municipalité est invitée à écrire aux curés pour qu'ils raniment au prône le zèle des électeurs.

MAI

1er mai — Organisation d'un *Comité de défense* composé de 6 administrateurs du Département, 2 du District, 2 du Conseil général de la commune, l'état-major de la place, les commissaires des guerres, les commandants de la gendarmerie, de la cavalerie, de la garde nationale, les capitaines de grenadiers, chasseurs et canonniers, l'ingénieur en chef et le directeur des étapes.

Digitized by Google

Des commissaires sont envoyés à *Orléans* par la Commune de Tours pour acheter des grains.

2 mai — Des mesures sont prises pour assurer du pain aux 500 hommes de la *Légion germanique* qui traversent Tours.

La *Légion*, en passant à *Blois*, s'est livrée au désordre.

Le Département d'Indre-et-Loire fait une enquête à l'effet de savoir pour quelles causes deux officiers de la Légion sont arbitrairement détenus. L'enquête démontre qu'ils ont été arrêtés pour avoir dénoncé à la Convention le dénuement des troupes, bien que les officiers aient reçu 1.800.000 livres pour pourvoir à leur entretien.

3 mai — L'enquête continue par devant *Carra*, député commissaire de la Convention. Le colonel et le Conseil d'administration fournissent des explications concluantes. — *Carra* reproche aux officiers de la Légion d'avoir crié « vive le Roi » et mal parlé de l'arbre de la liberté; plusieurs ont quitté la cocarde tricolore.

4 mai — Les représentants à l'armée des Côtes de la Rochelle, *Carra*, *Tallien* et *Bourbotte*, prennent un arrêté enjoignant au Département de faire arrêter les principaux officiers de la *Légion germanique* et d'organiser un nouvel état-major. *Tallien* monte à cheval avec le procureur général syndic et donne lecture devant la troupe de l'arrêté destituant les officiers. — Le colonel, qui veut prendre la parole, est hué et mis en état d'arrestation.

5 mai — *Tallien*, rappelé au service de la Convention, ajourne son départ. A la nouvelle de la prise de *Loudun* et de *Thouars* par les Vendéens; le Conseil général de la commune de Tours arrête que tous les citoyens en état de porter les armes partiront le lendemain pour ces villes.

La *Légion germanique* sera dirigée vers le Maine-et-Loire.

— Des visites domiciliaires sont faites en ville pour trouver les armes cachées.

Digitized by Google

7 mai — Le Département décide l'établissement d'une *Commission centrale à Chinon* pour organiser la défense. — Elle se compose de 11 membres, dont 4 du Département, 2 du District, 2 de la Commune, 1 juge du District et 2 juges de paix. — Les autorités constituées du lieu où elle se réunira auront voix délibérative.

8 mai — Le Comité de surveillance de Tours fait procéder à de nombreuses arrestations pendant la nuit. *Tallien* rend hommage à son zèle.

— Un bulletin quotidien sera imprimé et affiché. *Tallien* part pour *Chinon*.

9 mai — La Commission centrale est installée à *Chinon* sous la présidence de *Tallien*. Deux commisaires, *Japhet* et *Vaulivert*, sont envoyés à *Doué* auprès du général *Leygonnier*, pour s'entendre avec lui sur la défense de *Chinon*.

— Les parents d'émigrés sont arrêtés et conduits à Tours,

10 mai — Nomination d'un Comité de surveillance dans le sein de la Commission centrale. Il est nommé également un Comité de défense et un Comité de correspondance.

— On apprend à *Chinon* que « les brigands » marchent sur *Parthenay*.

Tallien se rend à *Richelieu* où il fait livrer aux flammes le drapeau blanc qui a été arboré.

11 mai — *Japhet* et *Vaulivert* rendent compte de leur mission. Ils sont allés à *Saumur*, où se trouvaient *Carra* et le général *Menou*, puis à *Doué* où commandait le général *Leygonnier*. Ils trouvent à *Doué* le colonel *Quétineau*, que les Vendéens ont relâché après la prise de *Thouars* (4 mai). — Les deux commissaires exigent de *Leygonnier* qu'il mette *Quétineau* en arrestation, mais *Carra* le fait relâcher.

Pendant ce temps les républicains de Tours arrêtent la femme de *Quétineau*.

Digitized by Google

11 mai — La Commission centrale de Chinon approuve la conduite de ses commissaires.

— Les autorités constituées de *Loudun*, qui s'étaient refugiées à *Chinon*, rentrent à Loudun.

12 mai — A Tours, la maison de justice étant pleine de suspects, le Département fait mettre au Collège tous ceux qu'on vient d'arrêter.

Tallien se rend à *Loudun* pour réinstaller les autorités et brûler le drapeau blanc. Il conduit à *Chinon* les suspects de *Loudun*.

— La Commission centrale de Chinon écrit à la Convention pour lui demander qu'elle ne rappelle pas *Tallien* à Paris.

13 mai — Arrivée à Tours de *Jard-Panvilliers*, *Lecointre-Puiravault*, *Bodin*, *Ruelle*, *Delaunay*, *Dandenac*, *Creuzé*, *Pascal* et *Thibaudeau*, commissaires de la Convention.

14 mai — *Tallien* arrive de *Chinon* pour demander au comité défensif de Tours de la cavalerie et de l'artillerie pour défendre *Chinon*.

Le Conseil général du Département refuse d'obéir aux ordres de *Carra* enjoignant de mettre en liberté « la citoyenne *Quétineau* ».

— Le Département envoie un commissaire à la Convention pour demander qu'il ne soit pas envoyé de « représentants suspects de royalisme ou pris parmi les députés du théâtre de la guerre ». Les seuls qui inspirent confiance sont *Ruelle* et *Tallien*.

— Clôture des scrutins pour l'élection des Comités de salut public dans chaque section. (Ces scrutins sont ouverts depuis le 21 avril.)

15 mai — *Bourbotte* et *Julien de Toulouse*, commissaires de la Convention, arrivent à Tours pour faire une enquête sur l'affaire de la Légion germanique.

— Les « brigands » occupent à nouveau *Thouars*.

Digitized by Google

Loudun demande des secours ; la Commission centrale de Chinon refuse d'envoyer des troupes au secours de *Loudun*.

16 mai — Le tribunal criminel, séant à Tours, est saisi de la poursuite contre les auteurs de l'assassinat de *Delanoue*, procureur de la commune de *la Chapelle-Blanche*, (*La Chapelle-sur-Loire*) qui a trouvé la mort dans l'émeute de novembre 1792. Les débats durent plusieurs jours.

— Lettre de la Commission centrale de Saumur qui a fait arrêter le lieutenant-colonel de la Légion germanique et l'a fait transférer à Tours.

17 mai — Les prêtres du département du Loiret, détenus à Tours, continueront leur route sur *Bordeaux*. — Les parents d'émigrés transférés de *Chinon* à Tours seront conduits à *Loches*, vu l'encombrement des prisons.

— Arrivée de deux commissaires du Directoire du département de Paris, *Minier* et *La Chevardière*.

— *Tallien* écrit à la Convention pour « se disculper du reproche de fédéralisme ».

18 mai — Arrivée à Tours de *Félix*, commissaire du ministre de la Guerre.

19 mai — Les Comités de sections (Comités de Salut public) s'assemblent pour procéder à leurs opérations relatives à la surveillance des étrangers (perquisitions, visites domiciliaires, etc...).

— *Tallien*, le général *Menou*, avec tous les membres de la Commission centrale et les autorités constituées, assistent à la messe célébrée dans l'église paroissiale par le citoyen *Goupy*. *Tallien* fait à cette occasion un « discours moral ».

20 mai — Le 6e Bataillon des chasseurs du nord, à *Bourgueil*, reçoit un drapeau.

Tallien se rend à *Saumur*.

Poirier-Narcé de Chinon sera traduit devant le tribunal criminel.

Digitized by Google

Plantation d'un arbre de la liberté à *Beaumont* près Tours.

21 mai — Clôture des débats de l'affaire de la *Chapelle-Blanche*; sur les 6 accusés, deux reconnus coupables de participation directe à l'assassinat, le nommé *Petit*, vigneron, et la femme *Gaudry*, sont condamnés à mort par le tribunal criminel.

22 mai — La Commission centrale de Chinon renvoie au tribunal criminel du Département les nommés *Grosleau* et *Poirier-Portail*, prévenus de « propos contre-révolutionnaires ».

23 mai — Les soldats de la République « sont en lambeaux ». « Le dénuement paralyse les braves ». Les représentants en mission se plaignent à la Convention. Tout citoyen devra faire déclaration des armes ou munitions qu'il possède. — La chasse est interdite. — Les marchands de poudre ne pourront plus en vendre.

— Les signes de féodalité sont supprimés. Les fleurs de lis sculptées au fronton de la mairie de Tours sont remplacées par le « bonnet de la liberté ».

24 mai — Les autorités de *Chinon* sont épurées par la Commission centrale. — Nul ne peut entrer à *Chinon* ni en sortir sans passeport.

La Commission centrale de Saumur a fait arrêter *Quétineau*.

— Le tribunal criminel acquitte *Mme Le Boucher de Martigny*, poursuivie comme ayant fait passer des secours à son mari qui est émigré.

25 mai — La Commission centrale de Chinon demande des secours à la Commission centrale de Saumur.

Le 6e Bataillon du Calvados, qui est à *Chinon*, est rappelé à *Saumur*.

26 mai — Les prêtres détenus à Tours sont transférés à *Loches*.

27 mai — Le tribunal criminel de Tours arrive à *Chinon* pour juger « les liberticides ».

Digitized by Google

27 mai — On apprend la prise de *Fontenay* par « les brigands ».

— Les soldats qui arrivent à Tours sont mal armés ou sans armes. Les chevaux n'ont ni colliers ni traits. — La troupe exige des acomptes sur les 3 sols par livre qu'ils réclament.

28 mai — Le tribunal criminel acquitte *Poirier-Portail*, de *Richelieu*, qui a arboré la cocarde blanche.

29 mai — Les « parents d'émigrés et les ci-devant nobles », détenus à Tours, seront transférés au château de *Loches*.

30 mai (*Jeudi*) — Le Conseil municipal de Tours assiste à la procession du Saint-Sacrement. La garde nationale et la musique y prennent part.

— Le tribunal criminel, séant à *Chinon*, acquitte *Gaultier* père et *Gaultier* fils, suspects de royalisme.

— Le tribunal criminel se déclare incompétent pour juger le marquis de *Sanglier*, accusé d'espionnage et d'émigration.

— *Bodin* et *Ruelle* se plaignent de voir régner l'indiscipline. Il est impossible d'arrêter les désordres affligeants et les délits commis par les soldats sur les routes.

— Le 3e Bataillon de Paris (section des Champs-Élysées) traverse Tours.

31 mai — Tous les drapeaux des ci-devant corps, communautés et autres sont brûlés.

— La Commission centrale arrête que *Gallé*, qui a dit que le curé de Candes était un intrus, sera traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris. — *Poirier-Narcé* (qui a été acquitté par le tribunal criminel le 28 mai) est également traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris[1].

— Les pouvoirs de la Commission centrale prennent fin.

[1] *Poirier* fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 13 novembre 1793.

Digitized by Google

JUIN

1er juin — Les officiers de la Légion germanique, détenus au séminaire de Tours depuis le 4 mai, en attendant les représentants du peuple qui ont été commis pour faire une enquête sur leur affaire, demandent au Département un adoucissement de la consigne à laquelle ils sont soumis.

— Le général *Santerre* vient d'arriver à Tours.

3 juin — Plusieurs bataillons de volontaires de Paris arrivent à Tours, se dirigeant vers les départements envahis par les Vendéens.

4 juin — Le tribunal criminel se déclare incompétent pour juger *Tourmeau*, ci-devant aumônier de l'hôpital de Luynes, qui vient d'être arrêté.

— Le Conseil du Département arrête que le commandant de la place de Tours sera tenu de convoquer un jury militaire, en vertu de la loi du 18 mars qui prescrit que « les émigrés ou les prêtres, dans le cas de déportation, seront jugés par un jury militaire et punis de mort dans les 24 heures ».

5 juin — Le Département convoque toutes les autorités de Tours pour émettre leur vœu dans la nouvelle révolution qui vient « d'être opérée en faveur de la liberté ». (Révolution du 31 mai contre les Girondins.)

La fermentation est extrême dans la ville de Tours. — Les volontaires du bataillon du « Panthéon français » de Tours commettent des excès à la maison commune. Un volontaire, qui provoquait à la révolte contre les autorités, ayant été arrêté, *Santerre* monte à la tribune de la Société populaire et dit qu'il aurait dû brûler la cervelle au juge de paix chargé de l'arrêter.

Félix, se disant commissaire du pouvoir exécutif, se présente à *Santerre*. Le représentant *Bodin* demande à *Félix* ses lettres de crédit. *Félix* reconnaît qu'il n'en a pas.

Digitized by Google

6 juin — Le général *Coustaud* avise le Département que le bataillon du « Panthéon français » ne veut pas quitter la ville sans être pourvu de deux canons. Il n'y a pas de canons à lui donner. On arrête la marche du bataillon de « la Réunion » qui arrivait à Tours. La compagnie des canonniers de la « Fontaine-Grenelle », qui est à Tours, refuse également de partir. Les exhortations des autorités et des représentants du peuple sont vaines. *Santerre* refuse d'intervenir pour rétablir l'ordre.

Enfin le bataillon du « Panthéon français » est dirigé sur *Poitiers* où il attendra les canons qu'on envoie chercher à Paris.

— Nouvel arrêté du Département élevant le tarif pour les exécuteurs à 30 livres par exécution et 20 livres par exposition.

— Des commissaires délégués par le Conseil général de la commune de Tours assistent à la procession de Saint-Martin.

8 juin — Le représentant *Carra* propose au Conseil général du Département l'envoi d'une garde départementale à Paris. La proposition de *Carra* est rejetée.

— Les autorités de Tours réunies en assemblée générale approuvent « la juste et tranquille insurrection » du 2 juin et « témoignent leur indignation pour l'adresse du département de la Gironde ».

A l'appel nominal les votants émettent leurs vœux à haute voix.

Une adresse est envoyée à la Convention.

— On apprend que l'armée républicaine vient d'éprouver un revers à deux lieues de *Doué* (près *Saumur*). Le 6e bataillon de Paris vient d'arriver à *Saumur*.

9 juin — Le général *Biron* arrive à Tours, venant de *Saumur*, et se dirige sur *Niort*.

Les généraux *Santerre* et *Coustaud* quittent Tours, se rendant à *Saumur*.

Digitized by Google

Les rebelles, au nombre de 30.000, attaquent *Saumur*. *Hazard*, commissaire exécutif aux départements de l'Ouest, reste à Tours pour maintenir l'ordre.

— Le Conseil du Département dénonce l'abbé *Tourmeau* à la Commission militaire qui va être établie à Tours conformément à la loi du 18 mars.

10 juin — On apprend la nouvelle de la prise de *Saumur*, qui est tombée le 9 aux mains des rebelles. — Les troupes républicaines ont pris la fuite, malgré les efforts des députés *Ruelle*, *Bourbotte*, du général *Berthier* et des commissaires exécutifs *La Chevardière* et *Momoro* délégués par le département de Paris. Le général *Menou* a été blessé. *Santerre*, qui venait d'arriver à Saumur, a chargé à la tête de la Légion germanique. Toute l'armée républicaine bat en retraite, partie sur Angers, partie sur Tours. Tous les représentants du peuple arrivent à Tours, où seront transférés le quartier général et le Comité de défense.

— Le Département vote une adresse aux citoyens pour les engager à la résistance.

Proclamation de *Tallien* : « L'ennemi veut nous replonger dans les horreurs de la féodalité. »

11 juin. — *Santerre* arrive à Tours avec les débris de l'armée. *La Chevardière* arrête le plan de campagne avec les généraux et les députés qui sont à Tours. *Bourbotte* part pour Paris communiquer le plan de défense au Comité de Salut public.

12 juin — Le Département invite tous les citoyens à dénoncer les suspects.

— Tous individus porteurs de cocardes ou signes contre-révolutionnaires seront arrêtés.

— Le Département fixe le maximum du prix des grains. Le froment varie suivant les districts de 15 livres et demi à 12 livres et demi par 100 livres pesant.

Digitized by Google

13 juin — On apprend que *Chinon* est tombé au pouvoir des rebelles.

— Le Département fait un appel aux citoyens : « Entonnons l'hymne des Marseillais, marchons à l'ennemi et nous vaincrons. »

Le Comité général, composé de *Tallien*, *Richard*, *Bodin*, *Ruelle* et des généraux *Duhoux* et *Menou*, arrête que « tout individu qui parlera de conspiration sera condamné à mort par une commission militaire qui sera nommée aussitôt ».

Quétineau [1], qui a eu à Saumur des conférences suspectes avec les rebelles, est arrêté et conduit à Paris.

— Les représentants en mission à Tours retiennent le 27e Régiment qui se rendait à Perpignan et le gardent pour la défense de la ville.

Le représentant *Carra*, qui a montré des sentiments fédéralistes, est rappelé à Paris [2].

14 juin — Les représentants annoncent l'arrivée de renforts qui leur permettront de reprendre l'offensive.

Ils vont prendre des mesures contre les aristocrates qui refusent les assignats « qui ne sont pas à l'effigie de Capet ».

— Des perquisitions sont faites chez les boulangers de Tours.

— La ville est mise en état de défense.

— *Chinon* a été évacué par les rebelles, qui ne l'ont occupé qu'un jour.

— L'armée de Niort, forte de 30.000, hommes vient au secours de Tours. Elle a battu les Vendéens près de

[1] *Quétineau*, condamné par le tribunal révolutionnaire de Paris, fut exécuté le 16 mars 1794.
— Sa femme également condamnée par le tribunal révolutionnaire fut exécutée le 12 mai 1794.
Wallon. Le tribunal révolutionnaire de Paris.

[2] *Carra* fut impliqué dans le procès des Girondins et exécuté le 30 octobre 1793. (Cf. Wallon op. cit.).

Digitized by Google

Niort. 2 régiments de cavalerie et le bataillon du « faubourg Saint-Antoine », venant de Paris, sont arrivés à Tours sous la conduite de *Ronsin* [1].

15 juin — La panique se calme. Le Conseil général de la commune autorise la réouverture des théâtres qui étaient fermés depuis trois jours.

— Les otages qui étaient reclus au château de *Loches* seront transférés à *Blois*.

16 juin — Les représentants du peuple *Richard*, *Ruelle*, *Bodin* et *Tallien* instituent une Commission militaire de 5 membres « pour juger sans appel les actes attentatoires à la liberté ». « Les délits seront réputés certains lorsqu'ils seront constatés par un procès-verbal ou par deux témoins. »

17 juin — La Commission militaire est organisée. Elle est présidée par le général *Fabrefond* et se compose d'un chef de brigade, d'un capitaine, d'un sergent-major et d'un volontaire.

18 juin — *Bourdon de l'Oise*, *Choudieu* et *Dameron* arrivent à Tours pour observer la marche des rebelles.

— La *Société des amis de la liberté et de l'égalité* de Tours invite les citoyens à étudier la nouvelle Constitution qui sera soumise à l'approbation des assemblées primaires.

Les représentants en mission à Tours ont été obligés d'accorder aux troupes qui font la guerre en Vendée la même indemnité qu'aux troupes qui sont à la frontière. « C'est le seul moyen de retenir les troupes sous les drapeaux. »

20 juin — Des passeports de l'armée royale sont déposés à la mairie de Tours [1].

Ces passeports, établis par le Conseil provisoire de *Saumur*, « l'an I du règne de Louis XVII », sont délivrés aux

[1] *Ronsin*, impliqué plus tard avec *Momoro* dans le procès d'Hébert, fut guillotiné le 24 mars 1794.

[1] Archives municipales de Tours. — Carton relatif aux Guerres.

Digitized by Google

prisonniers de guerre « renvoyés, après avoir eu les cheveux coupés et avoir juré de ne jamais porter les armes contre Sa Majesté très chrétienne Louis XVII ni contre la religion catholique, apostolique et romaine ».

— Les représentants en mission déplorent que « le système de fausse humanité, adopté par les chefs des révoltés, leur ait fait quelques partisans ».

21 juin — *Ruelle*, *Bodin* et *Tallien* dénoncent au Comité de salut public de la Convention leurs collègues *Richard*, *Choudieu* et *Bourbotte*, qui tiennent des conciliabules secrets avec les généraux et qui restent à l'écart des séances publiques des administrations et des sociétés populaires. « Il faut surveiller les généraux ; il ne faut pas avoir de relations intimes avec eux[1]. »

22 juin— La Commission Centrale ordonne des visites domiciliaires à Tours.

23 juin — La Commission militaire entre en fonctions.

24 juin — Le drapeau blanc, que les Vendéens avaient planté à la maison commune de *Chinon* et qui a été apporté à Tours par un hussard, est brûlé publiquement. Après la cérémonie sur la place de la Nation, toutes les autorités constituées prêtent serment de maintenir la République.

— Le Département adresse aux municipalités « l'Acte constitutionnel ».

— 15 hussards stationnés à *Langeais* se transportent à *Bourgueil* et y enlèvent le drapeau blanc.

25 juin — On apprend que « les brigands » ont attaqué *La Flèche*[2]. 6 individus sont entrés dans la ville aux cris de « Vive le Roi » ; la population a répété les cris. Puis « les brigands » se sont retirés.

La Commission centrale, réunie à Tours, décide que l'armée de Tours, composée de 19.000 hommes, marchera

[1] Correspondance des représentants en mission.

[2] *Bulletin du département d'Indre-et-Loire.*

Digitized by Google

sur *Nantes*. On demandera pour la défense de Tours 3.000 hommes au général *Biron*, commandant en chef de l'armée des Côtes de la *Rochelle*, qui est à *Niort*. Ce plan est soumis au *Comité de salut public* de Paris[1].

— Les généraux *Menou* et *Duhoux*, qui sont à Tours depuis la déroute de Saumur, pour soigner leurs blessures, sont guéris. — L'armée se réorganise. — Perquisitions, dénonciations à Tours.

26 juin — Un grave conflit se produit entre le Département et la Commission centrale. La Commission ayant ordonné aux citoyens de Tours de se dessaisir de leurs armes, le Département s'y oppose.

Un détachement de 80 hussards parti de Tours reprend possession de *Saumur*. Sur la route, il a également repris possession d'*Azay* et de *Chinon*. Les Vendéens évacuent *Angers* et se retirent sur *Nantes*.

27 juin — Arrivée à Tours du bataillon des « Lombards », venant de Paris, qui a commis des excès en traversant *Blois*.

28 juin — Délibération du Conseil général du Département qui porte plainte à la Convention contre la Commission centrale des représentants. « Les commissaires, qui ne sont connus que par l'immoralité de leur vie et leur dispendieuse et turbulente inutilité, se signalent par leurs façons dictatoriales et leur soin de se tenir loin de l'ennemi. » Le Département demande le rappel des députés qui ont leurs familles ou leurs propriétés dans les départements révoltés. Seuls les représentants *Goupilleau*, *Tallien* et *Ruelle* ont la confiance des administrateurs.

— Les représentants, visés par cette délibération, écrivent à la Convention pour la faire annuler.

— Le Conseil général de la commune de Tours fait exécuter les arrêtés de la Commission centrale ordonnant le

[1] Chassin, *La Vendée patriote*.

Digitized by Google

désarmement général et le dépôt des fusils dans les Comités de sections.

29 juin — Le Département annule une réquisition de l'adjudant général *Roberjot*, qui a réquisitionné des draps, des serviettes et des nappes chez un citoyen de Tours, sans avoir transmis sa réquisition par l'entremise de la municipalité. — Cet abus d'autorité est dénoncé au Comité de Salut public.

— Le général *Biron* écrit de *Niort* aux généraux de division réunis à Tours (*Duhoux*, *Coustaud*, *Labarolière*, *A. L. Berthier*, *Menou* et *Santerre*) pour se plaindre de leur inertie à secourir *Nantes*. Le général *Biron*, qui leur avait envoyé de *Niort* un secours de 3.000 hommes, donne l'ordre au détachement de s'arrêter à *Saint-Maixent*.

Le général *Biron* s'indigne de voir que, depuis la déroute de *Saumur*, toutes les troupes envoyées de Paris ont été arrêtées à *Tours* [1].

La Commission centrale, constatant que la Commission militaire nommée le 16 juin n'a encore prononcé aucune condamnation à mort et « ne paraît pas suffisante », en crée une nouvelle composée des citoyens *Félix*, commissaire de la commune de Paris [2], *Millier* [3] autre commissaire de la commune de Paris, *Ancar* [4], *Delaunay Gilles*, aubergiste, et *Sénard*, procureur de la commune de Tours.

— On apprend que *Westermann* a battu *Lescure* à *Parthenay* le 27 juin.

30 juin — Le Comité de Salut public de Paris a, par

[1] Chassin. — *La Vendée patriote.*

[2] *Félix*, fit plus tard partie d'une Commission de révolutionnaire à Angers et d'une autre à Laval.

[3] *Millier* fit partie de la Commission *Parein-Félix* à Angers.

[4] *Ancar* fut condamné par le tribunal Révolutionnaire comme hébertiste et exécuté le 4 germinal an II (24 mars 1794).

Digitized by Google

son arrêté du 28 juin, rappelé à Paris les commissaires du Conseil exécutif et *Ronsin*, adjoint au ministère de la Guerre.

Les généraux réunis à Tours en Conseil de Guerre décident qu'ils se porteront sur *Saumur* et attendront là les ordres du général *Biron*.

— La Commission militaire se réunit sous la présidence de *Sénard* et condamne à mort le *marquis de Sanglier*, chef de rebelles, qui « faisait couper les cheveux aux patriotes » et l'abbé *Rétrif*, prêtre insermenté [1].

Tous deux sont exécutés le même jour sur la place d'Aumont.

H. FAYE.

(A suivre.)

[1] Registre de la Commission *Sénard* conservé au greffe de la Cour d'Angers.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites pendant l'année 1903 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers)

Altitude, 30^{m},52.

Pression barométrique moyenne, 759^{mm},45.

Plus basse pression le 29 novembre, à 4 h. du soir, 736^{mm},50.

Plus haute pression le 10 février, à 10 h. du matin, 779^{mm},24.

Écart extrême, 42^{mm},74.

Température moyenne de l'année, 11°,64.

Moyenne des minima (sous abri), 7°18.

Moyenne des maxima (sous abri), 15°,66.

Moyenne des minima (en plein air), 6°79.

Moyenne des minima (boule verte sur le sol gazonné), 5°,69.

Moyenne des maxima (en plein air), 17°64.

Moyenne des maxima (boule noire en plein air), 20°,49.

Moyenne des maxima (boule verte sur le sol gazonné), 22°,91.

Moyenne de la température d'une eau de source, 10°,61.

Minimum absolu (sous abri) le 16 janvier, —6°,8.

Maximum absolu (sous abri) le 2 juillet, 32°,4.

Digitized by Google

Minimum absolu (en plein air) le 16 janvier, —8°,2.

Minimum absolu (boule verte sur le sol gazonné) le 16 janvier, —9°,0.

Maximum absolu (en plein air) le 27 juin, 37°,2.

Maximum absolu (boule noire en plein air) le 27 juin, 42°,1.

Maximum absolu (boule verte sur le sol gazonné), le 2 juillet, 48°,5.

Humidité relative, moyenne de l'année, 75; minimum, 24, le 15 juillet; maximum, 100, en janvier, février, août, septembre, novembre, décembre.

Nébulosité moyenne de l'année, 62; moyenne mensuelle la plus faible, 58, en février et août; la plus élevée, 74, en décembre.

Le soleil a brillé pendant 306 jours, et a brûlé le carton de l'héliographe de Campbell pendant 1.658 heures, environ.

Hauteur totale de la pluie, 571^{m},5, tombée en 145 jours, et 41 jours de pluie dont la hauteur, n'ayant pu être mesurée au pluviomètre, a été observée au pluvioscope.

Évaporation, 1.030^{mm},30, en 350 jours.

Gelées, 36 jours; gelées blanches, 59 jours; rosée, 132 jours; neige, 5 jours; brouillards, 37 jours; brouillards sur terre, 11 jours; grêle, 6 jours; grésil, 1 jour; orages, 16 jours; éclairs sans tonnerre, 7 jours; halos solaires, 24 jours; halos lunaires, 3 jours; brume sèche, avec odeur d'ozone, le 9 avril.

Colonnes lumineuses faibles, au-dessus du soleil, le 9 avril, de 6 h. à 6 h. 16 du soir, et le 30 novembre, de 4 h. à 4 h. 15 du soir. Lueurs aurorales le 22 mars et le 4 août; lueurs crépusculaires vives les 2, 4, 5, 6, 11, 19, 22 février; le 9 avril; les 3, 5, 30 août; les 14, 27 septembre; les 6, 7, 15, 19 octobre; les 13, 14, 18, 19, 26 novembre, au coucher du soleil.

Le vent a soufflé 12 jours du N; 16 jours du N-NE; 34 jours du N-E; 11 jours de l'EN-E; 18 jours de l'E;

Digitized by Google

13 jours de l'ES-E ; 16 jours du S-E ; 15 jours du SS-E ; 13 jours du S ; 24 jours du SS-W ; 56 jours du S-W ; 55 jours de l'WS-W ; 35 jours de l'W ; 21 jours de l'WN-W ; 13 jours du N-W ; 13 jours du NN-W.

Le vent a soufflé 135 jours du N au S en passant par l'E, et 230 jours du S au N en passant par l'W.

Vitesse moyenne du vent, en mètres, par seconde, pendant l'année, $5^m,0$.

Plus grande vitesse du vent, en mètres, par seconde, $29^m,8$, le 28 février, de 10 h. du matin à 12 h. 30 du soir. (S-W.)

Le 12 mars, apparition des papillons Vanessa polychloros et Rhodocera rhamni.

Le 20 novembre, nombreux passages d'oies sauvages du N au S, à 6 h. du soir. Les 10, 11, 12, 13 mars, des oies sauvages sont restées dans la prairie devant la Baumette.

Le 16 mars, arrivée de la fauvette à tête noire.

Le 12 avril, arrivée des hirondelles.

Le 19 avril, arrivée du rossignol, de la huppe-huppe.

Le 20 avril, arrivée du coucou.

Le 23 avril, arrivée du martinet.

Le 13 mai, arrivée du loriot.

Observations sur le chasselas : début de la feuillaison le 8 avril, fin de la feuillaison, 7 novembre ; début de la floraison, 24 juin ; milieu de la floraison, 30 juin ; fin de la floraison, 3 juillet ; début de la maturité, 31 août ; milieu de la maturité, 20 septembre.

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Janvier 1904

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 760^{mm},70; minimum le 31, à 1 h. du soir, 741^{mm},79 ; maximum le 22, à 10 h. du matin, 773^{mm},40 ; écart extrême, 31^{mm},61.

Moyennes thermométriques : des minima, 1°,37 ; des minima (sans abri), 0°,86 ; des minima (sur le sol), 0°,52 ; des maxima, 6°,87 ; des maxima (sans abri), 7°,38; des maxima (sur le sol), 7°,84 ; d'une eau de source, 5°,58 ; du mois, 4°,50.

Minimum le 7, —3°,3 ; minimum (sans abri) le 7, —3°,5 ; minimum (sur le sol) le 7, —3°,6; maximum le 13, 11°,7; maximum (sans abri) le 13, 11°,8 ; maximum (sur le sol), le 26, 14°,4.

Humidité relative moyenne, 84 ; minimum le 14, à 10 h. du matin, 60 ; maximum les 7, 18, à 7 h. du matin et 9 h. du soir, 100.

Nébulosité moyenne, 7,5 ; la plus faible, 1,2, le 6 ; la plus forte, 10,0, les 7, 11, 12, 18, 21, 23, 27. Nombre de jours de soleil, 17; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 58 environ.

Pluie, 61^{mm},8 en 18 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope. Evaporation, 37^{mm},90 en 25 jours.

Nombre de jours que le vent a été : 4 jours du N-E; 5 jours de l'E ; 1 jour du S-E ; 9 jours du S ; 3 jours du S-W ; 5 jours de l'W ; 4 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5^{m},7. Plus grande vitesse du vent le 14, à 5 h. 28 du matin, 20^{m},2 par seconde (vent de l'W).

Gelées les 1, 6, 7, 8, 11, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26 ; gelées blanches les 4, 6, 7, 10, 17, 18, 20, 25, 26 ; rosée

Digitized by Google

les 4, 5, 10, 30; brouillards les 5, 7; grêle le 14; éclairs le 14, à 6 h. du matin, au N; halos lunaires les 1er, 4, 5, 30.

Février 1904

Moyenne barométrique : 752mm,84; minimum le 9, à 5 h. 30 du soir, 732mm,90; maximum le 19, à 10 h. du soir, 765mm,95; écart extrême, 33mm, 05.

Moyennes thermométriques : des minima, 2°,88; des minima (sans abri), 2°,28; des minima (sur le sol), 1°,97; des maxima, 8°,54; des maxima (sans abri), 9°,78; des maxima (sur le sol), 11°,59; d'une eau de source, 6°,59; du mois, 5°,81.

Minimum le 29, —4°,0; minimum (sans abri) le 29, —4°,8; minimum (sur le sol) le 29, —5°,0; maximum le 10, 13°,4; maximum (sans abri) le 10, 14°,6; maximum (sur le sol) le 22, 17°,7.

Humidité relative, moyenne, 78; minimum le 24 à 4 h. du soir, 46; maximum les 16, 23, à 7 h. du matin et 4 h. du soir, 97.

Nébulosité moyenne, 6,8; la plus faible, 0,0, le 24; la plus forte, 9,8, le 20. Nombre de jours de soleil, 22; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 76 environ.

Pluie, 67mm,3 en 18 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope. Evaporation, 69mm,60

Nombre de jours que le vent a été : 5 jours du N-E; 1 jour de l'E; 6 jours du S; 6 jours du S-W; 8 jours de l'W; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 7m,6. Plus grande vitesse du vent le 8, à 1 h. 30 m. du soir, 24m,3 par seconde (vent du S-W).

Gelées les 24, 25, 26, 27, 28, 29; gelées blanches les 1, 4, 5, 6, 16, 19, 24, 25, 26, 29; rosée les 1, 5, 6, 12, 22, 23, 24; neige épaisse le 26 (hauteur 4 cent. 1/2); flocons de neige le 28; halos solaires les 12, 18; lueur crépusculaire le 24, à 6 h. 10 m. du soir; orage faible le 8, du S-W au N-E, de 1 h. 12 à 1 h. 30 m. du soir; éclairs le 13, à 5 h. 30 m. du matin, au S-W et N; grêle les 13, 17.

Fortes inondations de la Loire et de la Maine le 20 février.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le poète angevin Julien Daillière a légué à la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, un capital de quatre mille francs, dont les arrérages, accumulés pendant quatre ans, doivent être employés à décerner deux prix : un prix de Vertu et un prix de Poésie.

Ces prix ont été déjà décernés deux fois, en 1896 et en 1900. Un nouveau concours doit avoir lieu en 1904.

I. — Prix de Vertu. — Ce prix sera décerné à un *habitant du département de Maine-et-Loire,* « pour un acte de courage, de dévouement ou action méritoire quelconque », *accompli du 1er janvier 1900 au 31 décembre 1903.*

Toute personne qui aurait des titres à présenter en vue de l'obtention de ce prix devra faire parvenir *avant le 1er juillet 1904, dernier délai*, à M. le Chanoine Urseau, secrétaire général de la Société, 4, rue du Parvis Saint-Maurice, à Angers :

1° Un rapport contenant l'exposé complet de l'acte de vertu, courage, dévouement, *accompli pendant ce laps de temps.* (1er janvier 1900 — 31 décembre 1903), et tous les renseignements de nature à éclairer la Commission qui sera chargée de statuer.

La Société demande qu'au susdit rapport soient jointes les attestations des notabilités de la commune et spécialement celles de M. le Maire et de M. le Curé. Dans tous les cas, les signatures devront être légalisées par M. le Maire.

2° L'acte de naissance du ou de la pétitionnaire, délivré sur papier libre, à titre de renseignement.

La Société se réserve le droit de demander en outre, tous les renseignements dont elle croirait devoir s'entourer avant de décerner le prix.

Digitized by Google

II. — Prix de Poésie. — Ce prix sera décerné à un *habitant du département de Maine-et-Loire*, auteur d'une œuvre poétique.

Le poème, *manuscrit ou imprimé*, ne devra pas porter le nom de son auteur, mais une *devise* ou *légende* qui sera inscrite en tête de la première page. Cette devise ou légende sera répétée sur une enveloppe qui contiendra intérieurement les nom, prénoms et domicile de l'auteur. Cette enveloppe, qui sera déposée en même temps que l'œuvre poétique elle-même sera *cachetée par l'auteur*, pour n'être ouverte par la Commission qu'après le jugement du Concours de poésie.

Les œuvres poétiques, manuscrites ou imprimées, et l'enveloppe annexée, devront être déposées, *avant le 1er octobre 1904*, *dernier délai*, chez M. le Chanoine Urseau, secrétaire général de la Société, 4, rue du Parvis Saint-Maurice, à Angers.

La distribution solennelle des récompenses aura lieu à Angers, au siège de la Société, boulevard du Roi-René, au cours du mois de décembre prochain.

A partir de cette date, les œuvres poétiques déposées au Sécrétariat seront tenues à la disposition de leurs auteurs.

***

La foire aux Vins de Saumur a été ouverte, le 17 janvier, par M. le Dr Peton, maire de Saumur, entouré de M. le sénateur Merlet, président d'honneur de la Société Industrielle et Agricole d'Angers et de Maine-et-Loire, suppléant M. le comte de Blois, président, indisposé, de MM. les adjoints Houdet et Simon, de MM. les conseillers municipaux de la ville de Saumur, de M. le député de Grandmaison, maire de Montreuil-Bellay et conseiller général, de MM. de la Guillonnière, Milon, de Livonnière, conseillers généraux, Mayaud, conseiller d'arrondissement; des maires et des conseillers municipaux d'un grand nombre de communes de l'arrondissement.

M. Massignon, président de l'Union des Viticulteurs de Maine-et-Loire, malade, s'était fait excuser.

Après quelques mots de M. le Maire, la parole a été donnée à M. Bacon, professeur d'agriculture de l'arrondissement de Saumur, qui a rappelé les phases météorologiques de l'année 1903, leurs conséquences au point de vue de la récolte

Digitized by Google

et de la qualité des vins, et a terminé en donnant les plus judicieux conseils aux vignerons sur la conduite et la culture à donner à leurs vignes.

Le même jour, a eu lieu, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, la séance d'inauguration de la station viticole de Saumur. Après un discours remarquable et étendu de M. le Dr Peton, maire, rappelant le passé et les conditions dans lesquelles se fonde la station, M. Gilles Deperrière, directeur, a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

En prenant, parmi vous, pour la première fois, au nom du Comité, la parole qui m'est donnée par M. le Maire, j'estime qu'entre tous mes devoirs à remplir, il en est deux qui s'imposent tout d'abord et d'ailleurs me sont particulièrement agréables et chers :

Evoquer le souvenir de mon oncle Auguste Courtiller, remercier la ville de Saumur et le Conseil général de Maine-et-Loire, qui a subventionné la Société industrielle et agricole d'Angers pour cet objet, de s'être associés pour continuer son œuvre, en lui donnant l'extension que les nécessités de notre temps comportent.

Je rends hommage à la mémoire d'Auguste Courtiller, devenu membre de ma famille par son mariage avec la sœur de mon vénéré père, qui ne saurait non plus être oublié aujourd'hui à Saumur où la plus grande partie de sa vie s'est écoulée, comme il le disait lui-même, à faire de la médecine avec passion et à s'associer à tout ce qui touchait aux intérêts du pays.

La vigne, objet de nos soins, qui nous passionne comme le passionnait la médecine, le comptait, pour son étude, pour sa culture, pour les produits à en tirer, au nombre de ses plus fervents amis. Dans la maison contiguë à celle de mon oncle, avec une cour commune toute verdoyante de pampres, où s'est écoulée mon enfance et la première partie de ma jeunesse, dans son salon, à sa table, j'ai vu venir et s'asseoir le comte de Lavergne, le comte Odard, le docteur Bretonneau de Tours, le docteur Guillot, les princes de la science viticole de leur temps, et c'est avec une pieuse émotion que je conserve dans mon cœur le souvenir de ces vaillantes figures, auxquelles je dois le culte qu'à mon tour je professe pour la vigne.

Auguste Courtiller fut l'initiateur, le créateur, le serviteur dévoué des magnifiques collections ampélographiques qui nous sont de ce jour confiées et dont le docteur Pierre Viala, aujourd'hui inspecteur général de la viticulture, membre de la Société nationale d'agriculture de France, a pu dire qu'elles étaient les plus belles du monde, ce que n'ont pas contredit, en les visitant, les Prosper Gervais, les Couderc, les Mazade.

C'est en 1834, au grand honneur de l'administration d'alors, qu'il

Digitized by Google

obtint de la ville, propriétaire du magnifique enclos et des merveilleuses terrasses des Récollets, l'autorisation de transformer en un beau jardin et en superbes carrés de vignes le champ de broussailles incultes qu'ils étaient,

Vous dire, vous peindre le labeur considérable qu'il dut produire serait trop long, et d'ailleurs votre science, comme votre grande expérience sur ce sujet, me dispensent de m'y attarder.

Mais je ne puis cependant le taire, le considérant par le témoignage que j'en donne, en ayant été le témoin, comme la justification du choix que vous avez fait de moi, tout indique que j'en suis, pour tenter avec vos conseils de suivre son bel exemple.

Dans un temps où les communications n'avaient pas les facilités des nôtres, après la préparation du terrain dont il disposait, il se mit en relations avec les ampélographes, les botanistes, les simples vignerons du monde entier et, soit à l'aide de boutures, soit à l'aide de graines qui lui arrivaient de partout, il compléta, petit à petit, l'admirable champ de vignes que nous avons connu.

La mort le surprit parvenu aux limites de l'âge, à plus de 80 ans, en 1865, alors que le phylloxéra, apparu en France depuis longtemps déjà, n'avait pas encore envahi l'Anjou, et il ne connut pas le désastre de notre province. Plus heureux que les introducteurs de plants américains qui apportèrent chez nous le terrible insecte, il avait pu dès le début, le catalogue manuscrit de ses premières plantations en fait foi, planter aux Récollets des vignes américaines, et, continuant durant toute sa vie, en former la nombreuse collection qu'il a laissée, sans introduire le loup féroce et destructeur de toute vie ampélographique européenne ou asiatique dans sa précieuse bergerie.

Et cependant il fut en échange avec un Français devenu Américain, qui a laissé un nom. Considérant, citoyen saumurois, peu après les événements de 1848, était allé, comme chacun sait, porter ses pénates avec un groupe de compagnons au Texas. Il avait emporté le goût inné chez tous les Françaie du précieux jus fermenté de la vigne et une prédilection toute particulière pour celui qu'elle donne sur les coteaux ensoleillés du pays de Saumur.

Il demanda à A. Courtiller, qu'il connaissait de longue date, de lui envoyer des plants. Mon oncle lui répondit donnant donnant, et j'ai assisté personnellement à l'ouverture de caisses arrivant à Saumur du Texas.

Les envois mettaient du temps à venir, ils avaient mauvaise mine à l'arrivée, mais les ressources horticoles des Récollets étaient là et aussi l'adresse du maître. De rien ou à peu près, quelquefois de simples pépins moisis, naissaient des vignes qui excitaient alors en France une grande curiosité, sans laisser soupçonner les heures de misère qu'elles devaient faire naître plus tard, comme, après, celles

Digitized by Google

d'espérance, quand Planchon trouva le moyen de les utiliser pour nous sauver après nous avoir perdus.

De leur côté, les envois de plants de Saumur que reçut Considérant dans sa nouvelle patrie périssaient les uns après les autres,

C'étaient alors des correspondances et des lamentations, sans que ni l'envoyeur ni le destinataire, du reste surtout praticiens, aient pu jamais se rendre compte des motifs de ces échecs, assurément dus au phylloxéra et à l'ignorance dans laquelle on était alors du système, pourtant connu de longue date, du greffage, mais qui ne se pratiquait qu'exceptionnellement et seulement en fente, dans le sol, pour des ceps dont on voulait modifier le système aérien et la production fruitière.

Que ne faut-il que partout dans le vieux monde les chercheurs et les savants aient eu la même bonne fortune que A. Courtiller, et que le phylloxéra soit resté dans sa patrie! Mais il nous a envahis, et c'est à annihiler les résultats des terribles effets de ses morsures funestes que la ville de Saumur et le Conseil général de Maine-et-Loire nous ont conviés, pour montrer à tous que, malgré lui, les variétés de vignes les plus nombreuses que nous pourrons continuer à réunir aux Récollets peuvent vivre quand même; qu'en les hybridant entre elles on peut espérer trouver ce phénix viticole, ambition de tous les vignerons, qui aura des racines résistantes et au soleil une tête capable de nous donner des vins exquis comme ceux de nos anciennes vignes, et peut-être susceptibles d'un plus vaste champ de culture, en supprimant les difficultés d'adaptation, de greffage, comme les traitements anticryptogamiques.

Un hommage particulièrement grand doit être rendu aux initiateurs de toutes les stations viticoles de France et, en ce pays, à la ville de Saumur, représentée dans notre réunion par son maire, M. le Dr Peton, par ses adjoints MM. Houdet et Simon, et au Conseil général représenté par MM. le comte de Blois, Milon, Pottier, — surtout à M. le Dr Peton et à M. le comte de Blois, qui ont été les promoteurs de l'idée.

C'est à nous, Messieurs et chers collègues, à nous montrer maintenant à la hauteur de la mission qui nous est confiée. Je promets, en votre nom, de faire tout ce que nous pourrons.

Avant de nous mettre à l'œuvre pour discuter et compléter notre plan de travail, permettez-moi, Messieurs, dans notre assemblée, de citer les noms des directeurs des Récollets qui, après A. Courtiller, nous ont précédés. Ce sont MM. Rossé, Dr Bury et Cartier, auxquels nous avons à adresser un hommage de reconnaissance auquel j'associe aussi le chef de culture Bideau, élève et collaborateur de mon oncle dans les dernières années de sa vie, dont les succès et les obtentions ampélographiques sont dignes des plus grandes félicitations.

Digitized by Google

En même temps que le Conseil général se mettait d'accord avec la ville de Saumur pour fonder la station viticole que nous installons, il décidait la suppression des pépinières départementales qu'il avait créées pour l'étude des plants américains en Anjou. Notre premier soin a été, avant d'en faire le retour à leurs propriétaires auxquels le département avait loué le sol, d'accord avec M. le professeur départemental d'agriculture Morain, qui avait remplacé le regretté Bouchard dans leur conduite et culture, de transporter les richesses qu'elles contenaient aux Récollets où elles vont être plantées dans un terrain en ce moment en préparation.

Je viens de nommer Bouchard. Il me semble impossible de taire aujourd'hui ce qui peut être dit à la louange de l'ancien délégué du service phylloxérique en Maine-et-Loire, depuis peu disparu, et de lui adresser le souvenir que mérite sa mémoire pour ce qu'il a fait d'intelligent et de savamment discerné dans l'œuvre de la reconstitution des vignobles de Maine-et-Loire.

Sous ce rapport il a bien mérité de l'Anjou et le pays tout entier lui est reconnaissant.

Je crois devoir vous rappeler, Messieurs, que M. Houdet a été désigné comme directeur-adjoint et M. Simon comme secrétaire-trésorier de notre Comité.

Voici, pour les faits accomplis. Il s'agit maintenant de parler de l'avenir, de ce que nous allons faire.

En ce moment se dresse un plan géométrique d'ensemble des terrains des Récollets. Des plans par carrés seront dressés ensuite portant les noms de tous les cépages constituant les collections.

A la station seront attachés des professeurs. Un est déjà nommé : M. Lepage, qui m'a soumis son programme, lequel a été approuvé par M. le Maire de Saumur et par M. le Président de la Société industrielle et agricole d'Angers et de Maine-et-Loire. Il va lui-même tout à l'heure vous l'exposer.

Aussitôt que nous le pourrons, d'autres professeurs seront désignés pour des chaires à créer, une d'entomologie et une de cryptogamie, l'une et l'autre spéciales aux insectes et cryptogames de la vigne. En attendant, M. Lepage traitera dans ses leçons de ces deux branches particulières des sciences qui se rattachent aux connaissances viticoles.

Enfin nous aurons un cours d'œnologie fait par M. Moreau, que vous connaissez, et l'analyse chimique des sous-sols que nous découvrirons en pratiquant les défoncements que nous entreprendrons seront faites par ses soins.

Avant de nous séparer, je vous prierai, Messieurs, de fixer la date du premier cours de M. Lepage, puis de prendre une délibération qui autorisera notre honorable secrétaire-trésorier à opérer à la Caisse d'épargne de Saumur le dépôt des fonds libres que nous pourrons posséder.

***

Digitized by Google

La Société de la Croix-Rouge a ouvert, le 20 février, salle du Quinconce, la série de ses réunions. Une nombreuse assistance, en majeure partie composée de dames, avait répondu avec empressement à l'appel du Comité. Signalons, au premier rang, M. le général Samary et Mme Samary, Mme la baronne Le Guay, vice-présidente de l'œuvre ; M. Grignon, président du Conseil général, etc.

Sur l'estrade, autour du sympathique et dévoué président, M. le général Faugeron, se trouvaient MM. les docteurs Gripat, directeur des services médicaux de la Croix-Rouge; Quintard, Lepage, Brin, Cocard, Dezanneau, membres du Comité; M. Colas de la Noue, secrétaire général du Comité, etc.

M. le général Faugeron a ouvert la séance par un remarquable discours, tout empreint d'un ardent patriotisme.

En voici le texte :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Depuis le jour où vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence du Comité angevin de la Société de secours aux blessés militaires, en remplacement de M. le général marquis d'Andigné, je n'ai jamais eu l'occasion de prendre la parole devant vous dans des circonstances plus graves et plus solennelles.

Il y a quelques jours, à l'autre bout du monde, dans ces contrées lointaines qu'il y a peu d'années on ne connaissait guère que de nom, la voix du canon s'est fait entendre et son écho lointain, en frappant nos oreilles, a retenti douloureusement dans nos cœurs.

Dans cet Extrême-Orient, dont les soldats français ont les premiers ouvert les portes à la civilisation, où la France a maintenant ses plus belles et ses plus fertiles colonies, un sang généreux a déjà coulé et va sans nul doute être répandu plus abondamment encore; nos plus fidèles alliés y sont aux prises avec un ennemi jeune, ardent, ambitieux, à peine sorti de la barbarie et déjà fier d'un passé glorieux couronné par la victoire : toutes les grandes puissances du monde, rattachées à l'un ou à l'autre des belligérants par la sympathie ou par l'intérêt suivent d'un œil inquiet les péripéties de la lutte à peine engagée et nul ne saurait affirmer que, dans quelques mois, quelques semaines, dans quelques jours peut-être, la France, la patrie que ses malheurs ont rendue plus chère encore à ses enfants, ne sera pas obligée à jeter son épée dans la balance où la main de Dieu pèse les destinées des peuples.

Notre Société, cette Croix-Rouge qui a rendu déjà tant de services pendant la guerre de 1870, pendant les guerres entre l'Espagne et l'Amérique, entre l'Angleterre et les malheureux Boërs, dans les

Digitized by Google

campagnes du Dahomey, de Madagascar, de Chine, peut donc être appelée, à chaque instant, à en rendre de plus grands encore. Aussi est-il permis de dire que jamais le moment n'a été mieux choisi pour augmenter ses ressources, perfectionner son organisation, recruter et instruire le personnel dévoué qui aurait à mettre en œuvre tous ses moyens d'action.

C'est sans doute à la préoccupation de ces éventualités redoutables, au sentiment intime du danger qui menace, que nous devons l'empressement qui a si généreusement répondu à l'annonce de notre projet d'organiser à Angers ce que l'on a appelé d'abord un dispensaire et qu'il serait plus juste et plus clair d'appeler une Ecole d'infirmières, dont l'enseignement théorique et pratique va avoir pour but de former et d'instruire, pour le temps de guerre, les femmes de bonne volonté qui ont conçu le noble dessein de venir, quand sonnera l'heure du dévouement et du sacrifice, apporter à la France leur temps, leurs peines, leur mépris du danger et de la contagion, pour soulager, guérir, consoler nos enfants frappés par les balles, par la mitraille ou par la maladie, car blessures et maladies sont les suites inévitables du fléau qui s'appelle la guerre, fléau dont toutes les utopies, plus ou moins généreuses, ne sauraient empêcher le retour.

Ce n'est point, disons-le en toute franchise et toute loyauté, en feignant de la croire impossible, en la déclarant une barbarie d'un autre âge, en cessant de la prévoir et de la préparer, qu'on peut prévenir la guerre. Dieu seul est le maître de l'heure, et tout ce que nous pouvons et devons faire, c'est, d'abord et avant tout, de nous rendre forts et redoutables en ayant des armées nombreuses, disciplinées et instruites, afin d'inspirer aux ennemis la crainte salutaire qui leur enlèvera le désir de nous attaquer; c'est, ensuite, de prévoir et de préparer à l'avance tous les moyens qu'indiquent la science et l'expérience pour rendre la guerre moins meurtrière, en assurant aux blessés et aux malades les secours et les soins qui peuvent sauver leur vie et leur rendre le plus promptement possible la force et la santé.

C'est en vue de remplir ce dernier devoir, qui incombe aujourd'hui à toute nation civilisée, qu'a été fondée la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, dont l'insigne est la Croix de Genève et à laquelle tous ici nous sommes fiers d'appartenir. Dans toute l'étendue du territoire français, la Croix-Rouge a organisé et tient prêts à fonctionner des ambulances de gare, des hôpitaux temporaires pour malades et blessés, même des formations de campagne destinées à suivre les armées avec leur matériel et leur personnel.

Une des plus justes préoccupations du moment est de compléter cette œuvre considérable et d'en assurer l'efficacité en formant et

Digitized by Google

instruisant des infirmières pour le temps de guerre. Tel est le but du dispensaire-école que nous sommes en train d'organiser et dont M. le Dr Gripat, l'éminent directeur de nos services médicaux, va avoir l'honneur de vous exposer le fonctionnement.

Veuillez me permettre d'ajouter, avant de lui passer la parole, que le Conseil central de notre Société vient de voter 250.000 fr. pour venir en aide aux blessés russes et japonais et l'envoi aux nations belligérantes de quatre hôpitaux de campagne de 100 lits chacun.

J'ai la confiance de répondre à votre sentiment unanime en vous demandant de vous associer, par la plus vive et la plus chaleureuse approbation, à cette généreuse initiative.

Ensuite, M. le Dr Gripat a exposé, dans une conférence très claire et pleine d'intérêt, *le rôle des femmes dans les ambulances.*

Malgré les utopistes, dit l'éminent praticien, la guerre restera malheureusement toujours le suprême argument des peuples. Et, en dépit de la civilisation moderne, on attaque maintenant sans déclaration préalable. Ce système, inauguré naguère par les Américains, tend à faire jurisprudence.

La grande voix du canon, qui vient de retentir tout à coup en Extrême-Orient, est un grave avertissement pour nous. La France peut de même être attaquée à l'improviste. Elle doit donc être prête pour les secours médicaux comme pour la défense.

Or, le rôle de la Croix-Rouge est de réparer les malheurs de la guerre en soignant les blessés et les malades. Mettons-nous donc dès maintenant résolument à l'œuvre.

Pour bien convaincre son auditoire, M. le Dr Gripat rappelle d'abord ce qui s'est passé durant l'année terrible. Il était de la deuxième ambulance, organisée au mois d'août 1870.

Après avoir comme médecin soigné nos soldats, il fut fait prisonnier par les Allemands, puis, remis en liberté, il revint prendre son poste à la suite des troupes françaises. Il put faire ainsi une comparaison entre l'organisation des deux armées belligérantes.

Facilement on constatait que les Français avaient été surpris et qu'au contraire chez les Allemands tout avait été admirablement préparé pour la campagne. Nos médecins et nos services d'ambulances étaient partout insuffisants, comme le nombre de nos troupes, alors que de nombreux médecins et de nombreux aumôniers protestants et catholiques accompa-

Digitized by Google

gnaient, avec le brassard distinctif, les armées venant d'Outre-Rhin.

Sans doute aujourd'hui nous sommes mieux organisés. Le corps de santé militaire est plus nombreux et il aura des aides dans les médecins civils qui seront mobilisés.

Voici en gros ce qui se passerait en temps de guerre :

Aussitôt, l'armée active serait dirigée sur le théâtre des opérations, puis, le sixième jour, les réservistes se trouveraient concentrés et partiraient à leur tour.

Les trains qui auraient conduit à la frontière les premières troupes reviendraient chargés des blessés des premiers combats.

Que ferions-nous à Angers ?

La Croix-Rouge devra préparer les ambulances, les hôpitaux auxiliaires à la gare et au collège Mongazon.

C'est qu'en effet, dès le neuvième jour de la mobilisation, les membres du corps de santé, jusqu'à l'âge de 45 ans, seront rendus sur les champs de bataille. Il ne restera donc plus ici de médecins en nombre suffisant pour soigner les blessés, pourvoir aux besoins de la clientèle civile, privée des jeunes praticiens. Alors les femmes actives et dévouées deviendront les auxiliaires actives des médecins. Elles auront à soigner, nuit et jour, les soldats blessés comme des frères. Elles doivent donc, dès aujourd'hui, se préparer à ce beau rôle.

M. le Dr Gripat développe ensuite les qualités d'une bonne infirmière. C'est, en résumé, l'endurance au travail, le dévouement sans borne et une science suffisante.

Pour obtenir ce résultat, la Croix-Rouge fonde une école d'infirmières avec le programme suivant :

1° Deux nouvelles conférences seront faites les 8 et 22 mars;

2° Des cours et des consultations seront donnés au dispensaire de la rue du Volier, n° 4, où les dames voudront bien se faire inscrire.

Les cours théoriques auront lieu les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à partir du 23 février, à 4 h. 1/2. Professeurs : MM. les docteurs Brin, Cocard, Lepage.

Les consultations seront données pour la chirurgie les mardi et samedi, à 9 heures du matin. Professeurs : MM. les docteurs Brin et Dezanneau. Consultations de médecine : le jeudi, à 10 heures du matin.

Les candidates au diplôme d'infirmière sont priées de se faire inscrire le 23 février, au plus tard.

Digitized by Google

La conférence de M. le Dr Gripat a vivement intéressé l'assistance.

M. le général Faugeron a remercié, en disant que le nombre considérable des auditeurs était un heureux augure pour le succès de l'œuvre.

***

Interrompues par les vacances du nouvel an, les conférences de l'Université catholique ont été reprises le jeudi 7 janvier. Ce jour-là, un sénateur de Maine-et-Loire profitait des vacances parlementaires pour parler de *la loi Falloux*, de *ses défenseurs et* de *ses adversaires*. M. le comte de Blois n'avait qu'à puiser dans ses souvenirs de famille pour apporter des détails inédits sur la préparation, le vote et les conséquences de cette loi qui passionne aujourd'hui l'opinion.

La conférence de M. de Blois fourmille d'anecdotes. Il montre le P. de Ravignan quittant M. de Falloux pour aller assister un farouche socialiste qui se meurt d'une blessure reçue aux barricades. L'homme ne veut accepter les secours de la religion que si le P. de Ravignan lui démontre qu'on peut être à la fois socialiste et chrétien ! « Sans doute on le peut, dit le jésuite, on le peut quand on a l'esprit faux : allons, mon ami, confessez-vous. »

Ce récit des journées de juin trouve sa place dans la conférence de M. de Blois, car la Révolution fut la cause occasionnelle du vote de la loi Falloux. Non pas, comme on l'en accuse, que M. de Falloux ait provoqué l'émeute justement afin d'effrayer l'opinion. Proudhon lui-même témoigna que les fauteurs de troubles appartenaient au parti socialiste. M. de Falloux dénonça les « ateliers nationaux » comme un péril national ; c'était un acte de courage ; il y joignit assez de sagacité et de décision pour offrir, au moment opportun, et faire adopter le remède qui convenait au mal dont souffrait le pays, à savoir le retour à l'influence religieuse comme moyen d'éducation.

Les poltrons forment toujours le principal contingent des majorités politiques. C'étaient des poltrons, les politiciens de 1833, qui, par appréhension de la « domination cléricale », avaient fait échec aux généreux initiateurs de « l'école libre ». En 1850, c'étaient des poltrons encore, mais qui avaient cessé d'avoir peur de l'Église et tremblaient devant la Révolution mal enchaînée, ces politiciens de la même école par lesquels fut votée la loi Falloux.

Digitized by Google

Son auteur, qui avait refusé de Cavaignac le ministère des Travaux publics, accepta de Napoléon, sur les instances de Molé et de Berryer, celui de l'Instruction publique. Alors, se constituèrent ces deux commissions de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, dont les procès-verbaux ont été conservés, et leur authenticité ne peut être révoquée en doute, malgré l'étonnement du ministre Combes, qui n'en trouve pas trace, dit-il, au ministère de l'Instruction publique, où l'on avait peut-être intérêt à faire disparaître des documents aussi gênants pour les républicains d'aujourd'hui. Les deux commissions donnèrent le beau spectacle de patriotes, très divisés d'opinions, mais très unanimes dans le désir de sauver leur pays. Tous voulaient mettre l'instruction sous la tutelle de la religion ; mais, chose étonnante, les hommes les moins chrétiens auraient le plus volontiers abandonné complètement l'école au prêtre : « Oui, disait M. Thiers, que l'instituteur dépende du curé, voire du sacristain, ce dernier fût-il même un peu ivrogne ! » M. de Falloux réagit contre cette tendance. On l'en a blâmé. On a reproché à sa loi de n'être qu'une mauvaise transaction, une œuvre bâtarde, qui ne donnait satisfaction à personne, ni à droite, ni à gauche. Elle fut en réalité une œuvre de prudence, de sagesse et dès lors une œuvre durable, une grande œuvre. Il y paraît bien aujourd'hui au mal que se donnent ses adversaires pour la détruire : en la voyant couchée à terre, ils sont forcés de redire le mot historique : « Elle ne nous avait jamais parue si grande ! » Et leur embarras vient de ce que cette loi n'est pas, comme ils disent mensongèrement, un acte de favoritisme ou de domination confessionnels, mais une vraie charte de liberté, consacrant, en matière d'éducation, le droit du père de famille et celui de la commune pour le choix des maîtres de l'enfance et de la jeunesse.

L'effet social de cette loi se fit sentir immédiatement ; il fut immense. Les familles, froissées dans leurs préférences politiques par la chute de la royauté, se réconcilièrent avec le pays, sinon avec les gouvernements qu'il se donna, empire ou république. Partout, les nouveaux éducateurs firent planer l'idée de patrie et l'amour de la France au-dessus de toutes les divergences de regrets ou d'aspirations. Selon la belle parole du comte Théodore de Quatrebarbes, le héros d'Ancône, dès lors fut bannie toute idée d' « émigration soit à

Digitized by Google

l'extérieur, soit à l'intérieur ». Ceux à qui on avait pu reprocher leur éloignement des affaires publiques, qu'on avait injustement incriminés d'oisiveté, se mirent au travail avec un bel élan. Bientôt, ils envahissent toutes les fonctions publiques ; ils forment l'élite de l'armée ; plus tard, ils se mêlent à l'agriculteur, à l'ouvrier des villes, en formant les syndicats agricoles, les cercles catholiques : au bout de cinquante ans, ils sont partout ; et c'est parce que la loi Falloux produit trop sûrement et trop rapidement ses bons effets, que ses adversaires veulent la détruire.

L'Empire eut déjà des défiances à l'égard de cette loi. On les a rappelées bien imprudemment à la tribune du Sénat pour s'en prévaloir et justifier les projets liberticides qui s'élaborent. La réplique est trop facile, quand on se rappelle que, trahi, l'Empire ne put trouver d'appui loyal et de vrais défenseurs contre la révolution renaissante que parmi les Français élevés à l'ombre de la liberté donnée par la loi Falloux, et le sang de l'un d'eux rejaillit jusque sur l'empereur, au jour du suprême désastre qui fit crouler le dernier trône.

La loi qu'on prépare n'est qu'une série d'attentats contre la liberté, attentats hypocrites, car chaque article du projet Chaumié cache un piège, particulièrement celui qui, instituant le certificat pédagogique, ouvre toute grande la porte à l'arbitraire.

M. le comte de Blois termine la conférence en lisant une admirable page du P. Lacordaire, qui compare la loi de 1850 à l'édit de Nantes. En le révoquant, Louis XIV déshonora le règne le plus glorieux, ruina sa dynastie et déchaîna la Révolution. La main sacrilège, disait le P. Lacordaire, qui tenterait de détruire la loi de 1850 commettrait un crime pareil, que suivraient les mêmes châtiments.

« Hélas ! la *main sacrilège* s'est levée déjà, conclut M. de Blois, et ma génération subira les *châtiments du crime* ; » mais l'orateur se console en voyant parmi ses auditeurs de jeunes hommes qui peuvent en appeler avec confiance à l'avenir, parce qu'ils sont à l'âge de la revanche.

Trois jours après M. le comte de Blois, le dimanche 10 janvier, on entendait, au Palais académique, un autre orateur parlementaire, qui porte un nom cher à M. de Falloux, M. Denys Cochin, député de Paris, venu pour présider la *Séance solennelle de la Conférence Saint-Louis.*

Digitized by Google

Obligés de nous borner, ne parlons que pour mémoire du joli compliment par lequel M. Jacques Hervé-Bazin, président de la Conférence, ouvrit la séance; du rapport bien écrit et très intéressant de M. Maxence de Damas d'Anlezy; de l'allocution toute pindarienne du directeur de la Conférence, M. René Bazin, de l'Académie française, qui loua fort délicatement M. Denys Cochin, en rappelant les gloires de ses aïeux. — Venons, sans plus tarder au discours, ou plutôt à l'agréable causerie de M. Denys Cochin, qui parla d'abondance et fort agréablement, sans qu'il soit aisé de donner un titre à son charmant entretien.

Il semble bien que l'orateur, ait, chemin faisant, rencontré quelques-uns de ses anciens discours, qu'il a tout naturellement invités à deviser, en sa compagnie, avec de récentes impressions de lecture et de vieilles opinions très invétérées. Dans une parole, aussi gracieusement abandonnée aux fortunes de l'improvisation, il ne fallait évidemment pas chercher la rigueur ni l'exactitude doctrinales et l'on serait mal fondé à dire que, pour faire le procès de la Science, l'orateur ait voulu rendre siennes les théories de Kant, au moyen desquelles, en ruinant les fondements de toute certitude, on prononcerait la faillite de la raison aussi justement que celle de la science.

M. Denys Cochin parla surtout de la liberté d'enseignement. En effet, dit-il, de même que la génération entrée dans la vie active vers 1870 devint nécessairement et demeura toujours une génération de « combattants », la jeunesse actuelle, si elle comprend bien son rôle, sera une génération « d'enseignants. »

Tout le monde le comprend et c'est pourquoi l'on se préoccupe tant de légiférer sur la liberté d'enseignement; à la « loi Falloux », on veut substituer cette « loi Combes », qui répond tout-à-fait à une loi sur la vie en trois articles : *Art. 1er* : Tout le monde a le droit de vivre. — *Art. 2* : Telles personnes ne l'auront qu'avec la permission de l'Etat. — *Art. 3* : L'Etat leur refusera cette permission parce qu'il ne veut pas constituer de privilège.

Puis, M. Denys Cochin cherche comment nous en sommes arrivés là. Est-ce respect de la loi? L'orateur s'empare d'un trait que vient de décocher M. Maxence de Damas, à ses camarades, étudiants en Droit : « Un droit mal défini, ce qui

Digitized by Google

est le propre du Droit.... » et convient que le mot s'applique merveilleusement à la loi Waldeck-Rousseau. — Est-ce par mesure financière? Malgré les assertions du président du Conseil, qui taxe le prix de sa réforme seulement à deux millions et demi, elle en coûtera 80 au moins. — Est-ce par raisons de politique étrangère? Non, puisque le ministre est acculé à ces contradictions de subventionner en Orient les religieux qu'il chasse de la mère-patrie et de dire au Sultan : « Vous respecterez ces missionnaires », le même jour où il dit au bey de Tunis : « Vous les expulserez ». — Est-ce respect du droit de l'enfant? Mais l'élément constitutif de la société n'est pas l'individu, c'est la famille. Du reste, on n'affranchira pas l'enfant de la tutelle de la famille pour l'abandonner à lui-même : l'Etat prétend se substituer à la famille. Or, selon le mot de M. Clémenceau : « Pour être un bon père, l'Etat a trop d'enfants. » Puis l'Etat, c'est la moitié plus un des citoyens, sous le régime du suffrage universel, majorité éphémère, variable, qui confisquerait la liberté au profit de quoi? De la vérité? Mais, cette majorité fait profession d'indifférence à l'égard de toutes les doctrines philosophiques et, sous le mot « Science », elle abrite toutes les ignorances, tous les doutes, tous les problèmes laissés sans solution; elle se déclare satisfaite, pour peu qu'elle enlève aux peuples les solutions singulièrement puissantes et bienfaisantes qu'apporte le Christianisme aux angoisses de l'humanité.

« Faites-vous des enseignants », dit le conférencier dans nne vibrante péroraison. « Soyez doux, soyez persuasifs, « mais irritez-vous aussi de ce qui est abominable. Rappelez-« vous — car, j'espère que vous ne le verrez pas longtemps, « — que, dans votre jeunesse, vous avez vu chasser par la « force des Sœurs de charité du lit des malades et de l'école « des enfants à qui elles se consacraient; que vous avez vu « un ministre de la marine qui ne regarde pas avec assez de « soin les chaudières des navires sur lesquels des *Français* « sont exposés, mais qui fouille avec un soin dégoûtant dans « les pauvres paquets des Sœurs qu'il chasse de l'hôpital. « Rappelez-vous que vous avez vu ces spectacles, que votre « cœur en a été indigné et ne pensez qu'à relever votre pays « en restant fidèles à ses vieilles traditions de patriotisme, « de libéralisme et de générosité, en dénonçant cette tyrannie « abominable, en essayant de ramener à vous par la persua-

Digitized by Google

« sion et la lumière, en un mot par l'enseignement donné « librement, les cœurs de vos compatriotes égarés. »

Le vendredi 15 janvier, M. Henry, professeur à la Faculté de Droit, avait pris pour sujet de sa conférence : *Le jurisconsulte Claude Henrys, théologien et moraliste.*

Ce jurisconsulte du XVIIe siècle fait grande figure dans l'histoire de notre droit.

Il mérite bien aussi d'être connu des personnes les plus étrangères à cette histoire. Ce fut, en effet, un écrivain de marque, un profond penseur, un noble et généreux esprit, tout empreint du divin idéal de l'Évangile.

C'est le juriste que M. Henry connut tout d'abord. Comme tel, on est forcé de le reconnaître, Claude Henrys a singulièrement perdu de son intérêt, la législation à laquelle il se référait ayant cessé d'être en vigueur; mais la chaude parole de ses harangues peut encore aujourd'hui être entendue de tous : « Ne séparez pas, disait-il à une assemblée de la Noblesse, vos intérêts de ceux du peuple, et songez plutôt à le soulager qu'à le surcharger, à appuyer ses demandes et propositions qu'à les contredire », et, en publiant ce discours, qui fut prononcé à l'occasion d'une tentative de convocation des États-Généraux à Orléans, lors des troubles de la Fronde, il faisait cette remarque que l'on serait tenté de lui emprunter aujourd'hui : « Il était à craindre que nos ennemis n'ayant pu gagner avantage sur nous, notre défaite nous vînt de nous-mêmes; que la France, ayant triomphé du reste, ne se ruinât par ses propres armes, et que le mal, qui ne pouvait venir du dehors, ne vînt du dedans. »

M. Henry signale comme principaux traits de la physionomie morale de Claude Henrys son amour de la justice, qui lui faisait dire que « c'est une espèce de tyrannie que de vouloir contraindre à suivre ce qu'on ne montre pas être juste »; son culte de la vérité qui, disait-il encore, « fait autant de scrupule de se farder que de se mentir »; sa haine des procès, « le fléau des familles et la gangrène qui les mine ».

Après cette présentation du jurisconsulte, M. Henry, pour étudier ensuite le théologien et le moraliste, s'est spécialement attaché à un traité sur : « *L'Homme-Dieu, ou parallèle des actions divines et humaines de Jésus-Christ* », ouvrage rarissime qu'il a eu la bonne fortune d'avoir entre les mains.

Digitized by Google

Dès la première page, on est tout d'abord saisi par l'hommage ou mieux la prière que l'auteur adresse à celui-la même dont il doit parler, et où il proteste humblement qu'il songe plutôt à s'instruire lui-même qu'il ne présume enseigner les autres.

Le jurisconsulte se reproche de s'être laissé trop absorber par les travaux de sa profession : « J'ai honte, dit-il, non seulement d'avoir préféré les lois du monde aux vôtres, mais encore de ne pas m'être informé plus tôt des devoirs que les dernières nous marquent... Je sais bien, mon Dieu, que vous voulez que chacun suive la profession à laquelle vous l'appelez, et que c'est ainsi que vous maintenez la société civile... Mais aussi, je sais que la première profession que vous nous avez faite, c'est d'être chrétien et, par conséquent, c'est chose indigne que nous ne le soyons que de nom, et que nous ignorions les principes du christianisme. »

La doctrine de Claude Henrys sur l'Homme-Dieu n'est pas nouvelle : il l'emprunte à la tradition catholique, telle que l'expose la Somme de saint Thomas. Mais nul n'a rendu plus saisissant ce contraste, dans le Christ, du divin et de l'humain.

Qu'on en juge, par exemple, par ce gracieux tableau de l'ineffable scène de la Nativité : « Enfin, le Sauveur nous est né... Il devient le fils d'une femme, sans cesser d'être le fils de Dieu... Il est né dans une étable; on le voit dans une crèche; il est couché sur du foin et de la paille; il paraît enveloppé de langes; le bœuf et l'âne l'échauffent de leur haleine et n'empêchent pourtant qu'il ne pleure. Qui, dans cet abaissement, ne jugera d'abord qu'il est homme? Tournons la médaille, voyons l'envers... Les anges, descendus du ciel pour le voir, l'honorent de leur présence, et l'annoncent aux pasteurs. Qui, de leurs chants d'allégresse ne tirera conséquence qu'il est Dieu, quelque faiblesse que son état marque? »

Claude Henrys met toute son âme à peindre la morale évangélique, doctrine « toute céleste », dit-il, « qui ne tient rien de la terre, puisque tous ses efforts ne tendent qu'à nous détacher des choses du monde, pour nous élever aux choses plus hautes, qui sont plus dignes de nous »; « la seule morale, dit-il encore, qui maintient l'homme en son être, ou qui, pour mieux dire, l'élève par l'échelle des vertus à un être en quelque façon divin ».

Digitized by Google

Nul n'a mieux compris les austères exigences de cette morale : « Que si quelqu'un, pensait-il, croit pouvoir gagner le paradis parmi les délices et aller au ciel par un chemin plein de roses, nous n'avons qu'à lui dire que notre Maître enseigne le contraire et que lui-même a pris une voie toute diverse ».

Nul n'a mieux compris, non plus, cette vertu chrétienne par excellence qui s'appelle la charité : « Nous devons, disait-il, plutôt aimer nos ennemis que les haïr, puisque, pour être pécheurs, ils ne laissent pas d'être nos semblables, et qu'on distingue en eux le vice d'avec la personne. Nous sommes obligés de le séparer, et nous ne pouvons confondre, sans impiété, l'ouvrage de Dieu et celui du diable, ni détruire le bien que celui-là fait pour ôter le mal que celui-ci cause. »

M. Henry termine en signalant l'enseignement qui se dégage, selon lui, de son évocation d'un vieux jurisconsulte :

« Puissent, conclut-il, tous ceux qui, comme Claude Henrys, se consacrent à l'étude des lois, apprendre, à son école, à repousser cette notion bâtarde du droit, qui n'en fait que le triomphe de la force et de la passion!

« Cette notion néfaste fut toujours condamnée par les esprits libres et élevés.

« Charles Loyseau proclamait, sous la monarchie, que « comme il n'y a que Dieu qui soit souverain, et la puissance des hommes ne peut être absolue tout-à-fait.

« Le même principe demeure, quelles que soient les formes contingentes que peut revêtir l'autorité publique; et il faut dire encore aujourd'hui, avec Claude Henrys : « C'est une espèce de tyrannie que de vouloir contraindre à suivre ce qu'on ne montre pas être juste. »

Un d'Artagnan vendéen, titre alléchant sous lequel était annoncée, pour le vendredi 22 janvier, la conférence de M. le chanoine Bossard, professeur à la Faculté des Lettres. Tous ses auditeurs n'avaient point oublié certaines polémiques qui, ces dernières années, mirent aux prises angevins et poitevins dans une joute qui ne menaça jamais de devenir « guerre de Géants », tant on y vit d'abord paraître de petitesses et de mesquineries. Qui sait? D'aucuns rêvaient peut-être de ressusciter la querelle, à propos de la conférence de M. Bossard. Mais, les malins n'y trouvèrent point à mordre et tout le monde dut admirer l'humble héros que le savant professeur avait entrepris de faire connaître.

Digitized by Google

Avec le fameux d'Artagnan, Jean Martin, de Saint-Lambert-du-Lattay, n'eut de commun, à vrai dire, que l'audace aventureuse et le bonheur, « la chance », qui ne l'abandonnèrent jamais dans les périls sans nombre qu'il courut.

Selon M. Bossard, Saint-Lambert-du-Lattay est par excellence le type de la « paroisse vendéenne sous la Terreur ». Chanzeaux même, immortalisé par le comte de Quatrebarbes, n'eut pas autant à souffrir et ne montra pas plus d'héroïsme que Saint-Lambert, dont la population après la guerre était tombée de 1200 à 400 âmes.

Dès les premières heures de la Révolution, Jean Martin, alors valet de ferme, marqua son esprit d'indépendance et, pour un peu, aurait de sa faucille éventré le garde qui voulut lui imposer la cocarde tricolore.

Un beau matin, il se réveilla soldat : l'insurrection vendéenne venait d'éclater. Pour premières armes, dans la première rencontre, il n'avait qu'une trique. Mais, dès qu'il posséda un fusil, il ne faisait pas bon se trouver à sa portée, quand il visait : il ne manqua jamais son homme. Une fois, il vint à bout de quatre cavaliers; une autre fois, en ayant abattu deux sur trois, il conseilla au dernier de « se sauver » et le conseil fut suivi avec empressement. La course, le saut des haies, les marches forcées, rien n'épuisait l'agilité, la vigueur, la résistance de ce « gars » vendéen, haut de 5 pieds 2 pouces. Il fait toute la guerre, celle d'Outre-Loire, comme la première. Il se retrouve avec son père à la Flèche : le vieillard va succomber; il ne veut pas que son fils s'attarde près de lui; il le presse de continuer le combat pour la religion et pour le roi.

Dix fois, vingt fois peut-être, les balles des « bleus » percent le chapeau, trouent les vêtements et jusqu'à la chemise de Jean Martin qui, dans toute la guerre, ne reçoit qu'une seule blessure, encore sans gravité. Il lui arrive de combattre jusque dans les rangs ennemis et de puiser les cartouches au même caisson qu'eux. Son sang-froid, son à-propos, sa ruse au besoin, le servent merveilleusement en mille rencontres où il devait être pris par l'ennemi.

Et puis, quand il a ainsi bien combattu, Jean Martin rentre à Saint-Lambert, reprend sa charrue, laboure courageusement ses terres pour élever sa nombreuse famille. Lui, qui n'a jamais commis la grande faute, cause de la défaite des Vendéens, retourner au pays, déposer les armes après chaque

Digitized by Google

succès; lui, qui est toujours demeuré près des chefs, il resta ignoré de la Restauration et l'on s'en attristerait pour lui, si l'on ne savait qu'il y a quelque chose de meilleur que les honneurs : c'est de les avoir mérités, et les ayant mérités de ne les avoir pas obtenus, et ne les ayant pas obtenus, d'être demeuré inviolablement fidèle.

***

M. Morain, professeur départemental d'Agriculture, a commencé, dans le courant de janvier, une série de conférences spécialement destinées aux militaires de la garnison.

Ces conférences ont lieu à la Mairie, dans la salle des adjudications.

Les conférences aux militaires sur l'agriculture sont d'une portée qui n'échappera à personne. Elles complètent l'instruction du jeune cultivateur qui, pendant la période de son service, ajoutera ainsi des connaissances théoriques aux connaissances pratiques acquises avant son entrée à la caserne.

***

Le 25 février, on écrivait de Paris au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Notre compatriote M. Lionel Bonnemère vient de faire à la *Société des conférences anthropologiques* une conférence où il a été plus d'une fois question des vieilles coutumes angevines sur la *Persistance des bijoux préhistoriques jusqu'à l'époque actuelle.* L'auditoire a été si vivement intéressé que des démarches ont été faites, séance tenante, près de M. Bonnemère pour qu'il veuille bien donner une seconde conférence devant la grande société qui vient de se fonder, le 14 janvier dernier, sous les plus hauts patronages, la *Société française des fouilles archéologiques*, et qui comprend, entr'autres membres, MM. Aynard, Babelon, général Bassot, Georges Berger, le prince Roland Bonaparte, Henry Cochin, B. de Castellane, comte de Kergorlay, comte R. de Lasteyrie, Poincarré, professeur Pozzi, comte G. de la Rochefoucauld, etc., et a pour secrétaire général M. E. Soldi-Colbert, grand prix de Rome.

« C'est dire le succès qu'a eu la simple, charmante et pourtant très savante causerie de notre compatriote. »

***

Digitized by Google

Nous sommes particulièrement heureux et fiers d'apprendre que notre jeune et savant collaborateur, M. Louis Halphen vient d'obtenir son diplôme d'archiviste-paléographe, dans des conditions exceptionnellement brillantes, puisqu'il a été classé au premier rang de sa promotion. Sa thèse, sur *Foulques Nerra*, a été reçue avec les plus grands éloges et le jury d'examen lui a attribué, ce qui n'arrive que rarement, le maximum des points.

***

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Georges Bouvet, directeur du Jardin des Plantes d'Angers, a été nommé, par arrêté municipal du 25 janvier 1904, conservateur de l'Herbier et de la Bibliothèque Lloyd, en remplacement de M. Gaillard, décédé.

***

Concert extraordinaire au bénéfice des pauvres.

Salle peu garnie, quoique l'affiche portât le nom du grand pianiste Risler. Pourquoi ? Peut-être le public se lasse-t-il d'entendre jouer trop souvent du piano, cet instrument utile, sinon mélodieux, auquel Alphonse Karr ne peut passer l'ennui qu'il répand dans les meilleures sociétés? Peut-être trouvait-il qu'une audition de *l'Étranger* chantée à ce concert par les artistes mêmes qui le chantaient au théâtre n'offrait pas assez d'attrait? Il s'est abstenu, c'est un fait, et les deux motifs que nous donnons pourraient bien être la cause de cette abstention. Moins de piano dans les concerts et plus de variété dans les programmes, c'est le souhait que forment beaucoup d'auditeurs assidus.

Inutile de dire d'ailleurs que M. Risler, comme toujours, s'est montré l'artiste impeccable qu'il est dans le *Concerto en sol majeur* de Beethoven et dans la *Grande Fantaisie en ut* (dite *le Voyageur*) de Schubert-Liszt ; que Mme d'Heilsonn et M. Grimaut ont fait leur possible pour donner de la chaleur à *l'Étranger* et que l'orchestre a été remarquable dans l'exécution de l'*Ouverture de Benvenuto Cellini* de Berlioz, de l'*Ouverture de Genoveva* de Schumann, des *Préludes* de Liszt, de l'*Ouverture de la Flûte enchantée* de Mozart.

Digitized by Google

Septième Concert populaire.

Concert des plus agréables. M. Henri Busser, chef d'orchestre de l'Opéra-Comique, y dirigeait quelques-unes de ses œuvres : un poème symphonique, *Hercule au Jardin des Hespérides* et une suite d'orchestre, *A la Villa Médicis*. Sa musique élégante, gracieuse, pleine de charme, de couleur et d'une allure vraiment française, lui a valu un joli succès. Rarement œuvre moderne reçut du public angevin accueil plus enthousiaste et plus spontané.

Mlle Gaëtane Vicq, des Concerts Lamoureux, s'est fait applaudir dans l'*air de la Statue* de Reyer, *En sourdine* de Saint-Quentin et *La brise* de A. Georges.

Signalons la verve avec laquelle l'orchestre a rendu la *Fantaisie sur deux airs populaires angevins* de notre compatriote Lekeu, la délicatesse dont il a fait montre dans la *Symphonie inachevée* de Schubert, peut-être la plus jolie des œuvres de ce compositeur, et l'ardeur déployée par les cuivres à souffler les *Maîtres Chanteurs* de Wagner.

Premier Concert extraordinaire.

Avec le concours de Mme Jane Bathori, M. Engel, M. Lazare Lévy (encore un pianiste !).

Le menu n'était composé que de mets excellents, mais cependant indigeste. Pour commencer nous avons eu quatre plâts de bœuf (deux œuvres de César Franck et deux de Wagner) et à la fin nous furent servis trois desserts de même goût (trois pièces de Chabrier).

M. Lazare Lévy a, devant nous, affirmé de nouveau son talent de pianiste avec *les Djinns* de Franck, l'*Impromptu en sol* de Schubert et *la Polonaise en la bémol* de Chopin.

M. Engel nous a rappelé, dans le *Récit du Graal* de Wagner, le *rondel de l'Adieu* de Hildemacher, *Green et paysages belges* de Debussy et dans le *duo de Briséis*, chanté avec Mlle Jane Bathori, qu'excellent musicien, il fut, il y a quelque vingt ans, un ténor remarquable.

Mlle Bathori, avec sa voix fraîche et bien conduite, nous a fait le plus grand plaisir en chantant l'*Absence* de Berlioz, *Chants de Bilitis* de Strohl, *Pavane* de Bruneau, *Chanson bohême* de Chabrier et l'*Ile heureuse* du même auteur, que, très bonne pianiste, elle accompagna elle-même.

L'orchestre, sous la main sûre et énergique de M. Brahy, a

Digitized by Google

enlevé avec brio la *Symphonie en ré mineur* de Franck, *la marche du Crépuscule des dieux* de Wagner et enfin *Espana*, la spirituelle et brillante œuvre de Chabrier.

Grand concert de l'Association professionnelle des Artistes musiciens de la ville d'Angers.

Belle salle, programme intéressant et varié, exécution remarquable.

Nous avons applaudi successivement Mme Ida Eckman, l'excellente cantatrice qui avait déjà, l'année dernière, conquis tous les suffrages par son superbe organe, la maîtrise avec laquelle elle sait diriger sa voix ample et mélodieuse, l'art consommé qu'elle apporte à rendre les moindres détails. Comme alors nous ne lui reprocherons qu'une chose, c'est son désir de nous faire constater sa connaissance des langues : elle a chanté en allemand, en finlandais, en français. Combien nous l'eussions encore plus goûtée si elle n'avait usé que de cette dernière, accessible à tous, compréhensible pour tous. On ne peut rêver plus idéale chanteuse. Comme elle a su nous charmer avec l'*Absence* et l'*Ile inconnue* de Berlioz, les *lieders* de Schubert, Liszt, Merikanto, et la vieille chanson *La Bergère aux Champs*, habilement harmonisée par Tiersot, qu'elle a dits avec une perfection, une intelligence, un goût exquis.

La *Sonate en mi bémol mineur* de Chopin (toujours du piano!) a été parfaitement jouée par Mlle Marie-Louise Ritter, et M. Huré a fait applaudir un *Prélude pour orchestre* dont les soli d'alto de M. Bailly n'ont pas été le moindre ornement.

Après une *Légende*, avec accompagnement d'orchestre, de Thomé, jouée avec le talent qu'on connaît à M. Durand, le distingué harpiste de notre orchestre, rappelé par les bravos enthousiastes de la salle, a exécuté seul, avec son brio habituel, une petite pièce qui lui a permis de faire ressortir les ressources de son agréable instrument.

Encore une fois, l'orchestre et son chef ont triomphé avec *Namouna* (suite d'orchestre) de Lalo et l'*Ouverture des Maîtres chanteurs*, de Wagner, qui depuis quelque temps figure peut-être un peu souvent aux programmes de la Société des Concerts.

Pendant le concert, M. Perdereau, président de l'Association, a remis à M. Brahy, au nom des musiciens, une palme d'or. Les applaudissements du public ont dû prouver à ce dernier combien il lui était sympathique.

Digitized by Google

Huitième concert populaire.

Par l'orchestre, sous la direction de M. Brahy, *Manfred*, de Schumann, la *Fantaisie sur deux airs angevins*, de Lekeu, la belle *ouverture d'Egmont*, de Beethoven. De l'orchestre également, sous la direction de M. Jemain, une *ouverture* sans grand caractère, mais cependant non dépourvue de charme.

Le triomphateur de la journée a été M. Hollman, un violoncelliste qui sait tirer de son instrument des sons d'une pureté extraordinaire, d'une douceur harmonieuse et aussi d'une grande puissance. Tout est parfait chez cet artiste, qui à un mécanisme impeccable joint une maëstria d'archet et un style qu'on rencontre rarement. La façon dont il a rendu le *deuxième concerto* de Saint-Saëns, un *andante* de Molique et *Arlequin* de Popper lui ont valu de chaudes ovations bien dues à son immense talent.

Neuvième Concert populaire.

Concert intéressant. Belle salle.

Tout d'abord l'orchestre exécute la belle ouverture de la *Grotte de Fingal* de Mendelssohn. Puis vient le *Concerto en la majeur* de Bach, pour flûte, hautbois, trompette et violon solo, avec accompagnement d'orchestre. L'exécution de cette œuvre si claire, si simple du Maître, sous l'habile direction de M. Brahy, a été l'occasion d'un beau succès pour lui, et aussi pour MM. Mambriny, Englebert, Schreurs et Évrard. Tout a été absolument parfait. Combien peu d'œuvres de nos compositeurs modernes résisteront au temps comme la musique du grand Bach !

Mme Faliero-Dalcroze est une chanteuse agréable, qui dit avec art et dont le timbre est des plus séduisants. Ajoutons qu'elle avait fait preuve de goût dans le choix des morceaux qu'elle a dits. On aime toujours à entendre les airs de Suzanne et de Chérubin des *Noces de Figaro* et la *Marguerite au rouet* de Schubert, surtout quand ils sont rendus avec ce fini, avec ce sentiment. Ajoutons que Mme Faliero-Dalcroze a, en outre, fort bien chanté *Le secret* de Fauré et *Avril* de Jacques Dalcroze.

L'orchestre a joué encore le *Prélude de l'après-midi d'un faune* de Debussy, sur lequel nous n'avons pas varié d'opinion, et, pour terminer, la jolie *Ouverture de Phèdre* de Massenet, un compositeur de musique charmante, dont le nom cette année figure trop rarement sur les programmes.

Digitized by Google

A la Société des Amis des Arts.

La Commission des attractions a droit à tous les éloges pour la variété de ses programmes et l'intérêt qu'ont offert les séances du dimanche.

M. Bailly, s'y est fait applaudir comme chanteur et comédien dans le *Maître de Chappelle*, *Bonsoir voisin*, et comme altiste dans plusieurs morceaux. Là M. et Mme d'Heilly's et l'excentrique Ologo ont obtenu des bravos par leurs chants, imitations et transformations ; là le chien Vermouth est venu parler français alors que son maître, M. Goytakiris, opérait des tours de cartes habiles et que M. Ben et son orchestre jouaient quelques-uns de leurs plus jolis morceaux. Puis nous avons eu de charmantes diseuses, Mme Dariel et Mlle Has lauer, une connaissance de l'année dernière.

Mais les deux grands succès de la saison furent incontestablement pour le joli à-propos en vers, *Corneille et Lulli*, de notre compatriote et collaborateur, Henry Jouin, le distingué et savant secrétaire général de l'École des Beaux-Arts, et pour la spirituelle revue *Que d'eau! Que d'huile*, de M. Miron d'Aussy, qui a su faire voir, sur la scène des Amis des Arts, que s'il sait manier la plume et écrire des vers délicats, il sait aussi les dire.

***

A signaler, parmi les concerts donnés à Angers :

Celui donné, le 22 janvier, au Grand Théâtre, par la Société de Sainte-Cécile qui, sous l'habile direction de son chef, M. Fichet, a donné deux belles auditions : les *Femmes d'Armor* de M. de la Tombelle et le *Chœur des Pèlerins* du *Tannhaüser*.

***

A signaler encore la séance musicale, gracieusement offerte aux amateurs angevins, par MM. Martin et Mallé, dans la salle du Grand Hôtel. On y a applaudi les morceaux d'orgue de M. Mustel, le pianiste Canivet et M. Oberdœrfer, un violoniste de talent, dont on a beaucoup admiré le jeu classique, chaud et coloré. M. Oberdœrfer est le gendre de M. Metzner, le luthier bien connu du monde artistique angevin.

***

A signaler au Théâtre d'Angers les créations de *Sohar*, drame lyrique en 3 actes, 4 tableaux et 1 prologue de

Digitized by Google

M. Claudius; — *Les Fugitifs*, drame lyrique en 2 actes de Fijan; — de *Colette*, pièce en 3 actes, de M. le Dr Chevalier; — de *Moïna*, opéra en 2 actes et 3 parties de Lara.

***

Le 20 janvier, le jury du concours artistique ouvert par la Société des Amis des Arts, s'est réuni pour juger les œuvres présentées.

Le programme, on s'en souvient, comportait un projet de couverture illustrée pour le catalogue des expositions annuelles de la Société.

Douze projets ont été présentés.

La plupart des membres du jury étaient présents, notamment : MM. Gilles Deperrière, Huault-Dupuy, M. Mercier, Dr Mâreau, Michel, comte de Romain, Réchin, Lutscher, Leboucher et Massard.

L'importance du concours engagea plusieurs membres à augmenter les prix mis à la disposition du jury. Parmi ces généreux donateurs citons :

M. Cointreau, 50 francs; les Nouvelles Galeries, 50 francs ou un objet d'art; M. Bessonneau, 40 francs; M. Michel, 20 francs.

Le jury disposait d'une somme totale de 260 francs, qu'il divisa en quatre prix de 100, 70, 50 ou objet d'art et 40 francs.

Il ajouta en outre deux mentions honorables.

Voici les résultats du concours :

1er prix : M. Charles Berjolle, rue Lareveillière, à Angers.

2e prix : M. Leboucher, rue de Bel-Air, à Angers.

3e prix : M. Michel-Maurice Péan, rue Bonaparte, à Paris.

4e prix : M. Joseph La Perrière, rue Saint-Martin, à Angers.

Le projet *Sol lucet omnibus* obtient la première mention honorable.

Le projet *Fais ce que peut, advienne que pourra* obtient la deuxième mention honorable.

***

Le portrait de M. le comte de Blois et celui de M. le marquis de Montlaur figuraient, cette année, au Salon du cercle Volney. Voici ce qu'en dit le *Journal des Débats :*

« M. Cormon a peint avec talent deux de nos contemporains. *Le comte de Blois* et *le marquis de Montlaur* ont inspiré à M. Gabriel Ferrier deux toiles d'une extraordinaire conscience.

Digitized by Google

Il est impossible d'apporter un soin plus égal aux visages et aux vêtements ; on souhaiterait quelques négligences et un peu plus de souplesse.

***

A la suite d'un legs qui lui a été fait par Mgr Barbier de Montault, la ville d'Angers est en possession, depuis trois ans, d'une riche bibliothèque.

Cette importante collection de livres et de brochures doit être installée au musée Saint-Jean. M. Magne, architecte en chef des monuments historiques, a eu l'idée très heureuse d'aménager, pour la recevoir, l'ancien chartrier de l'Hôtel-Dieu, ainsi que le cloître, dont, faute de soins, la durée pouvait être compromise.

Restait à obtenir de la Commission des monuments historiques le crédit nécessaire à cette restauration. Or, à la suite des démarches faites par M. le Préfet, l'Administration des Beaux-Arts vient de décider qu'elle contribuera pour 10.000 fr. dans la dépense qui résultera de cette entreprise et elle a donné des instructions pour la mise en train des travaux.

***

La Ville d'Angers vient de donner congé au locataire de la Tour Saint-Aubin et l'État va prendre à sa charge les frais de restauration de cet important et curieux édifice. Cette double mesure, à laquelle applaudissent tous les amis de nos vieux monuments, est une première satisfaction accordée à ceux de nos compatriotes qui réclament le dégagement complet de la Tour.

***

La manufacture des Gobelins a terminé, dans le courant de l'année dernière, la réparation d'une première pièce de tenture de la vie de saint Florent, conservée dans l'église de Saint-Pierre, à Saumur. Sur les instances de M. le Préfet, l'Administration des Beaux-Arts avait contribué pour 1.266 fr. dans la dépense qui était de 2.200 fr. Nous apprenons aujourd'hui qu'après de nouvelles démarches le concours de l'État vient de nouveau d'être acquis pour la réparation, aux Gobelins, d'une seconde pièce de la même suite.

***

Digitized by Google

Mme Amédée de La Porte, veuve de l'ancien sous-secrétaire d'État et fille de notre compatriote Allain-Targé, ministre des finances du ministère Gambetta, vient de faire don au musée Carnavalet de l'encrier authentique de Jean-Jacques Rousseau. Cet objet historique fut successivement la propriété de Grétry, de Bouilly, puis de Dupaty, qui le légua à Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, lequel, à son tour, le laissa à son gendre, M. Allain-Targé.

Au nombre des pièces remises par Mme Amédée de La Porte à M. Paul Robiquet, qui a reçu l'encrier au nom du musée Carnavalet, figure un extrait des dispositions testamentaires de Dupaty, de l'Académie française, contenant la description suivante de l'écritoire de Jean-Jacques Rousseau :

Un plateau en cuivre enchâssé d'ébène contenant une éponge ronde et, au milieu du plateau, un petit tonneau en chêne avec un couvercle en cuivre avec un anneau tout uni. Sur un des côtés du plateau une inscription ainsi conçue :

Écritoire de J.-J. Rousseau
Légué par Grétry à son ami Bouilly
En septembre 1813

***

Nous sommes heureux d'annoncer qu'au concours de musique du Congrès mutualiste de Nantes, M. Boyer, chef de la Musique municipale d'Angers, a obtenu une première médaille pour sa cantate, qui portait comme devise : « Que de tout inconnu le sage se méfie. »

***

MM. Rondeau, maire de la Varenne, et Saulou, cultivateur à Montreuil-sur-Maine, ont été nommés chevaliers du Mérite agricole.

X***

Digitized by Google

A Travers les Livres et les Revues

En 1869, Marchegay et Mabille avaient réuni dans un volume et publié, sous le titre de *Chroniques des Eglises d'Anjou* [1], un certain nombre de documents historiques, tirés des plus anciens établissements religieux de notre province : quelques-uns de ces textes sont ce qu'on nomme communément des *annales* et les autres des *chroniques* ou *histoires*. Notre jeune et savant collaborateur, M. Louis Halphen, vient de faire paraître, dans la « Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire », une édition nouvelle des *annales* [2]. Son livre ne contient que des annales toutes composées en Anjou et les *Annales de Vendôme*, trop étroitement apparentées aux précédentes pour qu'on puisse raisonnablement les en séparer.

Je dis bien : Annales de Vendôme, et non pas, comme Marchegay et Mabille, Annales de l'Évière; car ce n'est pas à l'Évière, prieuré de l'abbaye vendômoise, mais à Vendôme même, que le manuscrit a été rédigé, par un religieux du monastère de la Trinité. Les arguments que Marchegay et Mabille avaient fait valoir en faveur de l'Évière se réduisent à deux : « 1° Les auteurs des annales prennent grand soin de noter les faits relatifs aux comtes d'Anjou, à Angers, à l'Évière d'Angers ; 2° indiquant sous l'année 1109 la mort de Foulque le Réchin, ils s'expriment en ces termes : « In monasterio *nostro* Andegavensi Sancte Trinitatis, sicut precepit, est honorabiliter sepultus ». — « Certes, répond M. Halphen, les faits relatifs à l'Anjou sont nombreux ; mais la raison est insuffisante : le rôle des comtes d'Anjou en Vendômois a été assez considérable de tout temps pour qu'on ne puisse s'étonner de voir un moine de Vendôme s'y intéresser, et d'autre part, si l'Évière d'Angers occupe une place importante

[1] Un vol. in-8°, de la collection de la Société de l'histoire de France.

[2] Un vol. in-8°, de LXI-162 pages ; Paris, Picard, 1903.

Digitized by Google

dans les annales, c'est qu'aussi bien ce prieuré était la succursale la plus considérable du monastère de la Trinité. Il est juste d'ailleurs de faire observer qu'à côté de l'incendie de l'Évière, par exemple, l'annaliste note pareillement, sous l'année 1092, celui de Saint-Saturnin de Montierneuf, en Saintonge, autre prieuré de la Trinité de Vendôme. Quant à la manière dont est indiquée la sépulture de Foulque le Réchin, elle ne saurait rien prouver : l'Évière d'Angers appartenant à la Trinité de Vendôme, un moine de ce dernier établissement pouvait dire *notre* monastère de l'Évière. »

« Il y a plus ; certaines phrases ne laissent pas douter de l'origine vendômoise de ces annales : parlant du comte de Vendôme Geoffroy de Preuilly, l'annaliste le nomme « istius ville comes » (ann. 1110) ; parlant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, il la désigne par les mots : « ecclesiam istam » (ann. 1245) ; l'abbé de la Trinité de Vendôme Oderic est « hujus loci abba » (ann. 1082) ; l'abbé Hamelin, « abbas noster » (ann. 1215), etc., etc. Enfin, si les événements angevins ne sont pas rares dans les annales (et encore ne sont-ils vraiment abondants que pour la partie antérieure à 1075, qui n'est pas originale) il faut vraiment être de parti pris pour ne pas remarquer que Vendôme et les événements vendômois en sont le fond, que les comtes de Vendôme sont, avec les abbés de Vendôme, tout à fait au premier plan et que noter leurs faits et gestes est une des préoccupations essentielles de l'annaliste. »

Cette assertion de Marchegay et Mabille n'est pas la seule que combatte le nouvel éditeur.

A propos des annales de Saint-Aubin, M. Halphen n'accepte pas comme source originale le texte que ses devanciers désignent par la lettre F ; de plus, il établit pour le classement des manuscrits originaux un ordre beaucoup plus logique que celui de l'édition de 1869.

Le nom d'annales de Saint-Maurice ne lui semble pas justifié, puisque le document n'a pas été composé dans cette église ; il conserve pourtant, faute d'en trouver un meilleur, le titre traditionnel avec un léger correctif, et adopte la désignation : *Annales dites de Renaud,* car elles renferment l'œuvre originale du célèbre archidiacre.

La partie la plus importante de l'*introduction* de M. Halphen est incontestablement celle où il étudie les rapports des

Digitized by Google

annales entre elles. Il suppose qu'il a existé, à Saint-Maurice d'Angers, un recueil, anonyme jusqu'à l'an 965, puis, à partir de cette année jusqu'en 1075, œuvre de l'archidiacre Renaud.

C'est alors seulement qu'a pu commencer la rédaction des *Annales de Saint-Aubin*, des *Annales de Vendôme* et des *Annales dites de Renaud*.

Rien ne permet de fixer d'une manière précise la date à laquelle on s'est mis à composer les premières. M. Halphen conjecture que ce n'a pas été avant le milieu du XIIe siècle et que le premier auteur s'est alors simplement contenté, pour écrire les années 1075-1154, de résumer des notes, rédigées dans son monastère à une époque plus ancienne. Reprises ensuite dans la seconde moitié du XIIe siècle, les *Annales de Saint-Aubin* auraient embrassé la période qui s'étend de 929 à 1179. A partir de cette date elles ont été continuées, en quelque sorte, au jour le jour, jusqu'en 1220.

« Pour les *Annales de Vendôme*..., commencées dès le moment même où l'archidiacre Renaud venait de terminer son œuvre, elles ont été écrites, depuis l'an 1075, exactement au fur et à mesure des événements ; ce sont toujours des contemporains et le plus souvent des témoins oculaires qui racontent les faits.

« C'est, de même, des dernières années du XIe siècle, que doit dater le début de la rédaction des *Annales dites de Renaud* ; s'arrêtant en 1106, elles semblent bien avoir été terminées vers cette date.

« Les *Annales de Saint-Serge* proprement dites ont été écrites vers 1154 ; la *Première continuation de Pierre Béchin*, à la même date, et les *Continuations* suivantes vers 1158, 1163, 1169, 1180 ; les notes de l'Obituaire de Saint-Serge vers 1140-1145.

« Les *Annales de Saint-Florent* enfin, dont certains historiens ont voulu faire grand cas pour le XIe siècle, n'ont pas été écrites avant le début du XIIIe siècle. »

Le chapitre où M. Halphen étudie la *valeur* et l'*interprétation des Annales* mériterait d'être cité en entier.

Dans cette nouvelle édition, l'auteur apporte au texte des annales un certain nombre de modifications importantes, que la révision sérieuse et l'étude critique de tous les manuscrits justifient pleinement. Le corps même des annales est dégagé des diverses additions qui les complètent ; les mentions qui

Digitized by Google

figurent déjà dans une autre rédaction sont indiquées en caractères italiques; les changements de mains eux-mêmes sont, autant que possible, signalés; des notes abondantes contiennent de précieux renseignements sur la chronologie, sur les faits les plus remarquables et sur les personnages principaux de la province. Le volume se termine par une table alphabétique, où tous les noms de lieux, en particulier, sont soigneusement et sûrement identifiés.

Voilà, sous un format plutôt modeste, un livre de tout premier ordre. Je le signale, avec un très grand plaisir, aux travailleurs angevins, persuadé qu'il est appelé à leur rendre de réels services.

Je me demande s'il n'est pas superflu de parler, dans cette chronique, du joli recueil de poésies, *Au pays de la mer*, que vient de publier, à la librairie Messein, 19, quai Saint-Michel, Paris, notre ami et collaborateur M. le capitaine Albin Sabatier[1]. Les lecteurs, en effet, peuvent juger du grand intérêt qu'il présente, par les fragments dont ils ont eu la primeur, dans ce fascicule même. Si j'insiste, c'est que je voudrais voir figurer, en belle place, dans toutes les bibliothèques angevines, ce livre absolument exquis.

Au pays de la mer, c'est la description d'Ouessant, l'île de l'épouvante, *Enez-Heussa*, avec ses habitants, ses légendes, ses coutumes; avec les rochers sans nombre qui l'entourent,

Rempart que nul vivant, sans frémir, ne força;

avec les récifs aux formes bizarres, qui semblent jalousement en garder l'approche, comme cette

Az-Gazek — la Jument — que chevauche la Mort.
Oh! qui sait, à travers les siècles révolus,
Combien se sont broyés, contre cet écueil sombre,
De barques, de vaisseaux perdus au sein de l'ombre,
Aveuglés par la brume et poussés par la Mer?...
Contre son dur granit, les étraves de fer,
Les flancs surépaissis, les cuirasses énormes,
— Le tout, harmonisé, des forces et des formes, —
Se brisent comme les côtres vermoulus.

[1] Un vol. in-18, prix 3 fr.

Digitized by Google

Au pays de la mer, on a le culte du souvenir; on n'oublie pas ceux qui partirent, hélas!

Un rayonnant matin, vers une île lointaine,
Tandis que sur le môle, en robe de futaine,
En coiffe du dimanche et la croix d'or au col,
Les femmes d'Ouessant, de Roscoff, de Paimpol,
De tous les ports brumeux de la vieille Armorique,
Debout sur les degrés d'un calvaire rustique,
D'où le prêtre faisait le geste qui bénit,
S'étageant sur les blocs de gneiss et de granit,
Se hissant sur le mur qui couronne la cale,
Et des larmes mouillant leurs guimpes de percale,
Leur disaient, de la main, un suprême « Au revoir »...

Si l'on entend souvent le bruit de la tempête, souvent aussi l'on peut jouir de spectacles vraiment féeriques; ainsi quand

... le jour meurt, des millions de soleils
Flamboient sur l'Océan aux ardeurs de fournaise,
Puis s'éteignent. Et seul, comme une énorme braise,
En une mer de pourpre et d'or incandescent,
Le triomphal Soleil, dans sa gloire, descend.

Tel est le langage qu'on parle *Au pays de la mer*. Il plaira, j'en suis sûr, aux esprits délicats, à ceux qui restent encore sensibles aux jolies choses finement tournées.

Un fief presbytéral en Anjou, le Louroux-Béconnais (1130-1794)[1]. Sous ce titre c'est l'histoire d'une paroisse importante du diocèse d'Angers, que M. de Girard de Châteauvieux a voulu écrire.

A l'heure où tant de documents anciens moisissent dans les châteaux de l'Anjou, il faut savoir gré à l'auteur d'avoir tiré de l'oubli et utilisé, pour le plus grand projet de l'histoire locale, non seulement les dossiers de la fabrique du Louroux, dont quelques-uns remontent au xve siècle, et les registres paroissiaux, qui datent de 1501, mais aussi les archives de l'antique seigneurie de Vernoux. L'exemple que M. de Châteauvieux vient de donner devrait être suivi. Je connais en Anjou, dix domaines, non des plus illustres, dont les archives ont traversé les guerres et les révolutions et sont antérieures au xive siècle. On y chercherait

[1] Un vol. grand in-8°; Angers, Siraudeau, 1904.

Digitized by Google

en vain les grandes pièces historiques ou diplomatiques; mais tous les éléments d'une bonne monographie sont là, sous forme de pièces administratives, contrats, échanges, ventes, terriers, aveux, pièces de procédure, correspondance d'affaires et de famille. On y trouverait la matière d'un livre utile et intéressant, — tel qu'est assurément celui de M. de Châteauvieux.

Voici le sommaire du dernier *Bulletin* de la *Société d'Études scientifiques d'Angers :*

Catalogue raisonné des *Hyménomycètes et des Gasteromycètes* observés dans le département de Maine-et-Loire, pendant les années 1892-1902, par M. A. Gaillard.

Epithélioma chez un pigeon, par M. le Dr Thézée.

Etude critique sur les *Faluns de Saint-Clément-de-la-Place*, par M. O. Couffon.

Etude sur les *Trilobites aveugles*, par M. F. R. Cowper Reeds (extrait de *The Geological Magazine*), traduction de M. H.-L. Joly.

Le *Préhistorique dans la commune de Pontigné*, par M. Fraysse.

Muscinées du département de Maine-et-Loire (supplément no 2), par M. G. Bouvet.

Les *Mémoires* de la *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, pour l'année 1903, contiennent les communications suivantes :

Les fouilles de la Cathédrale d'Angers, 18 août-12 septembre 1902, par M. L. de Farcy;

Ancienne Académie d'Angers; séance d'inauguration (1er juillet 1686), et *Les élections du Clergé d'Anjou aux Etats généraux* de 1789, par M. l'abbé Uzureau;

Les habitants de Château-Gontier et le Lieutenant-général Guitau, et *Notes sur le faubourg d'Azé* au XVIIe siècle, par M. du Brossay;

Un Angevin guillotiné à Laval sous la Terreur, M. Maultrot, par M. R. de la Perraudière;

Le dernier Plantagenet comte d'Anjou, Jean sans Terre, par M. l'abbé Marchand;

Le dernier lieu de repos des Rois Angevins, à Fontevraud,

Digitized by Google

et *Victor-Emmanuel III, prince de Naples, numismate*, par M. Joseph Joûbert;

Les gens d'esprit devant la montagne et *Souvenirs de Cauterets et du Vignemale*, par M. A. Mauvif de Montergon;

Un cours d'électricité, au collège de l'Oratoire, *à Angers, en 1779*, par M. P. Lemesle;

M. Léon Cosnier et la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, par M. Eusèbe Pavie;

L'*Histoire des Ponts-de-Cé* (troisième et dernière partie), par M. l'abbé Bretaudeau.

A signaler encore :

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (février 1904), *Madame des Ursins et la succession d'Espagne*, par M. l'abbé Marchand; *MM. Gastineau*, professeur à l'Université, *et de la Grandière*, guillotinés à Angers, en 1794, par M. l'abbé Uzureau; *M. Léon Cosnier*, l'homme de bien, par M. Eusèbe Pavie.

Dans les *Archives Médicales* (janvier et février 1904), *Ollivier d'Angers*, par M. le Dr Jagot; *Jean-René Sigault*, par M. le Dr Boquel.

Dans les *Annales Fléchoises* (février et mars 1904), le *Nécrologe des Récollets de Château-du-Loir* (1626-1789), par le R. P. Ubald; *Une visite à la Flèche*, en 1782, et *Les Chapitres, Abbayes et Prieurés des Archiprêtrés de la Flèche et du Lude avant la Révolution*, par M. l'abbé Uzureau; *La Flèche il y a cent ans* et *Les confréries du Lude*, par M. Louis Calendini.

Enfin, dans *Angers Artiste* (6 et 13 février), sous ce titre : le Culte de la Nature, un article de M. J. Miron d'Aussy, dont j'ai grand plaisir à citer quelques lignes :

« J'ai ouï dire qu'il s'était formé à Paris une ligue pour la protection du paysage, et que cette association de défense avait de nombreux adhérents. J'ignore son fonctionnement et ses moyens d'action; mais sincèrement je lui souhaite bonne chance, tout en doutant de sa victoire sur les omnipotents ingénieurs. Pourtant notre Touring Club de France mène une campagne parfois couronnée de succès pour la conservation des sites. Toujours sur la brèche, il guette les actes de vandalisme qui menacent la beauté, et les signale au puissant *qui de droit*. Ses adhérents, au nombre desquels je suis fier de compter, reçoivent une vaillante petite revue à couverture rose. Beaucoup la lisent-ils? Je ne sais. En tout cas ceux qui

Digitized by Google

s'abstiennent ont tort. Elle contient de fort intéressantes descriptions de sites inédits que visitèrent d'intelligents touristes, amis sincères de la Nature.

« Il est aussi à la gloire du Touring d'avoir, par des travaux intelligents et la pose des plaques indicatrices, facilité dans une grande part l'expansion du tourisme. Ce dont à ce propos je lui sais un gré infini, c'est qu'en véritable ami du site, il travaille discrètement. Ses poteaux avertisseurs sont sobres, et les bancs de repos qu'il place au sommet de certaines côtes s'harmonisent toujours avec le paysage.

« Ce faisant, le Touring agit bien, à l'encontre de nos industriels qui, eux, dans la pose généreuse de leurs réclames, se fichent bien de l'esthétique. Pour me servir d'un terme chéri des peintres, ils veulent avant tout que *ça fasse du pétard*. Il ne faut pas trop les blâmer ; ils sont dans leur rôle et la concurrence les guette. Il en est beaucoup, je pense, qui voudraient bien restreindre cette onéreuse autant que vilaine publicité : mais c'est comme le désarmement, chacun le désire et tout le monde attend que le voisin commence.

« En attendant, cet étalage criard révolte mes nerfs. Il m'est indifférent, odieux même, quand j'admire la Nature, d'apprendre que le meilleur savon est celui des princes du Congo, et le chocolat Ménier le seul qui blanchisse en vieillissant... »

A quand la fondation d'une ligue contre l'abus de l'affichage ? Il est urgent, en effet, de protéger nos campagnes — et certains quartiers de nos villes — contre les ravages de l'industrie et du commerce.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 606-4

Digitized by Google

AU MYOSOTIS

ANGERS — 41 et 43, Rue Saint-Aubin — ANGERS

GRANDE MAISON DE CONFIANCE

MODES

anterie, Mercerie, Bonneterie, Parfumerie, Cols, Cravates

PARAPLUIE "INUSAX"

SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES

SEUL DÉPOT DU BRILLANT GÉOLIN

FOURRURES

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

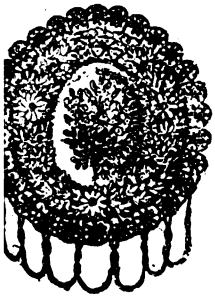

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

position d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

rbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bâches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

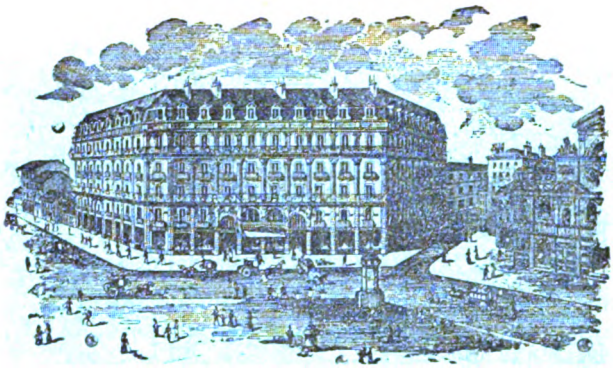

GRAND HOT

Place du Ralliement, ANGE
Entièrement éclairé pr la lumière élec

Table d'Hôte
Restaurant

ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

Appartements et quartiers d'étages spécialem agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour Noces Soirées. — SALLE de FÊTE CONFÉRENCES, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser bureau de l'hôtel.

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

LUCAS ET UNDERBERG FRÈRES

Correspondants des Chemins de Fer

ANGERS, NANTES, LORIENT, SAINT-NAZAIRE, CHANTENAY

DÉMÉNAGEMENTS PAR CADRES ET VOITURES CAPITONNÉS

VOIES DE TERRE ET DE FER

FACTAGE, CAMIONNAGE, GARDE-MEUBLES

ANGERS

Bureaux : Gares Saint-Laud et Saint-Serge
Quai National, 31

* TÉLÉPHONE *

Digitized by Google

REVUE DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

53e Année

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1904

TOME XLVIII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1904

Digitized by Google

SOMMAIRE

MARS-AVRIL

La visite de l'Empereur d'Allemagne à bord du croiseur-école *Iphigénie* (Bergen, 6 juillet 1899). — **Ambroise Jamet**..... 189

Louis de Rohan et Gédéon de Soucelles. — **L.-F. La Bessière**..... 201

Le Japon d'aujourd'hui. Résumé d'une conférence faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers, le 4 mars 1904. — **Georges Weulersse**..... 213

Causes et caractères du conflit Russo-Japonais. — **Albert Meynier**. 223

Les Frères Mineurs Capucins de Saumur (1600-1791). — **F. Ubald d'Alençon**..... 231

Esquisse d'un nouveau système d'amélioration des rivières à fond mobile. — **L. Audouin**..... 259

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier**..... 285

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800) (suite). — **H. Faye**..... 299

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mars-avril 1904). — **A. Cheux**..... 311

Chronique..... 313

Réception de M. René Bazin à l'Académie française. — Réunion des Sociétés des Beaux-Arts : communication de M. le chanoine Urseau ; rapport de M. Henry Jouin. — L'Anjou à l'Exposition des Primitifs français. — Centenaire du collège de Saumur. — Inauguration des nouvelles casernes et centenaire de l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers. — Quarantième anniversaire de l'entrée de M. Grignon au Conseil général. — Banquet en l'honneur de M. le Dr Monprofit. — Départ de M. Jules Breton. — Dixième Concert populaire et deuxième Concert extraordinaire. — Réunion musicale au Quinconce. — Soirée de la Sainte-Cécile.— Université catholique : conférences de M. le comte du Plessis de Grenédan, de M. le comte de Castries, de M. l'abbé Crosnier, de M. l'abbé Marchand et de M. René Bazin. — Conférences de la Société de Géographie. — Conférences sur la pêche à la ligne et sur la Loire navigable. — L'œuvre des Colonies de vacances. — M. Joseph Denais à l'Assemblée générale des journalistes parisiens. — Le dîner du Vin d'Anjou. — Réunion des Vétérans à Durtal et à Vihiers. — M. le général Oudri, commandant du 4e corps d'armée. — Concours pour l'érection de la statue de Jeanne d'Arc. — Concours des Amis des Arts. — Projets de construction d'un abattoir à Angers. — Les pierres sculptées de la ferme de la Vaulx. — Moulage de la statue du Dr Garnier. — Une plaque commémorative sur l'emplacement de l'atelier de David d'Angers, à Paris. — Un Angevin au Concours de Rome. — Le 25e dragons au Championnat du cheval d'armes. — Distinctions honorifiques : Palmes académiques, Mérite agricole. — Nécrologie : M. le marquis de Dreux-Brézé, M. le comte Christian de Bernard. — **X*****.

A travers les Livres et les Revues : H. Bouchot, L'Apocalypse de la cathédrale d'Angers à l'*Exposition des Primitifs français ;* — Jules Breton, *Le Théâtre à Angers ;* — Mlle A. de Romain, *Critique du salon des Amis des Arts ;* — J. Meilloc, *Les serments pendant la Révolution ;* — *L'Ophtalmologie provinciale ;* — Revues diverses, etc. — **Ch. U.**

Gravures : Portrait de Guillaume II, empereur d'Allemagne. — Plan de la Loire en amont de la Maine ; — Barrage oblique de décantation automatique.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

Digitized by Google

Reproduction du portrait donné par l'Empereur d'Allemagne
aux Officiers de " l'Iphigénie "

Digitized by Google

La visite de l'Empereur d'Allemagne à bord du croiseur-école "Iphigénie"

(Bergen, 6 juillet 1899)

Les lecteurs de cette *Revue* voudront bien ne rechercher dans les lignes qui suivent qu'un simple récit de faits dépourvu de toute prétention littéraire. L'auteur a pour but de rapporter très simplement et très fidèlement ce qu'il a vu et entendu. Il n'est point un littérateur, il s'excuse à l'avance des imperfections de sa plume peu expérimentée.

Le croiseur-école d'application des aspirants l'*Iphigénie*, remplacé aujourd'hui par le *Duguay-Trouin*, devait, comme itinéraire de sa campagne d'été de l'année 1899, effectuer sa croisière sur les côtes du Danemark et de la Norwège, avec Bergen comme point terminus. Suivant l'usage, pour permettre aux familles des jeunes aspirants de correspondre plus facilement avec eux, cet itinéraire avait été publié dès le mois de février. Peu de temps après cette publication, nous apprenions très officieusement à bord que l'empereur d'Allemagne, qui avait coutume, à cette époque, de croiser également dans ces parages pendant les mois d'été, avec son yacht le *Hohenzollern*, avait fait pressentir le Gouvernement français sur le point de savoir s'il ne lui déplairait pas qu'il se rencontrât à Bergen avec l'*Iphigénie* et qu'il vînt à bord. Nous ignorions quel

Digitized by Google

accueil avait été fait au desideratum impérial, mais nous avions tout lieu de penser qu'il n'avait pas été repoussé.

Afin d'être fixé sur la ligne de conduite qu'il aurait à suivre, notre commandant, pendant une courte relâche à Cherbourg, se rendit à Paris. Il pensait y recevoir des instructions précises. Il n'en obtint aucune, si ce n'est... celle d'agir pour le mieux.

Poursuivant son voyage, l'*Iphigénie* toucha successivement à Elseneur et à Copenhague, où la famille royale de Danemark et les autorités danoises nous reçurent avec le plus chaleureux empressement. Comme la France, le Danemark s'est vu amputer de deux de ses plus belles provinces par son puissant voisin, et il s'en souvient!

De Copenhague, nous fîmes route sur la Norwège et, après avoir touché successivement à Christiansand et à Christiana, nous jetâmes l'ancre, le 3 juillet, dans le port au fond duquel la ville de Bergen est assise.

Je n'entreprendrai point de décrire ici l'aspect grandiose, pittoresque et étrange de la Norwège et de ses fiords, véritables fleuves marins pénétrant à plusieurs centaines de kilomètres parfois dans l'intérieur des terres, resserrés çà et là entre les coupures quasi-perpendiculaires de la montagne qui les surplombe et longeant par endroits des glaciers aux neiges éternelles. Cette description ne rentre point dans le cadre que me trace le sujet de cet article.

A Bergen étaient mouillés, près de nous, le yacht la *Princesse-Alice*, appartenant au prince de Monaco, lequel se trouvait à bord, le bâtiment-école allemand la *Gneisénau* et deux contre-torpilleurs de la même nationalité. Ces derniers attendaient l'empereur qui, sans doute, les avait envoyés là à l'occasion de notre passage. Les visites officielles furent échangées, mais ce fut tout. Pas plus dans cette circonstance que dans les rencontres précédentes, nous ne fîmes d'avances aux états-majors allemands.

Digitized by Google

Le *Hohenzollern*, qui devait arriver le 4, ne se fit point attendre. A huit heures du soir, il apparaissait au tournant brusque du fiord qui forme l'entrée du port de Bergen.

A l'imitation des navires allemands et pour se conformer aux règles du protocole international, l'*Iphigénie* avait hissé le grand pavois, le pavillon allemand au grand mât. Tout l'équipage, rangé sur les vergues, devait répéter, au passage de l'empereur, sept hourras, dont l'officier de quart avait mission de donner le signal, nos pièces d'artillerie continuant leur salut tant que le *Hohenzollern* n'aurait pas mouillé son ancre.

Nous étions évités face à la ville, l'arrière sur l'entrée du port. Le *Hohenzollern* allait nous élonger de l'arrière à l'avant. Le bâtiment impérial s'avançait lentement, sa grande silhouette blanche éclairée par le soleil ; au grand mât battait le pavillon personnel du souverain. L'artillerie de tous les navires de guerre présents tirait ses salves de salut. Nous pûmes bientôt distinguer ce qui se passait sur le pont et apercevoir l'empereur seul, casque en tête, debout sur le kiosque de l'arrière. Faisant face à l'*Iphigénie* il demeura fixe, dans la position du salut militaire, jusqu'à ce qu'il nous eût dépassés.

Pendant ce temps, les hourras réglementaires étaient poussés. L'officier de quart, esclave de la consigne, les donnait à plein gosier, mais notre équipage y faisait à peine écho et les voix réunies de nos 400 marins ne produisaient qu'un murmure à peine distinct au milieu des détonations de l'artillerie, pendant que les équipages allemands dominaient la canonnade de leurs *Hoch* retentissants.

Comme leurs officiers, nos marins éprouvaient très vivement l'impression pénible de la situation qui nous était imposée. Ils obéissaient, rendaient les honneurs prescrits, mais sans aucune trace d'enthousiasme ni même de cordialité. Ils se souvenaient !

Digitized by Google

« Voyez-vous, me disait l'un d'eux, après qu'il fut des-
« cendu de la mâture, je ne suis pas riche, je n'ai que
« vingt francs dans ma poche. Eh bien! s'il eût fallu les
« donner pour éviter cette corvée-là, je l'aurais fait volon-
« tiers. Et beaucoup de camarades pensent comme moi! »

Le *Hohenzollern* laissa tomber son ancre et pavoisa immédiatement, le pavillon français à la place d'honneur, c'est-à-dire au mât de misaine, le pavillon norwégien au mât d'artimon.

Aucune disposition n'avait été arrêtée d'avance pour les journées suivantes et nous étions, par suite, dans l'ignorance complète de ce qui allait se passer.

C'est alors qu'intervint le prince de Monaco. A quel titre ? je ne le sais. Toujours est-il qu'il employa la journée du 5 en allées et venues continuelles, de son yacht au *Hohenzollern* et à l'*Iphigénie*, et que le soir de cette journée nous étions informés que, le lendemain, l'empereur sortirait en embarcation et qu'il visiterait la *Princesse-Alice* et l'*Iphigénie*.

Le prince de Monaco fit alors savoir à notre commandant que, pour nous faire honneur, l'empereur désirait que, pendant sa visite, son pavillon personnel flottât au grand mât de notre frégate et, comme nous ne possédions pas ce pavillon, il nous envoya le sien.

Le pavillon personnel de l'empereur Guillaume est jaune. Sur le fond se détache en noir une grande croix de Malte, avec un semis de petits aigles noirs à double tête; à la partie inférieure, dans toute la longueur du battant, sur fond jaune également, s'étale la date néfaste.... **1870!**

C'était cet emblème qui allait flotter triomphant au-dessus de nos têtes, à nous, les vaincus, sur ce navire qui portait toute une promotion de jeunes officiers, dont quelques-uns avaient perdu des parents très proches, dans les luttes de l'année terrible!

L'empereur d'Allemagne a, certes, de grandes qualités

Digitized by Google

de souverain et d'homme ; il serait puéril et mesquin de ne pas le reconnaître. Ceux qui l'approchent dans l'intimité — je l'ai éprouvé par moi-même — tombent vite sous le charme de sa conversation et de sa cordialité. Mais il eût été mieux inspiré dans la circonstance, en nous évitant le froissement, au plus intime de nos cœurs de Français, que devait forcément apporter dans ses plis le pavillon dont il voulait nous honorer.

Suivant le programme tracé, le 6 juillet, à dix heures du matin, les clairons de l'*Iphigénie* rappelaient aux postes d'inspection, pendant que le canot impérial débordait du *Hohenzollern* et se dirigeait vers la *Princesse-Alice*. L'empereur ne demeura que quelques instants sur ce yacht, puis vint à nous. Le commandant l'attendait au bas de la coupée, les officiers étaient rangés à tribord, les aspirants sur la dunette, tous en grande tenue, l'équipage sur le pont, en armes, par compagnies.

Je ne sais si je me suis trompé, mais il me sembla qu'au moment où le souverain mit le pied sur notre navire des traces d'émotion, vite réprimées d'ailleurs, apparurent sur son visage. C'était la première fois qu'officiellement il se trouvait en territoire français ! Il portait la tenue d'amiral et n'avait avec lui qu'un officier d'ordonnance, un général de taille gigantesque.

Les officiers lui furent présentés successivement par le commandant. A tous il serra la main, avec une parole aimable pour quelques-uns. Ensuite, il passa la revue des aspirants et de l'équipage. S'arrêtant devant nos officiers mariniers, à la poitrine constellée de décorations multiples, il leur demanda quelles médailles ils portaient et quel âge ils avaient. Il se trouvait parmi eux des premiers maîtres de plus de 45 ans. « Vous êtes bien heureux, en « France, dit l'empereur au commandant, vos marins « font du métier de la mer leur profession, mais je ne « puis garder les miens que pendant la durée d'un congé ;

Digitized by Google

« encore faut-il leur promettre, pour les attirer, une situa-
« tion civile suffisamment rémunératrice lorsqu'ils sont
« congédiés. »

Après la revue du personnel eut lieu la visite du navire. L'empereur circula partout : dans les appartements du commandant, le carré des officiers, les postes des aspirants, des maîtres, de l'équipage, les machines, témoignant sa satisfaction de l'aménagement et de la tenue du bâtiment.

Fort aimablement, en quittant le bord où il était resté une heure environ, il pria le commandant de se rendre le lendemain soir, à huit heures, avec tout son état-major et tous ses aspirants, à un *Bierabend* qu'il offrait en notre honneur sur le *Hohenzollern*.

Il embarqua dans son canot, qui poussa au moment même où son pavillon était amené sur le pont. Le ciel nous avait été favorable; la brise était très molle et, pendant tout le temps de la visite, le pavillon, agité par un souffle très léger, frémissait, mais ne déferlait pas, de sorte que la date fatale s'y devinait, mais ne pouvait s'y lire.

Lorsque ce pavillon fut amené, une scène se produisit qui me fit une impression très vive et très pénible à la fois. Nos jeunes aspirants, avec la curiosité naturelle à leur âge, s'en approchèrent pour l'examiner en détail. Sans mot dire, ils le contemplaient, lorsque tout d'un coup, dans le silence général, sans s'être concertés, deux d'entre eux se baissèrent et, prenant l'étamine aux deux extrémités, la tendirent aux yeux de leurs camarades, étalant devant tous la date de la défaite ! Je partis le cœur oppressé, me demandant à quoi pensaient ces jeunes gens et si la génération nouvelle n'avait pas des tendances à jeter le voile de l'oubli sur nos désastres, encore récents pourtant, consacrant ainsi par son renoncement le morcellement de la Patrie.

Digitized by Google

Ces jeunes hommes m'apparurent comme des enfants étalant le linceul dans lequel leur père aurait été enseveli, et ce soir-là, lorsque sur le pont de l'*Iphigénie*, le pavillon tricolore fut amené, avec le cérémonial habituel, la garde présentant les armes, les sentinelles déchargeant leurs fusils, les clairons sonnant au drapeau, je me découvris plus ému que d'ordinaire. Il me semblait que l'âme de la France palpitait plus tristement dans les plis de l'emblème sacré.

Aussitôt de retour sur le *Hohenzollern*, l'empereur Guillaume transmit au Président de la République le télégramme suivant, que la presse entière reproduisit en le commentant :

« *Bergen, 6 juillet, 1 heure soir.*

« J'ai eu le plaisir de voir sur le croiseur École *Iphigé-*
« *nie* les jeunes marins français, dont la tenue militaire et
« sympathique, digne de leur noble patrie, m'a fait une
« vive impression.

« Mon cœur de marin et de camarade se réjouit de l'ac-
« cueil gracieux qui m'a été fait par le commandant, les
« officiers et l'équipage.

« Je me félicite, Monsieur le Président, de cette heu-
« reuse circonstance, qui m'a permis de rencontrer l'*Iphi-*
« *génie* et vos aimables compatriotes.

« GUILLAUME. »

Les termes de ce télégramme étaient excessifs. A les lire, on pourrait croire que le personnel de l'*Iphigénie* avait reçu son hôte impérial d'un moment avec un empressement tout spontané.

Il n'en fut point ainsi. Les marins, habitués à se trouver de par leur métier dans les situations les plus diverses, savent instinctivement se plier aux exigences des circonstances. L'empereur fut reçu avec toutes les marques de déférence et de respect dues à un puissant monarque; mais

Digitized by Google

il y avait dans l'attitude de tous une retenue très marquée, que n'effaçait pas la plus parfaite correction.

En même temps qu'il adressait son télégramme au Président de la République, l'empereur nous envoyait son portrait. Une réduction en est reproduite ici. Ce portrait, très ressemblant, le représente en tenue d'amiral. L'envoi était accompagné d'une lettre de son aide de camp, qui nous informait que l'empereur se faisait un plaisir de remettre son portrait aux officiers de l'*Iphigénie*, à titre de souvenir, avec l'espoir que nous trouverions bien dans notre carré une petite place pour l'y faire figurer.

Ce désir ne fut point exaucé : le portrait resta dans son enveloppe et n'en fut tiré que tout exceptionnellement.

Pour répondre à l'invitation que nous devions considérer comme un ordre, auquel il n'était pas permis de se dérober, le commandant de l'*Iphigénie* décida que la moitié des officiers et des aspirants l'accompagneraient au *Bierabend* du lendemain sur le *Hohenzollern* : en tout huit officiers et quarante aspirants.

L'état-major de l'*Iphigénie* avait, d'un commun accord, établi, dès le début de la campagne, la liste de ses membres, dans l'ordre fixé par le sort, en vue des désignations pour les corvées à remplir. Aucun officier ne se présentant de bonne volonté, les huit officiers dont c'était le tour durent s'exécuter. Plusieurs sollicitèrent leurs camarades pour permuter : aucun n'y consentit. Je faisais partie de la délégation.

Le 7 juillet, à 8 heures du soir, les embarcations étaient armées et quittaient l'*Iphigénie* successivement, le commandant dans sa baleinière, les officiers dans le canot major, les aspirants dans deux autres canots.

A bord du *Hohenzollern*, l'échelle de tribord, réservée sur tous les bâtiments au personnel officier, était affectée exclusivement à l'empereur. C'est à babord que nous allions accoster.

Digitized by Google

Nous étions tous en petite tenue de service, sans armes ni épaulettes; l'empereur avait exclu tout cérémonial pour accentuer la simplicité et la cordialité de sa réception de *camarade*. Seul, sans aucun entourage, à la coupée de son navire, sur le pont, il nous accueillit en nous serrant la main et en nous disant le plaisir qu'il éprouvait à nous recevoir. Les aspirants allemands du *Gneisenau* étaient là, rangés à tribord derrière. Quand les nôtres furent arrivés, l'empereur les fit placer à babord, puis, s'avançant entre les deux groupes et s'adressant aux Français, prononça les paroles suivantes, dont je crois me souvenir très exactement:

« Messieurs, parmi mes aspirants qui sont ici et que je « vous présente, il y en a quatre qui parlent correctement « le français et une dizaine qui le parlent assez bien. Les « autres le comprennent à peu près. Maintenant, entendez-« vous ensemble. »

Les deux groupes s'avançèrent alors l'un vers l'autre, les Allemands les premiers, et engagèrent la conversation, mais toujours avec une gêne de la part des Français que les avances des Allemands ne parvenaient pas à faire disparaître.

Sur le *Hohenzollern*, l'empereur avait un grand nombre d'invités : hauts fonctionnaires des diverses administrations de l'empire ou officiers généraux de l'armée et de la marine. Tout le monde était en civil, plusieurs en costumes de touristes. Seuls, les officiers du bord étaient en tenue. L'empereur lui-même portait un vêtement bleu marine, avec veste courte très simple, sans aucun insigne qui permît de le distinguer.

La consigne était évidemment donnée de montrer pour nous la plus grande amabilité, car tous ces personnages de marque nous entourèrent immédiatement et lièrent la conversation, pendant que l'empereur s'entretenait avec le commandant.

A un moment donné, pourtant, un petit groupe d'offi-

Digitized by Google

ciers français, dont je faisais partie, se trouva isolé. Dès qu'il s'en aperçut, l'empereur se dirigea vers nous d'un pas délibéré et nous dit en souriant : « Messieurs, j'ou-« bliais que vous ne connaissez pas mon yacht; si vous le « permettez, je vous le montrerai. » Et, descendant dans la batterie supérieure, il nous invita à le suivre. Il était seul avec nous. Successivement, il nous conduisit dans les appartements privés de l'impératrice et dans les siens. Dans son cabinet de travail, sur le bureau, se trouvait une photographie de groupe représentant, en brochette, ses six enfants. Il nous les fit remarquer, nous les nomma tous, en faisant ressortir, par un mot bien approprié, le caractère de chacun; puis, se tournant vers l'un des angles de la pièce, il nous désigna, sur un petit guéridon, le portrait d'une dame en toilette de bal, qu'il nous présenta en disant : « Une de vos compatriotes que j'aime beaucoup, la com-« tesse de G... »

La décoration intérieure du *Hohenzollern* est très confortable et luxueuse sans doute, mais sans raffinement d'art. Les cloisons et les murailles sont lambrissées de bois blanc ciré, qui m'a paru de l'érable ou du tilleul, produisant un bel effet. Elles sont décorées par des photographies, de navires principalement, et des gravures ou peintures, dont il était difficile, dans une visite aussi rapide, d'apprécier la valeur artistique.

Lorsque nous fûmes remontés sur le pont, le *Bierabend* s'organisa. De petites tables furent placées dans la coursive tribord arrière où tout le monde s'assit, les officiers et fonctionnaires allemands ayant soin d'encadrer chacun des officiers français. L'empereur avait invité à sa table et pris à sa droite le commandant de l'*Iphigénie*.

Des matelots firent alors circuler bière et cigares, pendant qu'une fanfare jouait des airs très courts et spécialement des sonneries de chasse et des mélodies du vieux temps.

Digitized by Google

La conversation se maintenait à chaque table plutôt péniblement depuis une demi-heure à peu près, lorsque l'officier de service apporta un pli à l'empereur, qui fit de la tête un signe à son aide-de-camp. Celui-ci partit immédiatement, pour revenir presque aussitôt, tenant à la main un petit coffret. L'empereur prit le coffret, l'ouvrit et en tira une croix que, de sa propre main, il agrafa au cou du commandant de l'*Iphigénie*.

La scène eût certainement passé inaperçue, car elle eut lieu sans aucun apparat, si nous n'avions remarqué, tous, la sortie puis la rentrée de l'aide-de-camp. « Pour-« riez-vous me dire, Monsieur, je vous prie, quelle est « cette décoration ? » demandai-je à mon voisin de droite, un homme d'une quarantaine d'années, très brun et fort distingué. — « C'est, Monsieur, me répondit-il, la croix de « commandeur de 2e classe de l'Aigle-Rouge. Chez nous, « on ne la donne qu'aux officiers généraux. Je l'ai reçue « moi-même comme général de cavalerie. »

Vers onze heures, l'empereur, en se levant, nous donna le signal du départ.

De même qu'à notre arrivée, il se tint à la coupée, nous serrant la main une dernière fois et prenant congé de nous avec les apparences de la plus franche cordialité.

Le lendemain, le *Hohenzollern* reprenait sa croisière pour remonter jusqu'au cap Nord.

Quel était le but de l'empereur d'Allemagne en provoquant cette rencontre et en faisant toutes ces avances ? Je crois bien que personne ne le saura jamais exactement.

Nous étions au lendemain de Fachoda. L'attitude intransigeante, brutale et arrogante de l'Angleterre l'avait-elle incité à tenter un rapprochement d'intérêts entre la France et l'Allemagne, pour les unir contre les prétentions excessives de la Grande-Bretagne ? C'est ce que nous pensions à bord de l'*Iphigénie*. C'est aussi ce que laissaient entendre

Digitized by Google

dans la conversation les officiers et fonctionnaires allemands. L'un d'eux avait même préconisé devant nous l'alliance maritime de la France, de la Russie et de l'Allemagne contre l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement français ne considéra la visite de l'empereur Guillaume que comme un acte de haute courtoisie, et les projets ébauchés, s'il y en eut, ne furent pas mis à exécution.

Mais cette alliance se réalisa en fait, plus tard, visant l'Angleterre en frappant le Japon, lorsqu'après la guerre sino-japonaise les trois grandes puissances continentales s'unirent pour rejeter le Japon hors du territoire de la Chine et le confiner dans ses îles. Elle se manifestera peut-être d'une façon plus effective encore si, ce qu'à Dieu ne plaise, la guerre russo-japonaise amenait une conflagration générale qui mettrait aux prises les grandes nations de l'Europe.

Ambroise JAMET,

Ancien Commissaire de la Marine,

Digitized by Google

LOUIS DE ROHAN ET GÉDÉON DE SOUCELLES

Deux voisins

La jolie rivière du Loir a, d'ancienneté, vu s'établir sur ses bords des familles féodales. Deux de celles-ci, les maisons de Rohan et de Soucelles, ont leurs domaines presque aux portes d'Angers, l'une au Verger, paroisse de Seiches, l'autre à Soucelles même sur la rive opposée.

Le château de Soucelles s'élève au pied du coteau boisé de la Ténière; le domaine est desservi par une voie antique venant du pont de Mathefelon pour aboutir à Angers par la rive droite de la rivière et le pont de Briollay. La grosse tour crénelée de ce vieux passage commande non seulement l'entrée du Loir et de la Sarthe, mais encore celle de la Mayenne, dont les eaux se réunissent à peu de distance.

L'habitation des seigneurs de Soucelles est à mi-chemin entre le Verger et Briollay, soit à moins de cinq quarts de lieues de ces deux domaines, qui appartiennent à la maison de Rohan.

Au moment des crues, l'eau abonde au confluent de ces rivières, inondant d'immenses prairies qui font de Briollay une sorte de cité lacustre. Le château du Verger, bien en amont sur la rive gauche, est, par là, hors de l'atteinte des grandes eaux. L'étang, qui n'est même pas tributaire du Loir, sert de déversoir à l'un de ses petits affluents,

Digitized by Google

celui du ruisseau de Marolles, suffisant pour l'entretenir d'eaux vives, en même temps que de larges et profondes douves. Ces réservoirs font de ce séjour enchanteur une île verdoyante et plantureuse.

Le territoire et les environs sont, en outre, des centres religieux où les pèlerinages ne manquent pas : la ville des Évêques (Villevêque) n'est séparée de la chapelle Saint-Armel de Soucelles que par la largeur du Loir; la grande église du prieuré de la Lande-aux-Nonains, édifiée jadis par les seigneurs de Soucelles, est à demi-lieue au nord de leur manoir, et la vaste et riche église de Sainte-Croix du Verger, dotée de précieuses reliques, jouit d'une légitime vénération.

A l'époque de la Réforme, les châtelains de Soucelles embrassent avec ardeur les idées nouvelles et, dès 1570, ils établissent un « prêche » en leur demeure. La prieure de la Lande-aux-Nonains, sœur de Gédéon de Soucelles, se débarrasse ostensiblement de son froc monacal et se fait calviniste.

Toutefois, avant d'aller plus loin, il est bon de faire connaître que cette effervescence religionnaire eut bientôt un terme, car un chroniqueur du temps, M. Toisonnier, avocat au Siège présidial d'Angers, écrit dans son « Journal » à la date de 1685, 22 mars : « Mme de Soucelles et sa mère ont fait abjuration de la religion prétendue réformée entre les mains de l'Évêque d'Angers (Mgr Henry Arnaud), dans la maison de Soucelles. C'était une femme d'un grand mérite et d'une vertu consommée. M. de Soucelles, gentilhomme, son mari, avait fait abjuration depuis vingt ans.[1] »

Parmi les membres de la maison de Rohan, ceux de la branche ducale sont également entraînés dans la voie de

[1] Un ancêtre de ce seigneur, Gilles de Soucelles, figure au nombre des pieux assistants témoins de la translation des os de saint Gohard, abbé de Saint-Aubin d'Angers.

Digitized by Google

la Réforme, autant peut-être par ambition politique que par conviction religieuse, car bientôt le chef de la tige aînée obtient d'être à la tête du mouvement insurrectionnel.

La branche de Rohan-Montbazon, en possession du Verger, ne sacrifie point à la nouveauté, elle reste fidèle à la foi chrétienne de ses ancêtres.

Au commencement du XVIIe siècle, soit de 1614 à 1620, l'Anjou est en proie à la guerre civile. Les troupes royales d'un côté, celles des princes rebelles de l'autre, rançonnent et pillent tour à tour le pays qu'elles occupent; « amis et ennemis semblent s'entendre pour ruiner la province »

« Les soldats s'y livrent à tous les excès[1], dit Louvet, annaliste angevin du temps, meurtres, volleries, incendies, sacrillaiges et aultres maulx, dont Bois-Dauphin[2] ne voulut faire aulcune pugnition ny justice. »

Les troupes du duc de Vendôme, opposées à celles du maréchal Laval Bois-Dauphin, rivalisent d'atrocités[3].

Déjà décimé par une peste maligne, qui soudain s'est abattue sur le Maine et l'Anjou en 1620, Angers se voit de plus envahi par une foule de grands seigneurs en révolte contre la Cour. Ils espèrent, par cette violente audace, tirer une forte rançon comme gage de leur soumission.

Les médiateurs

Au Verger on n'est pas inactif. Il est de tradition dans la maison que toujours on recherche un *modus vivendi* dans les cas désespérés. Le principe de la conciliation y

[1] A. Debidour, *La Fronde en Anjou*, p. 25.

[2] Gouverneur de l'Anjou et du Maine.

[3] « Le lâche, le perfide, l'hypocrite Vendôme », écrit M. Eusèbe Pavie, dans une étude très approfondie sur le cardinal de Richelieu, étude publiée dans la *Revue de l'Anjou*. Le judicieux auteur ajoute que « ce terrorisme insurrectionnel a voué à l'anathème les noms de Vendôme et de Bois-Dauphin ».

Digitized by Google

fait loi. Jadis, à la suite de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, l'habile régente, Anne de Beaujeu, alors chez les Rohan, dépêche La Trémoïlle, vainqueur, auprès du vaincu le duc d'Orléans, afin de lui annoncer le pardon et de lui donner l'accolade. C'est du Verger que le roi Henri IV va à Briollay y recevoir la soumission de Mercœur, puis se rend à l'hôtel de Lancreau, à Angers, où le monarque oblige à se donner la main le duc d'Épernon et Duplessis-Mornay, gouverneur de Saumur, brouillés depuis huit ans. C'est encore dans la demeure du prince de Guémené, que Louis XIII est engagé à consentir enfin à avoir, à Brissac, une entrevue avec sa mère[1].

Eux-mêmes, les manants de toute opinion, trouvent auprès des Rohan-Guémené un sûr abri, « l'hostel du Vergier assis en bon trespaz » et qui doit devenir le refuge des habitants d'alentour, pillés et rançonnés par les gens de guerre, « tant de notre party que aultres », dit le roy[2].

La formidable équipée des princes en révolte, bouleversant tout le royaume et mettant la ville d'Angers à deux doigts de sa perte, aboutit à la « drôlerie des Ponts-de-Cé » — 7 août 1620, — « à une escarmouche de moins de deux heures, assure Duplessis-Mornay, qui dissipa le plus grand parti qui eut été en France depuis plusieurs siècles et avec peu d'apparence de le pouvoir rallier ».

Dès le lendemain, une entrevue fort cordiale a lieu au château de Brissac entre Louis XIII et sa mère, au cours de laquelle les larmes et les caresses sont prodiguées de part et d'autres. En l'honneur de l'heureuse réconciliation, des fêtes s'organisent et les réceptions ne discontinuent

[1] « En février 1620, Louis XIII venant de Durtal, s'arrête au Verger et y tient conseil de guerre », suivant la chronique du moine Roger. — Précédemment « la reine avait fait agir le duc de Montbazon et le duc de Rohan, alliés à Luynes, pour obtenir de voir le roi son fils ». *Histoire de France*, de H. Bordier et E. Charton, 2e vol. p. 188.

[2] M.-C. Port, *Dictionnaire historique*.

Digitized by Google

pas. Deux ou trois jours après, la cour se rend à peu de distance de Brissac, au manoir du Pimpéan (paroisse de Grésillé), chez le prince André de Beauvau. Le roi s'y livre à son amusement favori, la chasse au blaireau. Tous les « Nemrods » en renom des alentours, sont appelés à prendre part à la réjouissance cynégétique; ils peuvent à leur gré, poursuivre d'autres fauves, car l'immense forêt de Milly fait suite au bois du Pimpéan et elle est du domaine du duc Urbain de Maillé-Brézé, l'un des suivants du roi. L'opulent seigneur a épousé « la grande Nicole[1] », sœur puînée de Richelieu, évêque de Luçon; celui-ci est pour l'instant l'hôte du château de Milly, auprès de son neveu et filleul, Armand-Jean, alors âgé de seize mois.

La Cour au Verger

Le châtelain du Verger, Louis de Rohan[2], prince de Guémené[3], duc de Montbazon[4], baron de Mortier-Crolle[5], a tous les droits voulus pour assister aux réceptions royales de Brissac et du Pimpéan avec les officiers de la couronne. En récompense de ses loyaux services, Henri IV

[1] Nicole du Plessis-Richelieu; son frère, conseiller de la reine mère, avait accompagné cette dernière en Anjou, lorsque le gouvernement de la province lui fut attribué. Richelieu vécut ainsi pendant un an au milieu des Angevins; ce sont, disait-il, « des gens rudes et malaisés à contenir, tant à cause de leur nombre que de leur humeur naturelle ».

[2] Fils de Louis de Rohan (VIe du nom) et de Léonore de Rohan. De cette union naquirent huit enfants, dont l'aîné fut Louis, seigneur du Verger, en faveur duquel le comté de Montbazon fut érigé en duché. Une des prérogatives de cette maison, avait pour objet de conserver en son trésor la couronne ducale de Bretagne et de la tenir au couronnement des ducs.

[3] Guémené-Penfao, près Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).

[4] Sur l'Indre, près de Tours (Indre-et-Loire).

[5] Superbe domaine joignant la paroisse de l'Hôtellerie-de-Flée en Anjou; il renferme un château, une chapelle et de vastes servitudes; le tout construit avec l'art raffiné du XVe siècle.

Digitized by Google

l'a nommé grand sénéchal d'Anjou et de la Flèche et l'a gratifié d'une pension de soixante-dix mille livres.

Retiré depuis peu de temps dans sa terre du Verger, le noble seigneur, de goûts paisibles, se plaît à embellir sa demeure; les fleurs rares sont cultivées dans les parterres; le parc est planté des essences d'arbres du plus bel effet.

Veuf de Madeleine de Rieux, il vient d'épouser récemment Antoinette de Bretagne, dame d'Avaugour.

A la sollicitation du prince de Guémené, Louis XIII et sa mère consentent avec joie à venir au Verger couronner l'œuvre de réconciliation conclue à Brissac, car ils se souviennent que les préliminaires de cette paix tant souhaitée ont été élaborés à l'avance chez les Rohan.

Louis de Rohan possède une vénerie et une fauconnerie des mieux organisées, les plus belles de France, au dire des connaisseurs. Le jeune monarque, qui ne peut être un jour sans s'occuper de chasse, n'a garde de refuser l'invitation; ses sympathies sont toutes aux Rohan comme étant à ses yeux les plus grands fauconniers du royaume. Rien ne laisse à désirer dans le vaste domaine de ces opulents seigneurs pour les goûts du roi; les prairies inondées voient en hiver arriver une multitude d'oiseaux de passage; échassiers et grands palmipèdes s'abattent sur ces eaux limpides et peu profondes, sachant qu'ils y trouveront une nourriture abondante et une température douce.

Les forêts s'étendent jusqu'aux portes d'Angers; elles sont interrompues par-ci par-là d'éclaircies en culture, disposition éminemment propre à la reproduction du gros gibier. Les eaux courantes des rivières fourmillent de poissons délicats et les carpes, en particulier, sont recherchées pour leur chair succulente.

Il n'est pas jusqu'au cygne que les châtelains du lieu n'élèvent pour leurs plaisirs, dans les herbages drus et tendres des marais de l'Authion, dépendant du Verger.

L'intendant du prince de Guémené, prévenu de l'arrivée

Digitized by Google

de la cour, s'occupe activement des préparatifs nécessaires en pareil cas, activant les valets et envoyant aux fournisseurs les recommandations les plus précises.

La nouvelle de la présence au Verger du roi et de sa mère se répand aussitôt dans les environs et parvient aux oreilles des habitants de Soucelles. Gédéon, héritier du lieu, mais qui n'est point convié à la fête, sent se raviver en lui le souvenir des récents méfaits du parti de la cour à son égard; il a appris que dans leur fureur les soldats du gouverneur de l'Anjou, le maréchal Bois-Dauphin, ont pillé et incendié le logis qu'il possède à Angers[1].

Gédéon jure de mettre à profit la circonstance présente pour jouer quelque bon tour à son voisin du Verger.

La table a été somptueusement servie; les flacons et les plateaux de fin cristal brillent parmi les hanaps et la vaisselle d'or. Les artistiques faïences de Rouen, s'étalant sur le pourtour, ne le cèdent en rien à celles tirées d'Italie qui s'y rangent de même.

Le jeune monarque a pris le matin son exercice accoutumé, la « volerie[2] », avec une ardeur passionnée.

Quoique approchant de sa vingtième année, Louis XIII, toujours timide, a conservé sa physionomie et ses habitudes d'adolescent. Il a bien besoin de réparer ses forces, car le régime sévère que lui impose son médecin ne lui permet guère de se livrer à des fatigues trop prolongées. Sa mère a hâte de le conduire dans la salle du festin; placés près l'un de l'autre, leurs regards attendris peignent le contentement. Le visage replet du roi, au teint blême, a pris une couleur rosée agréable; néanmoins le front reste soucieux et la bouche mutine. L'attitude nonchalante qui caractérise la reine n'a pas disparu; pourtant la joie anime ses traits et donne à ses lèvres habituellement boudeuses un regain

[1] Voir l'article sur le *Protestantisme en Anjou*, publié par M. Forquet de Dorne dans la *Revue Angevine* du 15 août 1903.

[2] Chasse au faucon.

Digitized by Google

de sourire plaisant. Malgré ses quarante-sept ans, la blonde florentine, épaisse et joufflue, a su conserver une beauté séante et digne. Ses dames d'honneur, les duchesses de Soissons, de Montpensier, de Nemours, semblent l'admirer[1].

Le maître queux du Verger jouit de la réputation d'être fort habile dans son art; les princes enviaient aux de Rohan leurs cuisiniers. Pierre de Lune, l'un de ceux-ci, n'écrivait-il pas vers cette époque, un livre sur cette science qui fit autorité pendant longtemps[2].

Les convives s'émerveillent à la vue du plat du milieu, comportant un cygne avec son élégant plumage et son port gracieux. Placé dans une nef d'or[3], dont les flancs rebondis sont ornés des armes de la maison, le noble bipède paraît nager indolent et fier. Les deux extrémités de la table sont décorées de bassins aussi d'or, mais de formes plus allongées que la nef; les fines plantes aquatiques qui émergent de leurs bords indiquent assez la destination de ces riches pièces d'orfèvrerie.

A la grande joie des gourmets, on doit voir les fameuses carpes du Loir plongées dans un court-bouillon dont seul le maître queux de céans a le secret. Mais, ô fatalité, ces derniers vaisseaux restent vides! Que s'est-il passé? Louis de Rohan lui-même n'est pas le moins surpris. Son intendant aussitôt mandé vient; il ne peut que lui faire cette discrète confidence : « Au moment où le pêcheur apportait le poisson, des malfaiteurs le lui ont enlevé ».

C'est à peine si le roi et la reine-mère s'aperçoivent de

[1] Cette réconciliation eut d'heureuses conséquences puisque, « en dépit des brigues du prince de Condé, Marie de Médicis reprit sa place à la tête du conseil et étonna par la prudence, l'adresse et la la fermeté qu'elle déploya dans ces temps difficiles, ceux qui se souvenaient de la régence. » — Paul-Louisy. Biographie générale.

[2] Le livre portait pour titre : « Le nouveau et parfait maître d'hôtel royal, enseignant la manière de couvrir les tables dans les ordinaires et festins, tant en viande qn'en poisson. »

[3] Plat en forme de nef.

Digitized by Google

l'incident, puisque ni l'un ni l'autre ne sont friands de poisson; Louis XIII n'est alléché que par les ragoûts aux champignons, et Marie de Médicis se délecte plus volontiers de légumes frais, surtout d'artichauts tendres. Les disciples de saint Hubert sont à peu près les seuls à regretter l'absence du poisson; ils s'en consolent en dégustant gaiement les vins fins de Malvoisie, d'Arbois, et aussi d'Anjou, dont le contenu des hanaps ne cesse de se renouveler.

Après le déjeuner, le roi entraîne Montbazon et les autres seigneurs vers les écuries et la vénerie, tandis que la reine-mère, au bras de la princesse de Guémené et suivie de sa cour, s'avance du côté des jardins et du parc. Les nobles promeneuses, quoique déjà blasées pour la plupart sur la vue des richesses de toute sorte, ne peuvent s'empêcher de manifester leur enthousiasme en apercevant les merveilleuses plantes que le goût délicat des châtelains a disséminées avec un art infini autour des édifices.

Le lieutenant, qui a la fauconnerie dans son commandement, en fait les honneurs au monarque et à son entourage. Parmi les oiseaux chasseurs, ceux qui attirent les regards de Louis XIII sont les gerfauts de Norwège et de Russie, les faucons de Candie, et les vautours de Perse. Aux yeux du jeune prince, les Rohan sont les seuls fauconniers du royaume dignes de se mesurer avec lui, et c'est toujours avec une nouvelle joie qu'il se retrouve au Verger.

Gédéon et le pêcheur

Le poisson destiné au déjeuner dont il vient d'être parlé devait être fourni par Jean Miner, ancien contrôleur du Grenier à Sel d'Angers. Depuis plusieurs années déjà, cet amateur effréné de la pêche s'est retiré à Briollay,

Digitized by Google

sur les terres du prince de Guémené. A peine a-t-il appris l'arrivée du roi au Verger, Jean Miner, suivant son habitude, s'empresse d'aller prévenir le maître d'hôtel de son intention de lui apporter du poisson frais à l'heure convenable. L'offre ne pouvait manquer d'être bien accueillie et, comme le chef de cuisine connaît l'exactitude du pêcheur, il fixe au dernier moment, vu la saison chaude, la remise du poisson.

Jean Miner va jeter ses filets vers Écouflant, entre l'île d'Amour et l'île de la Tasse-aux-Filles, endroit de la rivière où l'expérience lui a démontré que se tiennent de préférence les plus grosses carpes. Son attente n'est point déçue, ni la qualité ni la quantité ne manquent et, au jour dit, dès l'aube, l'heureux pêcheur remonte le Loir avec son bateau, dont la côme renferme les pièces de choix promises.

Toujours il opère ses livraisons au petit port de Saint-Jacques-de-Seilaignes, point très rapproché du château. Mais le pauvre homme était loin de s'attendre à une fâcheuse rencontre, vu l'heure matinale.

Arrivé près du pont de Mathefelon, il voit venir à lui un homme armé qui lui barre la rivière et incontinent deux autres individus sautent dans son bateau. Jean Miner, roué de coups par ces derniers, est ensuite jeté sur la rive, plus mort que vif.

Les assaillants ne sont autres que le chevalier de Soucelles et ses domestiques, lesquels, leur méfait accompli, n'ont rien de plus pressé que de descendre la rivière avec le butin, objet de leur convoitise. La victime de ce guet-apens parvint à grand'peine à gagner Seilaignes, où il trouve, l'attendant avec impatience, l'envoyé du Verger, auquel il conte sa mésaventure.

Quelques heures de repos et un réconfortant, que lui offre le passeur, parviennent à remettre sur les jambes le malheureux éclopé, trop heureux encore de pouvoir s'acheminer de lui-même vers sa demeure. Cependant,

Digitized by Google

exténué il dut s'arrêter à l'entrée du bourg de Soucelles, chez un nommé Loypeaux, tenant hôtel; c'était, ainsi qu'il le déclara plus tard, « tomber dans la gueule du loup! » En effet, il se trouvait en présence des auteurs de l'attentat du matin; ses ennemis fêtaient la réussite du bon tour joué au duc de Montbazon. Les reproches du pêcheur ne firent qu'augmenter la colère de Gédéon et de ses suppôts, qui tombent à nouveau sur le pauvre diable. Ils le poursuivent de leurs coups jusque dans les rues du bourg, où le malheureux cherchait un asile.

Recueilli enfin par des gens pitoyables, Jean Miner, en proie à de cruelles souffrances, resta longtemps entre la vie et la mort. Néanmoins sa robuste constitution eut le dessus et il put se faire transporter à Briollay.

Sur le conseil de ses proches, le vieux pêcheur se détermina à porter plainte, mais, en ces temps d'affreuses calamités, dame Justice était bien impuissante. Toujours entravée, soit par l'un, soit par l'autre des partis, elle ne sait auquel entendre. A la honte de l'époque, ce ne fut qu'au bout de quatorze ans que les juges se décidèrent à prendre en mains la cause du plaignant.

Le 6 octobre 1634, on pouvait lire sur le registre des requêtes au Présidial d'Angers, les lignes suivantes :

« 1634, 5 octobre. — Veu... la requeste présentée par Jean Miner, cy-devant controlleur au Grenier à Sel d'Angers, demeurant à Briolay, pays d'Anjou, contenant que, en l'année 1620, estant au bourg de Sousselles, où il avoit fait monter un batteau avec nombre de carpes, pour faire présent au seigneur prince de Guémenée, y seroient surveneuz Gédéon de Sousselles, escuyer, seigneur dudit lieu, Jean Dupré, dict Siège et aultres ses domestiques, lesquels d'abord auroient rompu et brisé ledit batteau et emporté lesdites carpes;

« Ce faict, se seroient transportés en la maison d'un

Digitized by Google

nommé Loypaux, hoste, en laquelle ayant rencontré ledit suppliant, se seroient jectez sur luy et iceluy frappé et excéddé de plusieurs coups d'épées et baston, mesmes. Ayant led. suppliant trouvé moyen de sortir, ils l'auroient poursuivy dans les rues et de rechef oultragé. Desquels excès, viollences et assassinat, ayant dès lors faict plainte, il auroit esté empesché de passer oultre par les menaces dud. de Sousselles. Requeroit luy estre permis faire informer des faicts cy dessus, et...

« La court a permis et permet aud. suppliant faire informer... ».

Qu'advint-il de la réclamation de Jean Miner? je ne saurais le dire; mes recherches sont demeurées vaines. Le registre des jugements rendus postérieurement est muet à ce sujet. J'aime à penser que le châtelain de Soucelles, voyant la tournure que prenait l'affaire et reconnaissant ses torts, préféra, pour l'honneur de sa maison, indemniser largement sa victime plutôt que de se voir traîner devant les tribunaux?

Peut-être même a-t-il été engagé dans cette voie par celui que son méchant procédé voulait atteindre? ce généreux Montbazon, qui tenait à vivre en bons termes avec ses voisins. Je préfère cette solution à celle qui m'obligerait à constater la mort, comme suite de ses blessures, du vieux pêcheur du Verger, avant que justice ne lui ait été rendue.

L.-F. La Bessière.

Digitized by Google

LE JAPON D'AUJOURD'HUI

Résumé d'une Conférence
faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers
le 4 mars 1904 [1]

Le Japon d'hier, le Japon d'il y a quarante ans — celui qu'on pourrait aussi bien appeler le Japon d'autrefois — nous le connaissons assez bien. L'esprit rempli de ce Japon légendaire et classique, qui de jour en jour s'en va, nous allons faire un tour, si vous le voulez bien, au Japon d'à présent, au nouveau Japon qui peut être nous est moins familier.

Les Japonais ont toujours été un peuple d'agriculteurs ; et aujourd'hui encore plus de la moitié de la population vit à la campagne et des fruits de la campagne. Je suppose que vous ayez visité un village japonais il y a quarante ans et que vous y retourniez aujourd'hui. Au premier aspect, vous ne remarquerez pas de grand changement. C'est la même culture à la fois raffinée, intensive et rudimentaire, une sorte d'horticulture toute manuelle avec des outils très primitifs ; vous pourrez voir cependant mêler à cet humus si riche et dont la fécondité naturelle semblait inépuisable des engrais chimiques suivant les formules de l'Occident. La majeure partie des transports

[1] Pour plus de détails, le lecteur pourra se reporter au volume que je viens de publier à la librairie Armand Colin : « *Le Japon d'aujourd'hui.* »

Digitized by Google

se font encore à dos d'homme ou d'animal : cependant on a ouvert quelques chemins nouveaux, on a élargi les anciens, et pour les lourdes charges le roulage se développe. Les rizières n'ont guère augmenté d'étendue, si ce n'est que par endroits on a gagné un peu de terrain sur les bas-fonds marécageux. Mais sur les versants des collines la culture monte plus haut que jadis : elle a fait reculer le taillis stérile. Ce ne sont pas seulement les plantations de thé et de mûrier qui s'accroissent, ce sont les vergers : pommiers dans l'extrême-nord, orangers dans l'extrême-sud ; la facilité de l'exportation encourage et soutient ces cultures nouvelles. On a mis en prés certaines terres élevées qui jusqu'alors étaient restées en friches : on élève des chevaux — pour l'armée surtout — et des bœufs de boucherie : car le peuple japonais commence à manger un peu de viande. Causez avec un paysan : il vous expliquera comment le gouvernement est intervenu pour remédier à l'excessif morcellement du sol et favoriser la recomposition de domaines d'un seul tenant, de manière à mieux ménager et le terrain et le temps des cultivateurs. Il vous dira encore qu'il fait partie d'un syndicat agricole dont l'aide lui est nécessaire pour pratiquer ses défrichements, ses essais de culture nouvelle, pour lui assurer le débit de ses productions. S'il vous connaît assez intimement, il vous avouera que les impôts sont bien lourds et que le poids s'en aggrave sans cesse, mais n'ayez pas l'air de le plaindre : car il se déclarera fier de contribuer à la grandeur de son pays ; et il vous montrera avec orgueil dans un coin de sa chaumière les images coloriées représentant les victoires récentes qui ont rendu sa patrie puissante et glorieuse.

Le peuple japonais a toujours été naturellement industrieux ; sous l'influence de l'Occident, le Japon est devenu un pays industriel. L'industrie textile, qui était toute domestique et manuelle, est maintenant en grande partie

Digitized by Google

mécanique : des filatures se sont montées à l'occidentale, qui occupent jusqu'à 3.000 ouvriers et ouvrières ; on y travaille non seulement la soie que produit le pays, mais le coton qu'on fait venir des États-Unis ou de l'Inde. Pour le tissage, le métier à main fait encore concurrence à la machine : mais les tisseuses à la main sont généralement rassemblées dans de grands ateliers. Les petits ateliers subsistent encore pour les broderies artistiques ; mais les artistes, aujourd'hui, travaillent pour le compte des grandes maisons d'exportation. — L'industrie métallurgique, qui n'existait pour ainsi dire pas, s'est créée de toutes pièces. Les riches mines de houille sont exploitées aujourd'hui suivant les méthodes et les procédés les plus perfectionnés de l'Europe et de l'Amérique : une seule mine, près de Nagasaki, occupe 5.000 ouvriers, et l'on en extrait 20.000 tonnes de charbon par jour. Des hauts-fourneaux se sont élevés pour traiter soit le cuivre du pays, soit le fer importé de Chine ; le gouvernement a établi des aciéries qui pourront produire jusqu'à 100.000 tonnes d'acier par an. Dans les docks japonais on est arrivé à construire des navires de 6.000 tonnes, même quelques croiseurs. Le matériel des chemins de fer japonais sort aujourd'hui, pour la plus grande partie, des usines nationales. Enfin, il s'est déjà constitué des Compagnies de capitalistes qui essaient d'accaparer toute une industrie et de constituer ce qu'on appelle aux États-Unis un *trust*.

Le commerce s'est prodigieusement transformé et accru. Depuis le milieu du XVIIe siècle, le commerce intérieur même avait dépéri : la multiplicité des barrières féodales, des douanes intérieures de seigneurie à seigneurie, l'avait rendu presque impossible. Aujourd'hui le Japon compte près de 9 000 kilomètres de chemins de fer, qui transportent annuellement 14 à 15 millions de tonnes de marchandises. Dans les villes, jusqu'à nos jours, il n'y avait qu'une infinité de boutiquettes, pauvres échoppes où l'on

Digitized by Google

ne trouvait guère qu'un ou deux articles, et en petites quantités ; maintenant les principales cités ont leurs grands magasins et même leurs bazars, où l'on peut pour ainsi dire se fournir de mille objets divers et à discrétion. — Quant au commerce extérieur, il était purement et simplement interdit par une loi de l'État : c'est dire qu'il était réduit à la contrebande. Aussi le chiffre des transactions était insignifiant : aujourd'hui il s'élève à près d'*un milliard et demi*, c'est-à-dire au *sixième* du commerce extérieur de la France. Jusqu'à ces dernières années du moins l'exportation a grandi avec la même vitesse que l'importation, de manière à la balancer, et dans le mouvement des ports japonais la part du pavillon national va sans cesse croissant. L'ambition des Japonais est de se faire eux-mêmes leurs propres importateurs et de se passer pour les achats qu'ils font à l'Occident de l'entremise des commissionnaires occidentaux. Un certain manque d'honnêteté professionnelle nuit et nuira encore quelque temps à la réalisation de leur dessein : mais ils multiplient les Écoles de commerce où se forment des générations de négociants mieux instruits des devoirs élémentaires de leur profession.

Les mœurs se sont naturellement transformées avec les conditions économiques. A côté des maisons de bois et de papier s'élèvent maintenant de solides bâtiments en briques et en pierres, ministères, gares, écoles, bureaux de poste, casernes, etc. ; des armatures de fer leur permettent de résister aux tremblements de terre. Au lieu du pauvre brasero où quelques morceaux de charbon de bois semblent plutôt faits pour vous asphyxier que pour vous réchauffer, on peut avoir des cheminées et même des calorifères. On ne s'éclaire plus seulement avec d'antiques lampes à huile ou de grossières chandelles ; on a le pétrole dans les plus humbles chaumières et, dans les villes, on a le gaz — avec bec Auer, s'il vous plaît — et même l'élec-

Digitized by Google

tricité, qui illumine parfois curieusement les traditionnelles maisons de papier. Est-il besoin de rappeler que les *Samouraï* casqués, cuirassés, enjuponnés, ont été remplacés par des troupiers en casquette, en dolman ou tunique à boutons dorés ; que les fusils à répétition ont été substitués aux piques, aux arcs et aux flèches, et que les cuirassés ont remplacé les anciennes jonques de guerre, qui semblaient plutôt pavoisées pour une fête vénitienne qu'armées pour les combats ?

*
* *

Ce sont là quelques-uns des traits essentiels de l'étonnante transformation matérielle qui s'est accomplie au Japon depuis quarante ans ; mais l'on n'aurait encore de cette civilisation nouvelle qu'une idée trop incomplète, et l'on pourrait même difficilement comprendre cette révolution économique, si l'on ne se rendait au moins un compte sommaire de l'évolution morale non moins merveilleuse qui s'est effectuée dans le même temps.

Sauf quelques rares exceptions, les Japonais d'il y a quarante ans ne possédaient aucune notion de science et l'esprit scientifique même leur était absolument étranger. Ils donnaient communément des phénomènes naturels l'explication la plus grossière : se représentant leurs îles comme des radeaux flottant à la surface de l'Océan, ils imaginaient que les tremblements de terre étaient causés par les coups de queue d'énormes baleines qui avaient plongé par-dessous. Ils avaient créé toute une mythologie agreste : les arbres, les rivières, les cascades, comme chez les Anciens, étaient divinisés et adorés. Les Japonais avaient un dieu Renard, auquel ils érigeaient des statues et auquel ils offraient des gerbes de riz, parce que jadis sans doute les renards dévastaient leurs moissons. Ils avaient des dieux de la santé, des dieux guérisseurs des rhumatismes, dont il suffisait de frotter la partie du corps

Digitized by Google

correspondante à la partie malade pour être guéri. Ils avaient symbolisé la Félicité humaine et divine sous les espèces d'un gros bonhomme ventru, pansu, gras à lard, gonflé à éclater, faisant presque crever sous son poids le sac de riz sur lequel il est assis. Nulle science par conséquent et nulle morale digne de ce nom, dans cette religion, qui était, bien plus que le bouddhisme, la vraie religion populaire du Japon d'hier.

Toutes ces superstitions vivent encore, mais elles reculent devant les progrès de la science moderne. Celle-ci apparaît d'abord au peuple ignorant des villages et des villes comme une sorcellerie nouvelle. Aux foires du Tokio la foule admire avec ébahissement des tours de physique amusante. Les *mousmés* s'amusent à tripoter des giroscopes. Un étudiant en médecine dévoyé attire un grand public pour voir disséquer le cadavre d'un chien. La Faculté technique de l'Université de Tokio ouvre périodiquement des expositions où tout le monde peut venir considérer les inventions récentes; des étudiants expliquent le mieux qu'ils peuvent aux visiteurs l'usage des objets exposés. Mais c'est surtout par ses applications d'une utilité sensible, universelle et quotidienne, que la science conquiert le respect et excite véritablement l'intérêt du peuple. Lorsqu'on a établi au Japon les premières lignes télégraphiques, le premier sentiment a été une vague crainte superstitieuse; puis on s'est mis à voler les fils; enfin on a compris à quoi ils pouvaient servir. Bien entendu, la science obtient l'adhésion consciente de toutes les classes instruites, c'est-à-dire d'une grande partie des générations nouvelles. Le Japon a organisé un système complet d'éducation publique. L'enseignement primaire est obligatoire, laïque, et à quart de prix; les deux tiers des enfants reçoivent réellement la première instruction. Au-dessus s'élève toute une hiérarchie d'écoles moyennes et supérieures; enfin l'Empire compte deux Universités,

Digitized by Google

dont une au moins, celle de Tokio, est très convenablement aménagée. — Ce n'est pas tout encore : les Japonais ont apporté à la science contemporaine une contribution personnelle, originale. Grâce à leur délicatesse de manipulateurs, à leur patience d'observateurs, ils ont fait des découvertes, du moins de détail, en chimie, en microbiologie, par exemple; la sismographie, la science des tremblements de terre, est devenue une de leurs études favorites, et ils s'y distinguent !

Mais quelle est, direz-vous, la discipline morale de ce peuple dont la mentalité se modifie chaque jour si profondément? La morale de l'ancien Japon était toute féodale. Elle n'enseignait, pour ainsi dire, rien à l'homme au nom de la conscience individuelle, ne lui proposait rien non plus au nom d'un principe de raison abstrait. Le Japonais de l'ancien temps n'avait, en quelque sorte, de devoirs *qu'envers quelqu'un*. Dans la famille, ce *quelqu'un* était le père, le mari; dans la société, c'était le seigneur. Toute la vertu n'était que l'obéissance aveugle, le dévoûment absolu à cet individu, dont les ordres étaient reçus, exécutés comme étant la loi morale elle-même. Que le chef de clan ordonnât de partir en guerre contre le clan voisin, ses serviteurs dociles n'hésitaient pas; qu'un mot de reproche tombât de ses lèvres, le chevalier déshonoré s'ouvrait le ventre. Peu de soucis, par conséquent, de l'intérêt national, ni du devoir humain.

La société féodale s'étant écroulée en 1868, le Japon se trouva sans morale. Il en demanda une à l'Occident : celui-ci lui fournit d'abord la morale utilitaire. Les Japonais nouveau style, dégagés des liens féodaux, ne voulurent plus être que des individus libres dans le monde grand ouvert. Ce fut le triomphe du cosmopolitisme; il n'y avait plus de Japon; il n'y avait plus que des Japonais, citoyens de l'Univers, avides de se « déjaponiser » le plus vite qu'ils pourraient. Mais une nation qui, pendant des siècles, a vécu d'une vie distincte, originale, et même isolée, ne se

Digitized by Google

résout pas ainsi, du jour au lendemain, en une poussière d'individus. La réaction ne fut pas longue à se produire : elle se marqua dès 1885. On se rattacha à la tradition; l'esprit national reprit sur les âmes l'empire que l'esprit féodal avait perdu et qu'un vague humanitarisme ne pouvait conserver. On restaura le culte des ancêtres, et surtout le Culte Impérial : on révéra le Mikado, comme le descendant d'une lignée ininterrompue d'Empereurs qui remontait jusqu'au Ciel; il personnifia aux yeux de tous à la fois l'unité et la pérennité de la nation.

Le patriotisme, le nationalisme est devenu dès lors la religion vivante et la grande discipline sociale du nouveau Japon. Dans les écoles primaires on enseigne aux enfants l'orgueil national, on leur dit que leur Empereur est le premier des Empereurs de la terre et leur pays le premier du monde; les Japonais ont toutes les vertus et les autres peuples tous les vices; ce sont les Japonais qui sont les civilisés et les étrangers qui sont les barbares. Une sorte d'illusion optique confirme même des jeunes gens instruits dans cet état d'esprit : leur pays a progressé si vite depuis 40 ans, au jugement même des étrangers, qu'il doit bien être, se disent-ils, en avance sur tous les autres! Ils oublient seulement qu'il avait à regagner un retard d'au moins deux siècles.—Cette même obéissance aveugle que les anciens Japonais vouaient à leur seigneur, les citoyens du nouvel État la vouent à leur patrie. Pour la gloire de leur patrie ils se sacrifieront aussi résolument que jadis on se sacrifiait pour l'honneur du clan. Et cette ardeur belliqueuse qui se dépensait jadis en guerres intestines se retourne naturellement contre les ennemis ou les rivaux de l'extérieur. Tel instituteur fait marcher ses enfants dans la neige pour les préparer aux épreuves d'une invasion de la Corée et de la Sibérie. Tel autre marque de noir la péninsule de Liao-Toung qui, dans le lointain passé, appartint, en effet, au Japon et que le nouvel Empire se doit de recon-

Digitized by Google

quérir. La population, qui s'accroît très rapidement, qui de 1874 à 1904 a passé de 33 à 45 millions, doit nécessairement se répandre au dehors, comme les produits surabondants de la nouvelle industrie réclament des débouchés. De là un invincible besoin d'expansion. Il n'est pas bien difficile de découvrir dans de tels sentiments et dans de telles raisons quelques-unes des causes profondes de la guerre actuelle.

*
* *

Que faut-il donc entendre lorsque l'on dit que le Japon s'est *européanisé?* Cela signifie-t-il que le Japon entend s'approprier tous les *moyens* de notre civilisation? Oui, le Japon s'est européanisé, s'européanise de jour en jour davantage. Mais est-ce par admiration, par amitié pour l'Europe que le Japon l'imite? Il s'en faut bien : ce moment-là est passé et n'a été qu'un éclair. C'est pour rester lui-même, un État indépendant, une nationalité autonome, c'est pour ne pas devenir une colonie de l'Occident, que le Japon s'est ouvert à la civilisation occidentale. Et maintenant il se retourne contre l'Europe. Économiquement, il tâche de se suffire de plus en plus à lui-même et même de disputer aux produits de l'Europe les marchés de l'Extrême-Orient. Certaines personnes redoutent que son industrie ne fasse bientôt une concurrence victorieuse à la nôtre jusque chez nous! A notre sens, ce péril économique n'est pas imminent, ni même très réel; mais le péril militaire éclate aux yeux les moins prévenus. L'ambition des Japonais est, avec le concours des Chinois, au besoin, de chasser les Occidentaux de l'Asie Orientale : plus de Mandchourie russe, d'Indo-Chine française, de Chantoung allemand. L'Asie aux Asiatiques!

Il est permis de penser que parmi ces ambitions du Japon, s'il en est de légitimes (comme, par exemple, d'exercer une influence prédominante en Corée, de neutraliser le détroit de Corée), il en est aussi d'excessives

Digitized by Google

(comme de vouloir expulser les Russes de Mandchourie). Si vraiment, à l'heure actuelle, c'est l'Occident qui a réalisé le type supérieur de l'humanité, il ne serait pas bon de laisser le Japon, néophyte encore novice de la civilisation occidentale, régler souverainement et exclusivement les destinées de la race jaune, un quart de l'espèce humaine. L'Occident a donc le droit, et peut-être le devoir, de défendre les positions qu'il occupe en Extrême-Orient et, en donnant au Japon sa place, de lui faire aussi sa part. Avant tout, suivant le mot de Gambetta, soyons Européens!

Et nous en particulier, Français, ne nous laissons pas égarer par les paradoxes de je ne sais quel dilettantisme exotique. Reconnaissons que nos intérêts nationaux sont du côté des armes moscovites et que la défense de la Mandchourie est la défense de notre Indo-Chine. Après cela, admirons cette œuvre magnifique de la métamorphose, de la régénération de tout un État accomplie en un demi-siècle; accordons nos sympathies à ce peuple, dont quelques-unes des plus brillantes qualités sont voisines des nôtres; souvenons-nous de la récente confraternité d'armes qui récemment unissait nos soldats et ceux du Nippon dans la lutte contre le gouvernement chinois.

Le maintien de la suprématie européenne est nécessaire; nous souhaitons de ne point voir languir d'un excès d'ambition, de ce qu'on pourrait appeler aussi un excès d'ingratitude, cette brillante civilisation néo-japonaise qui restera, quoi qu'elle fasse, une fille de l'Occident.

Georges WEULERSSE.

Digitized by Google

Causes et caractères du conflit Russo-Japonais

Dans son intéressante conférence, M. Weulersse a parlé du *Japon d'hier et d'aujourd'hui*. Pensant que le public angevin désirait connaître les forces de l'autre adversaire et s'instruire des causes lointaines ou prochaines du conflit actuel, je lui en ai offert un bref exposé à l'un des Cours du soir de la rue du Musée. Je le résume aujourd'hui pour la *Revue de l'Anjou*.

La Russie couvre, avec un tiers de l'Asie, la moitié de l'Europe. Elle renferme plus du quart de la population européenne, cent douze millions d'habitants, juste le double de l'Allemagne, presque le triple de la France. Formidable par son chiffre, cette population l'est encore plus par son caractère très homogène. Si l'on met à part quelques millions de païens ou de musulmans, deux millions et demi de Finlandais protestants et dix millions de Polonais catholiques, tous sujets fidèles du czar, il reste près de quatre-vingt-dix millions d'individus de la même race, parlant la même langue, de mœurs semblables et professant la même religion. Certes, l'unité morale du peuple japonais est incontestable, son patriotisme sans bornes, comme son dévouement au Mikado. Mais l'unité morale de la Russie est plus complète encore. Elle a pour ciment indestructible le sentiment religieux, très faible chez les Japonais. Chez les Russes de toutes les classes vit

Digitized by Google

encore la brûlante ferveur chrétienne de l'Europe du moyen âge. Le chef de l'État étant, chez eux, en même temps le chef de l'Église, son pouvoir absolu revêt un caractère sacré. Son despotisme, tempéré par des allures patriarcales et par une liberté relative laissée aux communes rurales, n'est pas la tyrannie capricieuse d'un prince oriental. Il est le père de ses sujets orthodoxes. Ils sont frères en lui. Cette immense nation est donc comme une énorme famille. Toute guerre ordonnée par le czar est une guerre sainte. Contre le musulman ou le païen, elle devient une véritable croisade. Et ce mot est rigoureusement juste appliqué à la lutte actuelle. N'est-ce pas l'un des épisodes de cette longue guerre, commencée au moyen âge, entre l'Europe chrétienne et l'Asie bouddhiste ou païenne?

Le ressort moral de la Russie est donc d'une force extraordinaire. Les ressources matérielles du pays y répondent-elles? — Le développement économique de l'Empire des czars n'est qu'ébauché. Seule la production agricole, la plus considérable du monde après celle des États-Unis, y est vraiment proportionnée à son étendue. La grande industrie naît à peine. Le commerce extérieur est inférieur à celui de la Hollande ou de la Belgique. L'ignorance de la masse du peuple ralentit tous les progrès. La rareté des capitaux les retardait naguère. L'épargne française y a suppléé. C'est par milliards que notre argent s'est déversé depuis 1890 en Russie. Il a subvenu à la construction du transsibérien; on a pu dire, non sans raison, que nous avions provoqué la guerre actuelle : sans nos milliards pas de chemin de fer; sans le chemin de fer pas de conflit russo-japonais. Mais cet argent, en dépit de quelques apparences contraires, n'est nullement aventuré. Il est garanti par le progrès incessant, sûr et considérable, de la richesse nationale russe. La Russie est admirablement douée par la nature. Rien ne lui manque, sol prodigieuse-

Digitized by Google

ment fertile, forêts immenses, houille, métaux précieux, pétrole. Chaque année le budget de l'État augmente sans que les populations en souffrent. C'est donc que la production s'accroît plus vite encore. Le gage de nos milliards croît indéfiniment. L'épargne française peut être tranquille.

La guerre actuelle détruira une partie de ces richesses. Le fait est certain. Mais, heureuse, cette guerre ouvrirait à la Russie un prodigieux avenir. Malheureuse, elle laissera intactes ses ressources européennes. D'ailleurs cette guerre était presque fatale. Elle est l'aboutissement nécessaire de la politique russe depuis trois siècles et de la politique japonaise depuis trente-six ans.

La Russie s'est formée autour de la Moscovie comme la France autour du pays parisien. Suivant la loi générale de l'évolution des peuples, puissance continentale à l'origine, elle a tendu vers la mer. Le cours de son grand fleuve, le Volga, la conduisit à la Caspienne, mer fermée, n'ayant pour riverains, avec les Russes, que les Persans. La Russie se retourna alors vers la mer Blanche. Arkhangelskh fut son premier port; mais les glaces le bloquent sept à huit mois par an. Avec Pierre le Grand, elle regarda vers la Baltique, au nord, vers la mer Noire, au sud.

La Suède, par la Finlande, la Pologne et la Turquie la séparaient de ces deux mers. Au dix-huitième siècle, la Russie détruisit la Pologne, démembra en partie la Suède et l'Empire ottoman, s'ouvrit sur la Baltique la fenêtre de Pétersbourg, sur la mer Noire celles d'Azov et de la Crimée. Elle s'aperçut alors que la Baltique est obstruée quatre ou cinq mois par an, surveillée d'ailleurs par plusieurs puissances, barrée par les détroits danois. Elle tourna donc ses efforts de l'autre côté, vers le débouché de la mer Noire, fermé par le Bosphore et que Constantinople seul peut ouvrir. Elle voulut Constantinople. La

Digitized by Google

France, avec Napoléon, l'Angleterre, au dix-neuvième siècle, la France et l'Angleterre unies, en 1853-55, l'Europe entière, au Congrès de Berlin en 1878, lui interdirent cette capitale possible du monde. Résolument, la Russie, repoussée à l'ouest, se retourna vers l'est, c'est-à-dire en Asie, à la poursuite de son but séculaire : un port libre en mer libre.

En Sibérie, ses progrès lents, mais sûrs, l'avaient étendue jusqu'à Nikolaiévsk, sur la mer d'Okhostsk, puis, en 1858, grâce à Mouravieff, jusqu'à Vladivostok, port libre, mais en mer gelée une partie de l'hiver. Tous deux étaient trop septentrionaux, trop voisins des glaces du pôle. Il fallait donc, aux Russes, de ce côté un port que la glace n'atteignît ou n'obstruât pas. *Nécessairement*, ils le devaient chercher en Mandchourie. *Fatalement* ce serait Port-Arthur, le point le plus éloigné vers le nord ou le plus rapproché vers le sud qui répondît à cette condition essentielle.

Mais, en 1895, le Japon détenait Port-Arthur. Né à la civilisation en 1868, déjà vigoureux et entreprenant, ses quarante-six millions d'habitants étouffant sur un territoire grand comme l'Angleterre, privé de tout espoir d'extension en Indo-Chine par l'occupation française, de toute visée sur les Philippines par l'occupation américaine, le Japon s'était rabattu sur la Corée toute voisine. Or, la Corée dépendait depuis un temps immémorial de la Chine. Une guerre entre Chinois et Japonais y devint inévitable. Elle éclata en 1894. Le Japon l'emporta sans peine. Il s'adjugea comme prix de sa victoire l'influence prépondérante en Corée, l'île Formose, et Port-Arthur. Il commençait à son profit le démembrement de la Chine.

Alors, la Russie intervint. On l'avait empêchée de démembrer la Turquie d'Europe. Logiquement, elle s'opposa au dépècement de la Chine en Asie. Soutenue par la France et l'Allemagne, qu'elle avait su grouper autour d'elle,

Digitized by Google

elle imposa au Japon la restitution de Port-Arthur et une sorte de partage d'influence en Corée (traité de Simonosaki, 1895).

C'était la guerre probable, dans l'avenir, entre Japonais et Russes, comme naguère entre Japonais et Chinois. De probable, elle devint certaine quand, par un coup d'audace, stupéfiante ou admirable, la Russie eut déclaré, en 1898, de concert avec la Chine intimidée, que Port-Arthur, cédé aux Russes, deviendrait le point terminus de leur chemin de fer transsibérien!

Ce chemin de fer, décrété en 1891, achevé en 1902, c'était la preuve matérielle de cette secrète tendance de la Russie vers une mer libre, européenne ou asiatique. C'était le prolongement direct, le complément nécessaire des projets de Pierre le Grand. Il s'imposait, comme le fait même de l'existence, comme la loi de développement du gigantesque empire des Czars!

On juge de la fureur, de la rage des Japonais. Les Russes ne les avaient contraints à restituer Port-Arthur que pour s'en emparer eux-mêmes. On les avait joués, bafoués dans leurs projets, on ruinait leur plus chère, leur suprême espérance. Dès lors, il ne leur restait plus qu'à se préparer à la lutte qui vengerait cette mortelle injure. Tôt ou tard, elle éclaterait.

Elle a éclaté tôt pour eux, prématurément pour les Russes. On a évidemment poussé les Japonais à partir en guerre. Le prétexte a été la non-exécution par la Russie de sa promesse formelle d'évacuer la Mandchourie chinoise, où elle ne s'était établie, prétendait-elle, que le long de la voie ferrée, pour la construire et pour la défendre. Cette promesse n'avait trompé personne, les Japonais moins que personne. Il leur fallait la guerre à tout prix. Ils ne se sont même pas donné la peine de la déclarer. Le 8 février 1904, à Chemulpo et à Port-Arthur, traîtreusement ils l'ont commencée.

Digitized by Google

Ce n'est pas de l'avoir faite qu'ils sont coupables, mais de l'avoir engagée avant d'épuiser toutes les voies de la conciliation. Malheur à qui, au vingtième siècle, lèvera le premier l'abominable fléau de la guerre! Sur celui-là, il retombera sans aucun doute de tout son poids ; et nul ne saurait l'en plaindre. A n'en pas douter, la flotte et l'armée japonaises courent à une perte certaine. Toute la flotte est déjà engagée, éprouvée par plusieurs combats, fatiguée par une campagne déjà longue. Réunie et entière, elle n'a pu venir à bout d'une petite partie de la flotte russe. Quand le gros de celle-ci l'attaquera en août ou septembre, elle succombera sans nul doute sous les coups d'un ennemi au moins deux fois supérieur.

Quant à l'armée de terre, forte de 400.000 hommes au plus, dont 300.000 à peine seront disponibles en première ligne, elle se heurtera aux réserves inépuisables des forces russes qui, presque égales déjà en Mandchourie, seront doublées, triplées même, si c'est nécessaire. La nullité de sa cavalerie à l'égard des incomparables cosaques, le faible calibre de son artillerie rendent inévitable la défaite de l'armée japonaise. Fût-elle victorieuse au début, elle ne pourrait que s'affaiblir par la suite. Les Russes, au contraire, même battus, se fortifieraient par leur retraite même, avec le transsibérien derrière eux, qui restera leur base immuable et indestructible.

La défaite japonaise se changera facilement en désastre. Toute retraite leur sera coupée dans la Mandchourie pauvre et déserte, dans la Corée montueuse et hostile. Si la flotte russe devient maîtresse du détroit de Corée, alors ce ne serait plus la défaite, mais l'*extermination* sans remède. Comme Moscou et Smolensk furent, en 1812, le tombeau des Français — et ils avaient Napoléon — *la Corée pourrait bien être, en 1905, le tombeau des Japonais.*

Digitized by Google

Il est difficile d'examiner ici la possibilité ou le caractère d'une intervention des puissances. Mais tout porte à croire qu'elle resterait exclusivement pacifique. Les deux ligues en présence seraient, sans aucun doute : Russie, Allemagne et France, trois puissances continentales, et Japon, Angleterre et États-Unis, trois puissances maritimes. Sauf les deux belligérants, aucune des quatre autres ne veut sincèrement la guerre. Nul n'a d'intérêts primordiaux en Mandchourie. La lutte éclaterait-elle qu'elle serait paradoxale, invraisemblable. Voit-on trois États du continent combattant trois États quasi-insulaires? A part quelques engagements de flottes, ce serait le duel d'un homme armé d'un sabre contre un adversaire armé d'un mauvais pistolet. Le combat ne serait sérieux qu'en Asie, en Mandchourie même. Or, il est déjà engagé. Donc, toute intervention armée serait inutile aux combattants, ruineuse à leurs alliés.

Il est facile à une bonne diplomatie d'écarter cette éventualité terrible, mais à la condition de s'appuyer sur des forces imposantes et sur de fermes résolutions. Restons de sang-froid, calmes et pacifiques. Soyons justes et soyons forts, prêts à toute entente comme à toute lutte; et la paix sera assurée pour nous.

Albert MEYNIER,

Professeur au Lycée David d'Angers
et aux Cours Municipaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Frères Mineurs Capucins de Saumur

(1600 - 1791)

Les documents qui ont servi à la présente notice sont tirés de la bibliothèque franciscaine, dont le catalogue a été publié à Paris en 1902, et des Archives départementales de Maine-et-Loire, en particulier du *Livre des Antiquités du couvent des capucins de Saumur*. Ce registre, petit in-folio, date de 1645 et se compose de deux parties ; elles commencent de chaque côté suivant l'usage connu. Ce sont d'abord les décisions capitulaires des chapitres provinciaux de la province de Touraine ; puis *L'establissement du couvent des capucins* de Saumur.

C'est en vertu d'une ordonnance du chapitre tenu à Orléans en 1643 que fut commencé ce registre, pour être mis ensuite à jour par les successeurs. Comme cette ordonnance ne manque pas d'intérêt, il sera peut-être utile d'en citer quelques articles :

« 1° On remarquera ceux qui ont affectionné l'establissement des frères, l'année et l'assemblée des habitants et leur consentement pour y recevoir les frères, et les questes qui y ont été faites ;

« 2° L'année du chapitre provincial auquel les PP. consentirent aux requestes qu'on leur faisoit d'y venir habiter, les contradictions qui s'y sont rencontrées...

« 3° L'année du jour du plantement de croix...

Digitized by Google

« 4° Par qui la place fut donnée ou de quelles aumosnes elle fut achetée...

« 5° Le jour et l'an de la bénédiction de la première pierre...

« 9° Le jour et l'an de la dédicace...

« 12° Il faudra continuer le livre d'année en année, y mettant les gardiens, prédicateurs des grandes églises, les morts et les ordonnances des chapitres généraux et provinciaux ;

« 13° Pour bien remarquer le lieu où sont enterrés les FF., il faudroit faire un plan de la place du cimetière réduit au présent pied, mettant six pieds de long et quatre de large pour chaque fosse où l'on marqueroit les FF. qui y seroient enterrez comme on a fait au cimetière [des capucins de la rue Saint-Honoré] de Paris. »

Cette ordonnance, insérée en tête du *Livre des Antiquités*, a été assez bien exécutée. De 1729 à 1778, toutefois, il y a une lacune. Faut-il la regretter ? Le registre est intarissable sur le chapitre des constructions et réparations, il ne nous apprend rien sur la vie extérieure et publique du couvent.

Cette notice sera divisée en deux paragraphes :

I. Le couvent ;

II. La liste des supérieurs.

Pour la compléter, il faudrait parler ensuite des religieux saumurois.

I. Le Couvent

Le premier capucin que l'on vit à Saumur fut le P. Sylvestre, de Laval. C'était en l'année 1600[1]. Le fameux prédicateur y était venu semer, au milieu des protestants, le grain de la parole évangélique et réfuter le livre du

[1] François Lucas. *Pèlerinage poitevin.* Poitiers. 1613.

Digitized by Google

gouverneur du château, Duplessis-Mornay, sur le sacrement eucharistique. C'est à la suite de cette prédication qu'eut lieu à Paris, sur l'ordre du roi Henri IV, la conférence contradictoire entre le capucin et le ministre protestant, dont parle le journal de L'Estoile[1].

« Quelque temps après la prédication du P. Sylvestre, le P. Joseph, de Paris[2], vint prescher à Saumur et, comme il avait un talent pour la prédication très excellent et très rare, aussy donna-t-il au public une très merveilleuse satisfaction. Et, comme le séjour qu'il fist à Saumur luy fist connoistre la nécessité de la ville pour lors tenüe avec une forte garnison par les Huguenots, aussy le zèle de ce bon Père luy fist dès lors désirer à Saumur l'establissement des religieux de son ordre pour servir de contrebatterie et fortifier en la foy les catholiques de la ville avec plus d'adventage, de succez et de commodité. Et, pour bien ouvrir les moyens, Dieu voulust qu'environ ce temps-là il fût obligé de s'arrêter à Fontevrault par l'instance que fist Madame d'Orléans aux supérieurs de l'ordre. Ceste bonne princesse, qui tiroit sa naissance de la très illustre maison des ducs d'Orléans et de la royale tige de Bourbon, estant demeurée veuve par la mort du marquis de Belle-Isle, son mary, et s'étant retirée du monde dans la fleur de son aage pour servir Dieu, premièrement aux Feuillantines de Toulouze, et par après dans la très célèbre abbaye de Fontevrault, avoit prins grande confience au Père Joseph de Paris, et il semble que dès lors Dieu voulut unir ces deux esprits au dessein de son ser-

[1] *Annales Franciscaines*, tome XIV. — La *Chronologie historique* (Bibl. nat. ms. 25044) rapporte un joli trait entre Duplessis-Mornay et le P. Simplicien, de Chaumont, emprisonné par le ministre au château de Saumur. Sur le P. Sylvestre, cf. P. Edouard d'Alençon, *Les Capucins d'Alençon*, et l'abbé Angot, *Dict. hist. de la Mayenne.* = Bern. de Bologne, *Biblioth. fr. min.cap.* = P. Emmanuel de Lanmodez, *Les Pères Gardiens du couvent de Saint-Honoré.*

[2] Bien connu depuis les travaux de MM. Dedouvres et Fagniez.

Digitized by Google

vice pour en faire sortir l'ouvrage de sa main et faire naistre de l'union de ces deux fortes âmes la congrégation des religieuses de Nostre-Dame-du-Calvaire, de laquelle, peu de temps après, ladite dame fust la fondatrice et le Père Joseph de Paris le fondateur[1].

« Il arriva donc que environ ce temps-là un jeune homme de la ville de Saumur, nommé François Bonneau, advocat au Parlement de Paris, se faisant capucin et estant nommé P. Jean François de Saumur, laissa par testament en faisant profession et légua une somme d'argent pour accepter une maison qui servirait d'hospice[2] aux capucins, s'il arrivait qu'ils voulussent s'establir en ceste ville, et nomma pour exécuteur testamentaire son propre frère Mre Jean Bonneau, sieur de la Maisonneufve, sénéchal, lieutenant général et maire perpétuel à Saumur. C'est celuy qui, embrassant avec affection ceste affaire, fust le premier qui parla de bastir un couvent de capucins en ceste ville et en escrivit au P. Ange de Joyeuse[3], qui estoit alors provincial, le priant de luy accorder et à Mrs de la ville de Saumur la requeste qu'ils luy faisoient de leur donner des capucins. »

Voici la réponse du P. Ange de Joyeuse :

« Monsieur,

« Dieu vous donne sa paix.

« J'ay reçeu la vostre qu'il vous a pleu m'escrire avec la requeste de Messieurs de la ville pour avoir un couvent des nostres. Je ne puis vous faire aultre response, estant sur

[1] Cf. Simon Mallevaud. *Annales Calvairiennes*, et Petit, *Antoinette d'Orléans*. = Richard, *Le véritable P. Joseph*.

[2] *Hospice*, maison occupée par des religieux et qui n'a pas encore le titre canonique de couvent. Le supérieur s'en nomme *Président*.

[3] Cf. P. Emmanuel de Lanmodez. *Les Pères Gardiens du couvent de la rue Saint-Honoré*. — Etant comte du Bouchage, le P. Ange de Joyeuse fut gouverneur d'Anjou. Cf. *Journal* de Louvet, publié dans la *Revue de l'Anjou*.

Digitized by Google

mon partement de Rome, sinon que j'écris au P. Léonard[1] que j'ay laissé commissaire en ma place, qu'il aille à Saumur avec le Père Sylvestre [de Laval] qui est définiteur et qu'ils voient le lieu qu'il vous plaise nous offrir affin qu'au chapitre prochain l'on vous puisse donner des frères selon vostre désir. Je suis mary que je n'ay la commodité de m'y transporter moi-mesme pour vous rendre ce devoir; mais le P. Léonard avec le P. Sylvestre vous voyant, ce sera autant que sy moi mesme le faisois. Nous vous avons en ceste affaire la principale obligation que vous y estes monstré principalement affectionné. Cela faict que nous prions particulièrement nostre Seigneur qu'il récompense vostre bonne affection, vous asseurant moy au nom de tous nos frères que nous n'aurons rien en la plus grande recommandation que l'avancement spirituel de vostre ville, et moi en particulier qui prie Dieu,

« Monsieur, vous combler de ses saintes grâces.

« De Paris, ce 27 décembre 1607.

« Votre très humble serviteur en nostre Seigneur,

« Fr. Ange, *provincial ind. des Capucins*[2]. »

Dès que la nouvelle se répandit de la fondation prochaine d'un couvent de Capucins à Saumur, deux sortes d'obstacles s'élevèrent à l'encontre de la réalisation de ce projet, l'un venant des catholiques, l'autre des protestants. François Collin de la Noue[3], commissaire examinateur au siège royal de Saumur, s'est fait l'écho des agitations des catholiques. Dans une lettre à son cousin Lasnier de Leffretière, il écrit, en parlant des Capucins et des Récollets : « ...Nous

[1] P. Léonard, de Paris. Cf. P. Emmanuel, *loc. cit.* et *Eloge des illustres Capucins*, 29e éloge (Bibl. nat., f. fr. 25046).

[2] Cf. *Annales des Cap. de Paris.* année 1668 (Bibl. Mazarine, ms. 2879). — Sbaralea. *Supp. script. ord. min.* Rome 1806.

[3] Ancien élève du collège d'Harcourt, à Paris, avec Léonor de Remefort, aussi d'Angers. Cf. Grangier, *De Francia ab interitu vindicata scholastica exercitatio*, 1611, in-8° de 88 p.

Digitized by Google

ne pouvons avoir trop de tels voisins, mais je doute que nous puissions parvenir ny à l'ung ny à l'aultre, veu les contradictions qui ce trouvent, les uns désirant les Récollectz, auquel nombre je suys embarqué de longe main, et leur misère m'i porte; les aultres, les Capucins que je souhaiterois pareillement, ces Récollectz estant préalablement placés; d'aultres ne désirantz ny les uns ny les autres. Je vous diray, s'il vous plaist, que maporte d'affection aux Récollectz, c'est leur probité, la réformation où ils tendent, les traversent qu'ils souffrent pour le nom de Dieu... (*sic*). Pour le logement de Messieurs les Capucins, les Récollectz estantz accomodez, on essaiera à dresser audit couvent quelques cellules pour les recevoir et jusqees à ce que cela soit faict, j'ay une maison que je leur offre et prendray à honneur de les bienvenir[1]. »

Ls seconde difficulté venait de Duplessis-Mornay[2]. Il prétendait que les « villes d'hostage », celles où les protestants avaient le droit de séjourner étaient « exemptes » de pareilles fondations. Outre que ces raisons n'étaient pas bonnes, il avait affaire à trop forte partie pour vaincre. La tante d'Henri IV, l'abbesse de Fontevrault, écrit au Roi par l'intermédiaire de M. de Saint-Jean Avril, habitant de Saumur. Le roy aussitôt mande très malicieusement à Duplessis « qu'il veut qu'il prenne en sa protection le couvent des Capucins qu'on va bastir à Saumur », et il expédie le brevet suivant :

« Aujourd'huy, IX de janvier mil six cens et huict, le Roy estant à Paris et ayant esgard à la très humble supplication et requeste qui luy a esté faicte par Madame de Frontevaulx, sa tante, Sa Majesté, en sa faveur a permis et

[1] Arch. dép. de Maine-et-Loire. E. 3013.

[2] Sur Duplessis-Mornay, voir *la France protestante* des frères Haag.

Digitized by Google

accordé aux habitans de la ville de Saulmeur de faire construire un couvent de Cappuchins en ladite ville, en tel lieu d'icelle ou des faulxbourgs et environs qui sera trouvé à propos, et de ce m'a commandé leur en expédier le présent brevet qu'elle a pour ce signé de sa main et faict contresigner par moy, son conseiller secrétaire d'estat et de ses commandemens et finances.

« HENRY.
« DE LOMÉNIE. »

L'abbesse, sitôt le brevet reçu, l'envoie à la municipalité de Saumur :

« Messieurs, il a pleu au roy mon seigneur m'accorder la très humble supplication que je luy ay faitte pour un couvent de Capucins en vostre ville, ainsy que vous pourrez voir par le brevet que je vous envoie. Servez-vous de ceste occasion, ie vous prie, laquelle ne vous sera iamays si favorable, et croyez que pour mon regard j'y apporteré tout ce qui dépendra de ma faveur, comme en tout aultre chose où il yra de vostre contentement en général et en particulier. En ceste asseurance, je me diré touiours,

« Messieurs,

« Vostre très affectionnée voysine et amie,

« ÉLEONOR DE BOURBON. »

« A Fontevrault, 17 janvier 1608. »

Quelques jours plus tard, « en la convocation et assemblée des manans et habitants de la ville et faulxbourgs de Saumur tenue au pallays royal dudit lieu, il est conclu et délibéré par lesdits habitants qu'il faut accepter l'offre de sa Majesté qu'il a pleu à lad. dame de Fontevrault procurer pour eux; après qu'il a esté faict lecture à haulte voix du mandat signé Henry, et plus bas de Loménie, du neufième janvier mil six cens huit, ensemble de la lettre de lad. dame soubz scritte Éléonore de Bourbon, du XVII

Digitized by Google

dud. mois de janvier et pour cest effect qu'il faut rescrire au Reverand provincial dudit Ordre, afin de venir accepter et choisir telle place qu'ils verront estre propre pour la construction de leur couvent, à la charge neantmoings que lesdits habitants ne pourront estre contraintz d'en fournir aulcunes choses et prendront seullement lesd. capuchins ce qui leur sera gratuitement et pour l'honneur de Dieu donné[1]. »

Le terrain fut donc choisi, et la place aménagée par les soins des PP. François de Neufchâtel et Jean-François de Saumur, proche la chapelle Saint-Nicolas, « comme lieu où le service des PP. capucins serait le plus requis ». D'autres bienfaiteurs se firent connaître : Mre Mathurin Guybert, père du P. Gilles de Saumur, Mr Froger, avocat, père du F. Georges de Saumur, et toute la communauté des avocats. Plus tard, le 15 mars, Louis XIII adressera un mandement au sénéchal et au procureur de Saumur, afin que 1.500 livres soient données aux capucins à prendre sur les « dons et aumosnes » faits à la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers[2].

[1] Arch. Maine-et-Loire. Série H. Capucins de Saumur. Voici les noms des délibérants : N. H. Jean Bonneau, écuyer, sieur de la Maisonneufve, conseiller du roi, sénéchal de Robe longue, lieutenant général, juge ordinaire, et maire; Adam Lebeuf, lieutenant particulier assesseur, échevin; René Boucher et Pierre Foyer, contrôleur et sénéchal dudit lieu; Guillaume Bourneau, procureur du roi; Jean Barrauld, président en l'élection; Charles Blondeau, enquêteur de la Sénéchaussée; Richard Couronneau, avocat; François Bovaneau, avocat; Jean Hubert, conseiller au siège de la prévôté; Pierre Ferragu, vicaire à Saint-Pierre; René Herpin, contrôleur en l'élection; Jean Frappin, greffier en l'élection; René du Tertre, procureur du roi en l'élection; Samuel Trabit; Jamet; Goguery, sergent royal; Pierre Pellaut; Me Bouchet; Jean du Tertre, notaire royal; François Mézière, chirurgien; Charles Guyet, sergent royal; Etienne Symonneau, sergent royal, etc. Cf. *Ann. Franciscaines*, tome XIV (1886), p. 246-249. — *Memorabilia provinciæ Turonensis*. Arch. di Stato à Milan (bibl. franc. ms. 43), dont le texte (p. 60) est évidemment une traduction latine abrégée du *Livre des Antiquités*. — *Dict. de Maine-et-Loire*. V. Saumur et les références y indiquées. — Grandet, *Notre-Dame Angevine*, édit. Lemarchand.

[2] Arch. de M.-et-L. Série H. Cap. de Saumur.

Digitized by Google

La requête suivante fut alors adressée à l'évêque, Mgr Claude Miron :

« A Monseigneur,

« Monseigneur le Révérendissime Evesque d'Angers,

« Supplient humblement les citoyens et habitans de la ville de Saulmeur et vous remonstrent que le Roy leur a octroyé ung couvent des pères capucins, ausquelz ilz ont donné une place pour y faire bastir ledit couvent ; ce qu'ilz ne peuvent entreprendre sans vostre octroy et permission. Ce considéré, Monseigneur, vous plaise octroyer ausdictz supplians licence de faire mettre et apposer la première pierre de l'église et bastimens desdictz pères, en la dicte place, et pour cest effect, si votre commodité le permect, venir faire cette bénédiction et cérémonie, ou bien déterminer quelque ung en vostre place pour ce faire tel qu'il vous plaira, vous nous obligerez et lesdictz Pères à prier Dieu pour vostre prospérité[1] ».

Voici la permission épiscopale :

« Renatus Roussier presbyter, jurium licentiatus, cantor et canonicus ecclesiæ insignis Andegavensis Reverendi in Christo patris et domini mei Caroli Dei et sanctæ Sedis apostolicæ gratia andegavensis episcopi in spiritualibus et temporalibus vicarius episcopalis. Cum sicut accepimus incolæ urbis Salmuri andegavensis diœcesis in augmentum religionis christianæ in votis habeant in sequendo intentionem et christianissimi Domini nostri Regis Henrici quarti nunc fæliciter regnantis edificare ecclesiam et conventum fratrum capuccinorum ordinis sancti Francisci, nos tam laudabili proposito annuere cupientes eisdem incolis ut signum sanctæ crucis in loco decenti et honesto quam eligere maluerint pro edificatione dicti conventus ponere et elevare possint, aucthori-

[1] Bibl. d'Angers, ms. 781 (cat. Lemarchand).

Digitized by Google

tate ordinaria ejusdem Reverendi Domini episcopi qua fungimur licentiam damus et concedimus dummodo tamen patroni ejusdem Salmurii litteras supplicatorias eidem domino episcopo porrigant pro ædificatione dictæ ecclesiæ et conventus.

« Datum Andegavi sub sigillo ejusdem Reverendi Domini episcopi die vigesima sexta mensis julii, anno Domini millesimo sexcentesimo octavo.

« Signatum per eumdem dominum vicarium generalem.

« ROUSSIER. »

La croix conventuelle fut plantée au mois d'août 1608 et seize religieux occupèrent dès lors le couvent. Le 22 mars suivant, la première pierre des bâtiments fut posée sous le grand autel par M. du Bellay, en vertu de l'autorisation épiscopale suivante :

« Carolus Dei et sanctæ Sedis apostolicæ gratia episcopus Andegavensis nobili et venerabili viro magistro Ludovico de la Gresille, presbitero, jurium licentiato archidiacono Transligerim et canonico ecclesiæ nostræ Andegavensis, salutem in Domino. Ut in hoc loco quodam prope et extra muros urbis Salmuri nostræ andegavensis diæcesis in quo ejusdem urbis cives et incolæ ecclesiam et altare ac conventum fratrum minorum Sancti Francisci capucinorum nuncupatorum de novo constructa et edificata procurant cum aspersione aquæ ad hoc cum sale exorcisatæ et benedictæ, orationibus, ceremoniis et solemnitatibus ad id convenientibus et assuetis, primariam lapidem in fundamentum ipsius ecclesiæ et altaris ponendum et locandum benedicere possis et valeas; Tibi de cujus fide pietate et sufficientia confidimus, licentiam et facultatem damus et concedimus. In eo autem loco vigeat vera fides et timor Dei, fraternaque dilectio et sit locus destinatus orationi et ad invocandum et laudandum nomen domini nostri Jesu Christi.

Digitized by Google

« Datum Andegavi sub sigillo nostro et secretarii nostri signo, die septima mensis martii, anno Domini millesimo sexcentesimo nono.

« Per dominum meum Revd^issum^ Episcopum Andeg.

« MOTIN. »

En 1612, l'avocat général Gauthier, sieur de Boumois[1], fit construire en pierre de taille la seconde chapelle latérale, dédiée à saint Charles Borromée, et les religieux commencèrent à chanter publiquement l'office au chœur.

En 1619, le chapitre provincial, tenu à Poitiers, nomma gardien le P. Jean-François de Saumur, « qui conduisit ledit couvent jusques en sa perfection, et commença par la dédicace que fist Mr Fouquet, évesque d'Angers, assisté de M. Breolé, évêque de Troyes, qui bailloit la confirmation cependant que M^r^ d'Angers dédioit l'église[2]. Et on a remarqué que la Providence divine parut grandement en ce qu'une religion qui n'a pas un denier de rente ny de propre ayt peu en deux ou trois années, 1619, 1620, 1621, faire ce que les plus riches communautés ont bien de la peine à exécuter. Car il [le P. Jean-François] acquitta le couvent de dix-huit cents livres qu'on devoit pour les bastimens qu'on avoit précipités pour se loger promptement. Il fist construire cette grande muraille qui va tout du long des ourmeaux, depuis l'église jusques à la rivière, qui cousta quatorze cents livres avec le grand portail, et planta de sa propre main lesd. ourmeaux qui sont dans ces trois grandes allées, à l'entrée. De plus il fist faire la muraille tout du long de la Solaye (*sic*) qui cousta cinq cents livres; de plus fist rehausser tout le jardin, prenant la terre des allées pour jetter sur les carreaux et remplir les allées de sable par le moyen de Mr Decure, grand voyeur qui donna pour ce suiet six vingts escus qu'il ne

[1] Gaultier, né vers 1560. Cf. *Dict. de Maine-et-Loire*.

[2] Cf. Bibl. nat. Fonds de D. Housseau. Tome XVII.

Digitized by Google

voulut point estre employez à aultre chose qu'à cela. De plus, il acquit la Saulaye et le jardin de Bouvinière qui occupoit un cart dans l'enclos du jardin du couvent pour lequel avoir il fallut bailler treize cents livres, encore qu'il n'en valut que quatre cents, à cause que les hérétiques en avoient promis lad. somme pour y faire un cymetière. De plus, il acquitta les rentes et l'indemnité due à M. Du Peray Le Bœuf, soy disant prieur de Saint-Nicolas Douffart, et pour le contenter il fallut luy bailler six vingts escus comme il appert par le contrat d'achapt endossé de la propre main dud, prieur. Il restoit encore aud. couvent pour son accomplissement, continue le *Livre des Antiquités*, d'y bastir un sanitat avec une chapelle; mais personne ne l'entreprist jusqu'en 1629 que le susd. Père Jean François de Saumur y fust derechef envoyé pour gardien et, voyant que la contagion le pressoit, il fist bastir le plus promptement qu'il peust le sanitat qui se voit au bout des allées vers la rivière, avec une petite chapelle qu'il nomma de Saint-Sauveur, qui s'appelloit autrement la chapelle du port. Tout cela cousta cinq cents livres aumosnées par la maison de ville à cause que cela regardoit le bien public. De là pendant les maladies, l'on voiet (*sic*) sortir quatre capucins deux à deux, revestus de surplys, tenant en une main le St Sacrement ou les S^tes^ huiles, et une croix en l'autre et alloient tant dans le sanitat publiq que dans touttes les maisons affligées de la contagion administrant les sacremens à tous les malades indifféremment, car et riches et pauvres désiroient leur assistence. Tous les peuples les voyant passer jettoient de grandes exclamations dans le ciel, pleurant, gémissant et louant une action si généreuse... et cela dura jusqu'en l'année 1635 que finit la contagion. Et ce fust en ceste année-là de 1635 qu'on peut bien dire que le couvent des capucins de Saumur a esté accomply de tout poinct, car on y a rien basty depuis, sinon qu'on y a estably la con-

Digitized by Google

fession des séculiers pour la commodité d'un si grand peuple qui habite tant dans les fauxbourgs de Saumur comme ès paroisses contigues, Villebernier et Saint-Lambert-des-Levées[1]. »

Le 21 août 1659 on posa la première pierre des nouvelles infirmeries. On y mit cette inscription latine :

DECIMO SEPTIMO INTER LABENTE SÆCULO
SOLE TAURUM LUSTRANTE
ALEXANDRO SEPTIMO PONTIFICE, HENRICO ANTISTITE[2],
LUDOVICO DECIMO QUARTO REGNANTE
PRINCIPIS BELLENSIS[3] FUNDATORIS MEI
OBSTETRICANTE MANU, FREMENTE INFERNO,
HODIE CADO UT IN ME ET DEI ET INFIRMORUM
RESURGAT DOMUS,
SUIS NUNQUAM SEPELIENDA RUINIS.
CENTRUM NUNC LÆTA REPETO, SOLEM NUNQUAM VISURA,
DUM TENEBRAS VIDEBIT HÆRESIS CALVINIANA,
SEMPITERNIS BARATHRI MENSURA IN UMBRIS.
VALETE SOLIS LUMINA, DUM PONAM TENEBRAS LATIBULUM MEUM
PONET IN SOLE DEUS TABERNACULUM SUUM;
VALETE ET VOS ALIA SIDERA, SI ALIIS BENE VISA, MIHI INVISA;
LUX VESTRA OMNIBUS JUCUNDA, MIHI
LEVANTI ME VÆ : OMBRANTI SALUS FUNDATORI MEO
PRINCIPI CAROLI BELLEENSI NOBILISSIMO
IN CUJUS MANU MUNIFICA ET NUMMIFICA
DORMIAM ET REQUIESCAM.

Les événements qui suivent et qui arrêtent l'attention se réduisent à peu de choses. C'est d'abord la tenue de deux

[1] *Livre des Antiquités*. Arch. M.-et-L. Série H Cap. de Saumur, La confession a été établie en 1627. — Bodin. *Recherches historiques sur la ville de Saumur*, tome II, p. 160.

[2] Mgr Henri Arnauld.

[3] M. du Bellay.

Digitized by Google

chapitres provinciaux de la province des Capucins de Touraine réunis à Saumur :

1. En 1679, le 11 août, fut élu : provincial, le P. Pierre de Poitiers, et définiteurs, les PP. Séraphin de Concoursault, Pacifique de Brinon, Hilaire de Poitiers et Agathange d'Orléans;

2. En 1725, le 27 juillet, fut élu : provincial, le P. Pacifique de Romorantin, et définiteurs, les PP. Hilarion de Châteauroux, Pacifique de Tanay, Joseph-Marie de Bourges et Jean Baptiste de Boussac;

3. En 1762, furent élus à Saumur : provincial, le P. Jérôme de Bourges, et définiteurs, les PP. Barnabé d'Issoudun, Fidèle d'Angoulême, Henri de Poitiers et Paul d'Orléans (*Schem. prov. Parisiens.* 1893. p. 33).

En 1684, la mission du P. Honoré de Cannes[1]. « Elle se fit à Saumur avec beaucoup de fruit et d'éclat, Monseigneur d'Angers, présent à tout pendant six semaines qu'elle dura, depuis le 7 du mois de juillet jusqu'au 12 d'août 1684. » La relation de cette mission, digne de celle d'Angers, fut imprimée à l'époque. « Ensuite, rapporte le chroniqueur, le temple des Huguenots fut condamné et démoli, leur académie interditte, et le tout au profit de l'hostel Dieu de Saumur. »

« ... L'an 1698, le 10 janvier, les eaux augmentèrent si fort qu'on fut obligé d'abandonner le bas du couvent, excepté l'église, et de faire le réfectoire dans la grande chambre... ; le 15 suivant (de février), premier samedi de Carême, les eaux crurent si haut que nous fûmes contraints d'abandonner l'église, de porter le Saint-Sacrement dans la chapelle des infirmeries; ... le premier dimanche de Caresme, les eaux estant entrées dans le sanctuaire, le chœur, les chapelles et la sacristie, elles montèrent dans

[1] Cf. Letourneau, *Hist. du Séminaire d'Angers.* — P. Henri de Grèzes, *La Vie du P. Honoré de Cannes.*

Digitized by Google

le jardin jusques au cadrant d'hardoise au haut du pied d'estail. »

Le 23 septembre 1699, le sieur Le Comte, maître-sculpteur de la ville de Poitiers, fournit un tabernacle qui coûte six cents livres et dont manque la description.

En 1707, le gardien fait peindre un *saint François*, qui coûte 18 francs, par un nommé Le Bland[1].

En 1709, à la mi-juin, il y eut deux crues d'eau. « La première estoit extraordinaire, vie d'homme n'en a veu une plus haute, elle estoit plus de six pieds dans nostre jardin. C'estoit une eau chaude et puante qui perdit entièrement tout le jardin, ayant tout pourry jusques à n'avoir pas un brain d'arbe. Tout le couvent en estoit remply, on alloit en bateau dans nostre église, il fallut oster tous les ornemens de la sacristie et les devants d'autels... La deuxiesme crue vint huit jours après, qui ne fut pas si grande, mais infecta tout le couvent[2] »

En juillet 1721, on refait le clocher pour y placer la nouvelle cloche, baptisée Jean-François-Catherine, par « Jean-François Foulon, conseiller du Roy, lieutenant général criminel au siège de la Sénéchaussée, ville et ressort de Saumur, et subdélégué dudit lieu, et par dame Catherine Treton, épouse de haut et puissant seigneur messire Jean d'Assy de Gaucourt, chevalier seigneur dudit lieu, commandant ès ville et château de Saumur et pays saumurois. » Cette cloche pesait 354 livres.

Sous le gardiennat du P. Victorin de Saumur, en juillet 1765, l'horloge du chœur est réparée en entier; il fallait la remonter soir et matin; « par le moyen de quatre poulies elle ne se monte plus que toutes les 24 heures. »

Le 26 janvier 1770, la Loire déborde et les eaux remontent à la hauteur de neuf pouces dans l'église, et à

[1] Cf. C. Port, *Les Artistes Angevins*.
[2] *Livre des Antiquités*, id.

Digitized by Google

la hauteur de dix-huit pouces le 28 novembre de la même année 1770. « Ces deux crues sont les plus grandes qu'on ait jamais vu, surtout la dernière, elle a été des plus surprenantes et a paru extraordinaire à tous ceux qui en ont eu connaissance. Le pont Fouchard en a été fort endommagé, huit de ses arches ayant été emportées; les basses rues de la ville, la rue Saint-Jean, la Maison de ville, le Puit neuf et la rue de la Tonnelle ont été tellement inondés qu'on allait en bateau dans tous ces endroits[1] ».

Le P. Donat de Colmar, en 1781, fait placer dans l'église trois autels en marbre, dont le grand coûte 400 francs.

D'après l'état de la généralité de Tours (1662-1666), le couvent contenait huit religieux.

« L'église de ce couvent est propre et bien décorée, lit-on dans l'état des couvents en 1765-1766[2], mais la sacristie est dépourvue du linge nécessaire. Les ornements d'autel manquent. La communauté du linge à l'usage des religieux est d'assez bonne qualité et est suffisante en quantité. Les couvertures de laine ne sont pas de même, elles sont nombreuses, mais aussi elles sont fort mauvaises. Les infirmeries sont pourvues de choses nécessaires. La cuisine ne manque pas de ses ustensiles, la cave de ses fûts. Les murs de clôture sont solides et ne demandent pas de réparations à faire; ceux des bâtiments sont de même... Cette communauté doit environ deux cents livres; elle n'a d'autre fonds de terrain que celui de clôture et nul revenu. »

La commission des réguliers certifiera à son tour que le monastère, composé de dix religieux « est situé seul dans un faubourg qui renferme 2.000 communiants, où il rend des services spirituels. Deux diocèses qui se réunissent près de cette ville [de Saumur] sont l'objet du zèle des

[1] *Livre des Antiquités,* ibid.
[2] Arch. nat. G⁹ 548-550.

Digitized by Google

religieux qui leur portent scrupuleusement tous les secours spirituels[1]. »

Des travaux apostoliques des Capucins il est resté peu de traces. Au XVIIe siècle, le P. Jean-Baptiste d'Avranches, qui dans sa jeunesse avait été nommé par Clément VIII censeur des livres de la bibliothèque Vaticane, conduit les Poitevins en pèlerinage à Saumur[2] à Notre-Dame des Ardilliers.

Le P. Michel de Châtelleraut prêche l'octave du Saint-Sacrement, en 1691; en 1693, le P. Gilles de Bourges prêche l'avent et le carême en 1694[3]. En 1698, le P. Chrysostome de Monistrol[4], de la province de Lyon, prêche le carême à Fontevrauld « avec grand succès, la satisfaction de Madame l'illustrissime abbesse Madeleine de Mortemart de Rochechouard, avec le contentement des deux communautés d'hommes et de filles et l'applaudissement des auditeurs. » En 1698, le P. Esprit de Beaufort (Le Marie) prêche l'octave du Saint-Sacrement, à Saumur. Le 7 octobre 1737, le conseil de ville présidé par le premier échevin Olivier de Bommois, nomme pour prêcher l'avent prochain le P. Emmanuel de Ruffec, et pour le carême le P. Alexandre d'Angoulême[5]; de même le 15 février 1732,

[1] Bibl. francis. ms. 38, p. 607.

[2] Bibl. franciscaine, ms. 189. — *Les derniers soupirs du Vénérable Père Jean-Baptiste d'Avranches*. Nantes, 1629 (Bibl. nat. Ln^27. 10243). *L'heureuse conversion des bourgeois et des habitans de la ville de la Rochelle*. Paris, 1621 (Bibl. nat. Lb^36. 1577). Il pris part à à la mission du Poitou.

[3] « La même année (1694), dit le *Livre des Antiquités*, fut extrêmement fâcheuse pour les pauvres, et par une ordonnance du Roy tous les habitans des villes et des paroisses des campagnes furent obligés de nourir un nombre de pauvres selon leurs moiens. L'Oratoire de Nostre-Dame, les Ursulines et la Visitation en avaient chacun 12, depuis le mois de décembre 1693 jusques au 22 de juin de 1694. Les bourgeois en avaient les uns six et les autres quatre, les autres deux ou un. »

[4] Plusieurs fois provincial de sa province, après 1719. Cf. *Schematismus prov. Lugdun.* 1895.

[5] Arch. munic. de Saumur BB. 6, fol. 116.

Digitized by Google

le P. Bruneau d'Angoulême, professeur de théologie, au lieu et place du P. Jérôme d'Angers tombé malade[1]; en 1693, le P. Gilles de Bourges pour l'avent et le carême. Mentionnons enfin, parmi les prédicateurs de la fameuse mission du Poitou entreprise sous le Pape Paul V, les PP. Sébastien et Jean-François l'un et l'autre de Saumur[2].

A la Révolution, le couvent renferme à peu près autant de membres qu'il en comptait au XVIIe siècle. L'inventaire du 2 septemhre 1790, conservé aux Archives de Maine-et-Loire, donne les noms des religieux de la communauté. Ce sont :

Jean *Métayer* (P. Gabriel de Saumur), gardien, âgé de 63 ans;

Antoine *Zettner* (P. Bernard), prêtre, âgé de 62 ans;

Louis *Berthery* (P. Saturnin), prêtre, âgé de 62 ans 5 mois;

Jacques *Petter* (P. Marin), prêtre, âgé de 64 ans;

Pierre *Milot* (P. Raymond), prêtre, âgé de 69 ans;

André *Bornais* (F. François-Xavier), lai, âgé de 42 ans;

Pierre *Grandménil* (F. Pacifique), tertiaire, âgé de 22 ans.

Il faut y ajouter le nom du P. Victorin de Saumur (Milsonneau) qui s'y trouvait encore au moins en 1789[3].

Les PP. Zettner, Berthery et Petter prêtèrent le serment. Le P. Gabriel de Saumur devait mourir en martyr. De la prison d'Angers où il fut incarcéré, il fut conduit sur la Loire et noyé dans un des bateaux de Carrier pendant la

[1] Ib. BB. 6. fol. 17. Voir aux Archives de Maine-et-Loire. G. 2313, fol. 29-30, des actes cap. de Notre-Dame de Nantilly, le mandement de l'évêque pour la mission de Saumur, 25 avril 1747.

[2] Arch. généralices de l'Ordre. *Analecta min. cap.*, 1888.

[3] Cf. *Rev. hist. de l'Ouest*, 1re année, p. 424. — Bibl. franciscaine, ms. 272. *Statistique de Maine-et-Loire*, par le P. Flavien de Blois.

Digitized by Google

nuit du 9 au 10 décembre 1793. Dom Chamard, dans son tome III (p. 507), l'a rangé au nombre des *saints personnages de l'Anjou.*

D'après Desmé de Chavigny (p. 107), les religieux furent contraints de quitter précipitamment le couvent dans les premiers jours de janvier 1791. Les scellés apposés au monastère furent levés à la demande de M. Meignan, curé de Saint-Jacques, les 28 et 29 octobre de la même année[1]. La bibliothèque possédait encore à ce moment « quatorze cents quarante (livres) de divers formats ». La vente des meubles et effets mobiliers eut lieu le 11 novembre, après avoir été annoncée par affiches un mois à l'avance et annoncée « à son de caisse et cry public par Noé, tambour ordinaire de cette ville[2] ».

Cette vente rapporta trois cent cinquante-six livres trois sols. Le curé de Saint-Jacques s'était précédemment emparé des objets du culte et de la sacristie.

De l'ancien couvent il ne subsiste plus qu'une porte, l'infirmerie, le réfectoire et la cuisine. La bibliothèque, depuis la Révolution, a été répartie en trois lots : à la municipalité, à la cure de Saint-Pierre, au collège communal[3].

Le *Livre des Antiquités* contient la mention de plusieurs décès. Nous les insérons ici pour terminer ce premier paragraphe :

M. de la Féronière, conseiller du Parlement de Bretagne, mort dans sa maison de La Motte, paroisse de Saint-Lambert, le 5 octobre 1684, enterré dans la chapelle de Saint-Joseph de l'église des capucins de Saumur;

Le P. Joseph de Saumur (Masse), prédicateur, vicaire du couvent, enterré le 4 mai 1699;

[1] Arch. Maine-et-Loire. Série Q. Capucins.
[2] Ibid.
[3] Bibl. franciscaine, ms. 177, fol. 60.

Digitized by Google

Le F. Paul de Secondigny[1], laïc, mort le 9 mai 1699;

Le F. Joseph de Poitiers, laïc, enterré le 20 mai 1699. Il était du couvent de Tours;

Le P. Charles-François de Preuilly, prédicateur, mort le 17 octobre 1778, à l'âge de 71 ans.

II. Les Gardiens

Le *Livre des Antiquités* a inséré deux fois la liste des supérieurs ou gardiens. L'une de ces listes, toutefois, s'arrête à l'année 1702. Les dates ne concordent pas toujours. J'ai essayé de les rendre exactes en me servant des dates de la tenue des chapitres, moyen nullement infaillible du reste.

1608. P. Josaphat de Rouen. Il était neveu, selon le *Livre des Antiquités*, des évêques d'Avranches et d'Évreux, NN. SS. de Péricard. Il fut six fois provincial de Normandie. Il mourut à Sotteville, près de Rouen, y étant gardien, le 21 août 1650; il avait pris l'habit le 12 février 1598. Cf. P. Edouard d'Alençon, *Les Capucins de Rouen*. — Sbaralea, *Suppl. script ord. min.* Rome. 1806. — Jean de Saint-Antoine, *Bibl. francis.*, tome II. — Bibl. de Rennes, ms. 275. Ms. du P. Balthazar, de Bellème. — *Chronol. hist. des Capucins*, p. 456. — Marcellin de Pont de Beauvoisin, *Piperie des ministres*. Lyon, Muguet, 1620. — Il était gardien à Beauvais en 1611, à Auxerre en 1615 et à Soissons en 1617. Cf. Bibl. nat., f. fr. 4952.

1611. P. Joseph de Paris (Le Clerc du Tremblay), mort en 1638. Voir les travaux de M. Fagniez et de M. Dedouvres. Élu supérieur au chapitre de Tours, le 30 avril. Il fut provincial de Touraine en 1613, 1614, 1615, 1623, 1624.

[1] Deux-Sèvres, arrondissement de Parthenay.

Digitized by Google

1612. P. Valentin de Nantes, premier gardien, élu au chapitre de Tours le 29 mai. Cf. *Annales* de Marcellin de Pise, p. 73, n° 169. — Sbaralea, *Suppl. script. ord. min.* Rome, 1806. — Il mourut à Poitiers. La bibliothèque franciscaine, ms. 190, donne sa vie tout au long.

1613. P. Elisée de Montreuil-Bellay, élu au chapitre de Tours le 17 septembre.

1614. P. Mansuet de Montargis, élu au chapitre de Tours le 5 septembre.

1616. P. Claude de Saint-Brieuc; élu au chapitre de Tours le 22 avril. Élu définiteur en 1621, 1624, 1625, passe ensuite à la province de Bretagne. Il avait pris l'habit le 17 septembre 1613; il mourut à Nantes le 18 juin 1632. (Bibl. de Rennes, ms. 275. *Manuscrit du P. Balthasar de Bellème.* — Cf. Bull. capuc., tome V, p. 106, 108. — Kerviller, *Bio-Bibliogr. bretonne.*

1617. P. Martin de Tours, élu au chapitre d'Orléans le 18 août.

1618. P. Ignace de Nevers, élu au chapitre de Rennes le 14 septembre. Il fut provincial de Touraine en 1630 et 1640. Il prit part aux missions du Poitou. (Arch. général. de l'ordre — *Anal. ord. min. cap.*, 1888). — Il fut gardien à Tours le 21 juin 1641, et confesseur des capucines de cette ville.

1619. P. Jean-François de Saumur (François Bonneau), élu au chapitre de Poitiers le 13 septembre. Il fut enterré au couvent de Saumur le jour de la Pentecôte 1645.

1621. P. Honoré d'Angers, élu au chapitre d'Angers le 27 août. C'est de lui que parle le P. François d'Angers, dans son *Hist. de la Mission du Maroc* (Niort, 1644). Il ne faut pas le confondre, comme je l'ai fait dans les *Fr. Min. de l'Université d'Angers* (p. 35), avec un second P. Honoré d'Angers (Jean-François de Cheverue. Cf. Pocquet de Livonnière, ms. 1067, p. 67 de la bibliothèque d'Angers, et Arch. de M.-et-L., E. 1998-2001). — Sur le

Digitized by Google

P. François d'Angers, cf. le ms. 470 *bis*, p. 254, de la bibliothèque d'Orléans.

1622. P. Ambroise de Saint-Pierre, élu au chapitre de Tours le 20 avril.

1523. P. Elzéar de Bourges, élu au chapitre d'Orléans le 7 juillet.

1624. P. Jean-François de Saumur, réélu au chapitre d'Orléans le 19 juillet.

1625. P. Pacifique de Langeais, élu au chapitre de Tours le 29 septembre.

1626. P. Raphael de Nantes, élu par la congrégation réunie à Saumur le 15 août. On lui doit *l'Exaltation de la Sacrée-Couronne de Notre-Seigneur*.. Rennes, Jacques Denys, 1638, petit in-8°. 1 front. gravé, 1 titre, 23 ff. lim. et 800 pp. (u-7).

1627. P. Elisée de Montreuil-Bellay, réélu à la congrégation d'Angers le 2 août.

1628. P. Uriel de Château-du-Loir, élu au chapitre du Mans le 19 mai.

1629. P. Jean-François de Saumur, réélu au chapitre d'Orléans le 18 mai.

1630. P. Pacifique de Langeais, élu au chapitre de Tours le 23 août.

1631. P. Hubert d'Alençon, élu au chapitre d'Orléans le 18 juillet. Il prit une part active à la difficulté entre les provinces de Bretagne et de Touraine au sujet de l'attribution de certains couvents. Cf. Bibl. francisc., mss. 104 et 468. Plusieurs fois définiteur. Il était gardien à Tours en 1645-1648.

1632. P. Germain d'Angers, élu au chapitre de Blois le 13 août.

1633. P. Hubert de Thouars, élu au chapitre de Tours le 22 septembre. Définiteur en 1634, 1636, 1637, 1639, 1640, 1641, 1643, 1645. Prit part aux mission du Poitou.

Digitized by Google

(Arch. généralices de l'Ordre. — *Anal. ord. min. cap.*, 1888.)

1634. P. Michel d'Orléans, élu au chapitre de Poitiers le 25 août.

1635. P. Timothée d'Angers, élu au chapitre de Bourges le 13 juillet.

1636. P. Isidore de Baugé, élu au chapitre d'Orléans le 4 juillet.

1637. P. Louis de l'Isle-Jourdain, élu au chapitre de Tours le 24 juillet.

1639. P. Bernardin de La Boissière, élu au chapitre de Bourges le 8 juillet.

1640. P. Ambroise de Rennes, élu au chapitre d'Angers le 31 août.

1643. P. Hubert d'Alençon, réélu au chapitre d'Orléans le 25 septembre.

1645. P. Agathange de Bourges, élu au chapitre de Poitiers le 25 août. Il fut le premier rédacteur du *Livre des Antiquités*.

1646. P. Paul de Montaigu, élu au chapitre d'Angers le 24 août.

1648. P. Raphael de Nevers, élu à Tours le 17 janvier. Cf. Bibl. franciscaine, ms. 468.

1648. P. Léon de Cluis, élu le 25 septembre à Orléans.

1650. P. Jacques de Beauvais, élu au chapitre de Blois le 10 février.

1653. P. Hyacinthe de Saumur, élu au chapitre d'Angers le 28 novembre.

1655. P. Germain d'Angers, réélu au chapitre d'Orléans le 23 avril.

1657. P. Charles de Niort, élu au chapitre de Poitiers le 4 mai. Définiteur en 1652.

1658. P. Bernardin de Poitiers, élu au chapitre de Poitiers le 30 mars.

Digitized by Google

1659. P. Bernardin de Beaugency, élu au chapitre d'Orléans le 7 novembre.

1660. P. Daniel de Lencloistre, élu au chapitre de Tours le 27 août.

1662. P. Emmanuel d'Orléans, élu au chapitre de Blois le 29 septembre.

1663. P. Séraphin de Concoursault, élu au chapitre d'Orléans le 27 juillet. Plusieurs fois définiteur, il fut provincial en 1673, 1675, 1682, 1684, 1688, 1690.

1666. P. Gabriel de Baugé, élu au chapitre de Tours le 30 juillet.

1668. P. Daniel de Lencloistre, réélu au chapitre de Tours le 10 janvier.

1670. P. François-Marie de Parthenay, élu au chapitre de Poitiers le 5 septembre.

1672. P. Valérien de Montmirail, élu au chapitre d'Angers le 13 mai.

1673. P. Jacques de Châteauroux, élu au chapitre de Tours le 25 août.

1676. P. Joseph-Marie de Chinon, élu au chapitre de Poitiers le 7 août.

1677. P. Marc d'Angers, élu au chapitre de Tours le 3 septembre.

1679. P. Henri de Palluau, élu au chapitre de Saumur le 11 août. Élu définiteur en 1685, 1688, 1690, 1691, 1694. Gardien à Tours en 1688, 1690.

1680. P. François-Marie de Parthenay, réélu à la congrégation de Tours le 6 mai.

1680. P. Henri de Palluau, réélu au chapitre d'Angers le 23 août.

1683. P. André de Bourges, réélu au chapitre d'Angers le 20 mai.

1685. P. Placide de Vendôme, élu au chapitre d'Orléans le 28 septembre.

Digitized by Google

1687. P. Ange de Bourges, élu à la Congrégation de Blois le 17 juillet.

1688. P. Charles-François d'Angoulême, élu au chapitre de Tours le 1er octobre. Plusieurs fois définiteur, il fut provincial en 1700, 1701, 1706, 1708.

1690. P. Philippe de Bourges, élu au chapitre d'Angers le 21 avril.

1691. P. Mathieu de Bourges, élu au chapitre d'Orléans le 28 septembre. Cf. *Revue de l'Anjou*, 1855, tome I, p. 113. Bibl. d'Angers, ms. 781.

1693. P. Grégoire d'Angoulême, élu au chapitre de Tours le 24 juillet. Il fut continué le 24 septembre 1694. Il a écrit l'histoire des Capucines de Tours dont la bibl. franciscaine possède le manuscrit original, incomplet, ms. 21.

1696. P. Isidore de Saintes, élu au chapitre d'Angers le 18 mai. Plusieurs fois définiteur, il fut provincial en 1703, 1705.

1697. P. Félix de Poitiers, élu au chapitre de Poitiers le 31 août.

1700. P. Louis de Thouars, élu au chapitre de Saint-Jean d'Angély le 3 août.

1702. P. Charles-François d'Angoulême, réélu à la Congrégation d'Angoulême le 11 octobre.

1705. P. Clément de Bourges, élu au chapitre de Poitiers le 20 avril.

1706. P. Tranquille d'Angoulême, élu au chapitre d'Angers le 13 août.

1709. P. Bruno d'Angoulême, élu à la congrégation de Poitiers le 7 octobre. Définiteur en 1713. Il mourut le 18 mai 1716.

1711. P. Agathange de Blois, élu au chapitre d'Orléans le 18 août.

1712. P. Bernardin de Bourges, élu à la congrégation d'Orléans le 26 octobre.

Digitized by Google

1713. P. Placide d'Issoudun, élu au chapitre de Blois le 17 août.

1714. P. Bruno d'Angoulême, réélu au chapitre de Poitiers le 17 octobre.

1716. P. Charles-François d'Issoudun, élu au chapitre d'Angers le 17 juillet. Il était lecteur de théologie. Définiteur en 1719, 1724, 1727.

1718. P. Joseph-Marie de Bourges, élu à la congrégation de Romorantin le 15 mai. Le chapitre eut lieu ensuite à Bourges le 17 juillet. Le P. Joseph-Marie fut définiteur en 1723, 1725, 1727.

1719. P. Marc de Nevers, élu au chapitre de Tours le 18 août.

1722. P. Alexis de Romorantin, élu au chapitre d'Orléans le 17 juillet.

1723. P. Jean-François d'Angoulême, élu à la congrégation de Chinon le 4 juillet.

1725. P. Guillaume de Bourges, élu au chapitre de Poitiers le 28 août.

1728. P. Anastase de Tours, élu au chapitre de Tours en juillet. Renonce à sa charge.

1729. P. Athanase de Blois, élu à la congrégation de Blois en janvier. Va ensuite gardien à Angers. Élu définiteur en 1744, 1747, 1753.

1729. P. Marc de Nevers, réélu au chapitre de Bourges en août.

1731. P. Athanase de Blois, réélu à la congrégation de Chinon en août.

1732 ou 1734. P. Jérôme d'Angoulême, élu au chapitre de Poitiers.

1735. P. Isidore de Blois, élu au chapitre de Vendôme le 1er juillet.

1738. P. Jacques de Blois.

1741. P. Isidore de Blois.

Digitized by Google

1743. P. Michel-Ange de Blois, élu au chapitre de Poitiers le 12 juillet.

1747. P. Isidore de Loudun, élu au chapitre d'Orléans le 18 août.

1748. P. Jean-Baptiste de Bourges, élu à la congrégation de Niort le 12 juillet.

1750. P. Alexis de Blois, élu au chapitre de La Rochelle.

1753. P. Joseph de Saumur, élu au chapitre de Blois.

1757. P. Fidèle d'Angoulême, élu au chapitre de Poitiers. Définiteur en 1762.

1759. P. Hyacinthe d'Issoudun, élu au chapitre de Loudun.

1761. P. Barnabé d'Issoudun, élu à la congrégation de Saint-Jean-d'Angély. Il fut provincial en 1765, 1774. Gardien à Niort en 1771 (Bibl. francisc., ms. 38). Un de ses successeurs au provincialat fut, en 1783, le P. Eugène de Saumur qui avait été gardien à Tours le 12 août 1768.

1762. P. Victorin de Saumur (Milsonneau). Voir plus haut. D'après le seul abbé Rangeard, il aurait prêté serment,

1765. P. Siméon de (?), élu au chapitre de Rochefort.

1766. P. Victorin de Saumur, réélu à la congrégation de Tours.

1769. P. Archange d'Angoulême, élu à la congrégation de Saint-Jean-d'Angély le 3 juillet.

1770. P. Sigismond de Trévillers, élu définiteur en 1774 et 1777. Cf. Morey, *Les Capucins en Franche-Comté*, p. 400.

1773. P. Victorin de Saumur, réélu à la congrégation de Saint-Maixent le 5 juin.

1776. P. Sigismond de Trévillers, réélu à la congrégation de Saumur en juillet.

1779. P. Donat de Colmar (Jean-Baptiste Oberrieder),

Digitized by Google

élu à la Congrégation de Romorantin le 10 juin. Né sur la paroisse Saint-Martin de Colmar le 30 mai 1730, profès à Nevers le 14 juillet 1752, il était en 1790 gardien à Angers. Le 27 avril, lors de l'inventaire, il déclare « être attaché à ses vœux, désire rester en lad. maison [des Capucins] et jouir de la pension accordée par les décrets ». Il était à cette date définiteur depuis 1786. Cf. Arch. de Maine-et-Loire. Série L. — *Annales Franciscaines*, tome XIV.

1782. P. Sigismond de Trévillers, réélu à la Congrégation de Romorantin.

1784. P. Victorin de Saumur, réélu à la Congrégation de Blois.

1787. P. Gabriel de Saumur (Métayer), élu à la Congrégation de Blois le 18 juin. Voir plus haut, § 1er.

1788. P. Victorin de Saumur.

1789. P. Gabriel de Saumur.

F. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

ESQUISSE

d'un nouveau système d'amélioration des rivières à fond mobile[1]

Nous prendrons, comme base de notre exposé, la Loire entre Nantes et la Maine.

Le but à atteindre est d'assurer l'existence d'un chenal continu, qui conserve, même pendant les plus basses eaux, un tirant d'eau suffisant pour la navigation.

Étant donné que le débit de la Loire, en basses eaux, n'est guère que de 120 à 150 mètres cubes, entre Angers et Nantes, tandis que la largeur du fleuve varie de 350 à 500 mètres et plus, il est évident que le chenal ne peut avoir un tirant d'eau suffisant qu'à la conditon d'affecter la forme d'une sorte de lit mineur de largeur restreinte.

Pour obtenir ce lit mineur, nous employons des procédés différents, selon que le fleuve se partage en plusieurs bras, ou qu'au contraire il roule dans un lit unique. Là où le fleuve se partage en plusieurs bras, nous en choisissons un pour y diriger le chenal et nous aménageons l'entrée de ce bras de manière à y concentrer le volume d'eau nécessaire à l'existence d'un bon chenal, tout en dirigeant le sable vers les autres bras. Là où le fleuve n'a qu'un seul bras, de largeur parfois considérable, nous provoquons la

[1] Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici une partie du mémoire rédigé par le regretté capitaine Audouin, ancien élève du Lycée d'Angers et de l'Ecole Polytechnique, sur le nouveau système d'amélioration proposé par lui, pour la Loire, et dont M. Chemin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a récemment fait l'éloge dans une conférence donnée au Cirque d'Angers. — N. D. L. R.

Digitized by Google

création du lit mineur par l'exécution de travaux convenablement appropriés.

Utilisation de la force du courant. — C'est le courant lui-même qui sera amené à se creuser son chenal. La force ainsi mise en jeu a été étudiée, il y a de longues années, par M. Fargue, dont les expériences ont conduit à des conclusions qui peuvent se résumer ainsi :

« Toute surface résistante, heurtée plus ou moins « obliquement par le courant, devient un centre de con- « centration de quantité de mouvement et, si le fond est « mobile, d'affouillement. Il s'ensuit que, dans un fleuve « sinueux, le chenal se creusera toujours le long de la rive « concave.

« Mais la forme de cette rive n'est pas indifférente ; elle « doit présenter une courbure régulière, sans variation « brusque, et la succession des courbes doit être conve- « nablement appropriée à la largeur du lit et à la vitesse « du courant. Aux points d'inflexion du courant corres- « pondent toujours des seuils qu'on peut faire disparaître « en rétrécissant le lit en ces points. »

Ces principes sont évidemment applicables à la Loire, dont le fond est aussi mobile que possible, puisqu'il est formé d'un sable très fin. Si donc les rives étaient corrigées, suivant des courbes régulières et progressives convenablement appropriées, le chenal se creuserait le long des rives concaves et offrirait toujours en ces points un tirant d'eau suffisant pour la navigation. Mais il subsisterait des seuils aux points d'inflexion et la profondeur d'eau sur ces seuils résultant du tracé des rives, serait insuffisante pour la navigation en basses eaux, à moins d'opérer un rétrécissement du lit aux points d'inflexion.

Ces rétrécissements du lit, s'ils ont l'avantage de supprimer au point considéré l'obstacle que le seuil opposait à la navigation, ont en revanche des inconvénients très

Digitized by Google

graves. Ils provoquent toujours un abaissement du plan d'eau d'étiage et par suite ils aggravent les difficultés de la navigation sur les seuils situés en amont. Ils n'ont, en somme, supprimé l'obstacle en un point que pour le reporter un peu plus haut en l'aggravant. D'ailleurs, sur la Loire, ces rétrécissements du lit auraient des inconvénients particuliers, parce que la violence des crues du fleuve, déjà parfois si terrible, serait rendue encore plus dangereuse.

La rectification des rives est donc incapable à elle seule de produire une amélioration complète des conditions de navigabilité d'un fleuve. Mais cette rectification des rives a néanmoins l'avantage d'assurer une amélioration permanente, en donnant au thalweg une direction à peu près constante, qui chemine de courbe concave en courbe concave, et une profondeur qui n'est insuffisante que sur les seuils, et seulement pendant la période des basses eaux. Pour compléter cette amélioration, il suffirait donc de trouver un moyen de créer, pour la période des basses eaux, un chenal artificiel à travers les seuils.

Pour que ce procédé soit satisfaisant, il faut et il suffit qu'il permette de creuser à travers le seuil un chenal de profondeur convenable assez rapidement pour que la navigation soit toujours possible ; il faut que la création de ce sillon n'entraîne pas de modification sensible dans le chenal en amont et en aval et ne change pas sensiblement le plan d'eau.

Barrage oblique. — Voyons comment on peut satisfaire à ces conditions. Considérons une portion sinueuse de la Loire, représentée *fig. 1*, et supposons que les rives aient été rectifiées comme il a été dit plus haut ; les portions *AB*, *CD* sont tracées en courbes régulières et il se produit naturellement des cuvettes profondes (des mouilles) de *a* en *b*, et de *c* en *d*. Il s'agit de relier ces deux mouilles

Digitized by Google

à travers le seuil pour former un chenal continu. Plaçons en *BE* une paroi oblique résistante; son obliquité va créer un centre d'affouillement. Mais en même temps elle rétrécit la section d'écoulement et la vitesse augmentera. Cette action s'ajoutant à la première, l'affouillement se produira le long de *BE* d'autant plus vite qu'on aura donné au barrage plus d'obliquité et plus de longueur. Il sera toujours possible de choisir le tracé et la longueur de ce barrage de manière à obtenir l'affouillement nécessaire dans le temps que l'on voudra.

Barrage à vannes suspendues. — Voyons maintenant comment s'opérera cet affouillement et ce que deviendra le sable enlevé.

On sait que le sable, entraîné par le courant, est charrié pour la plus grande partie sur le fond du fleuve. Si des parcelles, formées de limon, sont mises en suspension, elles restent en proportion bien plus considérable dans les couches d'eau du fond qu'à la surface[1].

Dès lors, si, au lieu de former la paroi *BE* par un barrage reposant sur le fond, on la constitue avec des vannes maintenues à une petite distance au-dessus du fond, il va s'établir sous le barrage un courant très intense, qui produira un affouillement rapide en entraînant le sable derrière le barrage. Si ce courant de fond est réduit à une épaisseur assez faible par rapport à la hauteur totale de l'eau, il s'éteindra très vite dans la masse d'eau en repos située derrière le barrage et le sable se déposera. On pourra à son gré faire déposer ce sable à une distance plus ou moins grande, en augmentant ou en diminuant la hauteur du passage laissé au courant sous les vannes.

Quant au phénomène de la concentration de quantité de mouvement, provoqué par le barrage oblique, il va se

[1] Rapport de M. Guérard, inspecteur général des Ponts et Chaussées, V° Congrès international de Navigation intérieure, Paris, 1892.

Digitized by Google

faire sentir dans une zone plus ou moins large le long du barrage ; il en résultera un affouillement sur le fond et le sable mis en mouvement, roulant sur le fond, viendra tomber dans l'excavation profonde creusée sous le barrage et il passera à son tour derrière le barrage.

Ainsi, la plus grande partie du sable entraîné viendra se déposer derrière le barrage et formera une grève, précisément devant la rive convexe, ce qui est sa place naturelle, d'où le courant ne tendra pas à la déloger, même dans les grandes eaux, quand les vannes du barrage seront enlevées, car le barrage a été placé précisément au point où la force d'affouillement du courant cesse d'être suffisante.

Une très faible quantité de sable sera entraînée parallèlement au barrage ; il ira se déposer à l'aval du barrage, dans la zone que ce barrage met en dehors du courant, et il en tombera infiniment peu dans la mouille *cd*, qui n'en sera pas sensiblement modifiée.

Tous ces phénomènes ont été vérifiés dans une expérience directe (d'ailleurs très imparfaite) exécutée sur la Loire en juillet 1897, lorsque les eaux n'étaient qu'à $0^{m}80$ au-dessus de l'étiage. L'affouillement provoqué par le passage du courant sous une vanne légèrement soulevée atteint rapidement, en quelques jours, une profondeur voisine de 1 mètre. Quant à la zone dans laquelle s'est fait sentir la concentration de quantité de mouvement, elle atteint une largeur de 30 à 40 mètres et le profil en travers y prend une régularité semblable à celle d'un canal artificiel.

En opérant par des eaux de 2 mètres, l'affouillement aurait plus de profondeur et la largeur de la zone affouillée serait un peu augmentée.

Il importe de remarquer que cette zone affouillée est assez étroite, et c'est là un fait heureux, parce qu'ainsi le seuil ne se trouve pas entièrement dérasé ; il est simplement

Digitized by Google

traversé par un chenal étroit et profond, analogue aux dragages en sillons préconisés par M. Pasqueau, inspecteur général des Ponts-et-chaussées, pour les travaux de la Garonne[1]. Ces sillons ne modifient pas beaucoup la section mouillée de la rivière en basses eaux et ils ont, par suite, l'avantage de donner plus de profondeur sans provoquer l'abaissement du plan d'eau d'étiage.

Ainsi, quand les rives naturelles offrent un tracé qui se rapproche du tracé normal indiqué par M. Fargue, on peut, par des travaux simples et peu coûteux, donner aux rives concaves des courbures régulières et progressives. Dès lors on obtiendra un chenal continu toujours navigable en rectifiant les rives concaves et en plaçant temporairement, près des points d'inflexion, un barrage oblique amovible à vannes suspendues réglables.

Ce procédé aura, sur ceux actuellement en usage, l'avantage de ne pas provoquer le dérasement permanent des seuils ; il y creusera seulement un sillon étroit et profond, modifiant peu la section mouillée et, par suite, ne troublant pas l'état du fleuve en amont, tout en donnant au point amélioré un tirant d'eau plus grand que par tout autre moyen.

Il aura, en même temps, l'avantage d'être plus économique que les autres procédés.

Mais il n'arrivera pas toujours que le tracé des rives naturelles permette de donner facilement aux rives concaves une courbure régulière suffisante pour provoquer un affouillement donnant un chenal assez profond. Les expériences de M. Fargue ont montré que, dans ce cas, le chenal a bien encore une tendance à se former le long de la rive concave ; mais il ne s'y maintient pas d'une manière aussi régulière et il n'a pas une profondeur suffisante. On peut remédier à ces inconvénients par l'emploi des épis

[1] Communication faite par M. Pasqueau au Ve Congrès international de Navigation intérieure, Paris, 1892.

Digitized by Google

plongeants attachés à la rive convexe. Ces épis ont pour résultat d'empêcher les divagations du chenal et de le maintenir le long de la rive concave ; en même temps ils retiennent les sables, provoquent un relèvement du fond le long de la rive convexe et, par suite, rétrécissent la section d'écoulement : d'où augmentation de la vitesse et de la force d'affouillement, laquelle ne pouvant s'exercer que dans la zone non protégée détermine le long de la rive concave l'affouillement que l'on désire.

On voit que, par l'adjonction de ces épis plongeants, les principes posés par M. Fargue deviennent d'une application plus générale, et l'on peut toujours avoir le long d'une rive concave la profondeur d'eau nécessaire. On peut encore faire cheminer le chenal d'une rive à l'autre en assurant le passage sur le seuil à l'aide d'un barrage à vannes suspendues réglables.

Tels sont les principes sur lesquels reposent les travaux que nous proposons d'effectuer dans les portions où le fleuve n'a qu'un bras.

Cas où le fleuve a plusieurs bras. — Dans les parties où le fleuve a plusieurs bras, nous en choisissons un pour y concentrer les eaux et nous aménageons l'entrée pour rejeter les sables dans les autres bras.

Là encore nous mettons à profit ce phénomène que les sables cheminent sur le fond et nous nous proposons de séparer les différentes couches des eaux en envoyant les eaux de la surface dans le bras navigable et en rejetant les eaux du fond dans les faux bras.

Ce mode de cheminement des sables doit faire abandonner l'idée de la fermeture des faux bras à l'aide de digues submersibles, car elles ont ce grave inconvénient que, si elles concentrent les eaux pendant la période des basses eaux dans le bras réservé à la navigation, par contre elles y concentrent les sables pendant toute l'année.

Digitized by Google

Supposons que nous voulions faire la répartition du courant en un point disposé comme l'entrée du bras de Chalonnes (Maine-et-Loire) (voir *fig.* 2). Il faut tout d'abord qu'en amont de l'entrée le courant ait été rejeté le long de la rive gauche, puisque c'est le long de cette rive que se trouve le petit bras navigable. On peut toujours imaginer que, par des épis plongeants ou par un barrage à vannes suspendues, on a resserré le courant dans un chenal assez étroit pour l'obliger à s'approfondir considérablement, par exemple à plus de $2^{m}50$ au-dessous de l'étiage.

Ceci étant, plaçons en BD un barrage vertical (formé par exemple de pieux jointifs), disposé de manière que son sommet soit arasé à 2 mètres au-dessous de l'étiage, c'est-à-dire à $0^{m}50$ au moins au-dessus du fond et de manière aussi que sa direction n'ait avec le courant qu'une légère obliquité pour ne pas retarder sensiblement le mouvement des filets liquides du fond. Ces filets liquides seront tous dirigés vers le grand bras et le sable qu'ils contiennent ne pourra pas passer par-dessus cet obstacle matériel mis au fond du lit. Ainsi le sable n'entrera pas dans le petit bras. Mais le volume d'eau qui y est envoyé va se trouver diminué au profit du grand bras. Pour rétablir l'équilibre, et même au-delà s'il le faut, plaçons en DE un barrage à vannes suspendues, qui envoie les eaux de la surface vers le petit bras. Nous pourrons donner à ce barrage le tracé et la longueur nécessaires pour concentrer dans le petit bras le volume d'eau que l'on voudra. Ce barrage laissera passer les eaux du fond vers le grand bras et même provoquera un affouillement favorable à l'écoulement des sables.

Par ce moyen, nous avons établi devant l'entrée du petit bras une fosse profonde où les eaux se décantent et cette fosse a un débouché permanent pour les eaux contenant les sables. Aussi pouvons-nous appeler ce dispositif « Barrage noyé de décantation automatique ».

Digitized by Google

Choix du bras navigable. — Le choix du bras qui doit être réservé à la navigation sera déterminé par des considérations de deux sortes : tout d'abord, il faut que la largeur et la configuration de ce bras se prêtent bien à la conservation d'un bon chenal ; en second lieu, il faut que l'entrée de ce bras soit orientée et conformée de manière que le thalweg s'y dirige naturellement, aussi bien en hautes eaux qu'en basses eaux.

Sur le premier ordre de considérations, l'expérience montre que les bras étroits, dont la largeur est voisine d'une centaine de mètres et à peu près uniforme, sont ceux où le chenal se conserve le mieux. Pour obtenir dans de tels bras un chenal toujours excellent, il suffira de quelques travaux de correction des rives, pour assurer la régularité des courbes et l'uniformité de la largeur.

Pour réaliser les conditions indiquées par le deuxième ordre de considérations, il pourra être nécessaire de faire, à l'entrée du bras navigable et en amont, des travaux de correction de rives assez considérables, pour assurer dans tous les cas la direction du thalweg vers l'entrée du bras choisi.

Les avantages de l'utilisation des bras étroits sont assez importants pour justifier l'exécution de travaux de correction des rives même très considérables. Car cette utilisation des bras étroits permettra l'établissement de barrages transversaux, qui pourront servir à la fois de seuils de fond pour la régularisation du profil en long, et de barrages de retenue, pour le relèvement du plan d'eau et la création de forces motrices.

Rectification des rives. — Le barrage à vannes suspendues pourra être employé pour l'exécution des travaux de rectification des rives, dans les conditions qui seront indiquées plus loin. L'emploi de ce système de barrage semble devoir procurer l'avantage de provoquer prompte-

Digitized by Google

ment le colmatage des portions retranchées du lit par la régularisation. Ce colmatage rapide peut devenir pour l'État une source de profits appréciables si l'on a soin, comme on l'a fait avant l'exécution des travaux de la Seine maritime, de faire décider par une loi que les atterrissements ainsi provoqués seront la propriété de l'État et non des riverains.

Description sommaire des barrages à vannes suspendues. — Deux modes de construction des barrages à vannes suspendues sont représentés dans le dessin ci-joint :

1° Un barrage avec pieux, dont la *fig. 3* est une vue de face, une partie des travées étant supposées privées de leurs vannes ;

2° Un barrage sur support flottant ; la *fig. 4* en est une vue en élévation ; la *fig. 5* en est une vue de côté.

Dans ces figures, les mêmes lettres de référence désignent les mêmes parties.

Le premier mode de construction (*fig. 3*) est constitué de la manière suivante :

Des pieux *a* sont enfoncés sur une ligne dont le tracé dépend, dans chaque cas particulier, de la direction des rives et du but à atteindre. Ces pieux, régulièrement espacés, sont réunis par deux cours de moises horizontales *bb* portant à des intervalles égaux des coussinets *c* qui portent eux-mêmes des griffes *d* destinées à recevoir des glissières verticales *e*.

Dans ces glissières *e* se meuvent des vannes *f* constituées par quatre tôles, par exemple, assemblées les unes aux autres par des griffes ou toute autre disposition convenable. Pour pouvoir glisser convenablement le long des glissières, ces tôles reçoivent sur leurs bords verticaux des cornières rivées, ou bien peuvent être repliées normalement sur une faible partie de leur largeur.

Pour actionner ces vannes et les soulever à une hauteur

Digitized by Google

quelconque au-dessus du fond, on pourra se servir de tout dispositif approprié et connu. A titre d'exemple, on emploiera très commodément un cric transportable dont la tête mobile pourra être placée sous un épaulement venu avec le bord supérieur de la vanne ou rivée sur celle-ci.

Dans le second mode de construction, représenté *fig.* 4 et 5, les vannes sont mobiles dans des glissières *e* portées par des supports flottants.

Un support flottant est composé d'un flotteur en tôle *g* fixé sur un tablier horizontal *h*, lequel soutient une poutre armée verticale *i* sur laquelle sont montées les glissières *e*. Cette disposition permet d'avoir une vitesse d'écoulement constante, quelle que soit la hauteur du niveau d'amont, puisque l'ouverture d'écoulement, partant le débit, seront toujours proportionnels à cette hauteur d'eau.

La poutre armée verticale *i* est assujettie sur le côté du tablier et maintenue perpendiculaire à celui-ci par le moyen de tirants et d'arcs-boutants. Chaque support flottant est relié par deux chaînes à deux corps-morts placés dans le fond du fleuve, sur une ligne appropriée au tracé que doit avoir le barrage.

Un système particulier d'amarrage, représenté *fig.* 5, permet de maintenir le support flottant horizontal, quels que soient les efforts du courant qu'il a à supporter. Une chaîne *j*, amarrée en *k*, porte une poulie *l* et passe en *m* sur une poulie fixe, pour être ensuite enroulée sur le tambour *n*. La chaîne d'amarrage, fixée aux corps-morts, passe sur la poulie *l* et est enroulée sur un second tambour *n'*. En agissant sur le tambour *n*, on fait varier le rapport des deux brins de la chaîne et, par suite, leurs inclinaisons, ainsi que la répartition des efforts, et l'on peut ainsi amener la résultante de toutes les forces agissant sur le support flottant à une force verticale que contre-balance la poussée de l'eau sur le flotteur.

Un pont de service *p* permet au personnel de faire les

Digitized by Google

manœuvres des vannes au moyen de crics, comme il a été dit plus haut.

Marche générale des travaux. — Pour permettre d'apprécier les conséquences de l'emploi du système proposé, il est nécessaire de présenter un tableau d'ensemble de la marche des travaux à exécuter.

Avant tout les rives doivent être rectifiées suivant un tracé rationnel : on s'efforcera d'une part de donner aux courbes concaves la forme progressive reconnue comme la plus favorable et, d'autre part, de ne pas trop s'écarter des formes naturelles du lit pour diminuer l'importance des travaux à exécuter.

Les travaux de rectification des rives consistent à remplacer une rive concave irrégulière par une rive artificielle à courbure graduée, tracée le plus souvent en avant de l'ancienne.

Cette rive artificielle est constituée par un barrage à vannes suspendues, qui provoquera le comblement rapide de la partie retranchée du lit. Dès que ce comblement aura atteint une hauteur suffisante, le barrage sera enlevé et la nouvelle rive sera revêtue d'enrochements.

Ce comblement offre de sérieux avantages. C'est un moyen de se débarrasser des sables mis en mouvement par les travaux de régularisation et qui se trouveront ainsi rejetés définitivement en dehors du lit. En outre, si ce comblement peut être élevé à une hauteur voisine de celle des rives, il donnera une étendue considérable de terrains qui pourront être rendus à la culture et auront une valeur importante.

Il semble que ce comblement puisse être obtenu rapidement par l'emploi du barrage à vannes suspendues, puisque la présence de ce barrage oblique au courant a pour effet de faire passer immédiatement derrière le barrage le sable que la force d'affouillement enlève en avant.

Digitized by Google

Pour que ce phénomène se produise, il faut qu'il y ait une dénivellation entre les deux faces du barrage ; il faudra donc que l'eau entrée par dessous les vannes trouve pour son écoulement un débouché suffisant. Il ne faudra donc pas soulever les vannes sur toute la longueur du barrage ; il faudra au contraire sur certains points descendre les vannes jusqu'au fond et abaisser leur sommet au-dessous du niveau, de manière que l'eau puisse revenir à la rivière, mais non en suivant le fond où elle pourrait entraîner du sable.

La disposition du barrage se rapprochera donc du schéma suivant : en partant de l'amont, 50 mètres où les vannes touchent le fond en même temps que leur sommet est au-dessus du niveau de l'eau ; puis 50 mètres où les vannes sont soulevées au-dessus du fond, pendant que leur sommet est au-dessus du niveau de l'eau ; enfin 100 mètres où les vannes touchent le fond pendant que leur sommet est abaissé au-dessous du niveau de l'eau. Et ainsi de suite par tranches de 200 mètres.

Comme les vannes sont réglables, on pourra alterner les dispositions et donner après un certain temps aux 100 derniers mètres la position qu'avaient précédemment les 100 premiers, et réciproquement. De cette façon l'affouillement se fera devant toute la longueur du barrage et le comblement s'opérera régulièrement par derrière.

Avec quelle rapidité s'opérera ce comblement? Il est difficile de l'évaluer à priori. Les colmatages provoqués jusqu'ici sur d'autres fleuves, comme le Rhin, ne peuvent donner que des éléments d'appréciation insuffisants, car dans tous ces travaux on s'est borné à laisser dans les rives artificielles des pertuis ouverts pour le passage des sables. La présence du barrage à vannes suspendues accélérera notablement le mouvement des sables. On peut prévoir qu'après une année entière, deux ans peut-être, le comblement aura atteint une hauteur suffisante pour qu'on puisse remplacer le barrage par un enrochement. Il

Digitized by Google

faudra ensuite employer les moyens habituels pour amener progressivement le colmatage de cette portion de rive à la hauteur des rives naturelles voisines.

Là où la concavité de la rive est insuffisante, la rectification est complétée par l'établissement d'épis plongeants attachés à la rive convexe.

Ce premier travail sera effectué, autant que possible, avant les grandes eaux d'hiver, parce que c'est pendant les très hautes eaux que le colmatage pourra être poussé à la plus grande hauteur possible.

Cette première régularisation aura pour conséquence d'amener une localisation à peu près régulière des grèves dans le voisinage des portions convexes des rives; elle provoquera l'existence de mouilles profondes et régulières le long des rives concaves où le courant sera concentré. Mais elle laissera subsister les seuils aux points d'inflexion.

Les barrages à vannes suspendues seront alors mis en place, pour faire passer le chenal d'une rive à l'autre par un sillon étroit creusé à travers les seuils, ou pour opérer le dédoublement du courant à l'entrée des faux bras. Tracés de manière à continuer la courbe concave là où la rive cesse d'avoir une courbure suffisante, ils auront pour résultat de faire creuser à travers le seuil un sillon profond et étroit, et en même temps ils amèneront le relèvement et la régularisation des grèves placées devant les convexités. Les vannes seront mises en place après la fin des très hautes eaux d'hiver, au commencement de la période des eaux moyennes, que M. Jacquet a appelées les eaux régulatrices [1], et elles resteront en place pendant les basses eaux. Elles seront enlevées à l'automne avant les très hautes eaux, afin de laisser pendant l'hiver un libre écoulement à l'eau des crues.

[1] Rapport de M Jacquet, inspecteur général des Ponts et chaussées, sur l'*amélioration des rivières navigables à fond mobile*. Congrès international de l'utilisation des eaux fluviales, Paris, 1889.

Digitized by Google

Pour laisser également un libre passage aux glaçons ou autres corps flottants, les barrages sur pieux peuvent être organisés avec autant de larges pertuis qu'il semblera nécessaire. Les supports flottants seront enlevés quand on voudra.

Après l'enlèvement des vannes, le courant conservera sensiblement la même direction, puisque nous avons eu soin de faire coïncider le thalweg des basses eaux avec la direction moyenne du courant des hautes eaux. Dès lors, il ne se produira pas de changement très sensible dans l'emplacement des grèves; il ne pourra y avoir qu'un très léger déplacement de sable, puisque la force principale d'affouillement se fera sentir dans les courbes concaves, qui seront toutes protégées contre les érosions. Les seuils recevront une partie des sables transportés et il s'y produira dans le chenal un comblement partiel, qu'il sera facile de faire disparaître en remettant, au printemps suivant, les vannes devant les pieux restés en place, ou devant les supports flottants remis en place.

Ainsi, même pendant les hautes eaux, le thalweg conservera une direction à peu près permanente et la navigation pourra continuer sans changement. Mais cette permanence de la direction du thalweg doit avoir sur le profil en long une influence qu'il est nécessaire d'examiner. Dans les portions où le fleuve n'a qu'un seul bras, les seuils ne sont affouillés que grâce à la présence du barrage; il sera donc possible d'arrêter l'affouillement en ces points dans les limites que l'on voudra. D'ailleurs, après l'enlèvement des vannes, il se produira toujours, chaque hiver, un comblement partiel. Par conséquent, il n'y a pas à craindre que le lit se creuse, d'une manière progressive, jusqu'à une profondeur exagérée.

Dans les parties où le fleuve a plusieurs bras et où le courant est concentré dans un seul bras étroit, le fond sera constamment soumis à la force d'affouillement du

Digitized by Google

courant et le lit pourra se creuser d'une manière progressive. Il deviendra probablement nécessaire de limiter cet approfondissement en établissant des seuils de fond[1]. Mais, comme ces petits bras n'auront qu'une largeur de 100 à 150 mètres, l'établissement du seuil de fond sera bien moins coûteux que s'il fallait l'établir à travers le fleuve tout entier, sur une largeur de 400 à 500 mètres. Il sera même avantageux de transformer ces seuils de fond en barrages de retenue, qui permettront de relever le plan d'eau en basses eaux et fourniront une force motrice, plus ou moins considérable selon le débit et la hauteur de chute. Mais c'est là un complément qui n'est pas nécessaire, du moins au début, à l'établissement de la voie navigable.

A l'entrée des petits bras, les barrages noyés de décantation ne seront établis qu'après que l'approfondissement devant l'entrée aura été provoqué. On se contentera d'abord de l'installation d'un barrage à vannes suspendues à la tête de l'île. S'il entre du sable dans les petits bras, il ne se déposera pas si l'on régularise leur largeur et leurs courbes.

Il importe de remarquer que nos travaux de correction des rives s'appliquent aux rives naturelles et que, lorsque nous substituons à la rive naturelle un ouvrage artificiel, cet ouvrage est toujours élevé à la hauteur moyenne des rives, c'est-à-dire à 3^m ou 3^m50 au-dessus de l'étiage. C'est là une condition essentielle pour obtenir les effets d'affouillement prévus; car c'est seulement à l'époque des eaux moyennes que le chenal peut être régularisé d'une manière durable, ainsi que le disait M. Jacquet, dans le rapport cité plus haut.

Sur la Loire, lorsque les eaux s'abaissent à 1^m50 au-dessus de l'étiage, la vitesse du courant est à peine égale à 1^m et la force d'affouillement n'est plus très considérable. C'est

[1] Voir l'article publié par M. Léchalas, inspecteur général des Ponts et chaussées, dans la *Revue générale des sciences* du 15 septembre 1896.

Digitized by Google

par les eaux de 2 à 3^m, dont la durée se prolonge généralement assez longtemps, qu'il faut faire produire les effets d'affouillement destinés à créer le chenal.

D'autres raisons, d'ailleurs, conduisent à proscrire les ouvrages bas, trop longtemps submergés. Dès qu'une paroi oblique heurtée par un courant est submergée, elle cesse d'être forcément une cause d'affouillement.

Ce fait a été observé très nettement sur la Loire, en 1897. En amont d'Ingrandes, la rive droite forme entre les bornes 87 et 88 une concavité très prononcée et il y a ordinairement en ce point une mouille profonde. Or, pendant l'été de 1897, il y avait au contraire une grève élevée et très résistante. D'où pouvait provenir cette anomalie? Elle provenait de ce que, pendant l'hiver de 1896-1897, la Loire avait subi plusieurs crues très fortes (la levée de la rive gauche entre Montjean et Saint-Florent a été emportée). Pendant ces crues successives, la hauteur des eaux s'est élevée à plus de 4^m et l'eau, passant par-dessus la rive naturelle, venait heurter directement la levée du chemin de fer d'Orléans. C'est là que se produisaient la concentration de mouvement et l'affouillement; aussi la petite boire qui longe le chemin de fer a été fortement creusée, tandis que la rive naturelle entre les bornes 87 et 88 constituait seulement un obstacle à l'écoulement des eaux du fond et, par suite, faisait déposer les sables.

L'explication théorique de ce phénomène paraît assez simple. Une paroi, heurtée obliquement par un courant, ne devient un centre d'affouillement qu'à la condition d'intercepter ce courant dans ses couches supérieures et jusqu'à la surface. Dans ce cas, en effet, la paroi heurtée subit sur sa face amont une pression supérieure à la pression hydrostatique d'une quantité $\frac{V^2}{2g}$. Il en résulte une dénivellation : la surface de l'eau s'élève le long de la paroi d'une quantité correspondante à $\frac{V^2}{2g}$. Cette dénivellation produit une augmentation de la pente entre le point heurté et

Digitized by Google

les points voisins, d'où une accélération de la vitesse. C'est cette accélération de la vitesse, jointe à l'augmentation de la pression, qui produit l'affouillement sur le fond. Mais, si la paroi heurtée ne s'élève pas jusqu'à la surface, la dénivellation est beaucoup moindre, parce que les couches superficielles s'étalent immédiatement dans le voisinage ; donc l'accélération de la vitesse se produit surtout à la surface et est presque insensible dans les couches inférieures. Si en outre la paroi heurtée touchant le fond du lit a une direction telle que les filets liquides du fond aient leur écoulement contrarié et leur vitesse ralentie, il y aura tendance au dépôt.

De là il faut conclure que les rives dont on veut faire des centres d'affouillement doivent être rarement submergées et surtout qu'il faut éviter de placer dans le fond du lit des ouvrages submersibles, dont la direction soit presque perpendiculaire à la direction du courant des hautes eaux, parce que ces ouvrages submersibles deviendront, en hiver, les centres de dépôts que les eaux d'été ne parviendront pas à entraîner.

Il y a encore un autre avantage à rectifier les rives naturelles, c'est qu'ainsi elles sont protégées contre les effets destructeurs du courant; par suite, les apports de sable dans le fleuve seront diminués et la propriété des riverains cessera d'être exposée aux empiètements du fleuve.

En résumé, le procédé proposé pour l'amélioration des rivières à fond affouillable consiste essentiellement à demander à la rectification des rives du lit moyen, complétée par l'établissement d'épis plongeants attachés à la rive convexe, une amélioration permanente qui n'est que partielle et serait insuffisante en basses eaux, et à compléter cette amélioration par la création d'un sillon artificiel à travers les seuils, mais seulement pendant les basses eaux.

Digitized by Google

Le moyen proposé pour créer ce sillon consiste dans l'association du tracé oblique au courant avec un dispositif particulier de suspension des vannes. Le « barrage oblique à vannes suspendues », fondé sur cette association d'idées, produit un double effet : d'une part, il provoque un affouillement rapide suivant une direction déterminée; d'autre part, il produit le dédoublement du courant en couches inférieures contenant presque tout le sable et en couches supérieures qui ne transportent point de sable. Ces deux portions du courant prennent des directions différentes, les couches inférieures entraînant le sable hors du chenal, tandis que les couches supérieures, en volume plus considérable, sont concentrées dans la direction du chenal que l'on veut assurer à la navigation.

Ce phénomène peut être utilisé pour l'amélioration des rivières de plusieurs manières très différentes et son intérêt ne se limite pas seulement à l'amélioration de la Loire.

Les avantages que présenterait une application de ce système pour la Loire paraissent être les suivants :

Ce système, comme nous venons de le voir, protège les rives contre les érosions du courant, puisque toutes les rives concaves sont revêtues d'enrochements. Il en résulte que les propriétés riveraines ne seront plus menacées d'être emportées par le fleuve, et il y a là pour la fortune publique un avantage considérable, puisque M. Krantz a pu évaluer le volume de terre emporté chaque année par la Loire entre 500.000 et 1.500.000 mètres cubes.

En second lieu, ce système se prête à l'obtention de grands tirants d'eau. Il est certain en effet que, plus la courbure d'une rive concave sera forte, plus la mouille qui la borde sera profonde. On peut donc choisir la courbure qui convient à la profondeur que l'on veut obtenir et s'efforcer de donner aux rives un tracé qui se rapproche de cette courbure.

Digitized by Google

De même, pour le passage du courant d'une rive à l'autre, il est possible de faire varier le tracé du barrage à vannes suspendues et sa longueur de manière à augmenter la profondeur du chenal.

Il faut d'ailleurs remarquer que ces grands tirants d'eau peuvent être obtenus sans modification de la hauteur générale du plan d'eau du fleuve : car ils sont produits par l'accentuation de la dissymétrie du profil sans modification sensible de la section mouillée ni de la cote moyenne du fond.

D'autre part, il est une condition que doit remplir tout système d'amélioration d'un fleuve; c'est de se prêter aux corrections que pourra suggérer l'expérience et de ne créer aucune situation irrémédiable.

Le nouveau système que nous proposons paraît se prêter mieux que tout autre aux corrections successives, puisque, pour déplacer un barrage à vannes suspendues, il suffit d'arracher les pieux pour aller les planter dans une autre position.

Quant au prix de revient, il paraît devoir être inférieur aux dépenses prévues par les méthodes employées jusqu'ici, car, d'après une évaluation approximative, la dépense totale de l'exécution d'une voie navigable entre Angers et Nantes ne s'éléverait par ce système qu'à 10 millions.

Enfin ce système permet l'établissement ultérieur de barrages transversaux avec chute d'eau et par suite création de force motrice.

Nous avons montré plus haut que le passage permanent du chenal dans certains bras étroits pourrait amener l'approfondissement progressif de ces bras. Il pourra devenir nécessaire de limiter cet approfondissement par un seuil de fond établi à l'aval de ces bras. Il y aura dès lors avantage à doubler des seuils de fond de barrages de retenue. C'est là un avantage sur lequel il importe d'insister.

Tout d'abord, ainsi que nous l'avons montré, ces seuils

Digitized by Google

de fond ne seront nécessaires que sur les bras étroits, dont la largeur ne sera que de 100 à 150 mètres; par suite, l'établissement de ces seuils de fond avec barrages de retenue sera facile, sans imposer une dépense exagérée. Si l'on admet, en effet, des conditions d'établissement semblables à celles du barrage de Poses, c'est-à-dire un prix de revient de 12.500 francs environ le mètre, un barrage de 100 à 150 mètres de long reviendra de 1.250.000 francs à 2 millions. Or, à Poses, la retenue est de 4 mètres; chacun des barrages transversaux à établir sur la Loire n'aurait qu'une retenue de 1 mètre à 1m50 et pourrait par conséquent être établi dans des conditions plus économiques.

La force motrice minima à prévoir pour chaque barrage est celle qui correspond au débit minimum du fleuve à l'étiage, 125 mètres cubes. Pour une chute de 1 mètre, la force théorique serait de 1.600 chevaux. L'utilisation de cette force est suffisante pour rémunérer largement un capital de 2 millions. La voie navigable bénéficierait donc de cette installation sans qu'il en coûtât rien à l'État.

Nous avons déjà signalé un avantage que la voie navigable doit retirer de l'établissement des seuils de fond : c'est la fixité du profil en long. L'addition des barrages de retenue apportera d'autres avantages pour la navigation, en diminuant la vitesse du courant et en permettant de relever le plan d'eau en basses eaux de telle sorte que, sans avoir besoin de rechercher un approfondissement exagéré du chenal, on aura toujours un tirant d'eau suffisant pour la navigation.

Enfin la création de forces motrices le long d'une voie navigable, en communication avec la mer, apporterait dans la vallée de la Loire une activité industrielle et une prospérité merveilleuse.

Digitized by Google

CALCUL DU PRIX DE REVIENT

1° *Barrage à vannes suspendues avec pieux*

Bois. — Les bois employés sont des sapins de Norvège, de première qualité, qui, au cours actuel, peuvent être évalués, rendus à pied d'œuvre aux prix de :

65 fr. le mètre cube pour les pieux.

75 fr. — pour les moises, madriers, etc.

Pour la mise en place des pieux, la dépense est proportionnelle à la profondeur de fiche et doit être comptée à part, au prix de 4 fr. le mètre de fiche.

La mise en place des moises et du pont de service est des plus simples, puisqu'elle consiste simplement en assemblage par des boulons. Ce travail de mise en œuvre ne peut excéder 25 fr. le mètre cube, ce qui porte à 100 fr. le mètre cube des bois débités, tout placés.

Calculons le volume de bois nécessaire pour une travée :

un pieu de $10^m \times 0^m3 \times 0^m3 = 0^{m3}9$ à 65 fr.		58 fr. 50
3 moises de $2^m \times 0^m18 \times 0^m065 = 0^m070$ . .	0^{m3}, 171 à 100 fr.	17 fr. 10
pont de service 0^m101. .		75 fr. 60
Ajoutons pour les boulons, cales, etc. . .		4 fr. 40
Total		80 fr. »

La fiche des pieux sera de 5^m en moyenne, soit . . . . . 20 fr. »

Parties métalliques. — Chaque vanne avec toutes ses ferrures pèse 37 k. 500.

Nous admettons 3 vannes par travée, soit. .	112 k. 500
Une glissière aux dimensions maxima pèse .	96 k. 500
2 supports de glissière	1 k. 500
Total	210 k. 500

D'après des renseignements fournis par la maison Daydé et Pillé, les dispositifs métalliques prévus sont tous d'exé-

Digitized by Google

cution facile et le prix de revient ne peut dépasser 35 fr. les 100 kilos, soit pour 210 kilos 74 fr.

Le prix de revient d'une travée de barrage à vannes suspendues doit donc être évalué à :

bois	80 fr.
fiche d'un pieux.	20
parties métalliques	74
Total	174 fr.

ou en chiffres ronds 180 fr. ou 90 fr. le mètre courant.

2° *Barrage sur support flottant*

En calculant, d'après les dimensions indiquées, le poids d'un support flottant complet, on trouve

vannes.	560 k.
glissières.	220
poutre verticale.	250
tablier horizontal	170
flotteur.	400
chaînes de corps mort	100
Total des parties métalliques.	1.700 k.

Plancher de 25^{mm} d'épaisseur, 135 k.

Si l'on compte les parties métalliques à 35 fr. les 100 k., on trouve :

parties métalliques	630 fr.
un pieu et le battage.	60
plancher.	36
gaffes, agrès divers	30
Total	756 fr.

ce qui, pour 6^{m}30 de longueur, donne un prix de revient de 120 fr. le mètre courant.

Il reste à tenir compte de la dépense de main-d'œuvre nécessaire pour la mise en place des vannes et leur manœuvre pendant tout le temps où le barrage doit être en position, c'est-à-dire environ 200 jours.

Digitized by Google

Une équipe de quatre hommes est nécessaire; elle peut mettre en place quatre travées à l'heure, soit 8^{m} à l'heure et environ 80^{m} par jour. La même équipe pourra donc mettre en place un kilomètre de barrage en une douzaine de jours, ce qui est un délai admissible. On pourrait même échelonner sur une période de trois ou quatre semaines cette mise en place, qui n'a pas besoin d'être faite à une date précise.

La même équipe suffira pour surveiller le barrage et manœuvrer au besoin les vannes pendant tout l'été. En comptant la journée à 5 fr. pendant 200 jours, la main-d'œuvre entraînera une dépense de 4.000 fr. par kilomètre ou 4 fr. par mètre de barrage.

3° *Travaux de rectification des rives*

Pour les rectifications de rives, nous avons vu que le barrage ne restera en place que pendant le temps nécessaire au colmatage, puis il sera enlevé et la rive nouvelle sera revêtue d'un enrochement. Dès lors le prix de revient de la rive comprendra le prix de l'enrochement augmenté de la dépense résultant de l'emploi momentané du barrage. Cette dépense comprend le prix de la fiche et de l'enlèvement des pieux, plus une partie du prix d'achat du matériel proportionnelle à la durée pendant laquelle ce matériel sera resté en place, puisque le même matériel pourra être utilisé successivement en différents points.

La part annuelle d'entretien et d'amortissement peut être évaluée à un dixième du capital. Or ce capital est, par travée de 2^{m}, de

80 fr. pour les bois,
74 fr. pour les parties métalliques,

soit 154 fr. ou 77 fr. par mètre, en chiffres ronds 80 fr., dont le dixième est de 8 fr.

Pour les pieux, comme ils ne doivent rester en place que peu de temps, il suffira de les enfoncer à 3 m. 50 ou

Digitized by Google

4 m. ; dès lors, la fiche reviendra à 15 fr. environ et l'arrachage peut être compté 5 fr. par pieu, soit au total 20 fr. par pieu, ou encore 10 fr. par mètre courant.

La dépense résultant de l'emploi du barrage sera donc de 10 fr. par mètre courant pour la pose et l'arrachage des pieux, plus autant de fois 8 fr. que le barrage restera d'années en place. On peut admettre qu'un ou deux ans seront suffisants.

Dans ces conditions, le prix de la rectification de rive ressortirait à 70 ou 80 fr. le mètre courant.

ÉVALUATION DE LA DÉPENSE POUR LA SECTION D'ANGERS A NANTES

Le système comporte partout la rectification de l'une des deux rives, celle qui est concave. Cette rectification doit naturellement s'étendre un peu au-delà des points d'inflexion en amont et en aval. Nous pouvons admettre par suite que la longueur de rives à rectifier sera supérieure d'environ un quart à la longueur totale du chenal d'Angers à Nantes, qui est de 80 kilomètres. Nous aurons donc 100 kilomètres de rives à rectifier, à 70 fr. en moyenne le mètre, soit 7 millions.

Les barrages à vannes suspendues qui doivent fermer les faux bras ou faire passer le chenal d'une rive à l'autre seront au nombre de 25 à 30 ; leur longueur variera de 500 à 700 mètres ; soit en moyenne 600 mètres et au total 16.000 mètres au maximum. Le prix du mètre a été estimé à 90 fr. ; prenons en chiffres ronds 100 fr. Le prix total des barrages à vannes suspendues s'élévera donc à 1.800.000 fr. ou 2 millions.

Il pourra arriver que, sur certains points, les travaux de rectification des rives conduisent soit à faire disparaître certains affleurements rocheux, soit à opérer des rescindements ; que, sur d'autres points, la grève présente

Digitized by Google

une consistance trop grande pour être entamée suffisamment par le courant et exige par suite l'emploi de dragages partiels. Pour tous ces travaux divers, une somme de un million paraît devoir être suffisante.

La dépense totale de l'exécution d'une voie navigable entre Angers et Nantes ne s'éléverait donc qu'à 10 millions, somme dont il faudrait encore déduire le prix des terrains qui seront reconquis sur le fleuve.

L. AUDOUIN,
Capitaine d'Artillerie breveté.

Digitized by Google

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

et Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER
(suite)

X

Convoi de secours sous les ordres de Maupas[1]

Au moment où tout est désespéré au fort Saint-Martin apparaît le « *Deus ex machinâ* », pour employer une expression consacrée. En effet, Dieu qui préside aux décisions du roi et, du haut de sa sagesse, considère le fond de son cœur, va mettre tout en œuvre pour favoriser les desseins de ce prince.

Deux heures avant le lever du soleil, un envoi providentiel de vingt-neuf navires est fait à ces affligés, à ces désespérés et cela d'une manière si admirable et si merveilleuse qu'elle mérite d'être décrite en tous ses détails.

Deux jours auparavant (6 octobre) l'évêque de Mende et l'abbé de Marsillac ont armé et chargé, sur l'ordre du cardinal, aux Sables-d'Olonne, avec mille peines et dépenses, des navires qui n'attendent plus qu'un vent favorable. Au point du jour, après une messe à sainte Madeleine pour l'heureux succès de l'entreprise, la flottille quitte le port.

Celle-ci se compose de trente-cinq voiles, tant barques que flibots, traversiers, pinasses, etc. ; de 400 marins, 300 soldats, 60 gentilshommes dont plusieurs de la maison

[1] Fils de la Richardière, plus connu sous le nom de capitaine Maupas.

Digitized by Google

du Roi. Desplan, de Beaulieu-Persac, de Launay-Rasilly, de Cahusac, Audoin et divers autres capitaines en ont le commandement.

A quatre heures du soir ceux-ci se rendent en rade des Sables-d'Olonne, prêts à partir pendant la nuit à la faveur d'un vent N.-O. assez vif. A 7 heures, le vent saute au S.-O., une tempête s'élève, dure toute la nuit avec pluie, rafale et mer agitée.

Le capitaine Audouin avec ses pinasses est forcé par la tempête de rentrer dans le port des Sables. Les barques, flibots et traversiers, toute la nuit et le jour suivant (jeudi 7 octobre), restent en rade, ancrés sur les bas-fonds, essuyant le choc des vagues et la fureur des vents. Enfin vers midi, le vent saute au N.-O., vent favorable, envoyé de Dieu pour leur donner une heureuse traversée.

Les pinasses rallient les autres bateaux, ceux-ci se rassemblent, le vent est constant et favorable, le mot d'ordre est donné : « Vive le Roi, Passer ou Mourir! »

La nuit tombe, il est près de 8 heures, la flottille déploie ses voiles, un peu trop tôt peut-être, ce qui oblige à mettre quelque temps le cap à la mer en attendant la marée afin de pouvoir effectuer le trajet plus facilement et faire réussir le convoi de secours.

Enfin, sur les 10 heures, la flottille se dirige vers l'île, Maupas conduit l'avant-garde. Il a déjà passé et repassé au milieu des navires anglais, est même entré dans le fort Saint-Martin, en est ressorti sain et sauf, il en connaît par conséquent les bords et les abords et est de ce fait un pilote très précieux que seconde le jeune Desplan.

De Beaulieu-Persac est à l'aile droite avec de Launay-Rasilly, d'Annery, La Gagne, Roquemont et le commissaire Calotis.

A l'aile gauche sont de Brouilly, capitaine au régiment des Chapes, de Cahusac, de La Roque-Soutiers, de Joncquières et quelques autres gentilshommes volontaires.

Digitized by Google

Après eux viennent 4 barques conduites par La Treille, Odöuart, Masson et Martin, tous quatre excellents pilotes.

A la suite vient Audouin, avec 10 pinasses et 10 traversiers de Brouage, suivi lui-même du flibot très bien armé de Marsillac, commandé par le capitaine de Cantelou accompagné du jeune de Beaumont, page du cardinal.

A l'arrière-garde, sont 5 barques d'Olonne sur lesquelles se trouvent plusieurs gentilshommes volontaires ; Laméras qui avait déjà accompagné le capitaine Valin à l'aller et au retour, dans sa première traversée, y est également.

La flottille côtoie d'abord la Vendée jusqu'à ce qu'elle reconnaisse les feux-signaux du fort Saint-Martin. Peu après elle aperçoit à distance la flotte ennemie. Celle-ci avait connaissance de l'expédition mais ignorait la direction prise qui était contraire à leur supposition et à leur attente.

En effet, dans le principe, il avait été convenu que la flotille gagnerait la pointe des Baleines, longerait toute la côte sud de l'île, arriverait par la pointe du Couronneau en évitant les ramberges ennemies et pénétrerait dans le fort Saint-Martin.

Cette résolution prise aux Sables et approuvée de tous avait dû être modifiée car certains traîtres à leur patrie et à leur Roi avaient livré ce secret d'État à l'ennemi.

Dieu qui protège le roi très chrétien et conduit l'entreprise avait fait, en temps opportun, changer la résolution des capitaines, de sorte qu'au lieu d'aller aux Baleines et de côtoyer l'île, ils avaient résolu de traverser en pleine flotte ennemie, malgré la canonnade et la mousquetade. Un tel péril n'arrêta pas en effet ces Français audacieux, le courage l'emporta sur la crainte du danger, rien ne put faire changer leur détermination prise de : « Passer ou mourir. »

La flottille s'avance donc, toutes voiles dehors, poussée par un vent favorable. Elle se croit déjà près de Saint-Martin, lorsque le vent arrière tombe si subitement que

Digitized by Google

les bateaux restent en panne près de deux heures, sans pouvoir avancer ni reculer.

Ce péril imminent cause un grand effroi aux Français cependant prêts à mourir. Non seulement ils vont être, au point du jour, à la merci des ennemis, mais, le convoi intercepté, c'est la mort des assiégés ou la reddition de la place.

Cet effroi n'abat pas leur espoir et leur courage. Ils implorent le secours du ciel. Ce secours ne se fait pas attendre, une brise légère venue certainement du ciel s'élève alors et leur permet de poursuivre leur course.

Une demi-heure après ils voient les feux que Toiras fait entretenir dans le fort et ceux que l'évêque de Mende et La Richardière père entretiennent sur la côte opposée de Vendée, selon les conventions.

La vue de ces feux ravive dans le cœur de ces braves un enthousiasme aussi généreux qu'extraordinaire.

Ils saisissent leurs armes sans songer à l'inégalité des forces; cette flottille, si l'on peut même l'appeler ainsi, s'avance au milieu de la flotte imposante et puissante des ennemis, sous une grêle de balles, boulets, grenades, bombardes, bravant la poursuite et l'attaque de plus de cent ramberges et passe avec une rapidité qui tient du prodige.

Dans cette lutte nocturne, la barque de Maupas est trouée par un boulet, son mât brisé, un chirurgien tué. Le capitaine Audouin, d'un coup de sabre, abat le bras d'un Rochelais du parti anglais qui lui avait saisi son gouvernail.

Tous combattent avec tant de valeur qu'ils s'ouvrent un passage malgré les ennemis et si heureusement que, des trente-cinq navires partis des Sables, à part cinq obligés de relâcher, vingt-neuf entrent victorieusement dans le port du fort Saint-Martin.

La barque conduite par de Beaulieu-Persac et de Lau-

Digitized by Google

nay-Razilly est malheureusement prise par l'ennemi ; elle s'était embarrassée dans les mâts et cordages que les Anglais avaient amarré les uns aux autres, à l'avant et à l'arrière des vaisseaux ancrés en demi-cercle afin de mieux défendre l'accès du fort, d'intercepter les convois et de bombarder les assiégés plus commodément.

Les marins de cette barque se voyant ainsi cernés, l'un d'eux se jette à la mer armé d'une hache et coupe les câbles qui les retiennent. La barque passe déjà librement entre deux vaisseaux, lorsqu'un nouveau malheur arrive.

Le contre-maître de la barque de Maupas coupe un câble qui l'arrêtait, ce câble, en tombant dans la mer, s'enroule autour du gouvernail de la barque de Launay-Razilly et l'entraîne vers une ramberge anglaise.

Aussitôt l'ennemi se précipite vers cette barque et engage un vif combat. Le français La Guerte, ex-page de Madame Henriette, reine d'Angleterre, au péril de sa vie ou de sa liberté, pourfend un des Anglais, ne voulant pas leur laisser la victoire sans combat.

Enfin, liés par des cordes, plutôt que vaincus par les armes, ne pouvant plus, ni par la main, ni par le fer, se débarrasser de leurs liens, de Launay se rend, promettant pour sa rançon et celle de ses compagnons 10.000 écus, heureux d'une part de voir ses autres compagnons passer sains et saufs, mais désespérés d'autre part de se voir ainsi faits prisonniers,

Les Anglais voyant leurs efforts insuffisants et le reste du secours passer librement, lancent à la suite du convoi un brûlot préparé depuis longtemps.

Ce brûlot, à la faveur de la nuit, échoue dans le port du fort avec le convoi, sans être remarqué ; cette perfidie ne paraît qu'au moment de l'incendie dans lequel trois Anglais vont succomber.

Les Français présents veulent les laisser périr dans l'incendie qu'ils ont eux-mêmes allumés, mais Toiras,

Digitized by Google

dans sa clémence, ordonne de les délivrer et de leur sauver la vie.

Les trois Anglais arrachés aux flammes, on laisse le brûlot se consumer seul, sans atteindre les barques françaises, grâce au vent qui souffle du côté opposé.

L'arrivée imprévue de la flottille irrite les assiégeants qui quittent leurs tranchées, se jettent sur leurs armes, accourent et tirent sur les arrivants. Les Français ripostent vigoureusement, mais ont à déplorer la mort de de Brouilly, qui, blessé d'une mousquetade, périt au port.

Dans cette traversée les Français perdent donc de Brouilly et le chirurgien de Maupas, tués tous deux ; les autres, tombés au pouvoir de l'ennemi, sont de Launay-Razilly et ses compagnons.

C'est dans ce changement de décision de la part des capitaines des navires français que l'on peut admirer le secours de la Providence en faveur de la France car c'est elle assurément qui inspira les Français et qui trompa les ennemis pris à l'improviste.

Les Anglais faisaient une croisière le long de l'île avec 150 pinasses, canots, chaloupes, ramberges chargés de combattants et d'engins de guerre ; ils attendaient la flottille au passage et lui eussent fait subir une importante défaite ou tout au moins eussent empêché le ravitaillement si Dieu, le souverain maître, n'eût changé subitement l'intention des Français et leur direction.

A 8 heures du matin de ce même jour, des Étangs et de Soubran devaient retourner vers Buckingam et lui porter les propositions de paix par écrit, mais l'arrivée de ce secours change totalement l'intention des assiégés, qui élèvent au bout de leurs piques forces bouteilles de vin, coqs d'Inde, chapons, jambons, langues de bœufs et autres denrées et les montrent aux Anglais par-dessus les murs.

Les maîtres canonniers, arrivés avec le convoi, bom-

Digitized by Google

bardent les vaisseaux anglais, qui, croyant la place encore dépourvue de poudre, s'étaient approchés autant que possible des remparts.

Ce convoi amène au fort plus de 200 tonneaux de farine (deux et demi suffisent par jour), 60 tonneaux de vin, du vin d'Espagne, trois caisses d'objets de pansements et de médicaments pour malades et blessés, quantité de morue, pois, fèves, huile d'olive, vinaigre, jambons, 60 bœufs salés, moutons vivants, chemises, chausses, chaussures, capotes de sentinelle, douze douzaines de paires de gants, fourreaux d'épée, planches pour baraquements, charbon de terre, deux chirurgiens, seize pointeurs canonniers, enfin les gentilshommes, marins et soldats déjà comptés.

Ce secours cause aux assiégés une joie indescriptible à la vue des renforts attendus si impatiemment et à la nouvelle que le Roi guéri se rend à son armée[1].

La lettre que le Roi avait écrite le 16 septembre à Toiras, datée de Saint-Germain, dont la teneur est ci-dessus, est remise à celui-ci et ne contribue pas peu à lui rendre joie et espérance.

Il est à remarquer, comme le fit d'ailleurs tout catholique et bon Français, que, de même que la France avait reçu jadis l'évangile de saint Denis, apôtre et martyr du christianisme, de même la France, combattant pour son Roi dans cette île, recevait le 8 octobre, grâce à ce saint, ce secours si précieux la veille de sa fête.

Saint Denis, dont la basilique située à Saint-Denis près Paris, renferme les tombeaux des rois de France, éveille ainsi pour sa fête les ombres de ces héros, pour secourir puissamment Louis le Juste, gardien fidèle de la foi catholique en France.

Nous ajouterons à ces réflexions, l'épigramme curieux, fait par un Français à ce sujet :

[1] Les neuf alinéas suivants sont omis dans la relation de Marillac.

Digitized by Google

Buckingam, vous aviez juré
De prendre Saint-Martin-de-Ré.
Si saint Denis, seul et sans teste,
A renversé tous vos desseins,
Jugez, que feront tous les saints,
S'ils vous rencontrent à leur feste![1]

Nous avons transcrit cette épigramme d'autant plus volontiers que l'auteur est loin de rêver, ou s'il rêve, c'est le rêve prophétique dont parle Homère comme d'un oracle de la volonté divine.

En effet un mois après, le dernier jour de l'octave de la Toussaint, arriveront de plus puissants secours, qui non seulement feront lever le siège du fort mais encore forceront les Anglais à prendre honteusement la fuite.

L'année suivante, le jour même de la Toussaint, Louis, victorieux, fera son entrée à La Rochelle (dernier rempart de la rébellion française jointe à la faction anglaise) devant les habitants terrifiés et forcés de se rendre, après avoir en vain compté sur les Anglais.

Rappelons encore que la nuit où le convoi se dirigeait par mer vers le fort, les Carmélites, dans la basilique de Notre-Dame-des-Champs, au faubourg Saint-Jacques, inspirées de l'Esprit divin, avaient élevé leurs prières et répandu leurs larmes devant le Saint-Sacrement pour le bonheur du roi, l'intégrité du royaume et le salut des assiégés.

Il serait impossible de dire les jeûnes et les prières que firent moines et religieux, les prières publiques qui furent dites dans toutes les églises de Paris pour l'heureuse issue des sièges de Ré et de La Rochelle, pour l'Église et la France, mais revenons à notre récit.

Même date. — Dès le point du jour les anglais lancent force boulets rouges sur les barques pour les incendier mais en vain. A marée basse les chaloupes sont à sec.

[1] Saint Denis est représenté habituellement décapité.

Digitized by Google

A cette vue, les assiégeants viennent de deux côtés les assaillir, mais les nôtres les repoussent et les obligent à se retirer après avoir laissé nombre de tués et trois prisonniers; ceux-ci, interrogés, disent que le brûlot était préparé depuis plus d'un mois.

Vers deux heures de l'après-midi, à la marée haute, les ennemis reviennent sur une multitude de chaloupes, galiotes, pataches et un autre brûlot pour incendier ce qui n'était pas encore déchargé.

Il y eut de part et d'autre échange de mousquetades et de canonnades qui ne firent que peu de mal et ne causèrent que peu de pertes.

Le brûlot malgré les efforts des nôtres est poussé vers nos chaloupes, mais elles s'en débarrassent à la fin et il se consume sans incendier le convoi.

Au fort, Desplan est légèrement blessé par l'explosion d'un baril de poudre qui sauta dans un baraquement.

Vingt barques endommagées, ne pouvant plus tenir la mer, servent à construire des baraques ou à chauffer les assiégés après avoir été déchargées.

Vers neuf heures du soir, les assiégeants font sauter une mine sous l'ouvrage avancé de Saint-Martin, pour monter à l'assaut par la brèche que cette mine aurait faite; mais la poudre, mise en trop petite quantité, ne réussit pas, la mine d'ailleurs étant inachevée, tout se borna à de la fumée; la poudre seule brûla, aussi abandonnèrent-ils ce moyen d'attaque.

9 octobre. — Le roi arrive à Niort, ravi de l'heureuse nouvelle du ravitaillement du fort Saint-Martin, présage de la réussite que Dieu semble promettre à ses armes, heureuses promesses d'un plus grand succès.

12 octobre. — Le roi arrive à l'armée devant La Rochelle, apportant à ses soldats le bienfait de sa présence, à ses fidèles la sécurité, et à tous la joie.

Cette présence réconforte son armée, réveille dans tous

Digitized by Google

les cœurs l'amour du roi et de la patrie, le soldat oublie tous les maux endurés dans une province où la guerre règne depuis sept ans, il oublie l'entrée de l'hiver, les maladies, les intempéries, les pluies continuelles.

Il oublie les gardes, les travaux de siège, les factions, les plaintes, il est plus heureux de servir et de remplir ses devoirs que jamais.

Louis XIII trouve son armée aussi active que vaillante, grâce au commandement et à l'entraînement de Monsieur, duc d'Orléans, son frère, qui en avait détaché une partie pour l'envoyer au secours de l'île de Ré.

Dès son arrivée, le roi, sans prendre de repos, passe en revue toute cette armée, les forts, leurs garnisons, leurs vivres et munitions ; l'artillerie, la cavalerie, l'infanterie, afin de mieux connaître ses forces et assurer ses desseins.

15 octobre. — Trois jours après, voulant presser la mise en fuite de l'ennemi, selon ses plans de campagne arrêtés à Paris dès le 15 septembre précédent, il fait jeter dans l'île de Ré, par le fort La Prée, 6.000 hommes et 300 chevaux.

Il nomme le maréchal de Schomberg son lieutenant général dans cette expédition et lui en donne le commandement en chef; il lui adjoint, comme maréchal de camp, Louis de Marillac, qui prendrait à son tour les fonctions de lieutenant général, si par quelque malheur Schomberg venait à manquer.

Il faut voir les soins que le roi prend dès ce jour pour pouvoir apprécier son courage, sa vigilance, sa célérité, sa science militaire ; tout le monde en est émerveillé. Il choisit lui-même nominativement les maîtres de camp [1], les capitaines, les officiers, les soldats avec un tel jugement qu'il est facile d'en augurer un heureux résultat.

[1] Colonels commandant les régiments.

Digitized by Google

L'abbé de Marsillac prépare à Olonne un convoi de quinze barques et onze pinasses remplies de toutes sortes de vivres, pour le fort Saint-Martin et un second pour le fort La Prée, composé de dix-neuf chattes. Ces deux convois doivent appareiller dès que l'état de la mer le permettra.

Ni l'un ni l'autre ne put prendre la mer avant le 9 novembre; ils essayèrent en vain de faire la traversée, plusieurs bateaux échouèrent ou relâchèrent, les autres n'arrivèrent à Ré qu'après la défaite des Anglais.

16 octobre. — Le capitaine Audouin réussit à quitter le fort Saint-Martin de nuit, emmenant plusieurs barques du dernier convoi, remplies de malades et blessés que Toiras lui a confiés et les fit passer sur le continent sans incident.

17 octobre. — De Beaumont apprenant que le roi se plaint qu'il n'ait encore envoyé aucun secours au fort Saint-Martin et recevant l'ordre d'envoyer sept bateaux au fort La Prée où le passage est libre, envoie les sept bateaux au premier bon vent avec un mois de vivres pour cent hommes qui passent tous facilement.

Autant cette traversée est heureuse vers le fort La Prée, autant celle de Maupas est malheureuse à son retour du fort Saint-Martin. Celui-ci en effet met à la voile vers huit heures du soir; à peine hors de portée du fort, il est assailli par une multitude de chaloupes anglaises et trouve la mort dans une défense magnanime.

La mort glorieuse de ce courageux jeune homme et intrépide marin le couvre de gloire, il fut en effet aussi regretté qu'il était aimé.

Ce même jour, suivant les plans du roi, le cardinal envoie à l'île d'Oléron l'ordre d'embarquer le régiment du Plessis-Praslin, qui y était en garnison et de l'envoyer au fort La Prée pour y commencer de suite les retranchements et redoutes nécessaires entre les deux forts pour favoriser l'accès de nouvelles troupes. Le régiment de

Digitized by Google

Beaumont, qui était au Plomb, reçoit aussi l'ordre de passer dans l'île.

Ces réussites incroyables abattent tellement le courage des ennemis que pendant huit jours ils ne tentent aucune entreprise contre les assiégés, se relâchent de leur vigilance, enlèvent les canons de leurs batteries et les replacent sur leurs vaisseaux. Ils ne pensent plus qu'à fuir lorsque d'Olbierre, de retour d'Angleterre où Buckingham l'avait envoyé précédemment, ranime leur courage abattu en leur annonçant l'arrivée prochaine du comte de Hollande avec 6.000 hommes de renfort.

Soubise arrive de La Rochelle (où il s'était réfugié) accompagné de députés ; il supplie aussi Buckingham de ne pas abandonner les Rochelais dans un si grand péril : « L'île de Ré redevenue libre, dit-il, son fort ainsi que les « catholiques de France tenant tous pour le Roi, un « terrible siège menace La Rochelle. Un Roi d'un courage « invincible est à ses portes ; des forts se dressent déjà « contre La Rochelle, les travaux d'investissement se rap- « prochent de la place et menacent de fermer le port ; tout « le royaume conspire pour la ruine de cette ville ; si le « roi d'Angleterre l'abandonne dans un moment si cri- « tique, bientôt toute la France rira de cet abandon et de « la Réforme[1]. »

Soubise et les députés promettent en outre de soutenir les Anglais par des renforts et des vivres à volonté.

Ils promettent beaucoup plus qu'ils ne peuvent tenir, mais ils obtiennent cependant de faire changer les desseins des ennemis ; ceux-ci alors, malgré les intempéries, le froid et les maladies, reprennent les travaux du siège avec acharnement.

Ce retour offensif est dur aux assiégés, en butte eux aussi aux rigueurs de la saison froide déjà commencée, ils font

[1] Phrase omise dans Marillac.

Digitized by Google

néanmoins contre fortune bon cœur, dans l'espoir d'un meilleur sort prochain.

La dysenterie commence à décimer tellement la garnison du fort que sa garde et sa défense sont compromises. Dans leur affliction, les assiégés ne sont soutenus que par la pensée que le Roi est à La Rochelle et par l'espérance d'une prochaine descente d'une partie de son armée dans l'île.

Les Anglais eux, n'ont que peu d'assurance et ne savent au juste quelle décision prendre.

Ils parlent de se retrancher et de se fortifier tantôt dans Saint-Martin, tantôt à Sablanceau, tantôt à l'île de Loye, qu'ils munissent effectivement de redans et de fossés afin d'y protéger leur retraite le cas échéant et, de là, s'embarquer sur leur flotte.

Ils commencent donc à fortifier Saint-Martin, Sablanceau et donnent surtout leurs soins aux retranchements de Loye, qui leur paraît le refuge le plus sûr en cas de nécessité.

23 octobre. — Toiras, ne voyant arriver aucun secours par le fort La Prée, ne connaissant pas les desseins du Roi, cherche lui-même le moyen de lui apprendre la situation, et de lui envoyer quelque gentilhomme pour lui faire connaître l'urgence du secours attendu.

Il est d'autant plus perplexe que depuis longtemps le vent n'est pas favorable pour passer du fort au continent et qu'il lui est ainsi impossible d'envoyer un gentilhomme au Roi.

Sur ces entrefaites, le capitaine de Saint-Preuil vient exposer une requête à Toiras, le suppliant de vouloir bien l'accepter pour lui servir de courrier et d'interprète auprès du Roi ainsi que ses deux amis, les jeunes de Langalerie et de Ruvigny (nouveaux Nisus et Euryale), avec lesquels il a convenu de passer au fort La Prée et de là sur le continent.

Toiras accède facilement à cette requête qui répond à ses désirs. Saint-Preuil et ses compagnons prennent chacun

Digitized by Google

un des meilleurs chevaux du fort et prient un gentilhomme de l'île, de Villechartre, qui connaît tous les chemins, d'être leur compagnon et leur guide.

Ils agissent si discrètement qu'ils sont déjà à cheval avant que leur dessein ait transpiré. Les vrais soldats savent bien que les choses de la guerre ont besoin de la plus grande discrétion et que les plus hauts faits d'armes sont les plus imprévus.

Aussitôt leur sortie secrète Toiras fait donner l'ordre aux mousquetaires de garde du côté où ces gentilshommes doivent passer, de tirer vers les retranchements ennemis dès qu'ils entendront crier et à ceux qui sont de garde près de la mer, de faire semblant de tirer sur nos cavaliers.

Ceux-ci s'avancent donc le long de la côte, à marée basse, en criant : « Tue ! Tue ! »

Les Français qu'ils dépassent font feu en l'air, les ennemis, trompés par ce stratagème, croient que ce sont quelques-uns des leurs, venus par fanfaronnade effrayer les Français et s'abstiennent de tirer.

Nos cavaliers traversent ainsi les postes et les tranchées des ennemis qui, entendant toujours crier : « Tue ! Tue ! » et voyant nos mousquetaires faisant semblant de tirer, ne se doutent de rien et restent à l'abri de leurs tranchées. Nos cavaliers franchissent ainsi, sans difficulté, les lignes d'investissement de l'ennemi mais, malheureusement, le cheval de Langalerie vient à s'abattre et son cavalier ne tarde pas à être reconnu par les Anglais qui le font prisonnier.

Dr Atgier.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION AU JOUR LE JOUR

EN TOURAINE

(1789-1800)

Année 1793

(suite)

JUILLET

1er juillet — Exécution de *Jean Noguel*, soldat au bataillon de la Manche, condamné à mort par la Commission *Sénard*, pour avoir tenu des propos contre la République.

2 juillet — Exécution de *J.-J. François*, employé au magasin de poudre de *Saumur*, condamné à mort par la Commission *Sénard* pour avoir encloué trois canons lors de la prise de *Saumur*.

— Le District de Tours se prononce « contre les froides saccades du despotisme » et se joint au Département pour porter plainte contre les représentants en mission.

3 juillet — Exécution de *Bédrune*, lieutenant-colonel de la légion germanique, condamné à mort par la Commission *Sénard*, pour avoir, étant prisonnier des Vendéens, consenti à arborer la cocarde blanche.

— François *Hardy*, sous-chef des bureaux du Département de Paris, chargé de mission par la *Commission centrale*, rentre à Tours après avoir visité *Niort*, *La Rochelle* et

Digitized by Google

Rochefort. Il a été assez mal reçu par les généraux de l'armée de la Rochelle, et a appris avec surprise l'arrestation de *Rossignol* par l'aristocrate *Westermann* et par le général *Biron.*

Momoro, membre du Directoire du département de Paris, arrive de Paris avec le représentant *Choudieu* et *Damesme.* Il annonce que le Comité de salut public a maintenu *Ronsin* dans ses fonctions.

L'armée de *Niort* est en marche sur *Parthenay.*

— *La Chevardière* annonce qu'il occupe depuis trois jours *Saumur* qui a été évacué par les rebelles. *Angers* vient d'être occupé par le général *Dutruy* qui n'a rencontré aucune résistance.

— *Sanson*, exécuteur à Tours, fait savoir au Département que le mouton, le tranchant, et la mécanique de la guillotine étant en mauvais état, il est urgent de faire des réparations; *Sanson* demande deux aides « pour un plus prompt et moins douloureux supplice ».

4 juillet — On apprend que *Westermann* vient de s'emparer de *Châtillon*, le 3 juillet.

Le commandant de la place de Tours demande un local pour le poste de 6 hommes et un caporal, qui sera de garde à la guillotine sur la place d'*Aumont.*

5 juillet — *Momoro* et *Damesme* vont rejoindre *La Chevardière* à *Saumur.*

6 juillet -- Les assemblées primaires sont convoquées pour le 14 juillet, à l'effet de voter sur l'acceptation de l'Acte constitutionnel.

7 juillet — On apprend que *Westermann* a été battu le 5 juillet à *Châtillon* et qu'il bat en retraite, perdant son infanterie et ses canons [1].

Le général *Biron* est à *Saumur* et le général *Menou* se dirige sur *les Ponts-de-Cé.*

[1] Mémoires du général *Turreau* (1824)).

Digitized by Google

8 juillet — On apprend que l'armée de *Saumur* occupe Angers. *Momoro* et *La Chevardière* qui sont à *Saumur*, se rendent à *Angers* avec *Tallien*.

Le général *Busac* demande à occuper le logement de l'Evêché qui était occupé précédemment par le général *Santerre*.

9 juillet — L'Evêque *Suzor* se plaint au Département que des canonniers logés dans l'église Saint-Pierre-des-Corps ont profané les ornements sacrés. (Arch. mun. Cultes.)

10 juillet — *Quichon*, ancien garde-chasse, est condamné à mort par la Commission *Sénard*, pour propos contre-révolutionnaires.

Arrêté des représentants du peuple (Commission centrale d'Angers), prescrivant qu'à l'avenir les deux membres par section qui étaient adjoints au Conseil général de la commune de Tours, cesseront leurs fonctions. (Arch. mun. Guerres.)

11 juillet — Exécution de *Quichon*. (Arch. mun. Guerres.)

12 juillet — Exécution du *Chevalier des Vernières* condamné à mort par la Commission *Sénard*, pour avoir eu des relations avec les Vendéens, lors de la prise de *Saumur*.

— Délibération du Conseil général du Département, demandant la suppression de la Commission militaire (commission *Sénard*) comme « attentatrice à tous les principes de la liberté ». (Permanence du Conseil général du Département.)

14 juillet (*dimanche*) — Les assemblées primaires votent dans les cinq sections de ville de Tours pour l'acceptation de l'acte constitutionnel. (Arch. mun. Assemblées politiques.)

15 juillet — Passage à Tours de deux compagnies de volontaires de l'*Aube* et d'une compagnie de *Seine-et-Marne*.

Digitized by Google

La Convention a ordonné que les officiers et soldats de la *Légion germanique* détenus à Tours seront conduits à Paris.

16 juillet — On apprend que le général *Labarolière* commandant la division de Tours a remporté un succès le 15 juillet à *Martigné*. (Bulletin du Département d'Indre-et-Loire n° 22.)

— Proclamation du vote en faveur de l'Acte constitutionnel, qui a été adopté à Tours, à l'unanimité des suffrages. — Deux coups de canon sont tirés en signe de joie.

— Exécution de *Quéneau*, colporteur condamné par la Commission *Sénard*, pour avoir mal parlé de la cocarde tricolore et du curé contitutionnel de *Saint-Epain*.

17 juillet — Adresse du Conseil général de la commune de Tours à la Convention.

Le représentant *Philippeaux* arrive à Tours, venant de *Limoges*, avec une mission dans les départements du centre et de l'Ouest. (Arch. nat. C. 260.)

18 juillet — Le représentant *Philippeaux* dénonce au Comité du Salut public « l'indiscipline dse troupes et l'oisiveté des officiers. »

19 juillet — On apprend que l'armée républicaine a été battue le 18 à *Vihiers*. Le département est menacé, l'inquiétude est vive à Tours. La ville est mise en état de défense.

— Arrêté du département destituant les fonctionnaires de *Chinon* qui sont restés pour traiter avec les rebelles.

— *Philippeaux* visite le camp de la réserve près de Tours et y trouve 1,200 hommes sans discipline et sans armes. (Correspondance des représentants en mission.)

20 juillet — Le Département reçoit l'arrêté de la Commission centrale des représentants portant suppression immédiate de la Commission militaire.

— *Sénard*, président de la Commission militaire, reçoit avec colère le pli contenant l'arrêté du Département, pris en vertu de celui de la Commission centrale, et refuse de le décacheter.

Digitized by Google

22 juillet — Le Département dénonce à la Commission centrale les crimes et brigandages commis par les fuyards de la déroute de *Vihiers*, entre *Chinon* et *Saumur*.

23 juillet — Le Département fait traduire devant le Tribunal criminel extraordinaire : *Louis-Olivier Lucas*, *Louis Perrier*, *Jean Juteau*, *Denis Labbé* et *Pierre Aubineau*, habitants de Candes, accusés d'avoir arboré le drapeau blanc et détruit l'arbre de la liberté [1].

— Les représentants *Richard*, *Bourbotte* et *Ruelle*, réunis en Commission centrale à Tours, s'occupent de rallier à *Chinon* les débris de l'armée en déroute. (Correspondance des Représentants en mission.)

24 juillet — Par ordre du Comité de sureté générale, de nombreux prisonniers, arrêtés à Tours, sont conduits à Paris.

28 juillet — *Ladouce*, commandant de la place de Tours, passe une revue de la garde nationale. — Beaucoup de citoyens n'ont ni fourniment ni vivres.

30 juillet — Le patriote *Palloy* envoie au Département une pierre de la Bastille où sont inscrits les « Droits de l'homme ».

AOUT

1er août — Le Conseil général du Département arrête que la fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République aura lieu le 10 août.

— Proclamation du Département :

« Le peuple a abattu l'hydre nobiliaire et féodale, affaibli le charme imposteur de la superstitieuse crédulité, aboli l'exécrable pouvoir des rois, fait justice du plus lâche et du plus fourbe des tyrans, écarté du sein du Corps législatif des mandataires infidèles, etc., etc. »

[1] De Busserolle (*Souvenirs de la Révolution dans le département d'Indre-et-Loire*) dit qu'ils furent tous acquittés. — Il place, à tort, en mai 1793 leur comparution devant le tribunal criminel.

Digitized by Google

2 août — Le représentant *Tallien* et le général *Turreau*, commissaires à l'armée de Chinon, prennent des mesures contre les volontaires qui vendent leurs effets d'armement et d'équipement ou les envoient à Paris. Les soldats coupables de dissipation d'effets seront traduits devant la Commission militaire.

5 août — Le Département annule une réquisition illégale de l'adjudant-général *Degouge*, qui réclame des logements spacieux et riches.

Le général dit qu'il viendra bien à bout du Département avec 4 pièces de canon.

6 août — La cavalerie nationale de Tours reçoit l'ordre de partir pour *Sedan*. Le Département adresse une supplique au ministre de la Guerre pour demander la révocation de cet ordre. « C'est l'état-major qui veut désarmer la cavalerie pour livrer la ville aux Vendéens. »

8 août — Le Département croit savoir qu'il y a à Tours des agents de *Pitt* qui veulent assassiner les patriotes. Les gardes seront doublées le 10 août et les banquets civiques n'auront pas lieu. L'arrêté du Département qui invitait les citoyens à souper devant leur porte est rapporté.

10 août — Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République à Tours. Dès huit heures du matin, le cortège se forme. Il est composé d'un détachement de la garde nationale à cheval, de détachements de la compagnie des vétérans, des grenadiers, des commissaires des gardes nationales de chaque commune, des sexagénaires et des jeunes gens. Suivent deux commissaires de chacun des 7 districts, la Société populaire de Tours portant les bustes de *Lepelletier* et de *Marat*, les autorités constituées et les chefs de la force armée. Viennent ensuite « le Livre de la Constitution » et « une imposante portion du Souverain ». Chaque groupe porte des bannières et des flammes avec des inscriptions.

Digitized by Google

Une première station est faite devant la maison des Enfants naturels que la patrie a adoptés. Les enfants accompagnés de leurs institutrices ornés de bonnets tricolores attendaient. *Perré*, administrateur du Département, prononce un discours.

Nouvelle station à l'Hôpital.

Du Musée, sort un char portant la déesse de la Liberté. *Leroux*, administrateur du Département prononce un discours.

Sur la place de Justice est dressé un bûcher.

Discours de *Bouilly* juge du district. Les emblèmes de l'aristocratie « une couronne, un sceptre, un cordon bleu, les portraits des rois de France, un recueil d'armoiries et de féodalité » sont livrés aux flammes.

A cinq heures, une émotion éclate dans la rue de la Loi. Des militaires se portent au café du Département et dans la maison voisine, où se tient une *Société littéraire*. Ils frappent et injurient les officiers. Le commandant de place est insulté. Les émeutiers déchirent les journaux à la *Société littéraire* et dispersent les membres du Cercle. L'instigateur des troubles est un sieur *Laurent*, gendarme à la Commission centrale qui dirige l'émeute en criant : « Vivent les gens du 2 et 3 septembre..., m... pour les Brissotins. Il faut f... à bas la *Société littéraire* ». Le Département fait arrêter les perturbateurs.

Le représentant *Ruelle* et *La Chevardière*, commissaire du pouvoir exécutif, demandent en vain l'élargissement de *Laurent*.

Le soir, représentation gratuite au théâtre.

11 août — *La Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité* demande au Département la fermeture de la *Société littéraire*. (Permanence du Conseil.)

13 août — Arrêté des représentants du peuple supprimant « toutes les sociétés non populaires ».

— Le Département confère avec le général *Menou* en

Digitized by Google

vue des mesures à prendre pour empêcher la désertion qui se fait sentir dans l'armée des côtes de la Rochelle.

14 août — Le fossoyeur de la paroisse *Saint-Martin* de Tours demande 40 livres pour 8 inhumations de 8 corps suppliciés par la guillotine en vertu des jugements du tribunal militaire établi à Tours.

15 août — Le Conseil général de la commune de Tours présente des observations nécessaires à l'intelligence de la loi du 26 juillet.

L'article 5 de cette loi assujettit ceux qui tiennent en dépôt des marchandises et denrées de première nécessité à faire leur déclaration dans la huitaine. Les propriétaires et cultivateurs devront déclarer tout ce qu'ils possèdent en plus des besoins de leur consommation. Vérification sera faite par un commissaire nommé dans chaque section. Les denrées déclarées formant excédent seront vendues dans les trois jours. Toute dissimulation est punie de la peine des accaparements, c'est-à-dire *de la peine de mort*.

— La procession du vœu de *Louis XIII* est interdite dans le Département.

— Le Conseil général de la commune de Tours délibère sur la demande de la *Société des Amis de la Liberté* et de *l'Egalité* tendant à la fermeture de la *Société littéraire*. Plusieurs membres du Conseil général (*Esnault*, *Petit*, *Patas*, *Estevou*, *Juge*, *Rose-Abraham*), qui sont membres de la *Société littéraire* s'abstiennent. Le Conseil de la commune dit qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la pétition. Les citoyens qui se rendent à la *Société littéraire* y vont pour jouer au billard et lire les papiers publics. Ce sont de bons patriotes, entre autres *Ysabeau*, *Japhet*, *Bouilly*, etc... Ils sont plus de 130 et, sur la présentation de deux membres, tout étranger y est admis sans difficulté.

— Le général de division *Rey*, qui occupe *Chinon*, marche sur *Thouars*.

Digitized by Google

16 août — Distribution des prix au Collège de Tours. Le Département y assiste.

— On apprend que les Vendéens ont été battus le 14 août à *Luçon* par le général *Tuncq*.

17 août — Le général *Rey* qui marchait sur *Thouars* reçoit de *Rossignol* l'ordre de rentrer à *Chinon*.

La cavalerie nationale de Tours reçoit du Département l'autorisation de ne pas partir pour la Vendée.

19 août — La Commission des représentants séant à Saumur, ordonne que le sieur *Laurent*, incarcéré à raison de l'émeute du 10 août à Tours, sera relâché et que la *Société littéraire* sera fermée. (Arch. mun. Police.)

21 août — Le général *Rey* qui est à *Chinon* reçoit de *Santerre* l'autorisation d'occuper *Loudun* et *Airvault*.

Le Conseil général de la commune de Tours délibère avec les 5 comités de sections électorales. Il arrête que le pain ne sera remis aux citoyens que sur la présentation de cartes qui leur sera délivré par la Commune.

22 août — En exécution de la délibération du 21 août, il est arrêté que tout chef de famille devra déclarer à sa section le pain qui lui est nécessaire pour lui et les siens pendant la semaine. Tout citoyen n'aura droit qu'à 2 livres par personne et par jour.

— Adresse du Département dénonçant les manœuvres des agents de *Pitt*. Mille placards anonymes écrits à la main ont été répandus dans la ville; les auteurs de ces placards dénoncent plusieurs citoyens comme accapareurs. « On a choisi le moment de l'arrivée de la garnison de Mayence pour arrêter les épanchements fraternels. »

23 août — Les représentants *Merlin* et *Rewbell* rejoignent à Tours la première division de l'armée de Mayence qui se rend en Vendée. Ils sont assaillis par les grenadiers « qui leur font mille réclamations relatives aux retenues faites sur leur prêt » et se plaignent du général

Digitized by Google

Rossignol[1]. On apprend que les républicains occupent *Chollet* et *Mortagne* depuis le 21 août. (Bul. du Dép. 30.)

24 août — Les représentants en mission déplorent le mauvais état des subsistances à l'armée de Tours. — Arrivée à Tours de la seconde colonne de l'armée de Mayence.

25 août — *Merlin* et *Rewbell*, commissaires pour mener la garnison de Mayence contre les rebelles, réquisitionnent à Tours, 200 chevaux de la cavalerie citoyenne. (Arch. mun. Guerre.)

— Le Conseil général de la commune de Tours, appliquant l'arrêté du 12 août, ordonne la fermeture de la Société qui se réunit dans la maison du citoyen *Archambault* rue de la Liberté, de celle qui se réunit chez *Denis*, cul-de-sac Rabelais, et de la société des *Amis réunis*, rue des Fossés du Chardonnet.

26 août — Arrivée à Tours de la troisième colonne de la garnison de Mayence. — Des mesures sont prises pour l'approvisionnement de ces 15.000 hommes qui resteront à Tours jusqu'à leur réorganisation. — *Rewbell* réquisitionne 2.000 sacs de blé pour l'armée.

27 août — Cérémonie funèbre à Tours, en l'honneur du général *Meunier*, né à Tours en 1754, mort à Mayence. — La *Société populaire* y assiste avec les autorités constituées.

— Les représentants *Choudieu* et *Richard*, en mission à Tours, envoient au *Comité du salut public de la Convention* copie d'un ordre de *Goupilleau* et de *Bourdon*, daté de *Niort*, et ordonnant l'arrestation de *Rossignol* et de *Bourbotte* pour vol et immoralité. (Corr. des Rep.)

La Commission centrale de Tours envoie *Bourbotte* à Paris pour se justifier.

— Le Département procède à la répartition, entre les

[1] *Correspondance des représentants en mission.*

Digitized by Google

districts, des contingents à fournir, en exécution du décret du 22 juillet 1793, ordonnant une levée de 30.000 hommes de cavalerie.

28 août — Le Département proteste contre l'arrêté de la Commission centrale du 26 août, réquisitionnant 2.000 sacs de blé. Le département est épuisé et ne peut fournir cette quantité de grains. La Commission centrale (*Rewbell*, *Philippeaux* et *Merlin de Thionville*) persiste dans son arrêté.

29 août — Le Département transmet au *Comité de Salut public* les dénonciations contre le général *Rossignol.*

30 août — *Philippeaux* dénonce le plan de campagne de *Choudieu* « qui est pitoyable ». — Les Mayençais quittent Tours et partent pour Saumur. — *Rewbell* et *Merlin* se plaignent au *Comité de Salut public* « que l'armée est livrée au désordre. On l'a désorganisée en lui insinuant mille prétentions ». (Corr. des Rep. Arch. nat. A. F. II. 279).

Le Département invite les citoyens à participer de bonne volonté au contingent de 2.000 sacs de farine que les représentants requièrent du département pour l'armée de Mayence. (Affiche.)

31 août — Arrêté de la Commission centrale de Tours, ordonnant une réquisition de chevaux. Le Département se plaint que des abus ont été commis. Des officiers ont pris des chevaux sans donner de reçus.

Le Conseil général du Département rapporte un arrêté du 4 juillet 1793, autorisant la ville de Tours à acheter des grains à prix débattus pour les subsistances militaires. — Les Directoires de district sont requis de faire exécuter la loi du 4 mai, c'est-à-dire de faire approvisionner les marchés, de vérifier et accélérer le battage des grains, etc., etc.

H. FAYE.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mars 1904

Moyenne barométrique : 757^{mm},85; minimum le 7, à 3 h. du soir, 746^{mm},10 ; maximum le 22, à 10 h. du soir, 767^{mm},70 ; écart extrême, 21^{mm},61.

Moyennes thermométriques : des minima, 2°,36 ; des minima (sans abri), 1°,83 ; des minima (sur le sol), 1°,16 ; des maxima, 9°,98 ; des maxima (sans abri), 12°,17 ; des maxima (sur le sol), 15°,57 ; d'une eau de source, 6°,08 ; du mois, 6°,28.

Minimum le 1er, — 4°,8 ; minimum (sans abri) le 1er, — 5°,5 ; minimum (sur le sol) le 1er, — 6°,7 ; maximum le 15, 0 ; maximum (sans abri) le 8, 18°,7 ; maximum (sur le sol), le 8, 25°,0.

Humidité relative moyenne, 76 ; minimum le 22, à 4 h. du soir, 34 ; maximum les 5, 18, à 7 h. du matin, 100.

Nébulosité moyenne, 6,9 ; la plus faible, 1,4, le 22 ; la plus forte, 10,0, les 4, 5, 10, 21, 29. Nombre de jours de soleil, 21 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 99 environ.

Pluie, 17^{mm},4 en 9 jours appréciable au pluviomètre et 6 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 57^{mm},40 en 27 jours.

Nombre de jours que le vent a été : 3 jours du N ; 12 jours de N-E ; 4 jours de l'E ; 1 jour du S-E ; 2 jours du S ; 2 jours du S-W ; 6 jours de l'W ; 1 jour du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 4^{m},4. Plus grande vitesse du vent le 29, à 5 h. 15 du soir, 15^{m},3 par seconde (vent de l'WS-W).

Gelées les 1, 2, 3, 11, 13, 14, 18 ; gelées blanches les 1, 3, 8, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 25, 27, 28, 31 ; rosée les 11, 14, 15, 16, 17, 19, 22, 23, 25, 26, 28, 31 ; brouillards les 5, 18, 19 ; neige fine le 2 ; halo solaire le 31 ; halo lunaire le 9 ; orage faible le 8 à l'EN-E, de 4 h. 20 m. à 4 h. 42 m. du soir.

Digitized by Google

Apparition des papillons Rhodocera rhamni le 8, et Vanessa polychloros le 26.

Arrivée de la fauvette à tête noire le 29.

Avril 1904

Moyenne barométrique : 760mm,21 ; minimum le 15, à 7 h. du matin, 744mm,69 ; maximum le 5, à 10 h. du matin, 769mm,98 ; écart extrême, 25mm, 20.

Moyennes thermométriques : des minima, 6°,62 ; des minima (sans abri), 6°,34; des minima (sur le sol), 5°,75 ; des maxima, 15°,34; des maxima (sans abri), 17°,48 ; des maxima (sur le sol), 23°,41 ; d'une eau de source, 9°,11 ; du mois, 11°,27.

Minimum le 26, 2°,9; minimum (sans abri) le 2, 2°,0 ; minimum (sur le sol) le 2, 0°,7 ; maximum le 12, 22°,4 ; maximum (sans abri) le 12, 23°,7 ; maximum (sur le sol) le 30, 32°,7.

Humidité relative, moyenne, 74 ; minimum le 11 à 4 h. du soir, 41 ; maximum les 18, à 7 h. du matin, 100.

Nébulosité moyenne, 7,2 ; la plus faible, 2,6, le 10 ; la plus forte, 10,0 ; les 3, 6, 9, 14, 15. Nombre de jours de soleil, 22 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 103 environ.

Pluie, 43mm,8 en 10 jours. Evaporation, 82mm,00.

Nombre de jours que le vent a été : 6 jours du N ; 5 jour du N-E ; 1 jour de l'E ; 1 jour du S-E ; 6 jours du S-W ; 8 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5m,1. Plus grande vitesse du vent le 13, à 12 h. 45 m. du soir, 14m,4 par seconde (vent du S-W).

Gelées blanches les 2, 26, 27 ; rosée les 2, 3, 4, 10, 11, 14, 15, 19, 20, 21, 24, 26, 27, 28 ; brouillard le 18 ; halos solaires les 2, 16, 19, 22, 27 ; brune sèche bleuâtre avec odeur les 21, 22 ; lueur crépusculaire faible le 8, à 7 h. du soir ; orage faible le 12, de l'W à l'E, de 5 h. 30 m. à 6 h. 2 m. du soir ; orage faible le 23, du N au S, de 12 h. 40 m. à 12 h. 44 m. du soir.

Arrivée de la huppe-huppe le 6 ; du tort-col le 10 ; du coucou le 12 ; des hirondelles le 13 ; du rossignol le 13 ; des martinets le 30.

Début de la feuillaison de la vigne le 22.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La réception de M. René Bazin à l'Académie française a eu lieu le 28 avril.

« L'exceptionnelle sympathie qui entoure le nom de notre compatriote, dit le correspondant du *Journal de Maine-et-Loire*, donnait à cette réunion un attrait inaccoutumé. Un air de fête plus intime et plus familial, si j'ose dire, régnait aux abords du monument et sous la coupole plus étroite que jamais. Si chacun exaltait, au gré de ses préférences personnelles, tel ou tel côté, plus connu ou apprécié de lui, du romancier, du voyageur, du critique d'art, du causeur ou de l'homme, l'impression qui se dégageait de ce cercle de lettrés et d'amis ne souffrait ni discussion, ni désaccord.....

« Les discours, dont chacun avait prévu le tour et la séduction, ont encore dépassé ce qu'on attendait d'eux et l'Institut doit se reporter à bien des années de souvenir, à la réception d'un Coppée ou d'un Paul Bourget, pour en retrouver de comparable à celui qu'il emporte aujourd'hui. Chacun prenait sa part du triomphe et applaudissait de tout cœur. Mais s'il est permis d'établir, dans la joie de cet accueil, les gradations qui s'étagent avec l'affection, l'estime, la parenté intellectuelle ou la seule admiration littéraire, peut-être ceux-là pourraient-ils revendiquer une plus large part du succès qui l'avaient prédit les premiers et l'avaient hâté, tous de leurs vœux, quelques-uns de leurs efforts ! Voilà ce que plus d'un de nous autres Angevins se disait en rêvant de la petite patrie et en suivant, dans l'amphithéâtre, les visages émus et souriants, les applaudissements goûtés et les murmures de la famille et des amis fidèles. »

***

Digitized by Google

La dernière réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'est tenue à Paris, dans la semaine de Pâques.

Nous lisons, dans le très remarquable rapport sur les travaux de la session, de notre éminent collaborateur, M. Henry Jouin, secrétaire rapporteur :

« M. le chanoine Urseau, correspondant du ministère à Angers, a fait œuvre de critique et d'impartialité dans le mémoire qu'il est venu lire devant vous. Ce mémoire a trait au portrait de Louis XI de l'église de Béhuard, en Anjou. Alors que tant d'autres cèdent à la tentation de voir un original dans une copie, M. Urseau démontre loyalement qu'une peinture, tenue pour avoir été faite *ad vivum*, n'est qu'une œuvre exécutée *post mortem*. Si M. Urseau n'était pas Angevin, sa dissertation n'aurait qu'une valeur de sagacité, mais l'auteur habite la région où règne encore la légende à laquelle il s'attaque. Il faut le louer de son courage. C'est Charles VIII qui offrit à Béhuard le portrait de Louis XI. Sur ce point, nul doute. Or, c'est seulement en 1839 que s'accrédite l'opinion fautive d'authenticité. Godard-Faultrier émet l'idée ; le baron de Wismes l'adopte ; Quicherat l'estime fondée. L'erreur est en marche : elle aura soixante ans de crédit. M. Urseau a étudié le portrait de Béhuard : c'est une œuvre du seizième siècle, non du quinzième.

« Mais notre auteur va plus loin, l'œuvre qui l'occupe est d'après lui la reproduction d'un portrait de Louis XI par Jean Fouquet, gravé par Morin, et que l'on retrouve en aquarelle dans le recueil de Gaignières. Certes, voilà des constatations neuves et de premier ordre. Louis XI ne vint pas moins de six fois en pèlerinage à Béhuard de 1433 à 1480. Par ordonnance du 30 avril 1483, c'est encore Louis XI qui accorda aux chanoines de Béhuard « la grâce, à leur choix, d'un criminel dans le ressort du duché d'Anjou, le vendredi saint ». Attentions flatteuses, touchant privilège, qui autorisaient les présomptions en faveur du portrait authentique. M. le chanoine Urseau voudra se montrer clément envers ses devanciers. Leur crime n'eut rien de prémédité. L'erreur étant dissipée, l'honneur est satisfait. »

Voici la conclusion du rapport, très applaudi, de M. Henry Jouin :

« Un dernier mot, Messieurs, et votre session aura pris fin.

Digitized by Google

« En l'année 1731, Fontenelle, déjà septuagénaire, fut pris à partie par son confrère, l'académicien Houdar de la Motte. « Fontenelle vieillit, disait La Motte, il n'écrit plus que des billets ! » Et Fontenelle de répondre : « La Motte vieillit comme moi, d'un jour par vingt-quatre heures, mais il devient prolixe. Ses moindres lettres ont quatre pages ! Un billet se lit, se relit et parfois se retient. Une longue épitre se déplie, mais on ne la lit pas. » L'aimable et fin vieillard ajoutait : « Ma devise est *Rien de trop !* J'essaie d'y être fidèle. » Fontenelle se tint parole et, devenu centenaire, l'excellent homme se laissa mourir, estimant, sans doute, qu'un siècle d'existence est une longévité suffisante, au-delà de laquelle il y aurait excès.

« *Rien de trop !* Ce pourrait être, Messieurs, votre devise. Vos études, les mémoires lus par vous à cette tribune durant vos sessions annuelles sont pour la plupart d'une concision qui eût obtenu les suffrages de Fontenelle. Vous savez renfermer en peu de pages l'exposé de vos recherches, le fruit de vos découvertes. Soyez félicités d'une pareille discrétion Je la crois très rare. Mais, comme un bon exemple est toujours utile, ne vous croyez pas tenu d'imiter Fontenelle en renonçant à vivre au-delà de cent ans. Les collectivités vaillantes et désintéressées ignorent le poids des années et triomphent des siècles. Vous marchez allègrement vers vos noces d'or.

« Aucune trace de lassitude ; rien qui trahisse l'effort d'une session à l'autre. Revenez donc, Messieurs, en 1905, et sans cesse, avec de nouvelles révélations sur les maîtres, les édifices, les chefs-d'œuvre ou seulement les œuvres de valeur dont s'honorent vos provinces. M. le ministre, le directeur des Beaux-Arts, votre Comité, la France des érudits, des artistes, des amateurs, des critiques, des lettrés, vous seront obligés de votre fidélité, de votre patience, de la lumière si abondamment projetée, grâce à vous, sur le passé de la patrie. Revenez, Messieurs, revenez toujours ; que votre groupe soit de plus en plus compact et imposant. Faites innombrable la phalange des artistes méconnus dont vous serez les introducteurs dans cette enceinte. Ayez à cœur d'être des artisans de justice et de réparation en dérobant à l'indifférence ou à l'oubli, par des écrits pleins de sève, les œuvres et les hommes. Inculquez à tous, autour de vous,

Digitized by Google

cette abnégation, cette ardeur, cette jeunesse d'esprit qui sont, dès aujourd'hui, le présage heureux de votre centième session.

« Nos arrière-neveux vous devront cette fête ! »

***

L'Anjou est dignement représenté à l'Exposition des Primitifs français, qui s'est ouverte, le 12 avril, au pavillon de Marsan, à Paris.

On y remarque, en effet, quatre tentures de la tapisserie de l'Apocalypse, appartenant à la Cathédrale d'Angers :

N° 6. Saint Jean considère les vingt-quatre vieillards enlevant leurs couronnes et se prosternant devant Jésus-Christ. (On peut voir, exposée chez M. Girard, relieur, rue Saint-Julien, à Angers, une reproduction très exacte de ce panneau.)

N° 7. Les vieillards chantent un cantique en l'honneur de l'Agneau immolé, sanglant, et tenant l'étendard de la Résurrection.

N° 80. Saint Jean contemple les juges assis sur des trônes.

N° 81. Le dragon à sept têtes sort de l'enfer, suivi de guerriers, et marche contre la Cité défendue par les soldats fidèles. Le feu tombe du ciel pour les dévorer.

On y voit également trois scènes de la vie de saint Saturnin; la tenture complète des Anges portant les instruments de la Passion, qui compte trois tapisseries et sept tableaux; Mme de Rohan jouant de l'orgue; trois panneaux de la vie de saint Saturnin; une allégorie représentant, d'après le catalogue, Penthésilée, la reine des Amazones, qui prit part au siège de Troie. Toutes ces tapisseries appartiennent à la Cathédrale.

Dans l'escalier du pavillon de Marsan a été exposée, encore, une tapisserie appartenant à M. de Farcy. Elle représente un navire entrant au port. Le mot *Espérance* (devise de la famille de Bourbon) est écrit au haut de la tour. Faut-il en conclure que la tapisserie appartenait jadis à cette famille ou bien est-ce tout simplement l'*Espérance* dont sont animés ceux qui se dirigent à travers la mer vers le port? La question n'a pas été résolue. Ce joli morceau vient du château de Landifer.

Ajoutons que deux de nos compatriotes, M. L. de Farcy et M. le chanoine Urseau, sont membres de la Commission supérieure de l'Exposition des Primitifs français.

***

Digitized by Google

Le dimanche 21 mars, Saumur était en fête à l'occasion du centenaire du collège de garçons. La cérémonie devait avoir lieu sous la présidence de M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique. Retenu à Paris par la maladie, M. le Ministre s'était fait représenter par M. Rabier, commandeur de la Légion d'honneur, conseiller d'État, directeur de l'enseignement secondaire au Ministère.

La ville et la gare sont décorées de drapeaux. Dans la salle d'attente est aménagé un salon de réception, orné de plantes et de tentures. A une heure et demie, le train entre en gare et stoppe, M. Rabier en descend. Il est reçu par M. le Préfet de Maine-et-Loire, accompagné de MM. les Sous-Préfets et Conseillers de Préfecture, de M. Bichon, député, de M. Milon, conseiller général, M. le Maire de Saumur; M. le Recteur de l'Académie de Rennes. Sont en outre présents les membres du Conseil municipal, de l'Université, de l'armée, de la magistrature, les corps constitués, etc., etc.

La vaillante musique du génie, sous l'habile direction de son excellent chef, venue d'Angers, joue la *Marseillaise*.

M. le Préfet et M. le Maire de Saumur saluent M. Rabier et lui souhaitent la bienvenue au nom du département et de la ville; puis le représentant de M. le Ministre entre dans le salon d'honneur. Là ont lieu les réceptions. Tour à tour viennent saluer M. Rabier : MM. les Sous-Préfets et Conseillers de Préfecture, les membres du Conseil municipal, de l'Enregistrement, du Clergé, les instituteurs, les membres de l'Université, diverses délégations de la ville, etc., etc.

M. Rabier prend la parole et exprime combien M. Chaumié regrette d'avoir été retenu à Paris par son état de santé; il constate avec joie combien la ville de Saumur a travaillé à l'enseignement, quels sacrifices elle a accomplis, devant quelles dépenses elle n'a pas reculé; elle a donc bien mérité de la Patrie et de la cause de l'instruction.

M. Peton, maire de Saumur, remercie M. Rabier; il regrette que la maladie ait empêché M. Chaumié de venir et il déclare que la ville sera reconnaissante à M. le Ministre d'avoir délégué M. Rabier dont on connaît les travaux et l'œuvre.

Après quelques instants d'entretien, les assistants sortent pour se rendre au collège, où M. le Recteur de l'Académie de Rennes et M. Milon, au nom de l'Association des anciens élèves, prennent la parole.

Digitized by Google

M. Rabier leur répond en disant qu'il est heureux d'avoir été désigné pour venir présider cette fête du centenaire du collège de Saumur ; cette fête lui apparaissait comme un devoir. Il est fier de pouvoir le remplir.

L'orateur rappelle l'œuvre accomplie par la ville de Saumur au point de vue de l'instruction ; il rappelle aussi que ce collège a formé des générations successives d'hommes loyaux et laborieux et prépare encore l'avenir !

Il expose le but de l'Université : former des citoyens avides de vérité, désireux de respecter et de faire aimer le droit, la liberté, la tolérance, la République.

Il remercie l'Association d'aider l'Université dans cette noble besogne.

M. le Ministre et M. le Maire de Saumur ont signé le traité concernant le collège; bien que la durée en ait été limitée, on est sûr que c'est pour longtemps que ces conventions ont été conclues.

Tous ces discours ont été très applaudis.

M. Rabier décerne ensuite plusieurs distinctions honorifiques et remet à M. Milon la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

On visite ensuite le collège et l'atelier.

M. le Recteur présente le personnel de l'enseignement primaire. M. Rabier prononce une nouvelle allocution dans laquelle il rappelle que ses parents étaient des éducateurs du peuple. Il loue les qualités et le zèle du personnel de l'enseignement primaire.

Différentes décorations sont décernées.

De là le cortège se rend au collège des jeunes filles ; puis, après un court arrêt à la sous-préfecture, le délégué de M. le Ministre repart pour le manège des écuyers où a lieu la réception des sociétés.

Toutes sont groupées sous le vaste hall ; chaque société porte son drapeau. Les autorités se placent dans les tribunes. La musique joue la *Marseillaise*.

M. le Maire prend la parole et montre, en termes excellents, le rôle de l'association et les résultats qu'on peut en obtenir pour les améliorations sociales.

M. Rabier traite également la question de l'utilité des sociétés, de leur rôle dans l'État, de leur avenir.

Du manège des écuyers le cortège rentre à l'hôtel de ville ;

Digitized by Google

c'est là qu'a lieu le dîner offert par l'Association des anciens élèves du collège de garçons.

Au dessert, M. le Préfet a remercié M. Rabier d'être venu ; il l'a prié d'être l'interprète de tous auprès de M. Chaumié. Il a terminé en portant un toast à M. Loubet.

M. le Maire de Saumur a parlé au nom de la ville.

M. le Recteur a porté, en termes fort éloquents, un toast aux enfants et aux associations d'anciens élèves.

M. Rabier, après avoir démontré la force de ces associations, déclare combien il est touché de l'accueil sympathique qu'il a reçu à Saumur.

M. Milon a prononcé ensuite un discours dans lequel il a fait l'historique du collège.

Vers dix heures et demie, M. Rabier et les autorités se rendent au théâtre où a lieu la représentation de gala, comprenant un concert et *Bonsoir voisin*. A la fin de cette soirée, les autorités ont reconduit à la gare M. le Directeur de l'Enseignement secondaire.

En ville, la fête s'est terminée par des réjouissances populaires, feu d'artifice, illuminations, etc., etc.

Au cours de la fête, les récompenses suivantes ont été décernées :

Pendant la visite au collège de garçons :

Officiers de l'Instruction publique :
M. Cordelet, sous-préfet de Saumur ;
M. Lohier, professeur au Collège ;
M. Bleunard, professeur au Lycée d'Angers.

Officiers d'Académie :
M. Millory, président du tribunal ;
M. Auriou, secrétaire de la mairie ;
M. Jamin, agent-voyer d'arrondissement ;
M. Soyer, professeur au Collège de Beaufort ;
M. Portier, professeur au Collège de Cholet ;
M. Papin, chef de travaux à l'École de Médecine d'Angers ;
M. Esnault, professeur au Petit Lycée d'Angers ;
M. Prost, professeur au Collège de Saumur.

Pendant la visite au Collège de jeunes filles :

Officiers d'Académie :
Mme Bellamy, surveillante au Collège ;
Mme Hippert, professeur.

Digitized by Google

Pendant la visite à l'École des Résolets :

Officiers de l'Instruction publique :
M. Auger, inspecteur primaire à Segré ;
M. Chapiet, professeur à l'École normale d'Angers.

Officiers d'Académie :
M. Micheau, instituteur à Saumur ;
M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert ;
M. Mesnard, à Villières ;
M. Bin, inspecteur primaire à Baugé ;
Mme Faudet, institutrice à l'École normale d'Angers ;
M. Touchet, instituteur à Sarzé ;
M. Lamy, conseiller municipal à Saumur.

En outre, à la réunion au manège des écuyers, des médailles diverses ont été distribuées, notamment des médailles d'argent à Mme Blanchet, directrice du bureau de bienfaisance, et à M. Poitevin.

***

L'inauguration des nouvelles casernes et le centenaire de l'École d'Arts et Métiers d'Angers ont eu lieu le dimanche 27 mars, sous la présidence de M. le général Peigné, commandant en chef du 9e corps d'armée, délégué par le général André, ministre de la guerre.

Le matin, dès 7 heures, toutes les rues adjacentes à la place de la Gare sont garnies de curieux. Les fenêtres des hôtels et des maisons particulières sont occupées par de nombreuses personnes. Sur la passerelle et sur le pont de la ligne Angers-Noyant il y a également foule.

A 8 heures, MM. Chapsal, délégué de M. le Ministre du Commerce ; de Joly, préfet de Maine-et-Loire ; Bouhier, maire d'Angers, accompagnés de MM. Gauvin, Lafarge, adjoints au Maire ; Fruit, sous-préfet de Segré ; Cordelet, sous-préfet de Saumur ; Hudelot, sous-préfet de Cholet, et Guillemot, sous-préfet de Baugé ; Fontanès, secrétaire général ; Gordien, vice-président, Le Fournis et Mendousse, conseillers de préfecture, arrivent dans la cour de la gare.

Le général Halter salue ces Messieurs puis, se joignant à eux, entre dans le salon de réception.

On annonce l'arrivée du train : immédiatement les personnages officiels traversent les voies et reçoivent M. le général

Digitized by Google

Peigné qui, suivi de deux de ses officiers d'ordonnance, descend d'un wagon de 1re classe.

M. le Préfet lui souhaite en quelques mots la bienvenue. M. le général Peigné lui répond que, tout en étant heureux de venir présider aux fêtes, il est attristé de remplacer son chef, M. le Ministre de la guerre, malade.

Le commandant du 9e corps serre alors la main du délégué du Ministre du Commerce et du général Halter, puis se rend dans le salon de réception où les autorités lui sont présentées par M. de Joly et M. Charles Bouhier.

Immédiatement après, le cortège officiel se forme pour se rendre à la Préfecture.

M. le général Peigné quitte la Préfecture pour monter à cheval et passer la revue des troupes.

Pendant ce temps, le cortège officiel se remet en route pour la place du Champ-de-Mars.

La revue. — La foule de la première heure a encore grossi et il est impossible d'évaluer la quantité de personnes qui se trouvent massées sur les boulevards, dans le Mail, sur les terrasses, les balcons et fenêtres des maisons. A cette foule, il faut encore ajouter les 10.000 sociétaires (hommes et femmes) faisant partie des Sociétés venues de tous les points du département pour le défilé de l'après-midi et qui couvrent tout le terre-plein et toutes les marches du Palais de Justice.

Sur la place, les troupes occupent les positions suivantes : en première ligne, le génie ; en deuxième, le 135e, et en troisième, le 25e dragons, les uns derrière les autres sur deux rangs.

La compagnie des sapeurs-pompiers d'Angers est de front, du côté du boulevard de la Mairie, avec le génie et les officiers de réserve.

L'effet est grandiose.

A 9 h. 35, les clairons sonnent au champ, les musiques jouent la *Marseillaise.* C'est le général Peigné et son état-major qui arrivent à cheval, précédés de l'escorte de gendarmes et suivis d'un escadron de dragons.

Le général Halter, au galop de son cheval, se précipite au-devant de son chef et le salue militairement.

Immédiatement, le général Peigné vient saluer les autorités sous la tribune d'honneur et, au trot, passe les troupes en revue.

Digitized by Google

Ceci fait, il fait appeler le gendarme Guay, des brigades de Tours, qui, lors de l'incendie de la rue Nationale, dans cette ville, sauva une femme qui allait périr dans les flammes, et lui accroche la médaille militaire.

Le général dit alors qu'il est heureux et fier de lui remettre cette distinction, la plus haute et la plus noble de l'armée et qui était la récompense du dévouement dont il fit preuve en sauvant une femme qui allait périr.

Les troupes vont ensuite se masser sur la route de Paris, puis défilent en colonne entière par compagnie.

Les musiques du 6e génie et du 135e jouent à tour de rôle *Sambre et Meuse* et les *Allobroges*.

Le 25e dragons fait ensuite, sous les ordres de son colonel, M. de Monspey, deux superbes charges. Le régiment est très applaudi.

Le commandant du 9e corps et son état-major quittent la place et se rendent à la Préfecture.

Le défilé des Sociétés. — Un peu après deux heures le cortège arrive à la Mairie avec environ une heure de retard sur l'horaire prévu.

La musique municipale, avec les clairons et tambours du corps des pompiers, joue. Le défilé des Sociétés de secours mutuels commence.

M. le Préfet, M. le général Peigné, le docteur Bichon, M. le Maire d'Angers remettent un certain nombre de décorations.

Le défilé se poursuit, et certaines Sociétés recueillent des applaudissements bien mérités.

Finalement, M. le Préfet procède à la remise des médailles du travail et des médailles et diplômes honorifiques accordés aux membres des sociétés de secours mutuels.

Inauguration des casernes. — Le cortège composé comme le matin, est reçu à la Brisepotière par tout le corps d'officiers.

Là, M. le général Peigné est chez lui. Il va faire les honneurs des nouvelles casernes aux visiteurs. Il leur fera voir toutes les améliorations et les perfectionnements apportés et fera remonter l'honneur de tout ceci aux administrations préfectorale et municipale, auxquelles le 135e est redevable de logements aussi sains que spacieux et bien aérés.

Nous ne pouvons suivre le commandant du 9e corps dans sa visite et ses explications circonstanciées. Signalons les visites à la bibliothèque, au réfectoire des sergents, à la salle

Digitized by Google

des jeux, aux salles de réfectoire, dans les chambrées, à l'infirmerie, etc.

Des casernes le cortège se rend aux hospices.

Aux hospices. — A 4 h. 35 exactement, le cortège officiel franchit la belle grille monumentale de la rue Larrey, traverse rapidement les jardins et ne s'arrête qu'au bas du grand escalier.

Là sont rangés MM. les Administrateurs des Hospices, le corps médical de l'Hôtel-Dieu, y compris MM. les Médecins militaires et tout le personnel de l'Administration générale.

M. Charles Bouhier, maire d'Angers, président de la Commission charitable, présente à M. le général Peigné MM. les Administrateurs des Hospices et lui adresse, en leur nom, des souhaits de bienvenue. M. le Commandant du 9e corps remercie en quelques brèves paroles.

M. Bouhier présente également les membres du corps médical présents et le personnel de l'Administration générale ainsi que Mme la Supérieure.

L'on se dirige ensuite vers les salles militaires, non sans avoir jeté un furtif coup d'œil sur la belle cour d'honneur dont les personnages officiels admirent l'heureuse ordonnance. La chapelle avec son beau fronton de Carrier-Belleuse et son dôme imposant se dresse au fond, encadrée de chaque côté par des bâtiments disposés de façon symétrique ; au milieu de la cour, un jet d'eau entouré de pelouses verdoyantes.

L'Hôpital militaire est visité rapidement.

M. le général Peigné et sa suite prennent ensuite congé de l'Administration des Hospices et regagnent leurs voitures.

En sortant de l'Hôpital, le cortège, à grande allure, se dirige vers l'École des Arts. A l'entrée du boulevard du Ronceray un immense arc de triomphe se dresse avec l'inscription : Centenaire de l'École des Arts.

On arrive. La place Larochefoucauld est noire de monde. Les autorités pénètrent dans la cour d'honneur de l'Ecole des Arts et Métiers, où il est procédé à l'inauguration de la plaque commémorative du centenaire de cette École, cérémonie dont nous parlons plus loin.

Après cette cérémonie, le cortège repart à nouveau. Cette fois, il est trop tard pour espérer remplir tout le programme établi.

Les arrêts prévus à la Basse-Chaîne, à la Manutention, rue Toussaint, sont brûlés.

Digitized by Google

Les voitures rentrent directement à la Préfecture.

A 7 heures, le banquet a été servi au Palais de Justice.

Le centenaire de l'École d'Arts et Métiers. — Sous le haut patronage de M. le Ministre du Commerce, représenté par M. Chapsal, directeur du cabinet du ministre, et avec le concours de la municipalité, l'Association des Anciens Élèves des Écoles Nationales d'Arts et Métiers célébrait, le même jour, le centenaire de l'École d'Angers.

A cet effet, les différentes cours de cette École avaient été décorées par les élèves avec autant de pittoresque que de bon goût.

Le vin d'honneur. Le banquet. — Plus de 300 anciens élèves de tout âge et venus un peu de tous les points de la France, avaient répondu à l'appel du Comité d'organisation et se trouvaient réunis dans l'École dès 11 heures du matin, pour un vin d'honneur qui a été servi dans l'atelier de la forge.

Au vin d'honneur M. Richard, directeur de l'École, a prononcé quelques paroles de bienvenue auxquelles a répondu, en remerciant, M. Pantz, président de l'Association. Puis, M. Chapsal a présenté les excuses de M. le Ministre du Commerce et a rendu hommage au bon renom de l'École d'Angers, au dévouement du personnel et à l'assiduité des élèves. Il exprime la certitude que la jeune génération ne la cédera en rien aux anciennes. M. Chapsal termine en félicitant l'École d'Angers et en lui souhaitant bon succès.

On se dirige ensuite vers l'atelier de la fonderie magnifiquement orné de drapeaux tricolores et dans lequel le banquet est servi. A la table d'honneur prennent place, aux côtés de M. Chapsal, MM. Fontanès, secrétaire général de la Préfecture ; Pantz, président de l'Association ; Baron, adjoint à M. le Maire d'Angers ; Descottes, président du Comité régional de l'Association ; Richard, directeur de l'École d'Angers ; Ricard, de l'École de Cluny ; Gordien, vice-président du Conseil de Préfecture ; Raeckelboom, directeur des Postes et Télégraphes ; Labarre, doyen des anciens élèves ; Dainville, architecte départemental honoraire ; Dauban, inspecteur des Beaux-Arts ; Le Fournis et Mendousse, conseillers de Préfecture, et Bouvier.

Des délégations des élèves de l'École se trouvaient parmi les convives.

A l'heure des toasts, M. Pantz a pris le premier la parole.

Digitized by Google

Après avoir rappelé les progrès de la science au XIXe siècle et après avoir rendu hommage au zèle, au dévouement des distingués professeurs des Écoles d'Arts et Métiers, il continue en ces termes :

Nous ne saurions oublier que c'est à eux que nous devons cet enseignement éclairé qui nous a mis à même de saisir les progrès de la science, de connaître ses applications, de l'introduire dans le domaine de la pratique et d'obtenir ainsi les résultats les plus féconds.

Mais, si nos professeurs ont su nous donner des armes pour la vie pratique, ils ont compris qu'il fallait également ouvrir nos âmes à des idées généreuses, développer dans nos cœurs de nobles sentiments, et voilà pourquoi ils se sont efforcés de faire naître chez leurs disciples la notion de la dignité humaine, la notion de justice, la notion du devoir ; et c'est ce qui nous a permis de collaborer dans une large mesure à l'évolution sociale et économique du pays et d'aider la France industrielle à conserver devant le monde le prestige de sa force et de sa grandeur.

Notre Association Amicale qui, dans la manifestation de ce jour, affirme une fois de plus sa vitalité, tire elle-même sa puissance des principes que nous avons puisés à l'École.

Notre Société, après avoir vu constamment grandir le nombre de ses adhérents, peut être fière des progrès qu'elle a réalisés dans la voie qu'elle s'est proposée de parcourir.

Mais si les progrès réalisés et les résultats obtenus sont considérables, nous n'avons fait qu'un premier pas sur une route infiniment longue, et si nous avons pu nous grouper facilement autour d'un même foyer, il nous reste à unir nos efforts et nos volontés afin de poursuivre et de réaliser cet idéal social qui doit être le but de toute généreuse association.

M. Pantz fait ressortir le but de véritable solidarité poursuivi par l'Association Amicale des anciens élèves, et en particulier par l'Association des anciens élèves des Écoles d'Arts et Métiers, puis il évoque, aux applaudissements de tous, la mémoire de M. Dauban, père de M. Dauban, présent au banquet, et il termine en portant un toast au Travail, à la Solidarité, ces principaux facteurs de la Paix et de la Civilisation.

M. Dauban, très ému par les paroles de M. Pantz à l'adresse de son père, a remercié avec effusion et a été l'objet d'une sympathique ovation.

M. Descottes a prononcé ensuite un discours très applaudi.

Digitized by Google

Puis MM. Michel et Triaut ont assuré le groupe d'Angers des sentiments de bonne camaraderie des groupes de Lille et de Chalons. M. Triaut a notamment invité les convives au centenaire de l'École de Chalons, qui sera célébré dans deux ans.

M. Chapsal, délégué du ministre, a clos la série des toasts par une éloquente allocution.

Pendant toute la durée du banquet, l'excellente musique de la Doutre, sous l'habile direction de son chef, M. Hermann, a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

L'inauguration de la plaque commémorative. — A l'issue du banquet, les convives se sont dirigés vers la cour d'honneur pour assister à l'inauguration de la plaque commémorative du Centenaire de l'École d'Angers. De chaque côté du pavillon de l'horloge, des places avaient été réservées pour les dames et pour les autorités.

La cérémonie d'inauguration, qui devait avoir lieu à 4 heures, ne s'est effectuée qu'à 5 h. 1/4 par suite du retard dans le défilé.

M. le général Peigné, M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Maire d'Angers et les notabilités qui les accompagnaient, ont été reçus à la grille par M. Chapsal, délégué du Ministre du Commerce, assisté de M. Richard, directeur de l'Ecole et de M. Pantz, président de l'Association.

Les autorités ont occupé les places qui leur étaient destinées, et M. Chapsal a immédiatement donné la parole à M. Pantz et à MM. Charles Bouhier, maire, et Richard, directeur de l'École, qui ont prononcé des discours très applaudis que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

La soirée. — Dans la soirée, les monuments publics ont été brillamment illuminés, notamment la Préfecture, la Mairie, le Jardin du Mail, ainsi que la rue des Minimes. La plus grande partie de la population s'est rendue dans ces divers endroits pour admirer l'effet produit.

Un brillant concert a été donné au kiosque du Jardin public, par la musique municipale.

***

On vient de fêter le quarantième anniversaire de l'entrée dans l'Assemblée départementale de M. Grignon, président du Conseil général de Maine-et-Loire.

La première cérémonie eut lieu à Gennes, le dimanche 6 mars.

Digitized by Google

Le rendez-vous avait été donné à l'hôtel du Commerce. C'est là que débarquèrent successivement, et venant de tous les sens, les amis reconnaissants du dévoué conseiller général.

M. le maire de Gennes, bien que ne partageant pas les idées politiques de M. Grignon, fit à tous un aimable accueil.

Dans la circonstance, du reste, ce qu'on avait voulu avant tout, c'était honorer une carrière toute de dévouement et d'honneur.

Dans un discours, M. de Grandmaison, député, a d'abord rappelé la carrière de M. Grignon, élu et réélu depuis quarante ans conseiller général du canton, succédant à M. Boutillier de Beauregard. Ensuite l'orateur a signalé les nombreux et importants services rendus, soit dans le canton, soit au Conseil général, par M. Grignon, qui, l'année dernière, s'est entendu proclamer, après un vote unanime de ses collègues, président de l'Assemblée départementale, en remplacement du regretté comte de Maillé.

Après ce discours très applaudi, M. de Grandmaison a remis une médaille-souvenir à M. Grignon, aux acclamations de l'assistance.

Très ému de ces témoignages de sympathie, M. Grignon a remercié ses collègues et ses nombreux amis présents.

Puis le cortège s'est rendu à l'hôtel du Commerce où un banquet a été servi.

Aux côtés de MM. Grignon et de Grandmaison, se trouvaient M. de Lavalette, M. Palustre, maire de Saint-Florent, M. Paul Palustre, M. d'Achon, M. Beaumont, maire des Rosiers, MM. Grignon fils, M. Girard-Amiot, M. Charbonneau, M. Lehou, M. Poterais et de nombreux amis de M. Grignon. Toutes les communes du canton sont du reste représentées à ce banquet véritablement confraternel d'au moins 150 convives.

Au champagne, M. Grignon porte un toast à la santé des électeurs de Gennes et aussi de la commune de Louerre, dont il est le maire, et de M. de Grandmaison.

On acclame avec enthousiasme les paroles de M. Grignon et de M. de Grandmaison qui lève son verre à la santé de M. Grignon et espère que, contrairement à ce qu'a dit l'honorable président du Conseil général, il présidera longtemps encore aux destinées de l'Assemblée départementale.

La seconde fête eut lieu le jeudi 14 avril, pendant la session du Conseil général.

Digitized by Google

Ce jour-là, au moment où le Conseil général était réuni pour la séance, M. le général Faugeron se leva et prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

C'est encore à mon âge que je dois l'honneur de prendre aujourd'hui la parole en votre nom, triste privilège, dont le moindre inconvénient est de ne pouvoir être durable.

L'an dernier, je venais, avec une douloureuse émotion, rendre un hommage mérité par ses services, son noble caractère et sa bonté, au grand homme de bien qui, si longtemps, avait dirigé nos travaux avec le charme et la distinction dont nous gardons tous le précieux et reconnaissant souvenir.

La mission que j'ai à remplir aujourd'hui est du moins exempte de toute triste préoccupation. C'est aussi un hommage mérité par sa compétence dans les questions administratives, par son impartialité, par sa courtoisie, non moins que par des longs services, que j'apporte en votre nom au digne successeur de M. le comte de Maillé; mais, grâce à Dieu, au lieu de douloureux regrets, je n'ai à exprimer que le consolant espoir de voir M. Grignon continuer à occuper, pendant de longues années, le poste éminent auquel l'a appelé l'an dernier l'unanimité de nos suffrages, poste dans lequel il a su justifier si bien notre confiance et notre espoir que la même unanimité s'est retrouvée dans la manifestation qui nous réunit aujourd'hui.

Je ne veux pas essayer de raconter la vie et les services de notre cher président; je ne pourrais le faire qu'en paraphrasant, sous une forme probablement moins heureuse, l'éloquent discours prononcé, dans une autre enceinte, par notre éminent collègue, M. le député de Grandmaison, le promoteur de cette réunion. Je me bornerai à le remercier de la bonne pensée qu'il a eue de traduire, sous une forme durable et artistique, le sentiment, toujours unanime sur ce point, du Conseil général de Maine-et-Loire, et à m'associer de tout cœur à l'hommage de profonde estime et d'affectueuse sympathie dont nous remettons aujourd'hui le symbole au plus ancien de nos collègues devenu notre jeune président.

Puisse sa santé, dont nous constatons avec joie le complet rétablissement, lui rendre facile sa lourde tâche et lui conserver longtemps l'entrain et la verdeur juvénile que nous admirions et aimions à trouver chaque année chez son regretté prédécesseur, et dont il semble avoir hérité de lui en venant s'asseoir à sa place.

Je suis heureux, mon cher président, de l'honneur qui m'incombe de vous remettre en ce jour le témoignage palpable des sentiments qui animent à votre égard le Conseil général tout entier et que je viens de vous exprimer en son nom.

Digitized by Google

M. de Grandmaison dit alors qu'il a été chargé de faire l'acquisition d'une plaquette pour perpétuer le souvenir de cette fête : *Noces de vermeil*, de Baudichon. Le motif est un couple vêtu à l'antique regardant couler le fleuve de la vie.

A l'exergue sont inscrits ces vers improvisés :

Nous fêtons, en ce jour de nature en éveil,
Quarante années d'union, d'affectueuse confiance,
De science et de devoir dont vous fûtes l'esclave.
Votre âme a contemplé le cours de l'existence
Emportant l'avenir vers l'horizon vermeil
Ensoleillé d'honneurs pour les bons et les braves.

M. de Grandmaison fit en termes charmants le commentaire de la plaquette. Puis il offrit à M. Grignon un parchemin richement encadré, sur lequel étaient inscrits tous les noms des souscripteurs. Il est d'autant plus heureux, dit-il, de les avoir fait graver en lettres d'or, que le Conseil général s'y trouve au grand complet, uni dans le même sentiment d'estime et de reconnaissance pour M. Grignon. On y voit aussi les noms des représentants angevins du Parlement.

M. Grignon, visiblement ému, répondit en ces termes :

Mon général,
Messieurs,

Nulle fortune plus rare ni plus précieuse ne pouvait m'échoir aujourd'hui que d'être complimenté par vous, mon cher général, au nom de mes collègues ; vous dont les éminents services rendus au pays donnent un singulier relief aux éloges et aux félicitations que vous venez d'adresser au vieux conseiller général du canton de Gennes.

Loin de moi la pensée d'assimiler ma longue carrière à la vôtre, si méritante, et si un rapprochement à cet égard se fait en ce moment dans mon esprit, c'est seulement pour constater que le choix vous a fait parvenir aux plus hauts grades de l'armée, alors que l'ancienneté de mes services, bien plus que leur mérite, m'a valu l'insigne honneur d'être élu président de cette assemblée.

Certes, quarante années de fonctions, c'est bien quelque chose, je n'y contredis pas, et les sentiments dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète à cet égard me touchent profondément. Je ne crois pas cependant qu'il convienne de s'en trop flatter. N'est-ce pas à Dieu qui m'a dispensé de longs jours et à mes fidèles électeurs qui ont prolongé mon mandat que je dois l'heureuse fortune

Digitized by Google

de siéger encore dans cette enceinte où j'ai vu passer tant d'excellents et d'éminents collègues aujourd'hui disparus ?

Entre tous, mon cœur et mes regrets vont à mon vénéré prédécesseur, le comte de Maillé, et vous m'en voudriez si, en ce jour qu'il a plu de consacrer à la reconnaissance, je n'évoquais une mémoire qui, comme une ombre bienfaisante, planera longtemps sur cette assemblée. Aussi bien je sais qu'en fixant votre choix sur ma personne vous m'avez pour ainsi dire, institué le légataire de ce généreux vieillard qui, au déclin de sa vie, voulut bien, plus que jamais, m'honorer d'une bienveillance particulière. Que n'ai-je également hérité de ses vertus ?

Votre président, Messieurs, devait offrir ce tribut d'hommage et de respect à la mémoire de collègues qui ne sont plus, mais, en regard de ces tristesses, il lui est vraiment doux d'avoir à constater combien les sentiments de gratitude sont enracinés dans le cœur des populations de l'Anjou. Ne sont-ils pas nombreux ceux qui, parmi nous, ont été appelés, grâce aux suffrages de leurs concitoyens, à venir perpétuer ici l'œuvre et le souvenir des leurs ?

Tous savent faire honneur au nom et aux traditions qui leur ont été légués, et je m'estime infiniment heureux d'être entouré de l'affection des fils, alors qu'autrefois, il m'en souvient, la bienveillance des pères guida mes débuts dans cette assemblée.

C'est avec un profond sentiment de reconnaissance, mes chers collègues, que je reçois le don que vous avez eu la généreuse pensée de me faire, de la belle plaquette destinée à consacrer le souvenir de mes longs services. Ce don m'est d'autant plus précieux que tous vous avez bien voulu y participer.

Ce n'est pas tant d'ailleurs envers l'homme politique que vous manifestez vos sentiments de bienveillante estime qu'à l'égard du conseiller général qui, depuis quarante ans, s'est toujours montré soucieux de remplir consciencieusement son mandat.

C'est pourquoi vous êtes tous réunis en ce moment autour de votre président, affirmant ainsi votre union dans le dévouement aux intérêts de notre beau département de Maine-et-Loire.

Tous nous l'aimons cette patrie angevine, tous nous désirons sa prospérité, tous nous la servons avec zèle et dévouement.

Le dévouement, c'est pour ma part le seul mérite que je veuille revendiquer. Si on ressent toujours un certain plaisir à s'entendre louer, une modeste personnalité comme la mienne ne doit pas trop s'y prêter ; aussi, des bienveillants éloges qui me sont décernés, je ne puis retenir que le témoignage, bien précieux d'ailleurs, de votre estime et de votre affection.

Mon cher député et collègue, M. de Grandmaison, c'est vous qui êtes le promoteur de cette manifestation si flatteuse pour moi; c'est vous qui avez choisi cette superbe plaquette sur laquelle vous avez

Digitized by Google

fait graver des vers charmants; c'est vous, enfin, qui me remettez ce parchemin artistiquement décoré.

Quel beau titre d'honneur pour moi et pour les miens.

Merci de tout cœur.

Le soir, un banquet réunit, au Cheval-Blanc, autour de M. Grignon, ses collègues du Conseil général auxquels s'étaient joints : MM. Merlet et Delahaye, sénateurs; M. Ferdinand Bougère, député; M. P. Jamin, président de la Chambre de Commerce et M. Gilles Deperrière, président de la Société des Amis des Arts.

Au dessert, des toasts ont été prononcés par M. le comte de La Bourdonnaye, vice-président du Conseil général, M. le sénateur Merlet et M. le général Faugeron.

***

Le 10 mars a eu lieu, dans les salons Jahan, le banquet offert à M. le docteur Monprofit par ses collègues, ses collaborateurs et ses élèves, à l'occasion du prix Mège, que lui a décerné récemment l'Académie des Sciences.

Devant chaque convive une carte découpée et imprimée, art nouveau, indique le menu et porte cette dédicace amicale : « *Au docteur Monprofit, lauréat du prix Mège, Académie des Sciences 1903, ses confrères, ses amis, ses élèves, 10 mars 1904.* »

Pendant le repas, la plus aimable confraternité, la plus exquise courtoisie n'ont cessé de régner.

La place d'honneur était occupée par M. le docteur Saint-Yves Ménard, membre de l'Académie de Médecine, ayant à sa droite le docteur Guichard, et à sa gauche le docteur Monprofit, auprès de son interne, M. Vachez; en face sont placés M. le docteur Hacque, maire de Mazé; MM. Hébert de la Rousselière, président de la Société des Sciences Médicales d'Angers; Thibault, vice-président de l'Association Médicale de Maine-et-Loire; Thuau, conseiller général de Baugé; Bordas, Jourdan, Mullois, secrétaire de l'Association Médicale; Labesse, Meignant, Peyssonnié, Lionet, maire de Doué-la-Fontaine, etc.

M. Frémy, conseiller général, beau-frère du docteur Monprofit, assistait également à cette fête.

L'heure des toasts est arrivée. M. le docteur Saint-Yves Ménard prend le premier la parole, en une de ces heureuses

Digitized by Google

improvisations dont il a le secret. Il rappelle que, lors de la récente exposition d'hygiène qui a eu lieu à Angers, il est venu donner une conférence. Il se montre touché du bon accueil qui lui a été fait, de la sympathie que ses confrères lui ont manifestée. Ces marques d'estime lui ont été d'autant plus sensibles qu'il se considère presque comme un compatriote; il est de Beaugency et n'est-ce point la même Loire dont les flots baignent le pays angevin après ceux de Touraine et d'Orléanais?

Il rappelle que la présidence revenait de droit aux maîtres éminents et amis du docteur Monprofit, à MM. Brouardel, Labbé, Lannelongue, Terrier, Tillaux.

Mais ceux-ci ont été retenus par leurs obligations professionnelles ou par leur état de santé. En les excusant, M. le docteur Saint-Yves Ménard félicite les organisateurs de cette fête et particulièrement M. le docteur Labesse.

Tous sont heureux d'apporter au docteur Monprofit l'expression de leur sympathie, de leur estime, de leur admiration. Nul plus que M. Monprofit ne mérite cette sympathie, cette admiration.

L'orateur expose la valeur professionnelle et le grand talent de chirurgien de M le docteur Monprofit et les progrès qu'il a fait faire à l'art chirurgical. Il insiste particulièrement sur ce point : « Vous vous êtes, ajoute-t-il, montré homme sage, et l'on vous doit une grande reconnaissance. Au lieu de demeurer à Paris, vous êtes revenu dans votre joli pays d'Anjou, pour y former une élite d'élèves et lui conquérir une gloire nouvelle par vos travaux. Vous avez voulu montrer ce que peut faire pour son pays natal un homme de bonne volonté. »

M. Saint-Yves Ménard félicite ensuite le docteur Monprofit de la haute distinction que lui a accordée l'Académie. Cette distinction est rehaussée encore par la simplicité du docteur, et M. Saint-Yves Ménard cite un exemple de cette modestie, quand le docteur annonça à M. Saint-Yves Ménard les succès du docteur Chambon et s'oublia lui-même.

M. Monprofit, continue M. Saint-Yves Ménard, a droit, non seulement à l'amitié de ses confrères et au respect de ses élèves, mais encore à la reconnaissance de tous ceux auxquels il a prodigué ses soins dévoués et qui ont pu apprécier la valeur du chirurgien.

Digitized by Google

« Je lève mon verre, ajoute l'orateur en terminant, et je bois au maître que nous fêtons, à l'homme qui fait l'honneur de sa ville natale, du corps auquel il appartient, de sa région, de son pays! »

Cette improvisation est chaleureusement applaudie.

M. le docteur Canonne donne lecture des lettres de félicitations et d'excuses de MM. les professeurs Lannelongue et Brouardel. Puis, M. le docteur Guichard prend à son tour la parole, ainsi que M. Vachez, interne de la clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu, MM. les docteurs Bailliot, de Tours, et Cordon, des Ponts-de-Cé.

M. Monprofit, pour répondre à tous, parle en ces termes :

Mes chers Amis,

Comment vous remercier de l'insigne honneur que vous me faites aujourd'hui, des éloges si fort au-dessus de mon mérite dont vous me comblez tous ?

Je suis confus d'une manifestation aussi générale et aussi flatteuse de l'unanime sympathie du corps médical.

Pour n'en pas prendre d'orgueil, je dois penser que vous êtes tous des amis trop bienveillants pour ce que je fais, et trop indulgents pour mes défauts.

Vous me traitez en amis avec une évidente et aimable partialité. Et la forme délicate qu'a pris votre hommage, l'offre que vous me faites de l'œuvre superbe du jeune maître Chivot, m'est des plus agréables. Elle établit un nouveau lien entre nous.

Les témoignages de sympathie que vous me donnez me vont droit au cœur, car ils viennent de maîtres, de confrères, de compagnons d'étude et de travail. Votre jugement est le seul compétent, et le seul qui ait pour moi du prix.

Mais je puis bien vous dire, mes chers confrères, que, si j'ai pu dans cette région faire œuvre utile, malgré quelques résistances et quelques mauvaises volontés négligeables, c'est grâce à vous, c'est grâce au corps médical du beau pays d'Anjou.

Sans votre appui, sans votre concours, je n'aurais pu rien faire.

Si j'ai obtenu des résultats heureux, c'est à vous, mes amis, qu'en revient l'honneur, à vous mes amis de la première heure qui m'avez honoré de votre confiance et avez appuyé de vos encouragements mes débuts dans la chirurgie. Et, pour être juste, il faudrait que je puisse nommer tous ceux qui sont présents dans cette vaste salle et tous ceux aussi qui, retenus loin de nous par les obligations pressantes de notre profession, m'ont fait parvenir le témoignage précieux de leur cordiale et bien douce sympathie.

Ne travaillons-nous pas, d'ailleurs, tous dans le même sillon? N'avons-nous pas tous le même idéal ?

Digitized by Google

Ne sommes-nous pas sans cesse excités au travail, les uns et les autres, par le même stipulant, par le même désir d'être toujours plus utiles à ceux qui souffrent? L'attrait qu'offre la recherche incessante d'un diagnostic plus certain, d'un remède meilleur, d'une opération plus simple, plus sûre, plus rapide, plus bienfaisante nous aiguillonne sans cesse et ne nous laisse pas de répit que nous ne soyons arrivés au but cherché, but hélas toujours poursuivi, toujours entrevu, rarement atteint au gré de nos désirs.

Un autre aiguillon ne m'a pas manqué non plus, quelques épines sous les fleurs..., mais cela aussi est utile, retient au labeur et empêche de s'endormir sur le mol oreiller de la paresse si douce et si facile au pays angevin ! le travail fait d'ailleurs oublier tout cela.

Je vous l'ai dit souvent, mes chers jeunes étudiants qui me faites le plaisir d'assister avec mes amis à cette fête : Travaillez, travaillez sans cesse ; en faisant votre devoir, en marchant droit devant vous dans la vie, vous êtes assurés d'obtenir l'estime des braves gens et le calme intime de votre conscience.

Mais soyez certains aussi que vous n'éviterez jamais d'être en butte à certains ennuis. Persuadez-vous bien que vous ne pourrez manquer de rencontrer sur votre route quelques ennemis, surtout si vous travaillez et si vous faites quelque chose d'utile, ce que je vous souhaite de tout mon cœur.

Mais ne vous troublez pas, poursuivez la tâche commencée et faites comme moi : que votre bonne humeur et votre gaieté n'en soient point altérées !

Il ne faut, voyez-vous, donner de l'importance qu'aux gens et aux choses qui en ont réellement. Eh bien ! l'important est de travailler sans relâche à la tâche qu'on s'est assignée, à l'œuvre entreprise ; tout le reste ne mérite pas de nous préoccuper même un instant.

Comment pourrais-je, en un jour comme celui-ci, ne pas reporter ma pensée, avec un vif sentiment de gratitude, vers nos premiers maîtres communs de l'École d'Angers, aujourd'hui hélas ! presque tous disparus, et vers mes maîtres de Paris qui me donnent un si précieux témoignage de leur affection et de leur estime ?

Je vous prie, mon cher Monsieur Saint-Yves Ménard, de leur porter l'expression de ma reconnaissance et du cher souvenir que je garde de leur enseignement et de leur constante sympathie envers moi.

Mes chers amis, je bois à votre santé et je vous propose de lever vos verres en l'honneur des professeurs Brouardel, Lannelongue, Terrier et Tillaux, nos présidents d'honneur, et de notre ami, M. Saint-Yves Ménard, membre de l'Académie de Médecine.

En l'honneur de notre vénéré doyen le docteur Hacque ; de mes

Digitized by Google

amis les docteurs Guichard et Hébert, président de la Société des Sciences médicales ; en l'honneur du professeur Thibault qui a ici tant de ses anciens élèves, et d'y joindre aussi nos amis Menut, Bordas, Labesse, Royer, Canonne, Guillois, Baillot, Cordon, Meignant et Vachez qui m'ont dit des paroles trop aimables, dont je les remercie du fond du cœur.

M. le docteur Meignant lit, de la part du docteur Menut du Buguet, des vers : « *au nom des confrères opérés par le docteur Monprofit.* » M. Fiévé interprète quelques pièces de sa composition. Un étudiant, M. Gastaldy, qui chante de spirituelles chansonnettes, est salué de retentissants bravos.

Nous sommes heureux de joindre nos félicitations à celles dont M. le docteur Monprofit a été l'objet au cours de cette journée.

***

A l'issue du dernier concert extraordinaire, les membres de la Commission administrative des concerts, et les artistes de l'orchestre auxquels s'étaient joints quelques amis particuliers de M. Jules Breton, se sont réunis salle Gasnault, pour prendre part au vin d'honneur offert à ce dernier à l'occasion de son départ. En lui remettant, au nom de tous, un superbe chronomètre, véritable objet d'art, M. Louis de Romain a pris la parole.

Mon cher Breton, a-t-il dit, si vous n'aviez acquis tant de titres à notre reconnaissance, je serais, en ce moment même, tenté d'user envers vous de sévérité en vous adressant un reproche, le seul que nous puissions vous faire, celui de vouloir nous quitter. Mais je ne veux pas insister sur les regrets que va nous causer votre départ, désireux de ne pas ajouter une ombre encore à l'ombre de mélancolie qui toujours plane sur les heures d'adieux et de séparation...

Tout ce que je puis dire ici, mon cher ami, c'est que votre départ causera parmi nous un vide qui ne sera pas comblé. Vous êtes, en effet, de ceux qu'on ne remplace pas. S'il était nécessaire d'appuyer d'une preuve quelconque ce que j'avance, je l'irais chercher dans votre passé de constant labeur, de dévorante et fiévreuse activité...

... Mais ce sur quoi je veux insister, ce qu'il me semble à cette heure un devoir de rappeler, ce sont les services rendus par vous à notre ville, à l'Association artistique, que vous avez sauvée, à la Société des Concerts qui la continue aujourd'hui. Est-il besoin de rappeler encore les trois années de votre direction qui suivirent, les inoubliables représentations de *Lakmé*, *Carmen*, *Aïda*, *Manon*,

Digitized by Google

Charles VI, qu'on jouait douze, quinze et vingt fois de suite avec des salles combles, avec ces artistes dont la voix chante encore à notre oreille, les Seveste, les Dorian, Garcin, Reggiani, Arnold Gérald et tant d'autres que je ne puis nommer.

Dirai-je, quelques années plus tard, le concours ardent, dévoué que vous m'avez apporté pour monter *Lohengrin*, alors qu'il n'était pas sans danger de lutter contre l'ostracisme qu'au nom d'un patriotisme de pacotille on opposait à la tardive réparation due par notre pays au génie trop longtemps proscrit et méconnu.

Et voici qu'après plus de trente ans d'activité dépensée en faveur d'œuvres qui nous sont chères, vous partez, je tiens à le signaler tout particulièrement, sans même emporter la plus petite goutte d'un pactole que vous n'avez jamais connu, et n'eûtes peut-être ni l'ambition, ni le désir de connaître.

Mais, si vous avez beaucoup donné et peu reçu, vous emportez du moins la gratitude de vos concitoyens, les regrets de tous les amis de la musique dans notre ville, notre estime et notre amitié.

A la suite de ces paroles, chaleureusement applaudies, M. Louis de Romain remercie personnellement M. Jules Breton du concours amical et dévoué qu'il n'a cessé de lui apporter depuis vingt-cinq ans et lui en exprime, en termes émus, sa vive et profonde reconnaissance.

Après une brève réponse de M. Jules Breton qui s'excuse de ne pouvoir, paralysé par l'émotion, exprimer les sentiments qu'il ressent, M. Gilles Deperrière lui adresse quelques mots d'adieu au nom de la Société des Amis des Arts.

M. Louis de Romain termine en levant son verre en l'honneur de M. Jules Breton et boit à son prompt retour.

Nous nous associons à son vœu.

***

Dixième Concert populaire.

Ce concert, consacré exclusivement aux œuvres symphoniques, n'a pas été le moins beau ni le moins intéressant de la saison.

La *Symphonie en ut majeur* (dite Jupiter) a été exécutée avec le soin apporté habituellement par l'orchestre dans le rendu des œuvres classiques ; le *Concerto* de J.-S. Bach pour flûte, hautbois, trompette et violon a retrouvé le succès de la précédente séance ; *Lenore*, le joli poème symphonique de Duparc, a été chaleureusement applaudi, et la *Suite d'orchestre dans le style ancien*, de Grieg, a conquis tous les

Digitized by Google

suffrages. La splendide *Marche hongroise de la damnation de Faust*, enlevée avec entrain, a dignement terminé la séance.

Grâce à M. Brahy et à ses musiciens, le public est sorti enchanté de ce concert, dont notre orchestre a fait tous les frais.

Deuxième Concert extraordinaire.

La série des concerts populaires s'est terminée brillamment. Malgré la fête de l'inauguration des nouvelles casernes, il y eut belle salle. Il est vrai que le nom de M. Delmas, de l'Opéra, mis en vedette sur l'affiche, était bien fait pour attirer le public angevin, toujours amateur de bonne musique.

M. Delmas, dont la splendide voix de baryton remplissait la salle et en même temps par son moelleux et son timbre agréable charmait l'oreille, a chanté avec l'autorité qu'on lui connaît l'*Air du Laboureur* de Haydn, le *Dernier Adieu* de Th. Dubois et un *Lamento provençal* de Paladilhe. Mais il triompha surtout avec l'air de *Don Carlos* de Verdi, qui lui permit de développer la puissance de son magnifique organe et à la suite duquel une véritable ovation lui fut faite.

L'orchestre, sous la magistrale direction de M. Brahy, exécuta dans la perfection la *Symphonie en si bémol* de Beethoven, *Pelléas et Mélysandre*, la jolie suite d'orchestre de G. Fauré, qui, reconnu dans la salle, fut acclamé; le *Prélude de Tristan* et *Mort d'Yseult* de Wagner; *Holberg-suite* de Grieg, et la *Bourrée fantasque* de Chabrier.

Nous ne voulons pas laisser partir les musiciens ni leur distingué chef sans les remercier des bons instants qu'ils nous ont fait passer et des jouissances qu'ils nous ont fait éprouver. La Société des Concerts populaires a encore, cette année, bien mérité de la patrie angevine.

***

Le lundi 21 mars, dans la salle du Quinconce, un quatuor vocal composé de Mmes Mayrand et Vila et de MM. Nansen et Reder, auquel s'était jointe Mme Landormy-Plançon, une pianiste au talent délicat et gracieux, a donné une délicieuse soirée. Signalons particulièrement le Quatuor de *Fidelio*, une *chanson tzigane* de Brahms, *Bonne Nuit* de Schumann, l'*Angelus* harmonisé par Bourgault-Ducoudray, des *chants religieux* de Beethoven, le *temps des lilas* de Chausson, le *lied maritime* de Vincent d'Indy, *Phydilé* de Duparc, une *Berceuse*

Digitized by Google

et *Elle et Lui*. Tous les exécutants ont droit à des éloges sans réserve.

***

La deuxième soirée musicale donnée par notre Chorale Sainte-Cécile a eu lieu, le 25 avril, à la salle des fêtes de la Mairie, avec le concours de Mme Veillon-Dalifard, contralto, de Mlle Annah Daviau, harpiste, et de MM. Bailly, altiste, et Choisteau, violoniste.

Cette soirée, à laquelle s'étaient donné rendez-vous de nombreux auditeurs, a été pour ces derniers un véritable régal artistique. L'assistance élégante qui remplissait complètement la salle n'a pas ménagé ses applaudissements à l'excellente Société ni aux artistes choisis qui prêtaient leur concours à la solennité.

Une sympathique manifestation s'est produite en faveur de M. Meinioux, le très aimé vice-président, à l'occasion de sa récente promotion dans l'ordre académique.

M. Meinioux, dit le *Petit Courrier*, a contribué largement, par son dévouement infatigable et le nombre des services rendus, à la prospérité de la Sainte-Cécile. Aussi cette dernière, à laquelle s'étaient joints ses membres honoraires et les professeurs de l'École municipale de Musique, a-t-elle tenu à prouver sa reconnaissance au nouveau promu en lui offrant des palmes en brillants. M. Paul Lépicier, le président actif et si dévoué de la Société Chorale, a remis les insignes et prononcé un discours.

De vifs et chaleureux applaudissements ont souligné les paroles de l'orateur, et M. Meinioux a été l'objet d'une interminable ovation dont la spontanéité l'a profondément ému.

***

Notre chroniqueur n'a pas achevé sa tâche dans le dernier fascicule de la *Revue de l'Anjou* : sa chronique des conférences de l'Université catholique s'arrêtait au 29 janvier. Il la reprend juste au point où il l'a laissée, comme les vieux auteurs qui écrivaient jadis : « Chapitre No, continuation et suite du précédent. »

Or donc, le 29 janvier, la conférence annoncée avait pour titre : *Qui élèvera nos fils?* Le conférencier était M. le comte du Plessis de Grenédan, chargé de cours à la Faculté de Droit. Que la question fût d'actualité : nul doute. Qu'elle dût même

Digitized by Google

passionner l'opinion : la suite le fit bien voir et une polémique, d'ailleurs courtoise et brève, occupa un instant la presse locale. — En somme, la loi Chaumié tend à rétablir le monopole universitaire; elle servira, dit M. le comte du Plessis, à tuer la liberté d'enseignement, tout comme la loi Waldeck-Rousseau sur les Associations est devenue le coupe-gorge des Congrégations. Pauvres Congrégations, pareilles, à peu d'exceptions près, aux petits passereaux, victimes des pièges de l'oiseleur ! La loi qui se prépare tend à supprimer nos institutions libres, comme celle qui s'exécute consomme la ruine de la vie religieuse en France. Et, la liberté d'enseignement une fois supprimée, voilà le lycée obligatoire pour tous les enfants catholiques ! En avocat très habile, M. du Plessis, avec les dépositions des universitaires devant la fameuse commission présidée par M. Ribot, composa une gerbe de vérités un peu dures pour ceux-là même qui ont fourni les documents. *Inde iræ.* A qui la faute? Qu'on se garde, en l'espèce, d'alléguer le proverbe : « Toute vérité n'est pas bonne à dire » car, on peut discuter même les proverbes, on les discutera longtemps, et la très large tolérance de la *Revue de l'Anjou* ne s'effarouchera jamais de ces controverses.

Le 5 février, M. le comte de Castries, conseiller général, attirait en foule la meilleure société de la ville pour sa belle conférence sur *le Maroc* : *Souvenirs de voyage et questions actuelles.* L'accord franco-anglais, conclu depuis cette conférence, est venu prouver combien « actuelle » était, en effet, la question traitée par le conférencier, jadis officier en Afrique, chargé en 1886 par le gouvernement français de remettre au sultan du Maroc une carte de ce pays, alors peu exploré et encore assez mal connu de nos jours. M. le comte de Castries raconte d'abord le voyage qu'il fit à cette occasion. Il se rendit de Tanger à Mogador par mer, puis gagna Merrakech et revint à Tanger par l'intérieur des terres. Après quelques explications de termes marocains et quelques généralités sur le gouvernement et l'administration du pays, M. de Castries décrit les régions qu'il a traversées : le littoral de Tanger à Mogador, « côte rébarbative, dangereuse, peu hospitalière, dépourvue de phares », puis la rade de Mogador. Il raconte en termes piquants son entrée dans la ville et sa visite au pacha. Ensuite on forme la caravane, on charge

Digitized by Google

les chameaux et on s'ébranle dans la direction de Merrakech. Bien avant d'arriver, on aperçoit le minaret de la Koutoulia, mosquée de la capitale, haute tour carrée qui apparaît « seule, toute droite, impérieuse, massive ». On pénètre dans la ville. M. de Castries nous promène dans le *mellah* (quartier juif) et dans les rues où parfois on s'enlise dans la boue et où les hommes vivent, accroupis au soleil, ne sortant de leur assoupissement que pour entourer les conteurs venus chanter les victoires du Prophète sur les chrétiens. M. le comte de Castries raconte la réception du sultan et décrit l'attitude originale du monarque. Bientôt, c'est une autre réception, très amusante celle-là, chez le fameux Mac-Ling, le soi-disant instructeur de l'infanterie marocaine, qui a su se rendre indispensable, caser toute sa famille, écouler quantité de marchandises anglaises et « qui s'en va, le soir, allumer les lampes au palais du sultan ». — Trop scrupuleusement soucieux de ne pas retenir l'attention de ses auditeurs au-delà de l'heure consacrée, M. de Castries ne donna pas malheureusement à sa seconde partie toute l'ampleur qu'elle méritait. Nous espérons qu'elle paraîtra, « considérablement augmentée », dans la *Revue des Facultés catholiques*, qui a publié déjà la première partie, avec la mention pleine de promesses : *à suivre*. Le 5 février, M. de Castries exposa sommairement à quelle occasion la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne commencèrent en 1900 à débattre entre elles « la question du Maroc ». Il indiqua les intérêts supérieurs que la France, vu sa position en Algérie, doit s'efforcer de sauvegarder dans le règlement de cette « question ». Il opina que nous n'avions pas besoin de recourir aux armes pour établir notre légitime influence dans l'empire marocain; une bonne et ferme diplomatie y devait suffire. L'événement vient de lui donner raison.

Anatole France, l'artiste et le philosophe : la conférence de M. l'abbé Crosnier, professeur à la Faculté des Lettres, était annoncée sous ce titre, pour le 12 février. Anatole France, dit-il, a fréquenté bien des écoles : l'antiquité grecque, les écrivains du siècle de Voltaire, Renan, les Parnassiens; aussi retrouve-t-on un peu de la manière de tous ses maîtres dans ses œuvres diverses : tour à tour poète, historien, romancier, conteur ou critique, en tout et toujours il demeure artiste, mais non artiste « impeccable », selon la formule maintenant en vogue. Défauts de composition, répétitions et redites,

Digitized by Google

imitation trop transparente et trop fidèle de Voltaire et de Renan, abus de l'ironie et de la caricature : tout cela vient en relief dans l'œuvre d'Anatole France et la postérité réformera l'engouement des contemporains qui exaltent cet écrivain comme un « grand maître » de notre littérature. Sceptique, pessimiste, nihiliste même et parfois splendidement immoral, Anatole France tiendra parmi les philosophes un rang moins honorable encore que parmi les artistes : dangereuse et malsaine apparaît nettement la lecture de ses livres.

Nous empruntons au *Bulletin des Facultés catholiques* le compte rendu de la conférence sur *la religion à Londres*, donnée le 19 février, par M. l'abbé Marchand, professeur à la Faculté des Lettres. « Deux enquêtes très sérieuses viennent d'être faites sur ce sujet : l'une par un philanthrope, M. Ch. Booth, qui, dans la troisième partie de son grand ouvrage en dix-sept volumes, sur « la Vie et le Travail à Londres » a étudié « les Influences religieuses » qui s'exercent sur le peuple de cette ville; l'autre par le directeur du journal le *Daily News*, qui a envoyé des recenseurs compter tous ceux qui assistaient à l'office divin, un dimanche donné, dans toutes les églises et chapelles de toutes les communions religieuses. M. Marchand a exposé les résultats de ces deux enquêtes : savoir que les gens riches, ou du moins à l'aise, vont encore à l'église en grand nombre, mais que, malheureusement, les ouvriers n'y vont plus et passent le dimanche dans le repos et les distractions. Il a indiqué quelques-unes des causes de cette abstention et donné des détails sur le nombre relatif des fidèles des différentes religions. Il a terminé par quelques mots sur les progrès du catholicisme, plus lents qu'on ne le croit souvent, et sur l'activité et le zèle des catholiques de Londres qui méritent d'être proposés en exemple. »

Finis coronat opus! Pour clore très agréablement les conférences de 1903-1904, nul ne se trouvait mieux désigné que le nouvel académicien, M. René Bazin, professeur à la Faculté de Droit. Il parla des *Compagnes de la vie*. Que de fois sa plume a esquissé les traits de la femme française, aperçue à peu près dans toutes les conditions de l'existence! Et toujours, si elle lui parut belle, il lui trouva « moins de beauté que d'esprit, moins d'esprit que de grâce et, plus que de la grâce, de la distinction ». Riche ou pauvre, la femme, dans son

Digitized by Google

foyer, s'associe vraiment au labeur, aux affaires, à la pensée de son mari : tel est l'objet le plus constant de ses occupations et de ses préoccupations. Puis, dans cet intérieur que protègent la force et l'activité de l'homme, « la compagne de sa vie » fait rayonner la paix et dominer la conscience. Telle est la femme « réelle », la femme qu'on rencontre presque à toutes les portes, dont le roman ne s'écrit pas, mais dont l'existence s'épanouit en bienfaits, non seulement pour sa maison, mais pour son voisinage ; souvent même la charité de la femme va très loin chercher son « prochain », découvrir la misère et lui porter les secours de la délicatesse et les consolations dont le cœur féminin peut se montrer prodigue parce qu'il en garde le trésor inépuisable. « On était sous le charme, dit le *Journal des Débats*, on admirait cet art d'une diversité nuancée, discret et délicat de ton comme le ciel angevin. On était ravi de trouver, sous des paroles si simples, une connaissance si profonde des cœurs de femmes, tant de respect pour leur âme, tant de foi dans leur bienfaisance... Et l'on goûtait mieux que jamais ce qui fait le mérite de M. Bazin, soit qu'il écrive, soit qu'il parle, à savoir que, chez lui, la grâce et la tendresse ne sont que la parure d'une pensée sévère... »

***

La deuxième conférence organisée par la Société de Géographie commerciale (Section de l'Anjou) a eu lieu, le 4 mars, au Cirque, devant une foule énorme.

En l'absence de M. An. Leroy, empêché, M. le Dr Jagot, qui présidait, présente le conférencier, M. G. Weulersse, agrégé d'histoire et de géographie, boursier de voyage de l'Université de Paris. Il s'exprime en ces termes :

Mesdames,
Messieurs,

Présider une séance d'une Société de Géographie, fût-elle économique et commerciale, m'eût paru, il y a peu de temps encore, une si exorbitante prétention qu'elle ne me fût même pas entrée un instant dans l'esprit. Les questions économiques, en effet, n'ont été, qu'à de rares intervalles, l'objet de mes méditations et, quoique fils de commerçant, les questions d'affaires me sont restées presque totalement étrangères. Quant à la Géographie, si je m'y suis intéressé vers la fin de ma jeunesse, c'est que j'eus entre les mains les récits des premiers explorateurs qui ont planté, dans le grand

Digitized by Google

continent africain, les premiers jalons de la pénétration européenne. J'avais lu les *Voyages de David Livingstone*, ceux de Stanley, de Speke et Grant, etc. J'avais lu aussi, dans le *Tour du Monde*, quelques récits de voyages en Indo-Chine, dans l'Amérique du Sud, et enfin les *Lectures géographiques*, de Raffy, qui ont été le premier effort fait, après nos désastres, pour vulgariser et rendre attrayantes les connaissances géographiques. Que lisions-nous encore, nous autres Angevins? Des livres écrits par des compatriotes : *Un hiver en Égypte*, par Eugène Poitou, le *Danube allemand et l'Allemagne du sud*, d'Hippolyte Durand, qui était alors inspecteur d'Académie dans notre Ville, etc. Mais combien nous étions mal préparés par l'enseignement qui nous avait été donné dans nos classes à lire avec fruit tous ces ouvrages. Les cartes que nous avions entre les mains n'étaient pas toutes des cartes muettes, je le veux bien, mais elles n'étaient pas bavardes, je vous le certifie, et l'Afrique nous y apparaissait comme un vaste désert, au milieu duquel on apercevait, placés peut-être un peu au hasard, les noms justement mystérieux alors de Tombouctou, de Sakatou, de Bornou, et très peu d'autres. Le lac Nyanza n'était pas découvert, les origines du Nil inconnues, et le cours du Niger n'était qu'amorcé. En Asie, la Sibérie nous paraissait aussi inexplorée. Le Nouveau-Monde, l'Australie, les côtes exceptées, ne nous étaient pas beaucoup mieux connus et c'était à coups d'efforts de mémoire que nous nous gravions dans la tête mille vocables étranges que nous n'aurions guère su situer.

Vous êtes plus heureux, Mesdames et Messieurs, et surtout vous, jeunes gens qui m'écoutez ; non seulement vous avez en main des atlas remplis de cartes exactes, dont la parfaite exécution typographique permet de vous donner les renseignements les plus complets ; non seulement vous avez des livres dans lesquels chaque pays vous est décrit et spécialisé par l'indication de la race de ses habitants, de la nature de son sol et de ses produits, par la reproduction fidèle de ses monuments et de ses aspects les plus pittoresques, ce qui enlève à l'étude toute aridité, mais encore vous avez des voyageurs intrépides et instruits qui viennent vous raconter ce qu'ils ont vu et qui, plus est, vous le montrer, grâce à ce merveilleux outil de vulgarisation qu'est la photographie, aidée par cette chose qui nous parait si simple, la projection lumineuse.

Je ne saurais donc m'étonner du succès de notre entreprise et, si j'ai grande satisfaction à vous voir ici, si nombreux et si désireux d'apprendre, je ne puis m'empêcher de constater que l'on vous offre la douceur des fruits de la science, sans que vous ayez eu à souffrir de l'amertume de ses racines.

Il y a un mois à peine vous applaudissiez ici le voyageur Gervais Courtellemont, l'audacieux pèlerin de La Mecque, l'explorateur

Digitized by Google

ingénieux et sagace du Thibet inconnu. Ce soir vous allez entendre un très distingué professeur, agrégé d'histoire qui, l'un des trois premiers, a mérité de profiter d'une des bourses de voyage créées par l'Université de Paris, en 1898 ; il a successivement visité les États-Unis, le Japon, l'Indo-Chine française, la Chine, la Mandchourie, la Sibérie et la Russie, accomplissant ainsi le tour du monde. M. Weulersse va nous parler du Japon ; de ce pays vers lequel le monde entier porte d'anxieux regards, où se déroulent des événements qui peuvent avoir sur l'avenir de bien des nations des conséquences inattendues. Il se fait là une guerre bien différente de celles dont l'histoire nous a laissé le récit : ce n'est pas seulement une guerre de peuple à peuple ; il s'agit de savoir laquelle des deux races, blanche ou jaune, gardera l'hégémonie sur toute une partie du monde. Je remercie en votre nom à tous M. Weulersse d'avoir bien voulu réserver à notre œuvre naissante la primeur de ses conférences. C'est un encouragement dont nous apprécions toute la valeur.

Avant de donner la parole à notre savant conférencier, je prierai notre dévoué secrétaire, M. Pucelle, de vous dire ce qu'est devenue, depuis un mois, la section angevine de la Société de géographie commerciale ; après l'avoir entendu, vous verrez que notre œuvre est fondée et vraiment durable.

Mes jeunes amis, à notre dernière réunion, notre ardent Secrétaire général vous disait en termes chaleureux que c'était pour vous surtout que nous travaillions et que nous n'épargnions ni peine ni souci ; je veux, ce soir encore, vous annoncer une bonne nouvelle et vous montrer que nous ne nous en tenons pas à de vaines promesses. Le Bureau de la section a décidé d'accorder, chaque année, cinq récompenses : médailles de vermeil, d'argent et de bronze, et deux diplômes à ceux d'entre vous qui feront la meilleure rédaction sur l'un des pays dont vous aurez entendu parler dans nos conférences et que l'on vous désignera ultérieurement.

Que ceux d'entre vous qui ont le goût des études auxquelles nous vous convions se mettent donc dès aujourd'hui en mesure de répondre à notre appel. Ne donnons-nous pas ainsi la preuve que nous sommes entièrement dévoués aux intérêts de cette heureuse jeunesse qui nous écoute et à qui nous livrerons, quand notre carrière sera parcourue, avec d'autant plus de confiance qu'elle sera plus digne de la mériter, l'avenir si précieux pour nous de la France et de la République.

M. le Secrétaire expose la situation de la Section. Le nombre des membres est de 120 titulaires et de 75 correspondants. En quelques mois, en quelques semaines, la Section est devenue l'une des plus importantes des départe

Digitized by Google

ments. Voilà qui fait honneur au Maine-et-Loire ! On applaudit ces résultats, puis il est donné lecture, au nom de M. l'abbé Ménard, de l'intéressante notice sur le Père Renou, de Vernantes, que nous avons publiée dans notre dernier numéro.

M. Weulersse a bien voulu nous résumer, pour la *Revue de l'Anjou*, son intéressante conférence, que nous sommes heureux de publier dans ce fascicule.

***

La troisième soirée de la Société de Géographie commerciale a eu lieu le 12 avril.

M. le Dr Barot et M. Jamet, commissaire de la marine, directeur de la *Nationale-Vie* à Angers, ont successivement pris la parole. Les deux distingués conférenciers nous ont entretenus, le premier du Traité d'arbitrage franco-anglais, et le second de la Guerre russo-japonaise et des intérêts de la France dans le conflit.

Nous publierons dans notre prochain numéro ces deux très intéressantes conférences qui ont obtenu un vif et mérité succès.

***

Le dimanche 6 mars, avait lieu au Cirque une conférence sur la pêche à la ligne.

Cette conférence était présidée par M. Frenzer, président du Syndicat de Saumur, vice-président de la Fédération du bassin de la Loire.

Tous les auditeurs, curieux d'entendre le conférencier dans un sujet aussi spécial, ont constaté, une fois de plus, que M. le Dr Motais est bien l'un de nos orateurs les plus remarquables, d'un style tour à tour élevé ou familier, sans efforts, toujours élégant et charmeur, d'une diction parfaite. Très spirituelle dans les descriptions de l'art de la pêche et de la physionomie du vrai pêcheur à la ligne et des scènes pittoresques des bords de la Maine, sa causerie est devenue de la véritable éloquence dans les parties sérieuses de son sujet.

Le sport de la pêche à la ligne est l'un des plus difficiles et des plus attrayants. Malheureusement, nos rivières se dépeuplent à ce point que la France importe, chaque année, pour plus de 6 millions de poissons d'eau douce.

Les Associations de pêcheurs à la ligne s'efforcent de repeupler nos cours d'eau en louant des cantonnements de pêche dans lesquels elles interdisent l'emploi de tous les filets, déversent des alevins et répriment sévèrement le braconnage.

Digitized by Google

Elles viennent en aide d'une manière pratique, et par suite efficace, à l'hygiène physique et morale de la classe ouvrière. L'ouvrier qui passe ses dimanches dans l'air pur de la campagne se repose agréablement des travaux de la semaine, fortifie sa santé et évite le cabaret et l'alcoolisme pourvoyeur de la phtisie, de la folie et de la misère.

Enfin, elles offrent à leurs membres, pour un prix minime, une distraction des plus agréables.

L'Association d'Angers, très bien dirigée par des hommes dévoués et désintéressés, offre à ses membres les avantages suivants :

Elle a l'intention de prendre cette année les trois cantonnements de la Maine, du pont du chemin de fer au rocher de la Baumette; les premiers cantonnements de la Sarthe et de la Mayenne; le Loir, du pont de Briollay au bec du Loir, et, par suite d'une entente avec les pêcheurs d'Érigné, le Louet de la Loire au Port-Bitoult, soit sept cantonnements.

Or, la *licence d'un seul* cantonnement ordinaire, dépeuplé par la senne et l'épervier, se loue de 5 fr. 50 à 6 fr. et même 12 fr. Les syndiqués auront pour 5 fr. la jouissance de *sept cantonnements très poissonneux.*

Mais, avant de s'engager dans les locations, l'Association tient à connaître ses ressources. D'après la loi, les demandes de location doivent être déposées le 1er juin. Il est donc de l'intérêt de tous les amateurs de la pêche de s'inscrire avant cette date, d'autant plus qu'après le 1er juin, un droit d'entrée sera surajouté à la cotisation.

Le conférencier termine cet exposé très clair, par un chaleureux appel à tous les amateurs de la pêche qui doivent, quelle que soit leur situation sociale, se grouper fraternellement sur le terrain absolument neutre, au point de vue politique, de l'Association d'Angers.

M. le président Frenzer remercie le conférencier d'avoir mis au service de l'Association son dévouement à toutes les bonnes causes et son grand talent de parole, puis il expose, en quelques mots très applaudis, les rapports des sociétés de province avec le syndicat central et l'action de celui-ci sur les pouvoirs publics.

Nous sommes convaincus que cette remarquable conférence amènera de nombreux adhérents à l'Association des Pêcheurs à la ligne.

***

Digitized by Google

Mardi 12 avril a eu lieu, au Cirque, la conférence de M. Chemin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur *Les essais projetés en vue de rendre la Loire navigable.*

Cette réunion était organisée sous le patronage de la Société industrielle et agricole d'Angers et de Maine-et-Loire.

M. de Blois, président, en ouvrant la séance, présente les excuses de diverses personnalités, notamment de MM. Merlet, de la Ferronnaye, Galpin, etc.

M. de Blois dit qu'il s'agit de prendre la question de la Loire navigable au point où elle en est. Des essais déjà tentés, soit à l'étranger, soit en France, vont l'être dans notre région. La Loire navigable est la préoccupation d'hommes éminents.

M. de Blois rend alors un hommage mérité à la mémoire du capitaine Audouin, inventeur d'un système susceptible de résoudre le problème.

M. Chemin prend ensuite la parole et expose les difficultés et l'incertitude des méthodes hydrauliques. Les bases fondamentales font souvent défaut. Il rappelle ce qui a été effectué pour la Mayenne, canalisée complètement : mais lorsque la Maine arrive à la Loire, la navigation n'existe plus que difficilement.

La Loire doit être navigable sur un parcours de 825 kilomètres. Actuellement, elle ne l'est guère que de la mer à Nantes.

Le conférencier résume les avantages que présenterait la navigabilité de la Loire sous différents points de vue : commerce, prospérité nationale, opérations militaires.

Il examine les causes empêchant la navigation et dont les principales sont l'abondance des sables, les perturbations du lit du fleuve, les crues, le déplacement des îles ; la Loire est donc dans un état lamentable.

Quatre systèmes ont été proposés pour l'amélioration : le dragage, la création d'un canal latéral, la canalisation au moyen de barrages, la régularisation du fleuve.

Le conférencier, d'une façon très nette et très documentée, donne le détail de tous ces systèmes. Il indique que tout le problème consiste à aménager le lit de la Loire pour que les mauvais passages deviennent bons.

Il expose alors la méthode du capitaine Audouin.

Cette conférence, surtout technique, a très vivement intéressé l'auditoire.

Digitized by Google

Puis, M. de Blois, après avoir remercié le conférencier, demande de sanctionner cette réunion par un ordre du jour.

M. le docteur Sigaud donne lecture de cet ordre du jour ainsi conçu :

« Les personnes présentes à la conférence faite le 12 avril à Angers, au Cirque, par M. Chemin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur les améliorations des rivières à fond mobile, en particulier de la Loire ;

« Considérant que le Parlement, sans vouloir se prononcer dès à présent sur le choix d'une solution définitive pour l'établissement d'une voie navigable de Nantes à Orléans, a décidé qu'il serait fait des essais de mise en état de navigabilité de la Loire ; que, conformément à cette décision, l'Administration des ponts et chaussées se propose de faire exécuter entre Angers et Nantes des travaux de régularisation pour l'obtention d'un chenal navigable ;

« Considérant qu'il y a intérêt à expérimenter les divers systèmes susceptibles d'assurer le succès ;

« Considérant qu'un nouveau procédé d'amélioration de rivières à fond mobile a été inventé par M. le capitaine d'artillerie breveté Audouin, sous le nom de *barrages obliques à vannes suspendues amovibles ;* que ce procédé paraît de nature à offrir certains avantages et qu'il est désirable que l'expérience confirme les espérances qu'on en peut concevoir ;

« Émet le vœu que, sans modifier ni retarder les essais projetés antérieurement, ce procédé puisse être expérimenté sur une autre section et que M. le Ministre des Travaux publics veuille bien déterminer dans quelles conditions cette expérience pourrait être faite. »

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

***

Le 23 avril a eu lieu, au Cirque-Théâtre, la soirée donnée au profit de l'œuvre des Colonies de vacances.

M. le Dr Jagot, dans une intéressante causerie, a exposé l'organisation, le fonctionnement et les résultats de cette œuvre, qui, en 1903, a envoyé à la campagne, pendant la belle saison, 125 enfants de notre ville.

***

Digitized by Google

A la dernière assemblée générale de l'Association des journalistes parisiens, sous la présidence de M. Alfred Mézières, de l'Académie française, notre compatriote M. Joseph Denais, secrétaire, a lu un très intéressant rapport dont voici l'éloquente conclusion :

« Nous ne faisons point ici de politique de parti ; chacun, chez nous, reste assuré de voir respecter sa foi. Mais il est une chose au moins sur laquelle nous ne saurions avoir de divergences, c'est l'amour du beau et grand pays qui nous a vu naître, qui a été constitué par nos pères et par nos mères, qui a vibré pour tout ce qui est bien, qui a souffert pour toutes les nobles causes et combattu pour toutes les pensées généreuses, fécondes et libératrices. »

***

Le dernier dîner du Vin d'Anjou, qui a eu lieu le samedi 22 mars dans les salons du restaurant Cardinal, à Paris, comptera certainement parmi les mieux réussis. Cinquante convives ! c'est un chiffre auquel la charmante Association n'est pas abonnée, dont elle approche quelquefois, mais qu'elle atteint rarement. Les raisons de cette affluence inaccoutumée de compatriotes seraient faciles à dégager. Il en est une que je me plais à signaler tout spécialement : c'était le début d'un nouveau président, M. Jeuniette, homme aimable entre tous, et les habitués de nos réunions avaient tenu à lui apporter personnellement par leur présence le témoignage de leur sympathie.

A 8 heures donc, cinquante convives se réunissaient autour des tables dressées en fer à cheval. A droite de M. Jeuniette, M. de Grandmaison, député de Saumur ; à gauche, M. Peyssonnié, substitut du procureur général à Paris. Venaient ensuite MM. Laurent, Cormeray, Durand, Beziau, Fouillaron, Furet, Coutant, Blachez, Coisnard, Pilmis, Texier, Thuau, Laboulais, Voisine, Guédon, Masson de Torcy, Bodinier, Béclard, L'Hoest, Magnan, Popin, Laigre, Barillier, Martin, Boutin, Vétault, Décard, Lorin Maurice, Lorin Alfred, Bignon, Ciret, Jeuniette, Joreau, Regnard, Logeais, Petit, Pujos, Plaçais, Richou, Mallet, Bricard, Fairé, Brac, Rabouin, Haro.

Le dîner fut ce qu'il devait être : gai, animé, empreint d'une cordialité charmante et, si les bouches eurent la chance

Digitized by Google

de savourer un menu parfait en tous points, les esprits eurent de quoi se satisfaire pleinement.

Au dessert, M. Jeuniette se leva, lut des lettres d'excuses de membres empêchés d'assister à la réunion et, en quelques mots pleins de tact, souhaita la bienvenue aux membres nouveaux de l'Association. Ce fut discret et délicat, deux qualités que connaissent bien peu d'orateurs : de longs applaudissements saluèrent le toast porté par le très aimable président à l'Anjou.

Après lui, M. de Grandmaison but, en deux ou trois phrases fort galamment tournées, à la prospérité de l'Association et, après l'intermède traditionnel du « café, liqueurs et cigares », on se retrouva dans la salle à manger transformée, comme par enchantement, en salle de spectacle.

Quelques numéros assez alléchants nous y retinrent jusqu'à une heure assez avancée; des danses grecques exécutées par une artiste de Parisiana, Mme Paula Monti, et une scène mimée par cette artiste et Mme Cernurco, de la Scala de Milan, la *Comparaison*, procurèrent aux spectateurs des émotions esthétiques heureusement tempérées par la fantaisie et la verve boulevardière de Mme Monti.

Enfin un acteur de l'Odéon, dont la bonne grâce égale le talent, et que nous avions eu la joie d'entendre au précédent dîner, récita plusieurs monologues qui firent s'achever dans un éclat de rire cette soirée, une des meilleures, ainsi que je le disais en débutant, du Vin d'Anjou. — Henry Coutant.

***

Les deux dernières réunions des Vétérans ont eu lieu le dimanche 24 avril, l'une à Durtal, l'autre à Vihiers. Une délégation des Vétérans d'Angers, ayant à sa tête le président, M. Beucher, s'était rendue à Durtal. A la messe, M. l'abbé Morancé, aumônier militaire du Prytanée, qui, en 1870, fit la campagne comme zouave pontifical, a prononcé une allocution vibrante d'un religieux patriotisme.

Après la messe, le cortège s'est rendu en bon ordre au cimetière, au pied du monument élevé à la mémoire des enfants de Durtal morts pour la patrie.

Là, dans un discours empreint des plus nobles pensées, M. Chauveau, président de la section de Durtal, a salué avec une émotion patriotique les braves qui sont tombés au champ d'honneur.

Digitized by Google

Puis M. le comte de Blois, sénateur, ancien capitaine des mobiles de Maine-et-Loire, a pris la parole et, dans une de ces inspirations qui lui sont si naturelles, a joint ses hommages à ceux de M. Chauveau.

A midi 1/2, un banquet réunissait tous les vétérans sous la présidence de M. le comte de Blois. Aux côtés du sympathique et éloquent sénateur de Maine-et-Loire, on remarquait MM. l'abbé Morancé, Provost-Lemotheux, conseiller d'arrondissement, Chauveau, M. Beucher et les délégués d'Angers, etc., etc.

Au dessert, des discours ont été prononcés par MM. Chauveau, le comte de Blois, l'abbé Morancé et Beucher.

M. Chauveau a rappelé divers épisodes de l'armée la Loire, dont faisaient partie le plus grand nombre des vétérans de Durtal.

M. le comte de Blois a retracé le rôle brillant du 33e mobiles en 1870, le glorieux combat de Villersexel et l'héroïque conduite du commandant de Bernard et des autres Angevins, qui nous assurèrent dans cette journée la victoire contre les Prussiens.

Parlant ensuite des enfants de Durtal qui se sont distingués à l'armée, M. le comte de Blois a particulièrement cité le général Oudry qui, de simple engagé volontaire est actuellement arrivé au commandement du 4e corps d'armée.

M. l'abbé Morancé insiste sur la nécessité d'entretenir les jeunes générations dans le noble sentiment de patrie que certains parlent d'effacer.

M. Beucher dit qu'il est non seulement utile de rappeler les épisodes militaires de l'année terrible, mais qu'il faut se rendre aussi compte de ce qu'était, durant la campagne, l'armée allemande, au point de vue matériel et au point de vue moral.

Le Président des Vétérans d'Angers cite, à ce sujet, des détails fort instructifs empruntés à un ouvrage publié par le général allemand Von der Goltz, capitaine en 1870. Cet écrivain militaire ne peut s'empêcher de manifester son admiration pour la noble résistance qu'opposa la France à la marche des vainqueurs.

A 3 heures, la fête était terminée et chacun des assistants en emporta le meilleur et le plus réconfortant souvenir.

A Vihiers, la fête a été présidée par M. Catroux, maire de

Digitized by Google

Vihiers, conseiller d'arrondissement et président de la 43e section.

Il est de tradition, à Vihiers, qu'à pareil jour un orateur rappelle, au pied du monument commémoratif des soldats morts en 1870, le souvenir des enfants du canton tombés pour la défense de la patrie.

Cette année, M. le duc de Plaisance, député de la 1re circonscription de Cholet, avait bien voulu accepter de s'en charger, et il l'a fait avec une grande éloquence, rappelant d'abord, avec infiniment d'à-propos, les liens d'affection réciproques qui existaient entre son père et le canton de Vihiers, pour avoir pris naissance pendant la guerre de 1870, alors que le comte de Maillé commandait les Mobilisés de ce canton. Il indiqua ensuite, avec une grande élévation de sentiments, les devoirs qui s'imposent aux vrais patriotes, et cela dans un magnifique discours, fréquemment interrompu par les applaudissements des quatre cents Vétérans de la 43e section et de la foule compacte des habitants de la ville de Vihiers groupés autour du monument.

La série des discours devait continuer dans un banquet qui réunit à de nombreux Vétérans les notabilités de la région. MM. Catroux et Ferdinand Bougère s'y firent applaudir, le premier, en remerciant en termes délicats tous ceux qui avaient contribué par leur présence à l'éclat de la fête, le second en réparant le seul oubli commis par M. Catroux qui, autant comme président de la 43e section que comme maire de la ville de Vihiers, avait mérité dans l'organisation de la fête tous les éloges et tous les remerciements de l'assemblée.

En résumé, très belle fête, parce qu'aucune note discordante, aucun dissentiment n'en ont troublé l'union.

***

Le général André a fait signer récemment un décret nommant commandant du 4e corps, au Mans, le général Oudri, commandant la 9e division d'infanterie.

Le général Oudri, qui prit une part brillante à l'expédition de Madagascar, est notre compatriote. Il est né à Durtal.

Élève (9 novembre 1860), dit la *France militaire*, puis caporal à l'École spéciale militaire, M. Oudri fut nommé sous-lieutenant au 31e régiment d'infanterie, le 1er octobre 1862.

En 1865, il suivit les cours de l'École de la Faisanderie et obtint le prix unique de gymnastique (médaille d'argent).

Digitized by Google

Il fut promu lieutenant à son corps le 8 janvier 1868. Au début de la guerre contre l'Allemagne, cet officier appartenait encore au 31e régiment d'infanterie.

Le 31e de ligne fit d'abord partie de la 2e brigade et de la 2e division du 6e corps d'armée.

Le 21 août, le lieutenant Oudri quitta le camp de Châlons; le 24 il était à Rethel, le 27 au Chêne-Populeux et le 29 à Mouzon; le lendemain il assistait au combat de Mouzon.

Le jour de la bataille de Sedan, à 5 heures du matin, le régiment du lieutenant Oudri se porta sur la Petite-Moncelle et Daigny. « Dès le matin, ce régiment (que commandait le colonel Sautereau) subit des pertes sensibles; sa ligne de bataille et même sa réserve (3e bataillon) sont criblés d'obus et de mitraille. Le colonel Sautereau est grièvement blessé. A la sortie de Balan, le lieutenant colonel Le Minihy de la Ville-Hervé prit le commandement du régiment qui, bientôt, fut obligé de se replier sur Sedan. 8 officiers tués ou morts de leurs blessures; 12 blessés, dont plusieurs amputés; 80 hommes de troupe tués, 225 blessés et 150 disparus.

Cependant le drapeau ne tomba pas entre les mains des vainqueurs; les officiers le brûlèrent et ne gardèrent que l'étamine, qui fut partagée entre les officiers survivants. Quant à M. Oudri, il suivit le sort de la troupe et fut emmené prisonnier en Allemagne.

Le lieutenant Oudri rentra en France en mars 1871 et rejoignit son ancien régiment, d'où il fut détaché, du 20 juin 1871 au 15 juillet 1872, en qualité d'officier d'ordonnance du général de Rivière de Susbielle. Nommé capitaine le 13 juillet 1872, il fut employé d'abord au 30e d'infanterie et, dix-huit mois plus tard, au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. Il prit part à la répression de l'insurrection de l'Aurès en 1879 et, le 18 janvier 1881, il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Appelé en Tunisie en novembre et décembre 1881, le capitaine Oudri fit ensuite partie des colonnes mobiles appelées à réprimer les mouvements insurrectionnels, sur le territoire algérien, du mois de décembre 1881 au mois d'avril 1882, puis il revint en Algérie avec la colonne d'El-Oued.

Le 1er janvier 1883, le capitaine Oudri fut mis hors cadre pour être employé au service des renseignements du corps d'occupation de Tunisie.

Digitized by Google

Promu au grade supérieur, le 5 décembre 1883, et affecté comme major au 55e régiment, M. Oudri retourna en Algérie en février 1884, au 3e tirailleurs.

En janvier 1887, il prenait le commandement d'un bataillon du 3e zouaves et s'embarquait avec ce bataillon, le mois suivant, pour le Tonkin. Pendant qu'il opérait dans la région du Song-Ma (colonne de Son-La), M. Oudri fut nommé officier de la Légion d'honneur (29 décembre 1887).

Après cette colonne, le commandant Oudri prenait, en mars 1888, le commandement du 2e bataillon d'Afrique et les fonctions de résident militaire à Cao-Bang, la région la plus troublée et la plus difficile du Tonkin. Le 31 octobre il était cité à l'ordre de la troupe de l'Indo-Chine, « pour avoir dirigé avec une remarquable décision une reconnaissance qui s'est heurtée à des forces rebelles nombreuses et bien postées, qui n'ont été délogées qu'après un vif engagement ».

Nommé lieutenant-colonel au 1er régiment de zouaves, le 28 décembre 1889, M. Oudri recevait, le 22 mars 1893, le grade de colonel et le commandement très envié du 2e régiment étranger.

Mis à la tête du régiment d'Algérie, le 15 mars 1895, le colonel Oudri s'embarqua pour Madagascar, où il prit part à toutes les opérations qui aboutirent à la prise de Tananarive, le 30 septembre.

Nommé général de brigade le 30 mars 1896, M. Oudri commanda deux colonnes chargées de réprimer l'insurrection malgache et fut félicité par la voie de l'ordre général du 7 mai 1896. Il revint en France le 6 août 1896.

En octobre, le général Oudri prenait le commandement de la 3e brigade d'infanterie d'Algérie, à Mascara. Le 29 août 1900, il était nommé au commandement par intérim de la 9e division d'infanterie et, par décret du 30 octobre de la même année, il était promu au grade de général de division et maintenu à Orléans.

M. Oudri est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 10 juillet 1899. Il compte actuellement 44 ans de service et 28 campagnes dont 10 de guerre.

***

Le procès-verbal qui suit a été communiqué aux divers journaux de la ville d'Angers :

Digitized by Google

« Lundi 8 février, le jury du concours de la statue de Jeanne d'Arc s'est réuni à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts, à Paris, à l'effet de se prononcer sur les esquisses présentées.

« La séance a été ouverte à 2 heures. Étaient présents : MM. Charles Bouhier, maire d'Angers ; Goblot, conseiller municipal ; Jules Thomas, Emmanuel Frémiet, Ernest Barrias, statuaires, membres de l'Institut, et Henri Jouin, secrétaire. La présidence a été offerte à M. Jules Thomas.

« Six esquisses ont été présentées dans les conditions prescrites au règlement du 29 août 1903 :

« 1. *Perennis memoria sua.*

« 2. *Silenti Musa favet.*

« 3. *Une* croix *dans la plinthe.*

« 4. *Sic itur ad astra.*

« 5. *Dieu et la France.*

« 6. *La Vision.*

« Lecture a été donnée du règlement du concours.

« Il a été procédé à l'examen des esquisses. Ont été retenues, *ex æquo*, à l'unanimité des suffrages, pour le second concours, en exécution de l'article 6 du règlement, les esquisses portant les devises : *Sic itur ad astra ; Silenti Musa favet ; La Vision.*

« M. le Président a procédé à l'ouverture des plis portant ces mentions, et ont été déclarés admis à faire le second concours : MM. Legendre Maurice-Louis ; L'Hoest Eugène-Léon ; Morice Léon. »

***

Le Jury du concours de la Société des Amis des Arts, en raison de la valeur des œuvres exposées, avait attribué, cette année, des mentions honorables aux deux très intéressants projets portant les devises :

1° « *Sol lucet omnibus* ».

2° « *Fais ce peux advienne que pourra* ».

Les concurrents ayant demandé que leurs enveloppes soient ouvertes, celles-ci l'ont été, en leur présence, au siège de la Société.

Le lauréat de la première mention est M. Louis Dupré, élève à l'École nationale des Beaux-Arts, atelier Cormon, rue du Pré-aux-Clercs, 8, Paris.

Le lauréat de la seconde mention est Mlle Marguerite

Digitized by Google

Minard, élève de l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers, rue Montaigne, 20, Angers.

***

Le jugement des projets de construction d'un abattoir à Angers a été rendu le 14 avril.

Le premier prix, 5.000 fr. et une médaille d'argent, a été attribué à M. Blitz, architecte diplômé, demeurant à Paris, rue Lafayette, 181.

Le deuxième prix, 3.000 fr. et une médaille d'argent, a été attribué à M. André Mesnager, architecte diplômé, demeurant à Paris, rue Oberkampf, 16.

Le troisième prix, 1.000 fr. et une médaille d'argent, a été attribué à M. Laurent Fortier, architecte diplômé, demeurant à Cambrai, rue Faidherbe.

Une première mention honorable et une médaille d'argent ont été attribuées à MM. C. et A. Hébert, ingénieur et architecte, demeurant à Lille, rue de la Bassée, 23.

Une deuxième mention honorable et une médaille d'argent ont été attribuées à M. Raymond Loisol, architecte à Paris, rue d'Anjou, 78.

Une troisième mention honorable et une médaille d'argent ont été attribuées à M. Victor Bariller, architecte à Paris, 5, rue de Magdebourg, et Julien Le Blond, architecte à Paris, avenue Rapp.

Une médaille supplémentaire a été attribuée à l'auteur d'un projet en raison du talent et de la somme du travail dépensés, mais dont le devis dépassait le chiffre fixé par l'Administration municipale.

***

A la séance du 11 mars de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, présidée par M. L. Havet, M. le Dr Capitan et MM. Breuil et Charbonneau ont communiqué le résultat des observations qu'ils ont faites sur le territoire de la ferme de la Vaulx, près de Saint-Aubin-Baubigné, entre Bressuire et Cholet.

Il existe là, dans un espace d'à peine un kilomètre carré, de nombreux blocs de granit, parfois assez volumineux, isolés au milieu des champs.

Sur la plupart, une cinquantaine environ, les auteurs ont découvert de nombreuses gravures, qu'ils ont photographiées, calquées et dessinées.

Digitized by Google

Profondément gravées sur la surface du granit, ces figures représentent des signes divers, des figures d'animaux et des figures humaines que les auteurs décrivent et commentent.

***

Mme Leferme, fille de David d'Angers, ayant pris la résolution d'envoyer au Musée de notre ville la copie de toutes celles des œuvres de son père qui n'y figurent pas, M. Brugiotti, mouleur, vient d'être autorisé à desceller le buste du Dr Garnier, place de la Laiterie, et à le transporter à son atelier pour en faire le moulage.

***

Nous lisons dans le *Bulletin Officiel* du Conseil municipal de Paris, du 30 mars :

« *Résolution relative à la pose d'une plaque rappelant l'emplacement de l'atelier de David d'Angers*.. — M. Henri Galli, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien décider qu'une plaque sera posée rue d'Assas, rappelant à l'endroit où il était établi que là se trouvait l'atelier du grand sculpteur et du grand citoyen David d'Angers, et d'inviter l'Administration à faire les démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.

« Adopté. »

***

Parmi les jeunes artistes admis à la deuxième épreuve du Concours de Rome, nous relevons le nom de M. Maurice Fournier (Architecture).

M. Maurice Fournier a commencé ses études préliminaires à l'atelier de M. Beignet et à l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers; il est lauréat de la ville d'Angers.

Le sujet du concours était « une salle des Pas-Perdus dans un Palais de Justice siège d'une Cour d'appel ».

***

Au dernier Championnat du cheval d'arme, à Paris, le 1er prix a été gagné par *Florentine*, à M. de Maupeou, du 25e dragons.

Le jury a décerné sept prix; de plus, un objet d'art offert, *La Renommée*, de Barrias, par le Syndicat des éleveurs de chevaux de France, a été remis à titre de *prix de championnat*

Digitized by Google

au régiment auquel appartient la jument « Florentine », au lieutenant de Maupeou, C'EST-A-DIRE AU 25e DRAGONS. Il sera déposé dans la salle d'honneur du régiment et portera sur une plaquette le nom du lauréat.

Le 25e dragons en restera détenteur jusqu'à l'année prochaine à pareille époque, c'est-à-dire lorsqu'un nouveau lauréat sera proclamé.

***

A l'occasion de diverses cérémonies, ont été nommés récemment :

Officiers de l'Instruction publique :

M. Hudelot, sous-préfet de Cholet ;

M. Chauvière, juge de paix à Chalonnes ;

M. Goblot, conseiller municipal ;

M. Trépreau, chef des modèles de l'École des Arts.

Officiers d'Académie :

M. Bescher, maire de Sarrigné ;

M. Millet, substitut du procureur de la République à Angers ;

M. Philippe, président des Prévoyants de l'Avenir ;

M. Rohard, conducteur des travaux de la Ville ;

M. Meinioux, vice-président de la Chorale Sainte-Cécile ;

M. Fontaine, percepteur à Avrillé ;

M. Morin Édouard, président de la Chambre des entrepreneurs ;

M. Malterre, sous-chef de l'ajustage à l'École des Arts ;

M. Bourguignon, professeur de mathématiques ;

M. Poirel, ancien élève de l'École des Arts ;

M. Mascarel, inspecteur des Postes et Télégraphes ;

M. Henri Coutant, membre de l'Association des journalistes parlementaires.

Officiers du Mérite agricole :

M. Chedanne-Guinoiseau Henri, horticulteur-rosiériste à Angers : lauréat (premières récompenses) et membre du jury dans les concours et expositions ; plus de 30 ans de pratique horticole. Chevalier du 26 mai 1895 ;

M. Deperrière Gilles-Eugène, propriétaire-viticulteur à la Possonnière : directeur de la station viticole de Saumur. Chevalier du 26 mai 1895 ;

M. Richard Ambroise, directeur de l'École nationale d'Arts et Métiers d'Angers ; 39 ans de services. Chevalier du 13 août 1896.

Digitized by Google

M. Lajule Jean-Jules, sous-intendant militaire à Angers : collaboration aux travaux de statistique agricole. Conférences aux agriculteurs ;

Chevaliers du Mérite agricole :

M. Baty Lucien-Alcide, marchand grainier et cultivateur à Angers : lauréat et membre du jury de nombreuses expositions. Création de débouchés à l'étranger pour les produits agricoles ; 34 ans de pratique agricole ;

M. Bretaud Georges-Honoré-Gabriel, chef de bataillon du génie breveté, chef d'état-major de la 18e division d'infanterie à Angers ; 31 ans de services ;

M. Dabry-Latté, administrateur de l'orphelinat municipal et de l'asile de vieillards de Saint-Nicolas à Angers ; 32 ans de services ;

M. Fontanès Louis-Ferdinand, secrétaire général de Maine-et-Loire : président de nombreux comices agricoles. Services rendus à l'agriculture de diverses régions ; 15 ans de services ;

M. Gaignard Auguste, éleveur-herbager à Villevêque et viticulteur à Briollay : collaboration aux cours de greffage. Plusieurs fois président du jury dans les concours de taureaux ; 45 ans de pratique agricole ;

M. Neyraud Joseph, vétérinaire en premier au 6e régiment du génie à Angers : auteur de nombreux articles scientifiques et de médecine vétérinaire ; 31 ans de services ;

M. Pansiot Alfred, directeur de vignobles à Ingrandes-sur-Loire : ancien directeur d'un laboratoire d'analyses œnologiques ; amélioration des vignobles ;

M. Plisson Marie-Joseph, propriétaire-viticulteur à Baugé : propagation d'une méthode de culture perfectionnée. Plusieurs récompenses dans les concours agricole ; 44 ans de pratique agricole.

***

Le 26 janvier ont été célébrées, en l'église de Brézé, les obsèques de M. le marquis de Dreux-Brézé.

Monseigneur l'Évêque d'Angers, qui présidait la cérémonie, a pris la parole :

Bien que, a-t-il dit en substance, M. le marquis de Dreux-Brézé ait défendu de faire une oraison funèbre, je dirai néanmoins quelques mots, comme représentant de la grande famille diocésaine.

Digitized by Google

Monseigneur a ensuite montré l'amour du défunt pour la France et l'Église et sa fidélité inébranlable aux principes politiques qu'il avait reçus de sa famille et qu'il croyait excellents parce qu'ils avaient été la cause de la grandeur de la France pendant quinze siècles.

M. le marquis de Dreux resta toujours également un grand chrétien, parce qu'il estimait qu'un vrai croyant doit coûte que coûte mettre ce qu'il fait en harmonie avec ce qu'il croit. Monseigneur rappela ensuite ce que M. le marquis de Dreux-Brézé avait fait pour Brézé : en offrant le terrain de la nouvelle église, fondant l'hôpital, une pharmacie, le service des malades, entretenant des écoles et cela, non seulement à Brézé, mais à Saint-Cyr, Saint-Just, Berry, et même dans la Nièvre et la Vienne.

Monseigneur a terminé en constatant que l'héritage de M. le marquis de Dreux-Brézé a été recueilli par des mains dignes de le garder.

Le deuil était conduit par le comte Pierre de Dreux-Brézé, le comte Étienne de Dreux-Brézé, MM. Claude, Louis, Jean de Dreux, le comte Adrien d'Ursel, M. Ernest d'Ursel.

***

M. le comte Christian de Bernard de la Fosse, ancien colonel des Mobiles de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, est mort à Angers, le 15 avril dernier.

Sorti de Saint-Cyr en 1856, M. de Bernard avait servi pendant quelques années dans les dragons de l'impératrice. La guerre de 1870 le trouva démissionnaire et marié, mais il n'hésita pas à reprendre son épée pour conduire au feu le 5e bataillon des Mobiles de Maine-et-Loire et se distinguer avec lui au combat de Villersexel, qui lui valut la croix de la Légion d'honneur.

Après la guerre, il fut nommé colonel du 72e territorial. Lorsque, un peu plus tard, il eut quitté l'armée, il se donna tout entier à l'étude du progrès agricole et devint un des membres les plus assidus de la Chambre syndicale du Syndicat d'Anjou, où il laissera un grand vide.

Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Laud, le lundi 18 avril. Sur sa tombe, M. de la Férandière a prononcé le discours suivant :

Digitized by Google

MESSIEURS,

La mort du comte Christian de Bernard est un véritable deuil pour le Syndicat agricole d'Anjou, auquel il appartenait par les liens les plus intimes et c'est avec une profonde tristesse que je viens en apporter ici la douloureuse expression, avec les regrets de collègues dont il avait la haute estime et toute l'affection.

Élève de l'École militaire de Saint-Cyr, puis brillant officier dans un régiment de la garde, le comte de Bernard, à la suite d'une union qui fut le charme de son existence, quitta l'armée et vint se fixer en Anjou, où l'appelaient sa famille et de précieuses amitiés.

C'est là que le trouva la guerre de 1870. A la nouvelle de nos premiers revers, il n'hésita pas à reprendre son épée et à venir la mettre au service de la patrie.

Ses compagnons d'armes se plaisaient à raconter avec quelle énergie il commanda le 5e bataillon des Mobiles de Maine-et-Loire et comment il fit bravement son devoir sur le champ de bataille, où il conquit l'étoile de l'honneur.

Lorsque la paix fut rendue à notre France, mutilée hélas, il rentra en Anjou et y employa son activité et son intelligence au développement et à la prospérité de l'agriculture. Dans ces conditions il était tout désigné pour être du nombre de ceux qui se consacraient à la défense des intérêts agricoles de notre contrée.

Il aimait les choses de la terre et c'est avec un constant intérêt qu'il dirigeait et suivait les cultures de ses domaines.

Aussi, lorsque l'hiver le rappelait à Angers, nous le voyions chaque matin, avec une infatigable régularité, peut-être même téméraire dans les derniers temps, partir pour son château des Ruaux, où il allait donner le coup d'œil du maître.

Aussi, presque dès le début de notre Association, il fut des nôtres et ne cessa d'apporter à notre œuvre, comme secrétaire pour l'arrondissement d'Angers et comme membre à notre Chambre syndicale, le concours éclairé de son expérience et de son dévouement.

Puis, lorsqu'il venait à nos réunions mensuelles, il nous faisait part de ses observations, de ses essais, de ses succès et parfois de ses déceptions, qui, d'ailleurs, ne le décourageaient jamais.

Le comte de Bernard est mort en fidèle chrétien qu'il avait toujours été et confiant dans la justice et la miséricorde divines.

Il laisse parmi nous, qui avions tant apprécié l'élévation de ses sentiments et la droiture de son caractère, un vide d'autant plus grand que son âge et sa forte constitution nous permettaient d'espérer continuer notre collaboration longtemps encore.

Puisse cet hommage rendu à sa mémoire, être pour la noble femme qui fut la digne et dévouée compagne de sa vie, un témoignage de notre profonde et très respectueuse sympathie.

X***

Digitized by Google

A Travers les Livres et les Revues

M. Bouchot, conservateur du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale, — auquel il faut attribuer, pour une large part, le grand succès qu'obtient l'*Exposition des primitifs français*, — consacre, dans la *Revue des deux Mondes*, les lignes qui suivent à la tapisserie de l'Apocalypse, de la Cathédrale d'Angers, exposée, en ce moment au pavillon de Marsan :

« Il y a, dit-il, à Angers, une tapisserie dont le peintre, Jean Bandol, est connu, dont le tisseur, Nicolas Bataille, ne l'est pas moins, et qui a été prise sur le modèle d'apocalypses de manuscrits royaux. Elle a dans son développement plus de 120 mètres et les scènes qu'elle nous montre ont été, depuis, imitées par tous les peintres, jusque et y compris Van Dyck. Un fragment sera montré à notre exposition, il faudra qu'on s'y arrête, qu'on l'admire, et qu'on salue en lui un contemporain des Jean de Milan ou des Duccio ; la comparaison ne lui sera pas défavorable... Cette œuvre unique fut commandée par Louis Ier, duc d'Anjou, l'un des fils de Jean le Bon... La cathédrale d'Angers veut bien prêter à l'exposition l'une de ces pièces, dite de l'*Agneau*, dont les frères Van Dyck élargirent et modernisèrent la donnée dans le rétable de Gand. »

Tous ceux qui s'intéressent aux diverses manifestations de l'art, dans notre ville, liront avec intérêt les notes sur le *Théâtre à Angers* de 1825 à 1900, publiées par M. Jules Breton dans *Angers-Artiste* et la *Critique du salon des Amis des Arts*, 1903-1904, que Mlle Aïda de Romain a fait paraître dans le *Journal de Maine-et-Loire*. Ces divers articles ont été tirés à part et réunis dans deux élégantes plaquettes, éditées par MM. Germain et G. Grassin.

Avec *les Serments pendant la Révolution*, de J. Meilloc, vicaire général et supérieur du Séminaire d'Angers et administrateur du diocèse pendant la tourmente révolutionnaire,

Digitized by Google

publiés par les soins de M. l'abbé Uzureau, on entre dans un sujet beaucoup plus grave et beaucoup plus délicat.

M. Meilloc, dont les écrits sont conservés au Séminaire d'Angers, a étudié successivement, au point de vue théologique, le serment de liberté et d'égalité, la promesse de soumission aux lois de la République, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie et la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII. La doctrine qu'il enseigne sur tous ces points est extrêmement sûre ; les avis qu'il donnne sont marqués au coin de la vraie sagesse.

Les ecclésiastiques liront ce livre, même à l'heure actuelle, avec un extrême profit.

L'ouvrage est dédié à M. Letourneau, ancien supérieur du séminaire d'Angers, curé de Saint-Sulpice à Paris.

Il vient de paraître à Angers, sous la direction de M. le docteur Motais, membre correspondant de l'Académie de Médecine, une nouvelle revue médicale, *l'Ophtalmologie provinciale*. Nous formons des vœux sincères pour le succès de cette publication, qui fera certainement honneur à l'École de Médecine d'Angers et au savant professeur qui y occupe la chaire d'Ophtalmologie.

Voici le sommaire du dernier fascicule de la *Revue des Facultés catholiques d'Angers* (avril 1904) :

Pèlerinage d'un Angevin aux vieilles cathédrales des rois Plantagenets en Angleterre, par Mgr Pasquier ;

La critique biblique (2e article), par Mgr Legendre ;

Au Maroc (1er article), par M. le comte H. de Castries ;

L'œuvre de M. René Bazin, par M. l'abbé Crosnier ;

Un d'Artagnan Vendéen, par M. l'abbé Bossard ;

M. Léon Cosnier (4e article), par M. Eusèbe Pavie.

A lire dans *l'Anjou historique* (mars 1904) :

Les paroisses du diocèse d'Angers avant le Concordat : nominations aux cures ;

La municipalité d'Angers pendant la Révolution ;

L'histoire de *la Constitution civile du clergé en Anjou* (suite), par l'abbé Gruget ;

Le procès des Terroristes angevins, par M. l'abbé Uzureau.

Digitized by Google

A signaler encore :

Dans les *Archives Médicales d'Angers*, la notice historique sur *l'hôpital Saint-Julien de Château-Gontier* (n° du 20 avril) ; *l'hommage rendu à M. le Dr Mâreau*, à l'occasion de sa nomination dans la Légion d'honneur (n° du 5 mai).

Dans les *Annales Fléchoises* (avril 1904) : *A propos de deux lettres inédites de Henri IV*, par M. Paul Calendini ; *le nécrologe des Récollets de Château-du-Loir*, par le R. P. Ubald ; *la ville de La Flèche en 1775*, par M. l'abbé Uzureau ; *Le Lude*, notes d'histoire religieuse, par M. Louis Calendini.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1192-4.

Digitized by Google

AU MYOSOTIS

ANGERS — 41 et 43, Rue Saint-Aubin — ANGERS

GRANDE MAISON DE CONFIANCE

MODES

Ganterie, Mercerie, Bonneterie, Parfumerie, Cols, Cravates

PARAPLUIE "INUSAX"

SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES

SEUL DÉPOT DU BRILLANT GÉOLIN

FOURRURES

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

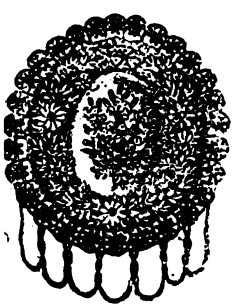

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

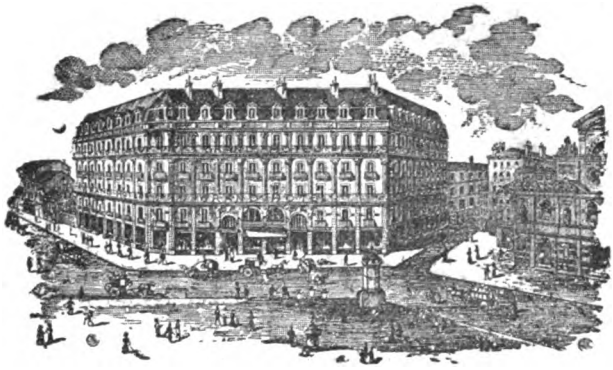

GRAND HOTEL

Place du Ralliement, ANGERS
Entièrement éclairé pr la lumière électrique

Table d'Hôte
Restaurant

ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

Appartements et quartiers d'étages spécialement agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour **Noces** et **Soirées. — SALLE de FÊTES, CONFÉRENCES**, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser au bureau de l'hôtel.

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

LUCAS ET UNDERBERG FRÈRES

Correspondants des Chemins de Fer

ANGERS, NANTES, LORIENT, SAINT-NAZAIRE, CHANTENAY

DÉMÉNAGEMENTS PAR CADRES ET VOITURES CAPITONNÉES

VOIES DE TERRE ET DE FER

FACTAGE, CAMIONNAGE, GARDE-MEUBLES

ANGERS

Bureaux : Gares Saint-Laud et Saint-Serge
Quai National, 31

* TÉLÉPHONE *

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

53e Année

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1904

TOME XLVIII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1904

Digitized by Google

SOMMAIRE

MAI-JUIN

Souvenirs de croisières en Extrême-Orient. La Guerre Russo-Japonaise. Intérêts de la France dans le conflit. Conférence faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers, le 12 avril 1904. — **Ambroise Jamet** 365

Le Traité Franco-Anglais, ses conséquences en Afrique occidentale. Communication faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers, le 12 avril 1904. — **Dr Barot** 389

Souvenirs d'église. — **A. Mauvif de Montergon** 397

Étude sur le Félibrige. — **Albin Sabatier** 413

A Mistral (à l'occasion du cinquantenaire du Félibrige). — **Albin Sabatier** 419

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux** 423

Les titres de brevets français depuis l'origine. — **A. Marillier** 441

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800) (suite). — **H. Faye** 443

Le Poète d'une ville morte. Georges Rodenbach. — **Th. Cotelle** 475

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier** 489

Résumé des observations métorologiques faites à la Baumette, près Angers (mai-juin 1904). — **A. Cheux** 507

Chronique 509

Le nouveau Conseil municipal d'Angers. — La Société d'Etudes scientifiques d'Angers à Saumur. — Les Angevins aux Salons. — Le dégagement de la Cathédrale. — Nouveaux dons de Mme Leferme au Musée. — Une plaque commémorative sur l'emplacement de l'atelier de David d'Angers, à Paris. — Attribution de la dot Guilhem. — Distribution des prix à l'Ecole de Musique d'Angers. — La fête des Ecoles à Angers. — Le dîner du Vin d'Anjou. — M. le général Servière commandant du 19e corps d'armée. — M. Gain président de la Conférence des bâtonniers des départements. — Distinctions : M. l'abbé Ch. Urseau, chanoine titulaire. — M. Joseph Joûbert vice-président de la Société des Etudes coloniales et maritimes. — M. Jamet proposé pour le grade d'officier de la Légion d'honneur. — MM. du Plessis de Grenedan et Léon Béclard lauréats de l'Institut. — Hommage à M. le Dr Mâreau. — La fête des Anciens Sapeurs du génie et des Anciens Combattants de 1870. — La fête des Vétérans à Tiercé. — M. René Bazin à la Réunion des Etudiants. — M. Chéramy à la Société artistique et littéraire. — Palmes académiques. — Nécrologie : MM. Ferdinand Talouet et Jules André. — **X*****.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : Abbé P. Calendini, *Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche ; — Revue des Facultés catholiques de l'Ouest ; — L'Anjou historique ; — les Archives médicales d'Angers.* — **Ch. U.**

Gravures. — Trois cartes de l'Afrique occidentale française. — Neuf fac-simile de brevets d'invention de 1791 à 1904.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Intérêts de la France dans le conflit

Conférence
faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers
le 12 avril 1904

Avant d'aborder le sujet que j'ai pris à tâche de traiter devant vous, je tiens à remercier tout d'abord la Société de Géographie commerciale d'Angers du grand honneur qu'elle m'a fait, en m'appelant à prendre la parole aujourd'hui dans cette enceinte. Mes efforts tendront à me rendre digne de la confiance qu'elle m'a témoignée et j'espère vous intéresser, en exposant très simplement les causes, les circonstances et les conséquences possibles de la guerre russo-japonaise et en vous communiquant en même temps quelques-unes des observations personnelles que j'ai faites durant les quatre années de ma vie maritime active que j'ai passées dans les mers d'Extrême-Orient.

Si l'attention de l'univers civilisé tout entier est fixée sur les péripéties de la lutte qui se déroule dans ces contrées, c'est que l'objet du conflit est d'une gravité tout exceptionnelle. Pour la première fois, après de longs siècles d'isolement et de silence, l'Orient cherche à dominer l'Occident. Son triomphe amènerait, avec le temps,

Digitized by Google

un bouleversement complet dans l'équilibre du monde et serait la première étape de la route au bout de laquelle la vieille Europe verrait sombrer sa prédominance, si fortement atteinte déjà par l'accroissement progressif et continu des forces économiques, commerciales, militaires et maritimes de la jeune Amérique.

Il faut remonter jusqu'au milieu du siècle dernier pour y trouver les causes initiales de l'antagonisme qui met aux prises aujourd'hui la Russie et le Japon.

Les Russes, maîtres de la Sibérie, n'occupèrent effectivement la côte du Pacifique et ne créèrent la ville de Vladivostok que vers l'année 1845. Ce fut, à l'origine, une très modeste station. Le peuplement en était difficile, en raison surtout de son éloignement de la Russie d'Europe. Il était cependant indispensable, dans l'intérêt de l'empire des tzars, d'y implanter une population sédentaire de nationalité russe. Le moyen qu'on employa pour y arriver fut, d'après les officiers et fonctionnaires russes qui se trouvaient à Vladivostok en 1891, des plus sommaires et des plus simples. Au moment des départs des navires pour l'Extrême-Orient, soit des ports de la Baltique, soit de ceux de la mer Noire, les autorités locales russes ramassaient sur les quais tous les gens sans emploi ni domicile connus. Ils étaient embarqués d'office et transportés à Vladivostok, où ils ont formé le fond de la population rurale et ouvrière. Ils se sont multipliés, puisqu'en 1891 l'on estimait à plus de cent mille le nombre des habitants répandus dans cette partie de la Province maritime dont Vladivostok est le centre.

Entraîné par la force des choses, le gouvernement impérial fut amené à tirer le meilleur parti possible de ce pays nouvellement occupé. La position de Vladivostok étant des plus favorables, on y installa d'abord un petit arsenal, un port et plus tard un bassin de radoub. Puis, encouragé par son succès dans la construction du chemin

Digitized by Google

de fer de l'Asie centrale, le Transcaspien, le tsar songea à mettre en valeur la Sibérie par les mêmes moyens, en la traversant de part en part d'une voie ferrée. C'était une œuvre gigantesque; il ne s'agissait pas moins que de construire un chemin de 10.000 kilomètres environ avec une multitude d'œuvres d'art : remblais, ponts, tunnels, etc.

L'entreprise, commencée en 1891, est à peu près terminée de nos jours. Il ne manque plus, pour que la voie soit sans aucune solution de continuité, que d'achever le tronçon qui contourne le lac Baïkal.

Tout d'abord Vladivostok avait été prévu comme point terminus de la ligne nouvelle. Mais la mer y gèle et reste prise pendant près de six mois. Or, comme le Transsibérien est destiné, d'après les visées de la Russie, visées que l'avenir justifiera très probablement, à faire dériver par la Sibérie la partie la plus importante du commerce de la Chine et du Japon, qui suit actuellement la voie maritime de l'Océan indien et du canal de Suez, il était à prévoir que la Russie saisirait la première occasion de s'emparer, dans le golfe du Petchili, d'un port libre de glaces, dont elle ferait la tête de ligne de sa nouvelle voie et dans lequel les navires pourraient aborder en toute saison.

Cette occasion se présenta après la guerre sino-japonaise, en 1895, lorsque la France, la Russie et l'Allemagne s'unirent pour rejeter le Japon hors du continent asiatique, le confiner dans ses îles et tirer parti de son triomphe. L'Allemagne s'empara alors de Kiao-Tchéou, dans la province chinoise de Chan-Toung, la Russie prit Port-Arthur, dans le Liao-Toung et se fit concéder la construction de la ligne reliant ce port à la ligne de Vladivostok en traversant la Mandchourie.

Plus tard, lors de la révolte des Boxers, en vue de protéger la voie ferrée qu'elle venait de construire de Kharbin à Port-Arthur par Moukden, la Russie occupa la Mandchourie tout entière et se refusa constamment depuis à

Digitized by Google

l'évacuer, malgré les réclamations persistantes de la Chine, de l'Angleterre, de l'Amérique et du Japon. Ce refus a été l'une des causes, non la seule, de la guerre actuelle.

A deux reprises différentes j'ai visité Vladivostok. C'était, la première fois, au mois de septembre 1891. J'étais embarqué sur le croiseur le *Villars*, qui faisait partie de la division navale des mers de Chine. A la suite du cuirassé amiral la *Triomphante*, nous nous dirigions, par la mer du Japon, de Nagasaki vers la Sibérie.

Les deux bâtiments eurent toutes les peines du monde à naviguer de conserve. La mer était plate, mais une brume intense la couvrait d'un voile tellement opaque que de l'arrière on n'apercevait pas l'avant du navire et que, pour ne pas nous perdre, nous nous signalions réciproquement nos positions soit au moyen de sonneries de clairon, soit à coups de canon.

Cette navigation dura trois jours, après lesquels le soleil, dissipant tout d'un coup la nuée qui nous enveloppait, nous montra, vers six heures du matin, la côte de Sibérie.

Je m'imaginais, d'après les récits que j'avais pu lire, que ce pays était une terre désolée ne produisant qu'une végétation rabougrie. L'aspect de la côte me détrompa rapidement. Les hautes futaies, d'essences identiques à celles de nos forêts : chênes, bouleaux, hêtres, charmes, y poussaient de vigoureuses ramures qui s'étendaient jusque sur le rivage de la mer.

Assise au fond d'une rade admirablement fermée, la ville, dans ce cadre verdoyant, déploie le long du rivage, sur une assez grande étendue, ses maisons particulières et ses édifices publics presque tous construits en bois. A proprement parler il n'y existe qu'une rue, à peu près digne de ce nom, bordée de chaque côté de trottoirs mobiles, également en bois. « Nous sommes dans un

Digitized by Google

« grand village ici, nous disaient les officiers russes, mais « cela s'explique, car notre occupation effective de ces « parages ne remonte pas à plus de cinquante ans. »

La population de Vladivostok est très mêlée. Moujiks aux grandes blouses et aux bottes montantes y coudoient nombre de Chinois, de Japonais et de Coréens. Elle comptait alors 30.000 personnes environ, troupes non comprises.

A peine mouillés, nous reçûmes la visite de nos camarades de la marine russe qui, avec le plus grand empressement, venaient nous inviter à leur cercle de ville, en attendant que nous puissions fraterniser à la table de leurs navires.

Tous nous adressèrent la même recommandation, qui ne fut pas sans nous surprendre : celle de ne descendre qu'en uniforme. Les officiers de marine à l'étranger aiment à observer les pays qu'ils parcourent ; c'est un des charmes de leur métier. Mais, pour observer avec fruit, il vaut mieux n'être pas remarqué soi-même et se confondre avec la foule. C'est pour ce motif que les officiers français descendent toujours en tenue bourgeoise.

Aucun de nous ne tint compte de la recommandation des officiers russes, malheureusement, comme vous le verrez tout à l'heure.

C'était l'époque où se construisait à Vladivostok le Transsibérien. Faisant flèche de tout bois, les autorités russes avaient fait diriger sur les travaux tous les condamnés pour crimes de droit commun enfermés dans le redoutable bagne de la presqu'île de Saghalin.

Il faisait une température relativement élevée : 25 degrés environ. Les forçats campaient sous des tentes, çà et là, le long de la voie, et, comme ils étaient fort difficiles à surveiller, beaucoup s'échappaient pour se cacher dans la forêt, où ils attendaient une occasion favorable de se débarrasser de leur livrée de bagne, puis de se procurer

Digitized by Google

un autre vêtement qui leur permettrait, sans trop risquer d'être repris, de gagner le territoire russe en traversant la Sibérie tout entière.

Les forêts et les taillis au milieu desquels est construite cette grande bourgade étaient donc infestés de ces bandits en rupture de ban. Et c'était à cause du danger qu'ils faisaient courir aux promeneurs revêtus d'habits civils (les uniformes militaires ne les tentaient pas en raison de leur coupe spéciale) que les officiers russes nous avaient recommandé de descendre en tenue. Ils auraient pu tout simplement nous dire la vérité ; ils ne le firent pas, parce que, vraisemblablement, ils éprouvaient comme une espèce de honte à reconnaître eux-mêmes que leur pays était à la merci des assassins.

Dès le premier jour de notre arrivée, tous les officiers et aspirants du *Villars* parcoururent la ville, puis se dispersèrent par groupes dans les taillis. J'éprouvai, pour ma part, une véritable jouissance à me promener au milieu de cette vigoureuse végétation, si semblable à celle des forêts de notre France dont nous étions si éloignés et que nous ne devions pas revoir avant de longs mois !

Il ne se produisit rien d'anormal ce jour-là et tout le monde rentra à bord, mais le lendemain un aspirant, le chef du poste, M. Rousselot, sorti premier de l'École navale, manquait à l'appel.

Comme Vladivostok ne possédait pas d'hôtel où l'on pût se faire héberger, l'inquiétude s'empara de tous à la nuit tombée et, vers les huit heures du soir, le commandant se rendit à terre chez le contre-amiral gouverneur de la ville pour se renseigner près de lui. Dès que cet officier général eut appris les circonstances de la disparition de l'aspirant, il ne dit qu'un mot : « Il est perdu ! »

Le lendemain, au point du jour, les camarades de M. Rousselot allèrent demander au chef de la police de faire procéder à des recherches. Ce fonctionnaire, ne dis-

Digitized by Google

posant pas d'assez nombreux agents, autorisa nos aspirants à battre eux-mêmes la forêt, à condition qu'ils seraient en uniforme et bien armés. Il leur recommanda, en outre, de crier « halte » au moindre bruit et de faire feu si, à la troisième sommation, ils n'obtenaient pas de réponse.

Le soir même, le corps du jeune officier disparu était retrouvé dans le bois, caché sous un amas de feuilles sèches, complètement dépouillé de ses vêtements et ayant à côté de lui un livre qu'il avait emporté.

L'examen des lieux permit de reconstituer facilement la scène de ce meurtre, commis à quelques centaines de mètres à peine des maisons de la ville les plus proches.

M. Rousselot avait dû s'étendre sur le talus très boisé de la route, pour lire l'ouvrage dont il s'était muni. Les assassins s'étaient approchés sans être entendus et, à bout portant, lui avaient tiré, dans l'épaule, un coup de fusil chargé de plombs de chasse, qui s'étaient logés dans la poitrine et avaient causé la mort instantanément. Puis, prenant le corps, ils l'avaient traîné sous bois pour lui enlever tous ses vêtements.

Les obsèques de M. Rousselot furent superbes; un souverain n'en aurait pas eu de plus magnifiques en ce lieu. Toutes les troupes russes, les compagnies de débarquement de tous les navires présents, les musiques militaires y assistaient. Suivant une coutume touchante que nous ignorions, les officiers généraux de l'armée et de la marine russes prirent de leurs propres mains, au départ du cortège, le cercueil, qu'ils déposèrent sur le char funèbre et, à l'arrivée au cimetière, le descendirent dans sa tombe.

Nos aspirants ne considérèrent pas leur tâche comme terminée pour avoir retrouvé le corps de leur camarade et lui avoir fait rendre les derniers honneurs. Ils s'attachèrent à rechercher les meurtriers.

Leurs recherches ne tardèrent pas à aboutir. Quelques jours après la cérémonie funèbre, ils rencontrèrent, dans

Digitized by Google

les rues de Vladivostok trois hommes du peuple revêtus des habits de M. Rousselot et les firent arrêter. Dès que les autorités russes les eurent reconnus comme des forçats évadés et après qu'elles eurent obtenu l'aveu de leur crime, un télégramme fut envoyé à Saint-Pétersbourg pour rendre compte. La réponse fut nette ; elle donnait l'ordre de pendre haut et court les coupables, sans autre forme de procès. Ce qui fut fait.

Mais là ne se borna pas la répression. Afin d'assurer la sécurité de la contrée, plusieurs bataillons d'infanterie furent chargés de battre tous les alentours de la ville, dans un rayon assez étendu, et d'en déloger à coups de fusil tous les évadés qui s'y étaient réfugiés. Ce fut une sorte de chasse à l'homme qui coûta la vie à une quarantaine de forçats.

Que ces mœurs ne nous étonnent pas ! Le peuple russe est un peuple rude et primitif, à peine sorti du servage de nos paysans du moyen âge. Ces procédés, que nous serions tentés de considérer comme inhumains, lui semblent naturels ; ils étaient d'ailleurs légitimes dans la circonstance.

J'eus la pénible tâche d'annoncer, avec tous les ménagements voulus, à la famille de M. Rousselot le terrible malheur qui la frappait, et je reçus trois mois après de sa mère une lettre désolée, comme les mères en écrivent en pareil cas, pour ainsi dire avec le sang de leur cœur déchiré.

La tombe de M. Rousselot fut couverte de fleurs par la population de Vladivostok qui, plus tard, y édifia un mausolée.

J'ai également relâché à Port-Arthur vers la même époque. La ville était alors presque exclusivement chinoise, le port était en construction et un certain nombre d'ingénieurs et d'ouvriers de la Compagnie française de Fives-Lille y étaient employés. Il n'était pas encore fortifié.

Digitized by Google

Les Russes ont, depuis, complètement modifié les lieux pour en faire la forteresse contre laquelle viennent se briser tous les efforts de la flotte japonaise.

Il ressort de l'exposé que je viens de faire que leurs intérêts engagés en Mandchourie sont trop importants pour que les Russes puissent se résigner à évacuer le pays. L'avenir de la Sibérie, qu'on se représente à tort comme une région sans ressources, la prospérité du Transsibérien dépendent de cette occupation. Le Transsibérien devient un organe essentiel pour la Russie. Ainsi que je l'ai déjà dit, il accaparera probablement, si les tarifs de transport ne sont pas excessifs, le transit des produits de la Chine et du Japon, au détriment de l'Angleterre et de sa marine de commerce, tout en assurant l'exploitation progressive des richesses agricoles et minières de la Sibérie, dont on ignore encore l'importance, car le pays est loin d'avoir été exploré dans toutes ses parties. En outre, il deviendra peu à peu une voie très fréquentée par les voyageurs. Dès maintenant il permet de faire le tour du monde en 35 jours environ.

Supposons en effet un voyageur partant de Paris. Il mettra 2 jours pour se rendre de Paris à Saint-Pétersbourg, 10 jours de Saint-Pétersbourg à Port-Arthur, 8 jours de Port-Arthur à San-Francisco ou Vancouver, 8 jours pour traverser l'Amérique, 6 jours pour venir de New-York à Paris.

Soit, au total, 34 jours.

Nous sommes loin des 80 jours de Jules Verne. Et qui sait si, dans quelques années, les voyages de noces n'auront pas pour objet le tour de notre infime planète?

Mais, si la Russie a été entraînée vers la guerre par la marche naturelle des événements qui se sont succédé, et pour ainsi dire malgré elle, il n'en est pas de même du Japon qui, lui, fait la guerre parce qu'il avait l'intention bien arrêtée de la faire.

Digitized by Google

Il faut reconnaître toutefois que l'Europe a une grande part de responsabilité dans la circonstance et je vais le prouver.

Avant sa guerre civile de 1866, le Japon vivait sous le régime féodal, comme nous au moyen âge. Il s'isolait dans sa civilisation spéciale, presque complètement inconnu de l'Europe et formant, dans ses îles, un monde à part, avec ses coutumes propres et son organisation sociale toute particulière.

Les seigneurs ou daïmios s'insurgèrent contre l'empereur, le Mikado. La lutte fut chaude, mais la féodalité succomba et j'ai ouï dire par des Japonais que, dans la bataille finale qui dura plusieurs jours, il y eut dans les deux camps un massacre inouï de vies humaines. On se battait à l'arme blanche, bien entendu; les sabres à deux mains, les haches d'armes et les lances remplirent si bien leur mortelle besogne que cette bataille paraît être considérée par les Japonais comme la plus meurtrière de leur histoire nationale.

Le Mikado triomphant modernisa son empire et l'ouvrit aux Européens. D'un trait de plume il supprima la féodalité qui ne se releva plus. Les nations occidentales, la France et l'Angleterre surtout, intervinrent alors, cherchant à acquérir, chacune de leur côté, la plus grande part d'influence possible dans ce pays nouveau. La France réorganisa l'armée japonaise sur le modèle des armées européennes. Elle entretint au Japon une mission militaire, qui ne fut rappelée qu'en 1889. Ce sont ses ingénieurs aussi qui créèrent les arsenaux de la marine, notamment celui de Yokosuka, maintenant en plein exercice, dans lequel les Japonais construisent aujourd'hui, sans l'aide d'aucun ingénieur ni d'ouvriers européens, leurs navires de guerre et leur armement.

C'est donc l'Europe qui a bénévolement placé entre les

Digitized by Google

mains de ce peuple les armes dont il se sert aujourd'hui contre elle.

Les Japonais sont braves, téméraires même. Leur manière d'opérer dans les combats récents le prouve surabondamment. Ils sont, en outre, très patriotes et ils ont une idée très haute, exagérée même, de leur valeur et de leur puissance.

Aussi la blessure faite à leur orgueil fut-elle profonde lorsqu'en 1895, après la guerre sino-japonaise et la capture de la flotte chinoise à la bataille du Yalu, la France, la Russie et l'Allemagne s'opposèrent à l'exécution du traité de paix signé par les belligérants, le firent réformer, enlevant au Japon les concessions de territoire qu'il s'était fait accorder sur le continent et s'attribuèrent à elles-mêmes, comme je l'ai dit, des portions de la Chine : la Russie prenant Port-Arthur et l'Allemagne Kiao-Tchéou, aux portes mêmes de Pékin.

Il est à supposer que, dès ce moment, le Japon s'est préparé à la lutte, consacrant à cet objectif l'indemnité de guerre que la Chine lui avait versée.

Mais le but du Japon dans la guerre actuelle n'est pas uniquement de se venger de l'humiliation subie. Il vise plus haut et plus loin et n'aspire à rien moins qu'à l'union des jaunes contre les blancs, de l'Orient contre l'Occident, et c'est dans ces projets ambitieux, réalisables pourtant, que réside le danger pour l'Europe de l'avenir.

Japonais et Chinois détestent l'Européen, mais d'une façon bien différente. Tandis, en effet, que le Chinois vous injurie et vous bouscule même s'il le peut, quand il vous rencontre, le Japonais vous accueille toujours en souriant. Pour lui, la politesse est une vertu de race et il ne s'en départit jamais. Souvent il m'est arrivé, pendant mon séjour dans le pays, d'entrer dans des habitations des gens de la campagne. Immédiatement on m'y servait le thé et la

Digitized by Google

conversation s'engageait avec une grande cordialité apparente, mais, en poussant mes hôtes, j'arrivais vite à leur faire avouer que pour eux tout Européen était un ennemi.

Le Japon compte 45 millions d'habitants, la Chine 400 millions environ. Les deux peuples sont très prolifiques et les territoires qu'ils occupent ne suffisent plus à leurs populations débordantes. Le Japon a déversé ses excédents d'hommes sur la Corée; la Chine, elle, les a essaimés dans la plupart des îles du Pacifique, aux Iles Sandwich, en Australie, et même à Singapour et à San-Francisco où la ville chinoise compte plusieurs dizaines de mille d'individus.

Mais, tandis que le Japonais est patriote à un très haut degré, le Chinois n'a aucune idée de solidarité nationale. L'Europe, là encore, est intervenue maladroitement et s'est chargée de faire entrevoir à ce vieil homme, immobile et satisfait dans son antique civilisation, la notion de patrie...

La vraie religion de la Chine a pour objet principal le culte des ancêtres. A tout père de famille qui meurt, ses descendants mâles doivent une sépulture honorable, accomplie suivant des cérémonies particulières. Si ces descendants n'ont pas au moment du décès les ressources suffisantes pour subvenir aux dépenses que ces cérémonies occasionnent, ils attendent, pour se les procurer par leur travail, et, en attendant, ils conservent chez eux, dans leurs maisons, souvent dans leur unique chambre, le défunt dans son cercueil.

La sépulture consiste simplement à déposer ce cercueil sur le sol, aussi près que possible de la maison du mort, ou tout au moins dans un champ lui ayant appartenu, de sorte que le voisinage des lieux habités forme de véritables nécropoles où l'on accomplit, aux époques prescrites, les rites funéraires, sans jamais déplacer les tombes.

Lorsque les puissances européennes sont venues imposer

Digitized by Google

leurs tracés de voies ferrées aux Chinois, il y eut parmi eux un mouvement de révolte général; ces tracés supprimaient çà et là des tombeaux, et les mânes des ancêtres étaient outragées. Le soulèvement des Boxers vint principalement de ces violations de sépultures et la caractéristique de ce soulèvement a été que tous les Chinois se sont unis contre les Européens, même les soldats réguliers, et par conséquent le gouvernement du pays.

Cette union contre les Occidentaux peut se consolider rapidement, si les Japonais se font les initiateurs des Chinois et se chargent de les mettre à même d'utiliser les découvertes modernes.

Il ne s'ensuit pas qu'une invasion à main armée soit à redouter immédiatement, mais nul ne sait ce que l'avenir nous réserve.

L'initiation de la Chine par le Japon subira du reste un temps d'arrêt, car il n'est pas douteux que la lutte qu'il a engagée lui sera funeste et retardera son essor, en l'affaiblissant pour longtemps.

Le danger réside actuellement dans l'invasion pacifique de tous les travailleurs jaunes, qui se contentent d'un gain excessivement modeste, vivent pour ainsi dire de rien (les coolies en Chine ne dépensent pas plus d'un sou par jour pour leur nourriture), sont complètement ignorants du confortable et viendront, si l'on n'y met obstacle, faire jusque chez nous une concurrence absolument ruineuse à notre commerce et à nos industries.

Rien de curieux comme l'étude des mœurs du Chinois du peuple, la seule classe sociale qu'on puisse réellement approcher et observer avec fruit. A Saïgon par exemple, qui est, au point de vue du peuplement et des transactions commerciales, une colonie chinoise plutôt que française, les ouvriers chinois se rassemblent parfaitement, au nombre de dix à quinze, dans une seule chambre qui ne suffirait pas à un ouvrier français. Ils y travaillent, y font la cui-

Digitized by Google

sine, y mangent et y dorment. Leur journée terminée, ils ramassent dans un coin de la pièce leurs instruments de travail et étendent une natte sur le plancher où ils passent leur nuit.

L'émigrant chinois n'emmène pas généralement de femmes de sa race à l'étranger ; il en prend dans son nouveau pays. Les enfants qui naissent de ces unions sont élevés, les garçons suivant la coutume et dans la religion chinoise, les filles suivant les coutumes du pays où elles sont nées, ordinairement du moins.

On comprend que ces mélanges de races créent des types de Célestes fort variés. Beaucoup de ces métis n'ont guère du Chinois que l'habit et la queue de cheveux. A Manille notamment, on en rencontre chez qui le sang tagal domine et qui sont presque noirs, à côté d'autres qui n'ont pour ainsi dire que du sang blanc et qu'on prendrait parfaitement pour des Espagnols, s'ils étaient vêtus à l'européenne.

Si le Japon arrivait, comme il en a l'ambition, à ranimer ce grand empire de Chine qui compte l'énorme population que l'on sait, à réformer son administration intérieure et à le doter d'un outillage commercial et industriel moderne, d'une armée et d'une marine sérieuses, que deviendraient, en présence d'une main-d'œuvre aussi économique, les vieilles nations du globe ? C'est le secret de l'avenir.

Il ne faut pas oublier que, depuis plusieurs années et jusqu'au moment où la guerre a éclaté, les Japonais avaient des lignes de paquebots réguliers venant commercer jusqu'à Marseille et Londres. Si les Chinois modernisés suivaient cet exemple, les mers d'Europe seraient, avec le temps, sillonnées par des navires battant les pavillons des jaunes.

En attendant, la Russie dans la lutte qu'elle soutient est le champion de l'Europe et tous les États doivent faire.

Digitized by Google

des vœux pour son triomphe qui, je le crois, n'est pas douteux.

Elle s'est laissé surprendre par l'attaque imprévue et traîtresse des Japonais, mais elle s'est vite ressaisie et pratique actuellement la plus sage des tactiques, étant donnés le terrain et l'adversaire qu'elle a devant elle.

Ne pouvant songer, avec sa flotte divisée entre Vladivostok et Port-Arthur, à disputer à l'ennemi le commandement de la mer, elle a tenu ses navires sur la défensive, mais une défensive énergique qui a coûté cher aux Japonais, bien qu'elle ait elle-même subi des pertes sérieuses et profondément regrettables.

Les Japonais maîtres de la mer, ont profité de cette supériorité pour activer, dans la mesure du possible, leur mobilisation et transporter en Corée toutes les troupes qu'ils ont pu mettre sur pied.

Les nouvelles venant du théâtre de la guerre sont imprécises ; les deux belligérants, instruits par l'expérience du passé, cachent autant qu'ils le peuvent leurs projets et leurs mouvements. Ils savent qu'une indiscrétion commise par la presse peut avoir souvent des conséquences funestes pour l'armée qu'elle concerne ; elle renseigne l'ennemi qui prend ses mesures en conséquence.

Toutefois, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, nous pouvons conclure que les transports japonais ont débarqué des troupes sur presque tous les points abordables de la Corée, et notamment à Masampo, sur la côte sud, à Chemulpo, le port de Séoul, capitale de la Corée, et à Tchin-Nampo, sur la côte ouest. Ils occupent actuellement tout le sud de la presqu'île coréenne et sont parvenus à se rendre maîtres de la rive gauche du cours inférieur du Yalu.

A quels chiffres se montent les effectifs de l'armée expéditionnaire ? Nous l'ignorons, de même que nous ignorons l'importance des forces russes massées derrière le Yalu.

Digitized by Google

Dans leur marche en avant, les Japonais ont suivi l'impulsion de leur tempérament fougueux, s'imaginant sans doute que l'occupation de la Corée était pour eux un gage de victoire. Mais ce qu'on ne sait pas, ce qu'ils ne disent pas, ce sont les pertes d'hommes que cette occupation leur a coûtées. Le climat du Japon est un climat insulaire, très adouci par les vents marins. Il est même chaud en toutes saisons, dans les îles méridionales de Kiou-Siou et de Sikok. Transportées sur le continent en plein hiver, les troupes japonaises ont dû supporter un abaissement de température excessif, qui n'a pas été certainement sans occasionner parmi elles une mortalité considérable.

Rien d'étonnant donc à la nouvelle annoncée par la presse que beaucoup de soldats japonais ont eu les pieds gelés pendant leurs marches d'hiver. Un ennemi nouveau, fort difficile à combattre, va surgir devant eux avec la venue du printemps : le choléra qui sévit à l'état endémique dans ces contrées.

Quant à la Russie, sa tactique est, pour l'instant, de temporiser. Ménageant la vie de ses soldats, l'état-major russe préfère laisser l'ennemi s'épuiser de lui-même dans sa lutte contre le climat et les difficultés du terrain, plutôt que de chercher à remporter des succès partiels dont le résultat serait vain. Il attend son heure, c'est-à-dire le rassemblement de forces telles que toute résistance sera inutile. Il s'est, en conséquence, borné jusqu'ici à effectuer des concentrations, sans tenter aucune opération d'ensemble, rappelant même derrière le Yalu les escadrons cosaques dispersés en éclaireurs sur le territoire coréen. Les soldats russes qui n'ont pas souffert de l'hiver, seront donc très dispos lorsque le moment sera venu, pour la grande marche en avant.

Indépendamment de la nécessité dans laquelle se trouve la Russie de réunir des effectifs suffisamment nombreux pour fixer la victoire dès les premières grandes batailles,

Digitized by Google

une autre cause, dont on ne parle pas retarde, à mon avis, cette marche en avant.

Il n'existe pas de routes en Corée et le dégel n'y est pas encore terminé. Il serait donc actuellement fort difficile, dans des terres où hommes et chevaux doivent enfoncer jusqu'à mi-jambes, de faire suivre les corps d'armées par des convois assurant leur subsistance. Dans un mois environ, le soleil aura desséché le sol, l'herbe poussera partout et les rizières seront verdoyantes. Les Russes pourront alors s'ébranler, se faire accompagner plus facilement par leurs trains d'équipage et faire vivre partiellement sur le pays leurs chevaux généralement habitués à se contenter de l'herbe des steppes.

Les deux armées en présence, ainsi que les deux flottes, sont de force inégale, mais dans un sens inverse.

Comme nombre et peut-être aussi comme qualité, la flotte japonaise est supérieure à la flotte russe. Elle a de plus sur cette dernière l'avantage d'avoir à sa portée des points d'appui solides pour s'y réparer et s'y ravitailler, et tout spécialement les arsenaux de Yokosuka et de Sassebo; mais elle s'épuise en stériles efforts dans ses coups de main impuissants contre la citadelle de Port-Arthur et, tenant toujours la mer, elle diminue peu à peu sa puissance offensive en usant ses machines et ses chaudières.

La flotte russe ne dispose comme points d'appui que de Vladivostok et de Port-Arthur, moins bien outillés que les arsenaux japonais pour les réparations; toutefois le matériel, les munitions et le personnel parviennent, lentement il est vrai, par la voie du Transsibérien. Mais il est tout probable, les journaux l'ont annoncé du reste, que dans quelque temps les escadres russes de la Baltique prendront le large, rallieront au passage la division Virenius dans la Méditerranée et feront route à toute allure sur les mers d'Extrême-Orient. Les bâtiments russes seront alors en force pour prendre l'offensive contre la flotte japonaise, si

Digitized by Google

le Japon n'a pas demandé la paix avant qu'elles n'aient paru dans ses eaux.

Sur terre, le Japon n'est donc pas de taille à lutter avec avantage contre son redoutable adversaire, mais ses armées disputeront vaillamment la victoire, à moins que les causes d'affaiblissement dont j'ai parlé ne les aient totalement démoralisées.

La Corée qui sera l'un des terrains de bataille des deux peuples est un pays tout primitif, comme la race qui l'habite. Il n'y a pas de route, je le répète, et le sol est parsemé d'obstacles naturels de toutes sortes, du moins si j'en juge d'après la contrée qui sépare Chemulpo de Séoul et que j'ai parcourue en 1892. Une piste à peine visible indiquait alors la direction à suivre. Les moyens de transport, faciles maintenant puisqu'un chemin de fer conduit d'une ville à l'autre, étaient des plus incommodes, quoique variés dans leur simplicité. Nous partions en caravane de huit à dix personnes, si je me souviens bien, et comme modes de locomotion nous avions de mauvais palanquins, des fauteuils en rotin montés sur de longues traverses, des hamacs et... des bœufs. Je m'étais hissé sur l'un de ces animaux. Je me tins pendant quelque temps dans la position d'un bon cavalier. Mais l'échine de ma monture était trop large et je dus renoncer assez vite à ma pose académique pour m'asseoir tout simplement sur son dos, les deux pieds pendant du même côté, à l'instar d'une paysanne d'Auvergne se rendant au marché juchée sur le bât de son âne.

Au reste, l'excursion ne valait réellement pas les fatigues du déplacement. Le pays parcouru était mortellement triste, presque partout inculte et dépourvu d'arbres. Çà et là pourtant se rencontraient quelques champs de haricots, de mil et dans les bas-fonds des rizières. Sur le parcours, des villages très éloignés les uns des autres, dont les cases généralement de forme arrondie comme des ruches, couvertes de chaume, ressemblent beaucoup aux cases des

Digitized by Google

noirs du Sénégal. Aux alentours de ces habitations se tenaient des indigènes indolents, revêtus de leurs amples tuniques de coton jadis blanc, la tête recouverte du grand chapeau national de couleur noire, qu'une bride retient sous le menton. Ces gens regardaient passer d'un œil atone ou hébété notre étrange caravane; ils ne s'animaient un peu que pour faire rentrer, plutôt brutalement, les femmes, que la curiosité attirait sur le pas des portes de leurs taudis.

C'est un pauvre peuple, apathique, sans le moindre ressort et qui semble destiné à un asservissement perpétuel.

Quant à Séoul, la capitale, ce n'est qu'un village comme les autres, mais de dimensions plus grandes, entouré de murailles croulantes et dont les ruelles sont encombrées de tas d'immondices innomables. Le Coréen ignore totalement l'hygiène et la propreté.

S'il est peu cultivé, le sol coréen n'est pas pour cela infertile, tout au moins dans les vallées et les plaines. Il semble même, à première vue, qu'il produirait beaucoup s'il était soumis à une exploitation rationnelle et suivie.

Le gibier y abonde, mais les Coréens ne se donnent même pas la peine de le chasser. A Gensan, à Port-Lazareff et à Fousan, sans nous éloigner de beaucoup de notre mouillage, nous abattions dans nos chasses des quantités de perdrix, de lièvres et de faisans, et cela sans grand mérite, car ces animaux, n'étant pas inquiétés, sont fort peu sauvages.

Pendant l'été, les rivières de Corée, comme celles du Japon du reste, sont remplies de saumons.

On m'avait affirmé qu'on rencontrait en Corée et en Mandchourie quelques spécimens de ce terrible carnassier qu'est le grand tigre royal, si redouté dans l'Inde et l'Indo-Chine. Pensant que cet animal ne pouvait pas vivre sous des climats aussi rudes durant l'hiver, je suis resté incrédule jusqu'au jour où l'on me montra une dépouille de

Digitized by Google

tigre recouverte d'un pelage laineux très épais, analogue à celui de nos chats angoras et dont la nature ne dote certainement pas les bêtes sauvages des pays chauds.

Ce tigre coréen, dont la taille égale celle de son congénère des tropiques, s'acclimaterait très probablement sous nos latitudes, mais personne de nous ne demandera, je pense, qu'on en fasse l'essai. Beaucoup de nos chasseurs, même des plus intrépides, n'aimeraient sans doute guère à se rencontrer avec lui dans nos forêts.

Les ressources du pays sont restreintes et certainement insuffisantes pour subvenir, pendant quelque temps, aux besoins d'une grande armée en campagne. Cette pénurie constitue l'un des dangers les plus à craindre pour les armées japonaises qui ont poussé des pointes si téméraires en avant.

Si leur service d'intendance vient à manquer, ce qui est possible car il est très imparfait et se trouve dans la nécessité d'effectuer ses transports principalement à dos d'hommes, les attelages et les chariots lui faisant défaut, les corps qui se trouveront isolés de la mer, par laquelle les approvisionnements leur parviennent, seront fatalement placés dans l'alternative ou de mettre bas les armes, ou de mourir de faim. Ils ne pourront pas vivre sur le pays.

L'armée russe n'est pas exposée à pareil péril et n'a pas à redouter la famine. Le Transsibérien, le service de l'Intendance et, en cas de nécessité, la nombreuse cavalerie cosaque pourvoiront à tous les transports.

Une autre cause d'infériorité de l'armée japonaise est l'absence, pour ainsi dire totale, de cavalerie utilisable. Tandis, en effet, que la Russie dispose, tant en cavalerie régulière qu'en sotnias de cosaques, de plusieurs centaines de mille chevaux, le Japon, faute de montures, ne possède qu'un petit nombre d'escadrons. Ceux qui ont été débarqués en Corée doivent, du reste, être démontés pour la plupart

Digitized by Google

que de
positif (s

Digitized by Google

Digitized by Google

en raison des rigueurs de l'hiver qui sûrement, a fait périr beaucoup de chevaux.

Quant à l'artillerie japonaise, elle a dû perdre aussi une grande partie de ses attelages et l'armée d'invasion s'en trouve encore fortement affaiblie. Pour ce qui concerne l'artillerie russe, elle est naturellement bien supérieure au point de vue du nombre des batteries et de la qualités des pièces et, de plus, elle n'a pas à redouter le manque d'attelages. Les robustes poneys de Mandchourie et, à leur défaut, les innombrables chevaux des steppes russes sont, pour elle, des réserves inépuisables.

Quoi qu'il en soit, il est à présumer que pendant la durée du dégel les Russes ne chercheront point à avancer et peut-être même reculeront devant les Japonais, les laissant s'engager de plus en plus dans l'intérieur des terres pour en triompher plus sûrement. Puis, quand le moment sera venu et que leurs troupes seront suffisamment nombreuses, ils feront tête à leurs adversaires et les vaincront sans doute dès le premier grand choc. Si la cavalerie russe coupe alors les lignes de communication très allongées de l'ennemi avec la mer, l'armée japonaise, comme je l'ai dit déjà, sera perdue et la parole qu'on prête au général Kouropatkine pourra se réaliser : « La plupart des Japonais débarqués en Corée ne reverront pas leur pays. »

Indépendamment des raisons d'intérêt général de nature à faire souhaiter à l'Europe le triomphe définitif des armes russes, nous avons, nous Français, des motifs tout particuliers pour appeler ce triomphe de tous nos vœux. Nous possédons en Extrême-Orient la plus grande partie de l'Indo-Chine. Or, la Cochinchine et le Tonkin, la Cochinchine surtout, sont les greniers de l'Extrême-Orient. Dans les terres d'alluvion marécageuses qui forment le sol, le riz qui est l'aliment indispensable à toute la race jaune,

Digitized by Google

donne en Cochinchine jusqu'à trois récoltes par an, et sa production dépasse de beaucoup les besoins de la population indigène. Aussi le courant d'exportation de cette céréale vers les empires surpeuplés de la Chine et du Japon est-il considérable. Il était déjà très important en 1884, au moment où nous nous battions là-bas pour conquérir le Tonkin, à tel point que, pour amener la Chine à composition et la forcer à retirer les troupes régulières qu'elle y avait fait entrer par Lang-Son, la France interdit toute exportation de Cochinchine en Chine et déclara le blocus du riz dont l'escadre de l'amiral Courbet, dans laquelle je servais, fut chargée d'assurer l'efficacité. Ce blocus et la crainte de voir Pékin affamé contribuèrent dans une large mesure à la conclusion de la paix.

Si le Japon était vainqueur, nul doute que, enorgueilli par son succès, il ne cherche avant longtemps à nous déloger de notre possession où nous aurions grand'peine à nous maintenir, car la Chine soutiendrait certainement le Japon et les agresseurs trouveraient des alliés naturels parmi les innombrables Chinois d'Indo-Chine qui, dans le fait, sont les vrais colonisateurs commerçants de la Cochinchine et du Tonkin et n'ont pour ainsi dire de relations d'affaires qu'avec les populations d'Extrême-Orient.

Le monde entier a donc les yeux fixés sur le théâtre de la guerre, la Mandchourie et la Corée, naguère encore presque ignorées. Il attend, non sans une impatience légitime, les grandes batailles terrestres qui feront suite aux engagements qui ont eu lieu et qui ne sont, en somme, que des opérations d'avant-garde ou de simples escarmouches.

Mais cette guerre, aujourd'hui circonscrite entre la Russie et le Japon, peut provoquer une conflagration générale, car, si la majorité des nations civilisées, et spécialement la France et l'Allemagne, comprennent la gravité de la situation et font des vœux pour le succès des

Digitized by Google

armes russes, d'autres, malheureusement, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique notamment, ont des tendances à soutenir effectivement la cause du Japon : l'Angleterre, parce qu'elle est inquiète et jalouse des conquêtes des Russes qui descendent progressivement et sûrement du nord au sud du continent asiatique et se rencontrent avec elle en Perse, en Afganistan, sur les frontières de l'Inde, dans le Pamir et dans le Thibet; l'Amérique, parce qu'elle vise à faire du Pacifique et de l'Extrême-Orient un terrain d'action commercial qui lui serait spécialement réservé. La conquête des îles Hawaï et des Philippines a mis les Yankees en goût et leur appétit s'est augmenté ; ils rêvent d'accaparer les marchés de la Chine et du Japon.

Nous voulons espérer que cette conflagration générale ne se produira pas. Mais, si par malheur cette espérance était déçue, c'est à la marine qu'incomberait la tâche de recevoir le premier choc, car la guerre serait pour nous presque exclusivement maritime. Nos marins, officiers et équipages, seraient alors, je m'en porte garant d'après l'expérience que j'ai acquise pendant les vingt-cinq années que j'ai passées dans le métier, à la hauteur de la redoutable mission qui leur serait confiée et ils ne mentiraient ni à l'espoir que le pays placerait en eux, ni au long passé d'honneur, sinon toujours de gloire, qui leur tracerait la route en marquant leurs devoirs.

Déjà, en prévision des événements possibles, la France envoie des renforts à son escadre d'Extrême-Orient. Quatre contre-torpilleurs, convoyés par le croiseur *le d'Assas*, vont bientôt arriver à Saïgon. L'un d'eux est commandé par l'un de mes meilleurs camarades, qui habita notre belle ville d'Angers dans sa jeunesse et avec lequel j'ai fait, sur les mêmes bâtiments, deux campagnes en Chine. A la lettre par laquelle je lui souhaitais bonne campagne, il me répondit d'Alger : « Merci de ton souvenir et de tes vœux, mon vieil ami. Ils me touchent profondément, parce que

Digitized by Google

je sais d'où ils viennent. Ah! vois-tu, la surprise a été pénible et la séparation bien dure! Je n'ai pas besoin de ma situation dans la marine, tu ne l'ignores pas, et peu s'en est fallu que, plutôt que d'abandonner les miens, je n'envoie ma démission au ministre. Mais à la réflexion j'ai compris que, pour l'exemple, je devais partir. Me voilà donc recommençant, pour la troisième fois, la même campagne. »

La plupart de nos marins pensent et agissent comme cet officier. Ils sont toujours les dignes émules de ces vaillants, qui sous les Duquesne, les Tourville, les Jean-Bart, les Suffren et tant d'autres, écrivirent avec leur sang des pages si glorieuses dans l'histoire de notre pays, et ils sauront rester fidèles, jusqu'au suprême sacrifice s'il le faut, à cette superbe devise inscrite sur tous nos navires de guerre comme sur tous les drapeaux de nos régiments :

Honneur et Patrie!

Ambroise JAMET,
Commissaire de marine de réserve.

Digitized by Google

LE TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

SES CONSÉQUENCES EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Communication
faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers
le 12 avril 1904

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis notre dernière réunion, il s'est produit un fait qui, quoique extrêmement pacifique, n'en a pas eu et n'en aura pas moins un immense retentissement dans l'histoire contemporaine.

On a vu deux grands peuples s'inviter cordialement à un règlement de comptes et, sans passion comme sans colère, déchirer d'un commun accord un pacte lointain imposé par la force des armes; ceci s'appelle le Traité d'arbitrage franco-anglais.

Vous connaissez les grandes lignes de ce traité d'arbitrage ; il modifie un certain état de choses d'ordre géographique et économique sur quatre parties du monde.

En Asie, l'Angleterre nous reconnaît le droit d'exercer une influence prépondérante sur toute la partie du royaume de Siam qui est située dans le bassin du grand fleuve français, le Mékong. Cette partie du Siam ouverte à notre influence est aussi étendue que le Tonkin.

Aux Nouvelles-Hébrides, une commission mixte réglera les différends qui depuis si longtemps divisent les Colons français et les Colons anglais.

Digitized by Google

A Madagascar, l'Angleterre s'incline enfin devant le fait accompli, l'annexion définitive de cette île, en reconnaissant légitimes et réguliers les tarifs douaniers que nous y avons institués.

Au Maroc, l'Angleterre ne met plus d'obstacles à notre pénétration économique; elle accepte à l'avance les conséquences lointaines possibles de l'ingérance française dans les finances et la vie commerciale et administrative de l'empire Chériffien.

La France, elle, s'engage à ne pas transformer le Maroc en un camp retranché et garantit pour trente ans la liberté commerciale dans ce pays; tout particulièrement elle doit étudier le moyen de sauvegarder les intérêts espagnols qui y sont considérables.

Ainsi donc, nous pourrons désormais, lentement, sans conflit armé, nous immiscer dans la vie marocaine; nous y ferons pénétrer la civilisation occidentale et, prenant ce peuple arriéré par la main, nous l'éléverons de l'état à demi-primitif dans lequel il se trouve encore vers un état plus conforme à nos conceptions modernes.

En échange de cette importante concession, nous cessons à notre tour de formuler de vaines récriminations contre l'effort réel accompli par l'Angleterre en Egypte, nous levons le veto que nous avions jusqu'alors opposé à des réformes financières proposées par le gouvernement khédivial et qui, tout en sauvegardant les intérêts matériels des valeurs françaises, vont modifier avantageusement l'état financier de ce pays.

Enfin, le troisième paragraphe de l'accord franco-anglais règle la question de Terre-Neuve. Vous savez que depuis le traité d'Utrecht (1713), sans avoir conservé la propriété territoriale de l'île de Terre-Neuve, nous possédions l'usufruit pour ainsi dire, et l'usufruit exclusif de la moitié du littoral de cette île.

Nos seuls nationaux avaient le droit d'y pêcher les

Digitized by Google

morues, d'y élever des baraquements provisoires dans lesquels ils salaient et conservaient le produit de leur pêche; les indigènes maîtres de l'Ile, pêcheurs de naissance, devaient se contenter de nous regarder opérer et, pour qu'il ne pût y avoir de contestation, pour donner des apparences de légitimité à notre droit, nous étions obligés d'envoyer et d'entretenir là-bas un navire de guerre.

Cet état de choses qui, en raison même de la faible population existant dans l'Ile au moment de son arrangement, n'avait pas paru trop anormal, était depuis quelques années devenu insoutenable, au point de vue international et réellement intolérable pour nos pêcheurs.

En 1840, dix mille pêcheurs français fréquentaient et utilisaient nos prérogatives sur le French shore. En 1903, le nombre en était tombé à trois cents[1]. Par contre, la population de l'Ile a passé de 5.000 âmes au XVIIIe siècle à 200.000 âmes de nos jours.

Tantôt, c'étaient des querelles avec les indigènes, qui se terminaient violemment, tantôt c'était l'impossibilité pour nos marins de se procurer de l'appât pour la morue — nommée boëtte — constitué par une variété de petits poissons qu'ils ne pouvaient ni ne devaient pêcher eux-mêmes.

Les Terre-Neuviens avaient, malgré la défense, édifié des villages sur le French shore; ils avaient institué la pêche au homard, sous prétexte que le traité d'Utrecht ne parle que de poisson et que le homard est un crustacé; enfin, en 1886, le Parlement terre-neuvien avait, par le Bail-act, interdit aux habitants de l'Ile de vendre de la boëtte aux pêcheurs français.

Nous venons de renoncer à l'exclusivité de notre droit de pêche sur la côte terre-neuvienne; désormais nos pêcheurs auront toute liberté de continuer leur métier là-

[1] Ceci ne veut pas dire qu'il n'y eût à Terre-Neuve que 300 pêcheurs français. La désertion du French shore provient en partie de ce que le centre de la pêche avait passé de l'ouest de l'île au sud-est.

Digitized by Google

bas à côté des pêcheurs anglais ou américains; ils auront comme eux, aussi, le droit de pêcher l'appât qui leur est nécessaire.

Comme compensation directe et immédiate intéressant les particuliers, le Gouvernement anglais s'est engagé à donner une indemnité pécunière à tous les pêcheurs français que cette modification de l'état de choses existant viendrait à léser dans leurs intérêts.

La seule condition mise à cette indemnité est que les pêcheurs aient exercé leur profession là-bas avant la clôture de la dernière saison de pêche.

Nous avons, en outre, obtenu une compensation d'ordre général, destinée à équilibrer l'abandon de notre privilège séculaire. Cette compensation consiste dans le règlement en notre faveur d'un certain nombre de points litigieux situés sur la côte occidentale d'Afrique.

On désigne sous le nom d'Afrique Occidentale française l'ensemble des territoires constitués autrefois par les colonies de : Sénégal, Guinée, Soudan, Côte d'Ivoire et Dahomey. Ces colonies couvrent une superficie de 4.000.000 de kmq., soit huit fois celle de la France.

L'administration française s'occupe aujourd'hui activement de la mise en valeur de cette Afrique Occidentale, au moyen de travaux d'assainissement, aménagement de ports maritimes, construction de voies ferrées, etc.

En divers points de l'Afrique Occidentale, des questions litigieuses s'élevaient encore entre les intérêts de la France et ceux de l'Angleterre : elles seront désormais résolues.

1° En 1889, nous avions cédé à l'Angleterre la rivière Gambie, de son embouchure au village de Yabartenda (300 km), avec la possession territoriale d'une bande de terre de 10 km. de large sur chaque rive. Or, cette rivière Gambie est la seule de la région dont l'accès soit relativement facile et navigable pour des bateaux allant jusqu'à

Digitized by Google

2.000 tonneaux. Elle est la route la plus naturelle et la plus courte pour pénétrer au cœur du Soudan fertile.

Le traité d'arbitrage franco-anglais vient de nous donner accès sur cette rivière, soit par la cession du port de Yabartenda, soit, au cas où ce port ne serait pas suffisamment abordable pour nos navires, par la cession de tout autre port, situé en aval et abordable en toutes saisons. Cette cession pourra nous être de la plus grande utilité pour la réalisation du chemin de fer actuellement en étude de Thiès à Kayes.

2° Lorsque M. le gouverneur Ballay voulut organiser la Guinée française, il fit choix, pour y édifier sa capitale, d'un tout petit îlot basaltique nommé l'île Tumbo, situé à l'extrémité du promontoire Kaldum. Cet îlot, désert il y a quinze ans, est aujourd'hui devenu la belle ville de Konakry, escale obligatoire de tous les paquebots-poste français et bureau très important pour nos câbles sous-marins.

Malheureusement, en face de Konakry, à trois kilomètres à peine, se dresse une série d'îles appartenant aux Anglais, connus sous le nom d'archipel de Los. Cet archipel commande d'une façon absolue l'entrée du port de Konakry.

Les Anglais viennent de nous le céder, ce qui va nous permettre d'améliorer la rade et de construire des phares, chose rare sur les côtes africaines.

3° La convention franco-anglaise du 5 août 1898, avait délimité les zones d'influence de la France et de l'Angleterre dans l'Afrique centrale, mais d'une façon arbitraire et théorique. Le jour où il fallut délimiter nos frontières sur le terrain, on s'aperçut que la division acceptée ne tenait aucun compte des accidents du sol, des provinces existantes et des populations. C'est ainsi que la capitale du pays de Zinder était en territoire français, tandis que tous les autres villages de ce sultanat étaient sur le sol anglais. De même, l'unique route des caravanes qui permet de se rendre du Niger français au lac Tchad était sur les trois-quarts de

Digitized by Google

son parcours en territoire anglais. Cette frontière vient d'être rectifiée et abaissée logiquement, suivant les points, de 50 à 100 kilomètres.

Telles sont nos acquisitions en Afrique occidentale.

Un argument d'un autre genre a été longtemps invoqué pour réclamer le maintien de notre privilège de Terre-Neuve.

On disait que les saisons de pêche que nos marins bretons allaient accomplir là-bas constituaient un apprentissage du métier de matelot et contribuaient à augmenter la valeur professionnelle de nos équipages.

Mais rien n'empêchera nos pêcheurs d'aller continuer à Terre-Neuve leur croisière annuelle ; ils en avaient le monopole : ils auront à lutter contre une concurrence ; et, si quelques-uns d'entre eux trouvent que cette concurrence est trop considérable, réduit trop leurs bénéfices, c'est encore sur la côte occidentale d'Afrique qu'ils trouveront des compensations.

Au-dessous du Cap Blanc, vers le 20e degré L. N., se trouve, en territoire français, un immense banc de pêche qui s'appelle le Banc d'Arguin. C'est justement sur ce banc d'Arguin que se perdit, en 1816, la frégate *La Méduse*?

Ce banc fourmille de poissons, morues et sardines, et, en ce moment même, il est l'objet d'études hydrographiques et agricoles, entreprises par la Société de Géographie commerciale de Bordeaux.

Nous saurons avant peu quelle est la richesse et quel sera l'avenir de ces pêcheries du Banc d'Arguin.

Tel est en ses grandes lignes l'accord franco-anglais.

Comme Français nous pouvons nous en contenter. Nous avons abandonné un privilège suranné, que fatalement, tôt ou tard, nous étions obligés de perdre, parce que l'évolution des peuples est identique à celle des individus et que

Digitized by Google

les nations qui, comme les esprits timorés, n'ont pas la clairvoyance de comprendre cette marche irrésistible des événements, sont entraînées et vaincues sans compensation!

Nous avons su résilier à temps et les compensations que nous avons obtenues sont certaines et assez larges.

Comme hommes nous avons le devoir de nous féliciter de cet accord et, vraiment, à l'heure où se déroulent de lamentables et tragiques événements, entre deux peuples trop récemment nés à la civilisation, — à l'heure où des écrivains, des hommes politiques, des académiciens, même, pris de je ne sais quelle folie, osent écrire que la guerre est une chose nécessaire et divine, il importait que tous les hommes vraiment bons, se levassent pour protester par le fait contre de semblables tendances, — il importait que les deux peuples qui marchent en avant dans le domaine de la pensée éducatrice, qui, l'un et l'autre sont régis par les institutions les plus libérales du globe, se tendissent la main, — il importait que la terre qui vit naître Newton, Darwin et Herbert Spencer, s'unît loyalement à la patrie de Victor Hugo, d'Auguste Comte et de Pasteur, pour donner au monde cette grande leçon d'humanité.

Dr Barot.

Digitized by Google

Digitized by Google

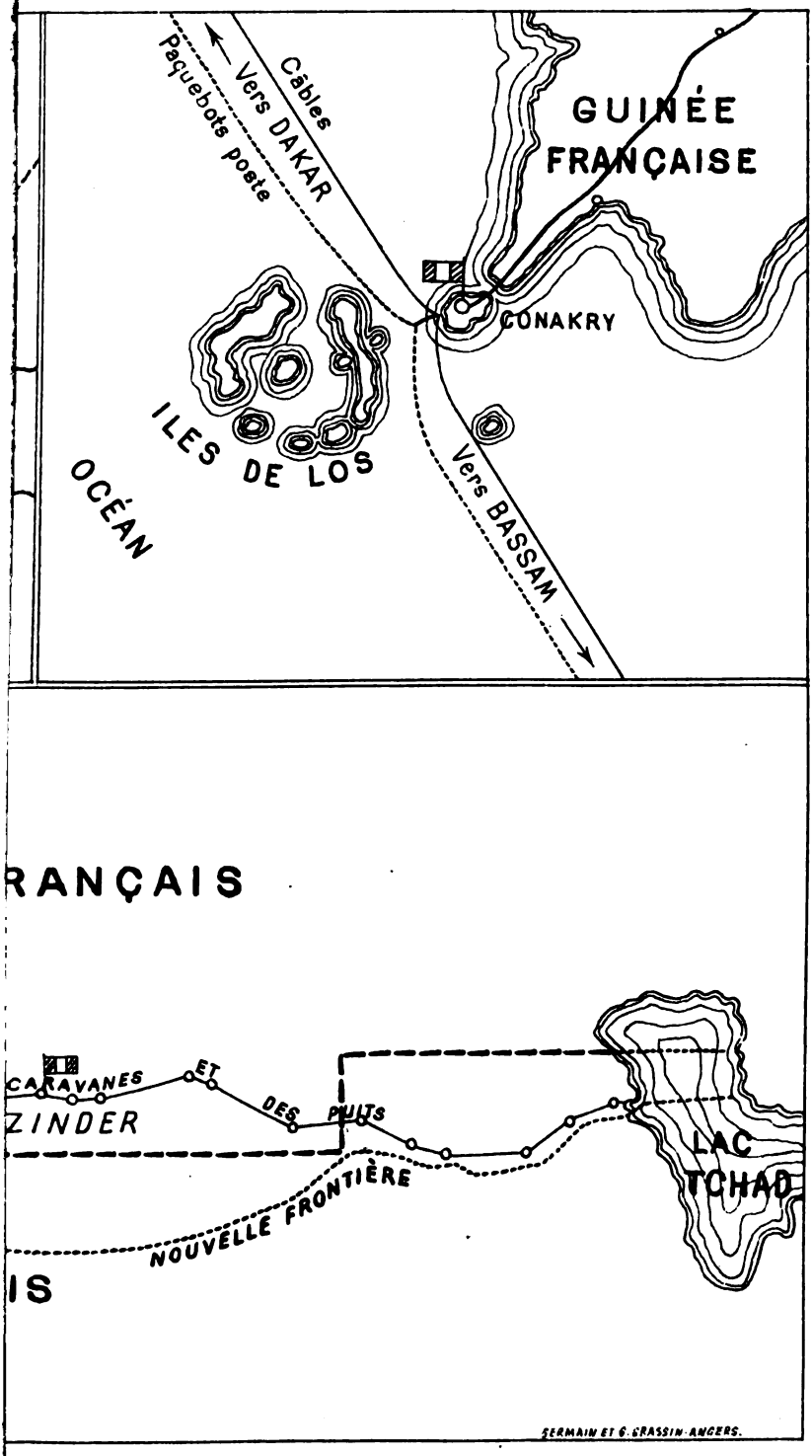

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS D'ÉGLISE

AVANT-PROPOS

Je ne suis point un clerc ; je ne songe ni à m'en vanter, ni à m'en défendre. Mais j'ai rencontré, grâce à Dieu, sur les chemins de ma vie, tant d'églises et de gens d'église, j'en ai conservé tant de souvenirs variés, j'y ai trouvé tant de sujets de récits et de portraits, que je me laisse aller, sans apprêt et comme au hasard, à en crayonner quelques-uns sur le genou, et au coin du feu. En vieillissant, on aime à se rappeler, et l'on devient conteur.

De si légères esquisses, qui n'auront aucune valeur, et à peine une excuse, ne peuvent assurément compter pour une contribution à l'histoire. Seuls, des hommes publics ou des savants publient leurs Mémoires ; je suis à l'abri de cette orgueilleuse tentation. Mais parfois, en marge des livres sérieux et des vieilles annales, on regarde en souriant quelque fruste illustration, quelque naïve silhouette, tracées par la main d'un écolier malin ou d'un lecteur distrait. Je n'ai droit qu'à cet accueil ; je sollicite cet indulgent sourire.

Faret, au dire de Boileau, charbonnait de ses vers les murs d'un cabaret ; je vais noircir de ma prose vagabonde quelques-unes des pages de notre histoire d'Anjou. Dieu me garde de les défigurer, et plus encore de les salir ! Si je sais bien faire partager mon sentiment le plus intime, on

Digitized by Google

pourra se divertir devant l'une ou l'autre des figures du vieux temps : mais on les saluera toutes avec respect. N'est pas digne de l'avenir qui n'a pas le culte religieux du passé.

Je sens bien, d'avance, que certains points dans mes tableaux sembleront tracés en dehors des lois de la perspective, avec une ampleur disproportionnée et comme par la main de quelque vieux peintre chinois, donnant à chacun de ses personnages une taille en rapport avec l'importance qu'il lui attribue, sans se soucier autrement de la réalité et de la géométrie descriptive. Je le sens et ne vois à cela qu'une chose à répondre.

C'est qu'il faut des verres grossissants à la lunette par laquelle on regarde un détail du passé, quand cette lunette doit avoir une portée de près de soixante ans!

Digitized by Google

I

La Trinité d'Angers

La première église que j'entrevois au plan le plus reculé de mes souvenirs est celle de ma paroisse natale : la Trinité d'Angers. J'y entrai pour la première fois le 17 décembre 1844. On m'y présentait au baptême : j'étais né de la veille, dans une maison de la rue de la Censerie, habitée jadis par le curé Gruget.

Je suis excusable de ne me souvenir d'aucun des détails d'une cérémonie cependant si intéressante pour moi. On m'a appris depuis que M. le Curé, le vénérable abbé Maupoint, avait voulu faire en personne à l'un de ses conseillers de Fabrique, alors âgé de soixante-quatre ans, l'honneur de recevoir sur les fonts le Benjamin de sa famille.

Je n'eus pas le temps de connaître, dans mon enfance, ce prêtre zélé, qui ne passa d'ailleurs que huit ans à la tête de la paroisse. En 1848, il était appelé à titre de coadjuteur près de son ami l'Évêque de Rennes et, en 1856, nommé à l'évêché colonial de Saint-Denis, dans l'île de la Réunion, siège qui ne fut pas, pour ce prélat méritant et modeste, ce qu'il est devenu, comme l'on sait, pour l'un de ses successeurs : la première étape d'une course aux clochers de cathédrales de plus en plus monumentales... Mgr Maupoint a eu la sagesse et la vertu de mourir évêque de la Réunion.

Mes premiers souvenirs me font retrouver M. le curé Maupoint dans la bibliothèque paternelle. Il y figurait par

Digitized by Google

toutes les brochures de polémique ardente et navrée que lui avait inspirées la tentative, vaine d'ailleurs, d'un pasteur protestant qui voulait établir dans une vieille chapelle de la paroisse le centre de ses prêches. La première des brochures en question était intitulée : *Anatomie de l'anatomie du papisme de M. Puaux.* Assez de ce titre, n'est-ce pas? pour deviner le caractère tranchant de l'ouvrage et me dispenser d'énumérer les autres.

A Rome, au moment du concile du Vatican, en 1869, le bon Évêque, ayant appris que j'y arrivais moi-même en voyage de noces, daigna venir spontanément réchauffer avec moi des souvenirs vieux de plus de vingt ans. Je pourrais presque dire que je le vis alors pour la première fois. C'était aussi la dernière; la mort le guettait dès son retour en son lointain diocèse.

Peu de temps après cette entrevue, l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas de Nantes, qui venait de bénir mon mariage, était lui-même nommé évêque de son diocèse natal. Sur quoi je ne pus me défendre d'une comparaison et d'un pressentiment.

Le curé qui m'a baptisé est devenu évêque; évêque, celui qui m'a marié. Que deviendra celui qui doit m'enterrer? Cardinal, peut-être... Eh bien, j'ose l'avouer ici : malgré tous les vœux que je forme pour le rapide avancement de mon curé, mon désintéressement ne va pas jusqu'à le lui souhaiter à ce prix. Il me semble que le Sacré Collège peut attendre quelque temps encore le concours de ses lumières...

Lorsque mes yeux d'enfant au berceau furent suffisamment ouverts et qu'on me ramena à la Trinité, je vis ma vieille église sous un aspect que je ne retrouve plus. Et ce que j'en reconnais le moins aujourd'hui, ce sont les abords.

Du côté de la place de la Laiterie, les vieilles maisons en pans de bois, serrées l'une contre l'autre, débordaient

Digitized by Google

sur l'alignement, chacune s'avançant du pied et se penchant de la tête comme pour mieux se faire voir des passants. En arrière, la petite ruelle qui dévale de la rue de la Censerie vers l'église — a-t-elle même encore un nom aujourd'hui ? — était un boyau à pic, noir, étroit et empesté. Il aboutissait à une porte, ou plus exactement à une baie pratiquée dans un gros mur dont l'épaisseur secourable permettait, quand on avait levé le pied à la hauteur de la marche qui y formait un seuil, de se mettre un instant à l'abri, en cas d'averse, et de réparer le désordre de sa toilette avant d'entrer à l'église. Ces thermopyles redoublaient l'obscurité du passage : il n'y avait, pour la dissiper le soir, d'autre lumière que celle d'une de ces petites lanternes, telles qu'on en voit encore, par hasard, pour éclairer les rues barrées par des travaux, sorte de solides géométriques formés de deux demi-pyramides accolées par leurs bases, présentant de face à peu près la figure de l'as de carreau et chargées de réfléchir en théorie, mais d'absorber consciencieusement en pratique, la lumière d'une mèche fumeuse dont l'odeur se mêlait aux relents du voisinage. Système des plus pittoresques et véritablement charmant... dans un tableau à l'huile ou une eau-forte des vieux maîtres.

Actuellement, tout ce défilé est démoli. Démolies aussi, les baraques originales qui, dans leur familiarité de moyen âge, se pressaient aux flancs de l'église, en bordure de la rue de la Trinité, et les escaladaient sans façon, au point de monter sur le dos des absidioles auxquelles elles étaient appuyées. Je crois bien que je dois à l'une d'entre elles la première notion de la compensation dans les destinées humaines. Je n'avais pas lu le philosophe Azaïs ; il ne m'aurait pas donné sans doute une plus claire conception de la chose.

C'était dans une de ces bicoques que gîtait, ou perchait, si l'on aime mieux, un brave artiste, coiffeur — soyons

Digitized by Google

plus exact — perruquier de son métier, à qui ses grands yeux ronds, sa grande barbe noire et ses grandes dents blanches donnaient pour moi l'aspect de Croquemitaine armé de ses grands ciseaux. Je n'allais jamais lui porter mes cheveux blonds à immoler sans un double sujet de terreur : sa figure — et son talent. Quand il avait arraché bon nombre de crins à coups de peigne et de forces mal affûtées, il passait au dégagement du cou, au-dessous de la couronne que formaient en arrière mes cheveux, taillés à niveau comme ceux d'un vieux vendéen, et, pour être sûr que les petits coups de ciseaux rasaient la peau d'assez près, il en faisait entrer quelques-uns dedans. J'aurais pu protester avec la même énergie et la même dignité que si j'eusse déjà connu la Déclaration des droits de l'homme ; mais d'avance, pour prix de ma patience et de mon silence dans les tortures, on m'avait promis, si j'étais sage, de me conduire immédiatement en face, chez le père Tschander.

Ai-je besoin de vous dire ce qu'était le père Tschander ? N'avez-vous pas reconnu à son nom qu'il était suisse des Grisons et à sa nationalité qu'il était pâtissier-confiseur ? Au sortir du purgatoire je me précipitais en paradis. Je me gorgeais de pralines, je m'enivrais de dragées à la liqueur... J'ai eu, certes, bien des heures de joie plus profonde et plus élevée ; en ai-je eu jamais de plus insouciante ou de plus vive ? Et, quand le paternel bonhomme avait fait consciencieusement sa pesée en échange de la monnaie que ma bonne avançait pour le payer, il trouvait toujours moyen d'ajouter une petite poignée de douceurs par-dessus le marché. Brave père Tschander ! Cet homme des crèmes était la crème des hommes.

Les restaurations et embellissements modernes ont laissé à l'intérieur de la Trinité une partie seulement de l'aspect qu'y ont contemplé mes yeux d'enfant. Ils n'y rencontraient alors ni le maître-autel polychrome, ni la chaire et le banc-d'œuvre, ni les confessionnaux, ni la tribune, remarquable

Digitized by Google

surtout par ses dimensions, où l'orgue prend aujourd'hui une large revanche de sa contrainte d'autrefois. Le regard qui plonge de la porte d'entrée sur les profondeurs de la nef ne la voit plus envahie comme au hasard par un flot tumultueux de sièges de toute forme et de tout âge, alignés en coup de vent; océan semé d'écueils, au travers desquels il fallait conduire sa barque avec prudence pour gagner sa place sans naufrage. Du sein de cette houle émergeaient çà et là, comme des îles bienheureuses et des ports de salut, de petites enceintes de planches défendant contre l'envahissement de la marée le prie-Dieu et la chaise des gens qui pouvaient, en payant juste tribut à la Fabrique, s'accorder le luxe de cette fortification.

La verdure caractéristique qui grimpait aux murs et aux piliers, en témoignage de l'humidité de l'église et des visites que les crues de la Maine rendaient de temps à autre à son pavé, contribuait à l'impression de froideur et d'obscurité du vieux monument. Cette obscurité n'était pas, comme aujourd'hui, combattue par la lumière déversée sur la nef par les fenêtres ouvertes dans la voûte des chapelles qui la bordent : les perruquiers et autres reptiles industriels avaient réussi à aveugler toutes ces ouvertures, en grimpant bien au-dessus de leur niveau.

Il y avait encore dans ma vieille Trinité quelque chose qui en a, hélas! — et de date presque récente, — disparu pour toujours. C'était pour moi un triple sujet de contemplation assidue, de distractions pardonnables et de problème insoluble. Les places de ma famille — une des oasis à l'enceinte de planches — touchaient à la chapelle actuellement dédiée au Sacré-Cœur; mais à cette époque, et depuis longtemps sans doute, elle l'était à saint Amand. Comment, et pourquoi? C'est ce que pourraient dire de plus savants que moi. Tout ce que j'en retiens, c'est le souvenir, le souvenir émerveillé et désolé du retable en bois doré. sculpé par l'art naïf du xve siècle, qui en déco-

Digitized by Google

rait l'autel et représentait quelques scènes de la vie du saint évêque. Je revois encore la longue théorie de prêtres et de gentilshommes en costume du temps, justaucorps serré à la ceinture et chaperon en tête, tout éclatants d'or et portant processionnellement la châsse de saint Amand autour des murs d'une ville flanquée de ses bastions et de ses portes fortifiées, dont la hauteur arrivait à peine aux genoux des personnages. Et je m'épuisais à me demander, sans pouvoir trouver une réponse : « Comment toutes ces grandes gens ont-ils bien pu passer par de si petites portes ? »

Célestin Port pouvait voir encore et signaler dans son article sur la Trinité d'Angers ce délicieux retable. Il ne le verrait plus! un brocanteur de Paris — ou de Jérusalem — survint un jour, fit briller quelques pièces d'or et l'emporta sous son aisselle. *Auri sacra fames!* Mais ce n'est pas le clergé actuel de la Trinité qui a fait le coup : je me hâte de détourner pareil soupçon de la tête d'un ami!

C'est dans cette vieille église, un peu nue, un peu froide, un peu impressionnante pour un enfant, que j'éprouvai la plus ancienne en date et l'une des plus vives de mes émotions religieuses. J'avais quelque six ans, la malice n'avait pas attendu le nombre des années; il fut jugé qu'il était temps pour moi de m'avouer coupable et de faire ma première confession. Pour combattre l'effroi que me causa cette sentence, il fallut plus d'efforts qu'à Démosthène pour persuader un athénien; je ne suis pas même bien certain que sur les derniers plans de la logique maternelle n'ait pas passé, comme argument de réserve, l'ombre du père Tschander... Je m'exécutai, bien qu'en tremblant, et là-bas, dans une des vieilles stalles du chœur, que je revois encore, agenouillé aux pieds même du prêtre, entouré d'un de ses bras et comme enveloppé dans la manche de son grand surplis, l'émoi au cœur et le

Digitized by Google

feu aux tempes, j'accomplis ce que je considère encore de bonne foi comme le premier acte de courage de ma vie. Vous qui souriez de mes terreurs d'enfant, je voudrais vous y revoir et je vous le donnerais en six coups! Sachez que mon confesseur n'était autre que le curé de la Trinité en personne, l'éminent, mais redoutable Legeard de la Diryais.

J'ai pu apprécier depuis lors et juger avec plus de maturité la valeur intellectuelle, le caractère personnel et l'influence de ce prêtre si connu et si diversement apprécié, au cœur chaud, mais pétulant, à l'esprit supérieur, mais impérieux, au zèle ardent, mais jaloux. Plus d'une fois, je l'avoue, il m'a semblé que, pour se trouver en correspondance de foi, en harmonie d'idéal avec son temps, pour rencontrer sur sa route moins d'angles aigus, moins de contradictions, moins de défiances, il était venu ou trop tôt ou trop tard; trop tôt pour les aspirations libérales de son esprit indépendant, ravivées par le souvenir de ses débuts, vers 1830, dans le monde du barreau; trop tard pour le pli manifestement imprimé à sa conscience par les dernières leçons d'un jansénisme qui, à peu près disparu déjà de l'Anjou à l'époque où nous reportent ces souvenirs, avait encore laissé une empreinte longue à effacer dans quelques-uns des diocèses voisins du nôtre. L'abbé Legeard de la Diryais était originaire de Rennes; en avait-il importé son culte pour Port-Royal? Tout au moins ne puis-je oublier les manifestations que de temps à autre il en laissait échapper.

Certes, il n'entre ni dans mon dessein ni dans mon cadre de faire de M. le curé Legeard un portrait en pied. Il faudrait une science et des couleurs qui ne sont pas à mon service pour reproduire, avec toute sa ressemblance et sa vie, une figure à laquelle la seule épithète peut-être que l'on n'ait jamais disputée est celle de profondément originale. La vivacité, la pétulance même — tempérée par

Digitized by Google

le respect de sa dignité de prêtre — faisaient comme le fond de cette ardente nature. Un sang coloré, battant dans ses artères, à la moindre émotion refluait si facilement à son visage qu'on eût pu s'y tromper parfois et le prendre pour un timide. Quand on le rencontrait, il avait le plus souvent la tête basse, le menton au rabat, ne relevant que les yeux par échappées rapides, la rougeur aux joues, la parole heurtée et comme hésitante au premier instant; mais ce n'était, pour ainsi dire, que le temps d'un contact à prendre avec son interlocuteur et, la communication une fois établie, le courant passait avec une abondance et une intensité toujours alimentées par les inépuisables réserves de son esprit. Il était de ceux dont l'abord intimide, mais dont le commerce devient aisément familier, avec des amis de choix et clairsemés.

En chaire, il se ressaisissait. C'était un orateur d'une autorité, d'une verve et d'une netteté remarquables. Je regrette de l'avoir entendu trop tôt; je l'aurais goûté davantage. Cependant je pouvais l'apprécier déjà, car, penchant naturel de l'esprit ou condescendance pour son auditoire, il se confinait dans les sujets les plus simples et les imposait à ses collaborateurs comme à lui-même. C'est ainsi que le cours des sermons du Carême était alternativement et strictement emprunté à des livres élémentaires : l'*Exposition de la Doctrine chrétienne*, l'*Histoire de la Religion*. Sur ces thèmes primitifs et populaires, sa parole atteignait sans effort à l'éloquence; saisissant les questions par leurs côtés les plus élevés, il semblait prendre à tâche et comme à plaisir de mettre l'intelligence de ses plus modestes auditeurs au niveau supérieur des grandes vérités et des grands horizons de la foi.

Il y réussissait le plus souvent. Un jour pourtant, il se laissa emporter à une altitude où nombre de ses braves paroissiens durent le perdre de vue. Il ouvrait les prédications d'un Carême et, fidèle à son programme, parlait sur

Digitized by Google

la création du monde. Du récit biblique il s'envola, par un coup d'aile, sur les sommets de la philosophie et, faisant le partage entre les créatures, êtres contingents, et Dieu, seul être nécessaire, il s'oublia jusqu'à parler, à diverses reprises et en propres termes, de la *contingence* de l'homme ; ce qui me valut de saisir, ce jour-là, à ma sortie de l'église, les propos étonnés de deux bonnes vieilles qui remontaient, cahin-caha, les marches de la grande porte. Elles se demandaient entre elles comment Monsieur le Curé, après avoir annoncé qu'il prêcherait sur la création du monde, en était arrivé à prêcher sur la continence?

En dehors de ce cours réglé de prédications, l'abbé Legeard aimait à emprunter ses sujets à saint Paul ; saint Paul était son apôtre de chevet. Il nous en commentait de préférence les textes, faisant ressortir dans Notre-Seigneur Jésus-Christ le rôle de médiateur, et insistait, avec une énergie qui ne se lassait jamais, sur son titre de médiateur *unique* entre Dieu et les hommes Hélas! Jansénius était embusqué sous cet adjectif qui, dans la pensée de l'orateur, éliminait — ou peu s'en faut — la Mère du Christ de l'œuvre de la Rédemption. Ne voulant pas, par la discussion d'un sujet aussi délicat, m'exposer à révéler mon incompétence théologique, je me réfugierai dans une simple anecdote.

Un jour d'Épiphanie, un jeune et modeste abbé, tout enveloppé d'une pardonnable timidité, que bien d'autres ont connue en pareil cas et dont il s'est d'ailleurs pleinement défait depuis longtemps, débarquait du Séminaire pour inaugurer dans le vicariat de la Trinité son apprentissage du ministère paroissial. Il crut ne pouvoir mieux faire que d'en mettre les prémices sous la protection de la Sainte-Vierge, dont il est un serviteur hors de pair, en lui consacrant le premier de ses sermons. C'était bien tomber! Il fut accueilli, ce jour-là, par un silence glacial de son curé : mais, ayant prononcé, quinze jours plus tard, un

Digitized by Google

second sermon sur un sujet tout différent, il reçut de M. Legeard les félicitations les plus empressées et les plus significatives : « Aujourd'hui, Monsieur, vous avez fort bien parlé ; oui, aujourd'hui, Monsieur; vous avez parfaitement prêché, aujourd'hui! » — Rassurons-nous : l'insuccès de son premier début n'a pas nui au héros de l'aventure pour son avancement dans la carrière. Il est devenu, et demeurera longtemps encore, je le veux espérer, le propre successeur du terrible Legeard, à la cure de la Trinité. Justice immanente du ciel! David est assis dans la stalle de Goliath.

Saint Paul épuisé, des auteurs d'un autre genre étaient mis à contribution. Le croirait-on! ce n'étaient autres que Pascal, Arnauld et Nicole. Parfaitement! et je vois encore le brave curé nous lisant des pages de leurs œuvres pour occuper les loisirs de la nuit aux adorations perpétuelles, assis sans apparat dans le sanctuaire, accoudé à un guéridon grossier supportant une bougie dans son chandelier de cuivre, devant un autel orné à peu près suivant le minimum des exigences liturgiques... M. Legeard n'en était pas moins, qu'on veuille ne pas s'y méprendre, un homme de foi généreuse et ardente, un prêtre débordant de zèle dans les œuvres extérieures de son ministère. Mais que voulez-vous? Port-Royal lui avait soufflé sur le cœur et je crois bien que, ne comprenant qu'à demi les fêtes de dévotion, il les célébrait comme en service commandé...

Je m'attarde à cette figure du curé de la Trinité ; sa valeur sera mon excuse. Je ne veux plus ajouter qu'un dernier trait, sans lequel un des côtés les plus originaux du portrait ne viendrait pas en relief. Je veux parler du sentiment jaloux qu'il avait de sa prééminence et de ses droits de pasteur dans la paroisse. Tout devait s'y faire par lui-même, ou sous son contrôle direct et personnel. Une pléiade de vicaires en pourraient témoigner : ils semblaient se succéder à la Trinité comme les Hébreux en Mer-Rouge. Il

Digitized by Google

eût d'ailleurs été superflu de se renseigner là-dessus près d'autrui ; un coup d'œil suffisait, dans l'église, sur l'aménagement stratégique des confessionnaux.

On pouvait s'étonner à bon droit de voir celui de M. le Curé, monument d'un art dans l'enfance et dont on ne voudrait plus aujourd'hui pour en faire un clapier à lapins, installé, malgré sa vétusté et sa laideur, en biais sur l'alignement du mur et en pleine vue de presque toute la foule. La physique et la géométrie combinées donnaient la clef du problème : le tribunal curial était dressé juste à l'intersection de deux rayons visuels arrivant des confessionnaux de chacun des deux vicaires...

Et, un jour que le R. P. Bellefroid, de sainte et claudicante mémoire, achevait un cours d'instructions par une péroraison très soignée et fort touchante et nous disait, en appuyant son éloquence de son geste familier en coup de vrille : « Je vous laisse maintenant avec confiance entre les mains de *vos pasteurs* » ; — il n'avait pas plutôt repris, clopin-clopant, le chemin de la sacristie, que M. Legeard, parti du banc d'œuvre comme une fusée, était en chaire pour protester avec la dernière énergie contre cet intempestif pluriel et lui livrer publiquement un combat... singulier.

Cela se passait vers les premiers temps du second Empire. A cette époque on pouvait encore être à la fois, — maîtres du jour, voilez-vous la face! — directeur de l'École des Arts et Métiers et énergique chrétien : tel l'excellent M. de Joannis, qui en a été récompensé en pouvant compter parmi ses nombreux enfants l'un de ces Jésuites dont la science a fait honneur tout ensemble à leur Compagnie et à la France. Il y avait même à l'École un aumônier en titre, et l'aumônier d'alors était M. l'abbé Bodaire ; on ne s'étonnera pas qu'un prêtre si distingué fût à la fois le paroissien et l'ami de M. Legeard. Cette amitié nous valait de temps à autre la bonne et trop rare fortune d'entendre à la Trinité un ser-

Digitized by Google

mon de M. Bodaire. Il était dès lors en possession de cette haute réputation d'orateur à laquelle a mis le sceau son passage dans la chaire de la Cathédrale, tribune où ses traditions d'éloquence ont été relevées par l'un de ses successeurs, avec un éclat et une fidélité qui me rappelaient, jusque dans la trame du discours et l'action oratoire elle-même, le Bodaire de ma jeunesse, quand j'entendais, dans mon âge mûr, parler M. l'abbé Bazin.

C'est à l'abbé Bodaire que je crois bien devoir le premier frisson qui me révéla l'éloquence, la première étincelle de l'enthousiasme oratoire... Il nous racontait la Passion de Notre-Seigneur et nous citait l'interruption généreuse de Clovis, entendant ce même récit : « Ah! si j'avais été là avec mes Francs! — « Vous y étiez, capitaine! » s'écria-t-il avec un geste et un accent que je revois et entends encore ; et dans une envolée superbe il nous montra Clovis, et la France derrière lui, personnifiés en cet apôtre Pierre, l'élu et le bras droit de son Maître, le futur soutien et le fondement angulaire de son Église, débordant de fougue et de serments, pour aboutir, hélas! à un triple et lâche reniement devant une servante. Que n'eussiez-vous pas dit, vibrant orateur, si le voile de peu d'années tombant devant vos yeux, vous aviez pu voir par avance la France chrétienne, la France de Clovis, renier Pie IX et abaisser une épée tenue haute pendant tant de siècles, non pas même devant les valets d'un Grand Prêtre, mais devant ceux d'un Garibaldi et de la Révolution couronnée?

Au moment de quitter la Trinité, je laisse ma pensée s'attarder tristement vers un coin de ce vieux Tertre Saint-Laurent, qu'ont défiguré et laïcisé à l'envi la pioche des niveleurs et la truelle des bâtisseurs d'écoles. En arrière, à droite de cette école des Frères — où j'ai appris les premiers éléments des lettres divines et humaines, sur les bancs de laquelle j'ai noué amitié avec le plus ancien de mes condisciples, aujourd'hui curé déjà sorti des cadres du

Digitized by Google

ministère paroissial, mais non pas encore, Dieu merci, de ceux de l'activité de service, — s'élevait la modeste chapelle de l'établissement. Ce que je m'en rappellerais le mieux serait sans doute les cris perçants que nous poussions à l'unisson — ou à peu près — pour lancer à ses voûtes le *Goûtez, âmes ferventes*, ou l'*Esprit-Saint descendez en nous*, si je ne revoyais la mirifique décoration que tout Angers y put admirer un jour de Jeudi-Saint.

Cette année-là, le *Paradis* des Frères devait être orné d'un grand nombre de personnages, parmi lesquels saint Pierre, touché sans doute des objurgations de M. Bodaire, verserait — ou semblerait verser — de véritables larmes. Le bruit s'en était répandu et l'on s'écrasait pour entrer dans l'étroite chapelle. Je vis comme tout le monde et demeurai stupéfait! Les larmes de saint Pierre étaient en papier d'étain; mais, par mégarde, la mécanique de Vaucanson qui devait les faire tomber de ses yeux dans un bassin avait été montée à l'envers et, à intervalles réglés, un pleur, jaillissant du bassin, se précipitait dans l'œil de l'Apôtre : Saint Pierre pénitent ravalait ses larmes!

Aujourd'hui, la chapelle est rasée. Sur son emplacement on a élevé de grands bâtiments, bêtes comme l'équerre, où l'on enseigne aux enfants à savoir et à respecter les noms de nos ministres d'aujourd'hui là où nous apprenions jadis à connaître et à aimer le nom de Dieu... Seule, la vieille porte de l'enceinte extérieure subsiste encore, ruineuse et délabrée, ouvrant tristement, sur un ressaut de la rue de l'Hommeau, sa grande baie à peine défendue par des ais à demi pourris, où pendent de temps à autre des loques d'affiches électorales. Son seuil trop haut, déchaussé par les nivellements de la rue et envahi par les herbes, n'est plus franchi par les bandes joyeuses des écoliers chantant leurs cantiques : Dieu a été chassé du nid, les oiseaux ont replié leurs ailes... Seulement de temps à

Digitized by Google

autre, quand un témoin des vieux temps, un fidèle des vieilles croyances et des vieilles tendresses, passe par hasard près de ces débris oubliés, il est tenté de laisser tomber, comme pour les arroser pieusement, une larme sur ces humbles plantes de la muraille, que Dieu fait fleurir sur les ruines de son temple comme une consolation des tristesses d'hier et un sourire vers les espérances de demain.

A. Mauvif de Montergon.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LE FÉLIBRIGE

Il y a quelques jours, durant les fêtes de la Pentecôte, félibres et cigaliers se réunissaient, d'abord à Avignon, pour l'élection du *Capoulié* et des *Majoraux*, dont les pouvoirs expiraient, puis au castel de Font-Ségugne, pour célébrer le cinquantenaire du Félibrige.

Dans le cadre merveilleux des campagnes fleuries, sous le ciel superbe de la Provence, l'étendard bleu aux sept étoiles d'or [1], a flotté sous le soleil resplendissant. A l'heure des *brindes* [2], le célèbre *Chant de la Coupe*, l'hymne sacré des félibres a retenti, clamé par les voix chaudes du Midi. Des vers harmonieux ont été récités et Mistral, le chantre immortel de *Mireille*, a prononcé, au milieu d'une foule d'élite, attentive et recueillie, un toast vibrant en vers provençaux.

Après avoir rappelé l'origine de la grande École félibréenne, après en avoir retracé l'histoire, le premier capoulié du Flourège a exhorté les jeunes félibres à marcher, avec ardeur et avec confiance, dans la voie glorieuse qu'ont ouverte leurs aînés.

*
* *

Je ne décrirai pas, en détail, ces noces d'or félibréennes. D'autres se sont chargés de ce soin. Mais je rappellerai brièvement ce qu'est ce Félibrige qui, de la Provence où

[1] L'étendard félibréen.
[2] Toasts.

Digitized by Google

il est né, rayonne aujourd'hui sur le Languedoc, le Roussillon, le Comté de Foix, le Béarn, la Gascogne, la Guyenne et le Limousin, qui possède une école à Paris, qui compte des adhérents et des correspondants dans toute l'Europe et même dans le Nouveau-Monde.

*
* *

Le berceau du Félibrige fut le castel de Font-Ségugne, dans le comtat d'Avignon. Ses promoteurs ont été Roumanille et Mistral. A ces deux poètes revient l'honneur d'avoir songé à restaurer le dialecte provençal par la purification de son vocabulaire, le choix des sujets traités, la réforme de son orthographe.

En 1847, au moment où Roumanille publiait *Li Margarideto* — les *Pâquerettes* — ce dialecte déclinait. Quelques poètes tentaient en vain de le régénérer. Leurs efforts isolés, peut-être inconstants, ne pouvaient aboutir. Le groupement rationnel de ces efforts, la simultanéité de leur action sous une direction unique, étaient seuls capables de triompher de multiples obstacles.

Pour effectuer ce groupement, pour coordonner ces efforts, Roumanille fondait, en 1850, *li Provençalo*, recueil collectif, où collaborèrent Mistral, Aubanel, Anselme Mathieu, Crousillat, Camille Raybaud et nombre d'autres poètes ou prosateurs des pays de langue d'oc.

Dans ce recueil, les principes préconisés par Roumanille et par Mistral furent appliqués. La langue s'épura, les auteurs s'employèrent à l'envi à faire revivre cette fleur de poésie qui fait le charme de l'œuvre des troubadours; la *graphie* se mit en harmonie avec les traditions ancestrales : l'aube de la Renaissance provençale se levait.

En 1852[1] et 1853[2] aux Congrès d'Arles et d'Aix, la vitalité de la langue romane, la nécessité de s'opposer à sa

[1] 29 août.
[2] 21 août.

Digitized by Google

déchéance, de poursuivre, de rénover les travaux des troubadours, furent proclamées. Pour affirmer leur volonté de s'appuyer sur la tradition dans leur marche vers le progrès, les congressistes prirent le nom de *Troubaïres*, qui veut dire *Trouveurs*, et le recueil de leurs travaux eut pour titre : *Roumavagi dei Troubaïres.*

Enfin, le 21 mai 1854, à Font-Ségugne, s'assemblaient Roumanille, Mistral, Brunet, Aubanel, Tavan, Anselme Mathieu et Paul Gièra.

Ils étaient au nombre de sept, comme les bardes toulousains qui, en 1323, s'étaient groupés, eux aussi, dans le but de relever la langue d'oc, en décadence à la suite de la croisade contre les Albigeois, et qui fondèrent les *Jeux Floraux*[1] pour *maintenir* la culture des dialectes méridionaux.

Mais les conditions étaient autres : l'œuvre régénératrice était commencée et la conférence de Font-Ségugne avait pour objet de fixer d'une façon précise les bases de la Restauration ébauchée, de lui donner une impulsion nouvelle, d'élargir son horizon en invitant à y coopérer non seulement les poètes de tous les pays de langue romane, mais encore leurs artistes et leurs savants.

Ces derniers devaient participer à la Rénovation nationale en recherchant, en conservant, en reconstituant au besoin les originalités artistiques des contrées méridionales.

Le nom de *Troubaïres* convenait surtout aux poètes. Il importait de rechercher un vocable commun pour désigner les adeptes de l'École en voie d'organisation. Ce fut Mistral qui le proposa.

Le poète avait découvert, à Maillane, une vieille prière populaire : l'oraison de saint Anselme, où il était dit que la Vierge Marie avait trouvé son fils dans le

[1] Fondation improprement attribuée à Clémence Isaure.

Digitized by Google

Temple, parmi les sept félibres de la loi (*Emè li sept félibres dè la lèi*).

Mistral pensa que ce nom de félibre — qui signifiait docteur dans ce texte — pouvait s'appliquer aux sept conférents de Font-Ségugne et, par extension, à ceux qui adhéreraient aux statuts qu'ils élaboraient.

Ce nom fut adopté à l'unanimité. Le Félibrige était né. A l'exemple des poètes toulousains, les membres de la jeune pléiade s'intitulèrent *mainteneurs*. Les adhérents provençaux devaient former la *Maintenance de Provence*, qui s'appela, plus tard, *École du Flourège*.

Il fallait un organe à l'École nouvelle : la création de l'*Armana prouvençàu* fut décidée.

*
* *

Les poètes, les artistes, les savants répondirent, en foule, à l'appel des *Sept* de Font-Ségugne. Bientôt le Languedoc fraternisait avec la Provence sous les plis du drapeau félibréen.

En 1868, Mistral, le chef reconnu des félibres, invitait les Catalans à s'unir à eux. Ceux-ci acceptèrent avec enthousiasme. Pour célébrer cette union, des fêtes splendides furent données à Saint-Rémy, patrie de Roumanille, Pour la première fois, on put entendre ce *Chant de la Coupe*[1], composé par Mistral, qui est devenu l'hymne du Félibrige.

En 1874, l'École du Flourège était transférée à Avignon.

En 1876, dans une assemblée célèbre, tenue, le 21 mai, dans la salle des Chevaliers de Rhodes, les statuts du Félibrige furent remaniés et votés Il comprendrait, à l'avenir,

[1] Refrain du *Chant de la Coupe :*

Coupe sainte — Et débordante — Verse à pleins bords — verse à flots —
Les enthousiasmes — Et l'énergie des forts !

Coupo santo — E versanto — Vuègo à plen bord — vuègo abord —
Lis estrambord — E l'enavans di fort !

Digitized by Google

quatre *Maintenances* : Provence, Languedoc, Aquitaine et Catalogne, avec un *Consistoire* directeur de cinquante membres, dits *Majoraux*. Mistral était nommé *Capoulié*[1].

Dès lors, et malgré la formation de quelques groupes dissidents avec Peyrat, Auguste Fourès, Xavier de Ricard et l'abbé Roux, le félibrige poursuivra superbement sa marche ascendante. Tous les pays de langue romane ont des Écoles félibréennes[2].

Le mouvement gagne la capitale. La même année[3], *La Cigale*, société dérivée du Félibrige, mais indépendante, réunit les lettres, les artistes et les savants méridionaux présents à Paris.

Trois ans plus tard, le *Félibrige de Paris* reçoit plus spécialement les littérateurs.

Les deux sociétés parisiennes fraternisent, d'ailleurs, et l'on voit chaque année, au mois de mai, tandis que se tient dans le Midi la félibrée de la Sainte-Estelle[4], cigaliers et félibres se rendre ensemble à Sceaux, pour couronner le buste d'Aubanel et glorifier la Renaissance provençale.

On les voit aussi s'associer aux Écoles félibréennes du

[1] (Chef, — de Caput, tête).

[2] Les Maintenances se subdivisent en Ecoles. Le bureau du Consistoire, élu pour trois ans, comprend le Capoulié, un — baile — des assesseurs dont le nombre est égal à celui des maintenances, des syndics, un chancelier et un vice-chancelier.

[3] 1876.

[4] Sur la proposition de Mistral, ce nom a été donné à la fête annuelle du Félibrige, qui a lieu le 21 mai, anniversaire de l'assemblée de Font-Ségugne, parce que ce jour est aussi l'anniversaire du martyre de sainte Estelle (*estéla*, étoile). Les félibres ont pour emblème l'Etoile d'or à sept rayons.

Le Capoulié porte cette étoile d'or comme insigne de sa dignité; les majoraux, la cigale d'or.

Le bureau d'une Maintenance comprend : un syndic, des vice-syndics, un secrétaire et les — cabiscols —.

Celui d'une — Ecole — a pour président — ou cabiscol — un de ses membres nommé par élection.

Chaque école élabore elle-même son règlement d'après les statuts du Félibrige, organise ses concours et fixe les époques de ses réunions, qui prennent le nom de félibrées.

Digitized by Google

Midi, pour les grandioses manifestations qui ont pour cadre habituel le théâtre antique d'Orange.

Ainsi que je l'ai exposé au début de cette étude, l'action du Félibrige s'est étendue bien au delà des frontières françaises. Après l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, le Danemark, la Russie, la Suisse, la Suède, la Roumanie, la Tunisie, le Nouveau-Monde même, se sont honorés de correspondre avec lui et d'adhérer à ses statuts.

Les œuvres des félibres se publient dans toute l'Europe et en Amérique. Leur langue harmonieuse unit ainsi les peuples les plus divers dans la plus pure confraternité.

*
* *

L'énumération des œuvres félibréennes sortirait du cadre de cette étude. Je ne l'entreprendrai pas.

Elles sont nombreuses, ces œuvres, dans le domaine de la poésie surtout. Elles affirment la vitalité, la puissance et aussi l'harmonie de la belle langue provençale.

Et c'est la gloire du Félibrige d'avoir créé, en notre siècle, avec la tradition romane, une semblable littérature.

Albin SABATIER.

Digitized by Google

A MISTRAL

A l'occasion du Cinquantenaire du Félibrige[1]

Cinquante ans sont passés, Maître, depuis le jour
Où sept fils de Provence, aimant, d'un noble amour,
Son patois nerveux et sonore,
S'unissaient dans le but sacré de rénover
L'idiome des aïeux, le musical parler
Des pays que le soleil dore !

Ils se nommaient Mistral, Roumanille, Aubanel,
Mathieu, Giéra, Brunet et Tavan !... et le ciel
Retentit des appels ardents de leur jouvence ;
Des plaines de Gascogne à l'Alpe au front neigeux,
Les poètes, en foule, accoururent vers eux :
Bordeaux fut un fief de Provence...

L'astre, qui se mourait, jeta des feux nouveaux !...
De nos grands troubadours, poursuivant les travaux,
Ils fondèrent le félibrige ;
Et, bientôt, à l'envi, poètes, paysans,
De cette Renaissance amoureux artisans,
Firent prodige sur prodige !...

*
* *

[1] Cette poésie fait partie du Livre d'or offert à Mistral, à l'occasion du cinquantenaire du félibrige, par l'Ecole félibréenne du Périgord.

Digitized by Google

De ces rénovateurs, tu fus le plus vaillant,
Mistral!... et, relevant le clairon sommeillant,
C'est toi qui, dans le ciel lumineux de Maillane,
Fis, le plus haut, chanter la vibrante diane
Des jours que Roumanille, avec toi, prépara.
L'Œuvre félibréenne, en vos mains prospéra!
Elle va rayonnant!... et, toujours plus sonore,
D'un nouveau Saint-Rémy[1] fêtant la jeune aurore,
Comme un hymne sacré, dans l'azur éclatant,
Ton beau *Chant de la Coupe*, ô félibre s'entend!...

Et tu fus le plus grand!...
Radieuse merveille,
Un triomphal matin tu nous donnes *Mireille*,
« Ton âme avec ton cœur, la fleur de ton printemps,
« Un raisin de la Crau[2] » que conserve le temps,
Où les siècles futurs retrouveront encore
Et l'âme provençale et le soleil qui dore
La Camargue et le Rhône et ses rives en fleurs...
Après, c'est *Calendal*, où toutes le couleurs
Et tous les feux du prisme étincellent, flamboient,
Pour peindre le ciel bleu, les golfes qui chatoient,
Les roches d'améthyste et les sables d'or clair,
Les monts marmoréens qu'illumine l'éclair,
Les forêts d'émeraude escaladant les cimes,
La gorge, où, vaillamment, jusqu'au fond des abîmes
Pour ravir Estérelle à l'infâme tyran
Le pêcheur de Cassis va braver Séveran...

[1] C'est à Saint-Rémy que fut célébrée, en 1869, l'adhésion des Catalans aux statuts du Félibrige. A cette occasion, Mistral composa le *Chant de la Coupe*.

[2] Mistral a dédié *Mireille* à Lamartine en ces termes :

« Je te consacre *Mireille ;* c'est mon cœur et mon âme ; c'est la « fleur de mes années ; c'est un raisin de la Crau qu'avec toutes ses feuilles t'offre un paysan. »

Digitized by Google

Ce sont *les Iles d'or*, *Nerte*, *La Reine Jeanne*.
Et mille autres écrits où la langue romane,
Le parler ancestral, sur ta harpe d'argent,
Poète harmonieux, chante divinement!...
Puis, c'est le précieux *Trésor du félibrige*,
Robuste piédestal que ton labeur érige
Pour l'Œuvre qui grandit, chaque jour, grâce à toi!...
Est-ce tout? pas encor! Avec un saint émoi,
Un jour, ta lyre ardente et féconde résonne,
Et tu clames, Mistral, le *Poème du Rhône*...
Est-ce tout? pas encor!... tu travailles toujours,
Tu donnes, sans repos, contes, chansons, discours,
Légendes du passé, ravissantes histoires,
Semences, germes purs d'où naîtront les *Mémoires*,
Que tu dois, ô poète, à la postérité!...

*
* *

Tu les lui donneras!...
Déjà, pleins de clarté,
De grâce, de fraîcheur et de sincérité,
Leurs prémices charmeurs ont captivé la foule!...

*
* *

Oui! comme un fleuve lent et limpide déroule
Ses flots majestueux vers l'infini des mers
Et reflète, en passant, les coteaux, les prés verts,
La villa somptueuse et la pauvre chaumière,
Tu nous mettras debout, dans l'or de ta lumière,
— Et, certains, plus vivants pour être déjà loin —
Les hommes et les faits dont tu fus le témoin!

*
* *

Mistral, raconte-nous ta vie harmonieuse,
Tes rêves, tes espoirs, ta jeunesse rieuse,

Digitized by Google

Ton été fructueux, ton automne vermeil,
Ton hiver triomphant que chauffe un gai soleil.
Pour qu'une fois encor, avec reconnaissance,
Dans cette Œuvre nouvelle — ô félibre immortel
A qui nous adressons le salut fraternel, —
Nous entendions chanter l'âme de la Provence.

Albin SABATIER,
(de l'École félibréenne du Périgord).

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

(suite)

CHAPITRE CINQUIÈME

DE LA VINGT-HUITIÈME A LA TRENTE-SIXIÈME SÉANCE

Rapport des commissaires désignés pour la visite des ateliers de Pananceau. — Justification de ce citoyen. — Observations relatives aux tisserands et filassiers. — Discussion pour le renouvellement par moitié des membres du Directoire. — Arrêté du district de Baugé concernant les veaux. — Remise des lettres de prêtrise du citoyen Chalopin. — Pénurie de bois chez les soldats du 1er bataillon de Loudun. — Plaintes contre Prével, directeur de la poste. — Plaintes contre Desmarquais. — Déclarations de Chaussée concernant le pain des malades. — Admission du citoyen Jameron, lieutenant au 16e chasseurs. — Béconnais demande des hommes de bonne volonté pour porter les réquisitoires. — Inauguration de la cy-devant église des Récollets comme local des séances. — Discours de Lécluse. — Observations de Clergault-la-Barre, officier du 56e régiment d'infanterie. — Explications de la municipalité. — Propositions diverses. — Réclamations des ouvriers pour le paiement des travaux de la salle des séances. — Demande de la société populaire des Rosiers. — Discours du citoyen Auger. — Le Breton trouve utile de sonner la cloche pour appeler les sociétaires. — Arrêté concernant l'épuration.

Les commissaires nommés dans la précédente séance pour visiter l'atelier de salpêtre du citoyen Pananceau firent, par l'organe de Lorier, un rapport *consciencieux*.

« Les atteliers de Pananceau, est-il dit dans ce rapport, ont les mêmes dimensions qu'autrefois; il n'a qu'une chaudière de 4 pieds de diamètre et n'a livré dans les deux derniers mois qu'onze quintaux de salpêtre. Cependant le sus-nommé paraît occuper dix jeunes gens, dont neuf sont de la première réquisition. Ces ouvriers, interro-

Digitized by Google

gés sur les conditions qu'ils avoient pu faire avec le citoyen Pananceau pour obtenir l'entrée de son attelier et par là se dispenser de rejoindre leurs bataillons, ont avoué avoir fourni du bled pour être nouris, mais en observant qu'il leur avoit été payé. Ils ont de plus déclaré qu'ils ne gagnoient les uns aucuns gages et les autres qu'un prix fort modique.

« Interpellés pourquoy ils se livroient au travail du salpêtre, et à des conditions aussi peu avantageuses pour eux, ils ont répondu qu'ils n'avoient pris ce parti que pour ne pas porter les armes. Interrogés si, en sortant de leur bataillon, ils avoient eu permis ou congés de leurs chefs, les uns ont répondu n'avoir jamais joint et les autres avoir quitté leurs bataillons sans avoir demandé de congé.

« Interpellé, le cytoyen Pananceau, de déclarer pourquoy il n'avoit dans son attelier aucun de ses anciens ouvriers et pourquoy il ne s'en étoit pas procuré quelqu'uns qui fussent hors la réquisition militaire, a répondu qu'il n'en avoit point trouvé et que ses anciens ouvriers étoient ou occupés pour d'autres cytoyens, ou hors d'état de travailler, et qu'enfin il s'étoit cru obligé de mettre tant de diligence dans ses travaux qu'il avoit employé ceux qui s'étoient présentés pour y concourir et qu'il étoit parvenu par ce moyen à *lessiver toutes les caves de la ville.* »

Sans chercher à entendre justification plus détaillée, les commissaires invitèrent Pananceau à travailler sans relâche à la fabrication du salpêtre, « lui observant touttes fois qu'il n'auroit dû recevoir chez lui les jeunes gens de la première réquisition qu'après avoir cherché les moyens de se procurer d'autres ouvriers et qu'il étoit évident qu'il n'avoit donné la préférence aux premiers que parce qu'il jouissait de leur travail gratuitement. »

La société arrêta « que le précis du rapport seroit consigné sur son registre et l'expédition envoyée à l'agent national près le district comme preuve de surveillance. »

Digitized by Google

« Une toille défectueuse » ayant été trouvée par les commissaires enquêteurs chez le citoyen Lepage qui avait pour ouvrier un militaire de la première réquisition, différents membres observent que tisserands et filassiers étaient dans le même cas et employaient des militaires. Après échange d'observations, il est arrêté, sur la demande de Lorier, que le citoyen Audio, commandant de la place, s'occupera de faire partir le plus promptement possible « *tous ces bateleurs* sortis de leurs bataillons sans permis ou congés, ni motifs légitimes ».

Fin de la vingt-huitième séance. Une discussion s'engage, sur la proposition de Lorier, pour le renouvellement par moitié des membres du Directoire. Lécluse déclare « qu'il étoit convenable de le continuer pour terminer les opérations dont il étoit chargé depuis longtemps ». Giroust observe que « la Convention prorogeoit quelquefois les pouvoirs de ses comités et que toutte Société en pouvoit faire autant ». Lorier persistant à dire « que l'exemple cité n'étoit pas applicable », la Société, sur la demande de Danquetil le Jeune, après délibération suivie de scrutin, décide que deux des membres de son directoire seront remplacés.

La vingt-neuvième séance s'ouvre par la lecture « d'un arrêté du district de Baugé, qui fait défense aux bouchers de tuer des veaux d'un âge au-dessous de six semaines, ou qui paroîtroient propres à la propagation de leur espèce ».

Sur ce, Marquet expose « que Poisson faisoit un gros commerce de veaux aux marchés de Longué, malgré l'impossibilité où il est d'approvisionner suffisamment les citoyens de cette commune.

« Lorier répond que ce n'étoit point un abus; que, quoique désireux de conserver nos denrées de première nécessité, nous devions nous faire un plaisir de partager nos ressources avec nos frères. La Société, prenant en

Digitized by Google

considération la disette de viande, a invité, par l'organe de son président, tous ses concitoyens à *s'en priver le plus qu'il leur seroit possible.* »

Il eût été dommage, ce nous semble, de ne pas reproduire ce curieux arrêté du district de Baugé et de laisser de côté les intéressantes réflexions de Lorier et consorts.

Le citoyen Chalopin, ex-curé[1] de Brion, se présente à cette séance (2 germinal an II) pour remettre « ses lettres de prêtrise et renoncer à ses fonctions sacerdotales ». La Société arrête qu'il sera fait mention de *l'acte de civisme* de Chalopin, et elle le renvoie devant la municipalité de Brion.

Ce même jour, Simonneau fait connaître que « le 1er bataillon de Loudun, stationné en cette ville, manquoit de bois et que les citoyens qui logeoient les soldats étoient obligés, par humanité, de leur en procurer, que cependant plusieurs citoyens, avec la meilleure volonté, n'avoient pas la faculté de le faire plus longtemps.

« Lorier fait la motion qu'on interpelle le commandant présent à la séance. Celui-ci répond qu'il devoit se faire tous les jours une distribution de bois à sa troupe, qu'il s'étoit informé du citoyen Raimbault pourquoi, ayant une commission *ad hoc* et étant payé de Baudesson, il ne remplissoit pas les vues de son commettant, que ledit Raimbault lui avoit déclaré n'avoir point de bois en magasin.

« Lorier fait alors sentir qu'il existoit un abus et il propose de nommer dans le sein de l'assemblée deux commissaires qui s'informeroient de ce que le soldat a eu de bois, de ce que la loi lui en accorde et enfin des causes qui ont empêché l'approvisionnement.

« La Société approuvant la proposition de Lorier, le

[1] Ce citoyen avait précédemment prêté serment à la Constitution civile du clergé, comme les quelques ecclésiastiques mentionnés ci-dessus.

Digitized by Google

président nomme deux commissaires qui promettent de s'acquitter de leur commission avec zèle.

« Vigneron instruit l'assemblée que plusieurs citoyens, notamment Lecué, Pasquier dit Besnard, et Raveneau, cordonnier, avoient des fusils de munition.

« Béritault-Sablonnière demande qu'on fasse part à la municipalité de ces dénonciations et qu'étant chargée de la recherche desdits fusils, elle s'en occupe incessamment.

« La Société invite son président à communiquer ces renseignements à la municipalité.

« Enfin Le Breton dit que depuis l'expulsion des brigands des contrées de la Flèche et du Mans, il existoit sur les landes de Clefs des cadavres épars çà et là, capables de mettre la peste dans les alentours, et demande que la Société en instruise les Sociétés populaires voisines,

« La Société arrête que le président écrira à la Société populaire de la Flèche pour l'inviter à veiller à l'inhumation desdits cadavres. »

Après avoir fait part à l'assemblée d'une lettre de l'agent national près le district de Baugé « invitant la Société à lui faire passer le nombre et le nom des ouvriers existants en cette commune, capables de faire des bayonnettes », le président donne la parole à Le Breton.

Le Breton « dit que Prével, directeur de la poste, ne délivroit les papiers-nouvelles, quoique francs de port, qu'après avoir fait la vérification des lettres; qu'il étoit désagréable d'être longtemps à la poste exposé aux injures du tems et demande que ledit Prével soit invité à remettre les nouvelles aussitôt l'arrivée du courrier ».

Sur les observations de Chevaye, se plaignant « de ce que Prével gardoit souvent chez lui les lettres adressées à la municipalité et qu'il ne les remettoit qu'au bout de quelques jours, ce qui occasionnoit quelques fois du retard dans les opérations », la Société arrête que son

Digitized by Google

président *s'atournera* vers Prével pour l'engager à être plus exact.

Desmarquais, directeur de la manufacture, avait écrit au district de Baugé, probablement afin de réclamer son intervention pour faire disparaître les entraves qui lui étaient sans cesse suscitées. Cet acte si simple n'eut d'autre résultat que de soulever un débat violent au sein de la Société.

Le district ayant, à la date du 6 germinal, adressé à la municipalité une lettre « par laquelle il paroit que Desmarquais a calomnié les habitants de Beaufort en disant qu'il étoit entravé dans ses opérations par les menaces qu'on faisoit à ses ouvriers », cette lettre, communiquée à la Société dans la séance du 7, fit bondir Poupard-Mauru. Il s'éleva « avec véhémence contre l'injuste procédé de Desmarquais, dit que la surveillance ne pouvoit déplaire qu'à des gens qui ne *sont pas das le sens* de la Révolution et finit par demander qu'on invitât la municipalité à faire mettre à exécution envers Desmarquais le décret en date du 17 frimaire dernier, qui ordonne le séquestre des biens des pères et mères des émigrés ».

La Société, excitée par l'éloquence fougueuse de l'orateur, « ayant arrêté la proposition de Poupard-Mauru, chargea son président : 1° d'engager Desmarquais à venir à la barre répondre aux inculpations lancées contre lui ; 2° de *s'atourner* vers la municipalité pour demander l'exécution du décret cy-dessus mentionné », dont Béritault donna lecture sur-le-champ.

Nous ne voyons nulle part que Desmarquais ait jamais comparu à la barre de l'assemblée, nulle part trace de la mise sous séquestre de ses biens ; on avait crié, tempêté, cela suffisait sans doute pour la galerie.

Même séance, Chaussée, médecin, déclare que « plusieurs citoyens malades se plaignent de ne pas trouver de pain blanc chez les boulangers et il propose de nommer un boulanger qui en feroit seul ».

Digitized by Google

Simonneau observe que, « n'ayant pas de farine, les boulangers ne peuvent faire de pain blanc ».

Marquet dit : « Que plusieurs boulangers en faisoient en miches de douze livres et qu'il étoit vendu aux ouvriers de cette commune quoique bien portants. »

Béritault-Sablonnière demande qu'on nomme « deux commissaires qui se concerteroient avec la municipalité pour approvisionner un boulanger qui feroit du pain blanc et n'en délivreroit qu'à des malades sur un certificat de médecin ».

La société adopte cette proposition et admet dans son sein le citoyen Jameron, lieutenant au 16e régiment de chasseurs à cheval, qui reçoit l'accolade fraternelle du président. Elle nomme ensuite Audio et Le Breton commissaires « pour faire élaguer quelques branches et bécher au pied de l'arbre de la liberté qui exigeoit beaucoup de soin si on voulait le voir réussir ».

Enfin, sur la demande de Béconnais père, exposant « qu'il n'a personne pour porter les réquisitoires à toutes les communes qui doivent approvisionner de grains nos marchés — la brigade de gendarmerie de Beaufort étant pour le présent stationnée à Saint-Mathurin — » plusieurs membres de la société s'offrent avec empressement pour porter lesdits réquisitoires.

Un arrêté de Francastel, en date du 7 nivôse, avait autorisé les Sociétaires à quitter le Palais de Justice et à prendre possession de la chapelle des Recollets. L'arrangement du nouveau local étant à peu près satisfaisant, la société s'y transporte le 10 Germinal.

Trente-deuxième séance. — 10 Germinal. — « La société assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le président étant absent pour les fonctions du Comité de surveillance dont il est membre, Béritault-Sablonnière a occupé le fauteuil. Il a invité tous les membres à se transporter de suite au nouveau local qui étoit préparé en la

Digitized by Google

cy-devant église des Récollets, pour en faire l'inauguration.

« La marche fut effectuée de la manière qui suit : en tête étoient le président, le secrétaire et le Directoire sur trois rangs ; au centre, le drapeau tricolore, le bonnet rouge et l'acte constitutionnel, portés par les trois plus anciens de l'assemblée ; derrière suivoient les autres membres.

« Arrivé dans la nouvelle salle, Lécluse a prononcé le discours suivant, dont l'insertion a été arrêtée :

« C'est de l'enceinte sacrée de cette asile du vrai patriotisme que doit sortir une partie des éléments qui rendront plus terrible la foudre qui gronde sur les têtes de l'hydre infernal des factions : nous rendrons au néant des êtres qui n'eussent jamais dû quitter ses noirs abîmes.

« Ici la vérité, plus forte que le mensonge, démasquant le crime de la perfidie, pénétrera le cœur de l'homme juste et qui n'est pas rongé par l'infâme égoïsme, elle fera triompher des principes dont l'essence se puise dans la nature même. Le vice, en franchissant le portic de ce temple de la Raison, de l'équité, doit pâlir d'effroy ; nous avons à lui opposer les armes de la philosophie, de l'opinion générale, et certes, avec de pareilles armes, on craint peu l'effronterie dont fait parade un aussi méprisable ennemi. Qu'il se fasse tant qu'il voudra un bouclier de l'hypocrisie, nous saurons le vaincre, le mépriser ainsi que les moyens honteux que sa vengeance a coutume de mettre en usage. »

(*Ici on chante un couplet de l'hymne des Marseillais : Tremblez tyrans, etc.*)

« Les enfants de la philosophie honorent la vertu couverte de haillons : nous ferons plus, nous la secourerons et, si nous fixons nos regards sur l'opulence, ce ne sera que pour observer ses actions, c'est-à-dire pour encourager les services qu'elle peut rendre à l'infortune, la citer

Digitized by Google

au tribunal redoutable de l'humanité, dès qu'elle osera oublier ou méconnoître ses devoirs.

« Aux pieds de cette tribune, les plaintes de l'innocent opprimé, celles de la douleur, de l'affliction, auront à peine frappé la voûte de cet azile, que leurs accents répétés retentiront jusque dans l'enceinte auguste où nos législateurs, sans cesse occupés à rappeler sur notre horizon la justice que la tyrannie en avoit bannie, aussi prompts dans leurs secours qu'actifs dans leurs pénibles travaux, apprendront à tous les François, à leurs calomniateurs mêmes, la différence qu'il y a entre la barbarie de l'ancien régime et les douceurs d'un gouvernement populaire.

« Le jour de la vérité a dissipé les ténèbres d'une infinité de préjugés qui ont fait perdre aux nations, à l'humanité même, tant de siècles écoulés au sein de l'ignorance; enfin l'on sait, et il est maintenant permis de dire que l'homme n'est effectivement qu'un homme, que le plus grand, en effet, est celui qui réunit le plus de vertus. Si tant d'ennemis trompés et conduits par des despotes scélérats épuisent leurs moyens pour l'anéantissement de notre liberté et nous faire éprouver tant de maux, c'est que le serpent ne peut faire que le mal et vomir le poison ; c'est qu'un sommeil fatal n'a pas encore permis à tous les peuples d'ouvrir les yeux sur leur propre situation.

« Vous tous qui croyez avoir perdu les documents précieux d'une morale utile qui établissoit quelques raports entre vous et l'Etre suprême, venez ici : vous verrez si les principes des sans-culottes valent bien ce qui vous fut enseigné de la part de l'humble serviteur de Dieu et dispensateur des couronnes; vous verrez si avec moins d'ostentation, plus d'humanité, la divinité dont l'existence soutient la nôtre, nous presse, nous environne, n'est pas mieux honorée par des actes de bienfaisance et de justice que par des mots et des cérémonies vains et inutiles.

Digitized by Google

« Ce n'est pas son écorce, c'est la vertu elle-même que nous cherchons : où peut-on la trouver, sinon chez les vrais Républicains.

« Nous te consacrons donc, enceinte sacrée, aux principes du Républicanisme pur, c'est-à-dire, à ce Républicanisme qui ne peut exister sans la vertu. Nous te consacrons à la philosophie, à la raison, à la paix, à l'union ; enfin nous te mettons aujourdhuy sous la protection de toutes les vertus humaines. »

Nous sera-t-il permis de dire, tout en laissant le lecteur porter son jugement sur *la ronflante éloquence* de Lécluse, que le nouveau temple de la raison devenait le temple de la démence ?

Le citoyen Clergault la Barre, officier au 1er bataillon du 36me régiment d'infanterie, présenté par Béritault-Grandmaison et admis à la séance, ayant obtenu la parole, « a fait la motion qu'on voilât l'acte constitutionnel, au moyen de ce que le Gouvernement révolutionnaire en fait distraction, ajoutant qu'il l'avait vu voiler à la Convention nationale et la Société des Jacobins.

« Lorier et Lécluse ont successivement répondu que le Gouvernement révolutionnaire ne faisoit que suspendre les doux effets de sa constitution ; qu'il n'avoit été établi par les législateurs que pour faire arriver plus promptement par son énergie au régime constitutionnel ; que les patriotes, en exécutant de bonne foi les loix révolutionnaires, n'en devoient pas moins méditer les *Droits de l'homme*, cet ouvrage de la nature, cet évangile politique, dont la connoissance ne peut qu'augmenter leur courage, assurer leur indépendance de la coalition des rois ; qu'il n'existoit aucune loi qui pût légitimer la proposition du préopinant, qu'on pouroit regarder comme un complice d'Hébert et autres conspirateurs, si d'ailleurs on ne présumoit que sa motion n'est que le fruit de l'erreur et non d'une intention

Digitized by Google

malveillante. » La société, sur ces motifs développés par les deux opinants, passe à l'ordre du jour.

Rendant compte de la mission dont il avait été chargé dans les précédentes séances, le président donne lecture des lettres de la municipalité, desquelles il résulte :

« 1° Que le conseil général[1] s'est organisé en bureaux auxquels les différents traveaux ont été répartis, et que la rentrée des fonds dus à l'hôpital par le 23me régiment de chasseurs est mise dans la classe urgente.

« 2° Qu'elle ne connoit aucuns décrets de la Convention nationale ou aucuns arrêtés de l'Administration qui la chargent de l'exécution de la loi du 17 frimaire, relative au séquestre des biens de pères et mères des émigrés.

« 3° Enfin, qu'elle a ouvert un registre pour recevoir les déclarations de ceux qui ont des armes de munition : qu'elle a fait faire une proclamation à cet effet. »

Renier, huissier, observe que, « la société donnant presque à chaque séance de nouvelles fonctions au bureau des subsistances, il n'étoit pas composé d'un assez grand nombre de membres pour pouvoir les remplir avec succès ; il propose de donner des suppléants.

« Lorier combat cette proposition en disant *que plus il y avait de membres dans un bureau et moins il y régnoit d'exactitude, que chacun se reposoit sur ses collègues.* La société déclare qu'il n'y a lieu de délibérer sur la proposition de Renier.

« Audio, commandant de la garde nationale, dit que, depuis la levée en masse de tous les citoyens pour marcher contre les rebelles de la Vendée, la garde nationale étoit mal organisée, *et qu'il y avoit moitié plus d'officiers qu'il n'en falloit*, il propose de la réorganiser. La société arrête qu'il sera fait une adresse aux Représentants du peuple pour en obtenir autorisation.

[1] On donnait aussi ce nom au conseil municipal.

Digitized by Google

Lécluse dit que si les spectateurs n'apportoient pas toute leur attention; c'est que *l'immensité* de la salle les empêchoit d'entendre; il propose de mettre *une berne* au-dessus de la tribune du président.

« Lorier se plaint de ce que plusieurs femmes apportoient des enfants sur leurs bras, au risque de les faire étouffer ou blesser par la foule; il ajoute que d'ailleurs leurs cris troubloient l'assemblée. La société arrête que toutes les personnes qui amèneroient des enfants *au-dessous de six ans* seroient renvoyées.

« Le même citoyen demande que la séance du décady soit ouverte à deux heures pour donner aux personnes des communes voisines la facilité d'y assister, il prie, en outre, la société de séparer les hommes et les femmes, plaçant les uns *sur le pont* de la droite et les autres sur celui de la gauche.

« Auger, de Saint-Georges, instruit l'assemblée que sa commune étoit dans l'impossibilité de satisfaire au réquisitoire du district relatif aux grains : qu'il n'y avoit dans cette commune que dix-sept métairies, dont treize appartiennent à des émigrés; que le district en avoit fait enlever le grain pour l'approvisionnement des armées. En conséquence, il demande que l'assemblée veuille bien décharger cette dite commune du contingent de grain qu'elle doit fournir aux marchés de Beaufort. — La société renvoie le dit Auger vers le district, qui seul peut dispenser la commune de Saint-Georges d'obéir à ses arrêtés.

« Plusieurs citoyens sont ensuite proposés, parmi lesquels Gauné, ex-curé de Fontaine, et Mallet; sur l'observation de Le Breton que Mallet avoit donné des preuves d'incivisme en refusant de loger des soldats et en les menaçant lorsqu'ils se présentoient chez lui, la société arrête que le dit Mallet ne sera admis à passer au scrutin qu'après s'être disculpé. »

Dès le début de la trente-troisième séance, Lorier prend

Digitized by Google

la parole, pour dire que, « la salle étant achevée, les ouvriers réclament le paiement qui leur est dû. Il observe que plusieurs citoyens trouvent des défauts dans l'ouvrage et, comme le *sumptum* porte que les commissaires et les ouvriers nommeront à l'amiable des experts qui le recevront ou le rejetteront, il demande que la société déclare si elle est dans le dessein d'exécuter le *sumptum*, ou de recevoir l'ouvrage séance tenante. — La société arrête que le *supmtum* sera mis à exécution et nomme à cet effet pour son expert le citoyen Gautier, menuisier de Brion, et les ouvriers choisissent pour le leur le citoyen La Foie, de Mazé ».

On décide ensuite, sur la proposition de Lécluse, « qu'aucun étranger ne pourra obtenir la parole que lorsque les sociétaires n'auront point de motion à faire, à moins qu'il n'ait un diplôme ou qu'il ne soit chargé d'une mission quelconque.

« Le président donne lecture d'une lettre de la société populaire des Rosiers, qui demande à être affiliée à celle de Beaufort. Lécluse propose de faire réponse et d'envoyer la liste des sociétaires de Beaufort. — La société en charge son directoire. »

Suit ce *vibrant et patriotique* discours de Auger :

« La destinée de l'homme est étrange, la liberté est pour lui un domaine inaliénable. La tyrannie s'efforce sans cesse de l'en déposséder ; n'en avons-nous pas l'exemple récent dans les personnes de ces monstres qui ont péri, il y a peu, sous le glaive de la justice ? Je ne vous rappellerai pas leurs noms, ils me font frémir; souvenez-vous avec moi de leur crime pour les avoir en horreur !

« Je vous le dis, citoyens, nous sommes nés libres. L'oiseau plane à son gré dans la vague des airs, il jouit de la liberté que le Créateur lui a laissée comme à nous, mais ô malheur, l'homme, presque partout courbé sous le poids de ses chaînes, est réduit à travailler, à suer, à mourir

Digitized by Google

pour ceux qui, supérieurs aux lois, insultent à la misère du peuple.

« O heureuse liberté, persécutée dès les premiers âges du monde et nulle part acclimatée, tu n'eus presque jamais de domicile fixe. Athènes, Sparte et Rome arborèrent tes étendards, mais leur brillante existence n'est plus que dans l'histoire.

« Longtemps errante, la liberté trouve un asile sur les bords de la Tamise; après avoir franchi l'Océan pour féconder les plages américaines, elle plane sur l'horizon de la France. Du haut de son trône, comme une mère tendre elle vous tend les bras; mais la plupart poussent vers elle des soupirs inutiles. Une grande partie du globe est couverte d'esclaves et souillée de tyrans. Les Français l'ont conquise, cette liberté; mais cette puissance ne sera qu'éphémère, s'ils ne font attention que la liberté ne veut être caressée que par la main de la vertu. Voulez-vous conserver la liberté, citoyens ? Le moyen est infaillible : qu'elle soit fondée sur la connaissance de vos droits, dont la déclaration a été l'épouvantail des potentats; elle a déconcerté tous les cabinets de l'Europe, ils rugissent, ces monstres, aux seuls mots de liberté. Inquisiteurs féroces des pensées politiques qui tendent à ruiner le colosse de leur puissance, ils tâchent de tenir la raison captive et d'étouffer tous les germes d'esprit public. Ces dominateurs savent qu'il faut avilir les hommes pour usurper le droit de les opprimer, ils se servent de tous les moyens pour entretenir chez eux le poison de la servitude et le faire circuler dans nos contrées par des agents inconnus. Défiez-vous de ces monstres odieux et sachez qu'autrefois nous avions un pays, mais que nous avons une patrie, elle doit, sous le rapport de citoyen, dominer toutes nos affections. Ah! puissent-ils vivre parmi nous ces sentiments sublimes! Puissent-ils éloigner de nous ces cœurs désséchés par l'égoïsme, ces cœurs incapables de s'ouvrir à cette douce

Digitized by Google

philantropie qui fond tous les intérêts dans l'intérêt public !

« Les sacrifices momentanés sont une semence confiée à l'avenir : nous en moissonnerons les fruits, mais, dussions-nous en être privés, n'avons-nous pas des devoirs à remplir envers la postérité ? Ne sont ce pas de la famille, ces races futures qui s'avancent en nous demandant le bonheur ? Races dont l'impartialité doit un jour nous décerner des bénédictions ou des anathèmes !

COUPLET

Sur l'air : *Amis, quel heureux destin*

Allons citoyens amis,
Soyons tous unis
Contre nos ennemis.
Dès aujourd'huy
Combattons tous les gens facétieux,
Suivons tous leurs desseins odieux.
Aimons la liberté,
L'aimable égalité,
Pour jouir de tous les bienfaits,
Qu'on promet.

« Ainsi nos armes triompheront : l'Eternel nous aidera, la vertu nous servant d'égide et la liberté de guide. Au seul aspect de cet étendard, les esclaves du despotisme fuiront ; nos succès feront diminuer l'audace de ces tygres habitués à se repaître chaque jour de la substance du peuple. Réunissons-nous : nous anéantirons ces monstres, nous leur ôterons le dernier espoir, nous écraserons le germe de la discorde, nous préviendrons le crime et les dangers. Périssent ces infâmes qui osent souiller le sol de la liberté !

« Il ne me reste plus qu'une chose à vous dire, citoyens : Souvenez que la distance d'un homme à un homme est nulle. Rappelez-vous pour maxime sacrée que l'opulence

Digitized by Google

du vice ne peut entrer en balance avec les haillons de la vertu. »

Triste langue révolutionnaire, parlée à toutes les époques par des gens qui se paient de grands mots pour ne rien dire et entraînent à leur suite nombre de malheureux qui courent après une prétendue liberté, un prétendu bonheur qu'ils ne rencontreront jamais!

Mallet, précédemment inculpé, paraît à la barre au commencement de la trente-quatrième séance et se justifie; « en conséquence la société l'admet au nombre des candidats. »

Rapport est ensuite fait de la réponse des experts qui ont visité la salle; « il en résulte qu'ils ont jugé l'ouvrage en bon état et recevable; ils ont en outre estimé à la somme de cent dix-sept livres plusieurs articles que les ouvriers ont fournis, sans en avoir été chargés par le *sumptum*.

« Lorier propose que le citoyen Bouvier soit invité de se concerter avec le Directoire pour vérifier si l'estimation des experts n'est pas portée trop haut. La société — adopte la proposition. « David — demande qu'il soit fait une adresse à la convention nationale pour lui témoigner *la vive indignation qu'a excitée en nous l'affreuse conspiration* qui a été sur le point d'éclater et la féliciter des mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises pour la déjouer. La société charge son Directoire de présenter incessamment un projet d'adresse.

« Elle décide, sur une observation qui lui est faite par Hautreux-Bassereau[1], que la prochaine séance sera employée à former un bureau épuratoire. »

La cloche des religieux récollets, muette depuis leur dispension attire l'attention de Le Breton qui s'imagine

[1] Aucun lien ne rattache l'auteur de ce travail aux familles du même nom qui habitaient pour lors le pays.

Digitized by Google

de faire trouver « utile par l'assemblée qu'on la sonne pour réunir plus facilement les Sociétaires. » La société, craignant sans doute *d'être accusée de cléricalisme*, ne semble pas adopter l'idée du citoyen Le Breton avec grand enthousiasme; elle se contente simplement de charger son Directoire de *s'atourner* vers la municipalité pour avoir son avis sur ce sujet.

Fin de la séance. Hautreux-Bessirard « propose de donner quatre adjoints aux membres du bureau des subsistances qui, malgré leur zèle, sont dans l'impossibilité de veiller à tout et de réprimer les abus sur le marché.

« Lorier demande que le temps de fonctions de ces adjoints soit fixé à un mois et limité à la surveillance relative à l'arrivée à la vente des denrées. » Ces deux propositions sont adoptées.

Le procès-verbal de la trente-cinquième séance reproduit l'arrêté suivant concernant le mode d'épuration des membres du club :

« Art. 1er. — Il sera formé, séance tenante, un bureau de neuf membres qui épurera la Société.

Art. 2. — Ce bureau recevra les dénonciations qui pourraient être faites contre quelques Sociétaires.

Art. 3. — Il présentera, au dernier décady de Germinal, une liste des membres qu'il aura jugés indignes de jouir des agréments de la société, pour toujours, ou pendant un certain laps de temps.

Art. 4. — Les citoyens qui seront nommés membres du bureau seront épurés par leurs nominations même.

Art. 5. — Tout membre admis montera à la tribune et y prononcera sa profession de foi politique, suivant le modèle qui en sera adopté sur le rapport du bureau épuratoire.

Art. 6. — Les frères ou proches parents ne pourront être ensemble membres dudit bureau.

Digitized by Google

Après l'adoption de cet arrêté, la sociéte vote à la majorité absolue des voix. Lécluse, ayant seul obtenu cette majorité, il faut procéder à un nouveau scrutin que le président ajourne au lendemain, l'heure étant trop avancée. »

Abbé G. HAUTREUX.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES TITRES DE BREVETS FRANÇAIS

DEPUIS L'ORIGINE

Ce fut le vendredi 31 décembre 1790, dernier jour de l'année, que l'Assemblée nationale vota le projet de loi sur les Brevets d'invention, qui lui avait été présenté la veille par le chevalier de Boufflers, au nom du Comité d'Agriculture et de Commerce.

Cette loi fut promulguée le 7 janvier 1791 et complétée par une seconde loi, le 27 mars de la même année.

Nous donnons ci-après le fac-simile du brevet n° 1 (c'est-à-dire le plus ancien en date de tous les brevets français), qui fut demandé le 1er juin 1791 et délivré par le roi Louis XVI, le 27 juillet de la même année, au sieur Ollivier (Louis-François), manufacturier de faïence, demeurant à Paris, rue de la Roquette, n° 73.

Ce brevet se rapporte à huit procédés différents pour, avec de la terre, fabriquer des poêles imitant la porcelaine, des carreaux, du simili-marbre, etc., et jusqu'à des camées.

Cet exemple, donné par un fabricant parisien, fut immédiatement suivi par trente-trois autres inventeurs, qui déposèrent leurs demandes avant la fin de la même année. Parmi eux, on trouve l'illustre Nicolas Le Blanc, ancien chirurgien et chimiste, demeurant à Saint-Denis, qui s'assura ainsi la propriété de son procédé pour la con-

Digitized by Google

version du sel marin en soude, procédé que, du reste, il avait inventé déjà depuis cinq ans.

Ce n'est qu'après la proclamation de la République, en 1792, que furent imprimées les premières vignettes (fig. 2 et 3) délivrées aux inventeurs comme titres de Brevets. Nous reproduisons les deux types qui furent alors créés et qui servirent jusqu'en 1799. C'est à cette époque que le chimiste Conté, membre du Conservatoire des Arts et Métiers, prit un brevet pour la fabrication des crayons qui portent son nom.

Pendant le Consulat, un nouveau type fut imprimé (fig. 4). Il servit aux brevets délivrés à Lebon, Bréguet, Jacquard, Argand, etc.

A la proclamation de l'Empire, la vignette, due à Prudhon, fut peu changée; on remplaça simplement le faisceau de licteur par les armes impériales (fig. 5). Erard, Charles Dallery, le baron Canson, Pleyel, etc., obtinrent leurs brevets pendant cette période.

Lors de la Restauration, la vignette de Prudhon fut remplacée par les armes des Bourbons (fig. 6). Parmi les brevets célèbres de cette époque, on trouve ceux du marquis de Jouffroy d'Abbans, de Didot, de Senefelder, de Montgolfier, de Fichet, de Dollfus-Mieg, du baron de Drais, de Maelzel, de Mathieu de Dombasle, etc.

En 1830, l'avènement de la Monarchie constitutionnelle détermina l'adoption d'un autre type (fig. 7), qui servit jusqu'en 1844, date à laquelle fut promulguée une nouvelle loi, qui, avec quelques légères modifications, régit encore actuellement les Brevets d'invention.

A cette époque, fut imprimé un modèle de titre (fig. 8), qui fut employé pendant près de soixante ans, c'est-à-dire jusqu'au commencement de la présente année, date à laquelle il fut remplacé par le modèle représenté par la fig. 9.

A. MARILLIER.

Digitized by Google

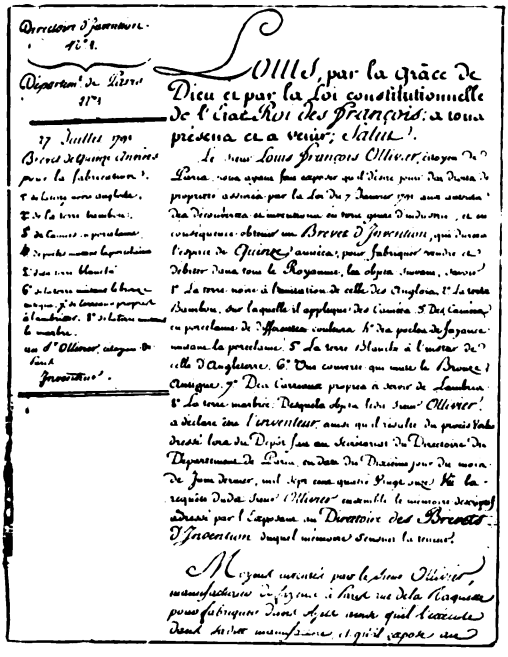

Direction d'enregistrement. 4e 1.

Département de Paris 1791

LOUIS, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'État Roi des François: à tous présens et à venir, salut!

Le sieur Louis François Ollivier, citoyen de Paris, nous ayant fait exposer qu'il désire jouir des droits de propriété assurés par la loi du 7 Janvier 1791 aux auteurs des découvertes et inventions en tous genres d'industrie, et en conséquence obtenir un Brevet d'Invention, qui assure l'espace de Quinze ans, pour fabriquer, vendre et débiter dans tout le Royaume, les objets suivans, savoir: 1° La toile nommée imitation de celle des Anglaises. 2° La toile Bambin, sur laquelle il applique des Cuivres. 3° Des Cuivres en paillons de différentes couleurs. 4° Des perles de différentes couleurs. 5° La toile Blanche à l'imitation de celle d'Angleterre. 6° Des couvertes qui imite le Bronze d'Angleterre. 7° Des Cuivres propres à servir de Lambris. 8° La toile marbrée. Desquels objets ledit sieur Ollivier a déclaré être l'inventeur, ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé lors du Dépôt fait au Secrétariat du Directoire du Département de Paris, en date du Dixième jour du mois de Juin dernier, mis sous ces quatre Pièces ci-jointes. Vu la requête du dit sieur Ollivier contenant le mémoire descriptif adressé par l'exposant au Directoire des Brevets d'Inventions, duquel mémoire il résulte que la nommé

Moyens inventés par le sieur Ollivier, manufacturier à Paris, rue de la Roquette, pour fabriquer Toile Bambin, qui est composée de deux toiles manufacturées, et qu'il expose en

Fig. 1.

MONARCHIE — Brevet n° 1

1791-1792

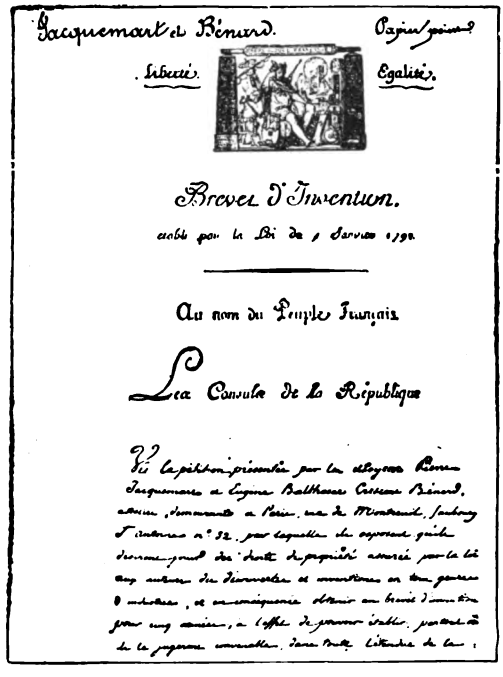

Jacquemart et Bénard. Capitale

Liberté. Égalité.

Brevet d'Invention.

établi par la Loi du 7 Janvier 1791.

Au nom du Peuple Français

Les Consuls de la République

Vu la pétition présentée par les citoyens Pierre Jacquemart et Jérôme Balthazar Cassien Bénard, ébénistes, demeurant à Paris, rue de Montmorenci, faubourg St Antoine n° 32, par laquelle ils exposent qu'ils désirent jouir des droits de propriété assurés par la loi aux auteurs des découvertes et inventions en tous genres d'industrie, et en conséquence obtenir un brevet d'invention pour une année, à l'effet de pouvoir exécuter, publier et de la jouissance immédiate, dans toute l'étendue de la

Fig. 2.

1re RÉPUBLIQUE — 1re Édition

1792-1795

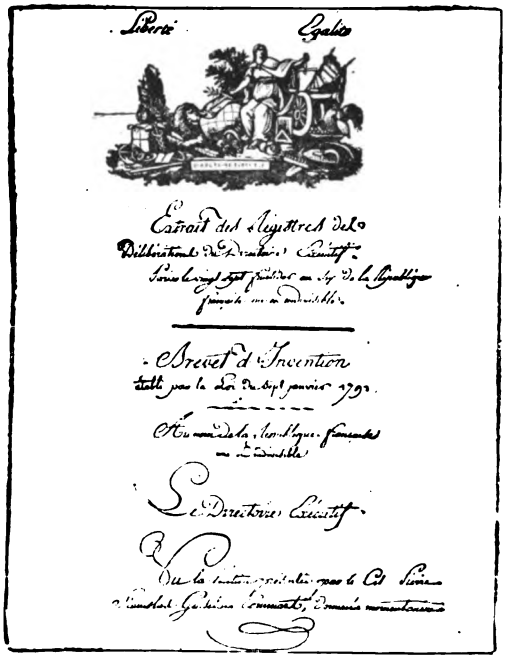

Liberté Égalité

Extrait des Registres du Bibliothécaire du Directoire Exécutif

Brevet d'Invention

établi par la Loi du 7 janvier 1791.

Au nom de la République Française

Le Directoire Exécutif

Fig. 3.

DIRECTOIRE

1795-1799

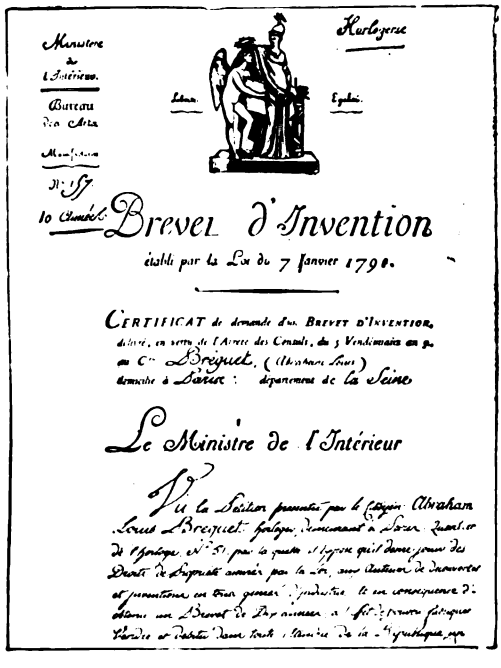

Ministère de l'Intérieur.

Bureau des Arts Manufactures

N° 57

10 Germinal

Horlogerie

Liberté. Égalité.

Brevet d'Invention

établi par la Loi du 7 Janvier 1791.

CERTIFICAT de demande d'un BREVET D'INVENTION, délivré, en vertu de l'Arrêté des Consuls, du 5 Vendémiaire an 9, au Cn Breguet, (Abraham Louis) demeurant à Paris, département de la Seine.

Le Ministre de l'Intérieur

Vu la pétition présentée par le Citoyen Abraham Louis Breguet, horloger, demeurant à Paris, Quai de l'Horloge, n° 51, par laquelle il expose qu'il donne jouir des droits de propriété assurés par la loi, aux auteurs de découvertes et inventions en tous genres d'industrie, et en conséquence d'obtenir un brevet de perfectionnement à l'effet de pouvoir fabriquer, vendre et débiter dans tout l'étendue de la République, que

Fig. 4.

CONSULAT

1799-1804

Digitized by Google

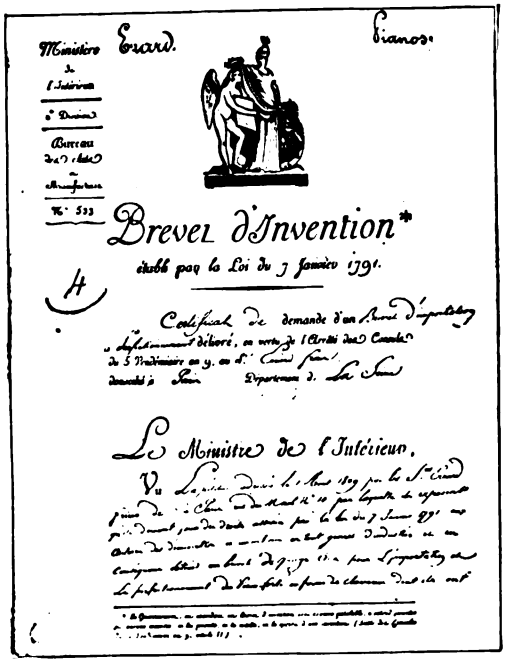

Brevet d'Invention*

établi par la Loi du 7 janvier 1791.

Le Ministre de l'Intérieur,

Fig. 5.

1er Empire

1804-1814

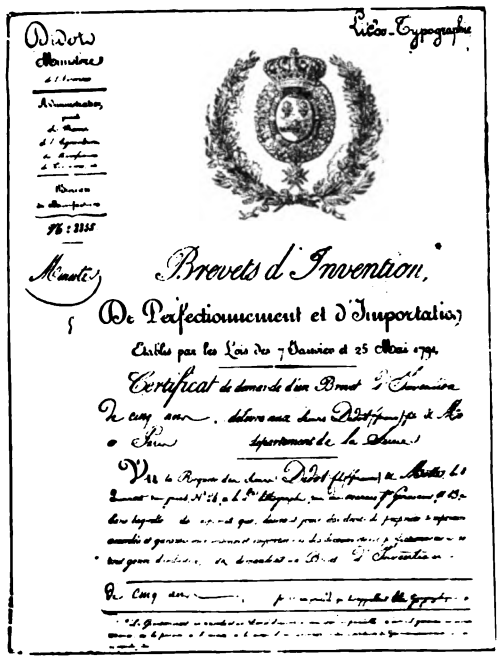

Brevets d'Invention,

De Perfectionnement et d'Importation,

établis par les Lois des 7 Janvier et 25 Mai 1791.

Fig. 6.

Restauration

1814-1830

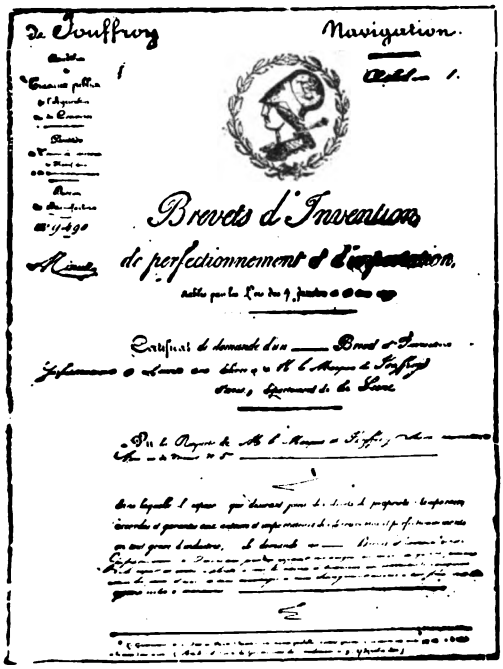

Brevets d'Invention

de perfectionnement et d'importation,

établis par la Loi du 7 Janvier 1791

Fig. 7.

Monarchie Constitutionnelle

1830-1844

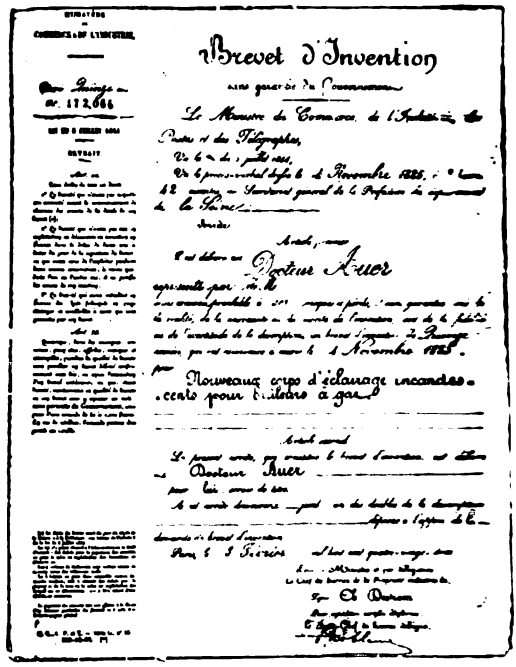

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement

Nouveaux corps d'éclairage incandescents pour brûleurs à gaz

Fig. 8.

Monarchie-Empire-République

1844-1904

Digitized by Google

Fig. 9.

Dernière édition

1904

Digitized by Google

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION AU JOUR LE JOUR

EN TOURAINE

(1789-1800)

Année 1793

(suite)

SEPTEMBRE

1er septembre — Inauguration à Tours de la pierre de la Bastille, qui est placée dans la salle des séances du Département.

2 septembre — Conseil de guerre à *Saumur*, à l'occasion de l'arrivée des Mayençais. On adopte le plan de *Canclaux* qui doit attaquer par *Nantes*.

4 septembre — Dans la levée de 30.000 cavaliers ordonnée par la loi du 22 juillet, Tours doit fournir 24 hommes. Le Conseil général de la commune, invite tous les citoyens propres au service de la cavalerie, à se faire inscrire comme engagés volontaires.

7 septembre — Le maire de Tours, *Esnault*, donne sa démission, « vu les désagréments qu'il a éprouvés à la Société populaire ». Le Conseil général de la commune refuse sa démission.

8 septembre — Arrêté du Département prescrivant que les curés qui ont prêté serment, mais qui n'ont pas été élus par le peuple, devront justifier d'un certificat de civisme.

11 septembre — Un service spécial est établi entre Tours et *Saumur*, pour se tenir en relations avec les armées combinées qui marchent « contre les brigands ».

Le Département fait faire une enquête « sur les vols et assassinats sans nombre » commis à *Fondettes*, *Mettray*,

Digitized by Google

Cormery, etc., par des déserteurs de l'armée. On fait une battue dans les bois.

— Jugement du tribunal de *Bourgueil*, dans le différend entre *Bruslon*, curé de *Faye-la-Vineuse* et *Mousset*, curé de *Langeais*. *Bruslon* s'étant marié civilement le 24 octobre 1792, a requis *Mousset* de lui donner la bénédiction nuptiale. *Mousset*, sur l'interdiction qui lui en est faite par l'évêque *Suzor*, refuse de marier *Bruslon* à l'Eglise. Le tribunal « condamne *Mousset* à déférer à la réquisition de *Bruslon* de consacrer son mariage par les cérémonies du culte catholique, à peine d'être poursuivi comme persistant dans un moyen d'opposition indirecte au mariage des prêtres », délit que les lois du 14 juillet et 12 août punissent « du remplacement et de la déportation ».

12 septembre — Publication, dans le *Bulletin du Département*, du discours prononcé par *Torné* évêque du Cher le 6 septembre, en donnant la bénédiction nuptiale à son évêque métropolitain.

— Le Département rappelle le District de *Langeais* à l'exécution de la loi « sur la levée en masse ». Il faut que les membres du District, les juges, les receveurs d'enregistrement, les greffiers et les ministres du culte, marchent comme les autres citoyens.

— Les Vendéens sont battus aux *Ponts-de-Cé*.

— Des femmes « se disant épouses ou mères de militaires » envahissent la salle des séances du Département et injurient les administrateurs.

14 septembre — Établissement d'un Comité de subsistances dans le Conseil général du Département. Le Comité est composé de trois administrateurs (*Leroux*, *Turquand*, *Cormery*) et de deux citoyens de la ville de Tours.

— Troubles à l'*Isle Bouchard*, à l'occasion de la levée en masse.

Digitized by Google

15 septembre — Le Conseil du Département demande aux représentants en mission la grâce de deux volontaires condamnés, par la Commission militaire, à deux ans de fers, pour outrage aux mœurs.

— On apprend par une lettre du *général Menou*, de nouveaux succès à *Doué* et à *Thouars*. (Bul. du Dép. nº 38.)

16 septembre — L'évêque *Suzor* est dénoncé au Département à raison de la lettre qu'il a écrite à *Mousset*, pour lui interdire de marier *Bruslon*. Le Conseil, considérant que la lettre de *Suzor* était antérieure à la loi du 12 août 1793 (punissant de la déportation les oppositions au mariage des prêtres), arrête qu'il n'y a pas lieu de suivre contre *Suzor*.

17 septembre — Le Département ordonne l'impression d'une adresse de la *Société des Amis de la Constitution, séante à Tours et affiliée à celle des Jacobins de Paris*, exhortant tous les républicains à un combat à mort contre tous les rois, tous les nobles, tous les aristocrates, etc.

— La municipalité de Tours, éprouve des difficultés sans nombre pour le recrutement des 24 hommes de cavalerie, formant le contingent de la Ville. Les citoyens sont convoqués pour voir ceux qui ont la taille de cinq pieds six pouces. Pendant plusieurs jours, on les convoque sans parvenir à les réunir. Le recrutement est enfin opéré, après plusieurs réunions tumultueuses.

19 septembre — Députation de la *Société des Amis républicains*, qui dénonce au Département l'enseigne de *Janain*, aubergiste, portant ces mots: « Au faisant républicain », ce qui est une dérision. Elle demande la suppression d'un tapis portant des fleurs de lys, et d'un Christ au Tribunal de Commerce.

— Le Département délivre au *général Menou* un certificat de belle conduite militaire et civique.

20 septembre — Réorganisation du Comité de subsistances. Il comprendra cinq membres, dont trois nommés

Digitized by Google

par le Département, un par le District, un par la commune de Tours. Il aura pour mission d'accélérer le recensement général des grains, de surveiller la réquisition des 2.000 sacs, de dénoncer ceux qui s'opposeraient à la libre circulation des grains.

21 septembre — Lettre du procureur général syndic au District de *Chinon* :

« Une exécution devant avoir lieu à Tours, le mercredi 25, veuillez envoyer l'instrument à décapiter. »

— Nomination du Comité de subsistances.

23 septembre — Instruction du Comité des subsistances pour faciliter l'intelligence de la loi du 11 septembre 1793 fixant un maximum du prix des grains.

Il enjoint à tout détenteur de grains d'en faire la déclaration, sous peine de confiscation et de peines plus sévères.

25 septembre — Le District de *Chinon* s'étonne que la *Société populaire* de cette ville « reste dans un silence déshonorant et ait suspendu ses séances depuis plusieurs mois ».

— Le Conseil général du district de *Chinon* invite la *Société populaire* à se réunir. « Le brûlement de ses registres par les brigands n'a pas dû consumer le patriotisme de ses membres. »

OCTOBRE

1er octobre — Premier rapport du Comité des subsistances, composé de *Riffault*, *Guizol*, *Magloire-Lannuier*, *Baignoux*, et *Turquand*. Des réquisitions seront faites pour l'approvisionnement de la ville et du marché de Tours. Deux commissaires sont envoyés dans chaque district pour faire les réquisitions nécessaires. Tours manque de pain. On l'a vendu jusqu'à 3 livres 12 sols les 12 livres.

— Le Conseil général du Département arrête l'envoi de ce rapport au Comité des subsistances de la Convention.

Digitized by Google

3 octobre — *Bouilly* supplée *Fouché* dans les fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel.

4 octobre — Le Conseil général du Département arrête que tout citoyen qui se présentera pour acheter des farines ou du pain devra être muni d'un bon de sa municipalité indiquant la quantité qui lui est nécessaire.

5 octobre — Sur le rapport du Comité des subsistances, le Département dénonce, au directeur du jury du tribunal du district de Tours, un cultivateur de *Saint-Avertin*, prévenu d'avoir fait une fausse déclaration des grains qu'ils a récoltés, pour être jugé conformément à la loi du 17 août.

6 octobre — Second rapport du Comité des subsistances.

Les réquisitions faites pour l'approvisionnement du marché de Tours « n'ont pas pleinement réussi ».

Sur 1.000 septiers requis, 270 seulement sont arrivés à Tours.

Le Comité demande qu'une force armée suffisante soit mise à la disposition des commissaires civils nommés par lui.

. — Le Département arrête que quiconque n'obéira pas aux réquisitions des commissaires encourra la confiscation, (loi du 11 septembre 1793, article 21), et pourra être arrêté comme suspect.

10 octobre — Adresse du Département à la Convention « pour la féliciter du nouvel acte de fermeté et de justice qu'elle vient de faire en décrétant d'accusation ceux de ses membres qui avaient osé conspirer contre la liberté ». — Le Département, sur la demande de la *Société populaire*, envoie *Leroux* et *Vaulivert* à la Convention pour lui dénoncer les faits graves qui expliquent les revers des armées de la République en Vendée.

Le Conseil général de la commune de Tours ordonne des visites domiciliaires chez les marchands suspects d'acca-

Digitized by Google

parement. Des membres de la *Société populaire* y prendront part.

11 octobre — Le Département dénonce « la trahison, les perfidies, ainsi que l'ignorance de la majeure partie des généraux de l'armée de l'Ouest, qui, jusqu'ici, ont tout fait pour prolonger l'infâme guerre de Vendée ».

— Arrêté du Conseil de district de Tours fixant le maximum des objets de première nécessité conformément à la loi du 29 septembre 1793. Ces objets sont les suivants : « Vins, cidre, bière, bois, charbon, sel, soude, savon, potasse, sucre, pain, tabac, cuirs, souliers, sabots, chapeaux, bas, étoffes de laine de toute espèce. » Le tarif est imprimé et affiché.

12 octobre — Le représentant *Guimberteau*, chargé de la levée des chevaux à Tours, écrit de *Blois*, au Comité de salut public, qu'il a vu, en passant à *Orléans*, « nombre de troupes qui seraient beaucoup mieux en face de l'ennemi ».

— *Guimberteau* fixe à 6 le nombre des chevaux à fournir par chaque canton du département.

13 octobre — Compte rendu du Comité des subsistances. Les mesures fermes prises par le Département ont produit un excellent effet. Il est arrivé plus de 1.000 septiers à Tours pendant la semaine.

14 octobre — A l'avenir, les actes des administrations publiques seront datées conformément au nouveau calendrier. Le Directoire du Département siégera les 1, 3, 5, 7, 9, de chaque décade.

Le Conseil général du département les 2, 4, 6, 8.

15 octobre (24 Vendémiaire an II) — Le Département arrête que ceux qui vendent au-dessus du maximum et ceux qui vendent des grains mal nettoyés seront déférés au Tribunal révolutionnaire.

16 octobre (25 Vendémiaire an II) — Le Département arrête que les citoyens qui étaient autorisés, par l'ins-

Digitized by Google

truction du 23 septembre, à réserver 4 septiers par personne et par an ne pourront plus réserver que 2 septiers pour les enfants au-dessous de 7 ans et rien pour les enfants à la mamelle.

17 octobre (26 Vendémiaire an II) — Le représentant *Guimberteau* arrive à Tours.

18 octobre (27 Vendémiaire an II) — Arrêté des représentants près l'armée de l'Ouest, réunis à *Saumur*, formant dans la ville de Tours un Comité de surveillance révolutionnaire composé de : *Jallier*, *Minier* fils, *Sénard*, procureur de la Commune ; *La Tremblaye*, directeur des messageries ; *Guimpier*, maître d'école ; *Lerat*, passementier ; *Millet*, horloger ; *Allain-Dupré*, organiste ; *Brette*, perruquier ; *Woorm-Baumicourt*, ci-devant maire.

— Les Comités des sections sont invités à dresser la liste des suspects conformément aux lois des 12 août et 17 septembre 1793.

— Adresse de la *Société populaire* de Tours aux marins de l'armée de Brest pour glorifier l'exécution de Marie-Antoinette. « Le globe est purifié par sa mort. »

19 octobre (28 Vendémiaire an II). — *Guimberteau* reçoit mandat de la Convention « de purger les administrations et autorités constituées ».

— Le Département annule une délibération du District de *Loches* s'opposant à un arrêté du Département relatif à l'approvisionnement de la ville de Tours.

— Délibération aux termes de laquelle le District de *Loches* enjoignait à la commune de *Ligueil* de ne pas envoyer de grains à Tours.

20 octobre (29 Vendémiaire an II) — La *Société populaire* de Tours proteste contre la suspension des généraux *Aubert du Bayet*, *Canclaux*, *Menou* et *Tuncq* en reprochant à *Ronsin* d'éterniser, par son incapacité, la guerre de Vendée. (Chassin, *La Vendée patriote*.)

Digitized by Google

Guimberteau se rend à Angers, où *Richard* lui confirme la déroute des brigands.

21 octobre (30 Vendémiaire) — Arrestation de *Valat*, commissaire des classes de la marine, suspect.

— *Sénard*, nommé président du *Comité de surveillance révolutionnaire* (créé le 18 octobre), demande au Conseil général de la commune un local pour les séances de ce Comité. (Arch. dép.)

— Le Département annonce l'arrestation des administrateurs du district de *Preuilly* qui, refusant d'obtempérer aux arrêtés relatifs aux subsistances, ont arrêté les deux commissaires du Département qui réquisitionnaient les grains. Les administrateurs du district de *Preuilly* seront incarcérés à Tours. (Arch. dép.)

— Ouverture à Tours du *Musée* et de la *Bibliothèque*, à l'ancien Évêché (Arch. dép.)

— Rapport du Comité des subsistances. Des abus se sont introduits dans la délivrance des « Bons de pain » aux citoyens et des « Bons de grains » aux boulangers. Les membres des Comités de section chargés de la distribution journalière montrent une négligence regrettable, les officiers municipaux également. On distribue à Tours deux livres de pain par personne, et il ne s'en consomme qu'une livre et demie.

22 octobre (1er Brumaire an II) — *Sénard* demande au Conseil général de la commune un local assez vaste pour contenir 200 personnes qui sont dans le cas d'être arrêtées comme suspectes.

— Le Département arrête que l'Oratoire (rue de la Guerche) servira aux détenus prévenus de délits, et le Séminaire à ceux qui, sans être prévenus de délits, sont suspects à la République par leur naissance.

— Le Conseil général de la commune de Tours constitue un Comité de surveillance composé de trois membres : *Prudhomme*, *Poulet* et *Clémenson*.

Digitized by Google

23 octobre (2 Brumaire an II) — Nouvel arrêté du Département, relatif aux subsistances.

— Des commissaires sont envoyés dans chaque district pour hâter la distribution de grains.

24 octobre (3 Brumaire an II) — Lettre pastorale de *Bruslon*, curé de *Faye-la-Vineuse*, en réfutation du livre de l'évêque *Suzor*, intitulé « Discipline de l'Église sur le mariage des prêtres ». *Bruslon* publie :

1° Le réquisitoire du commissaire national près le Tribunal de *Langeais*, séant à *Bourgueil*, qui établit que le curé de *Langeais*, d'accord avec *Suzor*, a eu tort de lui refuser la bénédiction nuptiale ;

2° Le jugement du Tribunal en sa faveur ;

3° Une lettre datée du 4 octobre, du Comité de législation de la Convention, approuvant le jugement.

Bruslon, dans sa brochure, reproche vivement à l'évêque *Suzor* d'avoir composé son Conseil épiscopal exclusivement avec d'anciens moines : *Le Cuisinier*, cordelier ; *Besèle*, capucin ; *Labaume*, lazariste ; *Marchandeau*, minime ; *Angevin* et *Boret*, bénédictins.

— Le Département arrête, qu'en plus des six chevaux par canton, dont la levée a été ordonnée par décret du 8 octobre, il sera encore levé deux chevaux par canton, conformément au décret du 18 octobre.

— Le représentant *Guimberteau*, venant d'arriver à Tours, la municipalité de Tours lui députe quatre membres pour le supplier d'ordonner que la commune de Tours sera à l'avenir approvisionnée par des réquisitions directes, comme Paris. Une séance extraordinaire de tous les corps constitués a lieu. Le Comité des subsistances du Département démontre l'impossibilité de cette mesure. On arrête que la loi du 11 septembre sera strictement observée. *Guimberteau* approuve cette décision et déclare que ses soins se borneront à faire approvisionner les marchés établis avant 1789.

Digitized by Google

25 octobre (4 Brumaire an II) — Le Conseil général de la commune de Tours arrête qu'il sera établi, dans chacune des cinq sections de la ville, un bureau de deux membres chargé de délivrer des bons de grains ou farines, à raison de 15 livres par décade et par tête. Chaque bureau sera composé de deux membres nommés sur la présentation de la *Société populaire*. La *Société populaire* est en outre invitée à surveiller les opérations des bureaux.

Un bureau central fera le recensement des bons délivrés chaque jour dans chaque section.

Des commissaires, pris dans le sein de la *Société populaire*, feront des visites domiciliaires pour constater la quantité de grains existant chez chaque citoyen.

27 octobre (6 Brumaire an II) — Le *Comité de surveillance révolutionnaire* décide que *Vaublanc*, détenu pour n'avoir pas remis sa croix de Saint-Louis, sera maintenu en arrestation.

28 octobre (7 Brumaire an II) — Organisation des cinq bureaux de subsistance de la ville de Tours.

29 octobre (8 Brumaire an II) — La *Société populaire* nomme six commissaires, pris dans son sein, pour réviser les certificats de civisme donnés par les autorités constituées.

30 octobre (9 Brumaire an II) — Le Conseil général de la commune tiendra ses séances trois fois par décade.

31 octobre (10 Brumaire an II) — Proclamation du *Comité révolutionnaire* de Tours, enjoignant aux Districts et aux Municipalités de correspondre directement avec lui, relativement aux subsistances.

NOVEMBRE

1er novembre (11 Brumaire an II) — Rapport du Comité des subsistances. La ville de Tours est dans une situation grave. Elle n'a plus de réserve de grains et ses

Digitized by Google

habitants doivent, par suite du décret du 14 octobre, s'approvisionner dans les marchés publics existant avant 1790. Or, Tours n'était pas un marché avant 1790.

Le Comité propose, et fait adopter par *Guimberteau*, un arrêté, aux termes duquel il nomme des commissaires investis de pouvoirs extraordinaires, accompagnés de forces suffisantes (100 hommes de la cavalerie de Tours) pour hâter les réquisitions.

L'arrêté des représentants du peuple, réunis à *Saumur*, est rendu exécutoire en Indre-et-Loire. Les citoyens ne pourront plus garder en réserve du grain que pour huit mois.

2 novembre (12 Brumaire an II) — Le Département fait défense aux Districts d'exécuter la proclamation du 31 octobre, par laquelle le *Comité de surveillance révolutionnaire de Tours* leur enjoint de correspondre directement avec lui relativement aux subsistances. Cette proclamation est déclarée nulle comme illégale.

— Des mesures sont prises par le Conseil général de la commune de Tours pour empêcher les évasions de l'ancienne maison du Gouvernement, qui sert de lieu de détention.

Le peuple de Tours, privé de subsistances, menace de piller les magasins de l'armée et de la municipalité. Des patrouilles assurent l'ordre.

— *Ruelle*, représentant à l'armée de l'Ouest, revenant de *Nantes*, arrive à *Bourgueil* pour rétablir sa santé. Il rencontre sur sa route de nombreux volontaires qui fuient avec armes et bagages, en abusant de prétendus congés ou billets d'hôpital qui n'existent pas. *Ruelle* les fait arrêter. Il signale que les corps administratifs de cette région sont infestés d'aristocratie et qu'il faut s'empresser de les destituer. (Corr. des Rep.)

3 novembre (13 Brumaire an II) — *Guimberteau* arrive à Tours, venant de *Blois*. Il réquisitionne trois

Digitized by Google

hommes et un sous-officier pour lui servir de garde à l'hôtel du Faisan, où il est logé.

4 novembre (14 Brumaire an II) — Le Département envoie le procureur général auprès de *Guimberteau*, pour l'inviter à prendre des mesures contre le *Comité de surveillance révolutionnaire*, qui entrave son action.

Guimberteau annule la proclamation du *Comité de surveillance révolutionnaire*, en date du 31 octobre, qui usurpe les fonctions administratives et « prend des allures dictatoriales ». Après avoir pris l'avis de la *Société populaire*, il destitue tous les membres du *Comité* et nomme à leur place : *La Tremblaye*, *Voiturier*, *Aubert*, *Fey*, *Bruère puîné*, *Meunier-Badger*, *Verger*, *Blanchet*, *Delaunay-Gilles*, *Boutard*, *Gitton*, *Desplanques*.

— Tous les Comités de surveillance des communes devront correspondre avec le nouveau Comité, qui correspondra lui-même avec le *Comité de sûreté générale de la Convention*.

— La municipalité de Tours avertit les citoyens qu'ils aient à faire leurs déclarations sur leurs revenus, pour contribuer à « l'emprunt forcé ». Faute par eux de faire cette déclaration dans la quinzaine, ils pourront être imposés au double ou réputés suspects.

Le Conseil général de la commune engage les citoyens à souscrire, de préférence, à « l'emprunt volontaire ».

— Avec « *l'emprunt forcé* », le citoyen fixe la valeur de la taxe et reçoit en échange un titre *incessible*, *ne produisant aucun intérêt*, et dont la seule vertu sera de lui servir à acquérir, *deux ans après la paix*, *un bien national*.

— Avec « *l'emprunt volontaire* » le même citoyen acquiert, avec des assignats ayant cours, une inscription sur le grand livre produisant 4 0/0 ; de plus, le prêteur pourra déduire son prêt du montant de sa taxe.

— Arrêté du maire de Tours, défendant la vente ou

Digitized by Google

l'achat de toute denrée dans les rues ou aux abords de la ville, partout ailleurs qu'aux marchés.

5 novembre (15 Brumaire an II) — Le Département signale une nouvelle proclamation de *Sénard*, président de l'ancien *Comité révolutionnaire* destitué la veille. « Cette nouvelle infamie est dénoncée à *Guimberteau* ».

6 novembre (16 Brumaire an II) — Arrêté de *Guimberteau* portant formation d'une armée révolutionnaire à Tours.

— La *Société populaire* renouvelle son Comité de surveillance. Ce Comité sera composé de 10 membres, renouvelables tous les 15 jours par moitié.

— Arrêté du Directoire au Département, prescrivant aux Directoires des Districts de séquestrer les biens appartenant aux déportés. Ces biens seront administrés par les directeurs et receveurs de la régie nationale.

7 novembre (17 Brumaire an II) — *Cartier-Douineau* est dénoncé au Comité de surveillance de la *Société populaire*, au moyen d'une lettre anonyme trouvée dans « la bouche de fer ». Cette dénonciation sera lue lorsque *Cartier-Douineau* passera au scrutin épuratoire.

9 novembre (19 Brumaire an II) — *Louis Potier*, député suppléant à la Convention, remplacera le député *Gardien* (qui a été condamné à mort par le Tribunal révolutionaire et exécuté le 31 octobre comme fédéraliste).

— Arrêté du Département, approuvé par *Guimberteau*, pris sur la réclamation des *Administrateurs généraux des subsistances militaires*. Les administrateurs des districts devront faire délivrer « aux étapiers » des grains, qui seront prélevés sur ceux provenant des biens des émigrés.

— Le Comité de surveillance de la *Société populaire*, reçoit des dénonciations contre *Sénard*. (Registre conserservé aux Arch. dép.)

10 novembre (20 Brumaire an II) — Lettre du repré-

Digitized by Google

sentant *Francastel* au *Comité de salut public*. Il critique l'arrêté de *Guimberteau* destituant le *Comité révolutionnaire* établi par *Richard* et *Choudieu* le 18 octobre. *Guimberteau* a été induit en erreur par le Département « qui a besoin d'une purgation révolutionnaire. »

— Le nouveau *Comité de surveillance révolutionnaire* tient ses séances au ci-devant Département. Il invite les Comités de sections à lui envoyer une liste des suspects. (Arch. mun. Guerres.)

11 novembre (21 Brumaire an II) — Défense aux curés de sonner plus d'une cloche par église.

— Séance publique, présidée par *Texier-Olivier*, à la *Société populaire* de Tours. Les prêtres *Lannuier*, ci-devant vicaire épiscopal, *Maréchal*, principal du collège de Tours, *Caillault*, ci-devant sénéchal de Saint-Martin, et *Delatre*, ci-devant bénédictin, déposent leurs lettres de prêtrise pour être brûlées.

Bourée, prêtre, présente à la *Société* sa nouvelle épouse, qui reçoit de *Guimberteau* l'accolade fraternelle.

— Le *Comité de surveillance de la Société populaire* élimine au scrutin épuratoire le maire de Tours, *Esnault*, suspect de « modérantisme », pour n'avoir pas signé l'adresse à la Convention après le 2 juin.

— *Sénard* est en route pour *Paris*, ou il va protester contre la destitution du *Comité révolutionnaire*.

La *Société populaire* réunit des pièces contre lui.

12 novembre (22 Brumaire an II) — Discours prononcé à la *Société populaire* par *Rouhière*, membre du Conseil du représentant *Guimberteau* :

« La famine factice va cesser » « Il faut que les sans-culottes de la *Société* indiquent à *Guimberteau* les fonctionnaires infidèles, et désignent ceux à qui les fonctions doivent être confiées ».

Desplanques envoie à la *Société populaire* ses lettres de prêtrise pour être brulées.

Digitized by Google

— Avis du maire *Esnault* : Les brigands ont fait reparaître sur quelques assignats le buste du tyran, et ont écrit au dos « Au nom du Roi ». Ces assignats ne seront pas reçus comme monnaie ayant cours.

13 novembre (23 Brumaire an II) — La commune de Tours publie un tableau fixant le maximum du prix des voitures, pour les différentes marchandises et objets de première nécessité que les voituriers vont chercher aux environs pour l'approvisionnement des citoyens.

14 novembre (24 Brumaire an II) — Tumulte au spectacle. Des cris sont proférés : « à bas les bonnets ». Ces cris, suivis du propos « à bas les bonnets rouges », sont interprétés comme « une atteinte portée au symbole de la liberté ».

15 novembre (25 Brumaire an II) — La *Société populaire* demande la fermeture du théâtre. Le Conseil municipal fait fermer la salle de spectacle, « qui a été souillée par des cris contre-révolutionnaires ».

— Arrêté de *Guimberteau*, instituant une Commission militaire de 7 membres, chargés de juger en dernier ressort « les auteurs, fauteurs et complices de l'attentat horrible commis contre la liberté dans la salle de spectacle ».

16 novembre (26 Brumaire an II) — Décret de la Convention, réintégrant dans leurs fonctions les membres de l'ancien *Comité révolutionnaire*, présidé par *Sénard*, destitué le 4 novembre par *Guimberteau*.

— Un contre-révolutionnaire, condamné à mort par le tribunal criminel, est exécuté à *Bourgueil*.

17 novembre (27 Brumaire an II) — Installation de la *Commission militaire* composée de : *Bassereau* président ; *Guiot*, *Desplanques*, *Delaunay-Gilles*, *Voiturier*, *Barré*.

Discours d'*Esnault*, maire de Tours.

— Solennité pour le brûlement des titres féodaux. Nouveau discours du maire.

— Le Conseil général du Département, sur le rapport

Digitized by Google

de son *Comité des subsistances*, vu la loi du 11 septembre, défend aux officiers municipaux d'exiger dans les marchés, le prix du transport des graines et farines de la part des citoyens qui vont y faire leur approvisionnement; défend aux cultivateurs d'exiger aucun prix pour le transport des grains qu'ils amènent de chez eux à leurs marchés naturels; défend de réquisitionner des grains pour les marchés, chez d'autres que ceux qui ont une quantité de grains excédant leur provision de 5 mois.

18 novembre (28 Brumaire an II) — Arrêté du Directoire du Département portant que les détenus pour délits privés ou publics le seront à l'*Oratoire;* les prévenus de conspiration et crimes contre la sureté de la République à la *maison de justice;* les condamnés à la détention et à la réclusion au *Plessis;* ceux suspects par leur naissance en pays ennemi, au *Séminaire;* ceux pour délit militaire, aux casernes.

19 novembre (29 Brumaire an II) — Le Conseil général du Département ordonne que tous les vases, objets, etc., servant au culte, seront envoyés aux receveurs des districts; ils pourront être remplacés par des objets en bois ou en verre.

— Toutes les cloches seront cassées à l'exception d'une par église.

— Dans les communes où les prêtres auront renoncé à leur ministère, les sépultures seront effectuées par des préposés sous la surveillance d'un officier public.

21 novembre (1er Frimaire an II) — Nouveau « brûlement de tapisseries et d'objets contenant des signes féodaux et royaux, des statues de vierges et de saints ».

— *Sénard*, président du *Comité révolutionnaire* (rétabli dans ses fonctions par arrêté de la Convention du 16 novembre), se plaint aux officiers municipaux de Tours qu'on a mis à sa porte une garde qui le retient prisonnier et qu'il est consigné aux portes de la ville. — Le Conseil

Digitized by Google

de la commune répond que la garde avait pour mission de veiller à sa sûreté, et non de le garder à vue. — La garde sera levée. (Arch. mun. Guerres.)

— *Voiturier*, membre de la *Commission militaire*, est dénoncé par une lettre trouvée dans la « bouche de fer » de la *Société populaire*. Il est signalé comme ancien noble, fils d'une marquise, frère d'un émigré.

— Nouvelle exécution à *Bourgueil* d'un contre-révolutionnaire condamné à mort par le Tribunal criminel.

22 novembre (2 Frimaire an II) — Le Conseil général de la commune arrête qu'un registre sera ouvert chez le receveur de la municipalité, où les citoyens pourront porter leur offrande volontaire et coopérer à la consolidation de la dette publique.

23 novembre (3 Frimaire an II) — La *Commission militaire* juge deux soldats arrêtés pour trouble au théâtre le 14 novembre. Ils sont reconnus innocents. On continue à chercher les coupables.

— *Vaulivert*, commissaire délégué par le Comité des subsistances, fait arrêter, à *Ligueil*, *Urbain Coulon*, huissier, chez qui on a trouvé caché du blé pourri et germé.

— Arrêté interdisant aux citoyens de se reposer les dimanches et jours de fêtes religieuses, et de travailler le décadi.

24 novembre (4 Frimaire an II) — Le Conseil général de la commune ordonne la réouverture de la salle de spectacle.

— La *Commission militaire* de Tours condamne à mort *Urbain Coulon* pour avoir *séquestré* 14 boisseaux de grains.

— La *Société populaire* demande le renouvellement des Comités de section, comme n'étant pas formés dans les principes révolutionnaires.

25 novembre (5 Frimaire an II) — Délibération du Conseil général de la commune. « Le siècle de la Raison est arrivé. La philosophie et la vérité ont éclairé le peuple;

Digitized by Google

les ministres du culte, abjurant leurs titres, ont déclaré que la seule religion qui convienne à l'homme en société est la pratique des vertus sociales. La Raison doit avoir son temple. Le 10 frimaire, il sera célébré une fête civique dans l'église Saint-Gatien, qui portera le nom de temple de la Raison. »

— Exécution de *Coulon*, « accapareur et affameur du peuple ». (Arch. nat. BB. 3.)

— Deux citoyens sont délégués pour porter à la Convention l'argenterie des églises, vases sacrés, etc.

27 novembre (7 Frimaire an II) — L'inauguration du temple de la Raison est remise au 20 frimaire. (Conseil général de la Commune.)

— Le *Comité de surveillance de la Société populaire* dénonce au *Comité de surveillance révolutionnaire* une liste de suspects.

— Un commissaire est envoyé à Paris acheter une statue de la Liberté, une de la Loi, et les bustes de *Marat* et *Le Pelletier*.

28 novembre (8 Frimaire an II) — La *Société populaire* se plaint que divers suspects détenus, reconnus malades, ont été mis en liberté provisoire. Le Conseil général de la commune les fait réintégrer. (Arch. dép.)

— Le *Comité de surveillance révolutionnaire* arrête, « vu les circonstances », que chaque section nommera deux commissaires pour se joindre à lui.

— Des nouvelles inquiétantes se propagent ; les rebelles deviennent menaçants.

29 novembre (9 Frimaire an II) — Le général *Commaire* annonce que les brigands, repoussés de *Rennes* et de *Granville*, veulent passer la Loire à Tours. Ils viennent de s'emparer de *Laval*. — Le Département vote une adresse belliqueuse aux citoyens : « La loi porte que toute ville qui ne se défendra pas sera rasée. » Toutes les barques et les bateaux stationnant sur la Loire sont con-

Digitized by Google

centrés à Tours pour que les brigands ne puissent passer.

— *Levasseur* annonce qu'il est envoyé par le *Comité de salut public* pour faire couper tous les ponts sur la Loire.

— *Guimberteau*, qui était à *Blois*, revient à Tours avec une mission de la Convention qui lui a rendu justice, malgré les dénonciations des partisans de *Sénard*. Le Département lui témoigne sa sympathie.

— Formation, dans le sein du Département, d'un *Comité de correspondance* formé de *Guizol*, *Clément de Ris* et *Veau*.

— Un commissaire est envoyé à *Château-la-Vallière*, qui est menacé par les rebelles.

— Toutes les autorités civiles et militaires se réunissent en Conseil permanent.

30 novembre (10 Frimaire an II) — La *Société populaire* de *Chinon*, vote que tout citoyen, qui aura plus de 6 chemises, en donnera une, plus une paire de bas et de souliers pour les frères et amis.

La *Société* déclare se lever en masse pour aller au secours de Tours menacé par les brigands. Tout citoyen devra porter « en permanence » le bonnet de la liberté tant que le danger existera.

— Le *Comité de surveillance de la Société populaire de Tours*, nomme 4 commissaires pour être adjoints au *Comité révolutionnaire*. Il désigne *Bruère*, *Boutard*, *Barier* et *Sanson* le bourreau. — La *Société populaire* choisit 12 membres, pris dans son sein, pour « désigner les citoyens qui seront dans le cas de remplir les fonctions révolutionnaires. »

— Le *Comité de surveillance* de la section de la Poissonnerie fait arrêter plusieurs aristocrates, *Simon*, *Pelgé* et autres, « suspects de n'avoir rien fait pour la Révolution, d'avoir accru leur fortune, et de tenir des propos inciviques. »

Digitized by Google

DÉCEMBRE

1er décembre (11 Frimaire an II) — La *Commission militaire* de Tours, condamne à mort *Chartier*, pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, dans un cabaret à *Preuilly*.

— La séance permanente des autorités constituées, continue au Département.

— Le Conseil invite les citoyens à passer sur la rive gauche avec leurs subsistances.

— Les détenus de Tours seront transférés à *Blois* et à *Orléans*. Ceux de *Chinon* et de *Bourgueil* seront transférés à *Poitiers* et à *Angouléme*.

— *Guimberteau* réquisitionne tous les citoyens valides de 25 à 60 ans, au cas où les Vendéens tenteraient de passer la Loire. Aucun citoyen ne pourra quitter la ville de Tours. Tout citoyen qui n'obéira pas aux réquisitions sera puni de mort.

— Toutes les autorités se réunissent à la *Société populaire*, où elles renouvellent le serment de fidélité à la République.

— La *Société populaire* de Tours, reçoit de *Bruslon*, curé constitutionnel à *Faye-la-Vineuse*, un imprimé contenant une justification de sa conduite. *Bruslon* a été arrêté le 15 novembre, à *Chinon*, pour avoir correspondu avec un suspect. Il produit des certificats de civisme très élogieux.

— Rapport du *Comité des subsistances* au Conseil général du Département. — *Turquand*, membre du Comité, a été envoyé auprès de *Vaulivert*, commissaire à *Chinon*. Un complot avait éclaté à *Chinon*. *Vaulivert* a fait arrêter 60 individus suspects. Un citoyen « a porté sa tête sur l'échafaud pour avoir enfoui des grains. » — Le Comité signale des abus dans la délivrance des bons de la part des sections de Tours. On donne 4 boisseaux de

Digitized by Google

grains par personne et par mois, ce qui est excessif. — Le Comité dénonce la mollesse de la municipalité de Tours et du *Comité de subsistances*, qu'elle a formé dans son sein.

2 décembre (12 Frimaire an II) — Exécution de *Chartier*, condamné la veille par la *Commission militaire*.

— Le Département prend des mesures pour le transférement à *Poitiers*, des détenus venus de *Chinon*.

— Une députation d'*Amboise*, proteste contre l'arrestation du maire et de plusieurs citoyens par ordre du *Comité révolutionnaire*.

— Proclamation de *Guimberteau*, annonçant que les brigands sont à *La Flèche*. Tous les habitants de Tours sont requis de prendre les armes. Toute correspondance avec les émigrés sera punie de mort. (Bul. du Dép.)

— Les patriotes de *Blois* et de *Loches*, arrivent à Tours pour défendre la ville.

3 décembre (13 Frimaire an II) — On apprend que les brigands se dirigent sur *Angers*. Ils ont traversé *La Flèche* dans le plus grand désordre avec 60 pièces de canon.

— Proclamation de *Guimberteau* et des 8 commissaires nommés par la *Société populaire*. Le Département ordonne aux communes d'obéir aux réquisitions de ces commissaires.

— *Guimberteau* prend des mesures avec le général *Desclozeaux*, pour la sûreté de la ville. On bat la générale dès 5 heures du matin, tous les citoyens accourent en armes. « Les jeunes écoliers du collège, se joignent aux travailleurs sur les fortifications, avec un courage qui ne se voit que chez les peuples libres[1] »

— Ordre de *Guimberteau* de couler à fond tous les bateaux sur la Loire.

— Visites domiciliaires. Le *Comité de surveillance*

[1] Correspondance des représentants en mission avec le *Comité du salut public*.

Digitized by Google

de la section de la Poissonnerie se plaint que lorsque la générale bat, la plupart des citoyens restent chez eux. Le Comité fait procéder à de nombreuses arrestations.

— Arrêté de la Commune de Tours relatif aux inhumations. Il n'y aura plus en ville que 2 cimetières appelés « lieux de repos communs. » Chaque Comité de section nommera un commissaire pour procéder aux inhumations. Le commissaire conduira le corps au cimetière. Il sera décoré du bonnet de la liberté et portera en main une flamme tricolore avec ces mots : « Les hommes naissent et meurent égaux ». Le cercueil sera couvert d'un drap tricolore avec même inscription.

— Le *Comité de surveillance révolutionnaire*, après dépouillement de la liste à lui envoyée par le Département, ordonne l'arrestation de 37 citoyens, tous prêtres, notamment les chanoines *Benott de la Grandière* et *Patas*, qui seront détenus à la maison du ci-devant Gouvernement.

4 décembre (14 Frimaire an II) — *Esnault*, maire de Tours, et *Gouin*, officier municipal, sont envoyés à Paris pour porter à la Convention les matières précieuses des églises, de l'hospice et du tribunal de commerce.

Ils doivent également se procurer des subsistances pour la ville. (Arch. mun. : Cultes.)

— Second scandale au spectacle, où des spectacteurs crient : « A bas les bonnets. » *Sénard*, procureur de la Commune, présent à la représentation, sort de sa loge, fait garder les issues et visiter les spectateurs par la force armée. Le Conseil de la Commune se transporte au théâtre. Des arrestations sont opérées. La salle de spectacle est fermée jusqu'à nouvel ordre.

— Un convoi de prisonniers, venant de *Saumur* et se rendant à *Orléans*, est arrivé la veille à *Chinon;* il quitte la ville de *Chinon* sous la conduite de *Lepetit*, membre du *Comité révolutionnaire* de *Saumur*. A la sortie de *Chinon, Lepetit* fait massacrer 200 des prisonniers par les

Digitized by Google

soldats de l'escorte. Le convoi réduit à 160 prisonniers, continue sa route vers Tours.

5 décembre (15 Frimaire an II) — On apprend que, le 4 décembre, les Vendéens, au nombre de 8.000 hommes, ont attaqué *Angers* et ont été repoussés.

— Le *Comité de surveillance révolutionnaire* de Tours s'installe au Collège et y fait transporter les meubles qui étaient à la maison du ci-devant Gouvernement. (Arch. dép.)

— La commune de Tours reçoit une lettre de *Lepetit*, datée d'*Azay*, l'avisant qu'il arrivera le 6 avec son convoi de prisonniers et requérant la municipalité de lui préparer un local sûr. La municipalité décide que les prisonniers du convoi seront logés à *Saint-Symphorien*, dans l'auberge du ci-devant duc de *Luynes*. (Arch. mun. Guerres.)

— Le Département arrête qu'il sera sursis au transfèrement des personnes suspectes. (Voir arrêtés des 1er et 2 Décembre.)

6 décembre (16 Frimaire an II) — Les préparatifs de défense de la ville de Tours continuent.

— *Guimberteau* rapporte son arrêté ordonnant de couler à fond tous les bateaux ; ils devront être enchaînés à la rive gauche. (Arch. mun. Guerres.)

— *Pinguet*, architecte-expert, propose à *Guimberteau* de placer quatre pièces de canon sur la plate-forme de la Tour-Charlemagne, pour repousser les révoltés de la *Vendée*.

— On apprend que les Vendéens, après leur échec à *Angers*, se sont portés sur *Baugé*. (Bul. du Dép.)

— Le convoi de prisonniers, conduit par *Lepetit*, arrive à Tours.

7 décembre (17 Frimaire an II) — On apprend que les Vendéens sont entrés à *Baugé*. Proclamation de *Guimberteau*. « Il faut que Tours soit réduit en cendres, plutôt que de les laisser passer sur la rive gauche. » (Bul. du Dép.)

— Au moment du départ du convoi de prisonniers con-

Digitized by Google

duit par *Lepetit*, pour *Amboise*, un des détenus est massacré à *Saint-Symphorien*, par les soldats de l'escorte.

— Sur la demande de la *Société populaire*, le Conseil général de la commune de Tours arrête qu'il sera planté sept arbres de la Liberté.

— *Guimberteau* ordonne à nouveau que les bateaux seront coulés et charge la *Société populaire* de l'exécution de cet arrêté.

— En arrivant à *Amboise*, les soldats, qui escortaient le convoi conduit par *Lepetit*, massacrent encore un certain nombre de prisonniers.

8 décembre (18 Frimaire an II) — Arrêté du Département, portant que les détenus seront transférés à *Indreville* (*Châteauroux*).

— Le *Conseil de surveillance révolutionnaire* de Tours ordonne l'élargissement de deux officiers dans les chasseurs du Nord. (Arch. Dép. Comités révolutionnaires.)

— Le Comité, sur le vœu de la municipalité, décide qu'il ne sera délivré de passeport qu'aux citoyens chargés d'une mission ou aux approvisionneurs.

— Un ordre de bataille est établi par le général *Desclozeaux*, et *Ladouce*, commandant de la place.

— Il n'y a à Tours, outre la garde nationale, que le dépôt du 78e, le dépôt de la garnison de *Mayence*, le bataillon de Loir-et-Cher, et les détachements de *Loches* et de *Preuilly*. (Arch. mun. Guerres.)

10 décembre (20 Frimaire an II) — Fête de l'ouverture du « Temple de la Raison », à Tours. Un cortège nombreux part de la place de la Nation. Les représentants *Guimberteau* et *Dubignon* marchent en tête, suivis des détachements des divers corps électifs et autorités constituées ; puis la *Société populaire*, etc. L'autel, élevé dans l'église *Saint-Gatien*, est remplacé par une montagne, d'où s'élève une figure ailée tenant une couronne civique

Digitized by Google

et un drapeau tricolore avec ces mots : « La Raison ne connaît de culte que la pratique des vertus. »

Dans le Temple, un obélisque aux grands hommes ; au pied sont les bustes de *Lepelletier*, *Brutus*, *Rousseau*, *Franklin*, *Voltaire* et *Marat*. Discours nombreux. Lecture de divers hymnes par plusieurs citoyens. *Ath. Veau* récite un « hymne aux Grands hommes » sur l'air : « Jeunes amants, cueillez des fleurs. »

« Des vieux saints nous ne voulons plus,
Ces saints ne valent pas les nôtres ;
Marat, Pelletier et Brutus,
Voilà nos vrais apôtres. »

La fête se termine par un repas frugal dans le Temple, suivi de danses et de « Carmagnoles ».

11 décembre (21 Frimaire an II) — Le citoyen *Méry* est chargé par *Guimberteau* de pleins pouvoirs pour supprimer, destituer ou remplacer les autorités constituées dans le district de Tours. *Gervaise* a été mis en état d'arrestation comme suspect.

— Compte rendu du Comité des subsistances, contenant le résumé général du recensement des grains dans le département. Il reste 719.000 quintaux, pour nourrir pendant dix mois 261.720 individus.

La ville de Tours est dans une situation grave ; les boulangers qui l'approvisionnent n'ont, dans les marchés voisins, que l'excédent, après que les particuliers ont fait leurs achats. Le Comité demande au Conseil du Département de l'autoriser à réquisitionner à *Loches*, *Preuilly*, *Chinon*, *Château-Renault* et dans le district de Tours, 2.400 quintaux par décade, pour la ville de Tours. Le Département, approuvant cette proposition, fait défense aux boulangers de Tours d'aller s'approvisionner dans les marchés publics. Tout citoyen qui aura une provision pour un mois sera traité comme « affameur du peuple ». Des visites domiciliaires seront faites tous les mois.

Digitized by Google

12 décembre (22 Frimaire an II) — Le *Comité révolutionnaire* de Tours fait relâcher *Dubault*, curé constitutionnel de la *Riche*, qui a été arrêté comme ayant tenu en chaire des propos contre la Constitution. L'accusation a été reconnue calomnieuse.

— La *Société populaire* de Tours se disculpe d'être contre-révolutionnaire, ainsi que l'ont soutenu des agents envoyés à l'armée des *Côtes de la Rochelle*. Elle rappelle qu'elle a approuvé le 31 mai. Elle se glorifie d'avoir dénoncé *Carra* et *Gardien*.

— La *Société populaire* de Tours dénonce le Comité révolutionnaire d'*Amboise*.

13 décembre (23 Frimaire an II) — Arrivée à Tours d'un détachement de l'Indre. — La commune des *Hermites* demande 50 piques.

— Arrivée du représentant *Levasseur* (de la Sarthe) envoyé par la Convention.

— Le soldat *Bonneau*, qui a été arrêté le 4 décembre au théâtre, est interrogé par la Commission militaire. Il se disculpe de toute intention contre-révolutionnaire. S'il a crié : « A bas le bonnet », c'est uniquement parce que tout le monde doit rester découvert au théâtre. Il n'a pas voulu insulter « l'emblême de la liberté ». (Arch. mun. Spectacles.)

14 décembre (24 Frimaire an II) — Arrêté de *Levasseur* et *Guimberteau* en exécution du décret de la Convention en date du 4 décembre, portant organisation du gouvernement provisoire et révolutionnaire.

— Le *Comité de surveillance révolutionnaire* de Tours sera à l'avenir composé de : *Millet-Loisillon*, *Allain-Dupré*, *Brette*, *Lerat*, *Latremblais*, *Meunier-Badger*, *Blanchette*, *Barrier*, *Sanson*, *Léturgeon* aîné.

15 décembre (25 Frimaire an II) — Les administrations du département, des districts et des communes sont réorganisées par les représentants *Levasseur* et *Guimberteau*.

Digitized by Google

— Le nouveau Conseil municipal de Tours est composé de : *Baignoux*, maire, ancien législateur; *Trichard*, *Huet-Vaudour*, *Bruley*, ancien législateur; *Lamirault*, *Philippe*, *Fournier-Lebrun*, *Blanchard*, *Jacquemin*, *Bruère*, *Fey*, *Gamelain*.

Agent national : *Bassereau*.

— Les notables, les chefs de la garde nationale, les membres du tribunal de police, du bureau des subsistances, etc., etc., sont également remplacés.

— Les nouveaux membres de l'Administration départementale nommés par les représentants sont : *Guimbault*, *Texier-Olivier*, *Le Roux*, *Veau*, *Dominique Clément de Ris*, *Lebarbier*, *Perré*, *Vaulivert*[1].

— Fête civique dans la section de la Poissonnerie pour la plantation d'un arbre de la Liberté. Le *Comité de surveillance* de la section dresse une liste de suspects où se trouvent notamment *Joubert*, avoué; *Demezil*, juge au tribunal du district; *Moreau*, ex-constituant, etc.

[1] Les antécédents des nouveaux administrateurs du Département sont ainsi analysés dans une note manuscrite conservée aux archives municipales de Tours :

Lebarbier, directeur de la régie nationale jusqu'en 1791, administrateur du district d'*Amboise*, administrateur du Directoire du Département depuis 1792.

Texier-Olivier, clerc de procureur à Paris, avocat à Tours, procureur de la commune à *Reignac*, commandant de la garde nationale, membre du bureau de conciliation de Tours, administrateur du Directoire du Département en 1792.

Le Roux, avocat du roi à *Loches*, membre du bureau de conciliation de *Loches*, administrateur du District, administrateur du Département depuis 1792.

Guimbault, directeur des postes à l'île Saint-Domingue jusqu'en juillet 1788, vivant de son revenu.

Vaulivert, notaire à *Nouâtre*, administrateur du District de *Chinon*, administrateur du District du Département.

Perré, artiste dramatique, substitut du procureur de la commune de Tours, administrateur du Département depuis 1792.

Clément de Ris, receveur des décimes, de 1778 à 1783, à *Tréguier* (Côtes-du-Nord), a possédé depuis une charge de maitre d'hôtel dans la maison de la reine de 1786 à 1789. Retiré à 4 lieues de Tours, cultivateur depuis janvier 1791, commandant de la garde nationale, administrateur du Département depuis 1792.

Cette pièce est signée de *Clément de Ris*. (Arch. mun. Assemblées politiques.)

Digitized by Google

16 décembre (26 Frimaire an II) — *Bruley* demande la mise en liberté des anciens officiers municipaux qui sont en prison. *Guimberteau* lui répond de s'adresser au *Comité de surveillance révolutionnaire.*

— Le district de Tours, réorganisé par *Levasseur*, est composé de : *Lannuier*, président; *Chelles*, *Ducreux*, *Guyot* fils, *Voiturier*, *Thibault*, *Nicod*, *Radault*, *Auger-Valin*, membres; *Véron*, agent national.

17 décembre (27 Frimaire an II) — Procès-verbal des opérations de l'officier municipal chargé de « l'enlèvement de l'argenterie et du brûlement des galons et étoffes d'or et d'argent » dans diverses églises. Les débris d'or trouvés dans les cendres sont versés au receveur du district.

18 décembre (28 Frimaire an II) — *Guimberteau* épure la *Société populaire* de Tours et ne conserve « qu'un noyeau épuratoire » pour reconstituer la Société.

— *Ath. Veau*, administrateur du département, est appelé comme député à la Convention en remplacement de *L. Potier*, qui vient de mourir le 14 Décembre.

— *Guimberteau* nomme un *Comité provisoire des subsistances*, en remplacement de celui qui existait dans l'ancienne administration du Département.

21 décembre (1er Nivôse an II) — Le *Comité de surveillance révolutionnaire* de Tours, délibérant sur l'invitation des commissaires du *Comité de salut public* de la Convention, « considérant que les outrages au bonnet de la liberté prouvent l'existence de malveillants à Tours », ordonne qu'une perquisition générale sera faite le 6 Nivôse an II (26 décembre), et que « les émigrés, déportés, brigands, espions, déserteurs, généralement tous ceux trouvés sans passeports, seront traduits dans la maison nationale dite *Les Vernières.* »

— Le directeur du théâtre présente une pétition pour obtenir la réouverture. « Si le District veut bien l'ordonner, il y aura lieu qu'à chaque entr'acte l'officier de

Digitized by Google

police déclare aux spectateurs, que les citoyens portant le bonnet rouge sont les seuls qui peuvent rester couverts. Un transparent illuminé portant cette indication, pourrait-être placé au-dessus de l'orchestre ».

— *Guimberteau* fait observer au *Comité de salut public* de la Convention les articles de la loi du 14 Frimaire (4 décembre), qui enlève aux administrations des Départements la surveillance des subsistances. Si les districts abondants en grains sont livrés à eux-mêmes, les districts qui n'ont point de subsistances éprouveront la disette et seront livrés aux agitations populaires. (Corresp. des rep.)

23 décembre (3 Nivôse an II) — Les Comités de surveillance des sections, invitent les citoyens « à obtempérer volontairement à la réquisition des souliers » pour les armées de la République.

— *Chalmel*, secrétaire du Département, privé de son emploi par *Levasseur*, se justifie de l'accusation de modérantisme. Le Conseil général de la Commune lui donne un certificat de civisme.

24 décembre (4 Nivôse an II) — Lettre de *Ruelle*, député, annonçant la prise de *Toulon*. « Les Anglais ont été frottés. »

— Avis de *Carrier* annonçant que *Charette* a été battu aux *Herbiers*[1].

— Pendant la nuit de Noël, au moment ou tout était prêt pour la messe de minuit, « les sans-culottes tombent inopinément dans les trois ci-devant églises et font un auto-da-fé de toutes les reliques. La foule chante des hymnes patriotiques, danse la carmagnole aux cris de : « Vivent la Raison et la Philosophie[2]. »

25 décembre (5 Nivôse an II) — Lettre de *Francastel* à *Guimberteau*, lui annonçant que l'armée vendéenne, bat-

[1] Bulletins du département d'Indre-et-Loire (affiches).

[2] Correspondance des représentants en mission. Lettre de *Guimberteau* au *Comité de salut public*.

Digitized by Google

tue à *Savenay*, n'existe plus. « Les brigands sont foutus. »

26 décembre (6 Nivôse an II) — Perquisition générale à Tours.

— De nombreux suspects sont arrêtés et détenus « *aux Vernières.* »

— Lettre de *Guimberteau* au *Comité de salut public.* — « L'enthousiasme règne dans les âmes des sans-culottes. Les administrations du département et des communes se sont déchaussées et se déchaussent tous les jours pour nos braves défenseurs. J'ai envoyé, hier, 2.761 paires de souliers. C'est à qui portera des sabots. Personne ne veut plus porter des souliers avant que nos phalanges républicaines n'en soit absolument pourvues. » (Corr. des rep.)

28 décembre (8 Nivôse an II) — *Sanson*, le bourreau, demande à être payé de son traitement que la Convention, par décret au 23 novembre, a porté à 4.000 livres.

— Le Directoire du district de Tours autorise *Montville,* directeur du théâtre, à rouvrir sa salle de spectacle, à charge de remettre au district les pièces qu'il doit faire jouer.

29 décembre (9 Nivôse an II) — Le Conseil municipal invite le District à vendre les meubles des prêtres déportés et à disposer de leurs maisons pour loger les troupes. — Réouverture du théâtre.

30 décembre (10 Nivôse an II) — Fête en l'honneur de la prise de *Toulon.* Lettre de *Guimberteau* au Comité de salut public, à l'occasion de cette solennité. « Les bustes des martyrs de la Liberté étaient nos seules reliques. » La fête s'est terminée par « la brûlure des drapeaux, dont les tyrans coalisés se font précéder ». « Vous vous attendrirez au récit de cette fête des enfants de la Raison. »

31 décembre (11 Nivôse an II) — Le *Comité de subsistances* nommé par *Guimberteau* rend son compte. Il montre le déplorable état du marché de Tours. « Il serait difficile de peindre les scènes cruelles et hideuses qui se

Digitized by Google

passent à l'abord du marché, où des flots de femmes, la plupart enceintes ou âgées, jetant des cris de douleur, pressées en tous sens par la foule et les baïonnettes, sont écrasées contre les barrières, où les soldats fatigués les repoussent avec humeur. » Le Comité propose d'envoyer chaque jour un officier municipal au marché, avec une liste vérifiée par le Conseil général de la commune, contenant les noms des citoyens qui ont besoin de grains pour eux et leurs familles. Cette liste sera affichée deux jours à l'avance, pour que les citoyens puissent se contrôler eux-mêmes.

Le Comité de subsistances, dont les pouvoirs ont été supprimés par le décret de la Convention du 4 décembre, déclare sa tâche terminée. (Bibl. mun. Imprimés.)

H. Faye.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LE POÈTE D'UNE VILLE MORTE

GEORGES RODENBACH

On ne lit plus les poètes aujourd'hui. Notre insouciance leur préfère ces joyeux conteurs d'histoires gaies qui savent par des descriptions un peu lestes aider une digestion difficile ou rompre l'ennui d'une soirée d'hiver. Est-ce injustice de notre part ? On n'oserait l'affirmer. Tous les chanteurs ne méritent pas d'être entendus. Le nombre excessif des rimeurs a fait tort aux vrais poètes. Il y a quelques années, pour peu qu'un jeune homme découvrît en lui d'exceptionnelles tendances à la tristesse, il composait aussitôt un sonnet. Exécuté selon les règles, ce petit poème n'avait souvent d'autre mérite que d'être un adroit pastiche. Les camarades s'extasiaient avec une prodigieuse rapidité devant sa magnifience. Si l'auteur était généreux, ils lui prédisaient une gloire immortelle. Les naïfs acceptaient ces compliments. Ils écrivaient, et bientôt la littérature comptait deux cents pages de plus et le poète cinq cents francs de moins. Les malins, qui seraient un jour notaires ou percepteurs, conservaient leurs rêveries en portefeuille et la société n'y perdait rien. Mais, comme il arrive toujours, l'extrême indigence des uns faisait tort au génie des autres. Le monde confondait les bons et les mauvais poètes. Il en est pourtant qui méritaient plus que de l'estime et qui

Digitized by Google

l'obtinrent. Tel fut Rodenbach. Son originalité, son amour du beau, la noblesse de sa pensée en ont fait un artiste rare. Mais, plus que tout, le souci de la province, le respect de la tradition, le culte des vieilles choses qui s'en vont, toutes ces qualités l'ont classé parmi les apôtres de la décentralisation littéraire. Elles ont marqué son œuvre de la personnalité la plus exquise et c'est une raison pour nous de redire ici quelle en fut la nature, la mesure exacte et la portée décisive.

Georges Rodenbach naquit à Tournay, le 16 juillet 1855. Sa famille était flamande et, pour ne pas démentir les origines de sa race, son père vint se fixer à Bruges, en pleine Flandre. C'est en cette ville que notre poète passa son enfance. Il y coula des années qui, pour lui, furent inoubliables, non loin des canaux couleur d'étain qui promènent leur ennui le long des vieilles maisons d'autrefois. La tristesse d'un paysage toujours gris amusait la tristesse de son âme. Elle en développait la mélancolie et la faisait mystique, rare et douce.

Vers 1864 il vint à Gand, d'où ses parents l'envoyèrent à Paris faire ses études au collège Sainte-Barbe. Il n'y perdit rien de sa « sensitivité ». L'idée de la mort l'obsédait. « Toujours elle fut présente au milieu de notre adolescence. Ah ! ces années où il aurait fallu nous apprendre à aimer la Vie et où on ne s'occupa qu'à nous familiariser avec la Mort [1] ». On sent ici l'écrivain maladif chez qui tout est un prétexte à la rêverie. Les batailles de la vie le laisseront toujours indifférent et l'énergie qui bouillonne chez un Victor Hugo, Rodenbach ne la connaîtra jamais. Toujours flottera sur lui l'affliction d'une ville morte et d'un collège morose où « tout était mortuaire, comme à dessein, même les promenades que les pensionnaires faisaient une après-midi, chaque semaine [2]. »

[1] *Le Rouet des Brumes*, p. 210.
[2] *Op. cit.*, p. 202.

Digitized by Google

A sa sortie de Sainte-Barbe, en 1875, Rodenbach reprit le chemin de la Belgique, emportant avec l'amour de la France le plus bel enthousiasme pour ses grands poètes. Il conquit à Gand ses diplômes de docteur en droit et prit place au barreau de Bruxelles. Il s'y fit aussitôt remarquer parmi les avocats d'assises et déjà ses collègues saluaient en lui un de leurs maîtres. Une affaire le rendit célèbre. Le chef d'un petit cénacle littéraire, *La Jeune Belgique*, qui se trouvait être un neveu de Henri Heine, Max Waller avait été poursuivi par un de ses adversaires pour lui avoir adressé par carte postale un coup de pied quelque peu violent. Max Waller chargea Rodenbach du soin de le défendre et ce fut pour le poète l'occasion de prononcer une des plus spirituelles et des plus élégantes plaidoiries dont le barreau de Bruxelles ait gardé le souvenir.

Mais la poésie fut plus forte que l'éloquence. Elle vainquit les dernières résistances de l'avocat, qui vint se fixer définitivement à Paris. On l'en blâma. Il laissa passer la critique et l'on fut bientôt obligé de reconnaître qu'il avait eu raison. Son choix n'était dicté que par une connaissance exacte de ses goûts et de ses aptitudes. Les profanations des édilités modernes le blessaient au vif, cependant que son sens aiguisé du beau souffrait au contact des mesquineries de certains milieux provinciaux. Il avait pressenti que le souvenir est souvent préférable à l'impression directe. La vision de Bruges l'avait trop profondément pénétré pour qu'il pût l'oublier, même à Paris. Ne l'ayant plus, il y pensait toujours. Les spectacles de son enfance chantaient en son âme avec la douceur plaintive du vent dans les grands arbres. Comme l'a dit Jules Lemaître, il fut l'envoûté de Bruges. Il l'a célébrée avec une touchante piété, en lui consacrant tous les instants de son rêve.

C'est qu'en effet Bruges est une de ces villes du monde dont on subit le charme impérieux une fois qu'on en a respiré l'atmosphère. Elle possède avec Venise ce sortilège de

Digitized by Google

faire beaucoup rêver. Comme la poétique cité des Doges, elle a cette rare puissance que, sur ses canaux, les vieilles murailles verdies atteignent, par l'effet du temps, ces grâces des choses qui meurent en délicieuses teintes d'arrière-saison. L'antique capitale des ducs de Bourgogne n'est plus, à vrai dire, le centre commercial qu'elle fut au moyen âge, mais, si les hommes d'État regrettent la prospérité des jours passés, les artistes ne pourraient que déplorer, à leur tour, la disparition de la ville actuelle, telle que l'ont faite plusieurs siècles de mort. Quelque chose de troublant se dégage de ses rues désertes, de ses vieilles maisons à pignons dentelés, de ses canaux dormant au long des quais paisibles où des rangées de peupliers mettent un recueillement de songerie très douce. Ce ne sont qu'antiques hôtels seigneuriaux, couvents et béguinages. Le ciel est toujours pâle et, dans le brouillard qui couvre la ville, la voix des carillons lance ses notes grêles. Tout cela fait quelque chose de très particulier, d'absolument provincial, qui trouble singulièrement.

Lorsqu'on a vécu dans un pareil milieu, c'est pour en garder une empreinte ineffaçable. Quand on a, par avance, une âme inquiète, la hantise de Bruges devient mortelle. Une pareille cité devait éveiller l'imagination d'un poète, puis l'assoupir dans son décor suranné. Elle aiguisa la pensée de Rodenbach et la domina. C'est qu'entre elles il n'y avait aucun désaccord et qu'en chantant Bruges, Rodenbach exprimait aussi toute son âme avec ses goûts, ses désirs et ses regrets. Par delà le drame de *Bruges la Morte* il voulut montrer la lutte du passé contre la modernité. Son roman, le *Carillonneur*, n'a pas d'autre but. Joris Borluut est un artiste passionnément épris des choses de sa patrie. Il l'aime surtout pour ses traditions, pour son merveilleux caractère archaïque. Les idées modernes ne sont pas de son goût, parce qu'elles vont s'opposer, il le devine, à la conservation de ce qui faisait la beauté de

Digitized by Google

Bruges. Les idées modernes, quand elles s'attaquent aux reliques du passé, sont une profanation sacrilège. Mais les politiciens se soucient fort peu des traditions. Ils veulent faire de la ville natale du carillonneur un port de mer, espérant ainsi redonner à Bruges la splendeur du moyen âge. Ils vont donc détruire l'œuvre lente des siècles, en défaire toute l'harmonie. Mais ils n'ont pas vu Joris qui s'est levé pour protester et défendre sa vieille cité. Un instant, sa lutte héroïque les arrête. Mais ils sont les plus forts. Un malheureux amour a perdu Borluut. La blonde Godelieve, qu'il chérissait comme l'incarnation même de la Flandre, a voulu briser l'honneur de la femme du sonneur. Celle-ci ne le souffrira pas. Elle chasse Godelieve et la foule s'unit à sa haine pour voter l'établissement du port de mer. Affolé, Joris va se pendre dans la cloche de son carillon. Encore une fois, le présent a détruit le passé. La vie ne s'est pas arrêtée.

Telles sont les œuvres en prose éminemment personnelles où Rodenbach a su faire revivre toute la race flamande avec son positivisme bourgeois, sa sensualité tragique et son mysticisme chrétien. Mais c'est avant tout dans le recueil de poèmes intitulé le *Règne du Silence* qu'il faut puiser la vraie pensée de Rodenbach, en même temps que l'analyse la plus sûre de Bruges la Morte. C'en est le plus exquis mémorial et je dirais même l'œuvre maîtresse du poète. N'y cherchez point la notation patiente d'un réaliste. L'auteur n'a pas voulu faire de photographie. « Nullement descriptive, dit M. Anatole France, la poésie de Rodenbach ne peint ni les mœurs ni les paysages. Notre poète n'est en aucune manière un Brizeux flamand. Ce ne sont pas les choses, c'est l'âme des choses qui l'occupe et l'émeut. Ce qu'il peint c'est seulement ce qu'on ne voit pas, et il vaut mieux dire tout de suite que cette poésie qui reste toujours dans une certaine brume n'est pas faite pour plaire également à tous les esprits. Il faut, pour la

Digitized by Google

goûter, avoir soi-même beaucoup rêvé. » C'est que Rodenbach fait vivre les choses. Il leur fait exprimer les pensées les plus secrètes et parvient à dégager ce qu'elles ont de mystérieux. Il leur prête une âme et c'est son âme. Tout, dans la nature, s'identifie à ses sentiments.

Il a donné une vie aux canaux de Bruges. Il a aimé les crépuscules, mais non point les crépuscules des pays du Midi où le soleil disparaît en une gloire de pourpre et laisse après lui ces jolies nuances vertes et roses qui vont se dégradant insensiblement. Ces couchers de soleil, Rodenbach les eût trouvés trop riches. Son âme s'en fût mal accommodée. Il leur préférait ces heures d'agonie des pays du Nord où le brouillard opalise les couleurs un peu vives. Ces teintes indécises lui faisaient une atmosphère ouatée, propre au développement des pensées subtiles.

Il sut exprimer le clair-obscur des chapelles et des églises gothiques à l'heure indécise où les dernières pâleurs du jour meurent aux mailles des vitraux. Avec un sens affiné, il sut dire le trouble et l'exaltation qui pénètre le cœur quand tout est noyé d'ombre et que, seule au fond du sanctuaire, tremble une petite veilleuse.

Il a chanté le calme des couvents qui donnent à Bruges une physionomie si originale et, comme le disait Gaston Deschamps[1], il a su « inventer une musique en sourdine « qui se prête aux contours fuyants et à la pâleur des « silhouettes entrevues dans les béguinages ou rencontrées « parmi les ormes dont le feuillage abrite, parmi les « brouillards de la vieille ville, le sommeil du « lac « d'amour » où glisse la blancheur des cygnes. »

Il aima la tristesse des dimanches en province.

> Or toujours le dimanche est comme aux jours d'enfance :
> Un étang sans limite, où l'on voit dépérir
> Des nuages parmi des moires de silence.

[1] G. Deschamps, *La Vie et les Livres*, 2e série.

Digitized by Google

Dimanche : une tristesse, un émoi sans raison...
Impression d'un blanc bouquet mélancolique
Qui meurt ; impression tristement angélique
D'une petite sœur malade en la maison...

Il faut avoir entendu tomber comme des gouttes d'eau le tintement des cloches sur le calme immense d'une ville au repos pour comprendre ces vers du poète :

Le dimanche est le jour où l'on pense à la mort !
Car, parmi le repos de la ville qui dort,
Les cloches vibrent mieux, ébruitant leurs reproches
Et leur conseil de se résigner à mourir.

En se promenant dans les vieux quartiers déserts, le poète songe aux vieilles cloches qui se désolent d'être seules en leur beffroi et n'ont plus que les accès de toux de souffrantes aïeules. Et c'est encore parce qu'elles ne sonnent plus qu'il les aime. L'amour du silence demeure en effet l'état le plus carastéristique de son âme. N'est-ce pas aussi l'élément dans lequel se forment le plus de pensées ? C'est lui qui permet aux grandes idées d'éclore. Il est le conseiller des résolutions sages, des décisions fortes. Il facilite aux hommes la pleine conscience de leurs devoirs. Le tumulte n'a jamais rien produit qui durât. C'est quand les bruits du dehors n'entrent plus en nous que la vérité s'illumine peu à peu et se découvre enfin dans toute sa splendeur. Mais il est une autre façon pour le silence d'agir sur nous. Habituez votre oreille au calme d'une chambre noire où ne vibre pas un bourdonnement. Elle aura bientôt perçu certains sons. Exercez votre œil. Il parviendra sans peine à distinguer des couleurs, ou tout au moins des nuances, dans l'obscurité. A celui qui possède des organes facilement excitables, le paysage le plus morne, la solitude la plus triste peuvent éveiller des sensations exquises, un peu obscures. Ce fut le mérite de Rodenbach d'avoir su chanter le silence en des vers légèrement précieux, mais comme ouatés de duvet de

Digitized by Google

cygne. Il lui est arrivé cette aventure, qu'à force de vivre loin du monde, en communion constante avec les objets inanimés, il leur a découvert une âme à laquelle il s'est associé. Le moindre objet l'attriste ou le réjouit. Il y découvre le merveilleux reflet d'une vie intérieure. Il pleure l'agonie d'un bouquet qui s'effeuille au souffle de la brise entrant par une fenêtre ouverte. Et ce spectacle des fleurs pâles mourant dans un vase de verre et répandant leurs corolles sur les tapis assombris par la douceur du crépuscule, ce spectacle lui suggère aussitôt l'image des phtisiques qui se traînent dans une salle d'hôpital, perdent leurs forces en brusques accès de toux et meurent doucement, sans bruit, comme on s'endort. Et c'est là tout l'art de Rodenbach. Avec notre poète, les objets deviennent humains. Ils vivent de la vie de l'artiste qui leur a donné le meilleur de lui-même, parce qu'il était né symboliste et qu'entre toutes choses son oreille exercée de musicien entendait résonner des milliers de fils d'or.

On ne s'étonnera pas si ses plus ardentes sympathies d'écrivain furent pour les nouveaux chefs d'école. Ce n'est point ici le lieu d'apprécier la valeur esthétique du « symbolisme ». Les excès dans lesquels ses partisans maladroits l'ont fait tomber nous empêchent encore aujourd'hui de le juger équitablement. Il fut trop souvent le synonyme de l'incompréhension et l'expression de la « déliquescence » la plus folle. Mais il eut au moins le secret de restituer au vers un peu du mystère que les Parnassiens lui avaient dérobé. Les « divagations » d'un Mallarmé, d'un René Ghil ou d'un Tristan Corbière ne rabaissent en rien l'importance doctrinale de la tentative poétique qu'ils entendaient inaugurer. Comme l'écrivait Jean Moréas en un manifeste demeuré célèbre[1], « la poésie « symboliste cherche à vêtir l'idée d'une forme sensible

[1] V. le *Figaro* du 18 septembre 1886.

Digitized by Google

« qui, néanmoins, ne serait pas son but à elle-même, mais « tout en servant à exprimer l'idée demeurerait sujet. » Elle veut, pour tout dire, dégager de la nature une âme qui ressemble à notre âme et nous en donne l'illusion. L'idée pure doit apparaître derrière un objet matériel comme une inscription lapidaire derrière une branche de lierre. Au dire même de Stéphane Mallarmé, faire du « symbolisme » c'est « évoquer petit à petit un objet pour montrer un état d'âme, ou, inversement, choisir un objet et en dégager un état d'âme par une série de déchiffrements...[1] »

Pareillement, la poésie de Rodenbach n'est qu'une suite d'images très douces, associées entre elles d'une façon parfois inattendue. On préférerait plus d'abandon, plus de laisser-aller, et c'est après un long commerce avec l'auteur du *Silence* qu'on sent le besoin de revenir au naturel d'un Alfred de Musset. Quoi qu'on dise, en effet, Rodenbach fut trop ami des raffinements du style pour n'avoir pas été quelquefois gêné dans l'expression sincère de ses sentiments. « Il choisissait dans la vie, dit M. Camile « Mauclair[2], avec la sagacité d'un joaillier, des points de « vue très rares, des analogies dont les rapports ne fussent « jamais apparus à la généralité des hommes, et il compo- « sait ainsi un langage exceptionnel, une suite d'images « qui était pour lui la poésie, l'expression individuelle « d'une âme non conforme au public, une poésie de cou- « leur et de métaphysique, beaucoup plutôt que de sono- « rité. » C'est par là qu'il déroute tous ceux qui sortent effarés du concert prodigieux de Victor Hugo. Il était trop Flamand pour ne pas aimer les complications voilées du mysticisme. Mais il était aussi d'une race bourgeoise qui sait cacher les pensées tragiques sous les dehors d'une vie

[1] St. Mallarmé, *Enquête sur l'Évolution littéraire*, 1891.
[2] C. Mauclair, *L'Art en Silence*, 1 volume.

Digitized by Google

bien ordonnée. C'est dire qu'il savait accommoder en ses vers la minutie d'un peintre réaliste à la songerie d'un rêveur attendri. Le *Règne du Silence* n'est qu'une série d'analogies s'expliquant par cette perpétuelle dualité. Pour Rodenbach les vitres froides des vieilles maisons ressemblent à des yeux où riaient autrefois, « avant les durs hivers, la jeunesse et l'amour.

> Mais, depuis lors, ces yeux des pensives demeures
> Dans leurs vitres d'eau frêle ont senti dépérir
> Tant de visages frais, tant de guirlandes d'heures
> Qu'ils en ont maintenant la froideur de la mort! »

Et le poète poursuit sa comparaison. Ses yeux ne sont que « les vitres condamnées d'une maison en deuil du départ des années ». Sa tristesse redouble à la pensée que « ces yeux sans envie...

> ... Ne se tournent plus du côté de la vie,
> Mais sont orientés du côté du tombeau... »

Ailleurs, il trouve une ressemblance entre l'Eau et les sœurs de charité.

> L'Eau, pour qui souffre, est une sœur de charité
> Que n'a pu satisfaire aucune joie humaine
> Et qui se cache, douce et le sourire amène,
> Sous une guimpe et sous un froc d'obscurité;
> Son amour du repos, son dégoût de la vie
> Sont si contagieux que plus d'un l'a suivie
> Dans la chapelle d'ombre, au fond pieux des eaux,
> Où, tranquille, elle chante au pied des longs roseaux
> Dont l'orgue aux verts tuyaux l'accompagne en sourdine.

Elle attire à elle les cœurs découragés, les ensevelit et les veille en allumant pour eux, le soir, « un grand catafalque d'étoiles ».

A tant de préciosité, qui ne sourirait? D'un penchant naturel aux vrais poètes, Rodenbach a fait une manie littéraire de décadent. J'entends bien que cette rhétorique dont il ne fut pas exempt n'était peut-être chez lui que « l'exact

Digitized by Google

prolongement de son hérédité ». A l'historien de *Bruges la Morte* elle a permis d'exprimer les nuances les plus délicates, les plus subtiles; mais aussi ce besoin constant de prêter une vie aux choses ne lui a-t-il pas valu de tomber souvent dans l'afféterie? Qui ne serait tenté de sourire en le voyant aligner « à la gloire des lanternes, sept poèmes improbables et charmants, pleins de rapprochements ignorés, d'analogies qu'on ne soupçonnait guère »? Il y avait assurément dans cette facilité à trouver des comparaisons inattendues la preuve d'une remarquable virtuosité et, certes, il découvrait des « figures neuves » lorsqu'il « animait les fumignons, les muait en des êtres sensibles dont il racontait ensuite, très doucement, les plaintes[1] »; mais, comme le dit excellemment Jules Lemaître, « il lui arrive de prêter tout de même un peu trop d'humanité à ce qui n'en a que par métaphore et, vraiment, de trop entendre avec ses yeux, de trop voir avec ses oreilles et de glisser à un terrible gongorisme sensitif ».

A cet égard, l'ouvrage intitulé le *Voyage dans les yeux* demeure éminemment significatif. C'est peut-être à cause de lui que Rodenbach a passé pour un rhéteur. Il ne lui suffisait plus, en effet, de donner une âme aux décors d'une ville triste; il voulut voir dans l'infini de deux yeux tous les paysages de la terre. Son esprit aimait à s'y aventurer, sans savoir en quel golfe atterrir. Il est des yeux, dit-il, sur lesquels l'âme part, dérive et va toucher des récifs ou sombrer dans des brouillards. Les yeux sont comme des pièges azurés cachant mille embûches.

L'âme s'y désempare en de muets combats
Et bientôt se mutile abandonnant ses voiles,
Vidant ses filets noirs et sa pêche d'étoiles !
Sacrifiant ses mâts pour se sauver un peu,
Jetant cargaison, or, tout, dans l'abîme bleu.

[1] J. K. Huysmans, *De Tout*, p. 215.

Digitized by Google

Et le poète termine ainsi :

Ah ! ce leurre d'aller voyager dans les yeux !

Il était temps qu'après ces raffinements Rodenbach nous donnât une œuvre plus simple. Tous ces jeux savants fatiguent. Il le savait et, dans son dernier poème, *le Miroir du Ciel natal*, il se montra moins subtil et ne craignit pas de nous laisser de belles pages, claires et bien françaises. Rejetant tout ce qu'il y avait en lui d'étroitement flamand, il consomme l'alliance littéraire de la Belgique à la France. C'est bien encore à Bruges que revient sa pensée, mais le sensualisme maladif de sa ville aimée l'a peu à peu quittée. Son âme s'est épurée, débarrassée de ce qui pouvait paraître en elle un trop fidèle écho de l'âme de Baudelaire. Elle traduit sincèrement toutes ses tristesses, ses remords et ses désillusions. A certains moments, on croirait entendre pleurer Verlaine. Comme l'auteur de *Sagesse*, Rodenbach jette un regard sur son œuvre et supplie Dieu d'avoir pitié de lui :

Seigneur ! en un jour grave, il m'en souvient, Seigneur !
Seigneur, j'ai fait le vœu d'une œuvre en votre honneur.

C'est donc pour vous qu'ici brûlent d'abord des lampes
Qui disent votre gloire et sont mes dithyrambes.

Toutes ces chastes premières communiantes
Vêtent mes rêves blancs de leurs robes qui chantent.

C'est pour prix de vos biens et pour m'en rendre digne
Que j'ai fait jusqu'à vous pèleriner mes cygnes...

Seigneur ! en ma faveur, souvenez-vous Seigneur !
Seigneur, de l'humble effort d'une œuvre en votre honneur.

En trouvant ces accents sincères, Rodenbach pressentait la mort. Il la voyait venir, et lui, qui n'avait jamais perdu la foi des béguines du « Lac d'Amour », il ne la redoutait point. Elle avait pesé sur sa vie tout entière et l'on eût dit qu'elle se fût enfermée dans son corps fragile. Il semblait en porter l'accablement sous son beau front, dans ses yeux

Digitized by Google

calmes, « d'une clarté pâle, d'un bleu glauque ». « Une lenteur froide et précieuse, la parole douce, en mi-teinte, le geste rare », tout révélait en lui la présence de cette mystérieuse hôtesse. Un jour vint qu'elle fut victorieuse. Le 25 décembre 1898, Georges Rodenbach mourait subitement, laissant dans le désespoir sa jeune femme et son jeune fils.

On l'a jugé bien diversement. Pour beaucoup ce ne fut qu'un brillant causeur, l'un de ces chroniqueurs élégants que l'on aime à retrouver à la première page des journaux. Certes, il y avait en lui quelque chose d'un mondain, par la façon subtile dont il s'essayait aux besognes les plus diverses. On n'a pas oublié son remarquable volume d'études littéraires, « *l'Élite* ». L'une de ses pièces, *le Voile*, eut à la Comédie-Française un joli succès, le soir même où triomphaient les *Romanesques* d'Edmond Rostand. Mais ce n'est pas, il nous semble, par ces heureuses tentatives que la postérité jugera le poète de *Bruges la Morte*. Elle verra plutôt en lui le penseur subtil qui sut chanter en des vers merveilleusement doux les sentiments les plus fins que pût éveiller le souvenir d'une ville morte. Il occupera parmi les poètes d'aujourd'hui une place exceptionnelle, je ne dis pas la plus haute, mais qui ne sera pas cependant la dernière. Comme l'écrivait Émile Verhaeren[1], il « se classe parmi les poètes du rêve, parmi les raffinés de la phrase, parmi les évocateurs, spécieux parfois, rares toujours, dans le voisinage de ces deux amis et maîtres, qui l'aimèrent autant qu'il les aima : Edmond de Goncourt et Stéphane Mallarmé. Il est de ceux qui suggèrent à l'encontre de ceux qui constatent; il est de ceux qui se renferment à l'encontre de ceux qui se déploient. » On lui reprochera peut-être d'avoir toujours cherché les mêmes sujets, d'avoir aimé les mêmes rythmes, de s'être complu dans les excès du vers libre.

[1] E. Verhaeren, *La Revue Encyclopédique*, n° du 28 janvier 1899.

Digitized by Google

Mais qu'importent les classifications? En un temps où la poésie semble morte, où l'originalité se fait rare, Rodenbach fut un poète et un poète d'une rare originalité, une de ces âmes tendres qui s'en vont chantant leurs rêves au milieu des foules indifférentes et railleuses. Il était de la même famille que ces cygnes dont il a parlé dans l'un de ses jolis contes. Les beaux oiseaux royaux suivaient la Muse par les villes tumultueuses, brisant leurs ailes aux petits pavés des rues. La Muse les poussait devant elle. Elle allait comme une mendiante. Elle était pauvre, nul ne soupçonnait sa royauté. Dans une rue déserte, un jeune homme l'aborda. Il lui dit :

— Vous êtes belle. Je voudrais vous aimer.

— M'aimer? Moi qui suis si pauvre... J'ai déjà assez de peine avec mes cygnes...

— Je les aimerai aussi...

— Mais qui êtes-vous donc?

— Un poète!

Et l'adolescent la suivit « jusque dans une haute maison noire ». Et c'est alors qu'il connut le mystère de son art. Les voiles blancs de la Muse « s'élargirent en une nappe blanche, de plus en plus fluide... Ils déferlèrent, devinrent de petits flots caressants et dociles ». Et les cygnes « se mirent à voguer avec des frissons pathétiques qui remplirent le silence d'une musique d'argent ». C'est ainsi que, par l'amour d'un poète « assez désintéressé pour que le prodige se renouvelle », les cygnes ne meurent pas, « leur race dure et la poésie est immortelle! »

Th. Cotelle.

Digitized by Google

SIÈGE
DU
FORT SAINT-MARTIN
et Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER
(suite)

CHAPITRE XI

Préparatifs pour la levée du siège, organisés par le Roi et son Ministre

Les plans du roi et les préparatifs de l'expédition étant connus, nous allons raconter en détail les combats que livra l'armée royale pour secourir les assiégés et abaisser, grâce au souverain juge, l'orgueil de notre ennemi; combats qui firent lever le siège aux Anglais, réduisirent leur audace, couvrirent de honte leur perfidie, la firent expier dans le sang de ses auteurs, terminèrent cette guerre odieuse par une éclatante victoire, infligèrent la plus grande défaite aux Anglais qui se soit vue depuis nombre d'années, si l'on considère l'inégalité des forces, le nombre des tués, l'avantage des lieux, des circonstances, etc.

20 octobre. — Selon l'ordre donné la veille par le roi, 120 hommes du régiment de Beaumont abordent au fort La Prée, après une heureuse traversée.

25 octobre. — 550 hommes du régiment de du Plessis-Praslin entrent sans encombre dans le même fort, quoiqu'ayant été retardés par l'état de la mer, les vents contraires et l'insuffisance de bateaux pour passer en une seule fois un tel effectif.

Les troupes passent donc sans encombre; celles qui arrivent les premières préparent abris et retranchements

Digitized by Google

aux suivantes, afin que toutes soient bien disposées pour le combat imminent.

Vers le soir du même jour, de Saint-Preuil atteint le continent; il annonce au roi, selon l'ordre reçu, l'extrémité à laquelle est réduit le fort et presse sa majesté d'accéder aux désirs de Toiras en faisant opérer une descente de troupes dans l'ile : « Le fort n'a plus, dit-il, de vivres que pour vingt jours, si l'on ne vient pas à son secours avant cette date, il sera forcément contraint de capituler. »

Louis XIII est stupéfait de ces nouvelles, ainsi que ses ministres, la cour, l'armée, etc. La consternation remplace la confiance qui régnait grâce à des courriers dignes de foi, venus récemment du fort Saint-Martin, qui avaient assuré que le fort était ravitaillé pour plus de deux mois et demi, ce qui paraissait d'autant moins surprenant que, depuis une quinzaine, 29 barques chargées de vivres étaient entrées dans le fort, la plupart de 15 ou 20 tonneaux, plus une de 50 tonneaux. Cette nouvelle fait néanmoins presser l'expédition de vivres et d'armes déjà commencée par le roi.

De Saint-Preuil trouve ces préparatifs très avancés; il reçoit l'ordre de retourner de suite au fort Saint-Martin avec mission d'avertir Toiras de l'approche du secours qu'il attend et de tout préparer pour recevoir ces troupes prêtes pour un prochain combat.

Le roi donne aussitôt des ordres pour l'embarquement de plusieurs convois au port du plomb. Le premier est composé de 800 gardes royales, sous les ordres de leur maître de camp (colonel) le Sire de Canaples; 400 hommes, reste du régiment de Beaumont, 30 gendarmes du roi et quelques barques primitivement retardées par la tempête. Aussitôt leur passage effectué dans l'île, les barques ont ordre de regagner le port du plomb où elles sont de retour le 30 octobre pour prendre le deuxième convoi.

Ce deuxième convoi est composé de mousquetaires du

Digitized by Google

roi, de gentilshommes volontaires et 50 chevau-légers de la garde, sous les ordres du maréchal de Schomberg.

Le roi commande en même temps au maréchal de Marillac de gagner l'ile d'Oleron pour prendre le commandement des troupes que le cardinal y a fait préparer, c'est-à-dire le régiment de Navarre, le reste du régiment de du Plessis-Praslin, le régiment de la Meilleraye, 50 gendarmes de la compagnie de la reine-mère, la compagnie de chevau-légers de Bussy-Lamet et des vivres.

Ce même jour, le Cardinal prend congé du roi pour se rendre à Brouage.

28 octobre. — Il quitte cette ville pour se rendre à l'ile d'Oleron, afin de réquisitionner des barques et assister à l'embarquement des troupes et des vivres. Il est impossible de dire quelle est, du commencement à la fin, sa sollicitude extraordinaire. Sa Majesté trouve dans ce grand ministre une fidélité sans bornes, une promptitude et une activité telles que tout lui réussit à souhait. Il fait par un très mauvais temps cette pénible traversée, mais l'ardeur et l'amour qu'il porte au service du roi lui font vaincre toutes les difficultés et élèvent son âme à la hauteur des préoccupations les plus graves de cette guerre.

Sa Majesté, dans son désir de conserver l'ile de Ré, de faire lever le siège de Saint-Martin, consulte fréquemment la boussole et la direction du vent. Il s'est fait faire une carte de tous les ports de l'ile, avec indication des vents favorables pour y aborder, afin de connaître le moment propice pour l'embarquement. Souvent la nuit, ne pouvant dormir, au milieu de telles préoccupations, il se lève pour voir l'état du ciel. Il se met à une fenêtre donnant sur un toit où est une girouette et, à la lueur d'un flambeau, cherche la direction du vent. Sa sollicitude pour le salut des siens et la délivrance du fort font l'objet de tous ses efforts, de toutes ses aspirations.

Digitized by Google

En voyant les soucis de ce roi, qui donc oserait refuser de l'aider à écarter ainsi le péril menaçant.

Il envoie l'ordre de faire embarquer aux Sables-d'Olonne 600 hommes des régiments de Vaubecourt et de Riberac, le régiment de Du Fresne d'Urbellière, 50 gendarmes de la Compagnie de Mgr le duc d'Orléans sous les ordres du sire de La Ferté, la Compagnie des chevau-légers du sire de La Borde et de les faire passer dans l'Ile au premier vent favorable.

Il ordonne aussi à l'évêque de Nîmes de joindre ses efforts à ceux de l'abbé de Marsillac, pour préparer ce convoi, et au capitaine La Richardière, excellent marin, de mettre en état une flottille de 52 navires pour le faire passer.

Tout est prêt selon l'ordre du roi, tout est payé par le Cardinal, sur l'ordre du roi; la flotte n'attend plus qu'un vent favorable.

Ces troupes, choisies par le roi, sont capables de combattre un contre deux avec succès. Les mousquetaires, dont le roi a éprouvé la valeur et dont 32 sont armés de hallebardes, sont capables d'entamer n'importe quel bataillon.

Mais, ô roi, que seraient tous tes desseins, que serait toute ton armée sans le secours de Dieu?

Le roi commence par implorer le secours céleste, ordonne aux combattants d'une guerre si juste de joindre la piété à l'énergie. Il fait particulièrement confesser et communier ses mousquetaires qui, munis de cette armure céleste, s'embarquent enthousiasmés par ces royales paroles : « *Allez, mes amis, heureux compagnons de ma fortune et ne doutez pas de la victoire!* »

Qui douterait de la victoire en voyant la justice et la piété d'un si grand roi, le choix heureux d'un tel général, la valeur des chefs et des soldats? Le roi, comme chef de l'armée, voulait passer dans l'Ile; mais il abandonne son dessein, vaincu par les prières et les larmes de ses mi-

Digitized by Google

nistres et de ses généraux effrayés du péril qu'il courrait ainsi. Plus grand que César et Antigone, il eût préféré confier aux flots sa personne que la fortune de ses armes.

Une généreuse noblesse vient prendre congé de Sa Majesté et recevoir la permission de partir; les visages sont si rayonnants que l'on peut dire qu'il n'y a que les Français capables de combattre pour leur roi ou pour l'honneur, avec tant d'enthousiasme; de voler généreusement à la mort avec une telle fermeté d'âme et une telle joie que l'on ne sait reconnaître dans le combat lequel a le plus d'entrain du vainqueur ou du vaincu.

L'île de Ré semble une arène Olympique plutôt que le théâtre d'une nouvelle bataille de Salamine, un cirque romain, plutôt qu'un champ de bataille; les Français semblent aller au spectacle plutôt qu'au péril.

Pas un soldat qui ne demande de partager le sort de ces combattants et le droit de voler au même danger.

L'un de ceux qui n'ont pas eu la permission de passer dans l'île de Ré ose demander : « Pourquoi donc, Sire, n'y a-t-il pas place pour moi au péril; pourquoi cette défense de m'embarquer? » A quoi, le roi, pour calmer l'ardeur de ce vaillant soldat, répond : « Si tout le monde va dans l'île, je resterai donc seul ici pour la garde du camp? »

Quand tous les ordres sont donnés verbalement, le roi distribue aux officiers supérieurs les plans de combat tracés de sa propre main, adaptés aux lieux et aux positions des ennemis. Il connaît si bien la topographie de l'île de Ré que ses plans de combat sont préparés pour faire face à toute éventualité.

29 octobre. — Marillac arrive à l'île d'Oleron, où le Cardinal, avec une diligence incroyable, a fait tant et si bien que, tandis qu'à son arrivée il n'y avait même pas à Brouage et à Oleron 3 barques prêtes à partir, à cette heure, sont prêts à partir, le régiment de Navarre, le reste de celui de du Plessis-Praslin, celui de La Meilleraye, 600 hommes des

Digitized by Google

régiments de Piémont et de Rambure, 80 hommes de la Compagnie de la Reine-Mère, 50 chevau-légers du roi, 50 chevau-légers de la compagnie de Bussy-Lamet et 60 gentilshommes volontaires avec des vivres, sous les ordres de Marillac.

Le départ devait avoir lieu dans la nuit du 1er novembre, fête de la Toussaint, le vent étant favorable, mais l'incident suivant retarda le départ. Le maréchal de Schomberg, qui devait embarquer au Plomb (comme nous l'avons déjà dit), pour passer à l'île de Ré, apprenant que le passage y était impossible à cause des vents de S.-O., qu'au contraire il était possible d'Oleron, en rend compte au roi qui l'approuve.

Schomberg se rend aussitôt à Marennes, ville située entre Brouage et Oleron, avec les mousquetaires du roi, les gentilshommes, etc.; là, il écrit au Cardinal de lui envoyer des barques pour passer à Oleron avec ses troupes.

Surpris par cette nouvelle imprévue, le Cardinal, dont les ordres d'embarquement sont sur le point d'être exécutés par Marillac, craint que l'arrivée d'une si grande quantité de combattants n'empêche l'exécution de son dessein, mais, grâce à son génie et à sa promptitude habituelle, il réussit à se procurer des barques pour ce passage.

31 octobre. — A son arrivée à l'île d'Oleron avec ses troupes, Schomberg, voyant la flottille de 80 barques, sous les ordres de Marillac, déjà à la voile, lui donne ordre de l'attendre. Marillac obéit à son général, anxieux toutefois de voir tourner les vents alors favorables ou un calme plat se montrer si le départ est retardé. En effet, la flottille est à peine remise à la voile au complet qu'un vent contraire souffle subitement avec violence et disperse les barques. Celles-ci, pendant six jours et six nuits, tantôt louvoyant, tantôt jetant l'ancre, courent de grands périls; elles sont forcées de relâcher à Oleron, à Brouage, en Charente, à l'île d'Aix.

Digitized by Google

Pendant ce temps, le roi envoie des mulets chercher 100.000 pains et quantité de fourrage commandés à Marans. Il ne cesse de veiller aux préparatifs d'embarquement des troupes restées au Plomb sous les ordres du duc d'Orléans son frère. Le maréchal de Bassompierre, maréchal de France à l'armée de La Rochelle, reçoit ordre du roi de les rassembler et de les embarquer. M. du Hallier, (maréchal de camp devant La Rochelle), reçoit ordre de seconder Bassompierre, ce qui a lieu aussi rapidement qu'heureusement.

BIBLIOGRAPHIE. — *La descente du régiment des gardes du roy et celuy du sieur de Beaumont en l'Isle de Ré.* Paris, J. Martin, 1627, 15 p., pet. in-8°, rare.

— *Lettre du sieur de La Miltière au jeune de Monbrun* trouvée parmy ses papiers le jour qu'il a été mis à la Bastille. 1627, pet. in-8°, 12 p. rare.

— *Prosopopée de l'isle de Ré au duc de Bouquinquan*, etc. Paris, Jean Bessin, rue de Reims, 1627, pet. in-8°, 14 p., pièce rare, anonyme.

— *La Générale et fidèle relation de tout ce qui s'est passé en l'isle de Ré*, envoyée par le roy à la reyne sa mère par le commandant de sa majesté (par le duc d'Angoulême), Paris, Toussaint du Bray, rue Saint-Jacques aux Epics-Meurs, pet. in-8°, 24 p., rare, anonyme.

— *Seconde relation de ce qui s'est passé en l'armée du roy et isle de Ré* depuis le dimanche vingt-quatrièsme octobre, jusques au trentiesme dudit mois, Paris, Jean Martin, au bourg du Mont Saint-Michel, près de château Saint-Ange, 1627.

— *Le vray journal de tout ce qui s'est passé dans l'isle de Ré* depuis la descente des Anglais jusques à leur rembarquement, pet. in-8° de 138 p., rare, anonyme.

— *Régiment de Champagne* (Histoire du), par Roux de Rochelle, Paris, Didot, 1839, in-8° br., rare.

— *Le Régiment de Champagne*, par Nicolas Gontard, Troyes, 1868, in-8° br.

— *La retraite générale de l'armée anglaise* avec les submissions du Duc de Bauquingan faites à Sa Majesté et la délivrance des prisonniers de part et d'autre. A Paris, chez Jean Brunet, sur le Pont au Change, dans la court de S. Leufroy, 1627, pet. in-8°, 14 p., pièce rare, anonyme.

— *La deffaicte des Anglais chassés de l'isle de Ré.* Jouxte la copie de Tolose, 1628. Pièce pet. in-8°, rare, anonyme.

— *Histoire générale des exploicts de guerre faits aux sièges de La Rochelle et de l'isle de Ré.* Contenant la fuitte des Anglois et la division des habitants de La Rochelle. Avec les noms et surnoms des seigneurs, gentilshommes et capitaines qui sont entrés dans ladite isle avec leurs régimens. Paris, Barbote, 1628, 16 pages in-8°, rare, anonyme.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

Combats au fort La Prée, à l'Abbaye et à La Flotte

Grâce aux vents favorables, les susdits 800 gardes royales, 400 hommes du régiment de Beaumont, 30 gendarmes à cheval du Roi avec vivres, munitions et trois canons, arrivent après deux heures d'une heureuse traversée, le 30 octobre, au fort La Prée, vers onze heures du soir. L'arrivée de ce troisième convoi fut suivie d'un combat que nous allons raconter en détail selon le témoignage des combattants eux-mêmes.

31 octobre. — La première barque qui aborde est celle du capitaine de Fourilles, la seconde celle du sire de Canaples, maître de camp du régiment des gardes. Lorsqu'elles sont échouées on vient du fort pour les reconnaître. De Canaples et de Fourilles, qui ont déjà mis pied à terre, sont reçus avec joie. Ils apprennent alors que l'ennemi s'avance vers eux.

A cette nouvelle, de Canaples ordonne à de Fourilles de faire descendre les 80 soldats de sa barque et de les faire ranger en bataille. Les autres officiers reçoivent les mêmes ordres au fur et à mesure qu'ils débarquent. De Fourilles reçoit ordre de prendre un peloton de huit éclaireurs et d'avancer à 400 pas de la contrescarpe du fort au devant de l'ennemi.

Le capitaine de Tilladet fait aussi ranger promptement ses soldats en ordre de bataille et forme rapidement l'aile droite de de Fourilles, tandis que le capitaine de Porcheux forme l'aile gauche à égale distance.

Deux heures après, on voit paraître l'ennemi; le 1er éclaireur donne l'alarme en tirant un coup de mous-

Digitized by Google

quet, les éclaireurs de de Fourilles font une décharge de mousqueterie sur l'ennemi qui ne tire que lorsqu'il est arrivé à vingt pas. A la lueur de la fusillade, de Fourilles, voyant les premiers rangs ennemis et leur ordre de bataille, jugeant plus sage et plus glorieux d'aller au devant d'eux que de les attendre, s'écrie : « En avant, courage soldats ! » et, s'avançant à une douzaine de pas, s'élance le premier au devant des ennemis. Quatre hommes seuls suivent son courageux élan : de Mansan, son lieutenant, qui tombe tué d'un coup de mousquet et de quatre coups de pique, de Barilles, son enseigne et Pensamont qui meurent criblés de coups de pique, enfin un 4e dont le nom n'est pas connu.

L'attaque de ces cinq hommes est si violente que l'ennemi s'arrête ; il eût certainement été mis en fuite si le reste des nôtres eût montré autant de valeur ; mais, aussitôt que notre premier rang eut tiré, le reste des nôtres se dispersa. On ne vit jamais déroute pareille, soit que la traversée et le roulis les eussent étourdis, soit ignorance des lieux ou crainte d'une attaque de nuit, soit fatigue ou défaut de préparation à un combat inopiné; bref les nôtres ne furent pas à hauteur de la circonstance.

Il faut plus d'une heure pour rassembler la troupe dispersée, la plupart des officiers et la cavalerie n'étant pas débarqués.

Si les Anglais eussent profité de leur avantage, nous aurions essuyé une vraie défaite. L'attaque de de Fourilles et de ses quatre compagnons, suivie de la mousquetade très opportune du premier rang de nos mousquetaires avaient en effet arrêté l'ennemi dès le début.

Le combat terminé, les Français regagnent les fossés du fort ; le nombre des morts n'est pas égal des deux côtés ; les Anglais ont 50 tués ; les nôtres un capitaine du régiment de Beaumont, son sergent-major et 6 soldats.

Les Français passent le reste de la nuit sous les armes, dans la crainte d'une nouvelle attaque. Aux premières

Digitized by Google

lueurs du jour, la cavalerie débarque. Une reconnaissance de cavalerie ennemie apparaît auprès de l'Abbaye de Ré; trente de nos gendarmes la poursuivent, l'attaquent, tuent cinq ou six cavaliers et font des prisonniers; le reste des ennemis, au nombre de quarante maîtres environ, s'enfuient.

1er novembre. — Le jour de la Toussaint, Buckingham craignant que les gardes du roi débarqués dans l'île n'attaquent de nuit le village de La Flotte, où il avait une garnison de 500 hommes, fait vers le soir quitter les tranchées du bastion d'Antioche à deux mille Anglais pour les porter au secours de cette garnison.

Toiras envoie aussitôt combler ces retranchements et abattre le corps de garde voisin, mais ses hommes, trop peu nombreux et affaiblis, reviennent sans avoir fait grand travail. Vers trois heures du soir, Buckingham revient en forces, reprend ses tranchées, mais perd dans ce combat deux capitaines, dont l'un est tué d'un coup de pique par le lieutenant Luret. De notre côté nous perdons Bessac volontaire, Vassan, enseigne de La Clédie, celui-ci d'un coup de mousquet à l'épaule en défendant les tranchées.

2 novembre. — La cavalerie anglaise charge quelques soldats français isolés entre la Flotte et la Prée; 30 cavaliers français s'en aperçoivent et volent à leur secours. Douze de ceux-ci en viennent aux mains avec l'ennemi, en tuent quelques-uns, font cinq prisonniers et ramènent victorieusement sept chevaux pris à l'ennemi.

Cet exploit, petit en lui-même, fait très bon effet; il affaiblit l'assurance des ennemis et donne confiance aux insulaires dans la valeur des troupes royales. Leur confiance s'accroît bientôt en apprenant que des gens de la Flotte et de Sainte-Marie ont annoncé à M. de Beaumont que les assiégeants se disposent à rembarquer.

Cependant, ceux-ci ne cessent pas leurs travaux d'approche et continuent le siège sans paraître avoir d'autres intentions; toutefois, sur le conseil des Rochelais, ils se préparent à un assaut général du fort Saint-Martin.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

Assaut général du fort Saint-Martin

5 novembre. — Les Anglais renforcent leurs postes le vendredi suivant sans relever les gardes; ces faits viennent à la connaissance du fort Saint-Martin et du fort La Prée.

A minuit, un soldat arrivé de La Prée annonce à Toiras que l'ennemi se prépare à l'assaut général le lendemain.

Toiras commande aussitôt de se tenir prêt à prendre les armes : « Que chacun, dit-il, se prépare au combat pour la défense du fort et occupe le poste qui lui a été assigné d'avance. »

Contre sa coutume, il revêt sa cuirasse, comme si le nom qu'on lui donne (Thorax) n'était pas déjà une cuirasse véritable.

6 novembre. — Au point du jour, on aperçoit les bataillons anglais qui se massent successivement dans les tranchées; des officiers à cheval courent en tous sens; quantité de casques légers appelés bourguignotes apparaissent çà et là, émergeant au-dessus des tranchées, tout enfin confirme la véracité des renseignements reçus la veille.

Dès huit heures du matin, on entend chanter des psaumes dans la tranchée située près du bourg Saint-Martin.

Aussitôt après ces chants, le signal de l'assaut est donné par trois coups de canon.

Alors les bataillons anglais s'élancent de toutes parts, tête baissée, sur les ouvrages avancés du fort, contre-escarpes, demi-lunes, fossés, etc.

Digitized by Google

L'attaque se porte surtout sur deux points, d'abord sur la côte située entre le fort et le bourg ; laissant ensuite à droite la demi-lune située entre le bastion du Roi et celui de Toiras, l'ennemi atteint le bastion de Toiras incomplètement achevé, qui semble plus facile à prendre à cause de l'absence de revêtements, de remparts et de parapets.

A l'assaut de ce bastion plus de deux mille hommes prennent part, les uns venus par les fossés de la demi-lune qui protège la porte s'ouvrant sur le bourg, les autres par le petit fortin situé entre cette demi-lune et la mer, d'autres enfin par le rivage, à la faveur de la marée basse.

En quelques instants, plus de quarante échelles sont appliquées contre les murs sans que personne se soit opposé à leur accès au pied du fort.

En effet, devant cet assaut général, les assiégés, tenant avant tout à défendre le fort, abandonnent les ouvrages extérieurs ; l'ennemi s'empare donc facilement des premiers, mais doit s'en tenir là.

Animés, excités par la chaleur du combat, les Français répondent à l'assaut par une telle grêle de mousquetades que l'ennemi rétrograde plus vite qu'il n'est venu ; ceux qui ont escaladé les échelles, échelon par échelon, les redescendent à présent d'un seul bond.

De Nargonne, qui a la défense d'une demi-lune, est un des premiers à poursuivre l'ennemi, Thibault le suit, tous deux font un vrai carnage.

Sur le bastion d'Antioche l'attaque est aussi vive ; ce bastion est muni d'un revêtement en pierre et plus élevé que le précédent, mais ses fossés peu profonds sont presqu'au niveau de la contrescarpe.

Douze cents hommes environ sont à l'assaut de ce bastion ; en un clin d'œil la contre-escarpe et les fossés sont occupés par eux.

Digitized by Google

L'angle du bastion lui-même est assailli par un bataillon de cinq ou six cent hommes, protégés de droite et de gauche par le reste des leurs.

Les Français, préalablement postés à la défense des ouvrages extérieurs de ce bastion, les abandonnent et, pour aider à la défense des ouvrages intérieurs, rentrent à la fausse-braye du bastion d'Antioche, afin de soutenir les défenseurs de ce bastion dans leur vigoureuse résistance.

L'ennemi s'efforce d'escalader cette fausse-braye, mais bientôt blessés par les mousquetades lancées de la demi-lune, écrasés d'autre part par les pierres lancées de la fausse-braye, ils lâchent prise et s'enfuient, poursuivis et décimés par les nôtres jusque dans leurs tranchées.

Des Etangs défend cette fausse-braye du bastion d'Antioche, de Montault celle du bastion de Toiras, de La Clédie défend la falaise et du Vigean la demi-lune voisine de cette falaise.

Dès le début du siège, Toiras avait flanqué l'angle de ces deux bastions de deux petites demi-lunes I et d'ouvrages avancés sur le rivage, rapprochés des retranchements de l'ennemi, afin de l'inquiéter plus facilement.

Il avait aussi fait élever sur le rivage, flanquant ces bastions, deux petits fortins K destinés à mieux protéger le port du fort et les côtés des bastions de Toiras et d'Antioche, tournés eux-mêmes vers ce port[1].

L'un de ces fortins est défendu par des hommes du régiment de Chappes, l'autre par des hommes du régiment de Chastellier-Barlot.

Chacun de son côté, capitaine, officier, soldat accomplit son devoir et combat courageusement jusqu'à ce que l'assaut finît de toutes parts comme il avait commencé, sauf toutefois au bastion de Toiras où il dure une demi-heure encore.

[1] Ces deux fortins étaient dits, eux aussi, de Toiras et d'Antioche Les lettres I et K reportent au plan du fort.

Digitized by Google

L'assaut dura deux heures depuis son début jusqu'à la rentrée de l'ennemi dans ses retranchements.

Trois cents Anglais restent sur les contre-escarpes ou dans les fossés, sans compter ceux qui, tombés au bord de la mer, sont enlevés grâce à l'abri de la falaise.

L'ennemi abandonne toutes ses échelles et cinquante prisonniers, tant capitaines qu'officiers et soldats.

Les habitants de Saint-Martin déclarèrent plus tard que beaucoup d'Anglais, rentrés dans leurs cantonnements, moururent de blessures.

Les blessés, du côté anglais, sont au nombre de plus de deux cents, dont plusieurs atteints de cinq ou six mousquetades.

On estime à plus de six cents hommes les pertes des Anglais dans cet assaut.

Plus heureux qu'eux, les assiégés ne perdirent que dix-huit ou vingt soldats et un sous-officier.

De Sardaigne, blessé d'une mousquetade à la tête, expire le lendemain.

De Grand-Val, lieutenant du régiment des gardes, la poitrine percée d'une balle, expire trois jours après.

Le nombre des hommes légèrement blessés est assez élevé.

Le combat terminé, on voit descendre de leurs vaisseaux un si grand nombre d'Anglais qu'on crut qu'ils allaient recommencer l'assaut manqué.

La suite montra qu'ils furent si éprouvés dans ce désastre qu'ils n'osèrent même plus occuper leurs retranchements, ne s'y trouvant pas assez en sécurité; aussi les abandonnèrent-ils pour la plupart.

A la nouvelle de cet assaut, Canaples, ne voulant pas priver les assiégés du secours qu'il avait mission de leur apporter, lève son camp de La Prée dès le matin et accourt avec ses troupes choisies.

Vingt-quatre maîtres de cavalerie ouvrent la marche.

L'avant-garde se compose de trois compagnies du

Digitized by Google

régiment des gardes commandées par les capitaines de Fourilles, de Porcheux et de Tilladet, qui avaient pour lieutenants de Mansan[1], de Malicy et de Saligny.

Le centre se compose de deux compagnies du régiment de Beaumont ; l'arrière-garde de deux compagnies de Duplessis-Praslin.

Les troupes arrivent dans cet ordre jusqu'au bourg de La Flotte, en vue de la cavalerie anglaise.

Canaples continue à s'approcher du camp ennemi et se prépare à l'attaquer si Buckingham fait mine de recommencer l'assaut du fort Saint-Martin.

Malgré l'insuccès de son premier assaut, Buckingham espérait, en effet, un meilleur résultat d'un second donné par les troupes restées sur les vaisseaux; mais, voyant leur courage à bout et leur moral frappé de cet échec, il renonce à son intention.

A la tombée de la nuit, voyant Canaples dresser son camp, Buckingham envoie un gentilhomme à Toiras pour lui demander les morts et l'échange de prisonniers anglais contre des Français faits prisonniers lors des combats précédents.

Toiras accepte les propositions et autorise l'enlèvement des morts, ce que les Anglais font dès le lendemain.

En fait d'inhumation, ceux-ci se contentent d'ensevelir les cadavres dans leurs tranchées en rejetant simplement sur eux la terre des talus.

La Némésis vengeresse se révéla dans cette circonstance; en effet, les Anglais comblèrent des cadavres des leurs ces tranchées qu'ils avaient creusées pour s'emparer du fort Saint-Matin ; ils se les répartirent comme leurs propres tombeaux; on vit ainsi que leur intention était de lever le siège.

Nous ne pouvons nous lasser d'admirer le courage des Français dans toutes les péripéties de ce siège où, malgré

[1] Tué au combat de La Prée.

Digitized by Google

leur petit nombre et leurs fatigues, ils soutinrent toujours vigoureusement les attaques et repoussèrent les assauts à force de courage.

La plupart des assiégés souffraient de dysenterie, de fièvre, d'anémie ou de divers autres fléaux; mais, quand l'heure du danger sonna, le cœur leur revint, si bien que tous, même les malades et les blessés, prirent les armes, afin de mourir en combattant pour la défense du fort ou pour tomber avec lui, préférant mourir de blessure que de maladie.

L'un de ces malades imita ce vieux roi dont parle Virgile lorsqu'il dit : « Bien que déjà touché par l'aile de la mort il ne désarma pas. »

Après avoir en effet épuisé ses forces à tirer sur l'ennemi d'une main tremblante huit à dix coups de mousquet, le courage ne lui manqua qu'avec la vie.

Avant de mourir il dit à son compagnon d'armes : « Ami, je te lègue mes hardes et mes armes; en retour je te prie de me creuser ma fosse. » Il ne fut pas le seul à montrer un tel courage; beaucoup d'autres en firent autant.

Autant qu'il est possible d'estimer les pertes des deux partis, huit cents Français furent inhumés dans la citadelle, par suite de blessure ou de maladie; quant aux Anglais depuis leur invasion jusqu'à leur fuite, ils perdirent environ huit mille hommes tués ou noyés.

Le lendemain de l'assaut, l'ennemi continue à embarquer, soit dans l'intention réelle de partir, soit pour dissuader le roi de France d'envoyer dans l'île une armée capable de livrer une bataille rangée et de le chasser par la force.

Il paraît cependant vouloir réellement lever le siège et se rembarquer, ce que prouve d'ailleurs cette réponse de Buckingham à Canaples, lui demandant par un parlementaire la permission de faire passer sur le continent deux ou trois gentilshommes blessés au combat de La Prée : « *Non seulement les malades et les blessés, mais aussi les hommes valides pourront bientôt passer librement*,

Digitized by Google

j'ai résolu de quitter l'île, car je ne puis laisser combattre encore des soldats exténués par un siège long et difficile contre des troupes fraîches. »

Comme si les soldats du roi sont moins fatigués, eux qui tous les jours vivaient en plein air, dans l'eau et dans la boue, sous les murs de La Rochelle.

« *Je ne veux pas non plus*, ajoute l'Anglais, *que les Français se glorifient de m'avoir chassé de l'île; du reste l'honneur de la conservation du fort revient à Toiras, dont l'invincible patience et le courage à subir le siège ont surmonté tant de fatigues et de périls.* »

Buckingham, en somme, s'avoue vaincu; il renouvelle, d'ailleurs, le jour même, cet aveu à Toiras, par l'entremise d'un gentilhomme qu'il envoie le saluer en son nom dans les termes suivants :

« *Je suis prêt à rembarquer avec mon armée et à partir avec ma flotte. Je vous félicite de la gloire que vous vous êtes acquise dans la défense du fort Saint-Martin et dans l'assaut que vous avez soutenu. Toutes causes m'obligent à quitter cette île de Ré que je vous envie et vous cède malgré moi.* »

Les habitants de Saint-Martin avouent que les Anglais s'embarquaient déjà plusieurs jours avant l'assaut, mais que les Rochelais vinrent les prier de vouloir bien attendre encore quelques jours, afin que ceux-ci puissent emporter par mer dans leur ville tous les blés de l'île. La Rochelle, assiégée et souffrant déjà de la famine, ne pouvait plus résister davantage sans ce secours.

Tel est donc le prétexte que Buckingham donne à Toiras et écrit à Canaples pour dorer son départ, car, en réalité, ce départ est motivé par l'impossibilité où il se trouve d'empêcher le ravitaillement du fort, qu'il espérait, dès le début, pouvoir prendre par la famine et non par la force des armes.

L'entrée au fort du convoi du 7 octobre lui avait fait perdre espoir de prendre le fort par la famine; c'est pour

Digitized by Google

ce motif qu'il avait fait rembarquer une partie de son armée dans l'intention ferme de partir.

Il aurait exécuté ce dessein sans Soubise qui, plein de haine et de fiel contre sa patrie et son roi, lui avait inspiré plus de persistance que de génie et de courage et qui, par ses vaines promesses de grand secours, lui avait fait changer sa décision première.

Buckingham allègue encore d'autres raisons, mais sa haine est trop manifeste envers Richelieu, tout d'abord, pour qu'il puisse reconnaître que les soins et les conseils du cardinal aient contribué puissamment à secourir les assiégés et à les empêcher d'être pris par la famine ; envers le roi ensuite pour qu'il rende justice à sa vigilance ; à tous ses ministres enfin pour qu'à eux aussi il rende justice à leur fidélité au roi et à leur promptitude dans l'exécution de ses ordres nombreux.

Il allègue enfin divers autres prétextes de son départ, dissimule les vraies raisons qui l'avaient cependant décidé, depuis le 8 octobre, à préparer sa retraite et l'embarquement de ses troupes.

Par tous ces bruits de départ, Buckingham n'avait eu pour but que de retarder l'arrivée de l'armée du Roi ; en effet, il avait déjà fait courir semblables bruits depuis longtemps et avait feint aussi de se rembarquer, les rembarquements lui étant aussi faciles à pratiquer que les débarquements.

Loin de croire à ces faux bruits de départ d'un ennemi dont il avait déjà éprouvé si souvent la mauvaise foi, le roi n'en continua pas moins ses préparatifs et ordonna de faire passer dans l'île les officiers et les soldats dont il a déjà été question et à ceux-ci de livrer bataille à l'armée anglaise.

Nous allons voir maintenant comment s'exécutèrent tous ces ordres du roi, comment se livrèrent ces combats et comment s'accomplirent fort heureusement toutes nos prévisions.

Dr ATGIER.

(A suivre.)

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mai 1904

Moyenne barométrique : 759^{mm},56; minimum le 8, à 10 h. du matin, 747^{mm},08 ; maximum le 12, à 10 h. du soir, 767^{mm},70 ; écart extrême, 18^{mm},77.

Moyennes thermométriques : des minima, 9°,73 ; des minima (sans abri), 9°,53 ; des minima (sur le sol), 9°,03 ; des maxima, 20°,36; des maxima (sans abri), 23°,35; des maxima (sur le sol), 32°,54 ; d'une eau de source, 11°,62 ; du mois, 15°,50.

Minimum le 9, 2°,9 ; minimum (sans abri) le 9, 2°,4 ; minimum (sur le sol) le 9, 2°,0; maximum le 16, 33°,1 ; maximum (sans abri) le 16, 36°,9 ; maximum (sur le sol), le 16, 46°,7.

Humidité relative moyenne, 67 ; minimum le 30, à 4 h. du soir, 35 ; maximum les 7, 26, à 7 h. du matin, 94.

Nébulosité moyenne, 6,9 ; la plus faible, 2,8, les 13, 29 ; la plus forte, 10,0, le 22. Nombre de jours de soleil, 31 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 211 environ.

Pluie, 57^{mm},3 en 11 jours appréciable au pluviomètre et 6 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 120^{mm},20.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N ; 5 jours du N-E ; 4 jours de l'E ; 2 jours du S-E ; 8 jours du S-W ; 10 jours de l'W ; 1 jour du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5^{m},5. Plus grande vitesse du vent le 30, à 7 h. 7 du soir, 20^{m},0 par seconde (coup de vent de l'WS-W) à 8 h. 10 du soir, pendant l'orage.

Gelée blanche le 9 ; rosée les 1, 2, 5, 13, 14, 15, 16, 19, 22, 24, 25, 29, 30 ; brouillard sur terre le 13 ; halos solaires les 2, 5, 14, 26 ; grêle faible le 6 ; tonnerre le 20 à 4 h. du soir, au S ; orage faible le 30, de 8 h. à 9 h. 32 m. du soir, du S-W au N-E, éclairs très vifs et phosphorescents au N et N-E ; éclairs vifs au N et N-E le 20 à 8 h. 30 m. du soir.

Arrivée du loriot le 4.

Digitized by Google

Juin 1904

Moyenne barométrique : 760mm,19 ; minimum le 9, à 7 h. du soir, 751mm,49 ; maximum le 22, à 8 h. du matin, 768mm,50 ; écart extrême, 17mm, 01.

Moyennes thermométriques : des minima, 11°,66 ; des minima (sans abri), 11°,34; des minima (sur le sol), 10°,65 ; des maxima, 22°,53; des maxima (sans abri), 24°,95 ; des maxima (sur le sol), 36°,29 ; d'une eau de source, 13°,80 ; du mois, 17°,72.

Minimum le 2, 7°,9; minimum (sans abri) le 2, 7°,7 ; minimum (sur le sol) le 2, 7°,0 ; maximum le 24, 29°,7 ; maximum (sans abri) le 23, 30,8 ; maximum (sur le sol) le 24, 49°,5.

Humidité relative, 69; minimum le 28, à 4 h. du soir, 32 ; maximum le 9, à 7 h. du matin et 1 h. du soir, 98.

Nébulosité moyenne, 6,2 ; la plus faible, 0,0, le 23 ; la plus forte, 9,8 ; le 25. Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 227 environ.

Pluie, 48mm,7 en 10 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 106mm,50.

Nombre de jours que le vent a été : 7 jours du N ; 11 jours du N-E ; 3 jours de l'E ; 1 jour du S-E ; 6 jours du S-W ; 4 jours de l'W ; 1 jour du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 4m,3. Plus grande vitesse du vent le 24, à 4 h. du soir, 12m,4 par seconde (vent de l'W S-W).

Rosée les 4, 8, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 30 ; halos solaires les 13, 15, 17, 19, 20, 21, 24, 29 ; orage faible, le 5, de 3 h. 30 m. à 4 h. 27 m. du soir de l'E à l'W ; orage le 7, de 2 h. 10 à 3 h. 30 m. du matin, du S-W au N-E ; orage faible le 8, de 1 h. 6 m. à 1 h. 35 m. du soir, du N-W au NN-E ; second orage le 8, de 12 h. 50 m. à 3 h. 30 m. du soir, du S-W au N-E (forte pluie) ; lueur crépusculaire vive à l'W avec rayons verticaux le 12, à 8 h. 30 m. du soir ; lueur crépusculaire faible avec rayons verticaux à l'W, le 26, à 8 h. 35 du soir.

Début de la floraison de la vigne le 18 ; milieu de la floraison le 23 ; fin de la floraison le 28.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

A la suite des élections du 1er et du 8 mai, le Conseil Municipal d'Angers a été composé ainsi :

Section de la Madeleine : MM. *Gain*, *Joseph Joûbert*, *Bruas* et *de Terves* [1].

Section de Saint-Laud : MM. *Planchenault*, *de la Noue*, *Mahier*, *Gaston Allard* et *Laurent Bougère*.

Section des Justices et du Faubourg Saint Michel : MM. *Gauvin*, *Boulanger*, Belliard, Chouanet et Fournier.

Section de Saint-Jacques et de Sainte-Thérèse : MM. *Dr Monprofit*, Gourdon, *Louis Allard* et *Jonard*.

Section de la Place Grégoire Bordillon : MM. Bernier, Dr Montier, *Baron* et Rompion.

Section du Centre : MM. *Ch. Bouhier*, Berthelot, Dr Jagot et *Goblot*.

Section de la Chalouère : MM. *David*, Joxé, Henri Jagot, Mesfrey et Lecoq.

Section du Quai Ligny : MM. *Mitonneau*, *Guespin*, *Lépicier*, *Bouvet* et *Proust*.

Le nouveau Conseil s'est réuni, pour la première fois, le dimanche 15 mai. Dans cette réunion ont été nommés :

Maire : M. Joxé.

Adjoints : MM. Proust, Baron, Lépicier et Mitonneau.

***

La Société d'Études scientifiques d'Angers a tenu, cette année, à Saumur, les 8 et 9 juin, sa session extraordinaire. Le mercredi soir, 8, au foyer du Théâtre, après une allocution de M. Bouvet, exposant l'histoire et le but de la Société, M. Th. Surrault, professeur à l'École normale d'Angers, a

[1] Les noms imprimés en caractères italiques sont ceux des membres qui faisaient déjà partie du précédent Conseil.

Digitized by Google

traité *La question du Radium* devant un grand nombre d'auditeurs. Cette conférence était accompagnée d'expériences et de projections dues à M. Préaubert.

Le public a d'autant plus goûté cet exposé des recherches actuelles touchant le Radium qu'à des connaissances approfondies le conférencier joint un véritable talent de causeur.

Le lendemain matin, séance. Les sujets exposés étaient les suivants :

Le vin au point de vue hygiénique et social, par M. le docteur Peton;

Le rôle de l'homme à différentes époques sur la genèse de la flore actuelle du Saumurois, par M. Préaubert;

Les plantes rares du Saumurois, par M. Bouvet;

Lettre de M. Abot, sur *La découverte du Stipa pennata dans le Saumurois*;

Lettre de M. l'abbé Hy, sur *Les plantes rares du Saumurois* conservées dans l'herbier Trouillard ou dues à ses recherches personnelles;

Les Faluns d'Anjou et de Touraine dans le Saumurois, par M. O. Couffon;

Résumé météorologique du mois de mai, par M. Subrault;

La grêle du 7 juin à Champigny-le-Sec, par M. Préaubert;

Considérations sur la fréquence de la grêle à Champigny-le-Sec, par M. le docteur Peton.

Toutes ces communications, se rapportant au Saumurois, ont vivement intéressé les auditeurs.

Après un déjeuner amical à l'Hôtel de Londres, les membres de la Société d'Études scientifiques se sont rendus à Saint-Florent pour visiter les caves de la maison Ackermann. Là, guidés par M. de Luze, administrateur délégué, ils ont pu suivre les différentes opérations que nécessite la fabrication des délicieux vins champagnisés de la vallée de la Loire.

De Saint-Florent, les membres de la Société sont revenus à Saumur en passant par Bagneux, où ils ont admiré le fameux dolmen. De retour à Saumur, les excursionnistes ont visité le Collège de jeunes filles, le Jardin des Plantes, l'École industrielle et le Château. Les membres de la Société d'Études scientifiques ont quitté Saumur le jeudi soir, emportant le meilleur souvenir de l'accueil qui leur avait été réservé pendant leur séjour. — O. C.

***

Digitized by Google

Les Angevins font bonne figure, cette année encore, aux deux Salons de Paris.

Parmi ceux qui ont exposé au Salon des Artistes français, on remarque :

PEINTURE

M. Achille Cesbron. — 1° *Roses claires ;* 2° *Pavots.*

Mme Arc-Valette, née à Saumur. — *Un coin de mon jardin.*

M. Aridas, né à Angers. — *Fruits du Midi : Pêches et Raisins.*

M. Assire Gustave, né à Angers. — *Étude.*

M. Axilette, né à Durtal. — *Naïade.*

M. Bricard François-Xavier, né à Angers. — *Consolation.*

M. Chayllerie, né à Angers. — 1° *Intime ;* 2° *Les petits studieux.*

Mme Deschiens Pauline, née à Angers. — *Fleurs et Fruits d'automne.*

M. Duchemin Daniel, né à Segré. — *Les Plateaux de Candé.*

M. Fontanès (J.-J. Raymond Coignaud de), né à Angers. — *Maman.*

M. Grasset, né à Cholet. — *La Galerie d'Apollon au Louvre.*

M. Luzeau-Brochard, né à Cholet. — *L'exode.*

M. Tessier Louis-Adolphe, né à Angers. — 1° *Dans l'atelier ;* 2° *Aubade aux Poupées.*

DESSINS, AQUARELLES ET PASTELS

M. Astruc Zacharie, né à Angers. — 1° *Chrysanthèmes ;* 2° *Rameaux de poinsettias.*

M. Axilette. — *Une femme*, pastel.

M. Dainville Maurice. — *La gare d'Orléans au quai d'Orsay*, gouache.

Mlle Morin Marie-Thérèse, née à Angers. — *Étude*, aquarelle.

SCULPTURE

M. Aubert Paul, professeur à l'École des Beaux-Arts d'Angers. — *Le peintre Bodinier, membre correspondant de l'Institut, conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Angers (1795-1872)*, buste plâtre.

Mlle Bricard Gertrude, née à Angers. — *Source* (étude), statue plâtre.

Digitized by Google

M. Legendre Maurice, né à Angers. — *Portrait de M. Jules Breton*, buste en plâtre.

Le Jury a décerné à ces deux remarquables envois des mentions honorables.

M. L'Hoest Eugène-Léon. — 1° *Hommage à l'Agriculture* (haut-relief, pierre et bronze). Monument élevé à l'École d'Agriculture de Grignon à la mémoire des professeurs Dehérain, Sanson et Mussat; 2° *Idylle*, groupe plâtre.

M. Maillard, né à Cholet. — *Le Naufrage*, bas relief, plâtre.

M. de Manneville André. — *Cave canem!* statuette plâtre.

M. Perrotte Philippe, né à Brain-sur-l'Authion. — 1° portrait de Mme Odette Huault; 2° portrait de M. Hoffmann, critique d'art, buste plâtre.

M. Porchin, né à Fontevrault. — Portrait de Charles Vapereau, médaillon bronze.

M. Saulo, né à Angers. — *Caïn*, statuette bronze.

GRAVURES EN MÉDAILLES

M. Grégoire René, né à Saumur. — Un cadre contenant dix plaquettes et médailles, plâtre.

M. Mattei Louis-Octave. — Un cadre contenant deux médailles, bronze.

ARCHITECTURE

M. Alaux Jean-Paul. — *Washington*, *Pittsburg*, *New-York* (aquarelles de voyage).

M. Bernier Maurice, né à Angers. — Deux hôtels privés à Angers.

M. Gilles Deperrière, né à Saumur. — Quatre tombeaux.

M. Vilain, né à Cholet. — 1° *Croquis de voyage*, dessins; 2° *Croquis de voyage*, aquarelles.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

M. Chivot Georges. — Une gravure (eau-forte originale) : *L'Étang Saint-Nicolas, près Angers.*

M. Huault-Dupuy, né à Angers. — Quatre eaux-fortes : *Croquis d'Orient.*

Mlle Lhermitte Amélie, née à Candé. — Deux lithographies : 1° *Chapelle de Pêcheurs près Plouha*, d'après Charbin; 2° *Portrait de ma grand'mère.*

M. Volot Jacques-Pierre. — 1° Une gravure eau-forte originale en couleurs, *Liseuse;* 2° Une gravure, pointe sèche originale, croquis.

Digitized by Google

ART DÉCORATIF

M. Cherbonnier Jules-Raphaël, né à Angers, Bahut moderne avec écrin à bijoux.

Au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, nous trouvons :

PEINTURE

MM. Alaux Guillaume. — 1° *Portrait de Mme G. S...*; 2° *Portrait de M. Jules Merlet, sénateur*; 3° *Portrait de M. J. C.*; 4° *Petite ville*; 5° *Ruelle*; 6° *Un demi-solde.*

M. Lebasque, né à Champigné. — 1° *Joueuse de Mandoline*; 2° *Printemps*; 3° *Été*; 4° *La route de Meaux*; 5° *Soir d'été*; 6° *Les fleurs.*

M. Le Fournis Jean, à Angers. — 1° *La jetée de Locquemeau*; 2° *Le soir au port*; 3° *Calme plat*; 4° *Concarneau.*

M. Migneau Lucien, né à Angers. — Portrait de M. le Dr Bichon, député.

Dessins, aquarelles, pastels. M. Alaux Guillaume. — 1° *Soir calme* (pastel); 2° *Timonier* (pastel); 3° *Femme sur la Plage* (pastel).

M. Cesbron Charles. — *Intérieur de Notre-Dame de Paris.*

M. Mignon Lucien. — *Portrait de Mlle Simone* (pastel).

François Alaux. — *Une rue de Venise.*

SCULPTURE

M. Jungbluts Alfred-Louis, né à Trémentines. — *Parisienne* (statuette plâtre).

M. Desbois Jules, né à Parçay. — 1° *Valse aux sirènes*, bronze; 2° *Bibelots et cuivre jaune* (vitrine).

***

Il est question, une fois de plus, du dégagement de la cathédrale d'Angers. La Direction des Cultes a fait demander à la ville de prendre à sa charge une partie de la dépense, au moins en ce qui concerne la création, sur la place Saint-Maurice, d'un jardin, entouré d'une grille, où le public aurait accès.

M. le Préfet de Maine-et-Loire, qui est personnellement très favorable au projet, a transmis la lettre du Directeur des Cultes à l'administration municipale.

***

Digitized by Google

Il ne se passe guère de semaines que notre musée David ne s'enrichisse, dans le silence et presque à l'insu de la population, de quelque œuvre nouvelle du statuaire angevin.

Mme Leferme, fille de David d'Angers, s'est imposé la tâche difficile, onéreuse, mais absolument digne d'éloges de compléter les belles et riches galeries dans lesquelles sont réunis, au Logis Barrault, les modèles, esquisses, ou moulages des statues, bustes, bas reliefs, médaillons, modelés par David.

Nous avons eu la curiosité bien naturelle d'aller juger par nous-même, au musée, des œuvres récemment parvenues à Angers. Ce sont les reproductions en plâtre des statues de Cuvier, de Racine, de Mathieu de Dombasle, de Casimir Delavigne; un buste en plâtre du docteur Laborde; quatre médaillons encadrés de Geoffroy Saint-Hilaire, Dulong, Gay-Lussac et Rolland. Le défaut d'espace ne permet pas de bien exposer ces moulages. Ils s'entassent provisoiremeut dans la galerie du rez-de-chaussée, construite, il y a environ vingt-cinq ans, en bordure du parterre intérieur du musée.

***

Conformément aux conclusions de M. Henri Galli, le Conseil municipal de Paris a voté la délibération suivante :

« Une plaque rappelant l'emplacement de l'atelier de David « d'Angers sera apposée sur la maison qui occupe actuelle- « ment cet emplacement, située 105, rue de Rennes. »

Le propriétaire de l'immeuble n° 105, rue de Rennes, est M. François Carnot, petit-fils de l'ancien président de la République.

***

Le 25 juin, M. Joxé, maire d'Angers, a remis à Mlle Mathilde Robert, fille d'un marin de l'État, domiciliée à Angers, une somme de 500 francs, montant de la dot Guilhem.

***

Le 27 mai, a eu lieu, au Cirque-Théâtre, la distribution annuelle des prix aux élèves de l'École municipale de Musique d'Angers.

La foule était nombreuse. Toutes les places étaient occupées par les parents et les amis des élèves.

L'entrée des autorités est saluée par la *Marseillaise*

Digitized by Google

brillamment exécutée par notre Harmonie Municipale, sous la direction de son distingué chef, M. Boyer.

M. Joxé, maire d'Angers, préside, entouré de MM. de Joly, préfet de Maine-et-Loire; Magny, chef de cabinet de la Préfecture; Baron, Lépicier, Mitonneau, adjoints, Bernier, conseiller municipal; de Romain, président d'honneur; Cointreau, président-fondateur; Mangeon, directeur; Meinioux, vice-président; Càstel, secrétaire-trésorier de l'Ecole de Musique; Delaporte, organiste à la Cathédrale; Lefèvre, conseiller à la Cour; docteur Dezanneau, Metzner, membres de la Société des Concerts; Paul Petrucci, compositeur de musique; Foare, chef de musique au 6e génie; Gesse, chef de musique au 135e de ligne; Boyer, Closon, Bosard, Choisteau fils, Englebert, Fichet, Grimaud, Jouffroy, Jourdain, Lecoq, Leroy, Pinguet, Schreurs, Sorin, Van Erps, professeurs de l'École de Musique.

M. Joxé, maire d'Angers, a ouvert la séance et prononcé un discours qui a été plusieurs fois interrompu par les applaudissements. Puis M. Yves Castel, l'infatigable secrétaire, a donné lecture du palmarès.

La distribution terminée, un brillant concert a suivi. Les élèves de l'école, tous lauréats, ont remporté un véritable succès et ont tous été applaudis.

Ce succès revient, pour une large part, à leurs distingués professeurs, ainsi qu'à la Commission administrative, c'est-à-dire à MM. Cointreau, Meinioux et Castel, qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine pour soutenir le bon renom de notre École de Musique.

***

La fête des Écoles a été célébrée, à Angers, de même que dans toutes les autres villes de France, le dimanche 9 juin.

Plus de trois mille enfants ont assisté au défilé, au goûter qui leur a été servi au Jardin du Mail et à la tombola qui a suivi. Les organisateurs ont su garder à cette fête le caractère de réjouissance enfantine qu'elle devait avoir : ce qui explique le succès qu'ils ont obtenu.

***

Le dernier dîner du Vin d'Anjou a eu lieu, le lundi 15 juin, au premier étage de Tour Eiffel.

Une cinquantaine d'angevins se trouvaient réunis autour de

Digitized by Google

M Jeuniette, qui présidait. C'étaient MM. Peysonnié, D. Ruault, Gaucher, G. Richou, Plaçais, Mallet, René Martin, docteur Gauchas, Blachez, Richou, Béziau, Bongron, docteur Laigre, L. Vétault, Voisine, C. Ballu, Sonnerat, docteur Mallet, Durand, André, H. Coutant, Magnant, Popin, Masson, De Torcy, Laurent, Rabouin, Bricard, Foucault, Senil, Chevalier, C. Petit, A. Boutin, Cormeray, Jousselin, Leroux-Cesbron, Fairé, Hacault, Boisnard, docteur Regnard.

Au dessert, M. Jeuniette a levé son verre en l'honneur de M. Peysonnié, qui vient d'être nommé avocat général à la Cour de Paris ; de M. Plaçais, qui a été élu conseiller municipal de Neuilly, et en l'honneur de M. Joxé, maire d'Angers. M. Jeuniette a ensuite porté un toast à l'Anjou.

Ce fut tout. On cause amicalement, mais l'on n'a pas l'habitude de discourir, fort heureusement, durant les dîners du Vin d'Anjou.

Lorsque le dernier verre de cognac fut vidé et que les cigares furent éteints, les convives se rendirent au théâtre de la Tour, où l'on jouait *Pêcheurs de lune*, opérette inédite de Letombe et Buisson ; *Le convive*, comédie de H. Pagat, et enfin *Pomme d'api*, opérette de Halévy, Bosnack et Offenbach.

Après cette charmante soirée et le bain d'air pur, pris à 90 mètres au-dessus du niveau des boulevards, les membres du dîner du Vin d'Anjou se résignèrent à redescendre dans l'atmosphère lourde de Paris, en songeant toutefois qu'il devait faire bon par cette nuit étouffante sur les rives fraîches de la *Loire* tout embaumées de foin coupé...

***

Le général Servière, commandant le 3e corps d'armée, à Rouen, vient d'être nommé au commandement du 19e corps, à Alger en remplacement du général Caze, passé au cadre de réserve.

Le général Servière, depuis quarante-quatre ans qu'il est soldat, a passé quarante ans en campagne. Le général Servière sort du rang.

Né à Montfaucon en Maine-et-Loire, le 21 novembre 1842, le général Servière a débuté à dix-sept ans, dans ce même pays où il retourne aujourd'hui comme général en chef. Sous-lieutenant au Mexique, deux fois blessé à Sedan, évadé malgré la gravité de ses blessures, nous le retrouvons plus tard au Tonkin, où, pendant plusieurs années, il est de toutes

Digitized by Google

les grandes affaires : combat de Ky-Lua, combat de Phuc-Hoa, etc. Il est l'objet, au cours de cette période, de sept citations à l'ordre du jour.

Colonel en 1890, général de brigade quatre ans plus tard, divisionnaire le 27 mai 1900, le général Servière a presque constamment servi en Afrique depuis son retour du Tonkin. En octobre 1902, il remplaça le général Gallimard à la tête du corps d'armée de Rouen et, en juillet dernier, il a été nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

***

On lit dans le *Journal des Débats* du 31 mai :

« La Conférence des bâtonniers des départements, fondée, il y a trois ans, à l'exemple d'autres groupes professionnels analogues, et à laquelle ont adhéré un grand nombre de barreaux de France, vient de se réunir sous la présidence de Me Gain, bâtonnier de l'Ordre des Avocats près la Cour d'appel d'Angers. Avant de se séparer, la Conférence a procédé au renouvellement de son bureau permanent, qui est ainsi composé pour 1904-1905 : Me Gain (Angers), président; Mes Homais (Rouen) et Ovigneur (Lille), vice-présidents; Mes Paquy (Nancy), Sérol (Roanne) et Pin (Alais), assesseurs; Me Le Bas (Saint-Lô), secrétaire-trésorier. »

***

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs que notre savant collaborateur M. l'abbé Charles Urseau, chanoine prébendé, a été nommé chanoine titulaire et en même temps rédacteur des conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers.

***

Nous avons appris avec plaisir que M. Joseph Joûbert, a été nommé vice-président de la société des *Études coloniales et maritimes :* c'est la juste récompense des travaux auxquels se consacre, depuis longtemps, notre distingué collaborateur.

***

M. Ambroise Jamet, commissaire de 1re classe de la marine, aujourd'hui directeur de la *Nationale-Vie* à Angers, est inscrit au tableau pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

Toutes nos félicitations à M. Jamet qui veut bien honorer la *Revue de l'Anjou* de sa précieuse collaboration.

***

Digitized by Google

Dans la séance du mardi 14 mai, l'Académie des Sciences morales et politiques a attribué, sur le prix Kœnigswarter, une somme de 500 francs à M. du Plessis de Grenedan, docteur en droit, professeur à l'Université Catholique d'Angers.

***

Un autre de nos compatriotes, M. Léon Béclard, a reçu de l'Académie française le prix de 500 francs de la fondation Marcelin Guérin pour son ouvrage : *Sébastien Mercier, sa vie, son œuvre, son temps.*

***

Au mois de juillet dernier, M. le Dr Mâreau, professeur d'anatomie à l'École de Médecine et à l'École régionale des Beaux-Arts, était promu au grade de chevallier de la Légion d'honneur.

Nulle récompense, disent les *Archives Médicales d'Angers*, n'était mieux méritée et, eût-on fait abstraction des services rendus comme professeur ou médecin de grandes administrations, comme l'École nationale d'Arts et Métiers ou la maison d'Arrêt d'Angers, que, pour justifier cette distinction, les mérites personnels de l'homme modeste, du chirurgien habile et compatissant, du savant artiste, eussent paru largement suffisants à ceux qui ont le bonheur de connaître et, partant, d'estimer le Dr Mâreau.

Un Comité composé de professeurs de l'École de Médecine, de professeurs de l'École régionale des Beaux-Arts, de professeurs de l'École nationale d'Arts et Métiers organisa, le 21 avril, dans les salons Jahan, une soirée au cours de laquelle fut remise au nouveau légionnaire une très belle plaquette représentant M. le Dr Mâreau dans une pose méditative, un livre ouvert sous la main ; sur le revers, deux femmes, la science et l'art, illuminent sa route de leurs flambeaux. C'est l'œuvre d'un des élèves du maître, artiste de grand avenir, grand prix de Rome déjà, M. Grégoire, qui s'offrit au Comité pour contribuer autant qu'il était possible à la manifestation de reconnaissance que tous voulaient complète en faveur du maître éclairé et bienveillant que fut pour tous ses élèves le Dr Mâreau.

En présence d'une assistance nombreuse et sympathique, des discours furent prononcés par M. Dainville, directeur honoraire de l'École régionale des Beaux-Arts ; M. Richard, directeur de

Digitized by Google

l'École nationale d'Arts et Métiers ; M. le Dr Jagot, au nom de M. Legludic ; MM. les Drs Bichon et Goubault, comme amis personnels de M. Mâreau ; M. le Dr Brin, chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu ; M. le Dr Meignant, compatriote du Dr Mâreau ; M. Guillet, interne du service de M. Mâreau ; M. Gilles Deperrière, au nom de la Société des Amis des Arts d'Angers ; M. Gastaldi, étudiant en médecine, dit avec talent plusieurs chansons humoristiques qui clôturèrent joyeusement la soirée.

***

Le dimanche 29 mai, la Société amicale des anciens Sapeurs du génie et pontonniers réunis avait convoqué les Angevins à une cérémonie patriotique, en souvenir des victimes de la catastrophe de Bouchemaine.

La messe a été célébrée à midi, en l'église cathédrale. M. le général Halter, un lieutenant-colonel et six officiers avaient répondu à l'appel des organisateurs de la fête. Toutes les autres autorités s'étaient abstenues.

Par contre les sociétés militaires de la ville étaient largement représentées. Les Anciens Militaires, les Combattants de 1870-71, les Vétérans des armées de terre, l'Alerte, les Chacals, l'Étrier assistaient à la cérémonie.

Après la messe, le cortège s'est rendu au cimetière de l'Est, pour déposer une couronne au pied du monument élevé en l'honneur des soldats morts dans la catastrophe de Bouchemaine.

Le soir, un banquet fraternel réunissait, dans les salons de M. Courcier-Bourigault, les membres de la Société des anciens Sapeurs du génie et pontonniers et les présidents des diverses sociétés patriotiques d'Angers.

***

Le dimanche 19 juin, les Anciens combattants de 1870 célébraient, à leur tour leur fête annuelle.

A la cathédrale, parmi ceux qui assistaient à la cérémonie religieuse, on remarquait : M. Joxé, maire d'Angers, M. le lieutenant-colonel du 25e dragons et plusieurs officiers du même régiment. M. le chanoine Chaplain a prononcé une allocution patriotique.

Après la cérémonie religieuse, les Anciens combattants se sont formés en cortège pour aller déposer, au cimetière de

Digitized by Google

l'Ouest, une couronne sur le monument des Anciens Militaires. Une couronne a été également offerte par les délégués de Nantes.

***

Le même jour, à Tiercé, avait lieu, sous la présidence de M. Arthur Richou, la remise du drapeau à la nouvelle section des Vétérans, récemment organisée dans la commune.

***

M. René Bazin a présidé la dernière « Réunion des Étudiants », qui a eu lieu à Paris, dans la salle de la Société d'Encouragement Il a prononcé un discours très applaudi, dont voici un extrait :

Après avoir dit que, vivant au milieu des étudiants, il trouve les tout jeunes hommes plus modestes que leurs aînés, plus agissants, mieux résolus à laisser percer leur cause avant eux-mêmes, plus soldats en un mot et plus dignes de succès, M. René Bazin s'est efforcé d'enlever de l'esprit de certains de ses auditeurs ces craintes inutiles qui fatiguent et oppriment souvent la vingtième année et même la vingt-cinquième.

Développant alors quelques vérités utiles à répandre, selon le mot de M. Jules Lemaître, il leur a affirmé d'abord que le moyen de parvenir et la plus grande différence entre les hommes c'est le travail et que les qualités de travail et de volonté nécessaires pour arriver sont assez puissantes en général pour avoir raison de l'encombrement des carrières. Puis, parlant de l'obligation, où sont certains d'entre eux, d'habiter la province, il leur a montré que la vie de province n'est pas un malheur, pas même une épreuve, pas même un ennui :

Je veux enfin vous assurer, a-t-il dit en terminant, que la fermeté dans la défense de vos idées vous fera plus d'amis que d'ennemis. Lors même que ce serait le contraire qui serait vrai, il faudrait encore montrer cette fermeté, je n'en disconviens pas. Mais il n'est pas sans quelque réconfort, pour notre faiblesse, de savoir que nous ne perdons pas de sympathies à penser noblement et fermement. Nous n'y pouvons perdre que ce qu'on appelle les faveurs officielles. L'estime de tous ceux qui luttent, dans un camp ou dans l'autre, ne s'égare pas sur les neutres. Elle va aux chefs et aux soldats; à ceux qui, dans la vie quotidienne, dans la conversation,

Digitized by Google

dans une lettre, dans la soutenance d'une thèse, par un vote, par un mot, par un silence, manifestent qu'ils ont un avis sur les choses de quelque gravité, un avis à eux, et non pas celui d'un autre, ni surtout celui de tous les autres successivement.

On ne perd rien à avoir un avis pour deux raisons, parce que les hommes se rendent compte que le choix entre deux opinions et, à plus forte raison, entre deux croyances, suppose une étude, une comparaison, un jugement, quelque chose de plus laborieux et de plus haut que l'indifférence, et puis parce qu'ils estiment le courage. J'ai écrit quelquefois, sur des albums ou des éventails à autographes, cette pensée qui n'est pas de Joubert : « On a trois ou quatre fois dans sa vie l'occasion d'être brave et tous les jours celle de ne pas être lâche. » C'est à ce petit courage des jours de semaine, à cette petite monnaie de la bravoure, qui consiste à être de son avis, que je faisais surtout allusion. Je vous souhaite, Messieurs, d'être bien franchement, sans aucune ostentation, sans aucune crainte, les chrétiens que vous êtes. Vous y gagnerez, je le répète, même auprès des hommes. Et j'aurai dit tout ce que je voulais dire ce soir, si vous me permettez d'ajouter un post-scriptum à ma pensée de tout à l'heure. Car ce n'est pas tout d'être fermement de son avis, il faut encore l'être bonnement, il faut mettre dans la contradiction le plus d'estime que l'on peut, et il est bien rare qu'on ait le droit de n'en pas mettre.

Je me rappelle l'impression vive que fit sur moi, l'an dernier, un mot que me dit un ministre d'un des cantons catholiques de la Suisse. Nous avions longuement causé de la paix religieuse qui a succédé, en Suisse, à de bien dures périodes, et je le félicitais de la grande situation qu'il avait prise, par son caractère et par son talent, dans les Conseils de son pays. Il m'interrompit... « Je vais vous donner un moyen, me dit-il, car il est bon chez nous et chez vous et ailleurs. Quand je me sens de l'antipathie contre un homme, quand il me combat, qu'il me blesse, qu'il refuse de reconnaître la justice de ma cause, je le regarde bien en face et je me dis à moi-même : je veux l'aimer! Et j'y arrive toujours! » C'est là une devise magnifique, infiniment plus raisonnable et plus féconde que le mépris des hommes dont s'inspirent et dont se glorifient tant de politiques. C'est dans cette large sympathie que vous trouverez la mesure de la fermeté d'opinion que je vous souhaite; c'est par elle que souvent vous aurez pour allié le cœur de vos ennemis, qui vaut mieux que leur raison, et c'est par elle, tout au moins, qu'ils commenceront à deviner que la haine est bien vaine quand elle s'attaque à l'amour.....

***

Digitized by Google

Le 13 juin, à Paris, à la *Société artistique et littéraire*, un angevin, M. Chéramy, avoué près le tribunal de la Seine, a fait une causerie sur les peintres et sculpteurs de l'Ouest.

***

MM. Sigonneau, instituteur à Cholet, et Onillon, instituteur à Angers, viennent d'être nommés, l'un officier de l'Instruction publique, l'autre officier d'Académie.

***

Nous avons appris avec tristesse la mort d'un des meilleurs élèves de David d'Angers, Ferdinand Talouet, né à Angers, le 15 novembre 1821, décédé à Urou-et-Crennes, dans l'Orne, le 13 janvier 1904.

***

Le 13 juin, ont eu lieu, à Sainte-Thérèse, les obsèques de M. Jules André, ancien rédacteur en chef de l'*Union de l'Ouest*. L'absoute a été donnée par M. l'abbé Grellier, vicaire général. Au cimetière, M. le comte de Blois, en une improvisation émue que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, a rendu un dernier hommage au défunt.

Voici en quels termes, M. Philouze, dans le *Journal de Maine-et-Loire* résume et apprécie la vie de M. André :

« Bien que M. Jules André se fût retiré, après une brillante carrière, de la vie politique depuis quelques années, sa mort ne saurait passer inaperçue.

« Le *Journal de Maine-et-Loire*, dans lequel se fondit l'*Union de l'Ouest*, adresse un hommage ému au chrétien, au royaliste, à l'écrivain de grand talent que Dieu vient d'enlever à l'affection des siens.

« Né à Paris, en 1829, M. Jules André fit ses études à Angers.

« En 1863, il entrait, sous les auspices de M. de Falloux, à la rédaction de l'*Union de l'Ouest*, que M. de Cumont dirigeait avec tant d'éclat. On sait quelle place occupait alors — au premier rang — l'*Union de l'Ouest* dans la presse de province.

« M. Jules André ne tarda pas à faire remarquer son vigoureux talent de polémiste, son style élégant et incisif, l'ardeur de ses convictions et la sûreté de sa doctrine.

« Quelques années plus tard, il était chargé de la rédaction

Digitized by Google

en chef du journal où sa collaboration avait été si hautement et si justement appréciée.

« Quand M. de Cumont fut appelé, après la guerre, au Ministère de l'Instruction publique, il garda auprès de lui M. Jules André. C'est à cette époque que notre très distingué confrère fut nommé chevalier de saint Grégoire le Grand, en reconnaissance des services éminents par lui rendus à la cause de la religion et de la liberté.

« Après le changement de ministère, M. Jules André reprit à Angers la direction de l'*Union de l'Ouest*, qu'il conserva jusqu'en 1891, date de la fusion de ce journal avec le *Journal de Maine-et-Loire*. En faisant à cette époque ses adieux émus à ses lecteurs, M. André rappelait que, pendant quarante-sept années d'une carrière glorieuse et agitée, le vaillant journal avait travaillé « à ramener le France ébranlée au « loyalisme monarchique ».

« Nous sommes, écrivait M. André, pour la France et la « liberté. La patrie française, chrétienne et libre sous la « monarchie, c'est la cause que nos prédécesseurs nous ont « transmise, et c'est aussi la cause que nous avons défendue « pendant trente années de notre vie, avec un absolu dé- « vouement et une abnégation complète de toute recherche « d'intérêt personnel.

« Que Dieu garde et protège la vieille France de nos rois, « terre du Christ et de la liberté ! »

« Après la disparition de l'*Union de l'Ouest*, M. Jules André voulut bien donner, avec des articles littéraires et scientifiques, au *Journal de Maine-et-Loire*, une collaboration très appréciée.

« Abnégation et dévouement à la cause religieuse et monarchique et attachement à la liberté, ces mots résument la carrière si bien remplie de M. Jules André. Il honora la presse par son talent, son caractère et son indépendance; ses confrères angevins lui envoient un dernier salut et garderont son souvenir. »

X***.

Digitized by Google

A Travers les Livres et les Revues

M. l'abbé Paul Calendini, l'aimable et savant directeur des *Annales Fléchoises*, vient de publier une brochure que j'ai grand plaisir à signaler aux Angevins, pour cette raison qu'elle raconte l'histoire d'une charmante petite église de l'ancien Anjou, *Notre-Dame-des-Vertus, à La Flèche.*

Grandet, dans sa *Notre-Dame-Angevine*, parle d'une chapelle de ce nom, fondée au Lude par deux chevaliers, à leur retour de la croisade, mais il ne dit rien du sanctuaire de Notre-Dame-des-Vertus, à La Flèche. Il est vrai que, jusqu'à la moitié du XVIIe siècle, l'église fut placée sous le vocable de Saint Bonaventure. Le nom sous lequel elle est connue aujourd'hui ne lui fut donné que plus tard, par les Jésuites du Collège royal, qui, après avoir agrandi l'édifice, y érigèrent une statue, en bois argenté, de Notre-Dame-des-Vertus.

Le travail de M. l'abbé Calendini comble donc une lacune regrettable. Ecrit dans un style et sobre élégant, orné de jolies gravures, empruntées à l'ornementation même de la chapelle, il produira, j'en suis convaincu, le résultat que l'auteur s'est proposé : instruire en édifiant.

A signaler :

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (juin 1904), le *Pèlerinage d'un Angevin aux vieilles cathédrales des rois Plantagenets en Angleterre* (fin) par Mgr Pasquier; *Léon Cosnier*, (5e article) par M. Eusèbe Pavie.

Dans l'*Anjou historique* (juillet 1904), les *Mémoires de Mme Letondal*, née Miscent (1774-1792) ; *les fêtes de la fédération à Angers*, d'après les *Affiches d'Angers* ; la suite de l'histoire de *la Constitution civile du clergé en Anjou*, par l'abbé Gruget.

Dans les *Archives médicales d'Angers*, une note de M. le docteur Thézée sur le *Jardin botanique de l'École de médecine.*

Ch. U.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-HUITIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Section angevine de la Société de Géographie commerciale. Première séance. Discours de MM. L.-An. Leroy, Paul Labbé et Dr Barot. Conférence de M. Gervais-Courtellemont sur le Yunnan et le Set-Chouen 5

Une exploration au Yunnan. — **William Downie** 15

Charles Renou, de Vernantes — **Joseph Ménard** 47

Le Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers. — **Louis Halphen** 51

Poésies : Tourmente ; Ar-Gazek (La Jument) ; Le Cimetière d'Ouessant. — **Albin Sabatier** 61

M. Léon Cosnier. Le littérateur (suite et fin). — **Eusèbe Pavie** 71

Les Routes d'Arles, par André Godard. — **Léon Philouze** 89

Noms de rues. — **A. Planchenault** 95

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'Ile de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier** 99

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800) (suite). — **H. Faye** 119

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1903 à l'Observatoire de la Baumette (près Angers). — **A. Cheux.** 147

Résumé des observations météorolgiques faites à la Baumette, près Angers (janvier-février 1904). — **A. Cheux** 151

Chronique 153

Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers : Concours Daillière. — Foire aux vins et inauguration de la station vinicole de Saumur. — Réunion de la Croix Rouge. — Université catholique : Conférences de M. le comte de Blois, de M. Denys Cochin, de M. Henry et de M. le chanoine Bossard. — Conférences faites aux militaires sur l'Agriculture. — Conférence de M. Lionel Bonnemère sur les vieux bijoux angevins. — M. Louis Halphen, archiviste-paléographe. — M. Georges Bouvet, conservateur de l'herbier Lloyd. — Concerts populaires. — Matinées des Amis des Arts. — Deux concerts. — Le théâtre. — Résultats du concours de la Société des Amis des Arts. — Portraits de MM. de Blois et de Montlaur. — Restauration du cloître de Saint-Jean, de la tour Saint-Aubin et des tapisseries de Saint-Pierre de Saumur. — Don de l'encrier de Jean-Jacques Rousseau au musée Carnavalet. — M. Boyer au concours de musique du Congrès mutualiste de Nantes. — Chevaliers du Mérite agricole. — **X*****

A travers les Livres et les Revues : L. Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises ;* — Albin Sabatier, *Au pays de la mer ;* — De Girard de Châteauvieux, *Un fief presbytéral en Anjou ;* — *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers ;* — *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers ;* — J. Miron d'Aussy, *Le culte de la Nature*, etc. — **Ch. U.**

Gravure : Carte de la région traversée par M. et Mme Courtellemont.

Digitized by Google

MARS-AVRIL

La visite de l'Empereur d'Allemagne à bord du croiseur-école *Iphigénie* (Bergen, 6 juillet 1899). — **Ambroise Jamet**..... 189

Louis de Rohan et Gédéon de Soucelles. — **L.-F. La Bessière**..... 201

Le Japon d'aujourd'hui. Résumé d'une conférence faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers, le 4 mars 1904. — **Georges Weulersse**..... 213

Causes et caractères du conflit Russo-Japonais. — **Albert Meynier**. 223

Les Frères Mineurs Capucins de Saumur (1600-1791). — **F. Ubald d'Alençon**..... 231

Esquisse d'un nouveau système d'amélioration des rivières à fond mobile. — **L. Audouin**..... 259

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite) — **Dr Atgier**..... 285

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800) (suite). — **H. Faye**..... 299

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mars-avril 1904). — **A. Cheux**..... 311

Chronique..... 313

Réception de M. René Bazin à l'Académie française. — Réunion des Sociétés des Beaux-Arts : communication de M. le chanoine Urseau ; rapport de M. Henry Jouin. — L'Anjou à l'Exposition des Primitifs français. — Centenaire du collège de Saumur. — Inauguration des nouvelles casernes et centenaire de l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers. — Quarantième anniversaire de l'entrée de M. Grignon au Conseil général. — Banquet en l'honneur de M. le Dr Monprofit. — Départ de M. Jules Breton. — Dixième Concert populaire et deuxième Concert extraordinaire. — Réunion musicale au Quinconce. — Soirée de la Sainte-Cécile. — Université catholique : conférences de M. le comte du Plessis de Grenédan, de M. le comte de Castries, de M. l'abbé Crosnier, de M. l'abbé Marchand et de M. René Bazin. — Conférences de la Société de Géographie. — Conférences sur la pêche à la ligne et sur la Loire navigable. — L'œuvre des Colonies de vacances. — M. Joseph Denais à l'Assemblée générale des journalistes parisiens. — Le dîner du Vin d'Anjou. — Réunion des Vétérans à Durtal et à Vihiers. — M. le général Oudri, commandant du 4e corps d'armée. — Concours pour l'érection de la statue de Jeanne d'Arc. — Concours des Amis des Arts. — Projets de construction d'un abattoir à Angers. — Les pierres sculptées de la ferme de la Vaulx. — Moulage de la statue du Dr Garnier. — Une plaque commémorative sur l'emplacement de l'atelier de David d'Angers, à Paris. — Un Angevin au Concours de Rome. — Le 25e dragons au Championnat du cheval d'armes. — Distinctions honorifiques : Palmes académiques, Mérite agricole. — Nécrologie : M. le marquis de Dreux-Brézé, M. le comte Christian de Bernard. — **X*****.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : H. Bouchot, L'Apocalypse de la cathédrale d'Angers à l'*Exposition des Primitifs français ;* — Jules Breton, *Le Théâtre à Angers ;* — Mlle A. de Romain, *Critique du salon des Amis des Arts ;* — J. Meilloc, *Les serments pendant la Révolution ;* — *L'Ophtalmologie provinciale ;* — Revues diverses, etc. — **Ch. U.**

Gravures : Portrait de Guillaume II, empereur d'Allemagne. — Plan de la Loire en amont de la Maine ; — Barrage oblique de décantation automatique.

Digitized by Google

MAI-JUIN

Souvenirs de croisières en Extrême-Orient. La Guerre Russo-Japonaise. Intérêts de la France dans le conflit. Conférence faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers, le 12 avril 1904. — **Ambroise Jamet**..... 365

Le Traité Franco-Anglais, ses conséquences en Afrique occidentale. Communication faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers, le 12 avril 1904. — **Dr Barot**..... 389

Souvenirs d'église. — **A. Mauvif de Montergon**..... 397

Étude sur le Félibrige. — **Albin Sabatier**..... 413

A Mistral (à l'occasion du cinquantenaire du Félibrige). — **Albin Sabatier**..... 419

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux**..... 423

Les titres de brevets français depuis l'origine. — **A. Marillier**..... 441

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800) (suite). — **H. Faye**..... 443

Le Poète d'une ville morte. Georges Rodenbach. — **Th. Cotelle**.... 475

Siège du Fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'Ile de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier**..... 489

Résumé des observations métorologiques faites à la Baumette, près Angers (mai-juin 1904). — **A. Cheux**..... 507

Chronique..... 509

Le nouveau Conseil municipal d'Angers. — La Société d'Etudes scientifiques d'Angers à Saumur. — Les Angevins aux Salons. — Le dégagement de la Cathédrale. — Nouveaux dons de Mme Leferme au Musée. — Une plaque commémorative sur l'emplacement de l'atelier de David d'Angers, à Paris. — Attribution de la dot Guilhem. — Distribution des prix à l'Ecole de Musique d'Angers. — La fête des Ecoles à Angers. — Le dîner du Vin d'Anjou. — M. le général Servière commandant du 19e corps d'armée. — M. Gain président de la Conférence des bâtonniers des départements. — Distinctions : M. l'abbé Ch. Urseau, chanoine titulaire. — M. Joseph Joûbert vice-président de la Société des Etudes coloniales et maritimes. — M. Jamet proposé pour le grade d'officier de la Légion d'honneur. — MM. du Plessis de Grenedan et Léon Béclard lauréats de l'Institut. — Hommage à M. le Dr Mâreau. — La fête des Anciens Sapeurs du génie et des Anciens Combattants de 1870. — La fête des Vétérans à Tiercé. — M. René Bazin à la Réunion des Etudiants. — M. Chéramy à la Société artistique et littéraire. — Palmes académiques. — Nécrologie : MM. Ferdinand Talouet et Jules André. — **X*****.

A travers les Livres et les Revues : Abbé P. Calendini, *Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche ; — Revue des Facultés catholiques de l'Ouest ; — L'Anjou historique ; — les Archives médicales d'Angers.* — **Ch. U.**

Gravures. — Trois cartes de l'Afrique occidentale française.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1689-4

Digitized by Google

Digitized by Google

AU MYOSOTIS

ANGERS — 41 et 43, Rue Saint-Aubin — ANGERS

GRANDE MAISON DE CONFIANCE

MODES

Ganterie, Mercerie, Bonneterie, Parfumerie, Cols, Cravates

PARAPLUIE "INUSAX"

SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES

SEUL DÉPOT DU BRILLANT GÉOLIN

FOURRURES

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

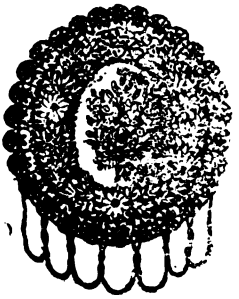

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

---

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plante seront fournis sur demande

Digitized by Google

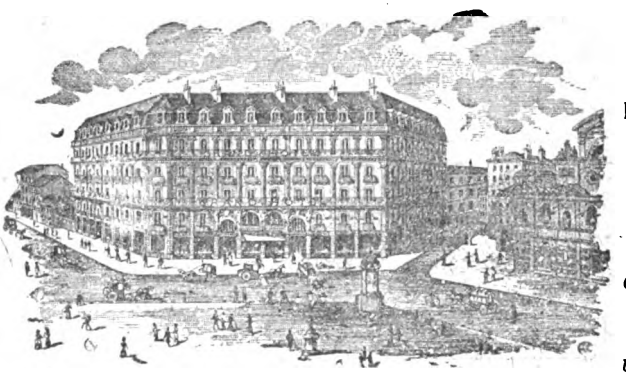

GRAND HOTEL

Place du Ralliement, ANGERS
Entièrement éclairé pr la lumière électrique

Table d'Hôte
Restaurant
ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

Appartements et quartiers d'étages spécialement agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour **Noces et Soirées. — SALLE de FÊTES, CONFÉRENCES**, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser au bureau de l'hôtel.

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

LUCAS ET UNDERBERG FRÈRES

Correspondants des Chemins de Fer

ANGERS, NANTES, LORIENT, SAINT-NAZAIRE, CHANTENAY

DÉMÉNAGEMENTS PAR CADRES ET VOITURES CAPITONNÉS

VOIES DE TERRE ET DE FER

FACTAGE, CAMIONNAGE, GARDE-MEUBLES

ANGERS

Bureaux : Gares Saint-Laud et Saint-Serge
Quai National, 31

* TÉLÉPHONE *

63.12
3

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google